This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LC
30
C75
v. 7-8
1900-01

CORNELL
UNIVERSITY
LIBRARY

BOUGHT WITH THE INCOME
OF THE SAGE ENDOWMENT
FUND GIVEN IN 1891 BY
HENRY WILLIAMS SAGE

Digitized by Google

DATE DUE

INTERLIBRARY LOAN

JUL 2 0 1990 F

RLG

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

CORNELL UNIVERSITY LIBRARY

3 1924 092 245 350

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

Organe d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT TOUS LES MOIS

FERNAND BOURNON ET F. MAZEROLLE

DIRECTEURS

8e ANNÉE — 1901

PARIS

LIBRAIRIE A. FONTEMOING

4, RUE LE GOFF, 4

1901

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

SOUVENIRS DU PETIT-PALAIS

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DE L'ART FRANÇAIS

(*Fin*) (1)

Les *Bustes* et *Chefs-reliquaires* étaient représentés par une importante et brillante série. Mentionnons notamment : le buste de Soudelhes, du XIVe siècle; avec son menton court, son nez droit et ses yeux rapprochés, il est caractéristique du type limousin; peut-être faut-il considérer la tête comme plus ancienne que les épaules; le buste de Gimel (Corrèze — XIVe siècle — n° 1703), encore bien limousin avec son collier d'armoiries émaillées; il représente saint Dumine; le célèbre buste de saint Baudime (XIIe siècle) du trésor de Saint-Nectaire (n° 1614) (2) n'est sans doute qu'une statue tronquée: ce qu'il a de très remarquable, ce sont ses yeux en émail qui remuent dans leurs orbites, et la manière dont la barbe est figurée par un ressaut du cuivre et par un pointillé; le buste de Nexon (n° 1678), jadis gravé par M. Jules de Verneilh (3) ainsi que son intéressante inscription; nous la donnons ici, car elle fournit la date du monument et elle est peu connue : DN̂S : GVIDO : DE : BRVGERIA : PRO|CHIA : S̄C̄I : MARTINI : VET'IS : CA|PLL'S : ISTIS : ECCL'IE : DE ANEX|OĪO : FECIT : FIERI : LE M̄ : HOC :

(1) Voy. *Corresp. hist. et archéol.*, 1900, p. 367.

(2) Cf. Mis de Fayolle : *Le Trésor de Saint-Nectaire en Auvergne;* Caen, Delesque, 1898, in-8°, pp. 7 à 12 et pl. — Abbé Forestier : *L'église et la paroisse de Saint-Nectaire.*

(3) Cf. F. de Verneilh, *Émaux français et émaux étrangers. Mémoire en réponse à M. le comte F. de Lasteyrie.* Caen, Hardel, 1863, in-8, pp. 45-48. et pl. (Extr. du *Bull. monumental*)

Digitized by Google

| CAPVT : IN HONORE : BI' : FERR | EOLI : PONTIFICI ✠ EGO : AY | MIRICVS : XRIANI : AVRIFA | BER : DE : CASTRO : LEM : FECI : | HOC : OPVS : LEM : ANNO : DNI : MLL'O : CCCXL : SEXTO DE | P'CEPTO : DEI : DNI : GVIDOIS | DE BRVGERIA. — De même style et, sans doute, de même époque est le chef reliquaire de Brives qui porte aussi une inscription HIC· EST· CAPVT·VNI'· DE· VNDECIM· | MILI· S' VIRGINVM· ET· MARTIR. Il contient les reliques de sainte Essence. N'oublions pas le chef de saint Adrien dont nous nous sommes occupé ailleurs (1) et celui de sainte Fortunade (xv^e siècle) décrit par MM. Gonse et Rupin (2), et qui a été gravé par M. Mayeux (n° 1733). Le musée du Louvre vient, dit-on, de l'acquérir.

Un reliquaire de forme étrange et inusitée est assurément celui de Saint-Paul du Var (n°1765); il est en argent en partie doré, pédiculé, et affecte la forme d'une omoplate; il date du xvi^e siècle.

Le Trésor de Conques a été trop bien décrit, au moins deux fois (3), et a été trop souvent reproduit pour que nous en disions rien; qu'il nous suffise, pour mémoire, d'en noter la présence : on ne peut en parler brièvement (n^os 1578-1582, 1586, 1587, 1597-1599, 1638, 1640, 1674-1676, 1682, 1683, 1707, 1742, 1753-1755, 2405, 2406, 2409, 2602).

Signalons une belle série de châsses en cuivre et émail champlevé, avec ou sans personnages en ronde bosse, notamment celle d'Ambazac (n° 1412), celle de Chamberet (n° 2454), celle de Sarrancolin, avec ses grands médaillons ronds contenant des personnages debout en cuivre repoussé (n° 2456), enfin la châsse dite de saint Aignan, de Chartres, sorte de tryptique dont la forme insolite resta longtemps unique (4) jusqu'au jour de la

(1) Cf. C^te Charles de Beaumont : *La Touraine au Petit-Palais :* Tours, 1900, in-8°, p. 8. — Voir surtout : Noël Champoiseau : *Dissertation sur la tête de vermeil renfermant un crâne humain trouvée près de Tours en 1827 :* Tours, 1820, in-8° de 12 pp. (Extr. des *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire*) — et L. Palustre : *Mélanges d'art et d'archéologie : objets exposés à Tours en 1887 ;* Tours, 1888, in-4°, p. 3 et pl. II. (*Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, série in-4, t. III).

(2) Cf. Gonse : *L'Art gothique.* — E. Rupin : *L'Émaillerie limousine.*

(3) Cf. Darcel : *Le Trésor de Conques*, Paris, Didron, 1861, in-4° de 80 pp. 15 pl. et nombr. grav. — Voir aussi le beau livre de M. l'abbé Bouillet : *Sainte-Foy de Conques*; in-4°, 1900.

(4) Cf. de Mély : *Le Trésor de la cathédrale de Chartres :* 1886, pl. I et II, — Darcel : *Catalogue de l'Exposition de 1867 : Histoire du Travail*, p. 148, n° 2030. — Du Sommerard : *Les Arts au Moyen-Age*, Album série IX, pl. XX.

Digitized by Google

découverte du trésor liturgique de Cherves, qui comprenait un objet très analogue (1). Dans ce même trésor de Cherves se trouvait aussi une croix d'émail sur laquelle était figurée un Christ *de carnation* qu'il y a lieu de rapprocher de celui de Bordeaux exposé sous le n° 2511 : on ne connait qu'un petit nombre de ces Christ *de carnation*, c'est-à-dire dont les chairs sont teintées en rose plus ou moins intense; citons, en dehors des deux précédents : le crucifix du Louvre, celui de Brives, celui de la collection Biais, à Angoulême, celui de la collection Bonnay (2).

Nous ne pouvons passer sous silence les jolies plaques en émaux champlevés, du musée de Troyes, ni la grande plaque tumulaire également en émail champlevé, de Geoffroy Plantagenet (n° 2515) du XII^e^ siècle, au musée de la ville du Mans, une des plus belles pièces, de ce genre, que l'on connaisse (3). Il y avait aussi une intéressante suite de *colombes eucharistiques* appartenant aux collections Taylor (n° 2554), Martin Le Roy (n°2566), Chalandon (n° 2557), Chandon de Briailles (n° 2558), et au musée d'Amiens (n° 2555) (4).

Une pièce bien curieuse et qu'on remarquait peu, c'était une petite vierge assise, en cuivre doré, montée sur un pied de calice, de la collection Martin Le Roy (n° 2521). Elle est couronnée et tient sur son bras gauche l'Enfant tourné de face, bénissant et également couronné; sa main droite ramenée sur sa poitrine tient une pomme (?). Les yeux des deux figurines sont en émail noir,

— De Linas : *Les émaux limousins et le tryptique de la cathédrale de Chartres*, pp. 55-57 (Extr. du *Bull de la Soc. arch. de la Corrèze*, 1886, t. VIII, pp. 289-312 et 3 pl.). — E. Rupin : *L'œuvre de Limoges*, pp. 499-501, fig. 552-554.

(1) Cf. Mgr X. Barbier de Montault : *Le Trésor liturgique de Cherves en Augoumois* ; Angoulême, 1897, in-4°, p. 114 et suiv. (Extr. des *Bull. et Mém. de la Soc. arch. et hist. de la Charente*). — Cet objet unique et d'un puissant intérêt vient d'être vendu par son propriétaire à un marchand qui compte s'en défaire à l'étranger. Ce sera encore un objet d'art bien français que nos musées auront laissé échapper. Nous ne saurions assez le déplorer.

(2) Cf. Mgr Barbier de Montault, *loc. cit.*, p. 61, et *Revue de l'art chrétien*, 1885, pl. XVIII et XIX n^os^ 1.

(3) Cf. E. Hucher : *L'Émail de Geoffroy Plantagenet*, dans le *Bull. mon.* t. XXVI, pp. 667-696. — F. de Verneilh, *loc. cit.*, pp. 29-39. — Amb. Ledru et G. Fleury : *La cathédrale Saint-Julien du Mans*, Mamers, 1900, in-fol p. 159.

(4) Cf. Ch. Rohault de Fleury : *La Messe*, t V, p. 77, pl. CCCLXXV et CCCLXXVI. Il faut rapprocher les *colombes* exposées de celles de la collection Basilewsky, du musée de Cluny, de l'église de Borgo-San-Domino près de Parme, et de l'église d'Aguenne (Corrèze).

Digitized by Google

les pierres de leurs couronnes en émail bleu turquoise; le siège est à arcatures gravées et en plein cintre. Dans le giron de la Vierge s'ouvre une pyxide dont le couvercle est surmonté d'une colombe; c'est là un nouvel exemple de l'idée mystique qui a inspiré les Vierges ouvrantes dont nous avons parlé plus haut. Cette statuette est une œuvre de Limoges, du XIII^e^ siècle.

Quelques autres pièces intéressantes, mais moins anciennes, étaient, en ce genre : un reliquaire du XIV^e^ siècle, de la cathédrale de Rouen, avec deux anges en ivoire, la *Résurrection*, de la cathédrale de Reims (n° 2760), et la *Flagellation* d'Avignon. Enfin, un objet qui à l'intérêt artistique joignait un souvenir historique était le chapelet de Saint-Benoît-sur-Loire; ce chapelet, d'après l'abbé Rocher (*Histoire de Saint-Benoît-sur-Loire*) aurait été offert par M^me^ de Maintenon à un religieux bénédictin. Or, un acte authentique publié par M. le M^is^ de Fayolle (1) établit que ce fut M^me^ de Montespan qui le donna au prieur Dom Mathieu Gilbert; elle le tenait d'Anne d'Autriche. Malheureusement, dans la vitrine où il avait été exposé, le médaillon qui y était appendu, et qui présentait une statuette émaillée de la Vierge allaitant l'Enfant Jésus, était retourné et on n'en voyait que le revers en or ciselé.

Mais notre récit s'allonge et va dépasser les limites que nous nous étions imposées; force nous est donc de nous hâter. Contentons-nous de saluer en passant les célèbres émaux de Chartres représentant les douze Apôtres (n° 2690), la série des émaux de Vitré (n° 2791) qui portent sur un de leurs panneaux inférieurs, dans un cartouche, la signature I. B. P.; ceux de la collection Porgès et le joli hanap en émaux camaïeux gris et noirs, de la collection Thewalt. Dans la section d'argenterie, arrêtons-nous un instant devant les quelques belles pièces appartenant à la famille d'Haussonville (n° 1840), et, parmi les bijoux, devant le trésor mérovingien de Pouan (n° 1885). La collection des carnets de bal de M^me^ Bernard Franck (n^os^ 2167 à 2198) ne manquait pas d'intérêt et contenait quelques bibelots amusants. Dans le genre *amusant*, nous devons signaler aussi la pendule à musique de la duchesse du Maine (n° 2896) de la collection Chappey. Nous nous trouvons ainsi conduits à admirer deux superbes vases en marbre et bronze du XVIII^e^ siècle de la collection Scott (n° 2939), puis le curieux lit d'Antoine de Lorraine, du musée

(1) Cf. M^is^ de Fayolle : *Le chapelet de M^me^ de Montespan..., loc. cit.*

Digitized by Google

de Nancy, avec ses cordes à nœuds figurées sur les montants.

Voici que nous touchons au bois sculpté, et, certes, nous n'avons que l'embarras du choix parmi les nombreuses statues et statuettes qui étaient exposées. Les deux perles étaient assurément la statuette de Sainte Femme provenant d'un rétable du xv^e^ siècle, en bois polychromé, d'art bourguignon (n° 3090, coll. Chabrière-Arlès), et la Sainte-Marthe du xvi^e^ siècle (n° 3698) du musée de Château-Gonthier, pièce hors ligne et de tout premier ordre; puis viennent l'homme en prière, de la collection Corroyer, xv^e^ siècle (n° 3048); le buste de femme de bois polychromé du xvi^e^ siècle de la collection Mohl (n° 3065), et les intéressantes Vierges du musée d'Angers (n° 3046), de la collection Chandon de Briailles (n° 3047) et de la collection Gillot (n° 3060).

De la sculpture sur bois à la sculpture sur pierre et de celle-ci à la terre cuite, il n'y a qu'un pas ; franchissons-le! Nous ne pouvons malheureusement guère qu'énumérer : statuette de femme en marbre noir, du xiv^e^ siècle, musée de Moulins. — Figure de femme, provenant d'une dalle funéraire en marbre blanc, xiv^e^ siècle, du musée d'Arras (n° 4640). — Trois statuettes agenouillées, de la collection Le Breton (n° 4642). — Belle série de moines pleureurs provenant, les uns, du tombeau de Philippe le Hardi (coll. Schickler, n° 4657), les autres, de celui du duc de Berri (coll. du M^is^ de Vogué, n° 4658, et musée de Bourges). — Tête de femme du musée de Chartres (n° 4659) en marbre blanc et d'une exquise finesse d'expression (xvi^e^ siècle). — Sphinx en bronze, du xvi^e^ siècle, du musée d'Aix (n° 4661). — Trois statuettes en pierre, de l'école Champenoise du xvi^e^ siècle : La Force (coll. Kochlin, n° 4668) et deux saintes (coll. Schiff, n° 4666). — Vierge attribuée à Germain Pilon, de l'église de la Couture au Mans (1) en marbre blanc (n° 4673). — La Vierge en terre cuite de Saint-Paterne (Indre-et-Loire) de la fin du xvi^e^ siècle, dont nous avons discuté ailleurs les origines et au sujet de laquelle nous maintenons toutes nos précédentes conclusions (2). Enfin, dans la sculpture plus moderne, nous ne

(1) Cf. Paul Brindeau : *Journal du Mans*, 4 octobre 1871. — L. Palustre : *Gazette des beaux-arts*, 2^e^ période, t. XXXIII, p. 308. — R. de Lasteyrie : *Revue de l'Art chrétien*, 1890, et *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXVIII, p. 112. — L. Palustre : *Album de l'Exposition rétrospective de Tours (1890)* publié sous les auspices de la Soc. arch. de Touraine, Tours, Péricat, 1891, in-4°, p. 33 et pl XVII. — Georges Grippon : *l'Exposition archéologique*, article du *Journal d'Indre-et-Loire*, 8 juin 1890.

(2) Cf. C^te^ Charles de Beaumont : *La Touraine au Petit Palais*, pp. 12 à 15.

Digitized by Google

devons pas oublier la pendule dite des *Trois Grâces* de Falconnet (n° 4708), joli morceau, mais autour de laquelle on a fait beaucoup plus de bruit qu'elle ne le méritait réellement; puis un beau buste de Falconnet, son portrait par lui-même, en terre cuite (n° 4709), et, toujours du même, une délicieuse *Baigneuse* en cire, exposée dans de bien mauvaises conditions d'éclairage pour des raisons de... pudeur! Clodion et Marin étaient représentés par une quantité de petits enfants rondelets et de jeunes femmes grassouillettes du plus séduisant effet; notons pour terminer, sous le n° 4691, une tête en marbre blanc de Marie-Antoinette, coiffée de grandes plumes et malheureusement cassée au ras du cou et paraissant avoir séjourné dans l'eau ou à la pluie. Cette pièce curieuse et intéressante fait partie de la collection Ricard, de Marseille.

En peinture, il y avait nombre de bonnes choses; nous nous bornerons à citer les suivantes : Quatre panneaux de la vie de Saint-Étienne et de Saint-Laurent, xv^e^ siècle (n° 4.543). Le tryptique de Moulins; sur les volets sont agenouillés Pierre de Bourbon et Anne de Beaujeu. A Clouet, on attribuait un portrait de la duchesse de Roannais (n° 4.557) et — à tort — deux portraits équestres de Henri IV et de Marie de Médicis (n° 4.560). — Enfin, parmi les toiles du xviii^e^ siècle, une *Baigneuse* de Vestier (n° 4.580), l'*Innocence enchaînée*, de Greuze (n° 4.576), un petit *Amour* tout rose et tout potelé, de Fragonard (n° 4.587), et une partie de l'*Enseigne de Gersaint*, de Watteau (n° 4.574), réplique d'une portion du tableau qui appartient à l'empereur d'Allemagne.

Aux peintures succèdent naturellement les tapisseries, ces tableaux tissés. Il s'en trouvait au Petit-Palais la réunion la plus complète et la plus admirable qu'on pût rêver et qu'il y ait peut-être jamais eu. Les murs en étaient tendus presque dans toutes les salles, et il en était venu de tous les points de France. Ne pouvant parler de toutes, nous préférons ne parler d'aucune, car il était réellement impossible de faire un choix.

Puisqu'il vient d'être question de tissus, nous ne pouvons omettre de mentionner un certain nombre d'intéressantes étoffes orientales du xiii^e^ siècle, des suaires pour la plupart, et notamment la chape de Saint Mexme de Chinon, dont nous nous sommes occupé ailleurs (1); quant à celle de Saint Bertrand de Comminges, entièrement brodée avec des personnages,

(1) Cf. C^te^ Charles de Beaumont: *La Touraine au Petit-Palais.*

Digitized by Google

elle fut donnée à la cathédrale de cette petite ville par Bertrand de Gouth (Clément V) entre 1295 et 1300 (1).

N'oublions pas, pour terminer, une belle vitrine de verrerie gallo-romaine, de la collection Boulanger à Péronne (nos 4.742 à 4.774) qui comprenait quelques spécimens très remarquables.

Nous voici arrivés au terme de notre course, trop rapide en vérité : l'espace et le temps nous manquaient pour entrer dans plus de détails; nous ne voulions tenter, d'ailleurs, nous l'avons dit en commençant, qu'une revue hâtive destinée à fixer le souvenir de quelques objets qui nous avaient frappé, et qui sont maintenant à jamais dispersés. Et puis, d'autres avant nous avaient, avec une compétence incontestée, si bien et si complètement rempli le programme, qu'il ne nous eût plus resté qu'à les copier, ce qu'à Dieu ne plaise! Nous croyons cependant être utile à quelques-uns en donnant ci-après une courte bibliographie de quelques ouvrages relatifs au Petit-Palais. *Utinam!*

Comte Charles de Beaumont.

Exposition universelle de 1900, Paris. Catalogue général officiel. Exposition rétrospective de l'Art français des origines à 1800. Paris, Lemercier, et Lille, Danel, s. d., in-8° de 300 pp.

Exposition universelle de 1900. Catalogue illustré officiel de l'Exposition rétrospective de l'Art français des origines à 1800. Paris, Lemercier et Baschet, in-8° de 311 pp. et 269 grav.

Émile Molinier et Frantz Marcou : *Exposition universelle de 1900. L'Art français des origines à la fin du* XIXe *siècle*, t. Ier. *L'Exposition rétrospective de l'Art français des origines à 1800.* Paris, Librairie centrale des beaux-arts, in-4°, 100 pl. héliogr.

Les beaux-arts et les arts décoratifs à l'Exposition de 1900. Paris, bureaux de la *Gazette des beaux-arts*, in-8° de 480 pp. et 30 pl. (Réunion d'articles parus dans la *Gazette des beaux-arts* dans le courant de l'année 1900, et signés : Geffroy, Magne, G. Lafenestre, L. Bénédite, A. Michel, E. Guillaume, M. Tourneux, Hédiard, A. Maguillier, E. Molinier, S. Reinach, A. Molinier, F. Marcou, Prou, Saunier, Cordier, Hovelacque, R. Marx, M. Maindron, J.-J. Guiffrey, de Radisics, R. Portalis).

(1) Cf. de Linas, *Rapport sur les anciens vêtements sacerdotaux*, 1857. — Bon Louis de Fiancette d'Agos, *Notre-Dame de Comminges; monographie de l'ancienne cathedrale de Saint-Bertrand;* Saint-Gaudens, 1876, pp. 139 et suiv.

Digitized by Google

L'Art à l'Exposition universelle de 1900. Paris, 1900, in-4° de 514 pp., 101 pl. et 394 grav. (Texte par MM. Migeon, Guadet, Lafenestre, Bénédite, Hallays, Babelon, Garnier, Havard, etc.).

Robert Triger, *Le Maine à l'Exposition Universelle : art rétrospectif, beaux-arts, enseignement.* Paru dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLVIII, 1900, pp. 149-172.

Comte Charles de Beaumont : *La Touraine au Petit-Palais. Exposition internationale de 1900.* Tours, L. Dubois, 1900, in-8° de 32 pp. (Extr. du *Journal d'Indre-et-Loire*, n°s des 5, 7 et 8 septembre 1900).

LE BUDGET
DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR 1901 (*Suite*) (1).

Chapitre 45. — Encouragements aux savants et gens de lettres : 175.000 francs, dont 143.000 francs pour indemnités annuelles et 32.000 francs pour indemnités éventuelles et secours littéraires.

Chapitres 46 et 47. — Archives nationales. Personnel : 170.750 fr. — Matériel : 41.250.

Dans son rapport de l'année dernière, M. Maurice Faure réclamait l'extension des heures d'ouverture de la salle de travail des Archives nationales ; cette amélioration reste toujours désirable, d'autant plus qu'en fait, le service ne fonctionne aujourd'hui dans son plein que de onze heures à quatre heures ; il est d'ailleurs permis d'espérer que cette nouvelle réforme sera réalisée le jour — relativement prochain — où sera ouverte la nouvelle salle de travail.

Ce ne sera pas l'un des moindres titres du directeur général des Archives à la gratitude des travailleurs, que d'avoir réussi à faire aboutir la substitution d'une véritable salle de travail au taudis affecté jusqu'ici à cette destination. Au chapitre 60 du budget des beaux-arts de 1901, est inscrit un crédit de

(1) Voy. *Corresp. hist. et archéol.*, 1900, p. 357.

Digitized by Google

112.000 francs, dont 15 à 17.000 francs sont destinés à l'aménagement des archives de la marine dans la salle des gardes et celle des bustes, et le reste à l'installation d'une salle de travail dans les locaux placés sous les deux salles précédentes et qui contiennent aujourd'hui une partie du musée. Le gouvernement avait d'abord réclamé 300.000 francs, afin de fournir à l'architecte officiel du palais Soubise l'occasion d'exécuter quelqu'un de ces travaux fantastiques dont ces messieurs sont prodigues; la demande fut ensuite réduite à 200,000 francs; la commission du budget a eu raison de n'accorder que 95.000 francs; c'est encore une fois plus qu'il n'en faudrait pour permettre au premier venu, propriétaire des locaux en question, de les faire aménager d'une manière conforme à leur nouvelle destination. L'histoire de la salle de travail des Archives nationales restera l'un des plus beaux exemples de l'organisation déplorable des services publics d'architecture.

J'émettrai, en terminant, deux vœux. On parle de déplacer le ministère des colonies, actuellement installé au pavillon de Flore; il y aurait lieu de transporter les archives historiques, non pas dans les nouveaux bâtiments affectés à ce secrétariat d'Etat, mais au palais Soubise, qui est leur domicile naturel et nécessaire, et où elles seraient rejointes un jour par les archives anciennes, « administratives » et « historiques », du ministère de la guerre.

Il serait, d'autre part, utile à tous points de vue de publier chaque année, en annexe au rapport du budget de l'instruction publique, un rapport général sur le fonctionnement des Archives nationales, analogue aux rapports annuels des archivistes départementaux.

***

Chapitre 48. — Bibliothèque nationale. Personnel : 445.000 fr.

Ce crédit présente une augmentation de 9.000 francs par rapport à celui de l'exercice précédent. La mise en service du nouveau pavillon construit sur la rue Colbert nécessite la création de trois nouveaux emplois de gardiens, soit, au traitement moyen de 1.800 francs, une somme complémentaire de 5.400 francs.

De plus, pour assurer la sauvegarde des bâtiments et des collections, l'administration demande la création de deux nouveaux emplois de gardiens spécialement affectés au service de nuit et d'incendie, soit une augmentation de crédit de 3.600 francs, qui, ajoutée à la première, donne le total de 9.000 francs.

Digitized by Google

La discussion des crédits de la Bibliothèque nationale provoque chaque année les mêmes observations et les mêmes critiques. On se plaint de la mauvaise organisation du service et des lenteurs infligées au public.

L'administration, à laquelle nous avons soumis ces doléances, n'en conteste pas le bien fondé ; elle fait seulement observer que le retard dans l'exécution des demandes tient, d'une part, à l'affluence excessive des lecteurs aux mêmes heures, l'après-midi ; d'autre part, à l'insuffisance des locaux actuels, où, par suite de la réunion dans le même lieu de collections de nature différente, les recherches sont parfois longues et difficiles. Elle nous fait espérer que l'installation du nouveau pavillon de la rue Colbert, permettant d'isoler les ouvrages d'un usage moins courant, facilitera et accélérera le service. Nous lui donnons volontiers acte de ces bonnes paroles et nous souhaitons vivement qu'elles soient suivies d'effet.

Les observations, les critiques, les plaintes et les lenteurs dont parle le rapporteur, ne disparaîtront nullement avec la mise en service du pavillon Colbert ; elles sont inhérentes à l'organisation actuelle de la Bibliothèque nationale ; elles dureront tant qu'on n'aura pas l'énergie d'aborder le problème avec la volonté de le résoudre malgré tout. Le fonctionnement d'un pareil service est subordonné au régime fait au personnel qui l'assure ; à l'heure actuelle, ce régime laisse fort à désirer ; que le rapporteur de l'année prochaine dresse un état nominatif du personnel de la Bibliothèque, sur le modèle suivant, où les noms seraient d'ailleurs remplacés par des numéros d'ordre :

MATRICULE au lieu du nom	GRADE	Traitement	AGE	Années de service.	Services antérieurs.	Diplômes.	Titres divers.

qu'il médite l'enseignement qui se dégagera de cette statistique, et il conclura certainement à une réorganisation s'inspirant du principe suivant : personnel relativement peu nombreux, recevant, dès le début, un traitement qui lui permette de se consacrer à ses fonctions et à ses travaux, en toute liberté d'esprit ; par suite, accessibilité des emplois à la démocratie pauvre, mais studieuse, érudite et laborieuse, comme il a été fait pour l'enseignement, à ses trois degrés ; le gouvernement doit comprendre

Digitized by Google

qu'il y a là un intérêt politique en même temps que scientifique ; quant aux ressources budgétaires, elles existent, on les trouvera quand on voudra ; qu'on commence par supprimer la « salle publique », la fameuse ci-devant salle Colbert, qui constitue une bibliothèque particulière dans la Bibliothèque même, avec ses collections, son personnel et sa clientèle qui n'ont rien de commun avec ceux de la Bibliothèque proprement dite ; à l'heure actuelle, le maintien de la « salle publique » est injustifiable ; des lecteurs qui la fréquentent, la minorité intéressante trouvera sans difficulté accès à la « salle de travail », sans doute ainsi dénommée parce qu'on... dort surtout dans l'autre ; quant aux lecteurs « spéciaux » qui constituent la majorité de la clientèle de la « salle publique », on peut se fier à leur ingéniosité pour assurer la satisfaction de leurs goûts. Que le gouvernement réalise cette amputation ; il est sûr de pouvoir opposer à quelques criailleries l'approbation unanime et sans réserve des hommes compétents.

En attendant, on devrait réaliser les améliorations réclamées par M. Maurice Faure, dans son rapport, et mettre le public en état d'introduire à l'avance ses demandes de communication, par voie télégraphique, téléphonique ou postale ; d'autre part, les grandes sociétés de sport, comme le Touring-Club et l'Automobile-Club, devraient faire campagne pour qu'il fût possible d'utiliser les machines pour se rendre à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales, où la place existe pour l'aménagement d'un garage, qui, je l'ai déjà dit l'an dernier, me paraît s'imposer aujourd'hui au même titre qu'un dépôt de parapluies.

Chapitre 49. — Bibliothèque nationale. Matériel : 275.000 fr., dont 182.000 fr. pour acquisitions, 41.000 fr. pour reliure et 52.000 fr. pour chauffage, éclairage, balayage, frais d'entretien des bâtiments et du mobilier, frais divers.

Soit une augmentation de 3.000 francs par rapport au chiffre de l'exercice 1900. Cette augmentation est encore la conséquence de l'achèvement et de l'installation du pavillon dont il a été question au chapitre précédent. Le chiffre en a été calculé d'après les dépenses qu'exige l'entretien des locaux actuels et proportionnellement à l'étendue et à l'importance des nouveaux bâtiments mis en service.

Chapitre 50. — Bibliothèque nationale. Catalogues : 100.000 fr.

Le crédit alloué en 1899 était de 80.000 francs. A cette date, la Commission du budget accepta une augmentation de 20.000 francs

Digitized by Google

en vue de la publication de l'inventaire général des imprimés. Le crédit affecté aux catalogues s'est trouvé par suite porté au chiffre actuel de 100.000 francs.

Les dépenses sont de deux sortes : 1° la rédaction et la révision des fiches ; 2° l'impression.

Sur le crédit de 100.000 francs, la Bibliothèque nationale compte publier annuellement quatre ou cinq volumes du catalogue général des imprimés. Cette publication devant compter 150 volumes environ, la durée totale de l'opération serait de près de quarante ans.

La commission ne saurait insister trop vivement pour que l'administration recherche les moyens d'accélérer son œuvre, afin d'en faire profiter la génération actuelle.

Les quatre premiers volumes du catalogue général des imprimés ont été publiés. L'impression du cinquième sera terminée vers la fin de l'année courante. Le nombre des articles décrits dans les cinq volumes s'élève à environ soixante mille.

Indépendamment du catalogue général des imprimés, la Bibliothèque nationale publie mensuellement, depuis 1874 pour les livres étrangers, depuis 1882 pour les livres français, des Bulletins destinés à porter à la connaissance du public les titres des ouvrages ou opuscules, anciens ou modernes, qui lui arrivent soit par la voie du dépôt légal, soit par don ou par acquisition.

Elle publie en outre des catalogues spéciaux.

Le sixième et dernier volume du catalogue des factums doit paraître cette année.

Au département des manuscrits on publiera ou on achèvera six volumes ou fascicules (catalogue des manuscrits français ; catalogue de la collection Dupuy ; catalogue des manuscrits orientaux de la collection Scheffer; premier fascicule des manuscrits chinois).

Au département des estampes, on continue le catalogue général de la collection des portraits, le catalogue de la collection de la réserve, enfin le catalogue de la collection Lallement de Betz.

Nous donnons ci-dessous l'emploi détaillé du crédit dans le cours du dernier exercice :

Frais de rédaction.

Département des Imprimés.	57 863 02
— des Manuscrits.	3.236 30
— des Estampes.	4.642 15
Total.	65.741 47

Frais d'impression.

Département des Imprimés.

Catalogue général (Tome II, feuilles 1 à 40..	
— (Tome III, 25 feuilles)..	6.005 48

Digitized by Google

Bulletin français.	4.972 50
Bulletin étranger.	1.314 95
Catalogue des thèses étrangères.	1.419 »
Catalogue des factums (Tome V, feuilles 29 à 41).	910 »
Exposition Racine (notice des objets exposés).	153 25
Total. . . . . (*sic*).	14.834 98

Département des Manuscrits.

Catalogue des manuscrits français (nouv. acquisitions. Tome Ier.	1.469 »
— — — — Tome II.	1.300 »
— (nouv. acquisitions 1898-1899).	432 »
— (Saint-Germain. Tome III).	1.650 »
— (des mss. français. (Coll. Anisson. T. Ier, 20 ffles.	1.134 »
— — — T. II, 27 ffles.	930 »
— (Petit fonds) (Tome II, 16 feuilles).	672 »
— (Manuscrits orientaux de la collection Schefer, 8 ffles).	960 »
— (Livres chinois) 8 feuilles.	600 »
Total.	8.547 »

Département des Médailles.

Inventaire sommaire de la collection Waddington.	500 »
— — Pauvert de la Chapelle.	1.000 »
Catalogue des plombs antiques (feuilles 1 à 15).	960 »
Guide illustré du département des médailles, 15 feuilles. . .	500 »
Total.	2.960 »

Département des Estampes.

Catalogue de la coll. génér. des Portr. (T. IV, ffles 11 à 24 et 14.	
— — — T. V. ffles 1 à 10). . .	1.386 »
— de la Réserve (35 feuilles).	2.100 »
— de la Collection Lallemand de Retz (37 ffles). . .	3.093 20
— — d'estampes japonaises de M. Duret.	1.300 »
Total.	7.879 20
Total général.	99.962 65

L'examen de ce tableau conduit la Commission à formuler certaines observations :

Si la proportion des dépenses pour frais de rédaction est favorable au département des imprimés (57.863 francs contre 7.878 francs aux autres départements), il n'en est pas de même en ce qui concerne les frais d'impression. Ici, le montant des dépenses ne dépasse pas, pour le département des imprimés, 14.834 francs, et dans cette somme, l'impression du catalogue général n'est représentée que par 6.005 francs, alors que les crédits affectés aux frais d'impression des autres départements (Manuscrits, médailles, estampes) atteignent le

Digitized by Google

chiffre de 19.836 francs. Or, les publications relatives aux manuscrits, et surtout aux médailles et aux estampes, s'adressent à un public beaucoup plus spécial et par suite beaucoup plus restreint que le public du département des imprimés. Il y aurait donc lieu d'employer à la publication des catalogues de ce dernier département la majeure partie du crédit. L'Administration fait observer, il est vrai, non sans quelque raison, que le non emploi d'une partie des fonds affectés à l'impression du catalogue général provient de l'époque tardive à laquelle fut voté le crédit (loi de finances du 30 mai 1899), et qu'il était naturel d'employer à l'impression des catalogues des manuscrits, médailles et estampes dès longtemps préparés, les fonds qui ne pouvaient être utilisés pour les imprimés. La Commission, sans méconnaître la valeur des considérations alléguées, insiste néanmoins pour que, désormais, la plus grande partie des crédits soit employée à la publication des catalogues destinés au grand public, et plus spécialement du catalogue général des imprimés.

Il y a lieu de faire les plus expresses réserves touchant l'utilité relative assignée par le rapporteur aux catalogues des différents départements de la Bibliothèque nationale; comme tous les hommes qui ne sont pas du métier, M. Perreau a été séduit par la perspective du catalogue général des imprimés; or, l'opportunité d'imprimer ce catalogue est contestable, les voies et moyens adoptés pour sa publication le sont plus encore; et, en tout état de cause, cette entreprise ne doit, sous aucun prétexte, entraver la rédaction et l'impression des catalogues spéciaux des autres départements, dont la plus grande utilité et la plus grande urgence sont manifestes; en règle générale, le livre imprimé ne constitue pas, comme le manuscrit, la médaille, la gravure ou le dessin, un article unique ou seulement rare; il existe divers moyens d'apprendre l'existence des ouvrages relatifs à un sujet déterminé; ce fait acquis, il suffit de s'adresser au département des imprimés pour demander, et, dans le plus grand nombre des cas, pour obtenir communication de ces ouvrages; seul, au contraire, un catalogue peut signaler l'existence et faire connaître la nature d'un manuscrit, d'une médaille, d'une gravure ou d'un dessin; dans le même ordre d'idées, la publication du catalogue de certaines collections particulières du département des imprimés est fort désirable; on peut en juger par le *Catalogue des factums*, du regretté Corda.

En tête du premier volume du *Catalogue général des imprimés*, M. L. Delisle a placé une introduction qui retrace l'historique de la catalogographie du département des imprimés; l'éminent

Digitized by Google

administrateur général n'a pas manqué d'indiquer quelles raisons militent en faveur de l'impression du catalogue général ; « la meilleure » réside dans la possibilité de faire connaître au public la totalité des imprimés conservés à la Bibliothèque ; de quel public s'agit-il ? celui de 1900 ne peut connaître, par cette voie, que les ouvrages rangés sous la lettre A ; celui de 1930 ne pourra connaître, par le catalogue, les ouvrages entrés à la Bibliothèque vingt-cinq ou trente ans plus tôt et classés dans les premières lettres de l'alphabet. En fait, il est, dès aujourd'hui, fort possible de fournir cette indication au public, soit que les travailleurs se rendent personnellement rue de Richelieu, soit qu'ils s'adressent, par la poste, le télégraphe ou le téléphone, à un bureau de renseignements dont la création serait fort utile.

Le principe de l'impression du catalogue admis, il eût été, semble-t-il, préférable de préparer tout d'abord la totalité de la copie, d'arrêter celle-ci à une date uniforme, de la livrer à un nombre d'imprimeries aussi considérable qu'il eût convenu pour achever l'impression en un très petit nombre d'années, et, en conséquence, de demander au Parlement de répartir le crédit global nécessaire en un nombre restreint d'exercices ; il y eût eu économie à procéder de la sorte, car on eût mis l'entreprise à l'abri du surenchérissement, qui paraît fatal, des matières premières et de la main-d'œuvre, au cours d'une période de trente ans.

Toutes questions de détail mises de côté, il est un fait constant : le catalogue doit comprendre environ 150 volumes ; il en aura paru cinq en quatre ans jusqu'ici ; on compte établir les 125 autres à raison de quatre par an ; l'œuvre sera par suite achevée vers 1930. Il est permis d'avoir quelque doute sur la continuité régulière d'un effort aussi prolongé.

Il convient, en outre, de ne pas oublier que la popularité du catalogue général dans le grand public repose sur un malentendu que M. L. Delisle a fort justement voulu dissiper dans son introduction : le catalogue général sera l'inventaire, alphabétiquement classé, des imprimés de la Bibliothèque ; mais, dans la plupart des cas, il ne signalera ni la totalité des travaux relatifs à une question déterminée, ni même les plus importants, pour peu que ceux-ci aient pris place dans un recueil et n'aient pas été tirés à part.

Lorsque le chapitre 50 a été soumis à l'approbation de la

Digitized by Google

Chambre des députés, M. Camille Fouquet est intervenu dans les termes suivants :

M. Camille Fouquet. La bibliothèque de la Chambre des députés possède des documents de la plus haute valeur au point de vue historique. Je sais que M. le directeur de la Bibliothèque nationale serait enchanté de posséder le catalogue de ces ouvrages. Il me semble qu'on pourrait autoriser l'installation dans notre bibliothèque d'un employé de la Bibliothèque nationale qui serait chargé de rédiger le catalogue des pièces intéressant les archives nationales.

Il est possible que ce travail ne coûte rien à la Chambre, puisque l'employé de la Bibliothèque nationale pourrait être appointé sur le crédit de cet établissement ou sur celui des archives. C'est une entente à établir entre le ministre et le bureau de la Chambre. Tel est le vœu que j'exprime.

M. Lechevallier, *questeur à la Chambre.* L'adoption de la mesure proposée par notre honorable collègue nécessiterait certainement une augmentation de crédit; car, en l'état, la somme nécessaire ne pourrait être prélevée sur le budget normal. Il resterait d'ailleurs une question de principe à examiner, celle de savoir comment devrait s'établir l'entente avec la direction de la Bibliothèque nationale...

M. Camille Fouquet. Ou des Archives.

M. Lechevallier... mais, dans tous les cas, il y aurait à prévoir un crédit supplémentaire; car, je le répète, il n'est pas possible actuellement de distraire une somme quelconque des crédits de la Chambre. (*Très bien! très bien!*)

M. Georges Leygues, *ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.* Nous examinerons la question.

M. le président. Le bureau étudiera la question puisqu'il s'agit de la bibliothèque de la Chambre, et je puis assurer notre honorable collègue qu'il examinera sa proposition avec tout l'intérêt qu'elle mérite. (*Très bien! très bien!*)

M. Camille Fouquet. Je vous en remercie.

Si j'interprète bien la pensée de M. Camille Fouquet, l'honorable député de l'Eure a tenu fort justement à appeler l'attention sur la portion originale des collections de la bibliothèque de la Chambre des députés, et tout particulièrement sur les manuscrits, plus nombreux et plus variés qu'on ne l'imagine généralement. Or, si M. Camille Fouquet eût eu le loisir de se documenter, il eût appris que je prépare le catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Palais-Bourbon; ce renseignement me paraît de nature à simplifier les études bilatérales que le ministre et le président de la Chambre ont si gracieusement promises à M. Camille Fouquet.

***

Chapitres 51 et 52. — Bibliothèques publiques. Personnel : 149.000 fr. — Matériel : 68.600 fr.

Digitized by Google

Ces deux crédits se décomposent comme suit pour chacune des trois bibliothèques : Mazarine, 33.200 fr. et 14.400 fr. ; Arsenal, 36.000 fr. et 17.914 fr. ; Sainte-Geneviève, 79.800 fr. et 36.286 fr.

A voir le rapport ne pas consacrer un mot aux trois bibliothèques secondaires de Paris, il serait difficile, pour les non-professionnels, de se douter que les questions les plus graves, au point de vue administratif et scientifique, se posent au sujet de ces établissements; on peut être partisan de leur maintien comme bibliothèques générales, on peut préférer les voir converties en bibliothèques spéciales, on peut soutenir que le mieux serait de les supprimer, en tout ou partie, mais aucun homme compétent ne saurait prétendre que la situation actuelle n'appelle pas de profondes réformes, et, au préalable, une étude sérieuse; la suppression des emplois non rétribués, la réduction du personnel appointé, le relèvement des traitements, le rattachement de ces dépôts à la Bibliothèque nationale, dont ils constitueraient des annexes ou des sections, la fusion de leur personnel dans celui de la Bibliothèque nationale, tels paraissent les principes indispensables d'une réorganisation de ces bibliothèques, dans l'hypothèse de leur maintien, à titre de dépôts généraux ou spéciaux. Dans son introduction, M. L. Delisle a fait entrevoir l'agréable perspective de l'extension du catalogue général des imprimés de la Bibliothèque nationale en un catalogue général des imprimés des quatre dépôts de Paris, par la collation du catalogue particulier de ceux-ci sur le catalogue général de celle-là; une pareille œuvre rendrait effectivement les plus grands services, et, à mon sens, c'est là la véritable « meilleure » raison qu'on puisse invoquer en faveur de l'impression du catalogue général; mais j'estime que l'autonomie des bibliothèques secondaires doit disparaître, et qu'on doit souhaiter la transformation de la direction de la Bibliothèque nationale, non-seulement en direction générale des bibliothèques nationales de Paris, mais encore en direction générale des bibliothèques de France, comme il a été fait pour les archives.

Ces observations permettent d'apprécier ce qu'il convient de retenir des paroles prononcées par M. René Viviani à l'occasion du chapitre 51.

M. René Viviani. Je veux appeler l'attention de la Chambre et celle de M. le ministre de l'instruction publique sur la situation faite

Digitized by Google

au personnel dans les bibliothèques Sainte-Geneviève, de l'Arsenal et Mazarine.

Cette situation a été réglée par décret du 7 avril 1887, et d'une façon plus précise par l'article 10 de ce décret dont vous me permettrez de vous donner lecture :

« Un service quotidien dans les conditions où il est prévu au règlement particulier de chaque bibliothèque ne sera exigé des fonctionnaires de cet établissement que du jour où leur traitement aura été régularisé conformement à l'article 16 du présent décret.

« Les fonctionnaires qui n'accepteraient pas l'obligation du service quotidien continueront à remplir leurs fonctions avec le titre et le traitement dont ils jouissent, mais perdront de ce jour tout droit à l'avancement. »

Dès que ce décret eût été rendu, à l'exception d'un seul, tous les employés de la bibliothèque Sainte-Geneviève acceptèrent le service quotidien, c'est-à-dire acceptèrent de venir tous les jours au lieu de trois fois par semaine comme cela se pratiquait précédemment.

Je dois dire à la Chambre, pour montrer le labeur qui est infligé à ce personnel, que l'année dernière on a compté 180.000 lecteurs à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Néanmoins, et malgré la promesse contenue dans l'article 10 du décret, les traitements n'ont pas été régularisés. D'après le décret de 1887, le personnel devait recevoir une somme totale de 60.800 fr.; depuis treize ans, il a accepté de venir tous les jours, et il ne reçoit qu'une somme de 55.000 fr.; d'où, à son detriment, une différence de 5.800 francs.

Je prie M. le ministre de bien vouloir prendre en considération la requête que je lui soumets et j'espère qu'il voudra bien inscrire, s'il n'y a pas de difficulté, dans le budget de l'annee prochaine, au nom de la justice et de l'équité, le chiffre prevu dans le décret de 1887. (*Très bien! Très bien!*).

M. le ministre de l'instruction publique. J'examinerai la question. (*Très bien! Très bien!*).

Chapitre 53. — Catalogues des manuscrits et incunables : 20.000 fr.

Le crédit affecté aux catalogues généraux des manuscrits et incunables etait primitivement de 30.000 francs. Il a été réduit de 10.000 francs en 1897, par raison budgétaire.

Le crédit actuel de 20.000 francs est affecté à la publication : 1° du catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France, sauf la Bibliothèque nationale; 2° du catalogue général des incunables conservés dans les bibliothèques publiques de France.

Cinquante-cinq volumes du catalogue général des manuscrits ont été déjà publiés. Il en reste encore à publier environ sept volumes, qui seront terminés en 1901 ou 1902.

Digitized by Google

En ce qui concerne le catalogue général des incunables, rappelons que la publication en est faite dans des conditions particulièrement avantageuses pour l'État. L'auteur, Mlle Pellechet, a généreusement pris à sa charge une notable partie des frais d'impression ; elle s'est engagée à ne compter à l'État ni frais de voyage, ni droits d'auteur et à livrer au ministère de l'instruction publique 200 exemplaires exclusivement réservés à des établissements publics français. Le catalogue doit comprendre environ 8 volumes. Un seul a paru jusqu'ici.

Depuis la rédaction du rapport, la mort est venue frapper Mlle Pellechet ; c'est pour la science bibliographique une perte irréparable ; puisse-t-elle ne pas compromettre l'avenir du catalogue général des incunables !

Chapitre 54. — Services généraux des bibliothèques : 39.000 fr., dont 30.000 fr. pour traitement de trois inspecteurs généraux et 9.000 fr. pour frais de tournée, missions spéciales, frais généraux du service du dépôt légal et dépenses diverses.

Comme l'an dernier, je ferai remarquer qu'il conviendrait de faire figurer le mot archives dans le libellé de ce chapitre, dont les trois quarts du crédit servent à payer trois fonctionnaires qui sont officiellement dénommés inspecteurs généraux des archives et bibliothèques.

Je n'ai pu m'assurer si l'on avait cru devoir tenir compte, dans l'édition de 1900 de l'*Annuaire des archives et des bibliothèques*, des observations que j'avais présentées, cette édition n'étant pas encore parue en ce mois de décembre ; j'appellerai l'attention, cette année, sur l'intérêt que présenterait la mention, dans cet annuaire, du traitement attribué aux fonctionnaires qui y sont cités, comme cela se fait pour les divers annuaires du ministère des finances ; l'intérêt professionnel de ces renseignements n'a pas besoin d'être démontré.

Chapitre 55. — Souscriptions scientifiques et littéraires, bibliothèques municipales et populaires, échanges internationaux : 177.000 fr.

ERNEST COYECQUE.

Digitized by Google

UNE LETTRE DE VAUBAN RELATIVE A LA BASTILLE

M. le colonel de Rochas, administrateur de l'Ecole Polytechnique, a bien voulu nous communiquer et nous autoriser à publier la copie d'une lettre inédite de Vauban, destinée au recueil général qu'il prépare de la correspondance de l'illustre maréchal. Cette lettre, datée de Paris, 13 septembre 1704, ne porte pas le nom de son destinataire; M. de Rochas pense qu'elle était adressée au duc du Maine qui était, depuis 1694, grand-maître de l'artillerie, mais il ne l'affirme pas, et il se pourrait faire qu'elle ait été écrite pour le ministre de la guerre, alors Chamillart.

Quoi qu'il en soit, elle ajoute d'intéressants renseignements à ce que l'on savait sur les fossés de la Bastille, les profits qu'en tirait l'état-major de la forteresse, et aussi l'inconvénient que présentait ce mode de communication avec les cours de l'Arsenal. Il faut reconnaître que l'avis donné par Vauban ne prévalut pas; nous avons publié dans notre volume sur la Bastille (1) un règlement édicté par Baisle, qui fut gouverneur de 1749 a 1758, et il résulte de ce texte que l'état-major affermait alors encore le passage en bac sur le fossé entre l'Arsenal et la prison.

On remarquera l'opinion de Vauban sur ce « bon vieux château » de la Bastille, « prison très sûre, — dont Dieu nous garde », — ajoute-t-il non sans un peu de familiarité, à ce qu'il semble; mais la locution était, en quelque sorte, consacrée, comme une formule superstitieuse de sauvegarde.

FERNAND BOURNON.

13 Septembre 1704. — Vauban au duc du Maine? — De Paris.

Je commence ma lettre, Monseigneur, par vous demander très humblement pardon si j'ai été si longtemps à rendre mon avis sur l'affaire dont vous m'avez chargé. J'ai voulu visiter le lieu en question dont j'ai fait lever le plan que vous trouverez joint ici pour vous mieux éclaircir du fait. Ce plan vous fera voir ce qui est en contestation et

(1) *La Bastille*, dans la Collection de l'histoire générale de Paris, 1893, in-4, p. 45.

Digitized by Google

ce qui ne l'est pas. J'en ai parlé à M. l'abbé Fautrier parce que j'ai sû qu'il s'était mêlé de cette affaire et au lieutenant de la Bastille qui m'a montré de quoi il s'agit. Le jardinier n'a point comparu ; j'ai seulement ouï dire que c'était un homme d'importance qui savait plus que planter des choux.

Il est certain que ce qui croît sur les remparts, dans le fond des fossés, dans les chemins couverts et dans tous les autres dehors des places de guerre est au Roi sans contestation et qu'il en peut disposer et qualifier qui bon lui semble sans que personne ait sujet de s'en plaindre. Il le fait ordinairement en faveur des États-majors de ces mêmes places pour les obliger à en avoir plus de soin, aux ormes et gros arbres près dont il ne doit donner que les branchages, à condition de les faire bien et duement élaguer. Mais, comme ces dons ne sont point réglés par aucune ordonnance, les attrape qui peut, chacun se faisant des droits imaginaires qui causent beaucoup de contestations et de mésintelligences entre eux.

Feu M. de Louvois les faisait donner à ceux qui lui plaisaient sans y vouloir établir d'autre règle, ce qui augmentait les haines au lieu de les diminuer. Dans le temps que je faisais plus fréquemment la visite des places, j'en ai accomodé plusieurs. L'expédient le plus juste que je trouvai pour cela fut de donner au Gouverneur la moitié de tous les émoluments permis, le quart au lieutenant du Roi, les deux tiers de l'autre quart au major, et l'autre tiers à l'aide-major quand il n'y en a qu'un; quand il y en a deux, le major n'a que la moitié de ce quart c'est-à-dire un huitième et l'autre moitié est partagée entre les deux aides-majors qui, de cette façon, ont chacun un seizième...

Il serait juste de donner quelque chose au capitaine des portes, mais il faudrait en même temps qu'il ait la qualité de garçon-major pour lui donner une qualité qu'il n'a pas sur le commun du soldat. Cela soulagerait le *Major* et l'Aide-Major dont les emplois sont toujours pénibles à qui veut bien remplir ces devoirs, notamment quand l'un d'eux tombe malade et quelquefois tous les deux, ce qui arrive assez souvent parce qu'il y en a beaucoup de vieux. D'ailleurs, le capitaine des portes, n'étant occupé que pour l'ouverture et la fermeture des portes, n'est pas assez employé.

Quand il y a des vides dans la place appartenant au Roi qui ne sont occupés de rien, Sa Majesté trouve bon qu'il y fasse des jardins, mais non sur les parapets ni sur les remparts, ni sur les talus des mêmes remparts qui doivent être sacrés dans la place et dans les dehors. Tout cela mériterait bien d'être réglé par une ordonnance ; car il y en a beaucoup qui se licencient plus que de raison et qui entreprennent sur les terre-plains quoique j'en ai fait beaucoup de bruit où j'en ai trouvé.

Pour revenir au partage des fruits, tous ceux que j'ai réglés de la sorte s'en sont contentés et n'ont plus dit mot.....

Digitized by Google

Revenons au sujet dont vous voulez que je me mêle.

Il est certain que l'arsenal n'a que voir dans les fossés de la place, qu'il n'y a rien là de son ressort et que la pièce de pré, dont votre jardinier jouit, n'est qu'un relâchement volontaire de feu M. de Bezemaux, gouverneur de la Bastille, en faveur de M. le duc du Lude (1) pour prendre de l'eau dans les fosses ou pour je ne sais quoi faire, que la porte de sortie du flanc bas qu'on a ouverte pour y communiquer doit être murée parce qu'elle n'a été faite que pour la communication au fossé, aux demi-lunes et aux chemins couverts en temps de guerre. Jusque-là, elle doit être condamnée attendu : 1° que son ouverture peut donner entrée et sortie à la contrebande de toutes sortes de marchandises qu'on peut faire entrer ou sortir par là sans payer les droits, et, ce qui est bien plus à craindre que cela, à des surprises d'autant plus dangereuses que, s'il se brassait quelque chose de mauvais contre le service du Roi, ceux qui l'entreprendraient trouveraient des armes, de la poudre, du plomb et du canon dans l'arsenal tout aussi à portée que si on les y avait mis exprès. C'est pourquoi cette ouverture est cent fois plus dangereuse là que partout ailleurs. S'il ne s'agit que d'avoir de l'eau pour l'arrosement des jardins, il n'y a qu'à faire une petite machine comme celle que Mme de La Touche a fait faire derrière son jardin, mais il ne faut pas ébrecher le parapet comme elle a fait; il est aisé de l'éviter.

Après avoir exposé le peu de droits que l'arsenal a dans les fossés de la place en tant qu'arsenal, et que, bien loin de là, il est nécessaire de fermer la sortie qui donne entrée de l'un à l'autre par les raisons que j'ai eu l'honneur de vous dire, il faut dire ceux de la Bastille. — C'est une vieille citadelle d'ancienne fabrique, batie avant l'usage du canon par Charle V, roi de France, pour contenir la ville de Paris, fort séditieuse en ce temps-là. Ce n'est, à proprement parler, qu'un bon vieux chateau entouré d'un assez bon fossé à bords revêtus, bordé d'un mur adossé de maisons tout autour, qui ont leur vue et leur issue tournés en dehors et l'adossement du côté du fossé, dans le circuit duquel on fait ronde à toutes les heures du jour et de la nuit pour empêcher les prisonniers de se sauver. C'est une prison très sûre (dont Dieu nous garde !); puis c'est tout. Quand elle serait autre chose et qu'elle jouirait du privilège des places de guerre, elle ne peut établir ses prétentions que dans le fond de son fossé et le long de ses bords sur l'étendue d'un chemin couvert, si elle en avait un; mais elle n'a d'autres dehors que des corps de garde devant les portes. La fortification n'a aucune convenance avec elle et n'en dépend point du tout; et si Paris avait un état-major comme les villes de guerre, il serait en droit de prétendre les herbes des fossés, remparts, chemins couverts et autres dehors, comme il se pratique à

(1) H. de Daillon, duc du Lude, grand-maître de l'artillerie, gouverneur des châteaux de Saint-Germain et de Versailles, mort à Paris en 1685.

Digitized by Google

toutes les places du royaume; mais, comme il y a apparence que les gouverneur et lieutenant du roi à Paris ont négligé cela, les Rois les ont donnés, dès il y a longtemps, aux officiers de la Bastille qui vraisemblablement se sont trouvés plus habiles à succéder que les autres, et cela dès le temps que les fortifications ont été faites; ce qui leur ayant été confirmé par une longue possession, il ne me paraît pas raisonnable de les en déposséder présentement.

A l'égard de ce que le jardinier prétend, qui est une petite lizière entre la lunette et le rang des saules plantés pour limiter depuis le moineau jusqu'au bastion de l'arsenal, je ne vois qu'une raison de bienséance pour lui qui ne convient qu'aux souverains quand ils sont les plus forts.

Je ne juge point, Monseigneur; je vous dis simplement mon avis. Car, si je jugeais, je lui ôterais tout ce qu'il tient dans ce fossé, par rapport à la sûreté de l'arsenal qui est fort exposé en l'état qu'il est. Jugez présentement la chose vous-même ou rendez-en compte au Roi; il l'aura bientôt décidée. Il vaut mieux que vous la régliez avec lui qu'autrement, attendu qu'en décidant de la sorte personne n'aura rien à dire.

Je suis, avec bien du respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le M[al] *de* VAUBAN (1).

QUESTIONS

227. — Un captif d'Agnadel. — Pourrait-on donner quelques renseignements sur un Vénitien, Bernardin de Taillepierre (Bernardino Tagliapietra), qui, ayant été fait prisonnier, vraisemblablement dans la défaite des Vénitiens à Vaylate ou Agnadel, fut enfermé au château de Pont-de-l'Arche en Normandie? Un reçu pour ses frais de nourriture et d'habillement a été signé par Jean Auffroy, lieutenant de l'amiral de Graville en ce château, et est conservé dans les portefeuilles Fontanieu (cod. 2561 7, fol. 224).

Jehan Auffroy, escuier, lieutenant au château du pont de l'Arche de

(1) Correspondance de Vauban, t. IX, bibliothèque de la section technique du Génie.

Digitized by Google

haut et puissant seigneur Loys, sire de Graville, admiral de France et capitaine dudit pont, confesse avoir eu et receu de honorable homme Pierre le Blanc, commis du grenetier du grenier à sel dudit pont de l'Arche la somme de 29 livres 5 sols tournois pour par ledit escuier avoir quis et trouvé la dépence de bouche de Mᵉ Bernardin de Taillepierre, vénitien, prisonnier au chateau du pont de l'Arche, le temps et espasse de cent dix sept jours commençant le 6ᵉ jour de septembre MVᶜ IX ledit jour comprins et finissant le dernier jour de décembre ensuivant audit an par semblable comprins qui est au prix de V s. t. par jour, en ensuivant le contenu ès-lettres missives du roy notre sire et par l'ordonnance de noble homme Mʳᵉ Thomas Bohier, chevalier, général de Normandie; plus confesse avoir eu et receu du dit le Blanc la somme de douze livres 10 s.t. pour les habillemens dudit Taillepierre, prisonnier par l'ordonnance de mond. seigneur le général; lesquelles deux parties montent à la somme de 41 livres 15 sols t., de laquelle somme de XLI l. XV s. t. pour les causes dessus dites le d. Auffroy escuier se tint pour bien content et payé, et en quitte le roi notre seigneur, ledit P. Leblanc, commis, ledit grenetier et tous autres.

Fait et passé devant Jehan Desbus et Jehan Godefroy, tabellions jurés audit lieu du Pont de l'Arche, pour le roy notre dit seigneur, le lundi XXIXᵉ jour de décembre l'an de grâce MVᵉ XI. Signe *Desbus* et *Godefroy*, avec paraphe. »

D'autres documents permettent-ils de savoir si c'est bien, comme nous le supposons, à la bataille d'Agnadel que ce Tagliapietra fut fait prisonnier? Quand commença sa captivité, et jusqu'à quelle date elle se prolongea? et enfin, ce qui serait le plus essentiel, quelle est l'identité de ce Tagliapietra?

V.

CHRONIQUE

~~~ La campagne de fouilles 1899-1900 entreprise dans les ruines du château féodal de Piégut (Dordogne) a donné des résultats intéressants. Elle a porté sur deux points distincts : la face Est et la face Ouest du mamelon. Sur la face Est, on a retrouvé à la partie supérieure une série de petites pièces avec des bases de portes bien conservées, puis un escalier d'une quinzaine de marches qui descendai: dans une petite salle voûtée en berceau, mais dont la voûte était

Digitized by Google
~~~

effondrée. Cette sorte de cave communiquait en outre avec l'extérieur par une porte fort basse et étroite. Une sorte de large trottoir dallé faisait le pourtour du donjon soutenu par un mur qui rejoignait les appartements ci-dessus et une grosse tour située au Sud.

A l'Ouest, on a dégagé un monumental escalier en granit à trois révolutions et des terrasses, sans doute du XVI^e^ ou du XVII^e^ siècles. Au cours des fouilles on n'a trouvé que des fragments de poteries, de verreries, de ferrures, quelques boucles et monnaies du XVI^e^ siècle, plus une assez jolie clochette en bronze de la même époque.

Ouvrages nouveaux :

~~~ **Bobeau** (Octave) : *Note sur des sépultures de la seconde moitié du III^e^ siècle, découvertes à la Croix, canton de Bléré (Indre-et-Loire).* — Paris, Imp. nation., 1900, in-8° de 8 pp. (Extr. du Bulletin archéologique, 1900).

Nous avons rendu compte de ces fouilles, d'après les notes de M. Bobeau, il y a quelques mois. (Voy. *Correspondance hist. et arch.*, 1900, pp. 146-147).

CH. DE B.

~~~ *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat recueillis et publiés par ordre de S. A. S. le prince Albert I^er^ par Gustave* **Saige**, *correspondant de l'Institut, conservateur des Archives du palais de Monaco, et le comte de* **Dienne** ; — Monaco, 1900, 2 vol. in-4° de 790 et CCCXCII-364 pp.

Si l'ouvrage ci-dessus désigné n'était que ce que promet son titre, un recueil de documents, il aurait déjà une grande importance et beaucoup de valeur. Mais, si la modestie est une vertu louable chez tous les auteurs, l'exactitude est une qualité qui s'impose aux historiens partout et toujours. Je regrette, pour mon compte, que MM. Saige et de Dienne, contraints sans doute de prendre le titre général donné à la collection dont leur publication fait partie, nous annoncent sur leur couverture un *corpus* de pièces d'archives, tandis que sur deux mille pages environ qui composent leurs deux volumes, ils en ont consacré près de quatre cents à une *Étude historique sur la vicomté de Carlat*. Les lecteurs prévenus de cette particularité renverseront sans doute l'ordre adopté par les auteurs : ils liront d'abord cette étude qui a les proportions non d'un simple mémoire, mais d'un vrai livre d'histoire, et d'un excellent livre, puis ils consulteront les documents qui en sont les pièces justificatives.

Si le titre n'est pas suffisamment explicite, les deux avant-propos placés en tête de chaque volume nous donnent, en revanche, d'appréciables renseignements sur l'économie de la publication et sur la part de chaque collaborateur. Ce dernier point a son importance. En matière d'érudition, quand un travail porte plusieurs signatures, on

Digitized by Google

aime à savoir ce qu'il faut attribuer à chacun des auteurs. Là, la part de l'un et de l'autre est fort inegale. A M. Saige revient la plus grosse. Notre confrère a joué le premier rôle dans la recherche et dans l'édition des documents, ce à quoi il fallait s'attendre, vu sa compétence spéciale. De plus, dans l'étude sur la vicomté de Carlat, il a écrit en entier les cinq premiers chapitres, qui contiennent l'histoire et les institutions de cette importante région jusqu'au XIVe siècle. M. de Dienne a traité les périodes suivantes jusqu'à l'erection du comté de Carladez au profit du prince Honoré II de Monaco (1643). Mais, dans les chapitres qui intéressent ces trois siècles, tout ce qui est relatif au développement des institutions judiciaires et administratives est dû encore à M. Saige. A l'actif de ce dernier toujours, il faut mettre les deux tables générales qui occupent plus de deux cents pages et sont rédigées pour le plus grand bénéfice des chercheurs, enfin des cartes très propres à éclairer l'histoire et les textes.

Sur les documents, je ne m'étendrai guère. Je me bornerai à dire que la recherche en a été poursuivie avec zèle partout où il s'en pouvait rencontrer, que beaucoup d'entre eux sont des pièces de premier ordre à différents points de vue, que le texte en est établi avec une grande sûreté et qu'ils sont précédés de sommaires et annotés un peu brièvement parfois, mais avec science. C'est assez pour engager à y recourir avec confiance.

L'étude sur la vicomté de Carlat me retiendra davantage. Possession au XIVe siècle des sires de Pons dont l'histoire m'a occupé quelque temps, ce domaine m'avait toujours semblé digne de fixer l'attention d'un érudit et je m'étonnais que la monographie de cette région, une manière de petit etat dans l'ancienne France, n'eût pas encore été écrite. Cette lacune est comblée, et très heureusement. Les sources ne manquaient pas ; M. Saige l'établit dans une note très substantielle en tête du t. II et le grand nombre de pièces publiées dans l'ouvrage (411, presque toutes inédites), en fournit la preuve. Au point de vue géologique d'abord, la constitution du sol du Carladez méritait d'être étudiée par les savants : M. Marcellin Boule, assistant au Muséum, le démontre dans un chapitre que l'ont utilement convié à écrire MM. Saige et de Dienne. L'aperçu géographique et économique de ce dernier, placé après les quelques pages de M. Boule, persuade qu'à cet égard aussi, le Carladez est plein d'intérêt. Mais c'est surtout en retournant le champ historique que les travailleurs devaient préparer une belle moisson. MM. Saige et de Dienne ont recueilli en abondance le fruit de leurs peines. En elle-même, la vie de ce petit pays est curieuse. M. Saige a exposé avec toute la prudence nécessaire ce que l'on peut savoir de ses origines. En commentant avec réserve les vieux textes, il a déterminé, autant que possible, la constitution du territoire du Carladez et prouvé qu'à l'époque carolingienne, il formait un des comtés secon-

Digitized by Google

daires qui divisaient le grand comté d'Auvergne. Tout ce qui se rapporte à la géographie historique ancienne de ces contrées lui est familier. Il a tiré des textes tout ce qu'ils pouvaient receler sur ce sujet, et il nous le fait connaître avec une précision et une lucidité qui sont rares en pareille matière. M. Saige n'a pas moins bien démêlé les questions ardues que soulèvent les faits et gestes des premiers vicomtes, et l'histoire, obscure avant lui, de la Haute-Auvergne en ces temps difficiles à connaître, est éclairée par ses dissertations. L'histoire du Rouergue, en effet, est intimement liée à celle du Carladez pendant tout le moyen-âge. Au XII^e^ siècle, un Richard de Carlat devient comte de Rodez et jusqu'au XIV^e^ siècle ses successeurs possèdent ces deux fiefs considérables. Aucun des événements intéressants de la vie du Carladez pendant cette longue période n'a échappé, semble-t-il, à M. Saige. Mais ce qui vaut mieux encore que le récit des fastes régionales, c'est le chapitre où il a magistralement exposé les *Institutions du Carladez à la fin du* XIII^e^ *siècle*. Les érudits goûteront ce tableau, sobre mais complet, des institutions d'un pays l'ancienne France qui a bien sa physionomie propre, et les historiens y recourront pour comparer l'administration et la justice dans ce coin de l'ancienne monarchie avec les mêmes manifestations de la vie publique dans d'autres parties du royaume. Il nous semble que le paragraphe qui traite des *Communes et des chartes de franchises* et auquel a collaboré M. de Dienne, les intéressera particulièrement et qu'ils tireront profit de l'étude de la coutume de Mur-de-Barrez.

On comprend que M. de Dienne qui a, pour son compte, si bien utilisé les documents sur le Carladez du XIV^e^ au XVII^e^ siècle ait repassé la plume à M. Saige pour qu'il traitât encore les institutions de ce pays à ces époques. L'intervention de notre savant confrère à certains endroits, met dans l'œuvre commune une unité qu'elle n'aurait pu avoir si la division par période avait été strictement tranchée entre les deux collaborateurs. L'exposé de la vie politique et militaire du Carladez sous les Pons, le duc de Berry, les Armagnac et le roi de France, de 1304 à 1643, par M. de Dienne, se fortifie et s'agrémente des développements sur les institutions qu'y introduit M. Saige.

Je ne sais lequel des deux érudits a écrit le très instructif et très curieux passage où le château de Carlat et sa librairie sous Jacques d'Armagnac sont décrits, mais il y a là une quinzaine de pages qui doivent être signalées : historiens, archéologues, philologues, tout le monde y trouvera son compte. Ces pages complètent de la plus séduisante façon les notices relatives aux Armagnac, et notamment à ce duc de Nemours dont le caractère et la vie ont dû passionner M. de Dienne. Celui-ci a eu, du reste, en général, la tâche la moins ingrate : il était plus facile et moins monotone d'écrire l'histoire du Carladez sous les Pons, batailleurs acharnés des grandes guerres du XIV^e^ siècle,

Digitized by Google

et sous les successeurs de Jean de Berry, que sous les féodaux du haut moyen-âge. Du moins, c'est justice de le reconnaître, y a-t-il apporté assez de savoir et de talent pour mettre son œuvre à l'unisson de celle de son savant collaborateur.

Après avoir tenu compte des mérites respectifs de chacun d'eux, les travailleurs appelés à se servir de leur considérable ouvrage, confondront MM. Saige et de Dienne dans une même reconnaissance.

J. Chavanon.

~~~ **Dumoulin** (Joseph) : *Vie et œuvres de Frédéric Morel, imprimeur à Paris depuis 1557 jusqu'à 1583 ;* — Paris, J. Dumoulin et A. Picard et fils, in-8° jésus, 288 pp.

Fédéric Morel naquit à Paris en 1523; il fut d'abord correcteur dans l'imprimerie de Charlotte Guillard et il épousa, vers 1550, Jeanne de Vascosan, fille de Michel de Vascosan, célèbre dans l'art de la typographie.

A la mort de Charlotte Guillard, en 1557, Fédéric Morel s'établit pour son compte dans un local que lui offrit son beau-père et où il mit comme enseigne le « Franc-Murier, » qui devint sa marque typographique. En 1571, il fut nommé imprimeur du Roi et il eut ainsi le privilège d'imprimer les actes émanés du gouvernement; il succéda, dans ces fonctions, à Robert II Estienne.

Fédéric Morel fut l'éditeur de Joachim du Bellay, de Michel de l'Hôpital, de Philibert Delorme et d'autres personnages illustres, contemporains des guerres de religion.

La bibliographie des impressions de Fédéric Morel est particulièrement intéressante (livres, opuscules, lettres royales, édits, etc.)

L'ouvrage contient les spécimens des caractères employés par Frédéric Morel et des types grecs royaux dont il avait l'usage en qualité d'imprimeur du Roi; le fac-similé de ses diverses marques d'imprimeur, des plus beaux titres qu'il a composés, du titre et de deux planches de l'*Architecture de Philibert Delorme*, une planche en couleur représentant les armoiries de Morel, une composition de Stradan donnant l'aspect d'une imprimerie au seizième siècle.

Ajoutons que ce travail est la thèse que M. J. Dumoulin a soutenue pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe; thèse qu'il a remaniée et considérablement augmentée.

M.

~~~ **Guignard de Butteville** (L.) : *Inventaire des titres de la Chatellenie de Romorantin;* — Vannes, Lafolye, 1900, in-8° de 56 pp. (Extr. de l'*Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1900).

C'est le résumé des aveux de la Chatellenie de Romorantin d'après un ms. des Archives du Loiret, série A. 696.

Digitized by Google

Ghellinck-Vaernewyck (Vicomte de) : *Le comte de Marsy, Notice nécrologique* ; — Bruxelles, Goemaere, 1900, in-8° de 6 pp. (Extr. de la *Revue belge de numismatique* 1900).

M. de G.-V. s'applique spécialement à faire ressortir les nombreuses et cordiales relations que le regretté Directeur de la *Société française d'archéologie* avait eues avec la Belgique, et à faire un inventaire des travaux qu'il avait publiés dans les revues de ce pays.

Herluison (H.) : *Coup d'œil sur le Musée historique d'Orléans ;* — Orléans, Herluison, 1900, in-8° de 14 pp. et 1 pl. (Extr. du *Bull. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, 1899).

Intéressante revue des richesses contenues dans un musée fort bien classé et possédant quelques pièces de premier ordre.

Lauzun (Philippe) : *La Société académique d'Agen* (1776-1900) ; — Paris, Picard, 1900, in-8° de 355 pp. et 8 pl.

C'est l'histoire très complète et détaillée d'une société scientifique provinciale qui date actuellement de près de cent vingt-cinq ans et qui a compté parmi ses membres des hommes universellement connus comme Lacépède, ou ayant une célébrité plus locale tels que Lafont du Cujula, Bondon de St-Amans, Sylvain Dumon, de Laffore, Adolphe Magen, etc. Des tables, très complètes, donnent non seulement les noms de tous les membres de la société depuis sa fondation, mais tous ceux qui sont cités dans l'ouvrage ; plus, tous les travaux publiés par la société, classés par matières. Un appendice reproduit les pièces officielles, et huit planches en phototypie nous montrent les traits de Lacépède, de St-Amans, de Sylvain Dumon, de Bartayrès, de Jasmin, de A. Magen et des signatures autographes de 1784 et de 1830.

En somme, bon ouvrage et excellent exemple à suivre.

C^te^ Charles de Beaumont.

Quarré-Reybourbon (L.) : *Lille et Béthune. La peste à Lille en 1667 et la Confrérie des Charitables de Saint Eloi de Béthune ;* — Lille, L. Quarré, 1900, in-8° de 14 pp. et 2 pl. (Extr. du *Bull. de la Soc. d'Études de la province de Cambrai*, t. II.).

Curieuse étude sur une association charitable renouvelée au moment de la peste de Lille en 1667, et sur un jésuite lillois, Gilles Cambier, auteur d'un petit ouvrage en vers.

Ch. de B.

Thiollier (Noël) : *Objets mobiliers anciens existant dans les églises du canton du Chambon-Feugerolles (Loire) ;* — Paris, Plon-Nourrit, 1900, in-8° de 8 pp. et 4 pl.

Digitized by Google

Du même : *Une vente de tableaux de maitres à Paris en 1710*; — Paris, Plon-Nourrit, 1900, in-8° de 4 pp.

Intéressants mémoires lus au dernier Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

Toudouze (Georges) : *La défense des côtes de Dunkerque à Bayonne au* XVII^e *siècle* ; preface du capitaine de frégate R. Degouy. — Paris, Librairie militaire R. Chapelot, 1900, in-8°, XVI-375 pp. et 24 pl.

M. Georges Toudouze consigne ici le fruit de plusieurs annees de recherches fructueuses dans les archives de la Guerre et de la Marine, au Dépôt général des fortifications, au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, etc., recherches très solidement étayées sur des observations personnelles inspirées par une étude approfondie de notre côte du Ponant. Dans une première partie, dite de *Théorie*, M. T. expose la technique de la guerre de côtes, matière un peu ingrate pour des profanes mais où il apporte une précision et une clarté bien faites pour rendre aussi attrayants que possible ces prolégomènes nécessaires ; ce n'est qu'après avoir bien défini et caractérisé les opérations de l'attaque, de la défense fixe, de la défense mobile, du bombardement et de la descente, et après avoir exposé dans quelle situation se trouvait la France du XVII^e siècle, desservie par sa situation politique mais si bien avantagée par sa position stratégique, ce n'est qu'alors que M. T. peut aborder avec sûreté, en une deuxième partie dite d'*Organisation*, l'étude de l'œuvre maritime de Richelieu et de Colbert et des créations de Vauban : il poursuit cet examen dans le plus grand détail, et en paragraphes particuliers consacrés à chacun des grands centres de défense qui s'échelonnent de Dunkerque à Bayonne (cette partie, comme, au reste, l'ouvrage tout entier, intéresse autant l'histoire maritime que l'histoire locale, si intimement liées dans toute cette région) ; il consacre de nombreuses pages aux milices gardes-côtes, et termine cette deuxième partie par l'exposé des tentatives faites par Richelieu et Vauban pour résoudre la question des soudures, cet éternel sujet de controverses entre la Marine et la Guerre (1). Quels furent les résultats de cette organisation, c'est, enfin, l'objet de la troisième partie, l'*Action*, où M. T. passe en revue les principales attaques ou menaces d'attaques, dont le littoral du Ponant a été l'objet pendant la période de 1618 à 1710.

La conclusion de M. T. est celle-ci : la Marine demande à posséder le commandement suprême des forces de terre et de mer, et à former sous ses ordres directs une armée composée, en chaque point de la côte, des natifs de cette côte : « Or, l'histoire prouve que sur ces deux points la Marine a raison ».

(1) Voy. *Corresp. hist. et archéol.*, 1900, pp. 49-50.

Digitized by Google

C'est affaire aux spécialistes de prendre parti dans cette question; nous n'en aurons pas l'outrecuidance, ayant borné notre analyse à signaler l'ouvrage de M. T. comme une très importante contribution à l'étude de notre histoire maritime.

H. M.

~~~ **Triger** (Robert) : *Étude sur la navigation de la Sarthe avant 1789, presentee au 8e congrès de la Loire navigable* ; Nantes, Schwob, 1900, in-8° de 16 pp. (Extr. du journal *La Loire navigable*, juillet-août 1900).

Curieuse petite brochure soigneusement faite comme tout ce qui sort de la plume du nouveau président de la Société Archéologique du Maine; il a réuni et condensé tous les textes relatifs à la navigation de la Sarthe depuis l'époque romaine, et surtout depuis le XIVe siècle jusqu'à l'époque de la Révolution.

CH. DE B.

Périodiques :

~~~ **Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry,** année 1899 (Château-Thierry, imp. Lacroix, 1899, in-8°, x-276 pp.) : Procès-verbaux des séances de 1899, pp. 1 à 37. — Dr Corlieu, Le médecin Lhomme, chirurgien des hospices de Château-Thierry, et l'épidémie de Barcelone, pp. 45 à 50 [relation en vers]. — Jos. Berthelé, Cloches diverses de l'arrondissement de Château-Thierry, pp. 51 à 80 [I. Les anciennes cloches de l'église de Crézancy (Aisne); II. Les Cochois et les Barrard, fondeurs de cloches ambulants dans l'arrondissement de Château-Thierry de 1822 à 1832; III. Le chantier des Barrard et la fonderie de cloches de J.-B. Barrard à la Chapelle-Monthodon (Aisne), de 1835 à 1867]. — J. Henriet, Le 37e congrès des Sociétés savantes : Toulouse, pp. 81 à 100 et 2 photogr. — Maurice Henriet, Le deuxième centenaire de Jean Racine, pp. 101 à 189 [I. A Paris; II. A La Ferté Milon; III. A Port-Royal; IV. A la Bibliothèque nationale; V. Discours de réception de Valincourt à l'Académie française (1699)]. — Frédéric Henriet, Une tour des vieux remparts de Ch. T., pp. 195 à 213 et 1 dessin hors texte. — Du même, Catalogue des tableaux, dessins, gravures, sculptures et objets d'art composant le musée de Ch.-T. ou déposés à l'Hôtel de Ville, pp. 217 à 272.

~~~ **Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique**, 1900, 5e série, n° IX : I. van Spilbeeck, Une relique de Saint-Norbert, pp. 527 à 531. — Du même, Célébrités carolorégiennes [de Charleroi], pp. 532 à 545. — Du même, Iconographie Norbertine (*suite*), pp. 546 à 557.

~~~ **Bulletin de la Société académique du Centre**, 1900,

Digitized by Google

n° 3 : L'abbé Lamy, Archiprêtré de la Châtre et de Chateaumeillant (*suite*), pp. 131 à 164. — V. Déséglise, Description d'un manuscrit en écriture de « Civilité » du XVI^e siècle, pp. 165 à 168.

~~~ **Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord**, t. XXVII, 5^e liv. : R. de Boysson, Les deux expéditions de Simon de Montfort en Sarladais (*fin*), pp. 357 à 367. — V^te G. de Gérard, La Peste à Sarlat (1629-1634) (*fin*), pp. 368 à 380. — D.-D., La misère en Sarladais (1634), pp. 380 à 383. — E. Decoux-Lagoutte, Notes historiques sur la commune de Trélissac (*fin*), pp. 383 à 413 et 2 pl. — *Varia* : H. B., Démolition des châteaux du Ribéracois en 1793, pp. 416 à 420.

~~~ **Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine**, t. XII, 2^e part., 1900 : Le Mystère de la Passion à Amboise et à Chateaudun (*fin*), pp. 170 à 175. — L'abbé L.-A. Bossebœuf, Les Piles romaines, pp. 175 à 190. — L. Dubreuil-Chambardel, Notes sur le lieu de naissance de M^me Dacier, pp. 191 à 195. — Les maisons historiques de Tours : l'hôtel Bolnier ou de la Falluère, pp. 195 à 208.

~~~ **Journal de la Société d'archéologie lorraine**, 1900, n° 6 : Ch. Pfister, La croix du couvent des Minimes à Nancy, pp. 123 à 129. — L. Germain, Saisie du château de Gondrevaux au milieu du XIV^e siècle par le roi de France, pp. 129 à 135. — J. Nicolas, Nicolas Granjean, curé de Doulcon, 1688-1697, pp. 135 à 138. — Krœll, Lettre inédite du duc Charles V de Lorraine, pp. 138 à 141. — L. Germain, Le peintre Van der Meulen à Nancy, 1681. — Du même, Inscription du pressoir de Rozerieulles, 1768. — Du même, Registre d'un libraire brocanteur de Nancy, fin du XVIII^e siècle.

N^os 7 et 8 : J. Marchal, La famille d'Aucy, d'après les registres du bailliage de Bassigny, pp. 147 à 155. — L. Germain, Sur la sépulture de Jean V d'Allamont, seigneur de Malandry, défenseur de Montmédy en 1657, pp. 155 à 160. — Du même, Le prieuré de la Colombe, près de Longwy, pp. 160-161. — E. Duvernoy, Les travaux des routes en Lorraine (XVIII^e siècle), pp. 161-162. — Robinet de Cléry, La tombe d'une dame de Dun, à Saulmory, pp. 173 à 178. — L. Germain, Observations sur l'article précédent, pp. 178 à 180. — L'abbé Clanché, Antoine Bertélemy, peintre du roi (XVII^e siècle), pp. 180 à 182. — L. Germain, Jacques II Lescamoussier, pp. 182 à 187.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 13465

Digitized by Google
~~~

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Par décret du 28 décembre 1900, M. Passier, chef de bureau à la direction de l'enseignement supérieur, a été nommé inspecteur général des archives et bibliothèques, en remplacement de M. Paul Lacombe, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret du 26 janvier 1901, sont nommés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur : au grade d'officier : MM. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, professeur au collège de France; Le Breton, directeur des musées de la ville de Rouen, correspondant de l'Institut; — au grade de chevalier : M. Bruel, chef de la section historique et domaniale à la direction des archives.

Par décret du 2 février, M. José-Maria de Heredia, membre de l'Académie française, a été nommé administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, en remplacement de M. H. de Bornier, décédé.

Par arrêté en date du 10 février, ont été nommés : *Officiers de l'Instruction Publique*, MM. Bizot, conservateur des Musées et de la Bibliothèque de Vienne (Isère); — Ed. Haraucourt, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro; — J.-H.-Th. Hoffbauer, archéologue; — F. Mazerolle, archiviste de la Monnaie, attaché à l'Exposition rétrospective de l'art français : — F. Roger, conservateur-adjoint du Musée de Pontoise.

Officiers d'Académie, MM. Boy, attaché du Musée des Beaux-Arts de Marseille; — A. Cagnieul, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de Bordeaux.

Par arrêté du 4 février, sont nommés archivistes-paléographes, dans l'ordre de mérite suivant, MM. :

1. H. Patry (sujet de thèse : Les débuts du protestantisme en Saintonge et en Aunis, ville et gouvernement de la Rochelle, jusqu'à la fin de la première guerre de religion [mars 1653]).

Digitized by Google

2. Ch. Samaran (La chute de la maison d'Armagnac; contribution à l'étude des relations de la royauté avec la féodalité méridionale au xv^e siècle).

3. A.-P. Pidoux (Histoire des œuvres de charité dans la ville de Dôle).

4. P. Lévêque (Histoire de l'abbaye de Marmoutier jusqu'au xi^e siècle).

5. R. Giard (Histoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris jusqu'à l'année 1619).

6. R. Bonnat (Nicolas de La Reynie, premier lieutenant de police).

7. F. Galabert (Le quartier Saint-Martin des Champs à Paris; étude topographique sur une partie de la censive du prieuré, des origines à la fin du xv^e siècle).

8. L. Broche (Histoire des institutions communales de la ville de Laon jusqu'aux débuts du xiv^e siècle).

9. E. Gabory (Essai sur la marine et le commerce de Nantes au xvii^e siècle et au commencement du xviii^e siècle [1661-1715]).

10. J. Michel de Boislisle (Le marquis de Puyzieulx, ambassadeur de Louis XIV en Suisse [1698-1708]).

11. J. Laurent (Cartulaires de l'abbaye de Molesmes, précédés d'une étude sur les origines de cette abbaye et sur la géographie de l'évêché de Langres [xi-xiii^e siècles]).

12. J. Berland (Recherches sur le droit de gite royal à Reims à l'occasion du sacre; de la répartition des frais du sacre [987-1500]).

13. F. Duval (Essai sur Marguerite d'Angoulême et Charles d'Alençon).

14. P.-A. Lemoisne (François de Vendôme, vidame de Chartres [15..-1560]).

Hors rang :

A. Gandilhon (Essai sur la vie privée et la cour de Louis XI [1461-1483]).

A. Philippe (L'architecture religieuse aux xi^e et xii^e siècles dans l'ancien diocèse d'Auxerre).

Digitized by Google

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE

Correspondant de l'Institut.

ESSAI BIO-BIBLIOGRAPHIQUE

(*Suite*) (1).

Année 1898.

197. Une page inédite de l'histoire anecdotique de Provence. Page écrite par le futur premier président baron d'Oppède, en août 1618. — *Toulouse, Ed. Privat, 1898, in-8° de 8 pp.*

Extrait, tiré à soixante exemplaires, des *Annales du Midi.*

Lettre adressée à Guillaume Du Vair, au sujet d'un différend entre les membres du Parlement et l'évêque d'Aix, Paul Hurault de l'Hospital.

C'est la dernière publication parue avant la mort de l'auteur.

198. Autour de Peiresc. Le Baptistère de Nicolas Fabri. Sa biographie anecdotique par J. J. Bouchard. Les jardins de Belgencier. Le Testament de Peiresc. Son Tombeau. Les héritiers et les continuateurs de Peiresc, avec deux illustrations, par Ph. Tamizey de Larroque et Alex. Mouttet. — *Aix, impr. J. Barthélemy, 1898, in-8° de 55 et 1 pp.*

Dédicace à M. de Berluc-Perrussis. Introduction par T. de L., datée du 20 décembre 1896. Dans l'œuvre commune des deux collaborateurs, la part de T. de L. comprend : la Biographie anecdotique de Peiresc; Les Jardins de Belgencier; Le Testament de Peiresc. Son annotation accompagne souvent les notices de M. Alex. Mouttet, qui a tenu à consacrer la dernière page du recueil à une note émue sur la mort de son docte ami dont il a pu dire avec tant de raison : « Quiconque l'a connu le pleurera. De tels hommes honorent sans doute la science, plus encore l'humanité, dont ils résument les meilleurs dons... »

199. Le Chroniqueur Proché. Documents inédits publiés et annotés. — *Agen, impr. agenaise, 1898, in-8° de 30 pp.*

(1) *Corresp. hist. et archéol.*, 1898, pp. 193, 225, 258, 290; 1899, pp. 66, 268, 290, 325; 1900, pp. 163, 263, 300, 341.

Digitized by Google

Avant-propos bibliographique. Supplique de J. N. Proché à la communauté de Gontaud (1779-80); Contrat de mariage de Proché (9 octobre 1781); Acte de mariage de Proché; Quatre lettres de Proché à J. P. Tamizey de Larroque (le grand-père de l'érudit), 8 frimaire an V, 2 septembre 1813. — Appendice : Requête de Proché à l'intendant de Guienne, et Réponse de la Communauté de Gontaud (février 1781). Ces deux pièces ont été communiquées par M. Paul Courteault. — Notes abondantes et des plus précieuses sur Proché, qui a laissé d'intéressantes *Annales de la ville d'Agen*, sur Gontaud et particulièrement sur la famille Tamizey de Larroque.

L'excellent et digne fils de T. de L. a ajouté quelques notes au texte et une introduction émue qui nous est un gage assuré de lui voir continuer la publication des œuvres posthumes de son illustre père.

151 *sept.* Lettres de Peiresc. Tome septième. Lettres de Peiresc à divers (1602-1637). — *Paris, Imprimerie Nationale, 1898, in-4° de* VIII-*83 pp.*

200. T. de L. laisse un seul travail entièrement préparé et bon pour l'impression : « *Vieux meubles et vieux papiers du Montpezat d'Agenais, Inventaire inédit publié et annoté...* », qui paraîtra prochainement, par les soins de M. Henry Tamizey de Larroque.

Ce labeur était réservé à la nouvelle *Revue des questions héraldiques* que devait fonder M. de Poli vers le 15 juillet 1898; il complète et rectifie en bien des points celui de M. Bourousse de La Fore sur les Montpezat, et prouve que T. de L., sans s'être jamais spécialement attaché aux questions généalogiques, justifiait bien son titre de « Président d'honneur du conseil héraldique de France ». En traitant avec impartialité un sujet qui ne lui était pas habituel, T. de L. y rappelle, non en première ligne et dans l'Avertissement, mais modestement dans le corps d'une note, au bas d'une page, que sa quadrisaïeule maternelle Marguerite Malvin de Montazet avait elle-même pour quadrisaïeule Jehanne de Montpezat qui épousa en 1469 Charles de Malvin et lui apporta la seigneurie de Montazet.

Il laisse encore deux ou trois travaux en grande partie préparés, des notes et des matériaux pour une vingtaine d'autres, enfin la presque totalité des copies avec des amas énormes de notes et d'indications pour l'achèvement des trois derniers volumes de la *Correspondance de Peiresc.*

Le *Livre de Raison* et le *Carnet d'adresses courant* contiennent, sur les projets de publications futures, de précieuses indi-

Digitized by Google

cations dont nous allons donner des exemples, réservant le reste pour une publication future.

Du *Livre de Raison*, à la date du 9 juillet 1897 : « J'adresse aujourd'hui à mon cousin le très savant supérieur des *Études* le projet de prospectus suivant :

CARLOS SOMMERVOGEL ET PH. T. DE L.

Manuel de bibliographie.

Contenant l'indication par ordre chronologique
des principaux ouvrages publiés depuis l'invention de l'imprimerie
jusqu'à la dernière année du XIX^e^ siècle,
avec trois tables alphabétiques
des noms de choses, de localités et de personnes
mentionnées dans le Recueil.

Paris,
1900, etc. (jusqu'à ce que mort s'ensuive).

« Programme tracé le 9 juillet 1897, second anniversaire de l'incendie de ma bibliothèque.

« Il faut que *les* livres me consolent de la perte de *mes* livres. »

Du *Carnet d'adresses courant* (1898) : « Publier en 1899 une seconde édition de la *Bibliographie Tamizeyenne* datée du 30 décembre 1898, jour anniversaire de ma naissance, par conséquent ma 70^e^ année accomplie. J'énumérerai mes 200 publications. — Indiquer en dehors de la liste des 200 mes principaux articles non tirés à part soit à Paris soit en province. — Faire imprimer chez Boy à 200 ex. et les donner à tous ceux avec qui je serai alors en relations (cordiales).

« Mettre en un chapitre spécial : ce que j'aurais voulu faire encore; ceci pourrait constituer le n° 200.

« J'aurais à ajouter au bilan actuel : 1° Autour de Peiresc; 2° D^r^ Hamy; 3° Peiresc naturaliste; 4° Margot; 5° Lettres de Biron; 6° .....; 7° Proché; 8° Deux plaquettes agenaises; 9° Boëry; 10° Cimetière de Gontaud et (peut-être): 11° Henri IV; 12° Mélanges Peiresciens. »

Bien des raisons nous empêchent de donner la liste complète des publications faites par T. de L. en 1898, jusqu'à l'avant-

Digitized by Google

veille de sa mort. Nous nous efforcerons pourtant d'être aussi complet que possible.

Dans le *Bulletin critique* : Les plantes dans l'Antiquité et au Moyen-Age, par Ch. Joret. Un nouvel ouvrage de M. Charles de Ribbe; Un normalien dans l'Église, l'abbé Barnave. C'est en mars que parut cet article et l'auteur y cite en les soulignant, par une sorte de pressentiment de sa propre fin, ces paroles de Claudio Janet sur son lit de mort : « *J'ignore si de l'autre côté du tombeau j'éprouverai le même sentiment, mais j'aurais voulu que Dieu m'accordât encore trois années d'existence, j'avais une œuvre à achever qui eût peut-être contribué à glorifier mon nom.* »

Les deux dernières notes parues dans le *Bulletin critique*, et dont nous avons dû revoir les épreuves, sont consacrées aux Essais de philologie française de M. Antoine Thomas et au Bourdaloue inconnu du P. Chérot.

Dans la *Revue critique :* article sur le Saint-Simon de M. de Boislisle.

Dans la *Revue de Gascogne :* Catherine de Médicis en Gascogne; Addition à la généalogie de la famille de Marni; Mr de La Tour du Pin Montauban, archevêque d'Auch, L'abbé de Faydit et le plus illustre évêque de Condom.

Dans la *Revue de l'Agenais :* Les châteaux gascons de M. Lauzun; Notes sur les imprimeurs agenais R. Fumadère et J. Laplace; De quelques documents nouveaux sur Joseph Teulère.

Dans la *Correspondance historique et archéologique :* Les circonstances de la mort d'André Du Chesne; Où et quand mourut Odet de Selve?; Pierre Louvet de Beauvais; Sur la collection de livres et de médailles de Jean Grolier; Faut-il dire *le* ou *la* Gallia Christiana? Sur le tapissier Jean Boudet; Sur un peut-être, à propos de B. de Laffemas; Sur Guillaume de Sabran; Sur un Olivari mentionné par Ph. de Cabassolé; Encore l'Imitation de J.-C.; Une lettre inédite de l'archéologue F. du Périer.

Dans l'*Annuaire du Conseil héraldique de France :* Un petit épisode de l'histoire de la famille de Cazenove.

(*A suivre*). J. Momméja.

Digitized by Google

LOUIS DAVID ET LE « NAPOLÉON » DE CANOVA

Mon cher Canova,

Vous avez fait une belle figure représentant l'empereur Napoléon. Vous avez fait pour la postérité tout ce qu'un mortel pouvait faire. La calomnie s'y accroche. Cela ne vous regarde plus. Laissez à la médiocrité sa petite consolation habituelle.

L'ouvrage est là. Il représente l'empereur Napoléon, et c'est Canova qui l'a fait. C'est tout dire.

Votre dévoué,

Ce 27 juin 1811. DAVID (1).

RÉPONSES

P. Saint-A....., pseudonyme (224).

[En attendant que le hasard des recherches fasse découvrir le vrai nom de l'auteur du *Dictionnaire... de tous les environs de Paris* (2), et dans l'espérance que M. Firmin Maillard pourrait peut-être nous y aider, nous nous étions adressé à lui; mais, depuis quarante ans qu'il a publié ses intéressantes *Recherches sur la Morgue*, M. F. Maillard n'a pas gardé souvenance des raisons qui lui firent alors attribuer à Peyre la paternité du *Dictionnaire*.

On se souvient que, dans sa « question », notre collaborateur M. Paul Lacombe avait cité le nom de Bonnardot; or, à l'époque où M. F. Maillard préparait son ouvrage, il alla rendre visite à cet érudit, et il en a gardé une impression si vive que nous ne résistons pas au plaisir de citer ici ce spirituel passage de la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire. — H. M.].

(1) Cette belle lettre du grand peintre de l'empereur à son grand sculpteur est remarquable par la cordialité des relations qu'elle atteste entre les deux artistes, et par la brièveté quasi napoléonienne du style. Elle est conservée à la Bibliothèque municipale de Bassano, dans les correspondances de Canova. L.-G. PÉLISSIER.

(2) Voy. *Corresp. hist. et archéol.*, 1900, p. 346. Nous l'avions, quant à nous, attribué à Saint-Aubin sur la foi d'une annotation manuscrite de l'exemplaire de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, annotation dont l'encre et l'écriture semblent remonter à l'époque où parut le *Dictionnaire*.

Digitized by Google

« ... C'était en hiver,... il gelait ferme, et je fus reçu dans un grand salon sans feu où j'attendis quelques minutes, plongé dans l'admiration d'un monument quelconque (une cathédrale, c'est probable) laborieusement construit en liège et édifié sur la table de milieu, où un immense globe de verre la protégeait contre la poussière; de nombreux cartons posés sur des chevalets encombraient cette pièce.... J'en étais là de mon inventaire, lorsque la porte s'ouvrit et deux personnages — MM. Bonnardot père et fils — vêtus de façon singulière firent une apparition non moins bizarre; ils se présentèrent de front et entrèrent au pas. Ils étaient en paletot avec une pélerine qui leur garantissait les épaules, avaient des mitaines de laines, et tous deux étaient coiffés de chapeaux de soie haute forme qu'ils n'ôtèrent pas, mais auxquels ils portèrent légèrement la main, m'obligeant instamment, du reste, à remettre le mien sur ma tête. « Il fait si froid ici », reprenaient-ils en chœur, et l'on voyait bien à leur air transi qu'il en était de même dans le reste de la maison. — Cela se passait, si mes souvenirs sont exacts, dans le quartier Beaujon, avenue Sainte-Marie.

Néanmoins, je fus accueilli plus chaudement que ne pouvait le faire espérer le froid circompolaire qui régnait dans cette pièce. Elle sembla cependant se dégeler un peu sous les pas de ces trois personnages qui, le chapeau sur la tête, poursuivaient avec acharnement, à travers les cartons, leur recherche vaine de l'icone macabre d'une morgue du moyen-âge ornée de ses locataires.

L'homme a toujours eu mille manières de perdre son temps... »

FIRMIN MAILLARD.

Médailles de mendicité (**220**). — Nous signalons, dans le numéro de nov.-déc. 1900 du *Bulletin de numismatique*, un article de M. L. Maxe-Werly, sur *Les médailles de mendiants dans le Barrois*; l'auteur a donné la description d'une plaque de cuivre de forme ovale, faite pour Pierre Devane, ancien orfèvre, pensionnaire de l'hôpital de Bar, désigné pour y occuper le lit fondé, en 1785, par l'ordre noble de Saint-Hubert de Bar.

M.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société des antiquaires de France. — *Séance du 21 novembre 1900.* — M. Henri Stein communique la photographie d'un dessin exécuté en 1621 d'après une tapisserie représentant la bataille de Formigny et qui ornait au début du XVII^e^ siècle la chambre de saint-Louis et la pièce voisine au château de Fontainebleau. — M. Vitry propose d'attribuer à Lemoyne le buste du maréchal de Lovendal du Musée de Saint-Jean, à Angers, dont M. Germain Bapst avait entretenu la Société dans la dernière séance et qui était jusqu'ici attribué à Pigalle. — *Séance du 26 novembre.* — M. le général de la Noé produit deux fragments vitrifiés confirmant la théorie de la vitrification accidentelle des enceintes fortifiées. — M. Héron de Villefosse présente quelques observations sur les deux bas-reliefs de Varbely portant des représentations du dieu au marteau, publiés en 1892 par M. Blanchet dans le *Bulletin* de la Société. — M. Collignon communique de nouvelles remarques sur le torse de Clazomène appartenant au musée du Louvre, qui vient compléter aujourd'hui un fragment de la partie inférieure. — M. Paul Girard présente l'estampage d'un fragment de marbre attique conservé au musée de Saint-Malo et représentant une scène d'adieux. — *Séance du 19 décembre.* — M. P. Durrieu signale, dans un manuscrit de la Bibliothèque d'Albi, deux portraits de Jacques-Antoine Marcello, général vénitien connu pour avoir eu avec le roi René des relations d'amitié, très intéressantes au point de vue de l'histoire littéraire. — M. Maurice fait une communication sur le parti que l'on peut tirer de la classification chronologique des monnaies de quelques ateliers (Rome, Taragone, Londres) pour déterminer la politique de l'empereur Constantin pendant les premières années de son règne. — M. Héron de Villefosse communique à la Société des moules provenant d'une trouvaille faite à Tortose (Syrie) et qui paraissent constituer le matériel d'un orfèvre. — M. Paul Monceau entretient la Société de diverses marques de carrière se trouvant sur des blocs de marbre provenant de Pynnad et les compare à des marques de carrières d'autres provenances. — M. le D^r^ Capitan présente à la Société un casque de bronze appartenant au D^r^ Bonneau, de Mantes, trouvé à Raugiport et dont la date parait incertaine. — *Séance du 23 janvier.* — M. P. Durrieu signale, comme un fait curieux pour l'histoire de la librairie parisienne dans la première moitié du XIV^e^ siècle, la présence à Paris à cette époque d'un nombre considérable de copistes anglais. — M. Omont fait connaître un petit manuscrit récemment acquis par la Bibliothèque nationale; c'est une sorte de traité de morale

Digitized by Google

ou d'éducation en français, composé à Metz au xv^e^ siècle et intitulé *Doctrinal de noblesse*. — *Séance du 30 janvier*. — M. Monceau discute les traditions relatives à la légende des Martyrs d'Utique. — M. L. Poinsot fait connaître et commente des inscriptions latines provenant de Mésié et fournissant des renreignements sur la mythologie des provinces Danubiennes, en particulier sur une forme locale du culte d'Hercule. — M. Vitry étudie des inscriptions plus ou moins intelligibles, en lettres très ornées, qu'on voit sur la bordure des manteaux de certaines statues de la fin du xv^e^ siècle et du début du xvi^e^ siècle.

~~~ La mort vient en quelques jours de frapper sans ménagement la bibliothèque de l'Arsenal : le 28 janvier elle perdait presque subitement son administrateur, M. le vicomte Henri de Bornier, et, le 1^er^ février, M. Eugène Asse, bibliothécaire hors cadre, succombait aux suites d'une longue et douloureuse maladie, qui depuis plus de six mois le tenait éloigné de ses collègues. Les titres de M. le vicomte de Bornier à la gloire, bien que connus de tous, ne sont pas du domaine de l'érudition : c'était cependant — circonstance généralement ignorée — un bibliothécaire de profession, ayant débuté en 1847 comme attaché surnuméraire dans cette maison qu'il devait diriger un jour. Puis il passa à Sainte-Geneviève, et revint plus tard se fixer définitivement à l'Arsenal, gravissant ainsi tous les échelons de la carrière, avant d'arriver au sommet où d'aucuns le croyaient parvenu tout d'un coup.

G. D.

~~~ Louis-Eugène-Auguste Asse du Plessis-Asse, était né à Paris en 1830. Après avoir terminé ses études au lycée Louis-le-Grand, puis à l'école de droit, il se fit inscrire comme avocat à la Cour d'appel de Paris et fut, en 1858, attaché au Premier avocat général Oscar de Vallée, dont il devait plus tard écrire la biographie (1). « Je pouvais, a-t-il écrit (2), entrevoir dans un avenir prochain ma nomination de substitut au parquet du tribunal de la Seine. Le Palais, d'ailleurs, ne me prenait pas tout entier, et j'étais quelque peu entré dans la carrière d'homme de lettres et de journaliste par une collaboration assidue à la *Revue contemporaine* et à la *Biographie générale* de Didot. » — Asse épousa, en 1865, M^lle^ Amélie Besançon, et dès lors commença pour lui « un bonheur sans mélange » (3) qui ne devait se briser qu'à la mort de M^me^ Asse (22 août 1894) (4). — A la fin de décembre 1868, il entra au

(1). *Le Palais au* xix^e^ *siècle. Le Premier avocat général Oscar de Vallée*; Paris, MDCCCXCVI, in-8°, 299 pp. et 1 héliogr.

(2). *In memoriam*, p. 52.

(3). Id.,ibid; et plus loin : « Les peuples heureux n'ont pas d'histoire... Ce mot résumerait toute notre vie. »

(4). C'est à la mémoire de cette aimable femme qu'a été écrit, en 1897, le livre cité plus haut : *In memoriam* (Châteaudun, imp. de la Société typo

Digitized by Google

Moniteur universel; Leo Joubert, Alexandre Pëy et lui en étaient les rédacteurs politiques quotidiens, et, jusqu'à la fin de sa vie, il en resta un des collaborateurs. Mais sa part de collaboration n'y devait pas rester seulement politique, et grand est le nombre d'études historiques et littéraires qu'il lui a données. — En 1878 parut le premier volume des *Lettres du* XVII^e^ *et du* XVIII^e^ *siècles :* les *Lettres portugaises avec les réponses. Lettres de M^lle^ Aïssé, suivies de celles de Montesquieu et de M^me^ du Deffand au chevalier d'Aydie, etc.* (Paris, Charpentier, 1873, in-18 j., XX-423 pp.); cette édition annotée fut le commencement de toute une série, qui comprit ensuite : *Lettres de la M^ise^ du Châtelet...* (Paris, Charpentier, 1878, in-18 j., XLIV-495 pp.) ; *Lettres de M^me^ de Graffigny...* (ibid., 1879, L-503 pp.); *Lettres de la présidente Ferrand au baron de Breteuil...* (ibid., 1880, LXXX-336 pp.); *Lettres de l'abbé Galiani* (id., 1881-82, 2 vol. in-18 j. de VI-422 et LX-422 pp.) (1) Entre temps avaient paru : *M^lle^ de Lespinasse et la marquise du Deffand, suivi de documents inédits sur M^lle^ de Lespinasse publiés et annotés pour servir de complément aux lettres de M^lle^ de Lespinasse* (Paris, Charpentier, 1877, in-18 j., 108 pp.; extr., avec quelques additions, de la *Revue de France* des 30 juin et 31 juillet 1876 et du *Moniteur* du 5 mai 1876); *Contes de Boufflers : contes en vers, contes en prose* (Paris, libr. des bibliophiles, 1878, in-16, XXX-267 pp. et 1 eau-forte); *Poésies et œuvres diverses du chevalier Antoine Bertin* (Paris, Quantin, 1879, in-8°, LII-308 pp. et 1 fac. sim.); *Les confessions du comte de* *** de Ch. P.-Duclos (Paris, libr. des bibliophiles 1888, in-16, XXXII-187 pp. et une eau-forte); *Mémoires de la duchesse de Brancas* (id., 1890, in-16, XLVII-233 pp.); *Mémoires de M^me^ de La Fayette* (id., ibid. XXI-300 pp.); *Anecdotes sur le maréchal de Richelieu, par C. de Rulhière* (id., ibid., XIX-71 pp.). Cependant, Asse, qui n'avait pas interrompu sa collaboration au *Moniteur*, s'occupait, en outre, d'ouvrages de vulgarisation historique : c'est à ce genre que se rattachent les trois volumes intitulés : *La France aux croisades* (Paris, F. Didot, 1888, in-8°, 190 pp.), *Louis XI et Charles le Téméraire* (id., 1889, in-8°, 256 pp.) et *L'Académie française depuis Louis XIII jusqu'à nos jours* (id., s. d. [1890], in-8°, 251 pp.).

Les dernières années de sa vie ne furent pas moins bien remplies : il donna des articles à la *Nouvelle revue rétrospective* (2), à la *Revue*

graphique, 1897, in-8°, II-157 pp.-6 ff. et 7 héliogr.). — Asse avait également réuni en une plaquette tirée, elle aussi, à 60 exemplaires, et sous le titre de : *Madame Eugène Asse née Marie-Amélie Besançon, 1831-1895* (Paris [impr. Capiomont], M DCCC XCVI, pet. in-8°, 62 pp.-11 ff. et 1 portrait), un article de Leo Joubert sur M^me^ Asse, une préface, des lettres intimes, etc.

(1). Le t. II de cet ouvrage est dédié : « A la mémoire de Jean-Baptiste-Louis Asse du Plessis-Asse, 1760-1842, compagnon d'armes du bailli de Suffren dans sa campagne des mers de l'Inde... par son petit-fils E. A. du P.-A. le 16 avril 1881, anniversaire de la bataille de Praya. »

(2). 1893, n^os^ de juillet, août et septembre : *Le baron de Ferriol et mademoiselle Aïssé.*

Digitized by Google

biblio-iconographique (1), au *Musée des familles* (2), à la *Nouvelle revue internationale* (3). Ici même, on se souvient des trois intéressantes études sur *Le père de d'Argental et de Pont de Veyle : le président Ferriol* (4), *Le mystère de Junius* (5), *Les malheurs d'une héritière : les Bautru et Mlle de Nogent* (6). Mais c'est au *Bulletin des bibliophiles*, dont le directeur, M. Georges Vicaire, était son meilleur et son plus intime ami, qu'Eug. Asse collabora surtout en cette période : les articles qu'il y a publiés sont tous, sauf un seul sur l'édition de Pascal des Grands Ecrivains (7), consacrés aux poètes romantiques : ils ont été réunis en deux volumes : *Alfred de Vigny et les éditions originales de ses poésies* (Paris, libr. Techener, 1895, in-8°, 180 pp.; extr. du *Bull. du bibliophile* de 1893-94-95) et *Les petits romantiques : Antoine Fontaney, Jean Polonius. L'indépendance de la Grèce et les poètes de la Restauration. Jules de Rességuier. Ed. d'Anglemont* (Paris, libr. H. Leclerc, 1900, in-8°; extr. du *Bull. du bibliophile* de 1896-97-98-99). Son dernier travail a été une excellente *Bibliographie critique de Jean-Jacques Rousseau* (*Revue des études historiques*, 1900, pp. 377 à 388). — Eug. Asse, enfin, a écrit plusieurs articles de la *Grande Encyclopédie*, et une bibliographie plus complète de cet érudit devrait mentionner une petite pièce de vers : *A Jean Vicaire. Sonnet* (Vendôme, impr. F. Empaytaz, 1897, in-4°, 6 ff. non ch.) et des impressions de voyages (8).

On voit que le nom de notre regretté confrère est assuré de ne point périr, même lorsque nous tous qui l'avons connu aurons à notre tour disparu; son œuvre même mérite de survivre en partie : notamment les nombreuses éditions qu'il a données des mémorialistes du XVIIe et du XVIIIe siècle seront, sans doute, longtemps encore consultées, pour leur commodité et le soin avec lequel elles furent établies. — On ne peut s'empêcher, en terminant, de remarquer la disproportion qui existe entre l'œuvre de Asse et la place qu'il occupait au milieu de ses contemporains : il eût eu le droit de prétendre à une situation en vue dans le monde des lettres et de l'érudition : il se contenta, néanmoins,

(1). 1897, nos de janvier à avril : *De l'authenticité des mémoires de Talleyrand.*

(2). 1894 à 1900 : Notices biographiques sur Ch. Perrault, Santeuil, Pélisson, Gilles Ménage, Balzac, Patru, d'Urfé, Camus, La Quintinie, Quinault, Godeau, l'orfèvre Ballin, Voiture, de Thou, Mme de Graffigny.

(3). 1897, pp. 58 à 67 et 237 à 245 : *Le mouvement historique et littéraire contemporain.*

(4). *Corresp. hist. et archéol.*, 1895, pp. 129 à 140 et 161 à 171.

(5). Id., 1895, pp. 369 à 371.

(6). Id., 1896, pp. 257 à 274, 301 à 309, 321 à 325, 353 à 378; 1897, pp. 5 à 13. Il y a un tirage à part : Paris, H. Champion, 1897, in-8°.

(7). *Un nouveau texte des Provinciales* (*Bull. du bibliophile*, 1897, pp. 30 à 34.

(8). *Un séjour au bord du lac des Quatre-Cantons* (*Nouvelle revue internat.*, 30 sept. 1888).

Digitized by Google

de la place de sous-bibliothécaire hors cadre à la bibliothèque de l'Arsenal, et chercha le bonheur de la vie ailleurs que dans les honneurs officiels : à son foyer. C'était un sage.

HENRI MAÏSTRE.

~~ M. Seré-Depoin, président de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, est mort à Neuilly (Seine) le 14 janvier dernier. Né à la Feuillie (Seine-Inférieure) le 19 mars 1824, M. Seré-Depoin était venu se fixer à Pontoise, dont il a été maire de 1865 à 1870. De grands travaux d'édilité ont été accomplis sous son administration; c'est à lui que l'on doit la création de la gare, située, avant 1863, à 3 kilomètres de la ville, l'introduction du gaz, etc., etc. Son ardent patriotisme l'exposa, pendant la guerre franco-allemande, aux ressentiments de l'ennemi : il fut plusieurs fois menacé d'être fusillé.

Après la guerre, M. Seré-Depoin s'adonna entièrement aux études archéologiques, et, en 1878, il fondait la Société historique et archéologique du Vexin qu'il n'a pas cessé de présider depuis sa création. Le jour même de sa mort, il voulait quitter son lit de douleur pour assister à une séance, et si de pieuses mains ne l'avaient retenu, il aurait rendu le dernier soupir dans son fauteuil présidentiel. On sait avec quelle affabilité et quel esprit fin il savait diriger les séances de cette société, de même que celles du Congrès des Sociétés savantes; tous ceux qui fréquentaient la Sorbonne à cette époque le voient encore assis au bureau aux côtés du président de la section d'histoire, et se rappellent sa noble figure souriante, et la simplicité avec laquelle il arrivait à résoudre certains points difficiles. Nul en effet ne connaissait mieux que lui l'administration de la dernière période de l'ancien régime et celle de la Révolution et de l'Empire : il avait sur ce sujet de nombreuses notes et il serait à désirer qu'elles fussent publiées un jour.

Parmi ses travaux archéologiques, nous citerons: *Trois catastrophes à Pontoise*, 1880; *Les populations rurales de l'Ile-de-France devant les premiers aérostats*, 1887; *Préface des Mélanges sur Pontoise, de Henri Le Charpentier*, 1888, et de nombreux travaux dans les Mémoires de la Société à laquelle il s'était adonné tout entier.

M. Seré-Depoin était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 31 octobre 1869.

E. M.

~~ **Archives départementales. — Corrèze** : Avant de quitter Tulle pour Le Mans, M. J. L'Hermitte a publié un dernier rapport sur les archives de la Corrèze, qu'il a dirigées de 1892 à 1899. Ce rapport (1), qui intéresse l'exercice 1898-1899, nous apprend

(1) *République française. Département de la Corrèze. Les archives de la Corrèze en 1898-99. Rapport annuel de l'archiviste départemental...*; Tulle, impr. Vve Lacroix, 1899, in-8°, 18 pp.

Digitized by Google

que l'administration des domaines a versé aux archives de la préfecture 1.948 registres et liasses de documents domaniaux antérieurs à 1810, qui ont fait l'objet d'un classement provisoire. — *Le Nouveau tableau par séries des Archives départementales antérieures à 1790 et de la période révolutionnaire* a été terminé par M. L'H. : il comprend 5.213 articles, dont 5.175 inventoriés et 38 classés, auxquels il faut ajouter 172 paquets de minutes notariales à classer; notons, dans la série C, d'intéressants documents sur l'intendance de Limoges, les subdélégations d'Argentat, Beaulieu, Tulle, Brive et Uzerche; dans la série D, 54 art. relatifs aux collèges de Brives et d'Ussel; dans la série E, une collection de registres des notaires royaux et apostoliques de Tulle (xv[e] siècle), un très grand nombre de titres de familles, six lettres inédites de Baluze, etc. — Les archives historiques (les seules qui nous intéressent ici) ont reçu 77 demandes de communications (118, en y comprenant les demandes de livres à la bibliothèque historique que M. L'H. a augmentée très sensiblement). — Enfin, M. L'H. a Inspecté les archives d'Argentat, Brive, Cornil, Forgès, Laroche-Canillac, Naves, Saint-Chamant, Saint-Martin-la-Méaune et Saint-Paul.

— **Sarthe** : Nommé à ce poste le 27 mai 1899, M. J. L'Hermitte n'a pu, dans son premier rapport (1), que faire connaître l'état d'avancement de la publication de l'inventaire-sommaire, signaler l'insuffisance du local, et mentionner le versement des fonds anciens et révolutionnaires des bureaux d'enregistrement de la Sarthe. Il a classé les titres de l'hospice de Château-du-Loir.

Dans son rapport sur l'exercice 1899-1900 (2), il a rendu compte des améliorations apportées au local, aujourd'hui entièrement consultable grâce à des opérations de déplacement, remuement et classement qui « ont demandé plus de 100.000 mouvements ». Les archives communales de Château-du-Loir ont été réintégrées. Le classement a porté surtout sur les 51 fonds non encore inventoriés de la série B. Quant à l'inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à l'an VIII, il s'en faut encore de la rédaction de 8.000 articles qu'il ne soit achevé. On a inscrit 292 communications pour recherches historiques.

— **Calvados** (3) : Pendant l'exercice 1899-1900, les dons ont été fort nombreux : MM. Anquetil, de Beaumont, P. Carel, Guillemette, Heudeline, H. Le Court, Lelièvre, Le Lorier, F. Levallois, Raulin, Vasnier, Veuclin ont abandonné aux archives quantité de documents intéressants, dont on peut voir le détail dans le rapport

(1) *Département de la Sarthe. Archives départementales, communales et hospitalières. Rapport de l'archiviste*; Le Mans, imp. Drouin, 1899, in-8°, 8 pp.

(2) *Id., ibid.*; 1900, in-8°, 15 pp.

(3) Cf. *Corresp. hist. et archéol.*, 1899, p. 283.

Digitized by Google

de M. Armand Bénet (1). Parmi les acquisitions : un important Processionnal de Loucelles (xv^e siècle), 412 actes notariés, etc. Les réintégrations ont intéressé les séries C, E, G, L, Q, M ; les archives de la Manche, de l'Orne et de la Vienne ont opéré des échanges avec celles du Calvados qui ont, de plus, adressé des documents aux archives nationales et aux dépôts des Basses-Pyrénées, Haute-Garonne, Indre-et-Loire, Marne, Morbihan, Rhône, Sarthe, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure et Somme. — Les inventaires sommaires ont porté sur 268 articles appartenant surtout à la série L ; les états sommaires, sur 2.912 articles des séries C et Q. — L'impression de l'inventaire en est à la feuille 33 du tome I série H (abbaye d'Ardennes), et à la feuille 43 du tome II, série H supplément (hôpitaux). — Les séries E, L, K et Q ont été surtout l'objet des travaux de classement. — Les communications des archives historiques ont été au nombre de 3.305. — M. Bénet a inspecté les archives de Bayeux. Son rapport renseigne, en outre, sur l'état d'avancement des inventaires des archives communales d'Avenay, Feuguerolles-sur-Orne, Gonneville-sur-Merville, Maltot, Petiville, Tourville, Varaville et Vendes. Enfin, l'impression de l'inventaire des archives hospitalières de Honfleur est terminée.

— **Pas-de-Calais** (2) : En 1899-1900, le classement des séries modernes a porté sur 1.984 liasses des séries K, M, N, O, R, S, T et X. Outre les dons faits par MM. l'abbé Thobois et Norman de Cardevacque, deux versements importants ont été consentis par les communes d'Haillicourt et de Richebourg-Saint-Vaast. Le classement des séries historiques a eu pour principal objet le remaniement général des archives de l'abbaye de Saint-Vaast : une analyse détaillée a été faite des documents concernant l'ancien pays de Carambault. — L'inventaire du fonds de Saint-Vaast s'est augmenté de 8 feuilles. Celui des archives hospitalières de Béthune n'a pu être continué, par suite de la mauvaise volonté de l'administration des hospices. Par contre, a été repris l'inventaire des archives hospitalières de Saint-Omer. Celui du fonds Saint-Jean est à peu près terminé. — La bibliothèque départementale s'est principalement enrichie de 123 numéros achetés à la vente de M. de Cardevacque. — Il y a eu 3.218 communications des archives historiques. — Enfin, M. J. Chavanon a, durant cette deuxième année de son séjour à Arras, terminé le classement des archives de la sous-préfecture de Béthune et commencé pareil travail à celle de Montreuil. Il a inspecté toutes les communes des deux cantons d'Étaples et de Montreuil, mais en a

(1) *Archives départementales. Rapport de l'archiviste du Calvados sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières. Exercice 1899-1900* ; Caen, impr. Valin, s. d., in-8°, 34 pp.

(2) *Département du Pas-de-Calais. Archives départementales, communales et hospitalières. Rapport de l'archiviste pour l'exercice 1899-1900* ; Arras, impr. Schoutheer, 1900, in-8°, 19 pp.

Digitized by Google

trouvé les archives dans un état de délabrement tel (une commune, dit-il, a même placé ses archives dans la salle d'un cabaret) qu'il a préféré laisser manuscrit son rapport sur cette tournée.

— **Isère** : L'événement capital de l'exercice 1899-1900 a été la réintégration aux archives départementales de toutes les pièces que détenait depuis l'an XI l'évêché de Grenoble : M. A. Prud'homme avait depuis longtemps revendiqué ces documents (1), et il faut le remercier de sa persévérance et le féliciter de son succès. Son rapport (2) contient l'état sommaire de ces titres, groupés en 127 numéros : c'est vraiment un fonds important. Les archives de l'Isère se sont encore enrichis de plusieurs documents provenant de la collection de Verna et qu'un jugement du tribunal de Lyon (3) a restitués au département de l'Isère, à la ville et aux hospices de Crémieu. Cette commune, instruite par le procès de Verna « des dangers, dit très bien M. P., que peuvent courir des archives communales mal gardées », a décidé de confier à l'archiviste départemental ses papiers antérieurs à 1790. Des dons importants ont été faits par MM. l'abbé Ginon, Veillein, Desplagnes, l'abbé Lambert. — Le t. I du catalogue des archives de la période révolutionnaire a été publié; le t. II est sous presse. Dans la série B, a été achevé l'inventaire des chartes et registres de la Chambre des comptes, concernant le Vivarais et le Languedoc. Le classement de la série Q est terminé. — 1.324 demandes ont été faites en communication des séries historiques. — M. P. a inspecté les archives de la sous-préfecture de La Tour du Pin (en très bon état) et des communes d'Arzay, Balbins, Bossieu, Cessieu, Champier, Commelle, Dolomieu, Faramans, Faverge, Gillonnay, La Chapelle-de-la-Tour, La Côte-Saint-André, La Tour-du-Pin, Le Mottier, Montagnieu, Montcarra, Nantoin, Ornacieux, Pajay, Penol, Rochetoirin, Saint-Clair-de-la-Tour, Saint-Didier-de-la-Tour, Sainte-Blandine, Saint-Hilaire-de-la-Côte, Saint-Jean-de-Soudain, Saint-Victor-de-Cessieu, Semons, Torchefelon, Vasselin, Vignieu; à Grenoble, M. P. a rédigé et envoyé à l'impression le t. IV de l'inventaire des archives historiques de la ville. — Enfin, il a visité les archives de l'hôpital de La Côte-Saint-André. H. M.

Les lettres de Mérimée devant le tribunal correctionnel. — Le numéro de janvier de *l'Amateur d'autographes* publie le jugement de la 11e chambre du tribunal correctionnel dans le procès

(1) Voy. *Corresp. hist. et archéol.*, 1900, pp. 375, 376, 377.

(2) *Rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières de l'Isère en 1899-1900* ; Grenoble, Baratier et Dardelet, 1900, in-8°, 38 pp.

(3) Cf. le n° 125 de notre *Bibliographie des travaux de A. Giry* (p. 38 du tirage à part) : *Affaire Dauphin de Verna. Rapport des experts* ; Lyon, imp. Schneider, 1898, gr. in-8°, 98-IV pp.

Digitized by Google

qu'avait soulevé la publication, par notre collaborateur M. Félix Chambon, des *Lettres inédites* de Mérimée (publication tirée à 42 exemplaires, et dont quelques-uns seulement avaient été mis en vente pour couvrir les frais) (1). La dame Hémon, héritière d'une héritière de Mérimée, et la maison Calmann-Lévy s'étaient portées parties civiles. La dame Hémon prétendait qu'*elle seule* avait le droit d'autoriser les publications de lettres de Mérimée, *que l'État n'avait aucun droit sur les autographes contenus dans les bibliothèques;* la maison Calmann-Lévy se fondait pour poursuivre M. Chambon sur ce fait qu'à la suite de son volume il avait publié des passages supprimés des *Lettres à Panizzi* (24 pages sur 400 que comporte le volume). Le jugement qui a débouté les plaignants peut se résumer ainsi qu'il suit :

D'après le décret du 20 février 1809, « tous les manuscrits des archives, bibliothèques ou autres établissements publics deviennent la propriété de l'État »; c'est Mérimée lui-même qui a décidé Cousin à léguer à l'État sa bibliothèque, et il « n'a pas un instant songé à revendiquer aucun droit de propriété sur sa correspondance qu'il savait comprise dans le legs, donnant ainsi la preuve la plus manifeste qu'il avait renoncé à émettre aucune prétention sur ses écrits et qu'il avait entendu se dépouiller de tous ses droits au profit de ses correspondants » : d'où il suit « que les héritiers ou autres ayants droits de Mérimée n'ont pu recueillir de lui des droits qu'il n'avait point conservés ». En ce qui concerne la demande de la maison Calmann-Lévy, l'arrêt établit d'abord que les droits de Calmann-Lévy à la propriété des fragments supprimés des *Lettres à Panizzi* sont indéniables : « En effet, la correspondance, engagée en 1881 entre Fagan, héritier de Panizzi, et Calmann-Lévy, prouve, jusqu'à l'évidence, que le premier, vendeur de ses droits d'auteur, et le deuxième, acquéreur de ces mêmes droits, ont entendu comprendre dans leurs stipulations l'intégralité de la correspondance en question; que si Calmann-Lévy n'a fait usage ensuite que d'une partie des droits qu'il avait ainsi acquis, le surplus, dont il n'a jamais fait un abandon qui ne peut se présumer, n'en demeure pas moins dans son patrimoine par application de son contrat et placé sous la protection de la loi ». Mais, d'autre part, « il est manifeste que Chambon a agi avec une entière bonne foi et n'a pas cru qu'en éditant quelques fragments isolés d'une correspondance volumineuse, il lésait les droits d'autrui et faisait œuvre de contrefacteur » : « ... en effet, par sa situation, par ses goûts et par sa culture intellectuelle et les tendances générales de son esprit, Chambon s'est révélé comme un lettré et un critique qui s'est fait distinguer déjà par de nombreuses publications, qui ont appelé sur lui l'attention et lui ont valu l'approbation des cri-

(1) Ils avaient été souscrits par M. Dorbon, libraire, que le jugement de la 11e chambre met hors de cause.

Digitized by Google

tiques les plus éminents; ... il ne s'est pas comporté autrement que ne l'eussent fait ceux que séduisent les belles-lettres et l'histoire et qui ont souci, chaque fois qu'ils en trouvent l'occasion, de restituer à la vérité tous ses droits, même quand elle laisse entrevoir quelques faiblesses, et d'arracher à la destruction les épaves précieuses de la vie privée ou de la vie littéraire d'un écrivain... Chambon n'a pas entendu faire autre chose qu'une œuvre de consciencieuse critique;... son édition est précédée d'une introduction très importante contenue dans 129 pages substantielles où il s'attache à faire ressortir nombre de côtés très intéressants du caractère de Mérimée;... il représente ce personnage notamment comme un épistolier humoristique et grivois, contant souvent des histoires graveleuses à ses correspondants, Réquien, Saulcy et Panizzi, en des lettres bien « croustillantes, dit-il. « remplies d'un esprit gaulois, avec des réminiscences antiques, mé- « lange d'Aristophane et de Rabelais »... Il a considéré que ce côté de Mérimée avait son intérêt et qu'il pouvait, au grand profit de la vérité littéraire, le faire ressortir sans nuire, en quoi que ce soit, au bon renom de son auteur, tout en le faisant apprécier à un point de vue nouveau que la correspondance antérieurement publiée n'avait point permis d'envisager;... en même temps qu'il présentait Mérimée sous ce jour particulier, il a voulu apporter la justification de son opinion, non assurément avec la préoccupation de spolier Calmann-Lévy ou de scandaliser qui que ce soit, mais avec l'unique souci de faire une œuvre de critique complète, consciencieuse et documentée, sans autre profit pour lui que la satisfaction d'avoir ajouté une page intéressante aux œuvres déjà si étendues de notre critique littéraire... En agissant ainsi, le prévenu ne paraît pas avoir excédé les droits qui sont universellement reconnus en faveur de la critique et qui sont d'autant plus grands que sont plus éloignés les événements sur lesquels elle porte et que remonte, à une date plus ancienne, la mort des personnages dont elle s'empare. »

La prévention délictueuse n'étant donc pas établie, M. F. Chambon a été relaxé sans dépens, ceux-ci étant mis à la charge des parties civiles.

~~~ Lavallée, au tome V de la *Correspondance* (qui, mis au pilon, est devenu introuvable : seule à Paris, la bibliothèque de l'Institut en possède un exemplaire), a donné neuf lettres de M^me^ de Maintenon à l'abbé de Madot. M. H. Courteault vient de les rééditer (1) en les augmentant de six lettres inédites qu'il a trouvées dans les papiers de la famille de Bonneval. Leur intérêt est de nous faire mieux connaître cet abbé de Madot, confesseur du débauché Charles d'Aubigné, le « beau-frère de Louis XIV. »

(1). *Lettres inédites de M^me^ de Maintenon, publiées par* HENRI COURTEAULT; Paris, A. Fontemoing, s. d., in-8°, 15 pp. (EXTR. de la *Revue des études historiques*, nouv. série, t. II, 1909).

Digitized by Google
~~~

~~~ Les bibliographes nivernais avaient jusqu'ici ignoré et nié l'existence d'une édition de 1439 des *Coutumes du Nivernais* dont une copie manuscrite donnant ce millésime avait, en 1861, passé dans une vente. M. Henri Sarriau (1) a trouvé, à la Bibliothèque nationale, un exemplaire de cette édition de 1539 qu'il a reconnue semblable au manuscrit.

~~~ La librairie Fontemoing commence la publication d'une série de manuels d'histoire littéraire. Le premier volume de la collection vient de paraître : c'est un *Manuel d'histoire de la littérature grecque*, par MM. Alfred et Maurice Croiset (in-18, 850 pp.).

~~~ Le premier volume des lettres inédites de Mme Roland vient de paraître, dans la Collection des documents inédits sur l'histoire de France, par les soins de M. Cl. Perroud. Ce premier volume va de 1780 (année du mariage) à 1787. A en juger par les extraits qu'en a donnés le *Temps* du 22 janvier, c'est là un recueil des plus curieux et des plus intéressants : cette période 1780-87 est celle du séjour en province, de la très paisible vie de famille, des joies du foyer, et rien ne peut encore faire prévoir quel rôle vont bientôt jouer les Roland dans la Révolution.

~~~ M. Ch. Sellier a fait, le 23 janvier dernier, au cercle Amicitia, une conférence sur « le quartier du Marais ».

~~~ M. le Dr Karl Domanig, conservateur du musée impérial de Vienne, a entrepris de publier une série d'images religieuses d'après les tableaux ou les gravures des grands artistes des temps passés, et de donner ainsi un ensemble de reproductions ayant à la fois un caractère historique et artistique. Ces reproductions sont exécutées avec le plus grand soin, et paraissent régulièrement sous forme de fascicules contenant plusieurs gravures. Leur excellente exécution promet à cette publication un très légitime succès.

~~~ M. Gaston Duval vient de donner un tirage à part de ses intéressants articles du *Bulletin du bibliophile* sur *Le musée centennal de la reliure à l'Exposition Universelle* (2).

~~~ La Librairie dauphinoise, à Grenoble, a fait paraître, dans la même année 1900, plusieurs ouvrages historiques sur le Dauphiné. Une étude de dom H. Dijon sur *Le bourg et l'abbaye de Saint-Antoine pendant les guerres de religion et de la ligue* (1562-1597) (3); — les

(1) *Note sur deux éditions des Coutumes du Nivernais. — Episode d'une inondation de la Loire à Cosne en 1790*; Nevers, G. Vallière, 1900, in-8°, 15 pp. (*Extr. du Bull. de la Soc. nivernaise des lettres, sciences et arts*).

(2). Paris, libr. H. Leclerc, 1901, in-8°, 31 pp.

(3). Grenoble, Libr. dauphinoise, 1900, in-4°, 74 pp. et 1 pl. (Extr. de la *Revue dauphinoise*).

Digitized by Google
~~~

Mémoires de Jacques Pape de Saint-Auban (1563-1587) (1) publiés, d'après un manuscrit inédit de la bibliothèque de Grenoble, par M. Edmond Maignien; Petitot et Michaud Poujoulat n'en avaient donné qu'un extrait, copié par eux dans les *Preuves de l'histoire de l'illustre maison de Coligny*, de Du Bouchet; — enfin, la première partie d'un *Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme*, par M. J. Brun-Durand (2); chaque article est accompagné, quand il y a lieu, de notes de bio-bibliographie, d'iconographie et de bibliographie; l'œuvre sera complète en deux tomes, dont celui-ci va de A à G. — Tous ces volumes se distinguent par une exécution typographique très soignée.

~~ M. Quarré-Reybourbon vient de publier deux documents inédits, du 22 novembre 1430 et du 19 juillet 1674, concernant Hondschoote et Bergues (3).

~~ La Bibliothèque Mazarine s'occupe, depuis longtemps, de former une collection des petits pamphlets publiés durant la Fronde et connus sous le nom de *Mazarinades*. Elle en possède plus de 5.000 et des dons lui ont procuré un grand nombre de doubles. Elle fait aujourd'hui appel aux bibliophiles, aux bibliothèques, aux libraires, qui, par dons, vente ou échanges, voudraient bien doter la France d'une collection aussi complète que possible de ces documents si intéressants pour son histoire.

~~ Vient de paraître le t. VII de l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, par notre érudit collaborateur M. Ernest Petit; le volume comprend les règnes de Hugues V et d'Eudes IV, depuis mars 1306, jusqu'à février 1345. M. E. Petit y a publié de nombreux documents inédits, grâce auxquels il a donné une étude très nouvelle de l'histoire bourguignonne au commencement du XIV^e^ siècle.

Ouvrages nouveaux :

~~ **Destrée** (Joseph) : *L'industrie de la tapisserie à Enghien et dans la seigneurie de ce nom;* — Enghien, Spinet, 1900, in-8° de 52 pp. et 3 pl.

Curieuse étude dans laquelle M. Destrée, le distingué conservateur des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels à Bruxelles, a condensé tout ce qu'on sait sur l'industrie de la tapisserie à Enghien. Il a divisé sa brochure en neuf chapitres : I. *Origine de l'industrie de la tapisserie à Enghien; Pierre van Aelst.* — II. *Philippe de*

(1). Id., in-8°, 206 pp., 2 phot. et 1 plan.
(2). Id., gr. in-8°, x-413 pp.
(3). *Hondschoote et Bergues;* — Bailleul, impr. Ficherolle-Beheydt, 1901, in-8°, 5 pp. et 2 fac-sim. (Extr. du *Bull. du Comité de Flamand de France* de décembre 1900).

Digitized by Google

Clèves, protecteur de la haute lisse. — III. *Le roi Modus et la reine Racio;* description d'une très intéressante tapisserie du commencement du XVI^e^ siècle, publiée ici pour la première fois et appartenant au prince d'Aremberg. Elle comprend de nombreux personnages avec inscriptions, au milieu d'une architecture gothique de la dernière période ; des écussons aux armes de Clèves, telles que nous les retrouvons sur la tapisserie du Musée de Nevers (1), et, ce qui est plus intéressant, aux armes d'Enghien, ornent en outre la composition. Une belle planche donne une idée parfaite de cette superbe pièce qui jusqu'à présent n'avait été que signalée par Wauters et Pinchart. — IV. *Tapisserie héraldique, exécutée à Enghien*; c'est la tapisserie que nous avons jadis publiée (2) ; elle est du type héraldique, aux armes d'Antoine de Jauche pour lequel elle a été tissée avant 1535, date de sa mort. Une très bonne planche, très supérieure à celle qu'il nous avait été permis de donner, complète heureusement la description. — V. *Marguerite d'Autriche, favorise l'industrie enghiennoise. — Les maîtres Laurent Flascoen, Henri Van Lacke. — Marie, douairière de Hongrie et les tapissiers du Hainaut. — Le tapissier Nicolas Rousseau. — Renseignements divers sur des tapisseries enghiennoises du* XVI^e^ *siècle.* — VI. *Contestation au sujet de tapisseries d'Enghien, vendues comme provenant d'ateliers bruxellois. — Troubles causés par la réforme. — Le pillage du « Pand » aux tapisseries à Anvers et les hautelisseurs d'Enghien.* — VII. *Hans Van der Biest, organisateur de la manufacture ducale à Munich.* — VII. *Hautelisseurs enghiennois résidant à Bruxelles et à Anvers. — Tapis de table, exécuté par Henri Van der Cammem.* Cette pièce, qui présente des rinceaux, des fleurs et des fruits, date du XVII^e^ siècle; elle avait été précédemment publiée par M. Destrée (3), une planche en donne une idée très suffisante. — IX. *Fin de l'Industrie enghiennoise, Jean Oedins, Nicolas Van den Leen.* — La brochure de M. D. est parfaitement faite et très précieuse pour tous ceux qu'intéresse l'histoire de la tapisserie.

C^te^ CHARLES DE BEAUMONT.

Funck-Brentano (Frantz) : *La formation des villes dans l'Europe occidentale aux origines de la civilisation moderne;* — Paris, 1901, in-8°, 16 pp. (Extr. de la *Réforme sociale*).

M. F.-B. a consacré la leçon inaugurale de son cours au Collège de France à tracer, en ses grandes lignes, le tableau de la formation

(1) Cf. C^te^ Charles de Beaumont. *Les tapisseries de Marie d'Albret aux Musées de Nevers*, Orléans, Herluison, 1900, in-18° de 12 pp. et 4 pl.

(2) Cf. C^te^ Charles de Beaumont. *Une tapisserie flamande du* XVI^e^ *siècle*, Paris, Plon-Nourrit, 1895, in-8° de 11 pp. et 1 pl.

(3) *Destrée* (Joseph). *Une tapisserie d'Enghien*, dans les *Annales du cercle archéologique d'Enghien*, t. IV, p. 462, et tiré à part : Louvain, Istas, 1895, in-8° de 12 pp. et 1 pl.

Digitized by Google

des villes. Après avoir montré la part, dans cette formation, du marché, du château-fort ou du monastère, et résumé l'histoire des villes-neuves et des bastides, il a insisté sur le rôle propondérant de la famille. Établir qu'elle est le « noyau générateur de la ville », administrant la cité, lui donnant ses coutumes, puis s'effaçant peu à peu devant la communauté des citoyens, — tel sera l'objet même du cours de M. F.-B. Ceux qui n'auront pu l'écouter apprendront avec plaisir qu'ils le pourront lire en volume.

~~~ **Galabert** (Fr.) : *Les assemblees de protestants dans le Montalbanais en 1744 et 1745 ;* — s. l. n. d., in-8°, 55 pp. (4 phot.) (Extr. du *Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français*, janvier.- févr.-mars 1900).

Pendant la guerre de la succession d'Autriche, le gouvernement s'inquiéta fort des assemblées tenues par les protestants : il les croyait favorisées par les Anglais ; nous savons maintenant qu'elles n'avaient qu'un but religieux. M. Galabert étudie celles qui eurent lieu, pendant l'hiver 1744-45, aux environs de Montauban, et où l'on retrouve des pasteurs connus, comme J.-B. Loire dit Olivier, Michel Vial, Pierre Corteiz. La correspondance de Saint-Florentin avec l'intendant L'Escalopier, dont M. G. cite plusieurs passages inédits, montre quelle terreur inspiraient au ministre ces assemblées. Les ordonnances royales des 1er-16 février 1745 les interdirent ; bourgeois et notables les acceptèrent avec soumission. Les paysans, plus ardents, ne se soumirent pas ; entre eux et les troupes envoyées pour les contenir eut lieu, le 4 mars, une sanglante bagarre, près de Pechboyer, à Foissac : quelques paysans furent tués, plusieurs furent faits prisonniers, mais, après instruction, reconnus innocents et relâchés. Le calme revint peu à peu dans le Montalbanais.

M. G. a exposé cet intéressant épisode à l'aide de nombreux documents inédits, tirés, pour la plupart, de la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français et de la série O1 des archives nationales. C'est un travail très consciencieusement fait, et dont l'intérêt dépasse celui d'une simple étude d'histoire locale.

— Du même : *Le club jacobin de Montauban ; son rôle politique pendant la Constituante ;* — s. l. n. d., in-8°, 87 pp. (Extr. de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1899-1900).

En 1790, les 25.000 habitants de Montauban se partageaient en une majorité de nobles et d'ouvriers catholiques et conservateurs, et une faible minorité de bourgeois partisans de la Révolution et protestants pour la plupart. Les élections municipales de 1790 furent favorables aux premiers, mais, à la suite du massacre de cinq dragons de la garde nationale, la municipalité, qui avait encouragé les désordres, fut suspendue (30 août) ; et, le 8 septembre suivant, se formait la « Société des amis de la Constitution de Montauban » (environ 1.500

Digitized by Google
~~~

membres) qui prit peu à peu dans la ville une place considérable. M. G. expose, d'après les archives du club, des papiers de famille, etc., comment le parti modéré s'y effaça peu à peu devant le parti avancé, et il montre que cette évolution fut amenée par les intrigues du parti contre-révolutionnaire. — Cette étude, qui s'arrête à l'année 1791, est un fragment d'une histoire complète du club jacobin de Montauban, que M. G. se propose d'écrire. Le rôle du club a fini par jouer un rôle si prépondérant que cette histoire se confond presque avec celle de Montauban pendant la Révolution.

H. M.

Hardy (J.) : *Correspondance intime du général Jean Hardy, de 1797 à 1802, recueillie par son petit-fils, le général Hardy de Perini;* — Paris, Plon-Nourrit, 1901, in-16, xv-311 pp. et 1 portrait.

Le général Hardy, dont le petit-fils vient de publier la vie et les lettres, est bien de la race des soldats français, dont la devise pourrait être : « Amour et gloire ». Vaillant à la guerre et *sensible* en amour, c'est le type de ces guerriers amoureux, comme le général Lassalle, qui quittaient leurs femmes pour courir à l'armée. Il est aussi de la phalange de ces valeureux, issus de l'ancienne armée royale, héros des guerres de la Révolution et du Directoire et à qui la fortune jalouse... ou protectrice ne permit pas d'aller plus loin. Hardy fut enlevé à Saint-Domingue par le même fléau qui fit périr, parmi beaucoup d'autres, Leclerc, mari de Pauline Bonaparte; on peut, en effet, se demander si le sort de Marceau, de Desaix, de Hoche, pour ne citer que les plus illustres, n'est pas préférable à celui d'un Ney, d'un Marmont, dont la bravoure ne suffit pas entièrement à contrebalancer la conduite, rendue difficile assurément par des événements si extraordinaires, mais dont un sens plus droit de l'honneur leur eût permis d'éviter les embûches. Pour Hardy, rien de tout cela; sa carrière est une et il meurt sans avoir eu à s'avilir par des bassesses ou des défections.

Sa vie et ses lettres se lisent avec intérêt et sont une contribution curieuse aux matériaux si nombreux que l'histoire intime apporte depuis quelques années à l'histoire générale.

Ed. Blanchard.

Salles (Georges) : *Un traître au* XVI^e^ *siècle : Clément Champion, valet de chambre de François Ier*; Paris, 1900, in-8°, 35 pp. [Extr. de la *Revue des questions historiques.*]

Clément Champion, ce valet de chambre de François Ier qui dénonça à Charles-Quint le plan qu'avait formé son maître pour s'évader de Madrid, lui avait aussi adressé deux mémoires où il dévoilait certains secrets de la politique du roi de France. Le second de ces mémoires a été découvert et publié par M. Paillard (*Revue historique*, 1878). M. G. Salles vient de découvrir le premier aux archives du ministère

Digitized by Google

des affaires étrangères : il contient des renseignements inédits sur l'état du royaume et sur certaines intrigues de la diplomatie de François Ier : son rôle dans l'insurrection espagnole de 1519-20, ses relations secrètes avec Léon X et la Suisse, etc. D'autres documents ont permis à M. S. d'établir la biographie de Champion : né vers 1490, devenu, en 1522, valet de chambre du roi, il avait été chargé de nombreuses missions à Rome, à Venise, en Suisse. Vaniteux, dénué de sens moral, il trahit par jalousie et rancune ; mais il ne semble pas avoir reçu de Charles-Quint les faveurs qu'il en espérait.

H. M.

Périodiques :

Ami (l') des monuments et des arts, t. XIV [1900], n° 77 : H. Roujon, Le voyage en Italie de M. de Vandières (1749-1751) (*suite*), pp. 11 à 16 et 2 pl. — Ch. Normand, Le cortège de l'histoire de l'art à travers les siècles aux fêtes du troisième centenaire de Van Dyck à Anvers (*suite*), pp. 17 à 31 et 5 pl. — C. Fouque, La première lithographie française, pp. 34 à 39 et une pl. [exécutée par le général Lejeune, en 1808, dans les ateliers des frères Senefelder, à Munich. — Où était situé, à Paris, le premier atelier lithographique, créé en 1815 par le comte de Lasteyrie]. — Les chevaux de Marly aux Champs-Elysées, pp. 39-40 [lettre de Grobert, directeur de l'arsenal de Meulan, sur le transport à Paris de ces statues]. — L'exposition du « Vieux Honfleur », pp. 40 à 45. — G. Lafenestre, La vie et les œuvres de M. Alphand, pp. 45 à 48. — Daumet, Découverte de fragments de sculpture du moyen-âge au Palais de justice, pp. 51-52 et 1 pl. — Ch. Normand, Un livre nouveau sur le château de Versailles [par Ph. Gille et M. Lambert], pp. 52 à 59 et 3 pl. — Une eau-forte représentant le pays de Trézène, pp. 60-61 et 1 planche.

N° 78 : R. Cagnat, La première représentation connue du mode d'embarquement de l'éléphant au IIe siècle de notre ère, pp. 67 à 70 (2 pl.) [d'après une mosaïque trouvé à Veii]. — Les découvertes de Loin (Deux-Sèvres), par le R. P. de La Croix, p. 74 et 1 pl. — Les maquettes de monuments parisiens exécutés par Ch. Normand pour le Congrès et l'exposition de l'art public, pp. 75 à 77. — G. Lafenestre, La vie et les œuvres de M. Alphand (*suite*), pp. 77 à 80. — Ch. Casati de Casatis, Le registre d'armes du héraut d'armes Revel dit d'Auvergne, pp. 83 à 91 (4 pl.) [ms. conservé à la Bibl. nat., datant de 1460 environ, et intéressant en ce qu'il renferme un grand nombre de vues de châteaux et de villes de l'Auvergne au XVe siècle]. — L'inventaire des richesses d'art de la France et le projet de M. Casati, pp. 92 à 96. — Eug. Müntz, Une ville antique inédite : Aquae Calidae Colonia ou Hammam R'Ihra, pp. 99 à 102 et 1 pl. — Visites, procès-verbaux, etc., pp. 103 à 128.

Digitized by Google

N° 79 : Ch. Normand, Une ville antique inédite (*suite*), pp. 131 à 142, et 2 pl. — Eug. Müntz, L'inventaire des richesses d'art de la France et le projet de M. Casati (*fin*), pp. 143 à 150. — G. Lafenestre, La vie et les œuvres de M. Alphand (*fin*), pp. 151 à 156. — F. de Mély. La hauteur de la tour de Babel, pp. 164 à 172. — Les documents des archives du département de la Seine à l'Exposition Universelle de 1900, pp. 181 à 186.

N° 80 : Ch. Normand, Le Congrès d'art public, pp. 197 à 223. — G. Larroumet, Alphand, pp. 241 à 243. — Souvenir des rétrospectives de l'Exposition, pp. 243 à 252 et 13 pl.

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 1900, t. LII, 5e série, t. II, 4e livr. : E.-J. Soil, Constantinople, notes archéologiques, pp. 465 à 556, 13 pl. et grav. — F. Donnet, Quelques lettres inédites concernant Hélène Fourment, pp. 557 à 566. — L. Siret, Découvertes archéologiques en Espagne, pp. 567 à 590 et grav.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, 1900, n° de nov.-déc. : J. Capart, Monuments égyptiens du Musée de Bruxelles, pp. 305 à 338, 7 pl. et grav. — Dr Tihon, Fouilles à La Reid, dans la vallée de l'Aisne, et à Goffontaine, pp. 339 à 351. — Ch. Magnien, Excursion à Moha et à Huy, pp. 352 à 356. — Ch.-J. Comhaire, Avant-propos sur la trouvaille belgo-romaine de Herstal, pp. 357 à 368, 2 pl. et grav. — E. de Munck, Aiguière et plateau en argent massif, ciselé et gravé, de l'époque de Louis XIV, pp. 369 à 374, 2 pl. et grav. — E. de Prelle de la Nieppe, Notes sur les costumes chevaleresques et les armes offensives des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, d'après les sceaux et les pierres tombales, pp. 375 à 400 et grav. — F. Cumont, A propos du vase de Herstal, pp. 401 à 412 et pl.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. XVI [1899] : H. Moris, Réunion de Nice à la France en 1793, pp. 1 à 75 et 2 pl. [documents officiels, procès-verbaux des assemblées municipales, etc.] — Du même, Réunion de Menton et Roquebrune à la France en 1793 et en 1861 ; Menton et Roquebrune villes libres, 1848-1861, pp. 76 à 158 et 1 pl. [ibid.] — G. Doublet, Monographie de l'ancienne cathédrale de Vence, pp. 159 à 205. — G. Brun, Promenades d'un curieux aux environs de Nice : Cimiez, Saint-Pons, pp. 206 à 260. — P. Sénequier, Une trouvaille archéologique dans la crypte de l'église paroissiale de Grasse, pp. 261 à 268 et 1 pl. [inscription de 1286]. — Dr A. Nièpce, séjour à Nice de Nicéphore Nièpce, inventeur de la photographie (1793-1801), pp. 289 à 300. — C. Bottin, Découverte et fouille de neuf tombes aux environs de Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes), pp. 317 à 328 et 1 pl.

Digitized by Google

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LXI, 2e livr. (mars-avril 1900) : Eug. Lefèvre-Pontalis, Histoire de la cathédrale de Noyon (*suite*), pp. 125 à 172. — Ch. de la Roncière, Avant Christophe Colomb, pp. 173 à 185. — L. Delisle, Les Heures de l'amiral Prigent de Coëtivy, pp. 186 à 200. — René Giard, Note sur une ancienne charte-partie conservée aux Archives nationales, pp. 201 à 206. — Bibliographie : Le chanoine Albanès, *Gallia christiana novissima*, t. I [c.-r. de A. Bruel], pp. 207 à 209; Le R. P. de la Croix, *Fouilles... de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil* [C. Enlart], pp. 209-210; H. Jadart et L. Demaison, *Monographie de l'église de Réthel* [Enlart], pp. 210-211; V. Mortet, *Étude archéologique sur l'église abbatiale Notre-Dame d'Alet* [Enlart], p. 211; du même, *Notes historiques et archéologiques sur la cathédrale et le palais archiépiscopal de Narbonne, XIIIe-XVIe siècles* [Enlart], pp. 212-213; L. Le Grand, *Les maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris au milieu du XIVe siècle* [Hildenfinger], pp. 213 à 215; Dr V. Leblond, *L'abbaye de Rebais-en-Brie, sommaire chronologique, de 635 à 1880* [J. Viard], p. 216; H. de Flamare, *Les Courtenay de Bontin*, p. 216; J.-Th. de Radt, *Sceaux armoriés des Pays-bas et des pays avoisinants*, t. I-II [A. d'Herbomez], pp. 217-218; H. Pirenne, *Histoire de Belgique, des origines au commencement du XIVe siècle* [A. Lefranc], pp. 218 à 222. — Livres nouveaux, chronique et mélanges, pp. 223 à 252 [Mss. récemment entrés dans les collections de la Bibl. nat. (1891-1900) et exposés dans la galerie Mazarine], pp. 243 à 247; — Lettre originale avec la signature du roi Jean, pp. 247 à 249; — Mss. vendus à Londres, pp. 249-250; — H. d'Arbois de Jubainville : Le nom de Grifo, pp. 250-251; — Ch.-V. L. : Fragments d'un formulaire de lettres du temps de Charles VI, pp. 251-252.

Bulletin archéologique, 1900, 2e livr. : Dr Renouvier, Le temple de Vénus à Afka, pp. 169 à 199. — Le chanoine Ch. Urseau, Deux épitaphes carolingiennes découvertes à Angers, pp. 200 à 202. — Ad. de Rochemonteix, Les églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat (Cantal), pp. 203 à 276, 4 pl. et grav. — De Laigue, Nouvelles découvertes archéologiques dans la province de Drenthe, pp. 277 à 281, pl. et grav. — P. du Chatellier, Exploration des tumulus de Kériquel en Trégunc et de Kerlose en Clohars-Carnoët, pp. 282 à 286 et grav. — J. Gauthier et l'abbé P. Brune, Étude sur l'orfèvrerie en Franche-Comté du VIIe au XVIIIe siècle, pp. 287 à 372, 9 pl. et grav. — St. Gsell, Notes sur des tumulus de la région de Boghar, pp. 373 à 375 et grav. — St. Gsell, Notes sur diverses antiquités d'Algérie, pp. 376 à 387, pl. et grav.

Bulletin de la Société historique et archéologique du VIIIe arrondissement de Paris, 2e année, n° 1-2 (janvier-

Digitized by Google

juin 1900) : L. Lazard, Un arrondissement de Paris en l'an IX : Ier ancien, VIIIe actuel, pp. 36 à 63. — G. Duval et M. F.-Raynaud, Les Champs-Élysées à la fin du XVIIIe siècle, pp. 64 à 69. — P. Fromageot, Notes sur quelques ventes de terrains situés place Louis XV et rue Royale, de 1752 à 1788, pp. 70 à 73. — Eug. Le Senne, Le théâtre des marionnettes aux Champs-Élysées sous la Terreur, pp. 75 à 78. — Quentin-Bauchart, Victor Hugo et Sainte-Beuve dans le VIIIe arr., pp. 79 à 83. — Une rue qui s'en va [la rue Basse-du-Rempart], pp. 84 à 86. — Curiosités iconographiques, pp. 88 à 99.

Bulletin de l'institut international de bibliographie, 15e année (1900), fasc. 1-2 : H. Loumyer, La bibliographie des ouvrages chinois, pp. 5 à 9. — Les travaux du Concilium bibliographicum, pp. 10 à 17. — La bibliographie des périodiques généraux, pp. 18 à 21. — Bibliographie des revues techniques, pp. 22 à 24. — Faits et documents, pp. 25 à 30. — Classification bibliogr. décimale, addenda et corrigenda, pp. 31-32. — Bibliographia-bibliographica, répertoire annuel des travaux de bibliographie : 1898, pp. 33 à 101.

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine, 1901, n° 1 : J. Beaupré, Notes sur une sépulture de l'époque néolitique, découverte en 1900 dans la grotte du Géant, pp. 8 à 11 et 3 pl. — L. Davillé, *La centaine* d'Arnaville [circonscription ou seigneurie], pp. 11 à 18. — J. Nicolas, Une pierre tombale des Milly-Robinet, à Stenay [XVIIIe siècle], pp. 19 à 21.

Bulletin monumental, t. LXIV, nos 5 et 6 : H. Jadart, La Halle de Rethel et les autres halles de la région, pp. 361 à 380, 1 pl. et 1 grav. — Le chanoine Porée, La statuaire en Normandie, pp. 381 à 436. — V. Mortet, Anciens marchés et devis languedociens (XIIIe-XIVe s.), pp. 437 à 457. — *Nécrologie :* Mort du Comte de Marsy, pp. 458 à 480.

Carnet historique et littéraire, 1900, n° 7 (juillet) : Miettes de l'histoire : lettres inédites des princes d'Orléans, pp. 75 à 84. — J. Lefebvre, La comtesse Camerata, princesse Bacciocchi, pp. 83 à 88. — [Une lettre de] La Tour d'Auvergne [17 pluv. an IV], pp. 87-88. — Rochambeau, pp. 88 à 95. — Auteurs et comédiens, pp. 95-96 [lettre de Boutet de Monvel, 9 juin 1792, sur ses *Victimes cloîtrées*].

N° 8 (août) : Baron P. de Bourgoing, Souverains de la France à Cherbourg [de François Ier à Napoléon III], pp. 160 à 164. — Documents sur le royaume d'Étrurie (*fin*), pp. 180 à 192.

N° 9 (sept.) : Souvenirs du chevalier Pascal Abbatucci [sur la Corse au XVIIIe siècle], pp. 205 à 220. — L.-G. Pélissier, La jeunesse du

Digitized by Google

marquis d'Antonelle [lettres inédites, 1762-71, extr. de la Biblioth. d'Arles], pp. 221 à 245. — Le Directoire et la Grèce [appel à la Grèce, rédigé par ordre du Directoire, 2 frimaire an VII], pp. 277 à 282. — Denormandie, Gounod intime, pp. 282 à 288.

N° 10 (oct.) : G. Bertin, Souvenirs militaires de Doisy de Villargennes, pp. 291 à 315. — Souvenirs du chevalier Pascal Abbatucci (*fin*), pp. 316 à 337. — Baron G. de Contenson, Un fils de Sophie Arnould : le colonel de Brancas, pp. 338 à 353. — Baron P. de Bourgoing, Souvenirs d'un prisonnier de guerre [Flamen d'Assigny, prisonnier en Espagne de 1808 à 1814], pp. 354 à 364. — Miettes de l'histoire : L'assassinat du czar Paul Ier [extr. de la *Litterary Gazette* de 1826], pp. 365 à 373; Mlle Desmier d'Olbreuse et la maison de Brunswick, pp. 373-374; France et Italie (1848), lettre de la Mise de Boissy à Mme Veechy, pp. 375-376; Deux lettres de Fieschi [1835-36], pp. 376-377; La reine Hortense et la princesse de Caffarelli, pp. 377 à 379. — Un souvenir de 1830 [1830 à Avignon], pp. 379 à 381. — Auteurs et comédiens [une lettre de Mme Arnould Plessy; deux lettres inédites de V. Hugo], pp. 382 à 384.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1900, n° 9-10 : L. Davillé, Les origines du village et de l'église d'Arnaville, pp. 193 à 207. — L. Germain, Les cloches des chapelles de sainte Barbe et de saint Jean-Baptiste, à Pont-Saint-Vincent (1623 et 1749), pp. 207 à 213. — J. Nicolas, L'ancienne église et le cimetière d'Autréville, pp. 214 à 220. — [L. Germain], L'élection de l'abbé Thibault de Gorze (1322), p. 220. — L. Germain, Vitraux armoriés du musée archéologique de Tours, rappelant le roi René, Jeanne de Laval et Jean ou Nicolas d'Anjou, ducs de Lorraine (*post* 1466), pp. 220 à 226 et grav. — J. Nicolas, L'ancienne église de Cesse [Meuse], pp. 226 à 231. — [L. Germain], Gaspard II de Lescamoussier, pp. 231 à 237. — Lettres d'indulgences en faveur de Longuyon, pp. 237-238. — L. Germain, Deux Lorrains du régiment de la Reine-infanterie, pp. 238-239. — Du même, Sur l'inscription du pressoir de Rozerieulles, pp. 239-240.

N° 11 : H. Levallois, Examen critique d'une charte appartenant au fonds de l'abbaye de Beaupré, pp. 242 à 246. — L. Germain, Le roi René et les Saintes Maries, pp. 247 à 255. — Ch. Sadoul, Découvertes archéologiques à Lorquin, pp. 255-256. — H. Lefebvre, Documents provenant de la prévôté d'Arches, formant trois numéros des archives du Doubs, pp. 257-258. — L. Germain, Christophe Moucherel, facteur d'orgues, né à Toul (XVIIIe siècle), pp. 259 à 261.

N° 12 : L. Germain, Anciens fondeurs de cloches lorrains, pp. 268 à 274. — F. de Bacourt, Complément à la généalogie de Clovis Hesteau, pp. 274-275. — L. Germain, Jean Pelérin, le Viateur, en Auvergne,

Digitized by Google

pp. 275 à 279. — E. Duvernoy, Un manuscrit de l'ancienne coutume de Lorraine, pp. 279-280. — L. Germain, Sceaux-matrices intéressant la Lorraine, décrits dans une collection franc-comtoise [art. de M. J. Gauthier, publié dans les *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1899], pp. 280 à 283.

~~~ **Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain**, t. XLIX, 1899 : G. Save et Ch. Schuler, Le groupe équestre de Grand, au Musée lorrain, pp. 5 à 34 et pl. — Ch. Guyot, Les comtes de Ravenel à Mandres et au Joly, près Mirecourt (1684-1773), pp. 35 à 47. — De Souhesmes, Nancy inconnu; répertoire archéologique de la ville et des cantons de Nancy (moyen-âge et époque moderne), pp. 48 à 103. — Ch. Guyot, Notes sur Montfort [près Remoncourt], pp. 104 à 121. — L'abbé Th. Didrit, La montagne de Sion-Vaudémont et son sanctuaire, pp. 122 à 166. — L. Germain, Excursions épigraphiques; les épitaphes de l'église d'Amance, pp. 168 à 215. — Ch. Pfister, Journal de ce qui s'est passé à Nancy depuis la paix de Ryswick, conclue le 30 octobre 1697, jusqu'en l'année 1744 inclusivement, par le libraire Jean-François Nicolas, pp. 216 à 386.

~~~ **Mercure héraldique**, [1900, n° 4 : B^on^ de la Tour, Les demoiselles Trigant de Nimes, pp. 47 à 50. — De Lestoile, Estat de la noblesse de l'Agenais en 1715, pp. 50 à 54. — Alb. Dubourg, Nobiliaire du Quercy, pp. 54 à 60 et 2 pl. — Le Griffon, Tablettes héraldiques, pp. 61 à 62.

~~~ **Nouvelle revue rétrospective**, 16^e^ année (1900), n° 72 (juin) : Chateaubriand et le chevalier de Cussy (1820-1848), pp. 461 à 484. — Un Anglais en France, de 1790 à 1795, souvenirs de Henry Sherwood (*fin*), pp. 485 à 508. — Lettres de Th. Thoré (*suite*), pp. 509 à 532.

N° 73 (juillet) : Napoléon à Dresde (1812-1813), pp. 1 à 24. — Lettres de Th. Thoré (*suite*), pp. 25 à 48. — Chateaubriand et le chevalier de Cussy (1820-1848) (*fin*), pp. 49 à 55. — Derniers jours de Sébastopol (septembre 1855), pp. 56 à 68. — Les émigrés en 1800, pp. 68 à 71. — L'acte additionnel (1815), pp. 71-72.

N° 74 (août) : Lettres du général François-Etienne Kellermann à sa femme (18..-1814), pp. 73 à 96. — Lettres de Th. Thoré (*suite*), pp. 97 à 120. — Napoléon à Dresde (*fin*), pp. 121 à 136. — Lettres de Monsigny, Méhul, Pradier, Henry Mürger, président Dupin, pp. 137 à 144.

N° 75 (sept.) : Lettres de Kellermann à sa femme (*fin*), pp. 145 à 165. — Lettres de Th. Thoré (*fin*), pp. 169 à 205. — Une allégorie

Digitized by Google
~~~

pour Marie-Antoinette, par le chevalier Du Flos (1776), pp. 205 à 215. — Philippe V et le duc de La Rochefoucauld, p. 216.

N° 76 (oct.) : Un mémoire de Louis de Frotté (1791) : Une profession de foi, pp. 217 à 283. — Une séance à la loge maçonnique de Brioude (1811), pp. 234 à 240. — Papiers de J.-B. Vallière, arlésien, pp. 241 à 287. — Les protestants et l'Angleterre, p. 288.

N° 77 (nov.) : Lettres du capitaine Louis Pêcheur (1812-1815), pp. 289 à 336. — Séjour de Pierre Leroux en Provence, pp. 337 à 360.

Revue d'archéologie poitevine, 1900, n° 4 : X.-B. de Montault, Une croix de Jérusalem à Poitiers (XVII^e siècle), pp. 97 à 106 et 3 grav. — J.-B. de la Rennerie, Une assiette en faïence de Sinceny, pp. 106 à 112. — X. Barbier de Montault, Esquisse d'un grand tableau pour rétable, pp. 112 à 118. — J.-H. Albanès, La *Gallia Christiana*, œuvre des Loudunais de Sainte-Marthe, pp. 118 à 126. — X. B. de M., Tombeaux poitevins aux Cordeliers d'Amboise, pp. 126 à 128.

N° 5 : X. Barbier de Montault, Un tableau votif du XVII^e siècle à Varennes (Vienne), pp. 129 à 136. — H. Tausin, Cris et devises héraldiques et nobiliaires en Poitou, pp. 136 à 151. — X. Barbier de Montault, La ville de Poitiers à l'Exposition de Paris, pp. 152 à 156. — J.-B. de la Rennerie, Un flacon allemand en verre peint, pp. 156 à 160.

N° 6 : X. Barbier de Montault, Poinçons des orfèvres de Parthenay, pp. 161 à 173. — C. Courtaud, Le crucifix de la Chapelle Saint-Laurent (Deux-Sèvres), pp. 173 à 176. — X. Barbier de Montault, Inventaire de la Roussière (Deux-Sèvres), à la fin du XVII^e siècle, pp. 176 à 180. — Du même, Reliquaire pyramidal du XIV^e siècle (collection Branthôme), pp. 181 à 187. — Du même, Tapisserie d'Aubusson, à Poitiers, pp. 188 à 189. — Du même, Vente de meubles à la Chapelle, en 1656, pp. 189 à 191. — Et. Giron, Nomination de Gilbert Pinot à la cure de Saint-Laurent d'Avanton, pp. 192.

N° 7 : M^gr X. Barbier de Montault, Les œuvres du cuivre, pp. 193 à 195. — Du même, Un ustensile de cuisine à Thouars, pp. 195 à 199. — Du même, Mouchettes de la Renaissance, pp. 199 à 203. — Du même, Le brûle-parfums du Musée de Chièvres à Poitiers, pp. 203 à 212. — Du même, Encensoir de Lusignan, pp. 212 à 215. — Du même, Encensoir de Parthenay, pp. 215 à 220. — J.-B. de la Rennerie, Un tire-bouchon de poche, pp. 221 à 222. — Charavay, Autographes poitevins, pp. 223 à 224.

N° 8 : M^gr X. Barbier de Montault, Enseignes de pélerinages à Poitiers, pp. 225 à 230. — Du même, Une ampoule de pélerinage à Parthenay, (Deux-Sèvres), pp. 230 à 237. — Une étole du S^t Sépulcre à Mirebeau, pp. 237 à 246. — Souvenirs de pélérinage du XVIII^e siècle,

Digitized by Google

pp. 246 à 252. — J.-B. de la Rennerie, Bras de cheminée Louis XVI, pp. 252 à 255.

N° 9 : Mgr X. Barbier de Montault, Le Saint Suaire de Besançon, pp. 257 à 268. — Du même, Inventaire de Paul Michelin, marchand à St-Maixent (1758), pp. 268 à 275. — J.-B. de la Rennerie, Lettre de La Grange Lambert, maire de Poitiers en 1576, pp. 275 à 277. — N. Renaut, Ferme de l'abbaye des Chastelliers en 1595, pp. 278 à 282. — Mgr X. Barbier de Montault, Noms de baptême dans l'étendue de la Seignerie de Rochefort en 1665, pp. 282 à 285. — J.-M. Vidal, La poursuite des lépreux en 1321, pp. 285 à 288. — Mgr X. Barbier de Montault, Lettres relatives à l'Assemblée provinciale de Touraine en 1787, p. 288.

Revue de l'art chrétien, 1900, 4e livr. : W. H. James Weale, Les frères Van Eyck, pp. 281 à 286, pl. et grav. — Em. Lambin, La cathédrale de Rouen, pp. 287 à 305 et grav. — Le baron Béthune, Souvenirs archéologiques de la West-Flandre, pp. 319 à 331 et grav. — Mélanges : J. Helbig, Les saints de la messe et leurs monuments. — J. H., L'art chrétien. Entretiens pratiques. — L. de Farcy, Fleurs sur les autels. — L. Cloquet, Les lois de proportions dans l'architecture.

5e livr. : J. Helbig, Le retable de Saint-Vincent de Paul à l'église N-D. à Anvers, pp. 373 à 576 et pl. — X. Barbier de Montault, La couronne de fer, au trésor de Monza (Lombardie), pp. 377 à 392, pl. et grav. — F. de Mély, Reliques de Constantinople (*suite*), pp. 393 à 409 et grav. — Mélanges : L. Houdebine, Le mobilier du prieuré de la Haie-aux-Bonshommes-lez-Angers. — L. Germain de Maidy, Notes sur la formule *Christus Rex*. — X. Barbier de Montault, Le verre doré de Genève [médaillon faux].

6e livr. : J. Helbig, Joachim Patemer [peintre flamand du xvie siècle], pp. 463 à 471 et 3 pl. — H. Chabeuf, Tête sculptée à Notre-Dame-de-Dijon, xiiie siècle, pp. 472 à 480 et grav. — L. Cloquet, Essai sur la décoration architectonique, pp. 481 à 490 et grav. — F. de Mély, Reliques de Constantinople (*fin*), pp. 491 à 507 et grav. — Mélanges : Gerspach, Carnet de voyage, Exposition de Paris. — X. Barbier de Montault, Un ordo du xve siècle. — L. C., Tour de Cunault [époque romane]. — H. Chabeuf, Les vitraux de la chapelle royale de Dreux.

1901, 1re livr. : E. Müntz, Les roses d'or pontificales, pp. 1 à 11 et grav. — X. Barbier de Montault, La Couronne de fer. Un trésor de Monza (Lombardie) (*fin*), pp. 12 à 24. — L. Cloquet, Essai sur la décoration architectonique (*suite*), pp. 25 à 35 et grav. — Em. Lambin, La cathédrale de Laon, pp. 36 à 50 et grav. — Mélanges : X. Barbier de Montault, Une inscription de cloche. — J. Braun, La dalmatique du trésor de Saint-Pierre.

Revue des études historiques, nouv. série, t. II, n° 4 (juillet-août 1900) : Emm. Rodocanachi, Les courses en Italie au

Digitized by Google

vieux temps, pp. 241 à 253. — J. Lépeaux, La Congrégation sous la Restauration, pp. 254 à 258. — A. Auzoux, La prise de la Psyché par les Anglais (1808), pp. 259 à 267. — M. Dumoulin, Bibliographie critique de l'histoire du Forez et du Roannais, pp. 268 à 287. — Comptes-rendus critiques et revues des sociétés savantes, pp. 288 à 310. — Chronique, pp. 311 à 317.

N° 5 (sept.-oct. 1900) : Léon Mirot, Un humaniste : Jérôme Aléandre, d'après son dernier historien [J. Paquier], pp. 321 à 336. — P. Coquelle, Le stathouder Guillaume V et la France (1766-1781), pp. 337 à 376. — Eug. Asse, Bibliographie critique de J.-J. Rousseau, pp. 377 à 388. — Comptes-rendus critiques, pp. 389-392. — Chronique, pp. 393 à 399.

N° 6 (nov.-déc. 1900) : H. Courteault, Lettres inédites de Mme de Maintenon, pp. 401 à 413. — R. Tabournel, La catastrophe de la rue Royale (30 mai 1770), pp. 415 à 418. — M. Boutry, Une page intime de la vie de la marquise de Flavacourt, pp. 419 à 426. — R. P. Griselle, Bibliographie critique de Bourdaloue, pp. 427 à 449. — Comptes-rendus critiques et revues des sociétés savantes, pp. 450 à 472. — Chronique, pp. 473 à 484.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, t. II, n° 1 (mai-juin 1900) : Léon Cahen, Les idées charitables à Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle, d'après les règlements des compagnies paroissiales, pp. 5 à 22. — V.-L. Bourrilly, La première ambassade d'Antonio Rincon en Orient (1522-1523), pp. 23 à 44. — François Benoît, Le conflit des styles dans la cathédrale de Chartres au XVIIIe siècle (avec 2 grav.), pp. 45 à 57. — A. Cans, Les idées de Talleyrand sur la politique coloniale de la France au lendemain de la Révolution, pp. 58 à 63. — Bulletin historique, pp. 64 à 88. — Comptes rendus critiques : Dr Gilbert Ballet, *Histoire d'un visionnaire au XVIIIe siècle : Swedenborg* [Alphandéry], pp. 89 à 90. — H. Berton, *L'évolution constitutionnelle du second Empire* [S. Charléty], pp. 90 à 92. — Albert Grosset, *La défense des côtes et Mahon, influence de la puissance maritime dans l'histoire* [G. Toudouze], pp. 92-93. — Huisman, *Essai sur le règne du prince-évêque de Liège, Maximilien-Henri de Bavière* [V.-L. Bourrilly], pp. 94-95. — Munier-Jolain, *La plaidoirie dans la langue française* (3e série) [Ed. Alix], pp. 95-96. — L. Pinvert, *Lazare de Baïf* [V.-L. Bourrilly], pp. 96 à 99. — Sambuc, *Le socialisme de Fourier* [H. Bourgin], pp. 99-100. — J. Turquan, *Madame de Krüdener* [Ch. Schmidt], pp. 101 à 103. — L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, tome III [L. Cahen], pp. 103 à 107. — Procès-verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon (1re partie) [S. Charléty], pp. 108-109. — Chronique, pp. 110 à 118; Livres nouveaux, pp. 119-120.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 13520

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

~~~ M. A. Philippe, élève sortant de l'École des Chartes, est nommé archiviste du département de la Lozère, en remplacement de M. A. Dreux, démissionnaire.

~~~ M. R. Bonnat, élève sortant de l'École des Chartes, est nommé archiviste du département de Lot-et-Garonne, en remplacement de M. Tholin, admis à la retraite.

~~~ M. Camille Oudinot, sous-chef de bureau à la direction des beaux-arts, est nommé inspecteur général du garde-meuble et des palais nationaux, en remplacement de M. de Gourlet, admis à la retraite.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LE RAPPORT DU BUDGET DES BEAUX-ARTS POUR 1901.

Le rapport présenté à la Chambre des Députés par M. Georges Berger, au nom de la Commission du budget, est considérable par son étendue et très important par les documents qui y sont renfermés. La lecture en est curieuse, souvent attachante; on aimerait cependant plus de simplicité et de sobriété, il y a des passages emphatiques quelque peu ridi-

Digitized by Google
~~~

cules (1), des inutilités et des longueurs; était-il nécessaire, par exemple, d'essayer de caractériser les diverses écoles étrangères de peinture, et cela, à propos du crédit relatif aux expositions? Mais certains chapitres, particulièrement ceux des Théâtres et celui du Musée du Luxembourg, sont d'un grand intérêt et seront utilement consultés, à cause de l'abondance de faits exacts et de statistiques qui sont présentés. Comme nous l'avons fait, l'an passé (2), pour le rapport de M. Dujardin-Beaumetz, nous allons résumer, analyser et discuter les chapitres relatifs aux acquisitions d'œuvres d'art, aux manufactures nationales, aux musées, et à la conservation des monuments historiques.

I. Acquisitions et commandes d'œuvres d'art aux artistes vivants.

Chapitre 23. — Travaux d'art, décoration d'édifices publics à Paris et dans les départements.

Crédit proposé : 754.000 fr.

M. Georges Berger a écrit, à propos de ce chapitre, quelques sages réflexions sur la décoration sculpturale de certains édifices récents. Il déplore, après tant d'autres, les regrettables sculptures monumentales qui ont la prétention d'orner les nouveaux palais des Champs-Élysées :

« Telles figures, telles statues, tels groupes qui gagneraient à être isolés sur des piédestaux en plein air,... s'envolent et se démènent avec l'apparence de vouloir s'élancer de leurs socles pour se dérober à une compagnie trop nombreuse. Il serait facile de citer de même des peintures murales ou des plafonds qui ne font pas corps avec la construction. »

Pour essayer de remédier à ce défaut d'entente entre l'architecte et le décorateur, le rapporteur propose sérieusement de

(1) « Avec ses sept bureaux, la direction [des beaux-arts] peut être comparée à un char brillant auquel seraient attelés sept coursiers vigoureux que conduirait un aurige habile. Mais le parcours réservé à cet équipage n'est pas assez développé. Beaucoup de voies où son passage serait d'un effet décisif lui sont barrées, à partir des points où ces voies pénètrent sur d'autres territoires que celui du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Il lui est même interdit d'aborder, à franche allure, certaines avenues que bordent les majestueuses fondations de l'instruction publique. »

Sur l'école de Rome : « La France entretient trois ambassades à Rome : l'une auprès du souverain politique de l'Italie; l'autre, auprès du successeur de Saint Pierre; la troisième, qui est notre académie de France, auprès de la cité la plus inspiratrice qui existe par ses chefs-d'œuvre d'art de l'antiquité et de la Renaissance; c'est notre ambassade idéale. »

(2) Voy. *Corresp. hist. et archéol.*, 1900, p. 2.

Digitized by Google

créer une 3e commission, dont les membres seraient choisis dans le Conseil supérieur des beaux-arts, et qui aurait pour mission de contrôler les décorations des édifices publics. Croit-on que l'existence d'une pareille commission empêcherait la médiocrité des peintures et des sculptures destinées aux édifices publics? Modifier le système des commandes, ne plus émietter les faveurs, choisir un petit nombre d'artistes et leur laisser le temps d'accomplir une œuvre, ne pas surcharger les édifices de décorations inutiles et encombrantes; telles devraient être les règles suivies par ceux qui ont la charge de diriger l'art officiel. Il faudrait aussi que l'architecte redevint le véritable « maître de l'œuvre », assignant au peintre et au sculpteur le genre de travail devant s'harmoniser avec l'ensemble de la décoration. Que les exemples lamentables du XIXe siècle servent de leçons! Par manie égalitaire de distribuer les commandes au plus grand nombre, par peur de favoriser un seul artiste, on nous a privés de grandes œuvres d'art, on a enlevé à des édifices leur harmonie. Rude devait tailler dans la pierre les quatre haut-reliefs de l'Arc-de-triomphe; il n'en exécute qu'un seul et on lui adjoint Etex et Cortot; on refuse à Barye le projet grandiose du couronnement : cet aigle s'abattant sur un monceau de trophées et d'animaux symbolisant les peuples vaincus. Un directeur des Beaux-Arts intelligent et hardi, le marquis de Chennevières, devinant le génie d'un Puvis de Chavannes, veut lui confier toutes les murailles du Panthéon; les intérêts coalisés des rivaux empêchent cette belle inspiration. En d'autres monuments, on demande à de grands artistes des décorations inutiles. L'exemple des Delacroix des bibliothèques de la Chambre des Députés et du Sénat est éclatant et pitoyable. Les peintures de la Chambre sont trop hautes, mal éclairées, et la coupole du Sénat, qui doit être probablement un chef-d'œuvre, toujours enveloppée d'ombre, est presque absolument invisible. La *Pieta* de l'église Saint-Denis du Saint-Sacrement est également plongée dans l'obscurité (1), et voilà les endroits dont on confie la décoration à un artiste de génie! De nos jours, pareilles fautes sont commises; le tableau de Eug. Carrière exécuté pour l'amphi-

(1) Il serait à souhaiter que l'on essayât par des moyens artificiels d'éclairer ces grandes œuvres; il serait bien facile d'établir au Sénat une série de lampes électriques tout autour de la coupole; le projet est soutenu, paraît-il, par quelque sénateur ami des arts. Le curé de Saint-Denis du Saint-Sacrement a fait une intéressante expérience d'éclairage au gaz de la fresque de son église.

Digitized by Google

théâtre Michelet de la nouvelle Sorbonne est placé dans de telles conditions d'éclairage, qu'il est absolument invisible; dans un édifice, d'ailleurs si remarquable, qui est un modèle d'appropriation intelligente et d'ornementation neuve et ingénieuse : le nouveau Muséum, on remarque cependant de fâcheuses erreurs : les belles toiles de M. Cormon, si admirées aux Salons, sont disposées de telle sorte dans la salle pour laquelle elles ont été peintes, que la moitié est à contre-jour. Ce sont là des fautes de goût et de logique que n'aurait jamais commises un architecte, même médiocre, des XVII^e^ ou XVIII^e^ siècles. Espérons que les commandes indiquées dans le rapport et dont les principales sont destinées à la nouvelle Sorbonne, au Musée de Nantes, à l'Hôtel-de-Ville de Tours, au Théâtre de Nimes, au Capitole de Toulouse, échapperont à ces reproches.

Chapitre 24. — Achats d'œuvres d'artistes vivants dans les expositions diverses. — Prix national et bourses de voyages.

Crédit proposé : 246.000 fr.

Les achats faits par les soins de la sous-commission des travaux d'art ont été souvent critiqués, ils le seront toujours. Mais il serait injuste de ne pas déclarer que les choix récents sont, en général, excellents. Longtemps, pendant une partie du XIX^e^ siècle, a fleuri le tableau de musée, le tableau à sujet mythologique ou historique, de facture académique, toujours de grande dimension, tableau qui n'avait d'autre mission que d'attirer les regards du grand public, d'obtenir quelque médaille, et surtout d'être acheté par l'État. Trop longtemps, les bureaux des beaux-arts ont encouragé la production abondante de ce genre artificiel, faux, inutile et encombrant; quand les achats ont été réduits, ces peintures ont presque entièrement disparu et cela a été un grand bienfait. Néanmoins, il arrive souvent que de mauvaises toiles et de mauvais plâtres sont acquis pour l'État; on n'ose les exposer à Paris, alors, ils vont échouer honteusement en quelque pauvre musée de sous-préfecture, ou encombrer les musées des grandes villes. N'oublions pas, d'ailleurs, que c'est aux achats de l'État que les Musées de province doivent leurs meilleures toiles, comme leurs plus médiocres; ces tableaux qui font la gloire du Musée de Lille : la *Médée* de Delacroix, la *Forêt* de Troyon, *l'Après-dînée à Ornans*, si admirable, malgré la brume qui l'enveloppe, sont des envois de l'État, et ce sont aussi des envois de l'État, toutes ces gigantesques fabriques académiques, toutes ces peintures décolorées, qui s'étalent en tant

Digitized by Google

de nos Musées et les déshonorent. Il serait bon de permettre à la Commission d'acheter en dehors des Salons, directement à des artistes, dans des ventes publiques même.

II. Manufactures nationales.

I. — Manufacture de Sèvres.

Chapitre 26. — Manufacture nationale de Sèvres (personnel).
Crédit proposé : 436.450 fr.

Chapitre 27. — Manufacture nationale de Sèvres (matériel).
Crédit proposé : 117.000 fr.

Chapitre 28. — École d'application de la manufacture nationale de Sèvres.
Crédit proposé : 31.000 fr.

L'exposition de la Manufacture de Sèvres à l'Exposition universelle a été triomphale; on avait joie à voir ces admirables pièces, si charmantes, d'une décoration nouvelle, simple et vraie, si conformes au goût délicat et mesuré de nos arts décoratifs du passé. C'est de 1896 que datent les efforts qui devaient aboutir à cette renaissance. C'est de l'étude patiente et minutieuse de la matière, des découvertes techniques des chimistes, qu'est sortie cette rénovation de la porcelaine de Sèvres. Ayant des produits nouveaux, on a cherché des décorations nouvelles s'adaptant à ces matières nouvelles. Avec les couleurs de grand feu, l'ancienne peinture finie à l'excès est devenue difficilement applicable; la décoration, comme la forme, du vase doivent être simples.

« Or, la complication des anciens vases de la manufacture, reproductions plus ou moins adroites de modèles tracés pour le marbre et le bronze et exécutés en porcelaine à force d'artifices et de mensonges, se prêterait peu à ce nouveau décor. On a donc sagement commencé par mettre de côté tous les anciens profils, puis on a étudié une série de formes (140 environ) tracées spécialement pour la vraie matière de Sèvres, la porcelaine. »

Les artistes de la Manufacture de Sèvres sont maintenant inspirés des vrais principes qui doivent renouveler l'art décoratif moderne :

« Ces principes commandent que chacun soit l'esclave inspiré de la matière employée, qu'il lui donne les formes qu'elle exige et surtout lui laisse toute sa splendeur, sans jamais la masquer ni la déguiser, qu'elle soit marbre, fer, bois ou porcelaine, en un mot en évitant tout mensonge. Pour décorer la matière, il faut demander tout à la nature ainsi qu'aux objets qui nous entourent et rien aux livres, photographies ou documents plus ou moins archéologiques qui, pendant

Digitized by Google

Digitized by Google

II. — *Manufactures des Gobelins et de Beauvais.*

Chapitre 29. — Manufacture nationale des Gobelins (personnel).
Crédit proposé : 203.200 fr.
Chapitre 30. — Manufacture nationale des Gobelins (matériel).
Crédit proposé : 31.000 fr.

M. G. Berger insiste avec raison dans son rapport sur l'insuffisance des crédits, sur l'insalubrité et l'état lamentable des bâtiments de la manufacture des Gobelins. L'atelier du nord est pourri d'humidité, le Musée n'est qu'un hangar provisoire depuis 1877. Il serait nécessaire d'acquérir un terrain contigu où s'élève un curieux bâtiment gothique, connu sous le nom de *Maison de la Reine Blanche.*

M. G. B. étudie avec beaucoup de soin la grave question de la conservation des collections de tapisseries appartenant à l'Etat. On sait quelle en est la richesse — l'exposition du Petit-Palais le montrait récemment encore — et l'on sait par suite de quelles négligences coupables quantité de ces admirables œuvres d'art, plus précieuses que maints tableaux, ont été gâtées (1). M. G. B. estime, avec raison, que c'est à l'administration de la manufacture des Gobelins que doit incomber le soin de la conservation et de l'entretien de toute la collection nationale, et cette mesure est urgente, puisque la disparition et la dislocation du Garde-meuble sont choses décidées et presque accomplies.

« Il paraît essentiel de réunir aux Gobelins, à proximité de l'atelier de rentraiture et de réparation, dans lequel les pièces ont besoin de passer et d'être visitées souvent, toute la collection des tapisseries de l'Etat; il faudrait dans ce but posséder la *Maison de la Reine Blanche* dont il vient d'être question. Ces tapisseries seraient divisées en trois catégories : celles dont les doubles existent et qui ont une valeur artistique relativement inférieure; celles qu'il paraît utile d'exposer dans les salles des Gobelins comme des types d'exécution et de composition aux différentes époques; celles enfin qu'on peut considérer comme pièces de musée ou comme œuvres d'art dans l'acception élevée du terme. Les premières pourraient être maintenues dans les magasins du garde-meuble pour concourir à la décoration de nos palais et de nos édifices publics, afin de servir aussi, sans abus, dans les solennités et les fêtes officielles; leur nombre suffirait amplement à de pareils usages. Les secondes ne quitteraient pas les Gobelins, où elles serviraient de pièces de démonstration et d'étude. Celles enfin de la troisième catégorie, dont le prêt serait absolument interdit, resteraient

(1) Cf. *Correspondance*, 1900, p. 15.

Digitized by Google

en dépôt dans les magasins de la manufacture et concourraient, dans les salles du Louvre, à l'exposition renouvelable de nos chefs-d'œuvre de l'art de la tapisserie. Cette exposition à été réclamée à la tribune de la Chambre et le ministre en a adopté le principe. Les belles tapisseries, dont beaucoup ont une histoire, méritent en effet de n'être pas traitées à Paris moins bien qu'elles le sont à l'étranger, à Florence et à Stockholm, par exemple.

Dans le but de former ces catégories, on devra procéder plus vivement qu'on ne le fait actuellement à la révision générale des tapisseries qui sont disséminées un peu partout et qui s'y détériorent, comme toutes les tentures exposées dans les châteaux de Fontainebleau, de Compiègne et de Pau. Ces pièces ont souvent été repliées, diminuées, coupées ou peintes, c'est-à-dire mutilées et déshonorées de toutes les manières.

En retirant de nos palais, de nos ambassades à l'étranger, des ministères et de mille autres lieux les pièces qu'on y néglige et qui sont bonnes à montrer parce qu'elles présentent un intérêt capital au point de vue de l'art, il en resterait une quantité bien suffisante pour décorer les galeries et les appartements. On s'apercevrait à peine de l'enlèvement des tentures, qu'on ferait rentrer dans le dépôt des Gobelins »

En même temps, il serait bon d'accroître le Musée spécial des Gobelins, qui comprend actuellement une série formée par des dons ou des achats, et une collection de tentures des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, prêtées par le garde-meuble. C'est aux Gobelins que doit être constitué le grand musée de la tapisserie, non au Louvre. Les salles du mobilier, que M. Émile Molinier est en train d'organiser au Louvre, seront décorées de tapisseries, mais il ne faut pas oublier qu'elles n'y seront jamais utilisées que comme tentures destinées à servir de toiles de fond aux meubles. Le Pavillon de l'Espagne, à l'Exposition universelle, nous a montré, par un exemple admirable, comment l'on devait exposer des tapisseries. Il est aussi de toute nécessité de procéder à l'inventaire général de toutes les tapisseries possédées par l'État ; et de confier la direction de cet inventaire, tant de fois réclamé, à l'homme le plus compétent et le plus capable de l'accomplir : M. J.-J. Guiffrey. — L'atelier de rentraiture rend d'excellents services, on a pu voir à l'Exposition plusieurs des travaux récents, qui sont parfaits : la restauration de l'*Histoire de Saint-Rémi* de Reims, les broderies de Beaugency, le *Bal des ardents* de Notre-Dame de Nantilly à Saumur.

Les procédés actuels, les tendances artistiques des productions récentes inspirent au rapporteur de judicieuses remarques : .

Digitized by Google

« Les ateliers des Gobelins sont lancés dans un courant de fabrication qui devient inquiétant pour l'avenir de la tapisserie.

On s'y occupe de la reproduction mathématique, de la reproduction en fac simile, d'une exactitude extraordinairement habile et trompeuse, des modèles. Ceux-ci, de leur côté, n'ont plus le caractère simple des anciens cartons qu'on livrait à l'interprétation des tapissiers plutôt qu'à leur copie. Aujourd'hui, on place ces derniers en face de tableaux véritables, dans la peinture desquels l'artiste a prodigué toutes les tonalités, toutes les nuances des couleurs franches ou dérivées, que le fabricant excelle à produire à l'infini, grâce aux ressources de la chimie appliquée. La manufacture des Gobelins a supposé, il y a un demi-siècle, qu'elle devait à son tour enrichir sa palette, quitte à substituer, quand il était impossible de faire autrement, les couleurs minérales qui passent facilement, aux couleurs végétales qui ont plus de fixité. Elle a trop longtemps marché dans cette voie, où il est difficile de reculer, mais où il faudra absolument changer d'allure.

L'assortiment énorme de couleurs, dont la manufacture des Gobelins a été dotée progressivement, depuis Chevreul, peut être enviable pour le peintre, elle ne saurait l'être pour le tapissier...

La fabrique vaticane de mosaïque a tué la mosaïque quand elle s'est mise à posséder vingt-deux mille couleurs et qu'elle n'a plus produit que des trompe-l'œil. La manufacture nationale des Gobelins tuera la tapisserie si elle persiste à produire aussi des trompe-l'œil, dont les exemples qui ont le plus frappé sont les portraits encadrés de la galerie d'Apollon. »

Le remède : demander aux artistes de dessiner des cartons spécialement destinés à la tapisserie; certes, mais il faudrait alors ne plus accepter de reproduire des tableaux de Mme Vigée-Lebrun et les cartons déplorables de MM. Albert Meignan ou Joseph Blanc.

Les chapitres 31 et 32 sont consacrés à la manufacture de Beauvais; cette fabrique fournit des sièges et des tentures pour les ministères et les palais nationaux. « Il faut laisser à la belle industrie du papier peint l'art de faire de belles images de tenture, » dit M. G. B. Si la manufacture de Beauvais ne s'inspire pas d'un esprit nouveau, si elle continue à produire les mêmes modèles que ceux envoyés à l'Exposition, elle ne mérite pas de coûter par an 115.350 francs.

III. Musées.

Chapitre 33. — Musées nationaux (personnel).
Crédit proposé : 631.740 fr.

Digitized by Google

Chapitre 34. — Subvention de l'État aux musées nationaux pour acquisition d'objets ayant une valeur artistique, archéologique ou historique.

Crédit proposé : 160.000 fr.

Chapitre 35. — Musées nationaux (matériel).

Crédit proposé : 194.965 fr.

On trouvera dans le rapport de M. Berger le tableau des achats effectués par les Musées nationaux en 1899, soit par le Comité consultatif, soit par le Conseil des musées. On sait que, pour les achats importants, c'est ce dernier conseil qui a seul qualité pour ordonner les acquisitions. Tous les objets d'art doivent lui être soumis. La Caisse des musées a été une excellente création, mais l'établissement de ce Conseil sera considéré, peut-être, comme regrettable. En fait, les conservateurs des divers départements du Louvre sont maintenant en tutelle, incapables de toute initiative, gênés dans leur activité, et le président du Conseil est plus important que le directeur des Musées nationaux lui-même. De plus, il y aurait beaucoup à dire sur les choix et les goûts des membres de ce Conseil. Ils ont admis le principe « d'acquérir *exclusivement* des objets d'une grande valeur artistique »; de là, des refus étranges, motivés par des raisons esthétiques, des dons dédaigneusement écartés. cela est inquiétant pour l'avenir des Musées.

Musée du Louvre.

Il a été longuement question, ici même (cf. 1900, p. 248), des importants remaniements des collections de la peinture accomplis en 1900. La réorganisation de la grande galerie, l'ouverture de la galerie Rubens, des petits cabinets flamands et hollandais, l'installation de la salle Carpeaux; toutes ces grandes transformations sont appréciées par M. Berger, avec justesse. Tout a été dit sur la nécessité de l'agrandissement du musée et sur l'évacuation du Pavillon de Flore par le Ministère des Colonies; espérons que la solution est proche. Avant de pouvoir offrir au conservateur de la peinture de nouvelles salles, ne serait-il possible de remanier quelque peu les galeries françaises, dont l'entassement devient un scandale (1)?

1). L'organisation du Musée du mobilier dont nous parlons plus loin, a nécessité l'enlèvement de toutes les collections de dessins des écoles italiennes, flamande et hollandaise. C'est une mesure regrettable; il n'y a qu'un seul endroit propice à une exposition de dessins au Louvre : c'est le Musée de Marine. Il est incroyable qu'on ne puisse obtenir son transfert aux Invalides!

Digitized by Google

Musée de Versailles.

La réorganisation du Musée de Versailles a eu l'heureuse fortune de plaire à tout le monde. M. G. Berger, après les autres, apporte ses éloges à l'œuvre de M. de Nolhac.

« Le Musée de Versailles a donné, le premier en France, l'exemple des grandes transformations d'ensemble dans le classement et la présentation des collections nationales. Commencé il y a peu d'années et avec les ressources les plus modestes, ce remaniement, entrepris suivant une méthode rigoureuse, a déjà donné des résultats importants. On ignorait généralement que, dans l'imagerie hétéroclite réunie, à l'époque de Louis-Philippe, sous le nom de galeries de l'histoire de France, figurassent, à côté de centaines d'œuvres sans valeur artistique ou documentaire, beaucoup de morceaux precieux qui, par leur nombre et leurs qualites, suffiraient pour constituer un admirable musée. »

Suit une description des nouvelles salles ouvertes en 1900: salles du XVI^e^ siècle, du XVIII^e^ siècle et de la Révolution française. M. G. B. réclame, comme le rapporteur de l'an passé, la création d'une grande salle dans l'aile Louis XV (1).

Musée de Saint-Germain.

Le rapporteur rend hommage à l'admirable classement et à l'esprit scientifique qui caractérise l'organisation de ce musée modèle. La troisième édition du catalogue sommaire de M. Salomon Reinach vient de paraître et permet à tout visiteur de comprendre l'enseignement de ces collections. Le Musée a des crédits insignifiants, mais il s'enrichit souvent par voie d'échange: de plus, le moulage permet de garder l'image d'objets prêtés; en 1900, le Musée a reçu le legs de la célèbre collection Moreau, de Caranda. La restauration du château, commencée par l'architecte Eug. Millet, s'achève enfin.

Musée du Luxembourg.

La question du Musée du Luxembourg est amplement traitée, grâce à l'insertion de deux notes écrites par M. L. Bénédite, le conservateur actuel. La 1^re^ note est intitulée : *Nécessité de la*

(1). A la suite de l'Exposition, le musée de Versailles a cédé au Louvre l'admirable buste de Duquesnoy, par Houdon; par contre, il serait à souhaiter que quelques curieuses sculptures, telle la statue du Duc d'Orléans de Jaley, le buste de la reine Marie-Amélie par A. Moine qui avaient été réunies à la Centennale, fussent transportées à Versailles.

Digitized by Google

reconstruction du Musée national du Luxembourg. M. Bénédite trace un tableau de l'état misérable du palais. Malgré l'exiguïté ridicule des locaux, le conservateur actuel n'a pas hésité cependant à reprendre le programme du marquis de Chennevières : il a essayé de réaliser ce « palais de l'art vivant » rêvé par l'ancien conservateur, et de rétablir le Luxembourg dans son véritable rôle « de continuateur naturel du Louvre et de pourvoyeur de ses richesses pour l'avenir ». Depuis 1892, en effet, les sections s'accroissent, de nouvelles sont formées; les dessins, qui étaient au nombre de 73 en 1892, sont 139 en 1899, les médailles passent de 142 à 393, les objets d'art de 2 à 111. Par l'excellent principe de l'exposition provisoire, on a pu examiner en détail l'œuvre de maîtres graveurs contemporains : Gaillard, Bracquemond, Fantin-Latour, Legros, et toutes ces expositions, parfaitement organisées, ont été l'objet de notices particulières excellentes. Mais, malgré des prodiges d'habileté et d'aménagement, l'entassement des toiles est scandaleux; c'est à peine si l'on peut laisser visiter la salle qui contient la collection des dessins et des estampes; des tableaux qui ne devraient jamais quitter le Luxembourg sont envoyés dans des dépôts à Fontainebleau, ou à Compiègne (ainsi les *Armures* de Vollon, un grand paysage d'Harpignies, que l'on revoyait à l'Exposition Centennale, etc.) Quant à l'encombrement de la salle de sculpture, il est tel que l'on peut à peine y remuer et que l'on manque du recul nécessaire à l'examen des statues. La rangée des bronzes alignés à l'extérieur, le long du jardin, est tout à fait grotesque; quelques œuvres dispersées dans des jardins devraient rentrer dans le Musée, tel l'admirable *Age d'airain* de Rodin; au contraire, le *Vautour* de A. Cain devrait retourner orner un massif de verdure (1). Les œuvres d'art abritées dans l'ancienne Orangerie se conservent mal. La chaleur, en été, est intolérable, les tableaux s'écaillent; des toiles datant de 20 ans sont à demi-perdues.

M. Bénédite termine en indiquant les installations luxueuses des Musées d'art contemporain de Berlin, Munich, Hambourg, Londres. La 2e note est le programme de reconstruction du du Musée; le plan est excellent, tout est bien combiné et parfaitement prévu, mais la question grave est celle-ci : sur quel emplacement reconstruire le Musée? On propose de l'édifier le

(1). Pour quelle raison expose-t-on toujours le *Ruisseau du puits noir* de G. Courbet, alors que la *Vague* est depuis longtemps au Louvre?

Digitized by Google

long de la rue Auguste Comte; mais on a déjà objecté avec raison : pourquoi réduire encore le jardin? Le musée des artistes vivants ne doit point nécessairement être toujours établi dans le quartier où il est né. Il est bien malheureux que l'on ait donné le Petit-Palais des Champs-Elysées à la Ville de Paris, qui n'a rien à y mettre — sinon des conservateurs, — et qui eût été un excellent musée d'art moderne.

Musées de province.

Le chapitre 36 consacré aux Musées départementaux et municipaux est porté au budget pour 20.000 fr. Ce n'est point avec cette somme dérisoire que l'État peut venir en aide aux Musées de province; mais il est dit dans le rapport que ce crédit est destiné à l'établissement d'une série de moulages de sculptures françaises du XII^e^ au XV^e^ siècle, d'après les types exécutés pour le Musée du Trocadéro. Ces moulages seront répartis gratuitement entre les Musées qui en feront la demande. Cette vulgarisation de notre grand art national ne saurait être qu'approuvée.

CHAPITRE 37. — Publications et souscriptions aux ouvrages d'art. Crédit proposé : 65.000 francs.

La somme allouée à ce chapitre a été successivement réduite, elle fut jadis bien plus importante. Sur cette somme, 25.000 fr. sont consacrés au volume annuel des *Réunions des Sociétés des beaux-arts des départements* et à l'*Inventaire des Richesses d'art*. Le volume du Congrès des Sociétés des beaux-arts est médiocrement imprimé, les planches mal tirées; généralement, ces volumes sont trop gros; on pourrait réduire leur épaisseur en supprimant certains documents inutiles (discours officiels, liste de décorés, etc.), et surtout le Rapport général qui résume et analyse tous les travaux qui sont imprimés dans le même volume. Ce n'est pas sans quelque étonnement que l'on apprend, dans le rapport, que l'administration des beaux-arts n'a pas tout à fait abandonné l'idée de la publication de l'*Inventaire des Richesses d'art de la France*; 2 fascicules sont encore sous presse :

« Monuments civils de la province (1^er^ fascicule du tome VII).

Monuments religieux de la province (2^e^ fascicule du tome III).

Une nouvelle activité devrait être donnée à la publication de l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, et il y a lieu d'espérer que le Parlement autorisera prochainement la reprise de cette publication interrompue par la suppression des subventions nécessaires. Il importe

Digitized by Google

que les Français connaissent l'importance, la richesse et la répartition par espèces d'objets, par localités, par édifices et par collections contenant ces objets, du magnifique patrimoine artistique dont notre pays a le droit d'être fier.

L'*Inventaire*, tel qu'il a été exécuté, n'est point digne d'être poursuivi; la maladresse de certains auteurs, l'ampleur démesurée du projet, l'ont fait complètement avorter. Certes, l'utilité d'un inventaire de toutes les œuvres d'art françaises est incontestable, mais il faut le recommencer sur de nouveaux plans. Il faut établir différentes séries : un catalogue général des musées de province, qui devrait être constitué comme l'a été l'excellent catalogue des manuscrits des bibliothèques de France : des règles uniformes, une direction unique, et des travailleurs envoyés dans les villes où les conservateurs seraient incapables d'accomplir utilement leur tâche. En joignant à chaque volume un album de photographies, on aurait accompli déjà une belle besogne. Une autre série devrait être consacrée aux œuvres d'art conservées dans des édifices publics : ministères, bibliothèques, préfectures, hôtels-de-ville, etc. Quant aux inventaires provinciaux, aux enquêtes poursuivies village par village, les sociétés archéologiques ont déjà commencé et souvent très bien accompli ce catalogue, par exemple, la Société des antiquaires de Picardie.

IV. — CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

CHAPITRE 39. — Conservation des monuments historiques. — Acquisitions d'objets d'art et de moulages pour le musée de Cluny et de sculpture comparée.

Crédit proposé, 1.127.000 francs.

Le rapport contient un tableau intéressant des édifices qui ont été l'objet de travaux de restauration en 1899; M. G. B. le fait suivre de bonnes considérations sur les principes qui doivent présider aux restaurations des monuments anciens. Certes, il y a eu de fâcheuses reconstructions inutiles; des architectes ont cherché, avec trop de zèle, à rétablir des églises dans leur style primitif; néanmoins, il faut bien songer que, sans certaines restaurations, bien des chefs-d'œuvre de l'art gothique auraient maintenant disparu. La commission des monuments historiques a montré, en ces derniers temps, quelque faiblesse et quelque négligence, n'ayant pas su suffisamment résister aux sollicitations de municipalités provinciales avides de progrès

Digitized by Google

et d'embellissements. Mais il faut regretter que les édifices diocésains, les bâtiments civils et les palais nationaux soient toujours soustraits au contrôle de cette grande commission; on aurait ainsi évité certaines réfections regrettables à Versailles et à Fontainebleau.

Le Musée de Cluny auquel est consacré le chapitre 40 est doté d'une somme de 59.800 fr. C'est un crédit dérisoire; aussi le musée reste-t-il stationnaire. Sa réorganisation s'impose; il serait nécessaire, tout d'abord, de bien déterminer le rôle de ce musée. Il nous semble qu'il devrait être uniquement destiné aux collections d'objets d'arts industriels du Moyen-âge et de la Renaissance; dans certaines séries, des échanges avec le Louvre seraient utiles; les quelques peintures françaises y sont perdues et accroîtraient la petite collection du Louvre; il en est de même pour certaines sculptures (Vierge d'Arbois, Clodion, etc). Enfin, nous manquons toujours d'un catalogue scientifique permettant d'étudier avec fruit les multiples objets d'art exposés.

Le *Musée de sculpture comparée du Trocadéro* (chapitre 41) ne dispose que de 47.250 fr.; aussi, les accroissements sont-ils rares. La Société des arts décoratifs, il est vrai, a donné au Musée quelques-uns de ses moulages, jadis exposés au Palais de l'Industrie, et l'aile de Passy est maintenant moins vide, mais les grandes entreprises sont abandonnées. Il y aurait cependant encore bien des sculptures dignes d'être moulées. Il serait nécessaire que le Trocadéro exposât des exemplaires de tous les moulages possédés par les ateliers de l'État, c'est-à-dire ceux du Louvre et de l'École des beaux-arts; il y a certaines pièces célèbres dont les creux sont dans ces ateliers, et dont on cherche en vain des spécimens.

Une deuxième édition du catalogue a été récemment publiée (in-8° de 240 pp, Paris, Imprimerie nationale); il est excellent. Un autre livret a été édité à l'occasion de l'Exposition, pour décrire les dessins exposés par la commission des monuments historiques et ces modèles en plâtre si parfaits, si démonstratifs, expliquant les lois techniques de la construction des édifices gothiques et de la Renaissance, construits sur les dessins de MM. A. de Baudot et Chaise. (pet. in-8° de 156 pp, Paris, Chamerot et Renouard, 1900). Ils méritent de toujours figurer dans les galeries du musée de sculpture comparée, ils sont d'un précieux enseignement et les notices descriptives sont du plus grand intérêt.

Digitized by Google

Garde-Meuble.

L'administration du garde-meuble est dotée, au chapitre 42, d'un crédit de 247.000 fr. Il a été définitivement décidé que le garde-meuble, comme le dépôt des marbres, allaient être transportés ailleurs, en quelque quartier où le terrain est moins cher. Cette détermination a hâté la solution de la question que l'on discutait encore l'an passé : les meubles d'art doivent-ils être laissés aux soins de cette administration? M. G. Berger écrit avec raison :

Le moment est opportun pour que le garde-meuble rentre dans les attributions pour lesquelles son appellation le désigne essentiellement.

La conservation des meubles et des objets d'un art précieux que la France du passé nous a légués et qui ont été classés par décret sous la dénomination d'objets de musée n'appartient pas au garde-meuble. car il n'est pas un musée.

Les admirables tapisseries qui subsistent dans la collection de l'Etat sont empilées dans les magasins étroits, mesquins et mal garantis contre le feu. Elles s'y détériorent. Leur place désignée est la manufacture nationale des Gobelins, dans le voisinage des ateliers de rentraiture où beaucoup d'entre elles ont besoin d'aller se faire soigner. Les plus remarquables d'entre ces tapisseries iront de là s'étaler, les unes succédant aux autres en expositions renouvelées, dans des sections à créer du musée du Louvre et du musée des arts décoratifs qui est à la veille d'être abrité sous le même toit. Les tapisseries d'un art relativement inférieur ou celles dont il existe des doubles pourront être maintenues au garde-meuble; celui-ci s'en servira pour décorer les salons de l'Élysée, les appartements de réception des ministres, certains palais nationaux et, aussi rarement que possible, les résidences de nos agents diplomatiques à l'étranger.

Les meubles rares de l'école française du bronze et de l'ébénisterie méritent d'être traités avec la même considération que nos tapisseries les plus précieuses; ils seraient les bienvenus en concourant à côté d'elles à composer des ensembles de grand style dans des galeries de musées, ou à l'intérieur de monuments nationaux accessibles au public. Ces trésors appartiennent à la nation; chacun a le droit de les admirer sans qu'il soit besoin de solliciter la moindre permission, de même que les artistes et les artisans doivent avoir la faculté de s'en inspirer librement. L'ouverture de salles du Louvre, meublées comme il vient d'être dit et pouvant en même temps recevoir des collections, s'impose; elle a été réclamée avec instance par beaucoup de rapporteurs du budget des beaux-arts et à la tribune de la Cham-

Digitized by Google

bre; tous les ministres qui se sont succédé rue de Grenelle l'ont promise. »

On sait que M. Emile Molinier prépare, en ce moment même, l'installation d'un musée du meuble des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles au Louvre, dans les anciennes salles de dessins. On y retrouvera avec joie ces beaux specimens d'ébénisterie et de ciselure que l'on avait tant admirés au Petit-Palais, en même temps que des tapisseries, des bronzes, des pendules, quelques sculptures même (1). Espérons que les palais nationaux comme Compiègne et Fontainebleau qui avaient tant expédié de richesses à Paris, cet été, recevront quelque dédommagement pour les pièces qui ne leur seront point rendues, et surtout, que l'on trouvera le moyen de doter enfin les appartements historiques de Versailles de tentures et de meubles qui s'harmoniseront avec les décorations, les plafonds et les sculptures, et rendront à ces grandes pièces vides quelque aspect du passé.

GASTON BRIÈRE.

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCÉ AU CONGRÈS INTERNATIONAL DES BIBLIOTHÉCAIRES

TENU A PARIS EN 1900.

D'un volume, actuellement sous presse et qui paraîtra au mois d'avril sous le titre de *Mémoires du Congrès international des Bibliothécaires...*, nous extrayons le très important discours prononcé à la séance d'ouverture, par le président du Congrès, M. Léopold Delisle. Tous ceux qui s'intéressent au service des bibliothèques publiques en France doivent souhaiter que ce discours soit entendu et compris des pouvoirs publics, et que les conseils qu'il donne ne soient pas perdus. Pour nous, nous constatons avec une satisfaction profonde que plusieurs des idées générales qui ont été déjà ici-même soutenues à plusieurs reprises sont également développées par l'éminent admi-

(1) Les ministères possèdent encore certaines œuvres d'art qui seraient mieux à leur place au Louvre. C'est ainsi que se trouvent au Ministère de l'Intérieur, un buste de Voltaire par Houdon (marbre) ainsi qu'un bronze de Barye qui est une variante du célèbre *Lion au serpent* des Tuileries.

Digitized by Google

nistrateur de la Bibliothèque nationale, avec une nouvelle force et une éclatante autorité (1).

MESDAMES, MESSIEURS,

En vous souhaitant la bienvenue, en vous remerciant cordialement d'avoir répondu à notre appel, avec l'espoir que vous n'aurez pas à regretter les journées consacrées à notre Congrès, je crois devoir, pour ménager un temps précieux, vous communiquer de courtes observations sur plusieurs points dont nous aurons à nous occuper dans nos entretiens et sur lesquels il importe que des hommes compétents comme vous appellent l'attention du public et fassent comprendre à qui de droit combien il reste à faire pour mettre nos bibliothèques à la hauteur de la mission qu'elles ont à remplir et pour leur faire rendre tous les services qu'on est en droit d'en exiger.

Insister sur l'utilité des bibliothèques serait un lieu commun ; il ne serait pas moins oiseux de s'étendre sur les progrès réalisés dans leur administration pendant la seconde moitié du XIX^e^ siècle; mais il y a lieu d'envisager courageusement l'énorme travail qu'il faut s'imposer, pour ne pas s'arrêter dans la voie du progrès, pour appliquer des innovations dont l'expérience a démontré les avantages, pour tirer le meilleur parti des richesses amassées par nos prédécesseurs, pour combler des lacunes dont chaque jour nous fait reconnaître l'étendue et surtout pour prévenir de véritables calamités dont nous sommes menacés.

Les défauts de notre organisation tiennent en grande partie à la fausseté des idées qui ont généralement cours sur le caractère des bibliothèques publiques. Ces idées pouvaient être justes au moment où elles ont pris naissance; mais elles ne répondent plus ni à notre état social, ni aux conditions actuelles du travail scientifique. On ne comprend guère encore chez nous les différences essentielles qui doivent exister entre les bibliothèques affectées à différentes catégories de lecteurs.

Les bibliothèques populaires ont un rôle bien défini et si toutes ne sont pas conformes au type idéal qu'on peut s'en

(1) Ce discours a paru dans le n° 2 du *Courrier des Bibliothèques* (Paris, H. Welter) avec deux autres communications faites au même Congrès : l'une, de M. Henry Martin, sur l'utilité qu'il y aurait à créer dans chaque ville capitale une bibliothèque centrale de journaux; l'autre, de M. Frantz Funck-Brentano, sur l'utilité des bibliographies critiques dans les bibliothèques.

Digitized by Google

former, ce qui d'ailleurs doit varier suivant les habitudes locales et les besoins des populations, il serait facile d'en améliorer le fonctionnement pour atteindre le but qu'on s'est proposé en les instituant.

Le rôle des bibliothèques spéciales, rattachées pour la plupart à des écoles, à des académies, à des corporations, n'est pas moins parfaitement déterminé, et l'usage auquel chacune d'elles est destinée a fixé, au moins en principe, les règles qui doivent y présider au recrutement, au classement et à la communication des livres.

Il n'en est pas de même des bibliothèques générales, dans la formation desquelles le hasard a, presque partout en France, tenu la plus grande place, et qui, dans beaucoup d'endroits, sont à la fois des cabinets littéraires et des bibliothèques d'érudition. Il n'en saurait être autrement dans les petites villes, et nous sommes heureux de pouvoir constater que beaucoup d'entre elles ont trouvé des bibliothécaires instruits, actifs et obligeants, qui, secondés par les municipalités et les commissions d'inspection, réussissent à satisfaire à la fois les goûts de ce qu'on est convenu d'appeler le grand public et les légitimes curiosités des véritables savants, race qui n'est pas disparue et qui, Dieu merci, ne disparaîtra jamais de certaines localités d'une importance tout à fait secondaire.

C'est dans les grandes villes que règne la confusion dont nous avons droit de nous plaindre, quand nous voyons soumises à des régimes différents et placées dans des locaux distincts, souvent éloignés les uns des autres, d'une part, des collections de livres très riches pour la période antérieure à 1789 et d'une déplorable pauvreté pour la période postérieure; d'autre part, des collections formées de nos jours à grands frais, bien pourvues des ouvrages qui ont renouvelé et qui renouvellent chaque jour l'état de nos connaissances scientifiques et littéraires, mais d'où sont et seront éternellement absents beaucoup d'anciens volumes et d'anciens recueils auxquels il faut et faudra toujours recourir, surtout pour les recherches historiques, philologiques et artistiques.

A Paris même, sous d'autres formes, se perpétuent et s'aggravent des abus du même genre. Nos grandes bibliothèques, la Mazarine, Sainte-Geneviève, l'Arsenal et jusqu'à la Bibliothèque nationale, tendent à devenir de véritables cabinets de lecture, dans lesquels on vient demander des ouvrages de vulgarisation

Digitized by Google

et de lecture courante, tandis que ces dépôts devraient être réservés aux recherches ayant pour but des travaux approfondis et originaux d'érudition, de critique et de science.

A Paris et dans les grandes villes, entre les bibliothèques populaires et les bibliothèques scientifiques d'un ordre élevé devraient se placer des bibliothèques intermédiaires, composées d'un nombre restreint d'ouvrages usuels, 100.000 au maximum et quelquefois moins de 100.000, dans lesquelles les habitués et notamment les hommes de lettres, ayant des articles à improviser, n'auraient pas à subir les lenteurs de communication inévitables dans les dépôts où le nombre des agents proposés au service ne sera jamais en rapport avec les distances à parcourir à travers un dédale de galeries où se pressent sur des rayons mal éclairés des milliers de volumes et de brochures.

De ce côté, il y aurait à accomplir une réforme qu'on ne saurait trop préconiser, et qui ferait grand honneur à la ville de Paris si elle en prenait l'initiative.

Une autre réforme non moins utile consisterait à ne confier une part dans l'administration des bibliothèques qu'à des personnes sérieusement préparées à ce genre de fonctions. Bien des gens s'imaginent encore qu'un poste de bibliothécaire est une sorte de canonicat littéraire, et il est généralement admis dans le monde que, pour être bibliothécaire, il suffit d'avoir le goût des livres et une certaine culture intellectuelle. Ces conditions ont même paru superflues dans quelques villes dont les autorités ont agréé comme bibliothécaires des candidats qu'on n'aurait peut-être pas trouvés capables d'occuper une place de commis ou de concierge. On ne saurait trop répéter que la profession de bibliothécaire demande des aptitudes spéciales, une instruction solide et variée, des connaissances techniques longues et difficiles à acquérir, beaucoup de mémoire et un esprit d'ordre poussé jusqu'à la minutie. Aujourd'hui un apprentisage est aussi indispensable pour administrer une blibliothèque que pour conduire un bateau, pour construire un édifice ou pour monter, entretenir et faire marcher sans accidents les différentes pièces d'un mécanisme compliqué. Le jour où cette vérité sera bien comprise, on n'osera plus récompenser un agent électoral illettré par une nomination à un poste de bibliothécaire.

En dehors du régime des bibliothèques il est des questions dont l'examen et la solution ne sauraient s'ajourner. N'y a-t-il pas

Digitized by Google

à préparer des réformes ayant pour but de tirer dans l'avenir un meilleur parti de nos collections bibliographiques? Un immense progrès a été accompli par la publication des catalogues de tous les manuscrits de Paris et des départements, publication entreprise il y a plus d'un demi-siècle, poussée très activement dans les vingt-cinq dernières années et qui est à la veille d'être achevée. Le catalogue général des incunables de nos bibliothèques, dont le premier volume a obtenu un succès dont il était digne à tous égards, se continuera de façon à réunir les suffrages des bibliographes les plus exigeants. Le nombre des catalogues particuliers que publient différentes bibliothèques de Paris et des départements s'augmente chaque jour dans des proportions considérables, et, après bien des retards, bien des tâtonnements, notre génération a vu s'achever l'élaboration du catalogue de tous les livres imprimés du plus grand dépôt littéraire de la France. Depuis déjà plusieurs années il n'existe plus à la Bibliothèque nationale un volume ou une brochure qui ne soit régulièrement coté et représenté par des notices destinées à former le catalogue général. Les longues et délicates opérations que nécessitent la mise au point, l'unification et le classement définitif de ces millions de notices se poursuivent avec activité; l'impression en marche régulièrement, et le XIXe siècle ne se clora pas sans que l'Imprimerie nationale ait mis en circulation les cinq volumes où sont décrits, au nombre d'environ 60.000, les volumes et les pièces composés par les auteurs dont le nom commence par la lettre A. On peut apprécier les services que rendra notre publication d'après l'usage qui se fait, même en dehors de l'Angleterre, du catalogue des livres imprimés du Musée britannique, mémorable et gigantesque entreprise à l'achèvement de laquelle une assemblée comme la nôtre doit applaudir avec un sincère enthousiasme.

Mais l'utilité de notre catalogue s'augmentera singulièrement le jour où les indications qu'il contient seront complétées par la mention d'une foule de pièces que la Bibliothèque nationale ne possède pas et dont il y a des exemplaires soit à la Mazarine, soit à Sainte-Geneviève, soit à l'Arsenal. S'imagine-t-on qu'aujourd'hui un savant qui n'a pas trouvé à la Bibliothèque nationale un volume ou une pièce dont il a besoin doit aller successivement frapper à la porte des trois autres bibliothèques, et que, même après ces voyages, il n'a pas la certitude que le texte désiré n'est pas dans un de ces dépôts? Formons donc des vœux pres-

Digitized by Google

sants pour que toutes nos bibliothèques parisiennes soient dotées de catalogues absolument complets, dont les articles soient rédigés selon les principes suivis à la Bibliothèque nationale, de façon à permettre de les classer et de les fondre dans le catalogue de celle-ci. Espérons que, l'an prochain, quand nous aurons mis en distribution les cinq premiers volumes de notre Catalogue général, c'est-à-dire ce qui répond à la lettre A dans la série alphabétique des noms d'auteurs, nos excellents collègues de la Mazarine, de Sainte-Geneviève et de l'Arsenal tiendront à honneur de signaler, pour cette série, des centaines, sinon des milliers d'articles représentés dans leurs collections et dont il n'y a point d'exemplaires à la Bibliothèque nationale.

Une autre raison milite en faveur de l'unification des catalogues des bibliothèques de l'État. Ces dépôts renferment des séries considérables de livres doubles, qui aujourd'hui restent le plus souvent sans emploi. Il y a là une précieuse réserve pour remplacer dans l'avenir des exemplaires qu'un trop fréquent usage obligera nos successeurs à réformer. Mais, sans nous priver de cette ressource, nous pouvons dès maintenant appeler ces doubles à un service d'activité.

Quand l'État possède dans ses dépôts parisiens jusqu'à une dizaine d'exemplaires de tel ou tel ouvrage rarement consulté, pourquoi ne pas mettre, pour un temps limité, à la disposition des savants de province quelques-uns de ces exemplaires? Pourquoi ne créerait-on pas sur le papier les cadres d'une sorte de bibliothèque circulante, dont le premier fonds, à peu près uniquement composé de vieux livres, ne tarderait pas à prendre de grands développements. A coup sûr des dons et des legs lui seraient faits par de généreux bienfaiteurs, et elle aurait des droits tout à fait particuliers à être largement comprise dans la distribution des ouvrages que publient et patronnent les administrations publiques et les corps savants.

Je sais bien que l'organisation d'un tel service rencontre actuellement de sérieuses difficultés et que la Bibliothèque nationale ne possède pas de locaux appropriés à l'extension que prendrait à bref délai notre bibliothèque circulante, fût-elle, comme de raison, uniquement consacrée à faciliter les travaux scientifiques entrepris en province. Mais nous devons espérer que, grâce à une judicieuse et incomparable munificence, nous pourrons un jour disposer à Paris même d'une annexe où s'effectueraient commodément les opérations dont il s'agit et qui jus-

Digitized by Google

tifieraient, encore plus que par le passé, la qualification de nationale donnée à notre grande Bibliothèque.

Je vous demande pardon, Messieurs, de m'être laissé attarder à vanter ainsi les bienfaits, encore hypothétiques, de la publication et de l'unification de nos catalogues. Ce résultat obtenu, quand on aura, dans un répertoire facile à consulter, l'inventaire complet des livres conservés dans les bibliothèques de l'État à Paris, on admirera à coup sûr la composition de beaucoup d'anciennes séries. Mais, à côté d'éblouissantes richesses, que de lacunes! Nous en connaissons, hélas! un grand nombre, et malheureusement dans presque tous les compartiments du cadre bibliographique. Beaucoup portent sur les séries anciennes, mais beaucoup aussi résultent de faits déplorables qui se passent journellement sous nos yeux et auxquels nous sommes condamnés à assister impuissants et désarmés.

Légalement, la Bibliothèque nationale devrait recevoir un exemplaire de tous les volumes et de toutes les pièces imprimées en France. En fait, beaucoup de publications auxquelles elle a droit lui échappent et souvent les exemplaires qu'elle reçoit sont tout à fait défectueux. Certains imprimeurs vont jusqu'à s'abstenir systématiquement de déposer le tirage à part, pour lesquels la loi n'a point créé d'exception et auxquels nous attachons beaucoup d'importance, parce que, faute de les posséder, nous ne pouvons pas enregistrer dans notre catalogue nombre de travaux d'une réelle valeur.

Pour les livres publiés à l'étranger les lacunes tiennent à une autre cause. Les fonds mis à notre disposition sont beaucoup trop restreints pour nous permettre d'acquérir tout ce que le public lettré aurait intérêt à trouver chez nous. La production littéraire et scientifique augmente d'année en année; les recueils périodiques se multiplient; les éditeurs abaissent le chiffre des tirages et élèvent démesurément les prix de vente pour que l'écoulement d'un petit nombre d'exemplaires couvre en peu de temps les frais de la publication. La photographie permet d'ajouter à beaucoup d'ouvrages d'art, d'archéologie, de paléographie, d'ethnographie, de topographie, d'histoire naturelle et de science appliquée, de luxueux atlas qui en font porter le prix à un taux excessif. Les crédits inscrits au budget sont depuis longtemps restés stationnaires; moins que jamais ils sont en rapport avec la production intellectuelle des diéffrents pays du monde civilisé.

Digitized by Google

Dans la catégorie des livres anciennement publiés, chaque jour nous fait constater l'absence de livres très curieux à étudier, même pour l'histoire de la France et de la littérature française. Le somptueux monument que l'Imprimerie nationale élève en ce moment à la gloire de notre vieille typographie n'a pu s'édifier qu'en recourant, pour des chefs-dœuvre de nos ateliers du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, à des exemplaires conservés dans les bibliothèques de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Suisse et de l'Angleterre. Quand une occasion se présente de combler quelques-unes de ces très regrettables lacunes, l'exiguité de nos ressources nous réduit presque toujours à l'humiliation de nous effacer devant des concurrents plus heureux.

Dans les trente dernières années, les pouvoirs publics ont pris en considération les doléances des établissements d'instruction supérieure. Reconnaissant que l'outillage de nos laboratoires et de nos observatoires était ridiculement insuffisant, ils ont pris des mesures pour le mettre à la hauteur de ce que les savants étrangers avaient à leur disposition. Dans le même ordre d'idées, ils ont amélioré la situation des musées, en leur affectant une caisse spéciale richement dotée. L'outillage des bibliothèques, s'il est permis d'employer cette expression, est lui aussi à mettre au niveau des exigences actuelles du travail scientifique et littéraire, et la nécessité d'augmenter les ressources de ces établissements devient de plus en plus urgente.

On se félicite d'avoir prolongé de plusieurs heures la durée de l'ouverture quotidienne des salles de travail; on applaudit en voyant s'élever d'année en année le nombre des lecteurs qui les fréquentent, et celui des volumes dont la communication y est demandée. Mais on ne semble pas prêter une attention suffisante à la conséquence la plus naturelle de tels progrès.

A l'accroissement des collections, à l'augmentation de travail qu'entraîne la manutention de collections de plus en plus nombreuses, aurait dû correspondre une augmentation du personnel chargé de classer les livres, de les conserver en bon ordre et en bon état, d'en perfectionner les catalogues et surtout d'en assurer la prompte communication à un public de plus en plus exigeant.

D'autre part, beaucoup de nos livres s'usent à vue d'œil; de temps à autre, nous devons remplacer des exemplaires qui tombent en décomposition et dont le maniement peut inspirer des craintes pour la santé des personnes qui ont à les feuilleter.

Digitized by Google

C'est par milliers qu'il faut compter les volumes modernes que la mauvaise qualité du papier a voués facilement à une mise hors d'usage dans un avenir plus ou moins rapproché. Le danger s'augmente encore par l'impossibilité où nous sommes de faire relier beaucoup de volumes, dont la conservation est compromise par un long séjour sur les rayons à l'état de brochure. Le nombre des ouvrages dont la reliure est en souffrance s'élève chaque année dans une effrayante proportion.

Un autre sujet de préoccupation, c'est le sort des livres imprimés et manuscrits qui sont exposés sous vitrine dans la galerie Mazarine. Il y a un choix de volumes qui ont été disposés pour mettre sous les yeux des visiteurs des exemples de ce que l'art des copistes et des enlumineurs, des typographes et des relieurs a produit de plus remarquable depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes. Improvisée à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878, cette installation avait un caractère essentiellement temporaire ; elle aurait dû disparaître depuis déjà bien des années et faire place un aménagement définitif combiné de façon à mettre à l'abri de toute détérioration des œuvres d'art d'un prix inestimable. Qu'il nous soit permis d'élever la voix pour apitoyer sur le sort de ces malheureux livres, que le XX^e^ siècle pourra nous reprocher de n'avoir pas traités avec tous les égards dont ils sont dignes.

Si les bibliothécaires éprouvent une véritable satisfaction en faisant largement profiter le public des trésors de tout genre confiés à leur garde, l'usage qui en est fait n'est pas sans leur causer souvent de réelles inquiétudes. Je parlais tout à l'heure des livres imprimés dont la mauvaise qualité du papier amènera la destruction. Mais que dire des manuscrits, souvent uniques, fréquemment communiqués et parfois feuilletés par des mains peu soigneuses? Plusieurs, et non des moins beaux, ont, hélas! perdu depuis une cinquantaine d'années une partie de leur éclat primitif et d'une fraîcheur à laquelle de longs siècles de vie n'avaient porté aucune atteinte. Que dire enfin des dangers que font courir à beaucoup de pièces, et surtout aux estampes, les déplacements et les manipulations qu'occasionne la reproduction photographique, demandée pour des entreprises auquelles l'art et la science sont absolument étrangers? Que dire des déchirures causées par le trop hâtif et imprudent déploiement des planches ou des cartes insérées dans certains volumes? Que dire enfin du criminel enlèvement de feuillets que des lecteurs, indignes d'en-

Digitized by Google

trer dans une bibliothèque, s'approprient pour s'épargner la peine de copier quelques pages?

Mais aurais-je dû, Messieurs, vous entretenir de ces misères? Si j'ai été amené à vous prendre pour confidents de mes soucis, c'est qu'au fond beaucoup d'entre vous doivent les partager. Tous, en effet, nous devons nous préoccuper de l'avenir, aussi bien que du présent de nos bibliothèques, et tous, plus ou moins, nous nous trouvons en présence des mêmes embarras : insuffisance de ressources pour faire face à des besoins de plus en plus étendus et variés ; difficulté de concilier une extrême libéralité dans les communications avec les précautions qu'exige la conservation des trésors amassés par nos devanciers et que nous devons transmettre intacts et grossis à nos successeurs.

A ce double problème se rattachent presque toutes les questions dont nous aurons à nous occuper dans ce Congrès. La longue expérience de beaucoup d'entre vous aidera à les résoudre, et les observations qui seront échangées dans nos réunions mettront en pleine lumière des résultats acquis et des mesures projetées dont la connaissance ne saurait manquer d'exercer la plus heureuse influence sur le sort des grandes et des petites bibliothèques.

LÉOPOLD DELISLE.

LES ARCHIVES HISTORIQUES DES COLONIES

La *Correspondance historique et archéologique* a plus d'une fois déjà (année 1900, p. 184; année 1901, p. 9) appelé l'attention de ses lecteurs sur les dangers qui menacent, au Pavillon de Flore, les archives anciennes des Colonies, et sur l'urgence qu'il y aurait à les transférer aux Archives nationales, de façon à assurer leur conservation et à les rendre en même temps accessibles aux travailleurs.

La question a été portée devant le Sénat le 8 février, lors de la discussion du budget. Nous reproduisons les observations échangées entre M. Bodinier, sénateur, et M. Decrais, ministre des Colonies. Nous prenons acte de la promesse faite par le Ministre de soumettre à bref délai la question à l'examen de la Commission supérieure des archives coloniales. La décision de cette

Digitized by Google

commission ne saurait être douteuse pour peu qu'elle ait quelque sentiment des responsabilités qui lui incombent.

M. le président. — La parole est à M. Bodinier.

M. Bodinier. — Messieurs, l'honorable M. Strauss, ainsi que M. le rapporteur du budget des beaux-arts, viennent de montrer au Sénat l'urgence qu'il y avait à apporter un remède au danger que la présence du ministère des Colonies fait courirà nos collections nationales du Louvre. On a parlé de la nécessité d'apporter un remède prompt, immédiat. Je viens demander à M. le ministre des colonies, que j'ai prévenu de ma question et qui a bien voulu accepter d'y répondre, s'il ne considérerait pas que l'on pût atténuer les chances d'incendie, en diminuant le volume des archives qui sont amoncelées dans les greniers du pavillon de Flore et en déposant les archives anciennes de son ministère aux Archives nationales?

En effet, ces archives — je parle des archives anciennes, historiques, qui sont les plus précieuses — sont amoncelées dans les combles du pavillon de Flore, combles traversés par tous les tuyaux de cheminées et de poëles de ce ministère. On a signalé tout à l'heure la fréquence des feux de cheminées qui peuvent facilement devenir de véritables incendies. Ces combles ne sont pas éclairés : en plein midi, c'est avec une lanterne que l'on est obligé d'y pénétrer pour rechercher les documents dont on a besoin.

Or, si l'on conçoit que le ministère des colonies, comme tous les autres ministères, tienne à conserver à sa portée, sous sa main, les papiers administratifs dont il a besoin pour l'étude et l'expédition des affaires courantes, il semble qu'il n'y a aucune raison pour détenir, dans des conditions d'installation aussi défectueuses, des documents qui n'ont aujourd'hui qu'un intérêt purement historique, mais très réel et très grand.

Il y a environ deux ans, M. le ministre de la Marine, reconnaissant le caractère exclusivement historique d'une partie des archives de son département, en a ordonné le dépôt aux Archives nationales, où il lui a semblé que leur conservation serait mieux assurée et leur mise en valeur plus rapidement opérée au moyen d'inventaires et de publications de textes. Et en effet, depuis près de deux ans, le service de communication de ces documents fonctionne aux Archives nationales, à la satisfaction de tous les historiens de notre ancienne marine.

A l'heure actuelle, au ministère des colonies, les recherches sont extrêmement difficiles; elles sont même impossibles. Il n'y a aucun inventaire des archives historiques susceptible d'être communiqué au public; le local s'oppose à toute organisation d'un service de ce genre.

Par ailleurs, la situation de ces archives est beaucoup plus grave

Digitized by Google

au pavillon de Flore qu'elle ne l'était rue Royale, puisque, par la nature même des lieux, nous sommes exposés chaque matin à apprendre qu'un incendie a tout détruit, qu'il ne subsiste plus rien des précieux documents qui renferment toute notre histoire coloniale depuis Richelieu et Colbert.

Je demande à M. le ministre des Colonies, imitant l'exemple de son collègue de la marine, de verser aux Archives nationales les archives anciennes de son ministère. Ces archives n'ont aucun intérêt pour le ministère actuel des colonies. Elles se rapportent, en effet, pour la plupart, à un empire colonial qui malheureusement n'est plus nôtre.

Nous avons perdu, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, presque toutes nos colonies.

Notre empire colonial nouveau remonte à un demi-siècle environ; il s'est établi dans des pays où nous ne possédions rien il y a un siècle : Algérie, Tunisie, Cochinchine, Annam et Tonkin, Nouvelle-Calédonie, Madagascar, Sénégal, Soudan et Congo.

Par contre, nous ne possédons plus rien, ou du moins fort peu de chose, dans les pays qui sont les plus richement représentés par les documents entassés au pavillon de Flore.

Si nous avons encore la Réunion, nous n'avons plus l'Ile-de-France.

De l'empire de Dupleix aux Indes, il ne nous reste que quatre ou cinq villes.

Aux Antilles, nous avons perdu Saint-Domingue. Le Canada appartient à l'Angleterre depuis le traité de Paris, la Louisiane et la vallée du Mississipi aux États-Unis, depuis la cession qui leur en a été faite, en 1802, par le premier consul.

Si les événements nous ont fait perdre ce que nous devions au génie d'un Dupleix ou d'un Montcalm, nous devons au moins conserver pieusement le souvenir de leurs efforts.

Il y a là, Messieurs, des documents de premier ordre pour notre histoire coloniale, et je considère que le meilleur moyen d'honorer la mémoire de ces grands colonisateurs est d'assurer la conservation de leur correspondance et de tous ces précieux matériaux historiques dans le grand dépôt des Archives nationales dont la Convention avait voulu faire, il y a un siècle, comme le Panthéon de notre histoire nationale.

Messieurs, je me borne à ces courtes observations. Je m'associe aux craintes si fondées qui ont été exprimées à la fois par M. le rapporteur Deandreis et par mon honorable collègue M. Strauss sur les dangers que l'incendie peut faire courir à ces documents historiques et, par contre-coup, à nos collections artistiques du musée du Louvre.

La mesure de précaution que je demande à M. le ministre des Colonies de prendre est d'une réalisation facile et immédiate, si l'on veut. Elle aura pour résultat d'enlever au voisinage du musée du Louvre cet aliment éventuel d'incendie, d'assurer le salut de documents his-

Digitized by Google

toriques de la plus haute importance et enfin de mettre le public qui travaille à même, par un aménagement convenable, de compulser ces sources historiques. (*Très bien! très bien!*)

M. Decrais, *ministre des colonies.* — Je demande la parole.

M. le président. — Le parole est à M. le ministre des Colonies.

M. le ministre. — Messieurs, la situation du ministre des Colonies est très simple. Je suis tout disposé à déménager *(Rires)*, quand on voudra, où on voudra...

A droite Et le plus tôt possible!

M. le ministre. — ... provisoirement ou définitivement, à la condition toutefois qu'on me loge quelque part et que les services de mon administration n'en souffrent pas.

En ce qui touche la question que m'a fait l'honneur de me poser M. Bodinier, je n'ai qu'un mot à dire. D'abord, c'est un peu une légende que celle des feux de cheminée du pavillon de Flore.

M. Bodinier. — Ce n'est pas moi qui l'ai inventé!

M. le ministre. — Il y en a eu deux cet hiver, dont l'un a été communiqué par le Louvre. (*Rires,*)

Je ne peux pas, Messieurs, prendre dès maintenant l'engagement de transporter aux Archives nationales la partie des archives coloniales qu'a indiquée l'honorable sénateur. Mais, je lui promets de faire de cette question intéressante l'objet d'une étude très sérieuse et très prompte; je la soumettrai à l'examen de la commission supérieure des archives coloniales qui compte, comme vous le savez, un certain nombre de sénateurs et de députés. (*Très bien!*)

QUESTIONS

228. — La collection numismatique de Gaignières. — Le manuscrit 962 de la Bibliothèque d'Angers renferme plusieurs empreintes de jetons avec cette mention : « ***du Cabinet de M. de Gaignières.*** ».

Ni les biographies, ni le catalogue de la collection Gaignières, par M. H. Bouchot, ne font allusion à cette collection numismatique.

Quelqu'un saurait-il ce qu'elle a pu devenir?

A. P.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société des antiquaires de France. — *Séance du 6 février.* — M. de Manteyer présente l'empreinte d'un sceau matrice provenant d'une collection italienne et qu'il attribue à Foulque le jeune, comte d'Anjou, roi de Naples. — M. Omont communique un recueil d'anciennes écritures formé en vue de constituer une sorte de traité de paléographie et dû à Pierre Hamon, maître d'écriture de Charles IX, et plus tard secrétaire de la chambre du roi de Jérusalem. — M. Monceau étudie la relation martyrologique ordinairement mais improprement appelée *Acta Consularia Cypriani.* — *Séance du 13 février.* — M. P. Durrieu étudie les inscriptions tracées sur les vêtements par les peintres et miniaturistes français du xv^e^ et du début du xvi^e^ siècle. — M. Marquet de Vasselot signale un portrait d'enfant, du xvi^e^ siècle, conservé au musée de Versailles et qui paraît être celui d'Eléonore, fille de Philippe le Beau, plus tard reine de France. — M. Pallu de Lessert commente une inscription latine du iv^e^ siècle, qui semble devoir être attribuée au consul Lollianus Marvotius. — *Séance du 20 février.* — M. Cagnat communique une inscription des ruines de Lebda (*Leptio Magna* en Tripolitaine) d'après le Mercure galant de 1694. — M. de Manteyer présente de nouvelles observations sur le sceau-matrice de Foulque le jeune, comte d'Anjou. — M. Prou étudie les conditions dans lesquelles a été rédigée une charte fausse relative à la fondation de l'église Saint-Léonard de Bellême (Orne).

A. Le Moyne de la Borderie. — M. le duc de Broglie est décédé le 19 janvier; M. Perrens, le 4 février. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à la notice consacrée à ces deux érudits par M. G. Monod dans la dernière livraison de la *Revue historique* (mars-avril, pp. 340 à 344). — Notre prochaine livraison contiendra une bio-bibliographie de M. Célestin Port, l'éminent archiviste du Maine-et-Loire, décédé le 4 mars. Mais il nous faut encore mentionner le décès de M. Arthur Le Moyne de la Borderie, mort le 17 février à Vitré, où il était né le 5 octobre 1827. Tous ses travaux ont été consacrés à l'histoire de la Bretagne, qu'il a, non point renouvelée, ce n'est pas assez dire, mais véritablement créée, en la débarrassant des légendes, des fables et des erreurs traditionnelles

Digitized by Google

qui en étaient la trame et le fond, et en remontant aux sources mêmes. Cette œuvre nécessaire, il l'entreprit dès l'École des Chartes par sa thèse sur *la paroisse rurale en Bretagne au* IX^e *siècle*, et surtout, dix ans plus tard, par le très important travail intitulé *Notions elementaires ou Précis des origines de l'histoire de Bretagne, du* V^e *au* XI^e *siècle*, publié dans *l'Annuaire histor. et arch. de Bretagne* (années 1861-62) : « Je n'ai pas, disait-il, la prétention d'inaugurer un nouveau système; je reviens simplement aux opinions des premiers bénédictins bretons, de ceux qui ont véritablement tiré notre histoire de la poudre des chartes et des chroniques. Si j'abandonne dom Morice, c'est pour suivre dom Lobineau, dom Le Gallois, dom Briant, ses prédécesseurs, ses maîtres, et de beaucoup ses supérieurs en science et en critique. Tout ce que je mettrai du mien sera de rapprocher et de présenter avec suite, de façon à en former un ensemble, les traits qui se trouvent dispersés dans leurs ouvrages manuscrits ou imprimés : j'y joindrai pourtant aussi quelques notions nouvelles, aujourd'hui encore trop peu connues quoique définitivement acquises à la science, grâce aux travaux consciencieux de l'Association bretonne. » De cette méthode procédèrent les nombreux ouvrages, travaux et mémoires qu'il a donnés dans la suite, soit isolément, soit dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, dans les publications de la Société des bibliophiles bretons (qu'il avait fondée et qu'il présidait), les *Archives de Bretagne*, etc., et qui lui valurent, en 1889, le fauteuil de membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Désiré Nisard.

Legs Marie Pellechet. — Voici les dispositions, relatives à la Bibliothèque nationale et à l'Institut, du testament (1) de M^lle^ M. Pellechet, dont nous avons récemment annoncé la mort :

« Je donne et lègue à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, l'exemplaire du Repertorium de Hain avec le supplément ou table par C. Burger, annotés de ma main, mais à la condition que ces volumes ne seront jamais prêtés ni communiqués en dehors de la salle des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Ce legs ne recevra d'exécution qu'après l'achèvement du catalogue des Incunables dont je parlerai plus loin, ces livres étant indispensables à l'achèvement du dit catalogue. Je donne et lègue à la Bibliothèque nationale, département des estampes, les photographies que j'ai faites de reliures et d'imprimés... Ce legs, pour les mêmes raisons que le précédent, ne sera exécuté qu'après l'achèvement du catalogue des Incunables... J'impose à ma sœur l'obligation de continuer la publication du catalogue général des Incunables de France que j'ai commencé et

(1) Le texte à peu près intégral en a été publié dans le *Recueil des actes administratifs* de la préfecture de la Seine, 1901, n° 2, pp. 82 à 84.

Digitized by Google

de prélever sur ma succession une somme de... pour les frais de mise au point et d'impression du dit catalogue qui devra être continué sans interruption...

« Je donne et lègue à l'Institut de France, Académie des inscriptions et belles lettres, une somme de trois cent mille francs, qui sera versée dans les trois mois du décès de ma sœur Catherine Pellechet, sans intérêts jusque-là. Une fois en possession de son legs, l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles lettres) devra placer le capital pour les intérêts être employés à conserver les monuments existant en France et aux colonies qui présentent un intérêt historique ou archéologique. Chaque année, une commission sera nommée comprenant des membres de l'Académie des inscriptions et belles lettres auxquels on adjoindra des architectes de l'Académie des beaux-arts ; mais le nombre des architectes ne devra jamais être supérieur au quart des membres de la commission. Cette commission sera chargée de centraliser les demandes faites par les Municipalités et même les particuliers, pour obtenir un secours afin de consolider un monument. Ces sommes devront être consacrées surtout à empêcher la ruine ou la détérioration du ou des monuments et non à la restauration générale de ces monuments. On pourra diviser la somme des intérêts en plusieurs parties chaque année ou voter la somme entière pour un seul monument, mais jamais une même allocation ne pourra être donnée plus de deux ans de suite pour les mêmes monuments ; le but que je me propose est de venir en aide à nos monuments historiques non classés ou à ceux classés mais desquels l'État se désintéresserait, et non de faire un travail d'entretien et de restauration pour un seul monument. Cette fondation prendra le nom de fondation Auguste Pellechet, en souvenir de mon père qui m'a donné le goût des arts et les moyens de fonder cette rente... »

~~~ Dans le n° de la *Chronique des arts et de la curiosité* du 16 mars, M. Jean-J. Marquet de Vasselot établit que c'est à tort que Gaignières, Soudée et d'autres ont reconnu Marie de Bourgogne dans un portrait de petite fille que possède, sous ce nom, le musée de Versailles, portrait qui serait bien plutôt celui de la fille aînée de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, Éléonore, mariée en 1530 à François Ier.

~~~ Le congrès des sociétés savantes se réunira à Nancy le 9 avril, salle Poirel, pour prendre fin le 13 avril.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 13520

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Par arrêté du 26 février, ont été nommés membres du Comité des travaux historiques (section d'histoire et de philologie) : MM. Eug. Lelong, ancien archiviste aux Archives nationales; Élie Berger, professeur à l'École des Chartes; Em. Picot, membre de l'Institut.

En vertu d'un arrêté du 8 janvier 1901, il sera ouvert à Paris, dans une des salles de la bibliothèque de l'Arsenal, une session d'examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les bibliothèques des Universités. Cette session s'ouvrira le 2 juillet prochain.

Par arrêté du préfet de la Seine en date du 8 mars, M. John Labusquière a été nommé président de la Commission du Vieux-Paris.

Par arrêtés du 28 mars, sont nommés : *Officiers de l'Instruction publique* : MM. Brioux, conservateur du musée d'Alençon; A. Lemoyne, archiviste de l'École nationale des arts décoratifs, à Paris; L. Lempereur, archiviste départemental de l'Aveyron; P. Leprieur, conservateur-adjoint au musée du Louvre; Massip, bibliothécaire de la bibliothèque municipale de Toulouse; H. Mouret, ancien bibliothécaire de la bibliothèque de Cette; Pelletier, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale; F. Reynaud, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône; E. Roussel, archiviste départemental de l'Oise; D. Tempier, archiviste départemental des Côtes-du-Nord; R. Teulet, archiviste départemental des Landes; Tharand, ancien sous-bibliothécaire à la bibliothèque de la Faculté de droit de Paris; — *Officiers d'Académie :* MM. H. Barrau, bibliothécaire-adjoint au Musée social; Bazin, membre de la société historique de Compiègne; Brunelair, conservateur du musée de peinture d'Angers; P. Calvet, bibliothécaire de la bibliothèque municipale d'Agen; Chambon; de Champorin, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale; Crépaux-Delmaire, archéologue à Paris; Ph. de Clermont, surnuméraire à la bibliothèque de l'Université de Paris; H. Courteault, archiviste aux Archives nationales; Dumas, archéologue à Baron (Gard); A. Dupond, archiviste

Digitized by Google

départemental des Deux-Sèvres; A. Eckel, archiviste départemental de la Haute-Saône; Falgairolle, archiviste de la ville de Vauvert (Gard); Gabut, membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon; Grenouillot, architecte en chef des monuments historiques; Guibert, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale; Guilhou, membre correspondant de la société nationale des antiquaires de France; Guimbal, architecte des monuments historiques, à Issoire; Houdard, conservateur du musée de Saint-Dizier; Hubert, archiviste départemental de l'Indre; Laforge, bibliothécaire du musée historique de l'armée; Lebreton, bibliothécaire de la bibliothèque communale de Dieppe; Maisonnobe, archiviste départemental de Tarn-et-Garonne; Malherbe de Mairembois, archiviste et bibliothécaire du Conseil d'État; Migrenne, archéologue, à Guise (Aisne); Morel, archiviste municipal, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de Troyes; Morin de Champrousse, bibliothécaire de la bibliothèque municipale de Sens; Pierron, bibliothécaire du gouvernement général de l'Algérie; de Roux, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale; J. Simon, conservateur de la bibliothèque municipale de Nîmes; P. de Vaissière, archiviste aux Archives nationales; G. Vigo, bibliothécaire de la bibliothèque municipale de Bar-le-Duc; Vitry, attaché au musée du Louvre.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

EUGÈNE LABICHE ET LA COMMUNE DE PARIS (1871)

Il serait vraiment dommage d'alourdir du moindre commentaire les deux curieuses lettres d'Eugène Labiche; mais il n'est pas indifférent d'identifier le correspondant auquel le « joyeux » écrivain narrait avec tant d'abandon ses triomphes électoraux et ses patriotiques désespérances : c'était évidemment son collaborateur Delacour.

Les documents proviennent en effet de la collection de M. Doucet : Delacour, en relations d'affaires avec lui, satisfaisait les curiosités de son banquier bayeusain en lui envoyant

Digitized by Google

des autographes (1), entre autres le « 2e acte de *La Cagnotte*, écrit tout entier de la main de Labiche, notre mode de collaboration étant le suivant : notre plan fait, j'écris la pièce entière, que Labiche récrit à son tour sur mon manuscrit » (2) — détail utile à noter pour les habitudes de travail de l'infatigable vaudevilliste —; si l'on ajoute que Delacour était alors à Arromanches (3), et qu'à la fin de la lettre du 22 mars Labiche indique que son correspondant se trouvait « au bord de la mer », le moindre doute ne peut subsister sur la personnalité du destinataire.

Et l'on comprend qu'avec ce confident de sa pensée intime Labiche se livrait tout entier en donnant libre cours à ses tristesses indignées, devant les épouvantables catastrophes qu'il pouvait croire définitives : les théâtres ne rouvriront plus — de même Zola fut alors sur le point d'accepter une place de sous-préfet, croyant « la littérature morte » —; mais l'histoire est là, soucieuse de ses droits, prenant son bien « où elle le trouve », et surtout dans de pareilles lettres, spontanées d'épanchement comme une causerie intime, qui montrent avec tant de relief un Labiche si différent de l'amusant bouffon du *Chapeau de paille d'Italie*, du doux philosophe sceptique des *Petits Oiseaux* et du *Voyage de Monsieur Perrichon*.

ARMAND BÉNET.

Paris, 22 mars 1871.

MON CHER AMI,

Votre lettre me revient de Sologne à Paris où nous sommes installés depuis le 15 à cause de mon fils que j'ai été obligé de rentrer au collège. Mais je n'ai pas été heureux dans le choix du moment, car Paris est dans ce moment au pouvoir de l'insurrection socialiste. Ces Messieurs occupent l'hôtel de ville, tous les ministères, toutes les mairies, etc. Le gouvernement s'est retiré à Versailles et force lui a été de nous abandonner, car l'armée a levé la crosse en l'air. Je ne sais comment tout cela finira. On craint le pillage et les massacres, ils ont déjà fusillé deux généraux, vous devez savoir tout cela par les journaux. Les républicains modérés et qui désirent le règne

(1) Cf. Bibliothèque de Bayeux, manuscrits, n° 229 du numérotage Bunel, 16 lettres d'Alfred Lartigue, dit Delacour, à Doucet, de 1870 à 1875.
(2) Manuscrit 349. Note de Delacour du 25 mai 1872.
(3) Près Bayeux. Cf. ms. 229.

Digitized by Google

de la loi sont débordés comme toujours. Et je persiste plus que jamais à croire que cette forme de gouvernement ne convient pas au peuple français. Cette insurrection est aussi odieuse que maladroite, les Prussiens qui s'éloignaient reviennent sur Paris et je ne serais pas étonné de les voir un beau matin campés sur nos boulevards et prendre logement dans nos maisons. Nous vivons dans un bien triste temps et notre pauvre nation devient un sujet [de] risée et de honte aux yeux des autres pays. Si j'étais plus jeune, je me ferais naturaliser suisse. Les théâtres commençaient à reprendre et l'on fesait des recettes de 2.500 avec *la Cagnotte*. On a repris aussi 5 ou 6 fois *le Dossier de Rosafol* avec des recettes de 1.800 francs. Le Vaudeville joue *le Choix d'un gendre* (1), mais il n'y a plus de recettes nulle part. Paris forme des groupes sur les boulevards, il discute des inepties incroyables. Nous sommes en pleine décadence, il n'y a que des bavards et pas un homme. Ne vous pressez pas trop de rentrer, car ce tableau est navrant. Soignez-vous et tâchez de nous ramener votre bonne grosse figure fraîche et rose. J'ai été assez [heureux] pour préserver ma commune de toute réquisition, je suis peut-être le seul maire de France qui, ayant eu les Prussiens, ne leur ait donné ni un sou, ni un grain d'avoine, ni quoique ce soit. J'ai fait jouer un truc que je vous conterai et qui m'a préservé entièrement. Adieu, mon bon ami, guérissez votre jaunisse et tâchez d'oublier au bord de la mer les folies de notre pauvre pays.

A vous de tout cœur,
E. L.

[Autographe, 4 pages.]

Souvigny, 8 mai 1871.

MON CHER AMI,

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du 5, celle que vous m'avez adressée à Paris ne m'est pas parvenue. Je suis ici depuis le 31 mars, je ne pouvais continuer à vivre sous le règne de Mr Avoine fils Ier. J'ai juste passé 15 jours à Paris et je commençais à me faire agonir de sottises dans les groupes du soir qui se formaient sur le boulevard. Désespérant de convertir les frères et amis et certain de ne pas être converti par eux, j'ai repris le chemin de ma tranquille Sologne. Je regarde fleurir mes lilas et pousser mes avoines, je procède à mes élections municipales, j'ai obtenu *sans aucune espèce d'intrigue* 95 voix sur 95 votants. Je ne croyais pas à ce succès, alors je me suis donné ma voix et mon triomphe m'a couvert de confusion. J'ai été

(1) Les trois pièces sont l'œuvre des deux collaborateurs : *Le Dossier de Rosafol* et *Le Choix d'un Gendre* avaient été représentés en 1869.

Digitized by Google

pincé. Je ne vous parle pas des événements, je fais tous mes efforts pour oublier notre Paris et les misérables qui le souillent. Mr Thiers fait sans doute de fort beaux discours, mais je le crois trop vieux et pas assez énergique pour châtier d'une façon terrifiante les coquins qui nous ont volé notre capitale. Je n'étais pas républicain, je crois le peuple Français incapable de se gouverner, jugez si mes opinions ont dû se modifier en présence de pareils événements. Ma conviction est que la France ne retrouvera son aplomb que sous un Roi, mais un vrai roi, en fer ou en bronze. Où est-il, viendra-t-il ? Et devons-nous barboter encore longtemps dans cette fange? Il n'y a plus de caractères, il n'y a plus d'hommes, nous en sommes peut-être arrivés à l'état des poires mûres et bonnes à ceuillir (*sic*). La question est de savoir quel voisin nous mangera? Je ne renonce pas à mon idée de me faire naturaliser suisse, c'est un petit peuple, mais il aime son pays et respecte les lois. Si je pouvais y transporter la Sologne, la chose serait faite. Nous avons ici une famille de réfugiés parisiens dans laquelle se trouvent deux camarades d'André. On travaille peu, mais on joue beaucoup. J'ai rapporté notre manuscrit, si Paris est brûlé, il sera sauvé. Je voulais prendre aussi la pièce de Leroy, mais dans la précipitation de mon départ je l'ai oubliée sur mon bureau, demandez-lui s'il en a un double. Quant à travailler, je n'y songe même pas, il me semble que les théâtres ne doivent pas rouvrir. Pourtant Harmant, que j'ai rencontré, nous garde toujours notre tour pour le mois d'octobre. Je n'ai pas voulu lui ôter ses illusions, mais je ne crois pas à la prise de Paris avant la fin de septembre. Je n'ai pas d'autres nouvelles que celles que nous donnent les journaux. Je plains beaucoup Léon Dormeuil qui est frappé des deux côtés, dans son théâtre et dans sa propriété d'Asnières. J'ai vu Plunkett et Choler dans mon court séjour à Paris, ils n'étaient pas gais. Choler commençait même à regretter l'empire, les recettes tenaient dans le creux de sa main. Tout le monde est dispersé, je ne sais où sont nos amis. Dites à l'ami Leroy que sa république est une saleté, mais faites-lui toutes mes amitiés.

Quand nous reverrons-nous? Je n'ose dire à bientôt, car personne ne peut dire ce que sera la France dans trois mois. Je suis plein de dégoût et de tristesse malgré mes lilas et mes avoines.

A vous de tout cœur,
EUGÈNE LABICHE.

Ma femme se rappelle à votre souvenir, et André, *qui est plus grand que moi*, vous embrasse.

[Bibliothèque de Bayeux, manuscrit, 413. Autographe, 6 pages.]

Digitized by Google

UNE COMMISSION DE PODESTAT VÉNITIEN

EN 1499

Les premières années du seizième siècle sont une période des plus intéressantes dans l'histoire de Venise. La sérénissime république y a connu en dix ans les extrémités des fortunes les plus diverses. Elle a résisté aux germes de décadence que lui apportaient une excessive prospérité et un développement impérialiste trop soudain, comme aux chances de dissolution où la précipitèrent ses revers après la Ligue de Cambrai. C'est à la solidité de sa constitution qu'elle dut d'échapper et de survivre à tant de périls. Au début du XVI[e] siècle, Venise jouissait en effet de toutes ses institutions politiques et civiles; son développement constitutionnel était presque achevé, et un savant et souple organisme rattachait à la république souveraine les villes sujettes ou vassales, les colonies d'outre-mer et les territoires d'acquisition récente. C'était le système des podestats, commissionnés par le doge au nom de la République, pour gouverner ces villes et territoires, et qui prêtaient serment à leur entrée en charge de se dévouer « à l'honneur et à l'intérêt de Notre Seigneurie, *eundo, stando, redeundo.* » Au départ le Doge remettait à chacun de ces agents, maître très puissant dans son ressort administratif, mais étroitement lié au pouvoir central, une *Instruction* manuscrite contenant le tableau de ses droits, de ses pouvoirs et surtout de ses obligations envers Venise. Ces instructions, assez étendues, sont en général remarquables de précision et de clarté; elles se ressemblent d'ailleurs sur le fond, mais forment néanmoins une partie intéressante de la littérature politico-juridique vénitienne. A l'origine purs documents administratifs sans intérêt paléographique, ces instructions devinrent avec le temps de véritables petits monuments de calligraphie enrichis souvent de miniatures, et tout au moins de lettres ornées, et parfois habillés de reliures artistiques; il y en a une collection fort intéressante à cet égard au musée Correr. Pour les historiens, le contenu de ces livrets n'est pas moins précieux que leur extérieur. La commission donnée le 25 août 1499 par le doge Barbadico au *cavaliere* Zacharia Contarini nommé capitaine de Rovigo et vicaire et provéditeur général de la Polésine

Digitized by Google

et autres territoires en deçà du Pô, est un spécimen curieux et intéressant des droits et devoirs que comportait cette institution. L'original en est conservé à Venise, bibliothèque Saint-Marc, sous la cote L.X [CCC XXX] D.

L.-G. PÉLISSIER.

Dominus Augustinus Barbadico, Dei gratia dux Venetiarum, et cetera.

Committimus tibi nobili viro Zacharie Contareno, equiti dilecto civi et fideli nostro, quod in nomine Jesu Christi et in bona gratia vadas et sis de nostro mandato capitaneus Rodigii et vicecomitatus ac provisor generalis totius Policinii et omnium aliorum locorum nuper acquisitorum et que acquirentur citra Padum : in quo loco manere debeas per unum annum et tantum plus, quantum successor tuus illuc venire distulerit, habendo ad honorem nostrum et bonum statum et conservationem dicti loci, vicecomitatus et aliorum locorum predictorum bonam diligentiam atque curam, quemadmodum de probitate et prudentia tua plene confidimus.

Diem autem, quo dictum regimen ingredieris, nobis tuis litteris declarabis, et de die quo successori tuo regimen consignaveris, feras tecum ad dominium nostrum litteras infra triduum, sub pena librarum xxv iu tuis propriis bonis.

Omnibus a te petentibus jus et justiciam in Rodigio et vicecomitatu, equabiliter et diligenter in civilibus et criminalibus administrabis secundum eorum statuta et consuetudines, dummodo sint secundum Deum et justiciam et honorem nostri dominii et bonum statum ipsius loci et vicecomitatus bona fide. Quod si statuta et consuetudines non supplerent, jus dices, sicut tue conscientie equum et justum esse videbitur.

Prout scis mentis atque intentionis nostre esse quod in omni actione tua erga cives et subditos nostros Rodigii et vicecomitatus, omniumque locorum supra memoratorum uti debeas omni humanitate atque dulcedine, ita ut ipsi, effectualiter sentientes clementiam et benignitatem in se nostram, in dies magis letentur, gaudeant et contententur venisse ceterisque invitent et inflament ad veniendum sub unbram dominii nostri, degustaturi eandem nostram in se dulcedinem ; propterea aliud superinde tibi commemorare supervacaneum arbitramur. Ceterum si secus (quod nobis non persuademus) feceris, indignationem in te nostram provocabis.

Judex et censor esse debes de quibuscunque sententiis et actibus civilibus qui per rectores, provisores, castellanos, et officiales nostros totius Policinii et omnium aliorum locorum suprascriptorum a libris xxv infrafierent, cum libertate tam laudandi quam incidendi eos, prout fore justum censueris.

Digitized by Google

Mittere non potes ad accipiendum pignora ad aliquem ex locis antedictis aliqua causa, sed solum requirere debes potestates seu rectores et officiales nostros eorundem locorum ut ipsi fieri faciant executionem, sicut servatur in aliis locis territorii nostri Paduani sicque observet camerarius noster dicti loci.

Habere debes in anno et ratione anni ducatos mille ducentos auri ad soldos 124 pro ducato, cum conditione solvende medietatis nostro dominio; quos percipies et habebis de introitibus ipsius loci spectantibus nostro dominio ad tres terminos, de omnibus scilicet quatuor mensibus tertium antetractum. Habendo et tenendo tuis salario et impensis equos quinque et famulos sex. Item ducere tecum debeas unum cancellarium et unum commilitonem quorum unicuique dabis pro eorum salario libras L^ta^, ultra quas ipsi habeant omnes illas utilitates et emolumenta que habere solebant tempore quo locus ipse alias fuit sub obedientia nostra. Insuper tecum ducas unum vicarium qui habeat de salario a nostro dominio, in anno et ratione anni, ducatos centum viginti cum conditione solvendi medietatem nostro dominio. Quod salarium videlicet medietatem ei dare debeas de pecuniis illius camere.

Libertatem et arbitium tibi damus claudendi et aperiendi omnes januas ipsius loci, et habere debes totam custodiam ejusdem ac omnem gubernationum (*sic*) omnium stipendiariorum tam pedestrium quam equestrium existentium in Rodigio et vicecomitatu. Quibus omnibus in quibuscunque occurrentibus, tam in civilibus quam in criminalibus, reddere et ministrare possis et debeas jus et justiciam, sicut tibi videbitur fore justum.

Comestabiles et stipendiarios antedictos potes corrigere, condemnare et punire, et a stipendio privare secundum eorum culpas.

In casu quo aliqua differentia oriretur inter stipendiarios ex una parte et cives dicti loci, aut habitatores, aut viandantes ex altera ministrabis jus summarium et de plano.

Debes etiam habere et tenere continue in dicto regimine arma necessaria pro te, commilitone et domicellis tuis predictis.

Non permittes aliquem qui sit de familia tua et ad soldum tuum habere soldum dominii nostri, sub pena ducatorum decem pro quolibet ducato valoris totius ejus, quod ille de familia tua recepisset, et ultra hoc privationis regiminis.

Licet certi simus quod ad bonam custodiam Rodigii et vicecomitatus diligenter vigilabis, tamen committimus tibi, quod pro meliori custodia et cautella omni die debeas visitare omnes portas Rodigii et providere, quod semper sint bene et utiliter custodite.

Omni mense semel adminus ibis in castrum et alia fortilicia Rodigii ad videndum munitiones ipsorum.

Personaliter visitare debeas ter in anno terras et fortilicia totius Policinii et aliorum locorum citra Padum et solicitare potestates, provi-

Digitized by Google

sores, castellanos et alios officiales nostros ac commilitones suos in illis existentes ad bonam vigilemque custodiam faciendam. Et examinare si in ipsis sint aliqui defectus, tam in custodiis, quam in munitionibus aut aliis; castigando ac corrigendo eos faciendoque notari defectus stipendiarorum predictorum ut tanto minus recipiant de pagis suis et in huiusmodi visitationibus locorum predictorum ducere tecum non potes ultra equos viginti sub pena ducatorum centum pro quolibet equo quem conduceres ultra predictos.

Non debes de nocte dormire extra civitatem Rodigium ullo modo, preterquam in visitatione locorum antedictorum, sine nostra speciali licentia.

Non potes comedere in Rodigio extra palatium cum aliquo cive Rodigii vel vicecomitatus.

Nullum comertium vendende aut emende alicuius rei cum aliquo ductore aut stipendiario nostro tam equestri quam pedestri habere potes, sub pena ducatorum ducentorum et privationis omnium officiorum, beneficiorum et regiminum nostri Dominii per annos quinque, et perdendi totum id quod pro huiusmodi comertiis et contractibus habere deberes; et ulterius publicaberis omni anno in maiori consilio per unum ex advocatoribus communis in prima dominica quadragesime.

Omnes promissiones et concessiones factas communitati nostre Rodigii debeas observare ad litteram prout jacent. Et si forte per dominium nostrum tibi scriberetur aliquid contra pacta, promissiones et concessiones predictas, rescribere debeas et informare dominium nostrum in quo et qualiter contrafit predictis, ut possimus providere sicut fuerit expediens.

Ne aliqua differentia oriatur inter collegium notariorum communitatis Rodigii et cancellarium tuum tibi declarandum censuimus quod cause civiles intelliguntur esse omnes lites, controversie et cause que oriuntur ex contractu, vel quasi et generaliter omnes ille que non oriuntur ex delicto vel crimine; et etiam intelliguntur esse civilia pene executionum sententiarum civilium : et cetera que sunt accessoria et dependentia ab omnibus predictis. Reliqua autem que oriuntur ex aliquo delicto vel crimine vel quasi intelligantur esse criminalia et similiter accessoria vel dependentia a predictis, et ea etiam que in arengo proferuntur.

Cancellarius tuus, commilito et quicumque alii officiales tui non possunt ullomodo accipere maiorem solutionem scripturarum et quarumcunque aliarum rerum quas faciunt sive exercent, quam (*sic*) supra exprimitur consuetum est, et per formam legum et ordinum nostrorum statutum est, sub pena cuique eorum perpetue privationis officiorum que haberent. Et dabuntur accusatori de bonis contrafacientis libre ducente.

Volumus precipue quod pariter cum camerario istius loci, quem in

Digitized by Google

officio camerarie ad tuam obedientiam et mandatum esse volumus et jubemus, tu debeas teneri facere computum omnium introituum et expensarum Rodigii et vicecomitatus particulariter ordinate et clare et singulis XV diebus ad longius videre et examinare diligenter debeas introitus et expensas, et singulis quatuor mensibus computa predicta mittere nostro dominio pro nostra informatione.

. Teneris inquirere diligenter de omnibus possessionibus et bonis ac juribus quomodocunque spectantibus terre cujus es rector videlicet qui ea tenent, et ubi sint et ipsa facere registrari et exemplum earum nobis mittere et dare operam ad ipsa recuperandum, locandum et in culmine tenendum.

Permittes omnes subditos rectorum nostrorum totius Policinii et aliorum locorum citra Padum habentes redditus in tuo regimine conduci facere ipsos redditus eorum et fruges ad sua loca, et è converso ipsi nostri rectores permittent tuos subditos habentes redditus in locis suis, eos conduci Rodigium.

Omnes personas, que volent per Rodigium et ejus vicecomitatum conducere Venetias blada extracta de Rodigio et aliis districtibus permittes venire Venetias libere et sine impedimento, et si contrafeceris, cades ad penam quarti valoris bladi.

Anno quolibet tempore messis mittes de tuis officialibus per omnes villas tui districtus ad requirendum et accipiendum in scriptis quantitates frumenti recollectas illo anno. Et deputata villanis quantitate sufficienti pro seminatione anni futuri et eorum victu usque ad Sanctum Martinum tunc proximum : notificabis nobis quantitates predictas tam recollectas quam restantes. Nec permittes de ipso vendi in tuo districtu sine tua licentia, ita quod continue possis reddere rationem qualiter fuerit dispensatum. Et in qua quantitate nobis dare posses si de ipso vellemus.

Tu nec aliquis de familia tua non potes facere, nec fieri facere mercationes nec tenere tabernam seu habere partem in datiis nec emere seu emi facere aliquam possessionem vel territorium in Rodigio vel vicecomitatu toto tempore tui regiminis sub pena L^ta^ pro cent^o^.

Non recipies, nec aliquis de familia tua recipiat, ab aliqua persona donum ullum vel presens modo aliquo vel ingenio. Nec aliquis de familia tua habeat commissionem ab aliqua persona causa placitandi pro ipsa.

Non potes angarizare nec cogere aliquam personam tam tibi subjectam quam aliunde pro tuis servitiis, sed tibi servientibus facies debitam solutionem tamquam si fores specialis persona. Et etiam nihil emes sine datio et justa solutione.

Si uxor vel filii tui, tam masculi quam femine, aut aliquis de familia tua, fecerit aliquid, quod tibi sit vetitum, tu teneris esse responsator et solutor de omnieo, quod advocatores vel officiales rationum eos convincerent.

Digitized by Google

Non potes sub debito sacramenti pro toto tempore tui regiminis aut per unum annum post, contrahere vel contrahi facere matrimonium. Item non impetrabis prebendam vel beneficium in locis tui regiminis pro te vel aliis ullomodo.

Toto tempore tui regiminis non vesties vestes lugubres, sub pena ducatorum centum in tuis propriis bonis. Verum pro patre, matre, filiis, fratre et uxore, portare potes vestes lugubres per dies octo et non ultra, non portando clamidem ullo modo.

Sub pena capitis non debeas tractare de reddendo te vel locum tibi commissum hostibus nostris; immo cavebis accipere litteras, oratores, vel nuntios ab hostibus predictis.

Cum introiveris regimen, non associabis precessorem tuum in exitu nisi usque ad januam, nec successori tuo ibis obviam, nisi usque ad januam Rodigii.

In acceptatione regiminis dices solum hec verba : « Ego accepto hoc regimen nomine Ill^mi dominii Venetiarum », et similiter in consignatione dices successori tuo, consigno vobis hoc regimen nomine ill^mi dominii Venetiarum. Item in justiciis proferendis dices hec verba tantum : « Sicut scriptum et lectum est, ita dicimus per sententiam... », nec aliam arengam vel sermonem super his facies, nec tibi fieri per alios consenties; immo facienti scilentium imponas; nam si aliter feceris, cades ad penam librarum V et privaberis regiminibus per annos duos.

Non absolves aliquas sententias vel condemnationes que facte fuerint per tuos precessores absque licentia nostra. Et similiter de condemnationibus et sententiis quas feceris, non potes te impedire in remittendo vel revocando totum vel partem.

Pecuniam nostri dominii seu de ratione mulctarum, condemnationum aut penarum vel aliter spectantem camere nostre in aliqua impensa alicujus fabrice aut alicuius alterius rei non ordinate per consilium nostrum rogatorum expendere non potes sine expressa licentia nostra cum prefato consilio sub omnibus penis contentis in parte furantium.

Teneris poni facere in scriptis omnes condemnationes quas facies sive sub nomine mulcte sive sub quocunque alio nomine illam appellare vellis. Et de exactione et dispensatione huiusmodi pecuniarum teneri facies per camerarium nostrum ordinatum computum, prout de omnibus aliis pecuniis nostris. Nec aliter potes huiusmodi pecunias exigere nec dispensare et expendere sub pena contenta in superiori ordine nostro circa fabricas non faciendas.

In consignatione regiminis teneris sub pena ducatorum V^e in tuis proprjis bonis consignare similiter successori tuo omnes munitiones illius loci et earum dispensationes si acciderit de eis facere per inventarium nominatum et particulariter; quod inventarium quando mittuntur littere de consignatione regiminis mittere debeas patronis nostri Arse,

Digitized by Google

natus sub litteris et bulla tui successoris. Et similiter sub dicta pena teneatur superstes munitionum dicti loci mittere de anno in annum ordinatum computum munitionum administratarum per eum dictis patronis.

Ut ecclesiastica beneficia que sunt sub tuo regimine conferantur personis nobis fidis et gratis, utque subditi et fideles nostri a progenitoribus quorum talia beneficia fundata et dotata fuerunt, materiam habeant remanendi contenti : jubemus tibi quod non debeas sub pena ducatorum V^e^ in tuis propriis bonis acceptare aliquem ad aliquod ecclesiasticum beneficium redditus ducatorum centum et inde supra, nec scribere nec jubere possessionem beneficii alicui dari sine expresso mandato Dominii nostri cum consilio nostro rogatorum.

Mandamus tibi quod non permittas neque consentias possessionem alicuius ecclesiatici beneficii conferi alicui forinseco, qui non sit civis terrarum nostrarum aut Venetus, sub pena ducatorum V^e^ in tuis propriis bonis, nisi cum consilio nostro rogatorum tibi per expressum mandaremus.

Scire debes quod nullus noster nobilis coram te advocare potest, seu agere causas ad se vel ad attinentes suos, pro quibus a capello expelleretur mere non pertinentes, sive ad aliquam commissariam cujus foret commissarius, sub pena ducatorum quingentorum et tibi si quemquam advocare permiseris ducatorum quinquaginta pro qualibet vice et sententia que exinde sequeretur sit nullius valloris nec ab officialibus nostris exequatur ullo modo.

Arma tua ponere non potes nisi in uno loco, ubi tibi magis placuerit; que sit simplex, non excedens vallorem ducatorum duorum sub pena ducatorum centum pro unaquaque arma et solvendi de tuo totam expensam aliter factam.

Prohibemus quoque tibi, quod non possis modo aliquo vel ingenio habere vel tenere plures equos ab armis vel plures ronzenos quam contineat tua commissio.

Non potes alicui comodare extra Rodigum aliquem de tuis equis vel ronzenis, nisi pro servitio nostri dominii vel Rodigii.

Equos quos habere debes in hoc tuo regimine habebis antequam pretereat unus mensis, sub pena solvendi id pro unoquoque equorum quem non haberes emptum, quod solveres, si, deficiente aliquo equo, illum non remiseris infra illud tempus, quo illum remittere teneris; quos quidem equos minime vendere debeas, sed per unum mensem ante finem tui regiminis illos mittere potes Paduam ad estimari faciendum, dando prius rectoribus nostris Padue advisamentum de tali missione, ut possint equos predictos immediate post extimationem factam inter illos armigeros nostros, ut ordo superinde disponit, distribuere; quod si non feceris donec equi predicti consignati fuerint armigeris, semper stare debeant in hospiciis ad tuas impensas, declarando tibi quod aliquis equus tuus per rectores predictos estimari non potest

Digitized by Google

ultra ducatos quadraginta. Et fieri debes credictor de pecuniis eiusmodi estimationis equorum ad cameram nostram Rodigii.

Postquam veneris a tuo regimine Venetias, teneris infra xv dies consignasse officio rationum omnes quaternos et rationes tuas de pecunia nostri dominii, quam in tuo regimine administraveris sub pena tantundem eius quod repertum fuerit per te teneri.

In tuo reditu postquam applicueris Venetias teneris infra unum mensem ire vel mittere ad officiales rationum ad faciendum rationem cum eis et ad solvendum illud quod debebis dare et refundere nostro dominio pro sfamiliis vel equis, qui tibi defecerint tempore tui regiminis in ratione grossorum trium in die pro quolibet de tua familia, et pro quolibet equo, qui tibi defecissent pro tanto tempore quanto tibi defecerint.

Verum si tibi deficiet aliquis de tua familia, habes terminum ad remittendum alium octo dierum. Et si aliquis equus defecerit tibi habeas terminum ad remittendum alium dierum XII. Et si remiseris ad dictum tempus et terminum, nihil tenearis refundere. Si autem non remiseris ad terminos antedictos tunc debeas refundere nostro dominio a die qua tibi defecerint usque ad diem, quo remiseris in ratione predicta, sub pena librarum quingentarum ultra solutionem defectuum predictorum.

Teneris dare commilitoni et cancellario tuo quicquid in hac tua commissione notatur sub pena privationis regiminum nostrorum per annos quinque et librarum quingentarum.

Non potes conduceres tecum aliquem cancellarium vel notarium, vicarium vel commilitonem qui non sit civis venetus vel per privilegium, qui civis per privilegium habitet Venetiis cum sua familia vel civis originarius terrarum et locorum nostrorum, sub pena privationis possendi ire per notarium, cancellarium, vicarium sive commilitonem per unum annum aliquorum rectorum nostrorum. Et non possint dicti cancellarius, notarius, vicarius vel commilito, ire in officio in illa terra de qua fuerint cives seu districtuales, nec recedere a te pro eundo cum aliquo alio rectore nostro sub pena predicta. Et tu si contra feceris predictis, cades de libris quingentis.

Insuper est tibi sciendum quod nemo potest ire vicarius, notarius cancellarius, vel commilito rectorum nostrorum in illa civitate vel castello cuius uxor sua fuerit civis, aut ipse habitet aut habeat possessionem sub pena ducatorum centum et perpetue privationis talis officii. Excepti tamen sunt ab ista conditione Veneti originarii. Et sic observabis sub pena ducatorum ducentorum.

Non potes tenere ad tua servitia in aliquo officio aut exercitio curie tue aut aliarum rerum que tuo arbitrio judicanda vel scribenda vel exequenda fuerint quomodocunque aliquem cancellarium, vicarium, vel commilitonem precessorum tuorum, qui non steterit extra officia predicta annis duobus sub pena ducatorum quingentorum. Et cancel-

Digitized by Google

larii, vicarii, et commilitones, si ante duos annos completos se exercuerint in aliqua re spectante quomodolibet ad cancellariam vel juvando vel legendo vel aliter quoquo modo se impediendo; et similiter vicarii et commilitones consuluerint, scripserint aut aliquo modo in eo quod spectat ad judicium tuum se impedierint aut executi fuerint, cadant de libris mille.

Si concedetur tibi licentia eundi vel standi extra regimen tibi commissum pro alienis factis quam nostri dominii, non debes habere stipendium vel salarium a Dominio pro diebus quibus stabis extra, et propterea de dicto tempore non accipies salarium sub pena dupli.

Si quis reputans se gravatum de sententiis et terminationibus tuis, voluerit se appellare ad nostros auditores, teneris ad omnem requisitionem conquerentis dari sibi facere omnes scripturas pertinentes ad factum dicte questionis quas pars requisierit sub tuo sigillo, et non dando eas teneris ad solvendum expensam factam per dictum conquerentem sicut taxabitur per advocatores.

Cum redieris Venetias a tuo regimine, potes si tibi videbitur usque menses tres venire ad consilium rogatorum et ponere partem de provisionibus, que tibi viderentur utiles pro nostro dominio, pro bono regiminis Rodigii et totius Policinii aliorumque locorum citra Padum, et honore et statu dominii nostri.

Medietatem salarii tui et vicarii, necnon medietatem salariorum potestatum abbatie et lendenarie, quam uterque eorum istuc mittere tenetur solvendam nostro Dominio, nullo modo tangere sive accipere, expendere sive dispensare potes quominus ad debita tempora in officium gubernatorum deveniant sub pena solvendi de tuo proprio et tantundem sicut continetur in parte furantium. Et similiter observet camerarius sub dicta penam (*sic*).

Scire debes quod non supplentibus introitibus locorum nostrorum lendenarie et abbatie solutioni rectorum eorumdem locorum solvi ipsi rectores debent ab ista camera nostra retenta semper medietate in camera.

Si pecuniam nostri Dominii accipies ad tuum commodum et utilitatem, cades de quinquaginta pro cento.

Te|latere non debet, quod auditores nostri novi sententiarum se impedire non possunt de privilegiis, exemptionibus et immunitatibus concessis per nostrum dominium quoniam huiusmodi cognitio dominio nostro et nostris advocatis spectat. Neque in causis datiorum quantum ad datiarios ipsos et fidejussores suos et ad nostrum dominium pertineat, nec in cognoscendo de illis qui aut solvere aut non solvere datia deberent, neque in causis contrabannorum terrarum de extra pertinentibus ad datra huius civitatis Venetiarum, quoniam cause ipse commisse sunt nostris gubernatoribus introituum.

Si convictus fueris te furatum fuisse pecuniam nostri dominii condemnaberis ut fur ad restituendum illud, et tantundem pro pena

Digitized by Google

et privaberis imperpetuum omni honore nobilitatis et officiis et beneficiis, et singulo anno publicaberis pro fure, sicut in nostris ordinibus continetur.

Omnia que tibi dicendo mandabimus attendes et observabis bona fide et sine fraude quequidem si non executus fueris cum effectu et obedieris quoad poteris et ad te spectabit, incurres penam librarum ducentarum pro minori exigendam per capita consilii nostri X.

MCCCL XXXXI die XX aprilis.

Adhibendum est omne studium, ut gentes nostre armigere sint bene in ordine equorum, imprimis pro securitate et pro utilitate status nostri, quum amiger sine apto et sufficienti equo pedes potius existimari debet. Iccirco quum equi illorum rectorum nostrorum, qui ex forma legum tenere eos debent et finito regimine distribuere copiis nostris, ut plurimum sunt insufficientes et inutiles et ideo huiusmodi gravedinis quotidie armigeri lamentantur. Que est etiam cum detrimento rerum nostrarum, quum ob hunc disordinem dominium nostrum remanet super armigeris pedestribus, prout etiam collateralis noster ample testatur et suadet provideri. Vadit pars, quod sit in facultate et libertate dictorum rectorum, qui decetero eligentur tenere aut non tenere equos, per eorum commissiones deputatos. Et illi rectores qui equos tenuerint, non possint nec per se nec per alios, aliquo modo, forma, ingenio, aut exquisito pretextu ipsos equos vendere aut dare seu dari facere aliquo pacto armigeris nostris sub pena ducatorum centum pro quolibet equo, quem venderent seu vendi aut dari facerent ipsis armigeris. Qui etiam non tentantur nec compelli possint ad ipsius solutionem, verum possint ipsos equos vendere quibuscumque aliis voluerint, modo non excedant pretium limitatum per leges nostras nec eos vendant datiariis. Excepto tantum ab hoc ordine vicedomino nostro Ferrarie pro honore dominii nostri eo quod magistratum suum exercet in altera ditione.

Jurasti honorem et proficuum nostri dominii eundo, stando et redeundo.

Datum in nostro ducali palatio die XXV augusti indic. II[a] MCCCCLXXXXVIIII.

L'ENTRÉE DE MURAT DANS LA COALITION

Rapport confidentiel du comte de Mier au prince de Metternich.

Pourquoi, quand et comment Murat s'est-il décidé à entrer dans la coalition? Quelles ont été les véritables causes d'une résolution qui devait lui être si fatale et qu'il ne devait pas tarder à regretter? Quelle a été l'attitude, quel a été le rôle de Caroline au cours de ces négocia-

Digitized by Google

tions pour le moins mal connues jusqu'ici? Quelle part convient-il d'attribuer à l'influence indéniable que cette sœur de Napoléon, celle dont Talleyrand disait qu'elle avait la tête de Cromwell sur le corps d'une jolie femme, excerçait sur le caractère faible et indécis de Murat? Ce sont là autant de questions auxquelles répond d'une façon concluante et irréfutable le document inédit qu'au cours de nos dernières recherches nous avons eu la bonne fortune de trouver dans les dossiers du *Haus, Hof und Staats-Archiv* de Vienne.

Les pièces authentiques auxquelles la *Correspondance historique et archéologique* veut bien donner l'hospitalité démontreront de façon péremptoire que nous étions dans le vrai lorsqu'il y a près de deux ans nous avions essayé de redresser, preuves en mains, une *Erreur historique*, erreur de détail, il est vrai, mais qu'il eût été, croyons-nous, dangereux de laisser subsister plus longtemps.

Le doute est, du reste, désormais impossible. Grâce au rapport confidentiel du Ministre d'Autriche à Naples, il est désormais évident que ce n'est pas lors de l'entrevue *hypothétique* d'Ohrdruff (22 octobre 1813), mais bien à Naples même, pendant les journées qui se sont écoulées du 10 octobre au 14 novembre, date du départ du diplomate autrichien, que se sont engagées, d'abord en l'absence de Murat, puis aussitôt après son retour dans sa capitale, ces négociations qui ont rendu définitive la triste défection du Roi Joachim, ces négociations que la Reine Caroline a, comme on le verra, pris soin de caractériser elle-même. « La Reine, dira dans son rapport le Comte de Mier au Prince de Metternich, a pris sur Elle d'entrer en négociations avec l'Autriche et de charger le Ministre d'Autriche de déclarer à sa Cour qu'Elle se remettait entièrement sous la protection de cette puissance. »

Les révélations contenues dans le Rapport confidentiel de Mier sont d'ailleurs si graves, et si concluantes à la fois, qu'au lieu d'en extraire les points les plus importants et de chercher à porter un jugement sur les faits demeurés jusqu'ici obscurs qu'il nous révèle, nous avons cru nécessaire de mettre sous les yeux du lecteur le dossier complet des pièces que Mier remit au prince de Metternich lors de son arrivée à Fribourg en Brisgau le 19 décembre 1813.

C^t^ Weil.

Le comte de Mier au prince de Metternich (1).

Fribourg, ce *19* Décembre *1813*.

« Mon Prince,

« Arrivé aujourd'hui au quartier général de notre Auguste Souverain, je m'empresse de soumettre à Votre Altesse le rap-

(1) *Haus, Hof und Staats-Archiv.*

Digitized by Google

port ci-joint, qui la mettra au fait des raisons qui ont motivé mon voyage. J'ai quitté Naples le 14 du mois de novembre, et suis arrivé le 15 au soir à Barletta, lieu de mon embarquement. Le gouvernement napolitain m'y avoit fait préparer d'avance un bâtiment, sous les ordres du capitaine de frégate Garofolo, qui devoit me mener à Trieste. Les vents contraires m'ont retenu à Barletta jusqu'au 22 du mois passé.

« J'ai quitté à une heure de nuit du même jour. Balottés par les vents continuellement contraires, obligés de nous refugier dans plusieures Isles de la Dalmatie pour échapper aux coups de vents qui règnent dans l'Adriatique dans cette saison, la barque sur laquelle je naviguais ne pouvant pas tenir la mer avec le mauvais tems, nous abordâmes enfin, après avoir couru beaucoup de danger, le quatorzième jour de notre navigation, à Fiume. De là je suis arrivé le sixième jour à Vienne. Après un jour de repos, je me suis remis en route pour me rendre près de Votre Altesse.

« Ayant cru pouvoir laisser à Naples M. de Menz, conseiller de ma mission, je lui ai confié les archives et le chiffre, avec ordre de les brûler en cas de besoin ou du moindre danger.

« Que V. Altesse daigne accueillir avec indulgence ce volumineux rapport. Je l'ai rendu minutieux tâchant de donner à V. A., par l'exacte narration des faits et discours, l'idée la plus juste de la position des affaires du pays que je viens de quitter. Jamais je ne me serois hasardé de lui soumettre un conseil ou d'aventurer une conclusion ; cela auroit été trop présomptueux de la part d'un de ses élèves, qui n'a nulle idée de la véritable position des affaires du moment. Et qui saura mieux que V. A., qui est parvenue à combiner les intérêts les plus oppposés les uns aux autres, qui a dirigé avec tant de sagesse les affaires de l'État dans les circonstances les plus difficiles et qui voit couronner ses soins du plus heureux succès, démêler avec sa perspicacité ordinaire la vérité des intentions du Roi de Naples, et tracer la ligne à suivre pour procurer à l'Autriche des avantages réels de ses relations à établir avec le gouvernement de Naples?

« Daignez, etc.,

« Mier. »

Digitized by Google

ANNEXE AU RAPPORT DE FRIBOURG EN DATE DU 19 DECEMBRE 1813

« Compte rendu par M. le Comte de Mier, de retour de sa mission à Naples.

« J'ai eu l'honneur d'informer V. A. par mes dernières dépêches, dont le prince Esterhazy a bien voulu se charger, que manquant absolument de ses directions et de ses ordres sur la conduite à tenir en cas de guerre entre l'Autriche et la France, j'avois pris le parti de rester à mon poste aussi longtemps que je ne serois rappelé par ma cour, et que le gouvernement napolitain me laisse en plein exercice de mes fonctions diplomatiques.

« Sa Majesté la Reine, Régente, m'avoit fait témoigner à plusieurs reprises par l'organe de M. le duc de Gallo, ministre des relations extérieures, son désir de me garder à Naples aussi longtems que faire se pourra, et que ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'Elle se décideroit à me faire remettre mes passeports. Dès les premiers jours que la déclaration de guerre de l'Autriche à la France fut connue à Naples, M. Durand témoigna sa surprise de ce que je ne faisois aucun préparatif de départ.

« Il en parla au duc de Gallo, qui lui dit que je n'avois encore pas encore reçu mon rappel, et que le Roi ne lui avoit fait passer aucun ordre à cet égard. Cette surprise se changea bientôt en inquiétude, et cette inquiétude en soupçon et certitude, qu'il existoit entre les cours de Vienne et de Naples une convention secrète, en foi de laquelle je restois à mon poste.

La présence du prince Cariati à Vienne, le refus soutenu du gouvernement napolitain d'envoyer des troupes au Vice-Roi, et la manière dont on continuoit a me traiter ici venoit à l'appui de l'idée que s'étoit mise en tête le ministre de France. Il écrivit dans ce sens à sa cour, envenima ses rapports de tous les petits détails et commérages qui sont si conformes à son caractère soupçonneux et tracassier, comme, par exemple, que la Reine me salua deux fois en passant sous mes fenêtres, qu'on venoit de m'accorder la permission de chasser dans le parc royal de Caserte, que M. de Gallo continuoit à me voir comme avant la guerre — que j'étois très bien reçu dans toutes les sociétés napolitaines — qu'on disoit ici généralement, que

Digitized by Google

Naples n'étoit pas en guerre avec l'Autriche, et que le Roi n'étoit à l'armée françoise que comme prince français, et quantité d'autres choses semblables, propres à donner de l'humeur à l'Empereur Napoléon, et à l'engager de demander impérieusement mon renvoi. Il parla à plusieures reprises à la Reine de la mauvaise impression que mon séjour à Naples devra nécessairement faire sur l'esprit de l'Empereur Napoléon. La Reine lui répondoit toujours, qu'elle ne pouvoit pas me renvoyer de Naples sans un ordre précis du Roi ; que de sa propre décision elle n'avoit pas le pouvoir de le faire. L'Empereur exaspéré contre le Roi, de son refus obstiné de faire marcher ses troupes au secours de l'armée du Vice-Roi, et confirmé dans ses soupçons d'une intelligence secrète entre les deux cours par les rapports de M. Durand, fit une scène à S. M. le Roi, l'accabla des reproches les plus outrageans et humilians et lui ordonna de rappeler sur le champ Cariati de Vienne et de donner des ordres à la Reine de me renvoyer de Naples. Il fit en même tems écrire une lettre à la Régente par le duc de Bassano, dans un style peu galant. Le Roi au pouvoir de Napoléon n'a pu que se conformer à cette volonté suprême. Il écrivit une lettre à la Reine, dans laquelle il se plaignoit très amèrement des procédés de l'Empereur à son égard, et lui disoit, que ne pouvant pas faire autrement, il falloit me donner mes passeports et me déclarer en même tems, qu'on le faisoit bien à contre-cœur, mais que les circonstances l'exigeoient. Le lendemain de l'arrivée de cette lettre je vis la reine en particulier (1). Elle me reçut avec cette bonté et amabilité qui lui est si naturelle. Elle me donna à lire la lettre du Roi et me dit qu'avant de me faire écrire officiellement par M. de Gallo (2), Elle a voulu me voir pour me prévenir et m'exprimer tous les regrets de cette détermination forcée de son auguste époux ; qu'Elle espéroit que ma cour voudra bien l'apprécier à sa juste valeur, que l'interruption momentanée des relations officielles entre les deux cours ne devroit point porter atteinte aux sentimens d'amitié et d'intérêt si heureusement établis entre les deux gouvernemens, d'autant plus, que le Roi se refusoit constamment à l'envoi de ses troupes, et que sur cet article il tiendra ferme ; que la cour

(1) Cette audience est, par suite, antérieure au 10 octobre.

(2) Lettre officielle du duc de Gallo au comte de Mier. Naples, 10 octobre 1813.

Digitized by Google

de Naples saisira la première occasion favorable qui se présentera pour rétablir ses relations diplomatiques avec l'Autriche.

La Régente me pria de témoigner à l'Empereur François, en son nom et celui du Roi, combien ils étoient sensibles à l'intérêt qu'il a bien voulu leur témoigner à différentes reprises, et qu'ils seroient bien heureux, si jamais ils trouvoient l'occasion pour lui donner des preuves de toute leur reconnaissance. Elle ajouta des choses flatteuses à mon égard et me promit de me procurer toutes les facilités et sûretés possibles pour ma rentrée en Autriche.

Le même jour au soir M. de Gallo m'adrressa la note ci-jointe (1). Je lui fis le lendemain matin ma réponse (2) que j'ai l'honneur de soumettre également à V. A. Il me fit prier le même jour de passer chez lui, me répéta ce que la Reine m'avoit fait l'honneur de me dire la veille et ajouta seulement qu'il étoit chargé par S. M. le Roi de me témoigner toute sa satisfaction sur la conduite que j'ai tenue pendant mon séjour à Naples, qu'il m'écriroit même là-dessus une lettre ostensible avant mon départ; qu'il me prioit de lui indiquer ce que je voulois qu'il fît pour me procurer toutes les facilités et sûretés possibles pour ma rentrée en Autriche, ayant reçu à cet égard les ordres les plus positifs de leurs Majestés. Je le remerciai de ses offres obligeantes et lui déclaroi, que je désirois faire mon voyage par terre, n'étant pas sûr, allant par mer, du point où je pourrois débarquer, Fiume et Trieste n'étant pas encore occupés par les troupes autrichiennes; mais que je voulois avoir toutes les sûretés et sauf-conduits possibles pour traverser les provînces françoises et italiennes, aussi bien que l'armée du Vice-Roi; que je le priais, par conséquent, de faire des démarches nécessaires à cet égard; que si je ne pouvois obtenir toutes ces sûretés indispensables pour mon voyage, je prendrai le parti d'aller plutôt par mer que de me voir exposé aux inconvénients et chicanes des employés français et de leur gouvernement; — que j'avois été témoin de la manière dont l'ambassade autrichienne à Paris avoit été traitée par le gouvernement français, lors de son retour en Autriche, en 1809; que, par conséquent, je ne me mettrai en route qu'à bonnes enseignes.

M. de Gallo me promit d'écrire dès le lendemain pour me

(1) Voy. Appendice I.
(2) Voy. Appendice II.

Digitized by Google

procurer les sauf-conduits nécessaires et me réitéra encore ses offres pour contribuer à tout ce qui me seroit utile et agréable.

Dès le lendemain, je commençai à faire mes préparatifs de voyage, je vendis tous mes effets, m'arrangeai pour la maison que j'avois encore pour un an et mis mes affaires tellement en ordre pour pouvoir partir dans les vingt-quatre heures.

Obligé de vendre à la hâte meubles, chevaux, voitures et tout ce qui constitue une maison montée, je retirai très peu de choses pour ce qui m'avoit coûté cher. V. A. sait mieux que tout autre, combien de pareils déplacements sont coûteux, et j'espère qu'Elle ne voudra pas me refuser ses bons offices pour me faire obtenir un dédomagement de mon gouvernement.

Le duc de Gallo m'avoit dit qu'il n'étoit pas nécessaire que je lui adresse une note officielle pour me procurer les sauf-conduits que je lui avois demandés, qu'il le feroit à ma demande verbale; mais ayant appris le 15 qu'il n'avoit encore fait aucune démarche conforme à ses promesses, je lui adressai la note ci-jointe (1), pour le forcer de me répondre par écrit. J'ai été bien surpris et outré de sa réponse, que j'ai l'honneur de soumettre ci-joint à V. A. (2).

Le ministre me dit dans cette note, que je dois m'en aller de Naples avant d'avoir la certitude d'être reçu sur territoire français; que je pourrois attendre la réponse qu'il plairoit au Vice-Roi de me donner dans une ville du Royaume d'Italie. Mais si le Vice-Roi me refusoit le passage par son armée, que serois-je devenu? ne pouvant pas avancer ni sûrement reculer? J'aurois été par le fait même prisonnier, exposé à toutes les vexations des autorités françaises, sans aucune protection, ne pouvant pas même donner avis à mon gouvernement de ma position embarrassante.

Je rédigeai sur-le-champ une note, en réponse à celle que je venois de recevoir, qui sûrement n'auroit pas fait plaisir au ministre, et l'auroit beaucoup embarrassé. Mais comme j'avois promis à la Reine de la faire prévenir de toutes les démarches officielles que je ferois auprès de M. de Gallo, je lui fis parler de la note qu'il venoit de m'adresser et de la réponse que je me proposois de lui faire. La Reine m'envoya sur-le-champ son secrétaire pour me prier de n'en rien faire, qu'Elle ordonneroit

(1) Voy. Appendice III.
(2) Voy. Appendice IV.

Digitized by Google

au ministre de me demander excuse de la bêtise qu'il venoit de faire — que son intention étoit que je ne quittasse pas Naples sans avoir toutes les certitudes possibles de ne rencontrer aucune entrave pour ma rentrée en Autriche. Une heure après le duc de Gallo me fit prier de passer chez lui, se confondit en excuses, et tâcha d'arranger la chose le mieux qu'il pût. Sans me déranger, je lui dis franchement ce que j'en pensois, et que ce n'étoit que par égard pour S. M. la Reine que je renonçais à lui faire tenir une note officielle, conforme à ce que je venois de lui dire. Il fit son possible pour me calmer, et nous nous séparâmes bons amis.

Sur ces entrefaites arriva M. Schinina, et mit la Régente au fait des ouvertures dont il avoit été chargé par V. A. pour S. M. le Roi, de la véritable position des armées françaises, de la défection de la Bavière, et lui parla avec tant de force sur les événemens à prévoir et le parti que le gouvernement napolitain devoit embrasser dans les circonstances actuelles pour se sauver de sa perte inévitable, qu'il décida la Reine à songer à se ménager quelques communications avec l'Autriche. *Elle me vit le lendemain matin* pour me dire, combien Elle avait été touchée des procédés amicales (*sic*) et généreux de notre Empereur à leur égard, que la position personnelle du Roi ne lui avoit pas permis d'en profiter, que l'Empereur Napoléon ne consentiroit pas pour le moment à son retour dans ses états, que présent à l'armée françoises, il ne pouvoit faire aucune démarche, ni entrer dans un arrangement qui pourroit mettre son honneur dans un faux jour, *mais qu'Elle, comme Régente du Royaume, étoit autorisée par l'acte même de la Régence, qu'Elle me fit lire, de prendre dans des occaions et cas extraordinaires telles déterminations et parties qu'elle trouveroit convenable à la tranquilité et la conservation du Royaume, que, par conséquent, mettant une entière confiance dans les promesses de l'Empereur François*, ELLE ÉTOIT DÉCIDEE A ENTRER EN NÉGOCIATIONS AVEC L'AUTRICHE, *s'assurer de sa protection et contribuer de toutes ses forces à l'accomplissement de ses vues. Elle me demanda en même tems de lui rédiger un* MÉMOIRE *et lui développer mes idées à cet égard.* La voyant dans de si bonnes dispositions, je mis tout en œuvre, conjointement avec M. Schinina, pour la fortifier dans ses projets ; nous prêchâmes dans le même sens M. de Gallo, qui se détermina à nous seconder.

Digitized by Google

Conformément au désir que la Régente m'avoit témoigné, je Lui remis le mémoire ci-joint (1), que je rédigeai en toute hâte, — rien ne fut négligé de ma part pour La décider à prendre un parti décisif, conforme aux intérêts de son pays, et aux intentions de l'Autriche. Les réponses de M. de Miollis et du Vice-Roi n'arrivoient pas, et ayant la certitude que Trieste et Fiume étoient occupés par les Autrichiens, je me décidai de m'embarquer dans un port du Royaume de Naples pour me rendre près de mon Souverain. J'en parlai au duc de Gallo, qui me promit d'engager la Reine de me faire donner un bâtiment royal, qui me débarquerait sur un point occupé par nos troupes. La Reine s'y prêta avec beaucoup de grâce, et les ordres furent donnés en conséquence.

La Régente me fit mander près d'Elle le 28 octobre et me déclara qu'*Elle étoit fermement décidée à entrer en négociation avec l'Autriche* et qu'Elle profiteroit de mon départ pour me charger d'ouvertures pour ma cour. Que la position des affaires étoit telle qu'Elle voyoit bien qu'il n'y avoit pas de tems à perdre pour prendre une détermination, que *ne pouvant pas consulter auparavant le Roi sur ses intentions dans les circonstances actuelles à cause de son grand éloignement, Elle se borneroit à lui communiquer simplement ce qu'Elle avoit décidé de faire.* Que mettant avec une entière confiance dans les vues généreuses et amicales de l'Empereur François à leur égard, et pour Lui donner une preuve qu'ils en sont vraiment dignes, Elle me chargeoit de déclarer à mon Souverain, qu'Elle se conformoit entièrement aux directives qu'il lui plairoit de lui donner; qu'*en attendant de connoître ses intentions, Elle promettoit de ne pas faire sortir un homme de son armée hors du royaume, si même Elle en recevoit l'ordre du Roi; qu'Elle donneroit des ordres pour rendre son armée mobile et la faire marcher si telles seroient les intentions de l'Autriche*; que le bâtiment qui me mèneroit à Trieste recevroit l'ordre de m'y attendre pour me ramener à Naples ou y apporter les réponses de mon Gouvernement — qu'une seule de ces démarches suffiroit pour la compromettre entièrement vis-à-vis du gouvernement français, mais qu'Elle se remettoit entièrement sous la protection de l'Autriche qui ne l'abandonnera sûrement pas au ressentiment de l'Empereur Napoléon. » Nous discutâmes

(1) Voy. Appendice V.

Digitized by Google

encore très longuement cette affaire, et je restai entièrement satisfait de ses intentions et de ses vues.

Nous étions aussi convenus que le Duc de Gallo écriroit à V. A. dans le sens des ouvertures dont Elle me chargeoit. Mon départ devant être retardé jusqu'au 6 novembre à cause du bâtiment qui ne pouvoit être prêt qu'à cette époque, La Régente me dit en me congédiant, *qu'elle me verroit encore une fois avant mon départ.*

Le 4 novembre, jour de nom de la Régente, S. M. fut agréablement surprise par la nouvelle du prochain retour de son auguste époux à Naples. Le courrier porteur de cette nouvelle avoit été expédié de Florence par la Grande Duchesse. Le Roi venoit d'y arriver, et voulant faire une surprise à la Reine, avoit prié la G^de^ Duchesse de ne pas l'en avertir. Cette nouvelle inattendue causa la plus grande sensation dans tout Naples et donna lieu à mille conjectures et raisonnemens; mais généralement elle fut accueillie avec la plus grande joie. Comme le courrier avoit annoncé qu'il ne précédoit le Roi que de quelques heures, à midi la Reine avec les Princes et les Princesses RR. se mit en voiture pour aller au-devant de Sa Majesté. — Après l'avoir attendu inutilement à deux postes de Naples, jusqu'au soir, elle rentra en ville à 10 heures de la nuit. Une demi-heure après arriva le Roi. Il ne vit ce soir que peu de personnes; mais il étoit gai et très heureux d'être rentré dans son royaume.

Dès le lendèmain matin je me mis en course pour tâcher d'apprendre à quoi il falloit attribuer ce retour précipité de Sa Majesté. — L'opinion générale étoit qu'il s'étoit sauvé de l'armée. La personne, qui avoit fait le voyage avec Sa Majesté dans la même voiture, me donna quelques renseignemens, qui me firent supposer qu'il avoit quité l'armée sans l'autorisation de l'Empereur. Il avait laissé le quartier général françois à Erfurt et mis onze jours pour arriver à Naples en passant par Mayence, Strasbourg, la Suisse, Milan et Florence en voiture ou à cheval. Dans son voyage il avoit été très inquiet, craignant d'être arrêté ou poursuivi, et paroissoit décidé à se défendre en cas de besoin. La même personne me dit que depuis Florence, il avoit fait arrêter toutes les voitures qu'il rencontroit, pour demander si ce n'étoit pas moi ou mes équipages. — Ces données devoient faire croire que le Roi étoit parti sans en prévenir formellement l'Empereur.

Digitized by Google

A deux heures vint me trouver *le secrétaire de la Reine, pour me dire que le Roi me verroit demain ou après-demain* — que Sa Majesté avoit quitté l'armée avec l'autorisation de l'Empereur pour veiller à la défense et à la sûreté de son royaume dans les circonstances actuelles, que le Roi étoit intentionné de faire des propositions à l'Autriche pour obtenir la garantie de l'indépendance de ses états — qu'il décideroit d'un commun accord avec moi, si je devois être moi-même porteur de ces propositions à ma cour, ou bien si l'on enverroit seulement un courrier. *Pour ménager l'amour-propre du Roi et ne pas heurter son caractère, jaloux du pouvoir royal, la Reine me fit prier de ne pas faire mention dans mon entretien avec Sa Majesté des pourparlers et arrangemens qu'Elle avoit pris avec moi, pour les communications à établir entre les deux cours après mon départ et les propositions dont je devois être chargé par la Régente pour mon souverain. Elle vouloit que toutes ces idées et déterminations aient l'air de venir de lui, du reste Elle* ME PROMETTOIT DE FAIRE FAIRE AU ROI TOUT CE QUE L'AUTRICHE EXIGEROIT.

J'avois été chez M. de Gallo le matin du 4, et il m'avoit promis de me voir le plus tôt qu'il le pourroit pour me donner des renseignemens sur l'arrivée et les intentions du Roi. Il tint parole et je le vis le 5. Il débuta par me dire que le Roi étoit très content de m'avoir encore trouvé à Naples, que désirant entrer en négociation et conclure un arrangement avec l'Autriche, il seroit bien aise que ce fût moi qui sois porteur de ces ouvertures et propositions, car personne mieux que vous, a-t-il ajouté, ne pourra rendre compte à votre cour des sentiments d'amitié et de reconnoissance que professe S. M. le Roi, pour l'Empereur François, et donner une idée plus juste, plus véridique de la position de ce pays, de ses ressources et de l'opinion publique qui y règne. Il ajouta beaucoup d'autres choses très flatteuses pour les soins que je me suis toujours donnés d'entretenir et de cimenter la meilleure intelligence entre les deux cours. Je le remerciai pour tout ce qu'il venoit de me dire, et l'assurai en même tems que ma conduite avoit toujours été conforme aux intentions de mon gouvernement.

Le Duc me dit qu'après les affaires du 14, 16 et 18 le Roi avoit déclaré à l'Empereur qu'il vouloit retourner absolument à Naples pour veiller à la sûreté de son royaume et prendre les mesures qui lui paroîtroient les plus convenables pour parvenir à ce but. L'Empereur y consentit et permit même que les troupes

Digitized by Google

napolitaines qui étoient à l'armée françoise rentrassent dans leurs foyers. *Je vous avois prévenu*, continua-t-il, *que le Prince Cariati avoit été appelé récemment par le C^te^ de Metternich au quartier général et que de là il avoit expédie un courrier pour Munich*, que M. Caraciollo *avoit fait partir son secrétaire pour porter les dépêches de Cariati au Roi.* J'ai encore très peu causé avec S. M. et ne saurois vous dire de quoi Cariati avoit été chargé. Je sais seulement que le Roi a réexpédié M. Pescara au quartier général autrichien avec l'ordre de lui rapporter la réponse du C^te^ de Metternich à Naples le plustôt possible. Sa Majesté désireroit donc que vous ne quitassiez pas Naples avant l'arrivée de cette réponse, qui doit décider des arrangemens à prendre entre les deux cours. Le Roi veut mettre en exécution les intentions qu'il avoit depuis longtems communiquées à l'Autriche et que de malheureux incidens ont empêché d'exécuter. *Il veut faire cause commune avec les Alliés ;* il ne s'agit maintenant que de s'entendre sur la manière et sur les avantages que S. M. peut en retirer. Il me répéta encore ce que j'ai déjà eu l'honneur de mander à V. A. dans une de mes dépêches précédentes sur l'intérêt de l'Autriche d'agrandir le royaume de Naples et mettre le Roi en état de lui être utile.

Je lui répondis que manquant d'instructions de ma cour et ne connoissant pas ses intentions et ses vues du moment, je ne pourrois que porter à la connoissance de mon Souverain les propositions et les demandes, dont Sa Majesté voudra bien me charger, mais que je croyais que le moment étoit très pressant, que le Roi ne devoit pas tarder de prendre un parti décisif, que toute hésitation lui feroit manquer le moment d'être utile aux alliés, que le retour de M. Pescara pourroit être retardé par des évènemens imprévus, qu'on pourroit l'arrêter à son passage par l'Italie, que je croyais donc que le Roi devoit me laisser partir le plus tôt possible pour porter à ma cour ces propositions, et, en attendant la réponse, rassembler ses forces disponibles sur les frontières du royaume et être prêt à entrer en lice quand il le croira à propos.

M. de Gallo abonda dans ce sens et m'assura que tout cela seroit discuté et arrangé dans la conférence que j'aurois avec S. M. le Roi.

Le retour du Roi à Naples, les nouvelles, qu'il apporta sur les derniers évènemens dans les environs de Leipzig, que lui et les personnes de sa suite se sont empressés de répandre dans la ville,

Digitized by Google

les propos qu'il avoit tenus à ses courtisans, et la manière avec laquelle il parla au conseil d'état sur son projet d'ouvrir les ports du royaume et d'agir indépendamment dans le sens que l'exigent les intérêts de son pays, avoit électrisé tous les Napolitains et fait espérer le prompt retour de l'état florissant de ce pays et de son indépendance. On parloit comme d'une chose sûre que le Roi s'uniroit avec les alliés, et contribueroit de toutes ses forces à délivrer l'Italie du joug françois, qu'il était sur ce point d'accord avec l'Autriche, et que je ne quitterois plus Naples.

Toutes ces idées, entièrement conformes aux désirs des Napolitains, avoient répandu une joie universelle. Mais l'article inséré dans les feuilles de Naples du 6, sur le retour du Roi dans ses états, a fait le plus mauvais effet et diminua de beaucoup les espérances.

Cet article est entièrement opposé à la manière de voir, de penser du Roi et très déplacé pour les circonstances du moment; il prouve aussi, que malheureusement S. M. se laisse encore influencer par les persounes qui travaillent constamment à sa ruine. Le véritable sens de cet article est « que le Roi a profité de la retraite de l'armée françoise pour aller avec *la permission de l'Empereur* embrasser sa femme et ses enfants, et retournera à l'armée dès qu'on y aura besoin de lui. » Est-ce là le langage d'un Souverain qui veut son indépendance ? Un général françois que pourroit-il dire de plus ?

J'ai témoigné à M. de Gallo ma surprise sur cet article déplacé dans les circonstances actuelles où le Roi n'a rien à craindre de la France et où il se propose d'agir de concert avec les alliés. Cet article, lui dis-je, est fait pour faire croire à l'entière dépendance du Roi des volontés de l'Empereur, et cette idée ne fera pas meilleur effet à Vienne qu'elle n'a fait à Naples. M. de Gallo trouva cet article très à propos; il me dit qu'il avoit été inséré exprès dans les gazettes pour prouver aux François établis à Naples, que le roi a quitté l'armée avec le consentement de l'Empereur. Ce raisonnement me parut si pitoyable que je me tus, voyant bien que c'étoit le ministre lui-même qui l'avoit fait insérer.

Il me dit après avoir eu une longue conversation avec le Roi, qui étoit fermement décidé à s'unir à l'Autriche, mais qu'il falloit auparavant s'entendre sur les avantages qu'il en retireroit, qu'il voudroit connoître nos vues sur l'Italie; que s'il devoit re-

Digitized by Google

noncer à ses prétentions sur la Sicile, il falloit lui donner une compensation.

Je lui répétai encore, que les vues et les intentions de ma cour m'étoient entièrement inconnues : que par conséquent tout ce que je pourrois lui dire ne serait que des idées à moi, des raisonnements qui ne pouvoient avoir aucune conséquence, aucun poids; mais que, si M. Pescara a été chargé de pareilles propositions pour ma cour, je craignois qu'elle ne fussent pas accueillies favorablement.

« Lorsque Sa Majesté, continuai-je, envoya le Prince Cariati à Vienne, dans sa première entrevue avec le Comte de Metternich, il lui déclara « que le Roi ne désiroit que la conservation du trône de Naples, qu'il renonceroit à ses prétentions sur la Sicile et ne visoit à nulle acquisition, qu'il désiroit avoir de l'Autriche une garantie qui lui assurât son existence future, et que le Roi étoit prêt par contre à soutenir notre marche, s'il le falloit, de toutes ses forces militaires. » Ces propositions ont été faites dans un moment où le Roi, s'acquittant de ses promesses, exposoit son existence et couroit les chances des incertitudes des événemens. Depuis, les circonstances ont bien changé, aucun arrangement n'a eu lieu entre l'Autriche et Naples, le Roi a combattu de sa personne nos armées, et sa présence à l'armée françoise a fait plus de mal aux alliés, que ne l'auroient fait 30.000 hommes de troupes napolitaines. Les armées françoises, battues de tous côtés, cherchent leur salut derrière le Rhin et l'Adige, rien ne pourra arrêter les progrès de l'armée Autrichienne en Italie, qui pourra maitenant être renforcée considérablement. 30.000 hommes de troupes napolitaines à l'armée du Vice-Roi au mois de septembre auroient pu arrêter ou retarder les progrès des Autrichiens, mais ces 30.000 de plus au mois de décembre ne feroient pas baisser la balance en faveur des armées françaises. Le Roi ne peut pas se faire un grand mérite de ne pas avoir fait marcher des troupes au secours du Vice-Roi. C'est lui et son pays qui ont retiré tous les fruits de cette détermination; pour les alliés, ce n'a été qu'un bien négatif. La présence de ces troupes a maintenu la tranquillité du royaume, qui sans cela auroit pu être compromise : preuve les troubles qui ont éclaté tout récemment en Calabre; le Roi répondoit par cette mesure à la volonté très prononcée de ses sujets; il mettoit à couvert son royaume contre les entreprises des Anglois, qui, en débarquant en force, auroient pu compter sur l'assistance des habi-

Digitized by Google

tants mécontents du parti que le Roi avoit pris. Un souverain, qui exige des avantages, doit en offrir de son côté. Si la Prusse et les autres puissances qui ont contribué à amener l'état des choses actuelles veulent être récompensés des efforts et des sacrifices qu'ils ont faits dans cette guerre, le chose n'est que trop juste. Mais la Saxe et le Danemark, qui ont combattu avec les armées françoises, pourroient-ils raisonnablement exiger des agrandissemens? La seule idée d'une compensation pour la Sicile devra nécessairement déplaire aux alliés, et Sa Majesté ne devroit pas même en faire mention. La position du Roi est telle qu'il ne doit pas tarder de prendre le parti qui lui est dicté impérieusement par les circonstances, ses intérêts, le bonheur, et la volonté de ses peuples. Le Roi ne doit pas espérer de conserver ses relations avec la France et être bien avec les alliés, la chose est impossible. Il faut qu'il renonce sincérement à ses liaisons avec la France, qu'il s'unisse franchement à l'Empereur François en lui offrant tous ses moyens disponibles, et l'Autriche lui garantiroit l'intégrité de son royaume, et pourroit peut-être même lui procurer encore des avantages. Mais il faut qu'il se dépêche, car ces propositions, faites plus tard, ne présenteront plus les mêmes avantages que les alliés pourroient en retirer dans ce moment. Le Roi connoît les bonnes intentions de l'Autriche à son égard, mais peut-être que les autres puissances ont des autres vues sur ce royaume; que le Roi s'empresse donc d'offrir sa coopératation active à la cause de la coalition et mette par là l'Autriche à même de pourvoir soutenir par des raisons valabes ses intérêts et son indépendance. »

Notre conversation se prolongea bien avant dans la nuit sur le même sujet, et je compris bien, de tout ce qu'il m'avoit dit, que le Roi avoit de grandes prétentions.

J'ai rencontré le 7, au matin, M. de Gallo à la promenade. Il m'accosta avec beaucoup d'empressement pour me dire que le Roi avait renoncé à son projet de retarder mon départ jusqu'à l'arrivée de M. Pescara; que Sa Majesté me verroit sûrement demain et exigeroit que je partisse le plus tôt possible pour porter à mon Souverain les propositions et ouvertures dont il me chargeroit. « Il m'est venu ce matin, me dit-il, une idée en causant avec le Roi, qui, si elle pouvoit s'exécuter, uniroit pour jamais les intérêts de ce pays à l'Autriche. C'est un double mariage entre le Prince Achille avec une Archiduchesse, et la Princesse Lœtitia

Digitized by Google

avec un Archiduc; ce n'est qu'une idée à moi, dont je vous prie de ne faire aucun usage, mais, une fois rendu aupres du comte de Metternich, vous pourriez sonder le terrain à cet égard. »

Cette proposition étoit si inattendue que j'ai eu besoin d'un moment de réflexion pour me remettre de mon étonnement; je lui répondis que cette idée ne pourroit être mise en avant que pour l'avenir, car le prince Achille n'ayant que 12 ans et la princesse Lœtitia 11, on ne pourroit guères penser à les marier que dans quelques années. Il convint que mon observation étoit juste et qu'il n'avoit pas songé à l'âge de LL. AA. RR. Cela peut donner une juste mesure de l'opinion qu'il faut avoir sur le compte du duc de Gallo.

Impatienté du retard que le Roi mettoit à me voir, je me rendis dans la matinée du 8 chez le ministre des relations extérieures pour lui en parler. Il m'assura que le Roi me recevroit ce soir et qu'il étoit surpris que je n'en avois pas encore été prévenu. « Sa Majesté, continua-t-il, me demanda hier soir, s'il ne seroit pas plus à propos d'envoyer quelqu'un autre à Vienne et vous épargner la fatigue et le désagrément du voyage. Mon opinion est, que pour le bien des intérêts communs et le prompt arrangement de l'affaire, il valoit mieux que vous y alliez vous-même. En causant avec le comte de Metternich, vous serez plus à portée de connoître les vraies intentions de votre cour à notre égard, vous pourrez lui donner une idée plus juste et plus distincte de la position de ce pays, de la bonne volonté du Roi et des sentimens qui l'animent pour contracter des liaisons les plus intimes avec l'Empereur François. Une heure de conversation fera plus que l'envoi de plusieurs courriers. Et puis le tems est précieux, il faut s'arranger vite, si l'on veut s'être utile mutuellement. Le comte de Metternich vous développera ses idées, vous donnera ses instructions et l'ultimatum de l'Autriche. Chargé de pleins pouvoirs nécessaires, à votre retour à Naples, nous terminerons dans un moment l'affaire. Je dois vous convenir aussi que le Roi compte beaucoup sur vos bons offices. Tout ce qu'une personne envoyée par S. M. diroit, pourroit être taxé de partialité. Vous parlerez en homme d'honneur, en fidèle sujet de votre souverain et votre langage ne sera pas suspect. Ce langage, du reste, ne pourra que nous être favorable et devra rendre encore plus propices les bonnes intentions de l'Autriche pour ce pays; il prouvera aussi à l'Empereur François, combien le Roi est sensible et reconnaissant de ses généreux procédés à son égard. »

Digitized by Google

V. A. permettra que je lui soumette les raisons qui m'engageoient à accepter de préférence le parti pour lequel penchoit M. de Gallo à celui de rester à Naples. Pour être conséquent à mes déclarations antérieures, je n'aurais pu rester à Naples qu'en rentrant en pleine activité de mes fonctions diplomatiques, et je crois que le gouvernement napolitain n'auroit fait aucune difficulté à me reconnoître de nouveau comme ministre. Mais j'ai cru ne pas pouvoir l'accepter, si même le Roi me l'auroit proposé, sans une autorisation de ma cour. Les vues, les intentions de mon Souverain me sont inconnues, les derniers événements auroient pu y porter de grands changemens. V. A. n'étoit pas informée de mon renvoi de Naples, en faisant les dernières propositions au Roi. J'aurois cru ne pas pouvoir même faire aucun usage des instructions que M. Pescara auroit pu m'apporter, sans avoir préalablement informé V. A. de cet incident et reçu à cet égard les ordres.

Cette circonstance dégageoit entièrement l'Autriche des promesses qu'Elle avoit faites au Roi. Mon départ de Naples la mettoit tout à fait à l'aise sur le parti qu'elle jugeroit convenable de prendre à l'égard de ce pays. Le gouvernement napolitain m'ayant déclaré la cessation de mes fonctions diplomatiques et donné mes passeports, je croyais qu'il me faudroit de nouvelles lettres de créance pour rentrer dans l'exercice de ma place. D'ailleurs, je ne voyois aucun inconvénient dans mon déplacement. Si ma cour croyoit ma présence nécessaire à Naples, elle me renverroit sur-le-champ, muni de toutes les instructions nécessaires dans les circonstances présentes; sans ces instructions ma présence à Naples étoit inutile. Un courrier envoyé pour les demander ne feroit pas le chemin plus vite que moi. Ma présence près de V. A. la mettroit à même d'avoir sur-le-champ des renseignemens qu'elle pourroit désirer sur ce pays, qu'elle n'auroit pu obtenir autrement que par l'envoi des courriers, ce qui auroit amené de graud retards. Le désagrément du voyage, le danger de la traversée de l'Adriatique dans cette saison, n'a pu m'arrêter un moment pour me déterminer à ce parti que je croyais utile aux intérêts de mon Souverain. Tous ces raisonnemens m'ont décidé d'insister sur mon départ et abonder entièrement dans le sens des motifs qui engageoient M. de Gallo de pencher pour ce parti. Si V. A. ne l'approuve pas, qu'elle daigne au moins être persuadée, que ce n'est que le bien du service qui m'a engagé à l'adopter, et que nulle autre considération n'a pu le provoquer.

Digitized by Google

Le Grand Maréchal du Palais vient me trouver dans l'après-dîner pour m'annoncer que S. M. le Roi désiroit me voir dans la journée même, que voulant me parler très en détail sur les affaires du moment et ses projets, pour éviter tous les propos et conséquences qu'on ne manqueroit pas de déduire d'une longue audience *Sa Majesté s'était déterminée de me recevoir en particulier dans la maison du Grand Maréchal, que par conséquent il m'engageoit de m'y rendre à 11 heures du soir.*

Je me rendis au rendez-vous à l'heure indiquée et je débutai par féliciter S. M. sur son heureux et inattendu retour qui a comblé de joye tous ses sujets et les personnes qui lui étoient sincèrement attachées, que sa présence ranimoit tous les esprits abattus qui prévoyoient des conséquences funestes pour ce pays de sa présence à l'armée françoise et du système que nécessairement il auroit dû poursuivre.

« Votre Majesté, lui dis-je, est rendue aux vœux de ses sujets, qu'elle se montre digne de la pleine confiance qu'elle leur inspire, qu'elle prouve mériter le haut rang où la providence l'a placée en adoptant dans sa haute sagesse des principes conformes à ses propres intérêts, au bonheur, à la prospérité de ses peuples et à la tranquillité de son royaume. Que Votre Majesté agisse en Roi de Naples mettant de côté toutes les considérations secondaires de parenté et de reconnoissance le plus souvent incompatibles avec les devoirs d'un souverain.

L'Empereur François, continuai-je, vous a donné, Sire, un bel exemple de dévouement dans ce genre; le tendre attachement qu'il porte à sa fille chérie n'a pas été un obstacle à le faire agir conformément aux intérêts de ses peuples. Que Votre Majesté ne se laisse pas induire une seconde fois en erreur par les conseils perfides de certaines personnes qui ont toujours en vue les intérêts de la France et non pas les Vôtres, qui vous ont engagé, et pour ainsi dire forcé à vous rendre à Dresde, démarche qui auroit pu avoir des suites fâcheuses pour Votre Majesté. Qu'elle daigne me pardonner la franchise avec laquelle j'ose lui parler, c'est l'attachement que je lui porte qui m'enhardit à lui tenir ce langage. »

Il m'interrompit pour me dire qu'il me rendoit complètement justice à cet égard et ajouta beaucoup d'autres choses flatteuses sur ma conduite et mes bonnes intentions.

« Gallo vous aura sûrement parlé, continua-t-il, sur la course de Schinina à Dresde; je vais maintenant vous informer en détail

Digitized by Google

de dernières ouvertures que le Prince de Metternich m'a fait faire par le Prince Cariati.

Il le fit venir à Prague et le chargea de me mander que l'Angleterre vouloit s'engager de me faire obtenir du roi Ferdinand la renonciation au royaume de Naples, qu'elle vouloit me le garantir aussi bien que mon indépendance, qu'elle consentiroit même à me faire obtenir des avantages, le tout d'un commun accord avec l'Autriche, pourvu que je quitte l'armée française et n'envoye pas des troupes au secours du Vice-Roi. Pescara m'apporta ces propositions, le 16 octobre. Je me décidoi sur-le-champ de demander à l'Empereur de retourner à Naples, je lui montroi une décision si ferme pour ce parti, que je lui arrachoi à la fin son consentement, et sans perdre du temps je me sauvai de crainte qu'il ne le revoque. Nos adieux n'ont pas été très cordiaux. Il me montra beaucoup d'humeur, me fit des reproches de ce que je le quittois dans des momens aussi difficiles.

Mais enfin le premier pas est fait; *j'ai quitté l'armée française conformément au désir de l'Autriche et de l'Angleterre, je suis décidé à ne pas fournir les troupes qu'on me demande; mon parti est pris; je veux m'unir aux alliés, défendre leur cause, contribuer à chasser les Français de l'Italie et j'espère qu'on me fera participer aux avantages qui en devront résulter. Je promets de renoncer franchement à mes relations avec la France, je veux me lier avec l'Autriche et agir entièrement dans ses vues, pourvu qu'elle me soutienne en toutes occasions et me procure des avantages indispensables, si elle veut que je ne lui sois pas à charge et puisse au contraire lui être utile.*

La possession de la Sicile étoit d'une grande ressource pour les rois de Naples, elle doubloit leurs forces; si je dois y renoncer entièrement, il est juste qu'on me donne quelque chose à ma convenance. L'Autriche m'a fait dire qu'elle vouloit pour elle une bonne frontière du côté de l'Italie; je ne sais si c'est l'Adige, le Mincio ou le Pô qu'elle convoite pour frontière; pour le reste de l'Italie elle désiroit y placer des Princes intermédiaires et indépendans de la France. Elle tient beaucoup au rétablissement du Pape, mais est-il indispensable que le pape ait sa résidence à Rome? Ne pourroit-on pas le transférer dans une autre ville de l'Italie ou de l'Allemagne? ce ne seroit pas au moins le premier exemple. Je me suis empressé de combattre cette idée, ne la croyant pas admissible. Si l'on veut, reprit-il, replacer absolement le chef de la religion catholique dans son ancien siège

Digitized by Google

est-il nécessaire qu'il possède la même étendue du pays? La politique même ne devroit-elle pas s'y opposer?

La ville de Rome avec un joli arrondissement, un bon et sûr revenu et beaucoup d'encens devront suffire au Saint-Père. »

Il me parla après longuement de l'intérêt de l'Autriche de le rendre plus puissant et de s'assurer par là en toute occasion d'une coopération importante de sa part en Italie.

Je lui répondis, que je ne pouvois lui donner aucun éclaircissement sur les vues et projets de ma cour, manquant absolument des données et instructions à cet égard; mais que je me chargerois de toutes les ouvertures et propositions qu'il voudra bien me confier pour mon souverain; que je ferois mon possible pour contribuer à un arrangement avantageux et satisfaisant pour les deux gouvernemens; que je croyais qu'il pouvoit compter sur les bonnes intentions de l'Autriche à son égard, mais que lui, de son côté, devoit se mettre en mesure pour nous être utile autant que ses moyens et les circonstances le permettent, que je le priois par conséquent de me communiquer franchement ses idées, ses projets, ses demandes et ses promesses, pour qu'une fois rendu près de mon maître je puisse lui rendre un compte exact sur tout cela.

« Demain, me dit-il, paroîtra le décret qui annule toutes les ordonnances qui ont rapport au système continental, j'ouvre mes ports à tous les vaisseaux neutres et amis, les Autrichiens par conséquent y sont compris, le pavillon couvrira la marchandise, l'introduction des denrées coloniales sera permise. Cette mesure antifrançaise doit nécessairement me brouiller avec l'Empereur Napoléon; mais mon parti est pris, je veux suivre la marche des puissances alliées et me joindre à leur système.

J'ai déjà donné des ordres pour mobiliser 30.000 hommes de mes troupes; elles pourront être sur le territoire français avant la fin du mois. *Elles y entreront sous le prétexte de garantir les frontières de mon royaume et y contenir la tranquillité; mais au fond, c'est pour être plus à portée d'agir de concert avec l'Armée Autrichienne, quand nous nous serons entendus sur les conditions de cette coopération.* Avant que les deux armées se touchent, vous serez déjà revenu de Vienne et l'arrangement entre les deux puissances sera conclu; alors, les deux armées agiront d'un commun accord pour chasser les Français de l'Italie. Je désire que l'Autriche et les autres puissances me garantissent mon existence politique, mon indépendance et m'accordent des

Digitized by Google

avantages qui me mettent à même de leur être utile. L'Autriche n'a pas le projet de garder toute l'Italie pour elle, qu'elle m'accorde donc un agrandissement territorial à portée des frontières de mon royaume. Plus elle me rendra fort et plus je pourrois lui être utile ; en me traitant bien, en m'accordant des avantages réels, elle peut compter sur moi en toute occasion. Jamais je ne pourrai lui devenir dangereux et toujours utile. Qu'elle agrandisse mon royaume en lui donnant pour frontières des rivières et des montagnes; la possession de Corfou me conviendroit aussi beaucoup, etc. etc. »

(*A suivre*).

LA FAILLITE DE GOUTHIÈRE

DOREUR ET CISELEUR DU ROI

Sa maison, faubourg Saint-Martin

[L'inauguration des salles du mobilier français, au musée du Louvre, le 21 mai dernier, rappelle l'attention sur le ciseleur-ornemaniste Gouthière. Nous sommes heureux de pouvoir apporter ici une contribution importante à la biographie de cet artiste encore si mal connue. — N. D. L. R.].

On signalait, en 1864, à l'attention des collectionneurs, une pendule en bronze doré mat, d'un aspect somptueux et superbe, représentant une femme symbolisant la ville de Lyon couronnant l'écusson d'un de ses gouverneurs. Cette pendule portait par derrière l'inscription suivante :

Boizot fils, sculpsit, et exécuté par Gouthière, ciseleur et doreur du roy, Quai Pelletier, à la Boucle d'Or, 1771.

A propos de cette inscription, Paul Mantz écrivait dans la *Gazette des Beaux-Arts* : « C'est une bonne fortune pour tous ceux qui sont appelés à s'occuper de Gouthière, si connu en apparence, en réalité si mystérieux et si voilé d'ombre. Nul n'ignore que Gouthière a été, dans le dernier tiers du XVIII^e^ siècle, un maître habile dans le travail du bronze et de la dorure » (1).

Depuis cette époque, les investigations consciencieuses de

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1^re^ série, pp. 472-473.

Digitized by Google

quelques érudits ont apporté un peu de lumière sur la vie de cet artiste. Ce fut d'abord la réimpression du catalogue du duc d'Aumont dans laquelle M. le baron Davillier put grouper tous les renseignements biographiques recueillis sur Gouthière (1); plus tard, M. Guiffrey, en publiant son livre si documenté sur *Les Caffieri*, consacrait au maître-ouvrier d'art une notice assez étendue qui venait compléter, en partie, celle de M. le baron Davillier (2). Cependant, que de lacunes, combien de points obscurs! Sait-on ce que devint le malheureux créateur de tant de richesses, ruiné par la disparition de ses clients?

Il existe à Paris, dans un dépôt d'archives peu fréquenté par les chercheurs, un fonds considérable provenant de l'ancienne Juridiction consulaire; les archives de cette juridiction ne comprennent pas moins de 8,000 registres, livres de commerce et bilans de faillites; or, ce fonds est encore inexploré! On étonnera beaucoup, je crois, les curieux des choses d'art du XVIII^e^ siècle, en disant que de semblables documents n'ont jamais été consultés par ceux qui s'occupent de cette époque, en exceptant, toutefois, M. Bapst pour son travail sur les Germain.

L'histoire du commerce et de l'art parisiens est, toute entière, révélée dans ces papiers. C'est en consultant les faillites des grands personnages entraînant dans leur ruine les artisans impayés, en voyant les livres de commerce remplis de détails relatifs aux objets fournis, qu'il sera possible d'écrire parfaitement sur le XVIII^e^ siècle. C'est là que j'ai retrouvé, grâce aux précieuses indications de M. Lazard, l'un des archivistes des Archives de la Seine, la faillite de ce pauvre grand artiste Gouthière, dont l'œuvre, malgré tout, est encore mieux connue que la vie.

Gouthière, écrit M. de Champeaux, dans l'article qu'il consacre à cet artiste dans la *Grande Encyclopédie* (3), « semble ne plus avoir reçu de commandes importantes dans les dernières années du règne de Louis XVI. La Révolution vint lui porter le dernier coup et vers la fin de sa vie il connut la misère. » Peu soucieux de ses intérêts, il fut toujours dans une situation embarrassée. « Jusqu'à quel point sa ruine s'est-elle étendue? » demande, en terminant, M. de Champeaux.

(1) Baron Davillier, *Le Cabinet du duc d'Aumont*, 1870, in-18.
(2) Guiffrey, *Les Caffieri*, 1877, in-8°.
(3) T. XIX, pp. 70-71.

Digitized by Google

Le document que j'ai sous les yeux répond à la question posée, et, comme il offre un très grand intérêt, en raison même du peu que l'on sait de la vie de Gouthière, sa copie quasi-intégrale s'impose.

Du vendredi, vingt-cinq janvier mil sept cent quatre-vingt-huit, quatre heures de relevée, en l'assemblée des créanciers, syndics et directeurs des droits des autres créanciers du *Sieur Pierre Gouthière*, doreur-ciseleur du Roy et de Monseigneur le comte d'Artois, et de Marie-Madeleine Henriet, son épouse (1), unis par contrat passé devant Maitre Coupery, l'un des notaires soussignés, qui en a la minute, et son confrère, le 10 décembre 1787, le dit contrat contenant abandon par les dits sieur et dame Gouthière à leurs créanciers de l'universalité de leurs biens et en laquelle assemblée convoquée aujourd'huy par lettres missives en la manière accoutumée en l'étude de Me Coupery, notaire, étaient présents :

Me Nicolas Arnoult, ancien conseiller du roy, notaire au Châtelet de Paris, y demeùrant rue Chabannais (paroisse Saint-Roch);

Sieur François Naudet, intéressé dans les affaires du roy, demeurant à Paris, rue des Prouvaires (paroisse Saint-Eustache);

Antoine Cousin, ancien contrôleur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, y demeurant susdite rue Chabannais (paroisse Saint-Roch);

Tous trois syndics directeurs des droits des autres créanciers des sieur et dame Gouthière.

Sieur Jacques Massé, menuisier, rue de la Marche (paroisse Saint-Nicolas-des-Champs);

Sieur Joseph-Edme Goujon, maître maçon, demeurant à Paris, rue de Limoges (paroisse Saint-Nicolas-des-Champs);

Sieur Denis Tilliard, marchand de bois, demeurant à Paris, rue de Bourbon-Villeneuve (paroisse Saint-Laurent);

Jean-Pierre Martin, maître menuisier-treillageur, demeurant à Paris, rue du Faubourg Montmartre (paroisse Saint-Eustache);

Jean-Baptiste-François Duval, doreur-ciseleur, demeurant à Paris, rue du Temple);

Sieur François Dufour, maître doreur à Paris, y demeurant, rue et paroisse Saint-Sauveur);

Sieur Mathieu Plantagenet, marchand de fers, à Paris, y demeurant, rue Saint-Martin (paroisse Saint-Martin-des-Champs);

(1) Cette pièce donne le nom de la première femme de Gouthière : on ne sait pas l'époque de son décès. On ignore également la date du mariage du ciseleur avec sa seconde femme, Marguerite-Antoinette d'Hautancourt; il eut de cette dernière une fille, Marie-Joséphine-Désirée, née à Paris, ancien dixième arrondissement, le sept juin mil huit cent six. La fille de Gouthière habitait, en 1867, la villa Montmorency dont elle épousait le garde-concierge la même année (Extrait des minutes des actes de mariage du XVIe arrondissement de Paris, année 1867, n° 25.)

Digitized by Google

Demoiselle Magdeleine-Augustine Courtois, de l'Académie royale de musique, demeurant à Paris, rue Sainte-Apolline (paroisse Saint-Laurent);

Tous créanciers des dits sieur et dame Gouthière;

Et Me Pierre Joseph Mésenge, procureur de la direction des dits créanciers. Le dit Me Mesenge a observé que parmi les objets abandonnés par les dits sieur et dame Gouthière à leurs créanciers suivant l'état qu'ils en ont donné et demeuré annexé à la minute du contrat d'union et d'abandon, daté et énoncé en tête des présentes, il se trouve une créance sur la succession de feue Mme la duchesse de Mazarin pour raison de bronzes et dorures à elle fournis par le dit sieur Gouthière, que le mémoire de ces fournitures n'a jamais pu être réglé jusqu'à ce jour, quelques efforts qu'ait faits le dit sieur Gouthière, qui avait prétendu que ces mémoires ne pouvaient être réglés que par des experts de sa communauté et non par des experts en bâtimens, que par ordonnance sur référé rendue entre le dit sieur Gouthière et les syndics et directeurs des créanciers Mazarin, il avait été nommé deux architectes experts, qualifiés d'experts doreurs, ce qui prouvait que le juge avait eu intention de nommer des experts doreurs et non des architectes experts, que le dit sieur Gouthière était un opposant à la dite ordonnance de référé, ce qui formait la matière d'une instance au Palais, mais que les syndics et directeurs des créanciers de Mme la duchesse de Mazarin ayant depuis, par leur délibération, nommé expert M. *Martincourt*, ciseleur-doreur, il convient de la part des dits créanciers Gouthière de nommer un autre expert pris dans le corps des dits ciseleurs-doreurs.

Que les dits sieurs syndics et directeurs ont pris connaissance des arrangemens pris entre les sieurs créanciers de Mme la duchesse de Mazarin, M. le duc et la duchesse de Valentinois, et de la délibération des dits créanciers, du 9 juillet dernier, passée devant Brichard, notaire, qui les a autorisés à transiger avec les dits seigneur et dame de Valentinois, laquelle transaction a été en effet passée, que cette délibération est signée de la majeure partie des créanciers Mazarin, et qu'elle paraît déterminer le meilleur parti qu'il y ait à prendre dans cette direction, pourquoi il est intéressant d'y accéder et d'y autoriser autant que de besoin les dits sieurs syndics et directeurs des créanciers Gouthière.

Et enfin, qu'il est convenable de prendre un parti pour les maisons du Faubourg Saint-Martin abandonnées par le sieur Gouthière.

Sur quoi, la matière mise en délibération, les dits sieurs créanciers ont arrêté de nommer comme ils nomment par ces présentes le sieur Raymond, ciseleur-doreur, pour conjointement avec ledit sieur Martincourt, aussi ciseleur-doreur, nommé par les créanciers Mazarin, estimer les ouvrages faits par ledit sieur Gouthière pour Mme la duchesse de Mazarin à l'avis et estimation desquels sieurs de Martin-

Digitized by Google

court et Raymond ils promettent de s'en rapporter, et dans le cas où ils ne seraient pas d'accord, ils consentent que les sieurs Martincourt se nomment et choisissent eux-mêmes un tiers arbitre pour se départager.

Comme aussi les dits sieurs syndics et directeurs demeurent autorisés à adhérer à la dite délibération des créanciers Mazarin du 9 juillet dernier passée devant Brichart, notaire, ainsi qu'à la transaction passée entre les dits créanciers Mazarin et M. et Mme la duchesse de Valentinois, ainsi qu'à tout ce qui l'a précédé et s'en est ensuivi, laquelle adhésion sera faite, si faire se peut, en présence du sieur Gouthière.

Comme le règlement des ouvrages de bronze faits par ledit sieur Gouthière pour Mme la duchesse de Mazarin nécessitera des dires et des observations pour éclairer les experts sur la vraie valeur de ces objets, que personne n'est plus en état que le sieur Gouthière lui-même de faire et dire ce qu'il conviendra à cet égard, que, d'un autre côté, ces estimations occasionnent des faux-frais pour le transport des experts à Paris ou à la campagne où les bronzes peuvent se trouver actuellement; les dits sieurs syndics et directeurs engageront le dit sieur Gouthière à vouloir bien se charger des démarches nécessaires, comme aussi il demeure arrêté que le dit sieur Mesenge est autorisé à représenter, si besoin est, les dits syndics et directeurs lors du procès verbal de ladite estimation et y faire dire et requérir pour eux ce qu'il appartiendra et, en outre, le dit M. Mesenge demeure autorisé à avancer toutes les sommes nécessaires pour les frais, faux-frais et déboursés relatifs aux dites estimations et voyages qu'elles nécessiteront, dont il sera payé et remboursé par le dit Me Coupery, séquestre de l'union, sur les premiers deniers qui rentreront dans sa caisse, ainsi que le dit Me Coupery y est autorisé par ces présentes, lequel payement sera fait sur le mémoire de Me Mesenge visé de deux des syndics et directeurs.

Et pour tenir lieu au dit sieur Gouthière des peines et soins qu'il se donnera pour parvenir au dit règlement au plus grand avantage de la masse, et pour l'indemniser du tems qu'il perdra dans ces opérations, les dits sieurs créanciers consentent que sur les premiers deniers qui en proviendront il soit pris et prélevé en sa faveur le vingtième de la somme que les dits créanciers pourront toucher à la première contribution de deniers qui se fera entre les créanciers Mazarin, lequel prélèvement lui sera payé sur sa simple quittance nonobstant toutes oppositions de la part des dits créanciers par le notaire sequestre de la direction.

Pour faire cesser les poursuites qu'exerce encore actuellement le sieur Spire (1), l'un des créanciers du dit sieur Gouthière auquel il

(1) Spire, marchand d'or, quai des Orfèvres, créancier de Gouthière en

Digitized by Google

avoit fait délégation sur Madame la duchesse de Mazarin pour faire nommer des experts, pour parvenir au dit règlement, la présente délibération ainsy que celle des dits créanciers Mazarin qui a nommé le dit sieur Martincourt pour leur expert, lui sera incessamment signifiée par M. Mesenge, procureur de l'union.

Comme il parait impraticable d'exécuter le projet que plusieurs créanciers ont d'abord conçu de faire finir et parachever les maisons situées au faubourg Saint-Martin abandonnées par le dit sieur Gouthière à ses créanciers, et ce par faute d'acquiescement au projet de ceux des dits créanciers qui avoient le plus grand intérêt, lesquels paraissaient même refuser d'acquiescer volontairement au contrat d'union, que cette maison, dans l'état où elle est, si on l'y laissait encore longtemps, diminueroit encore de valeur, et qu'il paroit plus avantageux de la vendre pour en distribuer le prix aux créanciers à qui il appartiendra, dont les intérêts progressifs en augmentent journellement, tandis que cette maison n'est louée que fort peu de chose par un fermier judiciaire, nuisant considérablement aux créanciers postérieurs, il est convenu et arrêté et le dit Mésenge demeure autorisé à en suivre le plus promptement possible et incessamment la vente jusqu'à l'adjudication définitive.

Il est convenu à l'égard des dits créanciers comparans à la présente délibération, qui n'ont pas encore adhéré au contrat d'union et d'abandon fait par les dits sieur et dame Gouthière à leurs créanciers, que leur signature à la présente adhésion vaudra ladite adhésion, de même que s'ils avaient été présens au dit contrat.

Ce fut ainsi fait et arrêté en ladite assemblée les dits jour et an, et ont signé la minute des présentes demeurée à maître Coupery, l'un des notaires au Châtelet de Paris, soussigné.

COUPERY.

Fournisseur attitré du comte d'Artois, de la duchesse de Mazarin, de Louis XVI et de Mme Dubarry, Gouthière devait, avec une pareille clientèle, consentir de longs crédits. Les rentrées de fonds effectuées, c'était l'achat de matières premières coûteuses qui absorbait le plus clair de l'avoir de notre artiste.

Fut-il prodigue? il est permis d'en douter : les grandes préoccupations de son art l'obligeaient à une vie sédentaire; constamment absorbé par ses recherches, Gouthière dut mener la vie simple et familiale des maîtres artisans de son époque.

La pendule signalée en 1864 assigne au ciseleur le quai

vertu d'un billet du 8 août 1783 de 5.774 livres sur lesquel il fut pris sentence, laquelle somme comprise dans le compte général qu'il fournit, montant environ à 11.000 livres pour laquelle il lui fut fait délégation sur la succession de M. de Mazarin. — Archives de la Seine : Faillite Gouthière.

Digitized by Google

Pelletier (1) comme domicile, à l'enseigne de *la Boucle d'Or*, en 1771, mais une sentence des Juge-Consuls rendue en 1776, le 17 mai, le fait demeurer au même quai Pelletier, à l'enseigne du *Méridien*.

M. de Champeaux, dans son livre si documenté sur *L'Art décoratif dans le Vieux Paris* (2), dit, à propos du ciseleur du roi : « Le nom de Gouthière se trouve souvent prononcé, sans raison suivant nous, à propos d'un pavillon situé dans le faubourg Saint-Martin, n° 74, où il serait mort. Gouthière habita effectivement dans cette rue dès l'année 1782, une maison dont il était propriétaire, mais elle portait le n° 43. C'est donc à tort probablement qu'une tradition populaire, qui aurait besoin d'être contrôlée, le fait mourir à l'hôpital en 1813 (3). Nous pensons qu'il s'agissait de Goutheinze, stucateur-marbrier qui occupait une partie de l'Hôtel des Arts bâti au coin de la rue Neuve Saint-Nicolas (4) et où logeaient plusieurs artistes et qui tenait dans ses magasins des ouvrages en albâtre. »

M. de Champeaux, en infirmant la légende populaire, se trompe : il n'y a pas de confusion possible ; le pavillon actuel fut la maison occupée par Gouthière, puisque ce pavillon fit partie de tout un groupe de constructions édifiées par lui ; et Lefeuve ne commet pas d'erreur lorsqu'il dit que Gouthière a demeuré là « et que sur l'immeuble, M. Arnould, (5) notaire au Parlement de Paris, a mis à cheval le n° 76 qui appartient encore à son petit-fils, M. Petit, magistrat » (6).

Réhabiliter Lefeuve, traité, selon nous, avec trop d'indifférence, c'est également une tâche intéressante. Cet historien, à qui l'on peut reprocher d'être parfois diffus et amphigourique, eut un instrument de travail merveilleux, qui manque

(1) Le quai Pelletier est devenu le quai de l'Hôtel-de-Ville.

(2) 1898, in-4°.

(3) Son acte de décès reconstitué au moyen d'un acte de mariage le fait mourir le huit juin mil huit cent treize, à l'ancien premier arrondissement, sans indication de domicile. L'ancien premier, huitième actuel, ne comportant guère que l'hôpital Beaujon comme établissement de ce genre, nous avons fait rechercher l'indication du décès dans les registres mortuaires de l'hôpital ; les recherches ont été négatives.

(4) Rue du Château-d'Eau actuelle, comme on le verra plus loin. L'*Hôtel des Arts* était situé à l'angle de la rue du faubourg Saint-Martin, sur l'emplacement actuel de la mairie du X° arrondissement.

(5) C'était un des créanciers de Gouthière. Voir la liste des créanciers au début de cette étude.

(6) Lefeuve, *Histoire des anciennes maisons de Paris*, t. V, p. 288.

Digitized by Google

aujourd'hui à l'historien : c'était la série des plans des limites de 1786 de Mulatier, malheureusement disparus dans l'incendie de 1871, et complément indispensable des plans de 1726 conservés en triple exemplaire aujourd'hui (1).

Nous avons cru intéressant de contrôler les indications de Lefeuve, et, pour cela, nous avions deux excellents moyens : c'était d'abord le dépouillement, aux dates présumées, des *insinuations de vente* aux Archives de la Seine, et celui des *décrets forcés* et *adjudications définitives* aux Archives Nationales. Le succès est venu confirmer nos présomptions et nous a permis de reconstituer la seconde partie du désastre financier de l'infortuné ciseleur. Gouthière eut un jour l'ambition d'être propriétaire; cette ambition le perdit. En effet, ses principaux créanciers sont des fournisseurs de matériaux pour le bâtiment; malgré les pertes considérables qu'il avait faites, le ciseleur aurait pu éviter la faillite, si, plus sage, il fût resté fidèle au logis du quai Pelletier.

C'est en 1772 que Gouthière devint acquéreur d'un marais dans la rue du faubourg Saint-Martin, près le grand égout de la la Ville, moyennant la somme de dix-sept mille cinquante livres (2). Il eut alors pour voisin Jean-Baptiste Regnard, mécanicien du roi, qui avait acquis, en 1768, un grand terrain appartenant au Domaine de la Ville, sur lequel un sieur Leduc fit bâtir une maison dite « Hôtel des Arts » parce qu'elle était occupée par quelques artistes sculpteurs, dans le temps que Gouthière faisait bâtir ses immeubles et se ruinait. A cette maison venait succéder, en 1821, une caserne de gendarmerie, et, plus tard, les

(1) Plans des limites de la Ville de Paris (1726) en 8 volumes; deux collections aux Archives nationales et une collection à la Bibliothèque nationale (Cabinet des Estampes).

(2) « Par sentence du Châtelet de Paris, du neuf avril mil sept cent soixante douze, apert avoir été adjugé à M. Popot jeune, procureur en cette cour, moyennant la somme de dix-sept mille cinquante livres, un marais situé à l'entrée du faubourg Saint-Martin, pres le Grand-Egout de la ville, tenu à loyer par Cliquet, jardinier, consistant en deux parties, le dit marais tenant dans la première partie à droite au sieur Renard. L'autre côté au sieur Fauvet, maraîcher, et autres jardiniers. Le dit marais licité entre François Louis de Callon, chevalier d'Arcy, ancien capitaine de cavalerie, commandant du régiment de la Reine, messire Gabriel-Hector de Callon, chevalier, seigneur, comte d'Arcy, mestre de camp de cavalerie, maréchal des logis de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roy.

Et le quatre mai au dit an, apert le dit Me Popot en avoir fait déclaration au profit de *Sieur Pierre Gouthière*, ciseleur, doreur du roy, demeurant à Paris, quai Pelletier (paroisse Saint-Gervais) ». — Archives de la Seine : Insinuations de Ventes, Registre 117, f° 95.

Digitized by Google

Digitized by Google

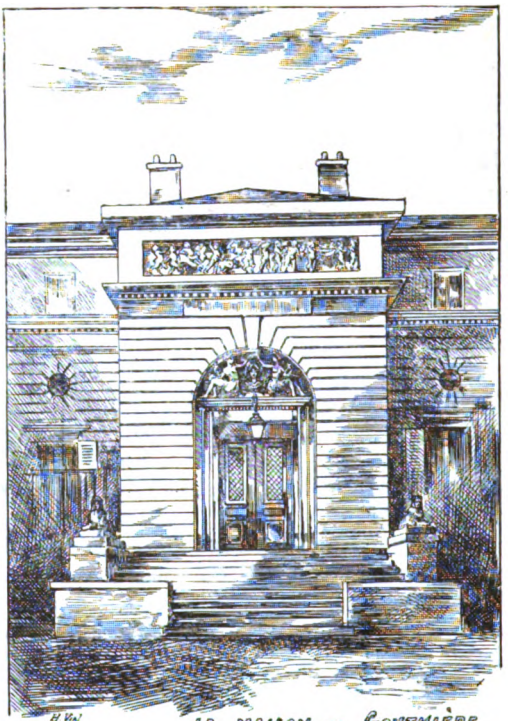

LA MAISON DE GOUTHIÈRE

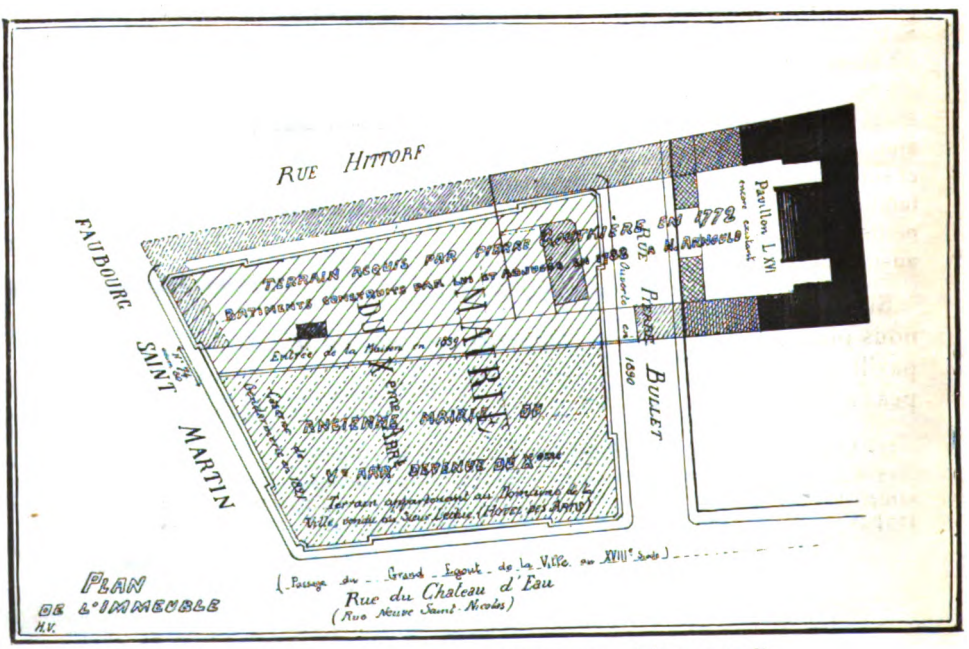

I. — Vue de la maison de Gouthière (*état actuel*).
II. — Plan reconstitutif.

Digitized by Google

deux mairies du X^e arrondissement : l'ancienne, puis la nouvelle, dont la construction remonte à quelques années à peine.

Le procès-verbal de saisie-réelle des immeubles, que j'ai retrouvé aux Archives nationales, va nous renseigner sur leur importance; malgré la sécheresse du document, il est nécessaire, à défaut de plan contemporain, d'en donner ici au moins les fragments les plus essentiels. C'est la lecture de ce document qui permet de retrouver ce qui a survécu de la maison de Gouthière.

Grande rue du Faubourg Saint-Martin (1)

DU 24 NOVEMBRE 1781.

Une maison sise à Paris, Grande rue du Faubourg Saint-Martin, apres le corps de garde, composée d'un corps de logis sur ladite grande rue du Faubourg Saint-Martin, lequel est composé d'un rez-de-chaussée distribué sur le devant en quatre boutiques aiant vues et entrées par ladite rue et une porte cochère dans le milieu d'icelui, entre lesdites boutiques conduisant dans une grande cour, le derrière des dites boutiques distribuées en plusieurs pièces, dont trois aiant vue sur ladite cour par trois croisées de face; le derrière de la boutique, à gauche de la porte cochère, est un grand escalier conduisant à l'entresol et au-dessus de ladite porte cochère, du côté de la cour, est une grande cage ronde montant, au haut de laquelle paraît disposée à y pratiquer l'escalier montant aux étages du dit corps de logis, un entresol au-dessus du dit rez-de-chaussée distribué en plusieurs pièces et trois étages au dessus ayant vue sur ladite rue du Faubourg Saint-Martin par sept grandes croisées ; devant, les dites croisées du dit étage à balcon de fer et sur le derrière, sur la dite cour par quatre croisées de face ledit étage aussi distribué en plusieurs pièces; un étage en mansarde au-dessus étant distribué en plusieurs pièces et aiant vue sur ledit faubourg Saint-Martin par sept croisées de face et sur ladite cour par quatre; au-dessus du dit étage pour des greniers lambrissés en forme de donjons aiant vue sur ladite cour par trois petites croisées; sous lequel corps de logis sont des caves et greniers au-dessus d'icelui couvert d'ardoises.

Suit l'état des lieux de deux bâtiments en ailes; nous ne retenons plus que celui du pavillon bâti au fond de la propriété, pavillon qui a subsisté jusqu'à nos jours, et dont M. de Champeaux donne la description moderne (2) :

(1) Archives Nationales, Y 3823, Registre 306, f° 100 à 110.

(2) « Le bâtiment dont nous nous occupons est l'un des plus curieux spécimen des petites maisons du règne de Louis XVI. Situé à l'extrémité d'une longue avenue, il semble un petit temple orné d'un péristyle à deux colonnes

Digitized by Google

Au bout desquels bâtiments bâtis en aisles à droite et à gauche est un autre bâtiment *lequel luy est construit* (1) faisant face au-devant de la dite maison et séparant la dite cour d'avec le jardin, composé d'un rez-de-chaussée donnant sur le jardin et paroissant avoir vue sur icelui par six croisées de face et une grande porte dans le milieu conduisant au dit jardin, auquel rez de chaussée il faudra descendre de ladite cour par deux escaliers formés des deux côtés d'un perron montant à un premier étage, du côté du jardin presqu'au niveau de la dite cour, le dit premier étage aura vue sur le dit jardin par cinq grandes fenêtres et deux autres plus petites à chaque bout, le tout de face et sur la dite cour par deux croisées et par une grande porte d'entrée entre les croisées, à laquelle porte conduit le dit perron, le dit premier étage n'est encore séparé d'avec le rez de chaussée que par quelques solives et sans couverture, ensuite du dit corps de logis est un petit jardin planté de quelques arbres fruitiers nains et entouré de murs. Laquelle maison, corps de logis, bâtiments, cour, jardin et dépendances est formée à gauche de ladite cour en entrant par les dits bâtiments et corps de logis cy-devant désignés, tous lesquels sont bâtis en appentis sur la maison voisine, et à droite par une pareille suite de bâtimens dépendans de la maison voisine appelée *l'hôtel des Arts* baty en appentis sur la cour du dit *sieur Gouthière* (2) le bâtiment construit en aisle sur la droite de ladite cour, cy-devant désignés, au bout et attenant le corps de logis séparant la dite cour d'avec le dit jardin est aussy baty en appentis. De tous lesquels bâtiments cy-devant détaillés et désignés il ne se *trouvait de logeable que les deux sur l'aisle gauche* attenant de la cage dans laquelle il paroît que l'on veut construire un escalier et *le dernier bâtiment non finy* attenant celuy qui sépare ladite cour d'avec le jardin.

Toutes lesquelles maisons, corps de logis, bâtiments, cour, jardin, tenant de côté au midy à *l'hôtel des Arts* appartenant au sieur Leduc, bourgeois de Paris, de l'autre côté au septentrion au sieur Guierne, d'un bout au couchant à la grande rue du Faubourg Saint-Martin et sur le derrière au levant à plusieurs particuliers.

Le 12 avril 1788, la maison de Gouthière fut adjugée défini-

dont la porte est surmontée de deux figures adossées à un cartouche. Au-dessus se déroule un grand bas-relief dans le style de Clodion représentant une procession bachique de jeunes enfants portant un brancard à lambrequins. » A. de Champeaux. *L'Art décoratif dans le Vieux Paris*, pp. 332 à 335.

(1) La plupart des maisons n'étaient pas achevées, c'est pourquoi Gouthière devait habiter dans ce pavillon alors terminé.

(2) La maison Gouthière, on le voit par cet état des lieux, est bien mitoyenne de *l'hôtel des Arts*, situé au coin du Faubourg Saint-Martin et de la rue Neuve Saint-Nicolas (Rue du Château-d'Eau) le doute n'est donc plus possible au sujet de son emplacement; ce document, à défaut d'autres, serait déjà suffisant pour identifier le pavillon de style Louis XVI.

Digitized by Google

tivement à Me Nicolas Hercule Arnoult jeune, ancien notaire au Parlement de Paris, l'assignation en fut donnée à Gouthière, qui demeurait alors Grande rue du Faubourg Saint-Denis, dans la maison du sieur Rousseau, sculpteur. L'adjudicataire resta propriétaire de l'immeuble jusqu'à sa mort survenue le 6 octobre 1821. Son héritière fut sa fille Adélaïde-Louise-Rose, femme Petit, décédée elle-même le 12 février 1858, et depuis cette époque, la famille Petit est toujours propriétaire de cette maison (1).

La première Chambre de la Cour Royale de Paris fut saisie par les héritiers Gouthière d'une action en restitution d'honoraires pour travaux d'art exécutés à Louveciennes pour Mme la duchesse Dubarry. Le jugement fut publié par la *Gazette des Tribunaux*, le 28 février 1836. Nous en reproduisons le début à cause des quelques renseignements qu'il donne sur le ciseleur :

« Le sieur Gouthière, ciseleur-doreur, inventeur de la dorure au mat, avait fait pour Madame Dubarry en 1772, des travaux et fournitures de son état, et plus tard, il avait continué ses travaux particulièrement de 1789 à 1793. La célèbre favorite avait quitté la France momentanément, en 1791, pour se mettre en quête d'un vol considérable de diamants dont elle avait été victime; elle passa à Londres d'où elle n'eût pas dû revenir. Condamnée à mort pour conspiration et pour avoir porté en Angleterre le deuil du Tyran, ce furent les motifs invoqués, elle subit son sort sur l'échafaud révolutionnaire, le 16 décembre 1793.

Gouthière ne réclama qu'après son décès le paiement de son mémoire, sommé à 756.000. Des vérifications furent ordonnées par le Domaine, qui détenait la succession comme confiscateur. Dans les derniers mois de l'an II notamment, la commission des Arts du département de Seine-et-Oise fit l'inventaire des objets trouvés chez Mme Dubarry, à sa maison de Louveciennes. Dans cet inventaire figuraient, d'après les termes employés par les commissaires, une Vénus aux belles fesses, petite proportion, évaluée 600 francs, un groupe représentant Louis XV servi par quatre guerriers, etc.; on rencontrait l'énumération d'une foule d'ornements, statues et autres objets d'art.

Gouthière expliquait qu'il avait contribué de ses travaux à ces magnificences et, en effet, on trouvait dans son mémoire des

(1) Arch. de la direction de l'Enregistrement de la Seine, Sommier foncier de l'Enregistrement, registre 174 nouveau.

Digitized by Google

objets dont la valeur était par lui portée à un taux qui pouvait effrayer ceux qui devaient l'acquitter. Ainsi, la ciselure des bronzes d'un seul piédestal et quelques accessoires étaient évalués 50.000 fr.; la monture et l'ajustage des mêmes ornements, 46.000 fr.; la dorure des mêmes objets, 63.000 fr.; pour la pose des dorures, 5.000 fr., compris le voyage des ouvriers; trois autres piédestaux pareils étaient sommés à 420.000 fr. Bien qu'il consentit à réduire le tout de 756.000 fr. à 642.000 en retenant quelques objets non terminés et non livrés. Gouthière ne fut pas payé par l'administration; il fut réduit, dit-on, à solliciter une place à l'hospice et il y mourut dans la misère (1).

Son fils (2) ayant formé opposition revenant à la succession Dubarry en vertu de la loi du 27 avril 1825, un jugement du Tribunal de première instance de Paris déclare l'opposition valable pour la somme de 80.000 fr.

Sur l'appel, Mes Demanger et Dupin, avocats de la succession Dubarry, Desboudets, avocat de Gouthière, ont renfermé la cause dans l'examen de la prescription annale et trentenaire opposée à ce dernier. Mais indépendamment de cet examen, Me Delapalme, avocat-général, a présenté un autre moyen tiré de la prescription de quatre ans, particulière à la situation de la débitrice en 1793. Conformément à ces conclusions la Cour a rendu un arrêt infirmant le premier jugement et statuant par jugement nouveau condamne la succession Dubarry à payer à Gonthière la somme de 32.600 fr. »

Les travaux de construction de la mairie du Xe arrondissement ont dégagé le pavillon habité par Gouthière; il ne communique plus avec l'immeuble du Faubourg Saint-Martin n° 74, en partie exproprié; une rue nouvelle, dénommée Pierre Bullet, a été percée derrière la mairie. La maison décrite par M. de Champeaux porte aujourd'hui le n° 6 de cette voie. Le petit plan que nous joignons au dessin du pavillon permettra aux curieux d'archéologie parisienne de retrouver facilement la demeure du ciseleur du roi.

HENRI VIAL.

(1) Nous n'avons pu, (voir plus haut, p. 137, note 3) contrôler cette assertion.

(2) C'est la première fois que nous voyons mentionner un fils de Gouthière. Il nous a été impossible de retrouver son état-civil; peut-être était-il né du premier mariage de Gouthière avec *Marie-Madeleine Henriet*; du second mariage avec *Marguerite-Antoinette d'Hautancourt*: il eut une fille, Marie-Joséphine-Désirée, née à Paris, ancien dixième arrondissement, le 7 juin 1806, dont nous avons l'acte de mariage.

Digitized by Google

QUESTIONS

229. — Le buste de Turgot par Houdon. — Houdon exposa le modèle en plâtre du buste de Turgot au salon de 1775 (n° 254) et le marbre au salon de 1777 (n° 241). On voudrait savoir où se trouve aujourd'hui cette œuvre du grand sculpteur. En existe-t-il des répliques ou des reproductions gravées ou des photographies?

G. B.

230. — Deux questions sur la place de la Concorde à l'époque révolutionnaire. — I. **Le sculpteur Lemot et la statue de la Liberté.** — On sait qu'à la statue de Louis XV, détruite en vertu du décret de l'Assemblée législative du 11 août 1792, succéda, sur la place de la Concorde (alors place de la Révolution), une statue en plâtre bronzé inaugurée, non à la fin de 1792 (comme le disent tous les historiens du VIII[e] arrondissement de Paris) mais le 15 août 1793. Les auteurs s'accordent à attribuer cette statue massive et colossale au sculpteur Lemot. A la suite de Dulaure (1), l'ont répété Breton, Bonnardot, etc. D'ailleurs, aucun ne fournit de preuve de cette attribution qu'ils ne supposent même pas discutable.

Quatremère de Quincy, dans sa notice sur Lemot (2), dit que cet artiste fut envoyé à l'Académie de Rome en 1790; forcé, *après trois ans*, de chercher un refuge à Naples et à Florence, il fut « envoyé par ses camarades, à Paris, pour solliciter les moyens d'achever ailleurs le temps de leurs études »; mais « la réquisition le surprit. Il fut obligé d'aller rejoindre l'armée du Rhin. Une réquisition d'un autre genre le rappela bientôt à Paris, pour prendre part aux concours qui s'ouvrirent alors de ces projets gigantesques de monuments... ». D'autre part, la Biographie Michaud s'exprime ainsi : « De retour à Paris, en 1793, peu de jours avant la loi sur la réquisition militaire, il fut, à raison de son âge, compris dans cette mesure de salut public, et dirigé sur l'armée du Rhin, où il fit, comme artilleur, deux campagnes meurtrières, durant lesquelles il paya courageusement de sa personne. Rappelé à Paris en 1795,... il dut coopérer à l'érection d'une statue colossale de *l'Hercule fran-*

(1) *Hist. de Paris*, t. IV, p. 181 de l'éd. de 1857.
(2) *Recueil de notices historiques...*; Paris, 1834, in-8°, p. 375.

Digitized by Google

çais. » La Biographie Didot a démarqué Michaud, et Bellier de La Chavignerie et Auvray (1) n'ont fait que démarquer la Biographie Didot. Aucun ne fait allusion à la statue de la Liberté, et nous n'avons rien trouvé dans les journaux de l'époque révolutionnaire. Pour si peu de crédit qu'il faille accorder aux assertions de Dulaure, du moins convient il encore de les vérifier. A quelle source a-t-il puisé celle-ci, et, si Lemot n'est pas l'auteur de la statue de la Liberté, à qui la devons-nous attribuer?

II. — **Une brochure de Baltard.** — Dans une brochure non datée, *Hommage d'un artiste aux armées de la République*, mais qui est de 1801 (on verra plus bas pourquoi), l'auteur Baltard, « membre du Portique républicain et du Lycée des Arts » (sans doute l'architecte Louis-Pierre Baltard), expose (pp. 7 et 8) un projet d'élever deux obélisques sur la place de la Concorde. Il intitule cet exposé « Programme de la vignette placée au commencement de ce discours ». Or, nous connaissons *de visu* deux exemplaires de cette brochure : l'un est à la Bibliothèque nationale, L k ^{7}/212.47; l'autre appartient à M. L. Gruel, le relieur bien connu. Aucun de ces exemplaires ne contient la vignette annoncée page 7. Celui de M. Gruel est seul accompagné d'une planche; mais elle est simplement encartée dans la brochure,sans être ni cousue ni montée sur onglet. Un troisième exemplaire se trouve au British museum (french revolution, 523, 2) et, cité par M. Maurice Tourneux (2) avec cette indication : « S. l. n. d., in-8°, 8 p. », ne possède donc pas, lui non plus la planche en question.

Et pourtant, cette planche, il n'est pas un amateur d'estampes parisiennes qui ne la connaisse, s'il ne la possède. Divisée en deux compartiments, elle reproduit, dans la partie supérieure, les monuments projetés par Baltard, et, dans la partie inférieure, le plan de la place de la Concorde et des rues avoisinantes. Elle est signée, en bas à gauche : « *Baltard inv. et Sculp.* », et, au-dessous du dessin, se voit un faisceau de feuilles de chêne et de laurier surmonté des mots : « Gloire aux armées! gloire aux fondateurs de la république ». Mais, ce qu'on sait

(1) *Dictionnaire général des artistes de l'école française;* Paris, 3 vol. in-8°; 1re, p. 999.

(2) *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. III, n° 12. 278.

Digitized by Google

moins, et que nous croyons être le premier à signaler, cette estampe a été reproduite par la *Décade philosophique* du 10 brumaire an IX (p. 226), qui décrit le projet de Baltard : ce qui permet de le dater.

Sans doute le cuivre de la gravure de la *Décade* a servi à la brochure. Connaît-on de celle-ci un exemplaire complet?

H. M.

CHRONIQUE

Nous avons le regret d'enregistrer le décès de notre collaborateur **Mgr. X. Barbier de Montault**, survenu le 30 mars dernier. On sait l'importance et le nombre de ses travaux sur l'archéologie et l'iconographie chrétiennes; quelques-uns avaient paru ici-même.

On nous annonce également la mort du comte Amédée de Bourmont, archiviste-paléographe, secrétaire de la Société bibliographique.

Musées Galliera et Guimet : collections de M. le baron de Baye. — M. le baron de Baye s'est fait connaître, depuis une douzaine d'années, par de nombreux travaux archéologiques concernant surtout la Russie. Chargé par le ministre de l'instruction publique de missions — d'ailleurs gratuites, — il a rapporté de chacun de ses voyages, non seulement des relations qui, publiées avec maintes photographies et maints dessins (1), intéressent l'historien, le géographe et le folk-loriste (2), mais aussi un très grand nombre de bijoux, de poteries, d'armes, de tissus, qu'il a généreusement offerts au Cabinet des médailles, aux musées Guimet, de Cluny, du Louvre, de Saint-Germain, au Muséum, à l'École des mines, etc. Voici

(1). *Du Volga à l'Irtisch* (Paris, Ch. Delagrave, 1896, in-8°, 46 pp.); — *En Géorgie* (Paris, Nilsson, 1898, in-8°, 70 pp.); — *De Moscou à Krasnoïarsk* (Paris, Delagrave, 1897, in-8°, 55 pp.); — *De Penza à Minoussink* (Paris, 1898, pp. 57). — *Au nord de la chaine du Caucase* (Paris, Nilsson, 1899, in-8°, 56 pp.); — *Au sud de la chaine du Caucase* (id., ibid., 57 pp.); — *En Nouvelle Russie* (id., 1900, in-8°, 32 pp.); — *Tiflis* (id., ibid., 51 pp.). Toutes ces brochures sont des extraits de la *Revue de géographie*.

(2). Voy. les brochures citées, *passim*, et : *Notes sur les Votiaks païens des gouvernements de Kazan et de Viatka (Russie)* (Paris, Em. Le Chevalier, 1897, in-8°, 13 pp.); — *Notes de folk-lore votiak* (id., 1898, in-8°, 11 pp.); — *Notes de folk-lore mordvine et méchériak* (id., 1899, in-8°, 12 pp.). (Extraits de la *Revue des traditions populaires*),

Digitized by Google

que, récemment, il a fait don à la Ville de Paris, qui vient de les installer au musée Galliera, d'une série d'objets d'art industriel russe, qui méritent d'être vus de près.

Ces objets proviennent de la Russie habitée par des Russes, et de la Russie peuplée de populations finnoises, tatares, géorgiennes, circassiennes, arméniennes, avares, etc.

La Russie proprement dite est représentée tout d'abord par une collection de croix et d'icones anciennes et modernes, la fabrication de celles-ci continuant à se faire encore aujourd'hui par les moules d'autrefois. Citons une icone de l'école de Moscou (XVII^e^ ou XVIII^e^ siècle), un triptyque de la fin du XVI^e^ ou du commencement du XVII^e^ siècle, et surtout une sorte de petit triptyque en cuivre (XVIII^e^ siècle) dont les panneaux se replient et renferment tout le calendrier ecclésiastique de l'église orthodoxe russe en images. — Tout à côté se trouvent de curieux cadenas en bronze; ils ont la forme de quadrupèdes, et sont d'origine ancienne et orientale : dans la partie antérieure de l'animal on introduit une tige qui repousse en dehors la queue, dont la tige recourbée, pénétrant dans le cou, forme la boucle du cadenas. Ce type s'est perpétué jusqu'à nos jours, et quelques paysans des gouvernements de Nijni-Novgorod et de Kazan en fabriquent encore : mais ces cadenas deviennent rares. (3) — Près d'eux, et de forme également orientale, sont deux encriers de cuivre du XVII^e^ ou du XVIII^e^ siècle; une ancienne fourchette de l'époque de Catherine II, en acier et au manche de jaspe, voisine avec une fourchette et une cuiller en os ouvrées par des paysans du gouvernement de Nijni-Novgorod. Travail de paysans, encore, que cette plus ancienne boîte à coulisses en bois ciselé. — Il faut accorder une particulière attention à la série des croix, qui, objets à la fois de parure et de piété, se portaient suspendues sur les vêtements. Leur procédé de fabrication est aujourd'hui perdu, et les imitations qu'essayent d'en faire les meilleurs orfèvres modernes restent bien au-dessous des originaux : que l'on compare, à cet égard, les deux belles pièces émaillées de l'époque d'Alexis Mikhaïlovitch à cette croix moderne exécutée par l'un des meilleurs bijoutiers de Saint-Pétersbourg! — Deux croix géorgiennes du XVII^e^ siècle sont au milieu de ces croix russes; la plus grande est émaillée sur le revers. — Dans le compartiment placé au-dessous, se trouve une rangée de boucles d'oreilles russes, anciennes et modernes; d'anciens boutons, de forme ronde, se terminant presque tous, à leur partie inférieure, par un agrégat de petits grains dont le type se retrouve sur les boutons tatares; — deux ou trois gobelets, dont un de l'époque d'Élizabeth; — etc. Tout le bas de la vitrine est

(2). Voy. *Extraits du Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France. 1899. Communications faites en séance par le baron de Baye* (Paris, Nilsson, 1899, in-8°, 28 pp.); pp. 5 à 9.

Digitized by Google

occupé par une collection de dentelles et de broderies faites par des paysannes russes (citons pourtant un tapis de prière, du XVII^e^ siècle, qui vient du Daghestan), curieux échantillons d'une industrie rurale qui tend de plus en plus à disparaître, et dont quelques modèles se sont transmis de générations en générations, depuis des siècles : les ornements — pour la plupart, des oiseaux plus ou moins fantastiques ; ou des femmes d'un dessin rudimentaire, les bras posés sur les hanches — s'en retrouvent dans les peintures, les céramiques, les bronzes anciens.

La bijouterie des Tatares de la Russie orientale et de la Sibérie se trouve représentée par des bagues et d'autres objets, auprès desquels sont placés les produits fabriqués par les Russes pour les Tatares et Finnois riverains de la Volga.

Les bijoux des avares du Daghestan (1) retiennent l'attention par leurs formes curieuses : à côté de boucles d'oreilles, et de ceintures, ce sont surtout des parures composées, de chaque côté, par dix-huit chaînettes où pendent de petits poissons aux yeux de turquoise, et que réunit une chaine passant par-dessus la tête. C'est aussi du Daghestan que M. le baron de Baye a rapporté ces pierres gravées anciennes trouvées dans des tombeaux et que les paysannes du district de Karaboudakhent enfilent en colliers ; les paysans de Ghelli ont cette même coutume d'aller chercher dans les anciens tombeaux des grains de pierres précieuses qui sont actuellement portés par les femmes, mélangés à des éléments tout modernes.

Dans la série des bijoux géorgiens, arméniens et tatares de la Transcaucasie, il faut noter une paire de boucles d'oreilles modernes fabriquées à Érivan par des Arméniens mais portant cette inscription inattendue et paradoxale : « *Mode de Paris* ».

Enfin, et ce n'est pas la partie la moins intéressante de cette exposition, mentionnons quelques objets khevsoures et, notamment, deux pendants d'oreilles en argent et des « satites », grosses bagues de fer ou de cuivre qui se portent au pouce et sont armées de pointes (2).

Telles sont les principales curiosités de la nouvelle vitrine du musée Galliera ; suffisent-elles à nous donner une idée complète de tout l'art industriel russe? Tant s'en faut, mais ici nous devons mettre M. le baron de Baye hors de cause. Nous savons qu'il n'a pas tenu à lui de l'augmenter encore de plusieurs objets qu'il a rapportés de sa dernière mission. Et, par exemple, toute une branche de l'art industriel, le luminaire, n'y est représentée que par une ou deux pièces.

(1). Cf. *Au nord de la chaine du Caucase*, pp. 46-47, et pp. 19 à 23 des *Extraits du Bull. de la Soc. nat. des antiquaires* de 1899.

(2). Sur ces populations khevsoures (*ouri* — habitant, *khevs* — du défilé) qui vivent dans la montagne et que l'antiquité de leurs coutumes a fait prendre, à tort, pour des descendants des Croisés, voy. *Au nord de la chaine du Caucase*, pp. 13 à 16.

Digitized by Google

Nous souhaitons que la Ville de Paris, comprenant qu'il est de son intérêt de posséder une collection aussi complète que possible, accorde à M. le baron de Baye un peu plus d'espace (et l'on sait que le musée Galliera n'en manque pas). Déjà, l'on peut regretter que les broderies et les tissus, maintenant ramassés et confondus en un assemblage d'ailleurs harmonieux, n'aient pas été déployés et tendus dans une vitrine que la disposition même de la salle affectée au don de M. le baron de Baye eût rendu facile à établir. Mais c'est là une amélioration qu'il est encore possible de réaliser, et nous espérons qu'elle le sera.

Si les collections de M. le baron de Baye placées au musée Galliera y sont à demeure, il n'en va malheureusement point de même de celles qui sont en ce moment exposées au **musée Guimet**, et qui n'y resteront que jusqu'au 17 juin, époque où elles seront dispersées entre plusieurs musées. Ce sont les objets rapportés par M. de Baye de sa dernière mission en Russie et au Caucase (1). On y remarque : des fragments de poterie découverts dans les ruines de l'ancienne Guendja (aujourd'hui Elisabethpol), ainsi que des pierres gravées et des obsidiennes taillees comme des silex; d'anciens bijoux russes, dont plusieurs formés de nombreuses petites perles fines, des croix ornées de perles, de turquoises, etc., et que, aujourd'hui encore, l'on retrouve sur la coiffure de certains personnages (2). Dans le gouvernement de Kieff, des fouilles pratiquées dans des kourganes ont mis à jour des poteries, des bijoux, et des crânes humains teints en ocre rouge (ces derniers iront prendre place au Muséum). Il faut accorder, dans cette visite trop rapide, une particulière mention à la vitrine où sont rassemblées les parures portées par les « demi-croyants », population voisine du lac de Peïpous et qui doivent ce nom au mélange d'orthodoxie et de paganisme de leurs coutumes. De Mangouche, village situé près de Marioupol et habité par des Grecs venus de Crimée en 1779, le baron de Baye a rapporté de beaux tissus où se retrouve l'influence de cette origine. Les « vieux-croyants » sont représentés surtout par deux manuscrits à miniatures; la Grande Russie, par des tissus dont le motif principal, une femme-oiseau, joue un grand rôle dans la mythologie populaire de cette région. De nombreux bijoux arméniens, georgiens, tatares (en particulier, des talismans en forme de main, que portent les enfants à Derbent), et plusieurs objets rapportés de chez les Tatars Aderbaidjan complètent ce très intéressant et très curieux ensemble, dont l'examen est rendu des plus aisés par une profusion d'étiquettes disséminées dans les vitrines; mais pour-

(1) Voy. : Bon de Baye : *Chez les Tatars. De Derbent à Elisabethpol, souvenirs d'une mission* (Paris, Nilsson, 1901, in-8°, 51 pp.; extr. de la *Revue de géographie*).

(2) Par exemple, voyez, dans la brochure citée plus haut, *Au sud de la chaine du Caucase*, p. 11.

Digitized by Google

quoi faut-il que cette exposition ne soit que temporaire, et que le musée Galliera ne cherche pas à augmenter ses collections de plusieurs objets d'art industriel que le musée Guimet, nous l'avons dit, n'abrite que pour un temps fort court ?

Quoi qu'il en soit, le rapprochement de ces deux collections dans deux musées voisins constitue une bonne fortune pour les curieux d'art russe, et dont ils devront se hâter de profiter.

HENRI MAÎSTRE.

~~~ Le Conseil municipal de Paris a, dans sa séance du 29 mars dernier, confié à notre collaborateur M. Coyecque la publication d'un recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVI^e^ siècle. Cet ouvrage, qui fera partie de la collection de l'Histoire générale de Paris, comprendra un volume du format précédemment adopté pour l'*Assistance publique à Paris pendant la Révolution.*

Dans sa séance du 30 mars, le Conseil a autorisé la publication d'un ouvrage en deux volumes intitulé *Étude historique sur les tribunaux civils de Paris de 1791 à 1800*, par M. Douarche, premier président à la Cour d'appel de Caen.

~~~ La librairie Jouan, à Caen, annonce la publication d'une biobibliographie normande, l'*Athenae Normannorum*, œuvre du P. François Martin terminée en 1718 et dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque de Caen. L'édition en est confiée aux soins de MM. l'abbé Bourrienne et Tony Genty, membres de la Société des antiquaires de Normandie et de la Société de l'histoire de la Normandie. L'ouvrage comprend plus de neuf cent soixante-dix notices et paraîtra en 4 vol. in-8° raisin.

~~~ Le Cabinet des estampes vient de recevoir de M. Porcabeuf un don de 1.080 pièces, parmi lesquelles il faut signaler une suite de 22 eaux-fortes par René-Paul Huet, 23 planches originales d'*Italie* et de *Souvenir d'un voyage à la Corniche* par M^me^ la baronne Nathaniel de Rotschild, un album de 100 chefs-d'œuvre sur japon, 11 eaux-fortes de Bracquemond, le recueil de 130 eaux-fortes des *Évangiles* sur hollande, la suite des premiers états et une autre suite sur parchemin du *Quentin La Tour* par Lalauze, en tout 137 planches; les eaux-fortes originales de Ch. Platt, de Nicolle, etc.

~~~ M. L. Quarré-Reybourbon vient de réunir en une forte brochure de 46 pp. les intéressants articles qu'il a publiés, dans le *Bulletin de la Société de géographie de Lille*, sur le *Congrès archéologique de Chartres du 28 juin au 3 juillet 1900* (Lille, L. Quarré, 1900, in-8). Avec les récits très circonstanciés des visites et promenades faites par les congressistes, ce travail contient une bonne reproduction phototypique de la cathédrale de Chartres.

Digitized by Google

Le Congrès des Sociétés des beaux-arts des départements tiendra, du 28 mai au 1er juin, sa vingt-cinquième réunion, à l'École des beaux-arts.

Les séances seront présidées, le mardi 28 mai, par M. Georges Berger, député ; le mercredi 29, par M. Stein ; le jeudi 30, par M. Rocheblave, professeur à l'École des beaux-arts ; le vendredi 31, par M. de Fourcaud, inspecteur des beaux-arts.

La séance de clôture, au cours de laquelle on entendra le rapport général de M. Henry Jouin, sera présidée par M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique, ou son représentant, qui prononcera un discours.

La vente des livres de feu M. Guyot de Villeneuve, président de la Société des bibliophiles français, a eu lieu du 25 au 30 mars. Elle a dispersé une collection extrêmement remarquable, notamment d'éditions originales des grands écrivains français. Nous empruntons au journal le *Temps* du 13 mars les notes suivantes :

« Parmi les auteurs du seizième siècle, le Villon de 1533, le Marot de 1533 et de 1545, le Bonaventure des Périers de 1544, les œuvres de Rabelais de 1542 et de 1547, le Ronsard de 1567 et enfin le Malherbe sur grand papier, de 1630, aux armes de De Thou, attirent très justement l'attention.

« Mais l'époque de prédilection de M. Guyot de Villeneuve était visiblement le grand siècle. Dans les séries des œuvres de La Fontaine, de Boileau, de Corneille, de Molière et de Racine, tous les exemplaires seraient à citer. Bornons-nous à noter l'édition originale des *Contes* de La Fontaine, puis deux livres plus rares encore : l'exemplaire en reliure ancienne de l'édition de 1673 des œuvres de Molière, dont on ne connait que cinq exemplaires en cette condition, et l'exemplaire de l'édition de 1682 aux armes de La Reynie.

« Lorsque cette édition de 1682 parut, divers feuillets furent changés par ordre supérieur et leur rédaction modifiée. M. de La Reynie, bibliophile émérite en même temps que lieutenant de police, eut l'idée de conserver un spécimen de l'ouvrage dans son état primitif. C'est de ce spécimen qu'il s'agit.

« Parmi les œuvres de Racine, l'exemplaire d'*Esther* offert par Racine à Mme de Maintenon avec un envoi de sa main est une des pièces remarquables de la collection.

« Signalons aussi la rarissime édition originale des *Contes* de Perrault, l'édition originale de *Télémaque*, imprimée clandestinement sans nom d'éditeur et supprimée par ordre de Louis XIV ; le précieux recueil des « Divers Portraits », 1659, aux armes de la Grande Mademoiselle, dont il n'existe qu'un autre exemplaire connu à la Bibliothèque nationale, les *Nouvelles* de Cervantes aux armes de Louis XIV,

Digitized by Google

les *Chroniques de Pologne* aux armes de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

« Tous ces livres se recommandent par des provenances célèbres ou d'irréprochables reliures. Il y a un Rabelais de 1547, dont la reliure mosaïque de Cuzin, véritable pièce d'orfèvrerie, est un pur chef-d'œuvre, et un exemplaire de *l'Heptameron* de la reine de Navarre, 1558, dont la reliure doublée est une des plus belles qui soient sorties des mains du relieur Trautz ».

La Bibliothèque nationale a fait, à cette vente, quatre acquisitions précieuses :

La vie de saincte Solange, bergère du Berry, par Honorat Nicquet, jésuite, « quatriesme édition à Bourges, 1655 ». Ce livre rarissime était déjà un *desideratum* de Nicolas Clément, bibliothécaire de Louis XIV, qui, n'ayant pu l'avoir en son vivant, en recommandait par testament l'acquisition à ses successeurs.

Le Chant de la paix de France et d'Angleterre, poésie par « l'indigent de sapience », pseudonyme de Gilles Corrozet, édition de 1555, avec petits bois d'un très joli dessin.

Le Blason du moys de May, poésies du même auteur.

Les Églogues, traduction de Virgile par Richard Le Blanc, petit in-8 de 1555, avec très curieuses figures. Les traductions de seizième siècle en langue vulgaire, c'est-à-dire en langue française, comme celle-ci, sont devenues extrêmement rares. La Bibliothèque nationale n'en possède qu'un certain nombre par acquisition, car elles n'entraient que très rarement dans la bibliothèque du roi.

Ces quatre petits livres sont richement habillés de très artistiques reliures modernes.

Musée de Versailles. — La salle de la Révolution française vient de s'enrichir de trois tableaux d'un grand intérêt historique et documentaire.

Le premier est une *Prise de la Bastille*. Il est l'œuvre d'un artiste contemporain de ce grand événement, qu'il raconte par le pinceau avec une richesse de détails extraordinaire. Cette toile est d'ailleur la meilleure des trois, et sa facture permettrait de l'attribuer à un maître.

Le deuxième tableau est l'esquisse présentée à la Convention par le peintre qui avait été chargé par cette assemblée de commémorer le naufrage du *Vengeur*. On sent que cet épisode a été rendu sous l'impression directe des événements.

Enfin, la troisième acquisition de M. de Nolhac, la plus intéressante, est une toile de Tellier, peintre de l'école de Boilly, qui représente la fameuse journée du 1er prairial an III à la Convention et la scène — si souvent composée d'imagination — reproduite ici d'après nature, de Boissy d'Anglas saluant la tête de Féraud. Les costumes, le décor

Digitized by Google

de la tribune et de la salle, l'attitude des personnages, le mouvement de la foule, tout fait de ce tableau un document d'une incomparable valeur.

(*Temps* du 21 mars).

~~ **Musée Carnavalet.** — M. Édouard Detaille vient de faire don au musée Carnavalet de son tableau : la *Porte Maillot en novembre 1870*.

~~ La réouverture du **musée Condé** a eu lieu le 13 avril.

~~ La soixante-huitième session du Congrès archéologique de France s'ouvrira à Agen, le 11 juin. Des excursions seront faites à Bonaguil, Moirax, Madaillan, Moissac, Lectoure et Auch.

~~ Le 4 août, aura lieu à Tongres (Belgique) le quinzième Congrès d'archéologie et d'histoire organisé par la Société scientifique et littéraire du Limbourg.

~~ La librairie Alph. Picard annonce la publication d'une collection dite les *Archives de l'histoire religieuse de la France* depuis la fin du moyen-âge jusqu'au XIX^e^ siècle.

Ouvrages nouveaux :

~~ **Blanchard** (Edmond) : *Armorial des communes du département de la Seine;* — Paris, 1900, in-8, XXIII — 76 pp. et 26 pl. hors texte. (Imprimerie de l'École d'Alembert, à Montévrain.)

Les amis de l'historiographie parisienne se rappellent avoir vu à l'Exposition Universelle, dans la partie du pavillon de la Ville de Paris réservée aux services départementaux, une série d'écussons chargés d'armoiries, celles des villes ou communes de la Seine pourvues de cet emblème féodal. L'administration préfectorale avait confié à M. Edmond Blanchard, l'un de ses fonctionnaires, le soin de composer cette collection, et il ne pouvait être fait un meilleur choix, car M. Blanchard, — nos lecteurs ont déjà pu s'en rendre compte, — est l'un des plus vigilants dépositaires de la science héraldique, un peu négligée à cette heure.

A la représentation matérielle des blasons devait naturellement s'ajouter leur description raisonnée; M. B. l'a publiée en un volume très précis, très documenté dans le fond et qui, dans la forme, fait honneur aux presses de Montévrain.

Le département de la Seine compte soixante seize communes, Paris non compris; vingt six seulement avaient des armoiries, il y a un an; deux s'en sont donné depuis, Saint-Mandé et Suresnes. Ces blasons, il faut bien le dire, ne datent pas des croisades, et d'Hozier n'en a eu aucun à authentiquer. Si l'on excepte Saint-Denis, dont les

Digitized by Google

armes (de France ancien avec la devise *Montjoye Saint-Denis*) ont été constatés dans un document de 1750, tous sont postérieurs à la Révolution, et la plupart, de toute récente invention. Il est même assez piquant que des municipalités, peu suspectes de tendances réactionnaires, se donnent volontairement des emblèmes qu'on aurait martelés sans pitié en 1792.

Pour notre part, nous ne voyons aucun mal à ce que des villes synthétisent par une graphie conventionnelle, et qui est souvent fort gracieuse, une page de leur passé, ou le motif de leur prospérité, ou une caractéristique de leur situation géographique, ou l'origine même de leur nom. Sceaux a réuni en un écartelé les armes de ses quatre principaux hôtes : Colbert, le duc du Maine, les Bourbon-Penthièvre, les Mortier de Trévise; — un château-fort rappelle l'origine de Châtillon; la farouche commune du Kremlin-Bicêtre a adopté une reproduction de la forteresse du Kremlin; — une branche de lilas avec la devise : *J'étais fleur, je suis cité* a été un aimable choix fait par la municipalité des Lilas.

Ces quelques exemples suffisent à montrer ce que le recueil formé par M. Blanchard offre d'intéressant, — nous allions dire, d'amusant. Et dans quelques centaines d'années, les jeunes blasons d'aujourd'hui, spirituels et fantaisistes, seraient de vénérés monuments de l'histoire si l'on pouvait prévoir que l'injure du temps ou des hommes dût les respecter si longtemps.

B.

Catalogue *de la Bibliothèque d'art de Georges Duplessis;* — Lille, Imp. Danel; Paris, Rapilly, 1900, grand in-8° de XVI-267 pp. (à 2 colonnes).

C'est un sentiment mélancolique que d'assister à la dispersion d'une riche bibliothèque de travail et d'étude, réunie par un érudit pendant toute une vie de recherche patiente et assidue. La seule consolation qui nous reste est la publication de bons catalogues, qui sont surtout utiles quand la bibliothèque est spécialisée, car ils deviennent alors de véritables bibliographies et de précieux instruments de travail. C'est ainsi que les catalogues de bibliothèques, comme celle de l'abbé Bossuet ou celle de H. Destailleurs, sont constamment utilisés par les chercheurs; nous ne pouvons que déplorer, au contraire, la médiocrité de certains catalogues de bibliothèques, très soigneusement constituées, comme l'était celle de Louis Courajod, ou leur absence presque totale, comme ce fut le sort lamentable de l'admirable collection assemblée avec tant de passion et tant d'amour par Anatole de Montaiglon et qui s'est dispersée, loin des lieux où elle avait été formée, sans laisser presque de traces.

Tout en conservant presque intacte la riche bibliothèque de son mari, Mme veuve Duplessis a voulu en faire publier le catalogue, afin de rendre une sorte d'hommage à la mémoire du savant conserva-

Digitized by Google

teur du département des Estampes. Le volume a paru par les soins pieux et attentifs d'un ami très cher, d'un compagnon de sa vie et de ses travaux, qui, avec cette modestie délicate et cette discrétion que connaissent bien ceux qui ont le plaisir de goûter ses entretiens, a laissé seulement deviner son nom. Malheureusement, ce catalogue a été dressé après l'enlèvement d'une importante partie de la bibliothèque. En effet, par un acte de générosité qui lui fait le plus grand honneur, Mme Duplessis a donné à la bibliothèque d'art fondée par M. H. Lemonnier à la Faculté des Lettres, une très remarquable série de volumes. Il est vrai, d'ailleurs, qu'un catalogue de cette collection sera également publié ultérieurement.

La bibliothèque de Georges Duplessis est particulièrement importante pour l'histoire de l'art français moderne. Sans compter les ouvrages généraux, les périodiques, qui se rencontrent dans toute grande bibliothèque, ainsi qu'une précieuse collection de beaux livres à figures des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles (pp. 1-16), elle comprend trois séries particulièrement riches et pour lesquelles ce catalogue renferme comme de véritables bibliographies, qu'il importe de signaler aux travailleurs.

C'est, tout d'abord, les livres concernant la Gravure, son histoire, ses procédés, les monographies des principaux graveurs (pp. 17-40). Dans une petite plaquette, fort intéressante, intitulée : *Essai de bibliographie contenant l'indication des ouvrages relatifs à l'histoire de la gravure et des graveurs* (Paris, Rapilly, 1862, in-8°), M. G. Duplessis avait donné, au début de sa carrière, comme la composition future de sa propre bibliothèque; il devait réaliser pleinement son programme.

Mais la partie la plus importante et la plus remarquable est celle consacrée aux biographies d'artistes. Sous cette rubrique : biographies et documents individuels, M. G. Duplessis avait collectionné tous les volumes, articles, brochures, tirages à part, concernant les artistes; en ce qui concerne les artistes français modernes, il possédait presque tout; aussi cette section du catalogue (p. 101 à 191), où les documents sont rangés par ordre alphabétique des noms d'artistes, sera-t-elle la plus utile à consulter; elle formera comme une sorte de complément à *l'Essai d'une bibliographie générale des beaux-arts* publié par G. Duplessis en 1866 (Paris, Rapilly, in-8°), volume très important, mais qui n'est, malgré son titre, qu'une bio-bibliographie.

Enfin, la troisième partie importante de cette bibliothèque est celle comprenant les Catalogues de ventes de tableaux, objets d'arts, les inventaires de collections artistiques (pp. 231-266). M. Duplessis avait réuni, surtout pour le XVIIIe siècle, une série presque unique de ces minces plaquettes, où les descriptions sont trop brèves, mais qui renferment néanmoins des renseignements infiniment précieux et indispensables pour l'histoire de la curiosité, et pour la recherche de

Digitized by Google

l'itinéraire des œuvres d'art. Il en avait d'ailleurs publié lui-même le catalogue, en y joignant la collection du cabinet des Estampes, dans son volume sur : *Les Ventes de tableaux, dessins, estampes et objets d'art aux* XVII^e^ et XVIII^e^ *siècles, 1611-1800.* (Paris, Rapilly, in-8°, 1874).

Quant aux catalogues du XIX^e^ siècle, surtout ceux de la deuxième moitié, la position officielle de M. Duplessis lui avait permis de les recevoir presque tous, mais ils ne figurent pas, pour la plupart, au catalogue de sa bibliothèque. Il y avait aussi une collection abondante et précieuse de critiques de salons, brochures devenues souvent introuvables; la plus grande partie est maintenant à la bibliothèque de la Sorbonne, il en reste cependant bon nombre dont les titres sont insérés dans ce catalogue (p. 229-231).

On trouvera bien d'autres renseignements encore sur l'histoire de l'art français dans ce beau livre imprimé avec soin et clarté par la Maison Danel: nous avons voulu indiquer seulement sa composition et son utilité (1).

Toute sa vie, Georges Duplessis avait cherché par ses travaux à rendre ses recherches profitables à tous; le catalogue de sa bibliothèque est un dernier bienfait pour ceux qui se sont voués à cette tâche délicate, souvent laborieuse, mais si attirante, de démêler l'histoire de l'art français; c'est pourquoi ceux qui ont donné leurs soins à ce volume ont bien rendu à celui qui leur était cher l'hommage le plus digne de lui.

G. B.

Normand (Charles) : *La Côte normande à travers les âges.* Paris, s. d. [1901], 1 vol. in-24 en 5 fasc.

[A la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 22 février dernier, cet ouvrage a été présenté par M. Eugène Müntz en ces termes, qu'il a bien voulu nous autoriser à reproduire :]

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Charles Normand, une publication intitulée la *Côte normande à travers les âges.*

Dans ce guide, qui ne comprend pas moins de cinq volumes comptant ensemble près de 1.200 pages (et environ 300 plans, gravures, cartes d'état ancien ou actuel), l'auteur s'est attaché à mettre en lumière les souvenirs historiques et les monuments d'art, si nombreux et si variés, qui ornent la côte depuis le Tréport jusqu'à Étretat. Sa double qualité d'architecte et archéologue donne un intérêt tout spécial à ses descriptions et à ses relevés.

Après avoir passé en revue Fécamp, Saint-Valery, Yport et une foule d'autres localités, M. Normand consacre des monographies distinctes à Dieppe, à Arques, au château de Mesmère. Malgré la

(1) On regrettera seulement la sécheresse et l'insuffisance de la liste des travaux de Georges Duplessis, placée en tête du volume; il s'y est même glissé quelques fâcheuses erreurs de dates.

Digitized by Google

différence de format, le nouvel ouvrage fait donc suite aux répertoires précédemment entrepris par le même auteur sur Paris, le château de Vaux, et forme une contribution à cet inventaire général des richesses d'art de la France dont nos arrière-neveux verront peut-être un jour l'achèvement.

Des reproductions d'anciennes estampes, des plans et des croquis nouveaux viennent à chaque instant compléter et animer le texte. Ces documents graphiques, au nombre de 250 environ, ne sont pas un des moindres attraits d'une publication que tous les amis de nos antiquités nationales et de nos œuvres d'art accueilleront avec faveur.

EUGÈNE MÜNTZ.

Signerin (l'abbé Ch.) : *Histoire civile et religieuse de Saint-Rambert-en-Forez;* — Saint-Etienne, Société de l'imprimerie Théolier, in-4°, 486 pp. et 50 gravures.

Dans le premier volume de cet ouvrage, l'auteur s'est spécialement occupé du culte de saint Rambert et de l'histoire de ses reliques. Un chapitre et de bonnes reproductions sont consacrés à la chasuble de saint Rambert qui a figuré à l'Exposition de 1900.

Ce précieux tissu, d'une conservation remarquable, décoré de lions et d'aigles, paraît être d'origine orientale.

On doit signaler aussi d'une façon particulière les chapitres relatifs aux diverses châsses qui ont renfermé le corps du saint, et au bréviaire de cette église.

De nombreuses pièces justificatives sont publiées en appendice.

Dans le second volume, M. Signerin étudiera l'histoire proprement dite de l'important prieuré de Saint-Rambert qui dépendait de l'abbaye de l'Ile Barbe.

N. T.

Thiollier (Noël) : *L'église de Chamalières-sur-Loire* ; — Le Puy, Régis Marchessou, 1901, in-4°, 17 p. et grav.

Intéressante monographie d'une curieuse église, dont la nef paraît être de la fin du XI^e^ siècle ou du début du XII^e^, et l'abside, de la fin de ce dernier siècle : des sculptures du XII^e^ siècle ont été conservées. Une importante subvention du comité des travaux historiques a déjà permis de sauver cette curieuse église de la ruine : il reste encore des travaux de consolidation à exécuter, et la présente notice se vend au profit de l'achèvement des restaurations.

M.

Tourneux (Maurice) : *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française.* Tome III. *Monuments, mœurs et institutions*; — Paris, Impr. nouvelle, 1900, in-4°, 2 ff. et LX-991 pp.

Le plus bel éloge, semble-t-il, qu'on puisse faire de ce récent volume de l'œuvre considérable entreprise par M. Maurice Tourneux, c'est qu'on l'attendait, depuis dix ans qu'a paru le tome I^er^, et six ans

Digitized by Google

le second, avec une impatience extrême; c'est qu'il n'a pas déçu cette attente, et c'est qu'on le feuillette et qu'on le consulte avec une répétition à laquelle les plus solides brochages ont peine à résister. Ce tome III est, en effet, de tous le plus « parisien », celui où les spécialistes de l'histoire de Paris proprement dite trouvent le plus de secours. Le tome Ier était consacré aux préliminaires de la Révolution et à ses journées historiques; le suivant, à l'organisation municipale de Paris, aux actes des sections, aux clubs et aux journaux; celui-ci s'occupe des *Monuments, mœurs et institutions.* C'est-à-dire : *histoire physique* (topographie, hydrographie, descriptions de Paris, monuments civils), *histoire administrative* (maison du Roi, administration de l'État et de la Ville, administration financière, administration judiciaire, police et esprit public, institutions militaires, transports et voirie, commerce et industrie, assistance publique, démographie et hygiène), *histoire religieuse, histoire des lettres, sciences et arts,* (instruction publique, établissements scientifiques, académies et sociétés savantes, histoire littéraire, théâtre, beaux-arts), et enfin *histoire des mœurs* (la société, les institutions civiles, les usages). Ces grandes divisions se retrouvent dans la notice préliminaire, qui les résume et présente un tableau d'ensemble de chacune d'elles, et, plus particulièrement, de l'assistance (liste des hôpitaux, avec leur emplacement et l'indication de ce qu'ils sont devenus), de l'histoire religieuse (pareille liste des couvents et des églises), du théâtre, et des beaux-arts. Sur ces théâtres de la Révolution, dont l'histoire est, d'ordinaire, si embrouillée, il y a là huit pages remarquables de netteté, de clarté, de précision. C'est d'ailleurs, dans l'ouvrage même, un des chapitres les mieux traités, comme, au reste, toute la division des lettres, sciences et arts, que, — s'il s'agissait de désigner des rangs aux diverses parties du volume — on classerait peut-être au premier. Dans le chapitre des beaux-arts, M. T. inflige un éclatant démenti à la théorie bien connue suivant laquelle une bibliographie d'imprimés ne peut rien découvrir qu'on ne connaisse. Il cite (n° 19 881) un livret du Salon de 1791 que personne n'avait encore signalé dans la collection Deloynes où il se trouve, et qui diffère entièrement de celui donné par M. Guiffrey dans sa réimpression des livrets du XVIIIe siècle.

Il est inévitable que dans un ouvrage comme celui-ci se glissent quelques erreurs ou quelques omissions, qui, est-il besoin de le dire? n'enlèvent rien à sa valeur non plus qu'à notre estime. M. T. n'a pas dépouillé les manuscrits n° 2638 à 2718 des nouv. acq. fr. de la Bibliothèque nationale (Collection de pièces historiques sur la Révolution française, composée principalement des papiers de différentes municipalités parisiennes), qui contiennent un certain nombre de pièces imprimées; les archives de la Seine lui pourront fournir aussi quelques articles de plus que ceux qu'il a vus dans ce dépôt. Une observation matérielle, qui n'est pas sans importance : dans une *Note à*

Digitized by Google

consulter qui est en tête du volume, M. T. prévient que « les pièces sans indication de provenance ont été vues chez des libraires ou font partie des collections de l'auteur. Les ouvrages courants ou tout à fait récents ne portent également pas de cote ». Cela n'est pas rigoureusement exact, et j'ai noté plusieurs brochures, très rares, dont il existe des exemplaires dans les bibliothèques publiques de Paris. Par exemple : le n° 12.147 (*Description des travaux exécutés pour le... transport... des groupes de Coustou*, par Grobert) qui se trouve, par erreur, classé dans le § des Tuileries (au lieu de celui des Champs-Élysées), est à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, sous la cote 1399. Le n° 12.273 est aux Arch. Nat., AD.VIII.34. Le n° 12.278 n'est indiqué être qu'au British Museum ; il est aussi à la Bibl. nat., sous la cote L k 7/21.447 ; c'est l'*Hommage d'un artiste aux armées de la République*, de Baltard, sur lequel on a vu plus haut que nous sollicitons quelque renseignement. Le n° 19.787 (dont l'indication bibliographique doit être ainsi complétée : Imp. nation., brumaire an V, in-8°, 11 pp.) est au Cabinet des Estampes, collection Deloynes, t. 54, n° 1617. Le n° 19.812 se trouve dans la même collection, entre les n°s 1724 et 1725 du t. 56 (car, pour lui, on a oublié de le numéroter). Le n° 19.813 forme le n° 1726 de ce tome de la collection Deloynes (1). M. T. me pardonnera ces quelques réserves, qui n'atteignent en rien l'excellence de son ouvrage et me permettent, au contraire, d'être et de paraître très sincère en le louant. Ce sont, du reste, fautes typographiques très minuscules. En même temps qu'il réparera ces omissions, il serait à désirer que le supplément, dont M. T. tiendra sans doute à munir sa *Bibliographie* une fois terminée, en complétât les derniers volumes par l'indication des travaux parus depuis la publication du tome I^er^ (1890), afin que l'œuvre soit, dans toutes ses parties, également au courant et, pour ainsi dire, datée d'une seule et même année.

Quelle sera cette année, qui en verra l'achèvement ? Il ne reste plus à paraître que le tome IV, *Documents biographiques*, dont un appendice sera consacré à *Paris hors les murs*, et la *Table générale* qui remplira le tome V. M. T. est maintenant à plus de la moitié de la route. Il ous faut souhaiter qu'il l'achève bientôt ; sa *Bibliographie* a déjà fait avancer les recherches historiques d'un grand pas ; terminée, elle marquera une date importante dans l'étude de la Révolution française. On pourra encore, après elle, écrire des travaux médiocres ; mais il n'y aura plus d'excuse. Il est vrai qu'il n'y aura plus de mérite à en écrire d'excellents...

H. M.

(1) N° 12.097. Lire : AD.VIII au lieu de AD.VII.

Digitized by Google

Périodiques :

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 5e série, t. III, 1900, 1er livr. : P. Bergmans, Variétés musicologiques, documents inédits ou peu connus sur l'histoire de la musique et des musiciens en Belgique, pp. 5 à 62. — Vte de Ghellinck-Vaerne-Wyck, Une visite à Cluny, pp. 63 à 90.

Bulletin de la Société des amis des arts du département de l'Eure, 1899: L'abbé Porée, Note sur un tableau tryptique conservé à la cathédrale d'Evreux, pp. 28 à 37 et 4 planches [XVIe siècle, attribué au maître de la *Mort de Marie*]. — S. Cauët, Sixc et son œuvre, pp. 38 à 91 et 2 planches [peintre né à Laigle en 1704].

Carnet historique et littéraire, 3e année, 1900, no 11 (nov.) : G. Bertin, Souvenirs de Doisy de Villargennes (*fin*), pp. 385 à 405. — A. Guillois, Correspondance d'Helvétius avec sa femme, pp. 407 à 424. — Bon G. de Contenson, Un fils de Pigault-Lebrun [1785-1825], pp. 457 à 472. — Miettes de l'histoire : Quelques lettres de Fouché, duc d'Otrante, pp. 473 à 478. Voltaire prédicateur [dans l'église de Ferney], pp. 479-480 ; Une invitation à dîner [de Talleyrand], sous le Directoire, p. 480.

No 12 (déc.) : A. Guillois, Correspondance d'Helvétius avec sa femme (*fin*), pp. 481 à 498. — Bon G. de Contenson, Le petit-fils d'un comédien : Duperrier du Mouriez, pp. 514 à 521. — Général Caffarelli, L'affaire de Baylen (1808), pp. 522 à 535. — Une lettre de Bailly [17 mai 1790], p. 576.

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, t. LIX, année 1898 (1900) : Dr Carton, Les ruines des Ksar Djema el Djir (Tunisie), pp. 1 à 17, 2 pl. et grav. — A. Hasoloff, Les psautiers de saint Louis, pp. 18 à 42 et 4 pl. — E. de Baye, Fouilles de Kourganes au Kouban (Caucase), pp. 43 à 59 et grav. — U. Robert, Les origines du théâtre à Besançon, pp. 60 à 76. — N. Valois, Note sur l'origine de la famille Jouvenel des Ursins, pp. 76 à 88 et grav. — J. Maurice, De la classification chronologique des émissions monétaires de bronze sous le Bas-Empire romain et en particulier au VIe siècle, pp. 89 à 116. — F. Daguin, Vénus anadyomène, Notice sur un bas-relief trouvé aux sources de la Seine, pp. 117 à 128 et grav. — M. Prou et l'abbé E. Chartraire, Authentiques de reliques conservées au trésor de la cathédrale de Sens, pp. 129 à 172 et 6 pl. — O. Vauvillé, Notes sur des enceintes à Ambleny (Aisne) et à Frocourt, commune de Saint-Romain (Somme), pp. 173 à 206 et grav. — P. Vitry, La statue funéraire de Jeanne de Vivonne, dame de Dampierre, et celle de sa fille la duchesse de Retz, pp. 207 à 223, 3 pl. et grav. — R. Cagnat, L'emplacement de la ville africaine de

Digitized by Google

Cincari, pp. 224 à 227 et grav. — H. Martin, Sur un portrait de Jacques-Antoine Marcello, sénateur vénitien (1453), pp. 229 à 267 et 4 pl.

~~~ **Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure,** année 1899 : L. Coutil, Les fouilles de Pitres, pp. 60 à 66. — Documents tirés des minutes du tabellionage de Rugles par M. Adolphe Le Maréchal, publiés ou analysés par L. Régnier (*suite*, 1605-1793), pp. 110 à 175.

~~~ **Revue historique ardennaise,** 1900, livr. de mai à décembre : H. Lacaille, Le franc salé dans le Rethelois (1596-1613), pp. 157 à 181. — Paul Pellot, L'effectif de la compagnie d'ordonnance du maréchal de la Marck (1534), pp. 182 à 199. — H. Moranville, Un méfait de la famille des Armoises, pp. 199-200. — J. Souchon, Travaux exécutés, en 1689, à l'église d'Antheny, pp. 200 à 203. — Bibliographie ardennaise, p. 204. — A. Lannois, Note sur les cimetières anciens de Biermes, pp. 205 à 211. — Ch. Gailly de Taurines, La défense des redoutes de la Meuse, sous le marquis de Termes, pp. 212 à 217. — Paul Laurent, Quelques prix à Mézières et à Sedan, sous l'ancien régime, pp. 217 à 223. — Al. Baudon, Les derniers seigneurs de Sausseuil, pp. 223 à 231. — Variétés révolutionnaires : Numa Albot, Une alarme à Rimogne, en 1790, pp. 232 à 236. — E. Petitfils, La mort de Juchereau, pp. 236 à 241. — Bibliographie ardennaise, pp. 242 à 244. — Planche : Ruines du château de Salm, en Ardenne. — Numa Albot, Les délégués mineurs à Fumay, en 1615, pp. 245 à 253. — Dr H. Vincent, L'affaire Colet de Villette, de Donchery (1395-1405), pp. 254 à 260. — Variétés révolutionnaires : Arthur Chuquet, La compagnie de grenadiers du 1er bataillon de volontaires des Ardennes, pp. 261 à 268. — Bibliographie ardennaise, pp. 269 à 274. — Chronique : Numa Albot, Une sépulture franque à Charleville, p. 275. — Numa Albot, Une brique de foyer du XVIe siècle, à Mézières, p. 276. — J. Boulanger, La Renaissance au XVe siècle : Une correspondance entre Nicolas de Clemangis et Jacques de Nouvion, pp. 277 à 315 et 1 pl. — Henri Jadart, Le vitrail de Puiseux et autres anciens vitraux des églises du département des Ardennes, pp. 316 à 337 et 1 pl. — A. Bouillet, Le diocèse de Reims à l'Exposition rétrospective de l'art français, en 1900, pp. 338 à 347 et une pl. — Table des matières du t. VII (année 1900), pp. 348 à 351.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 13520

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

~~~ Par arrêté ministériel du 12 avril, MM. Duvernoy et Labande ont été nommés officiers d'instruction publique; M. J. Chavanon, archiviste du Pas-de-Calais, a été nommé officier d'académie.

~~~ Par arrêté du 3 mai, la Commission de publication des inventaires, rattachée au Comité des travaux historiques et scientifiques, est ainsi composée : *Président* : M. Héron de Villefosse; *Membres* : MM. Babelon, A. Bertrand, Guiffrey, R. de Lasteyrie, Omont, Prou, Saglio, Servois.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LE CONGRÈS D'AGEN ET D'AUCH

C'est le 11 juin 1901, à deux heures de l'après-midi, que s'est ouverte, dans la grande salle de la mairie d'Agen, dite *salle des Illustres*, la 68e session des Congrès tenus par la Société française d'archéologie.

La séance commence par un excellent discours de M. Jouitou, maire de la ville d'Agen, qui, après avoir souhaité la bienvenue aux membres du Congrès, fait ressortir le bien que peut faire la science.

Digitized by Google

M. Lauzun, président de la Société des sciences, lettres et arts d'Agen et inspecteur de la Société française d'archéologie pour le Gers, prend alors la parole : en quelques mots émus il rappelle le souvenir de M. le comte de Marsy, et de M. de Laurière, puis il souhaite la bienvenue au nouveau directeur de la Société française d'archéologie, M. Eugène Lefèvre-Pontalis. Celui-ci se lève alors, et après avoir fait successivement l'éloge de MM. Tholin et Lauzun, ainsi que de la Société académique d'Agen, et remercié tous ceux qui ont bien voulu, soit l'aider dans sa tâche, soit s'associer à lui, il fait l'historique de la Société française d'archéologie et termine en adressant à son prédécesseur, le comte Arthur de Marsy, un souvenir ému; puis il passe en revue les morts de l'année. M. Antoine Héron de Villefosse, membre de l'Institut, délégué du ministère des Beaux-Arts, rappelle alors le Congrès de Chartres, l'an dernier, qui fut assombri par la mort si subite et si prématurée de son ami de Marsy; il fait ensuite l'éloge de M. Lefèvre-Pontalis M. le vicomte de Ghellinch-Vaernewyck, délégué du gouvernement belge, prend ensuite la parole et, comme tel, souhaite la bienvenue au nouveau directeur.

Des communications sont faites ensuite par M. Momméja, conservateur du musée de la ville d'Agen, sur les ateliers de sculpture en Agenais à l'époque romaine; après quoi on lit deux notes de M. Camille Jullian sur la déesse *Tutela* ou tutélaire, et sur l'origine du nom d'Agen.

A quatre heures, le Congrès se transporte au musée récemment installé dans les anciens hôtels *d'Estrades* et de *Vaurs* : le premier, du XVII^e^ siècle; le second, du XVI^e^. Ce musée, très intelligemment classé par notre collaborateur M. J. Momméja, comprend une importante partie lapidaire depuis l'époque romaine jusqu'à la Renaissance; à signaler spécialement une pierre, d'usage inconnu, en forme de table d'environ 0 m. 60 de côté, creusée, au milieu, de deux cupules de dimensions inégales, et, sur deux côtés, de huit compartiments à peu près carrés qui communiquent entre eux par un petit trou creusé dans la cloison de séparation; nous ne devons pas oublier non plus un masque mortuaire gallo-romain en terre cuite, de très belles inscriptions de la même époque et une intéressante cheminée du XII^e^ siècle. Nous ne pouvons passer sous silence, dans cette série, la statue de la *Vénus du Mas* en marbre jaunâtre qui est la pièce capitale du musée. En dehors de la partie lapidaire, nous

Digitized by Google

citerons d'assez intéressants tableaux anciens et modernes; une belle série préhistorique; une curieuse collection locale de verreries de toutes les époques; une autre de poteries et de faïences, dont un plat que l'on croit de Bernard Palissy; deux belles crosses du XIIIe siècle, etc....

A huit heures du soir, on se réunit de nouveau pour entendre des communications de : M. Lauzun, sur l'état des études archéologiques en Agenais; de M. l'abbé Martin, sur les souterrains en Agenais. M. le marquis de Fayolle, avec une compétence toute spéciale, fait observer qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les villes souterraines et les Cluzeaux ou souterrains-refuges dont il établit les caractères particuliers. M. Momméja, à la suite de quelques réflexions, émet le vœu de voir établir une statistique des Cluzeaux dans chaque département; M. Jules Lair, membre de l'Institut, cite une chronique dans laquelle il est dit que des reliques furent cachées dans des Cluzeaux au moment des invasions normandes. M. Momméja explique que le mot *cluzeau* n'est pas local par rapport au sud-ouest; il se retrouve en effet dans diverses autres régions. M. Adrien Blanchet donne à ce sujet quelques indications bibliographiques. La séance est levée vers dix heures.

Le 12 juin, à huit heures du matin, nous prenions le chemin de fer qui nous transportait à la gare de Monsempron-Libos. Monsempron possède une église des plus curieuses de la fin du XIIe siècle avec nombreux remaniements du XVe et du XVIe. Elle offre une crypte sans grand intérêt qui surélève l'aire du transept et du sanctuaire. Deux absidioles flanquent le chevet; l'une d'elles a une voûte d'arête, l'autre une sorte de coupole. La nef est accompagnée de bas-côtés. L'extérieur présente cette particularité que la base de l'une des absidioles est ajourée sans qu'on puisse trouver une explication bien certaine à cette bizarre disposition. A côté de l'église, le presbytère; c'est un grand bâtiment du XIIe siècle, remanié au XVIe, caractérisé par les baies des deux époques; on y remarque comme ornements les croissants de la famille de Larmandie. Dans le bourg se voit une maison munie d'un lanternon assez curieux.

Nous gagnons alors Fumel, qui n'offre rien de bien intéressant si ce n'est une vue admirable d'une grande étendue, mais un excellent déjeuner nous y attendait, fort utile avant de commencer l'excursion de l'après-midi.

Bonaguil, que nous visitons tout d'abord, a été, avec juste

Digitized by Google

raison, surnommé le *Pierrefonds du sud-ouest*; il peut en effet, par l'importance de ses ruines, d'ailleurs fort intelligemment restaurées, rivaliser avec Pierrefonds et avec Tonquedec. Nous n'entreprendrons pas de décrire cette masse imposante du xv^e^ siècle avec des parties plus anciennes; M. Ph. Lauzun l'a fait de trop magistrale façon (1). Qu'il nous suffise de dire que rien n'est pittoresque comme l'accumulation des maisons adossées aux flancs escarpés du *pech* qui porte Bonaguil, et qui se sont groupées à l'ombre de ses murailles protectrices.

Une longue route, merveilleusement jolie, nous mène à Perricard en longeant le Lot et en repassant par Fumel. Perricard est un joli château de la Renaissance (1565) très bien conservé et orné de charmants détails; certains d'entre eux, plus fréquents en Quercy qu'en Agenais, la *rose* et le *bâton écoté*, s'y retrouvent en abondance, tandis que des écus, tantôt droits, tantôt penchés et surmontés de heaumes à lambrequins, accompagnent portes et fenêtres. A signaler, dans ce qui fut jadis la chapelle, d'anciennes peintures, des monogrammes peints en noir, deux A entrelacés et l'inscription :

[A]NNE.DEBESOLLE.

MAFETE.

Au premier étage se voient deux cheminées, dont l'une porte les armoiries écartelées des Raffin et des La Poujade, et l'autre un panneau peint représentant des canons de forme allongée avec de grosses roues basses, et des guerriers armés de piques et coiffés de casques semblables à ceux du règne de Henri III (2).

Il se faisait tard; nous rentrons à Fumel où un dîner réconfortant nous attendait; et tandis que nous satisfaisions un appétit aiguisé par une longue course au grand air, la musique des pompiers de la ville charme nos oreilles par des morceaux variés.

Le lendemain 13 juin, à huit heures et demie du matin, nous nous réunissions dans la salle des séances pour écouter diverses

(1) Ph. Lauzun, *Le château de Bonaguil. Description et histoire*, Agen. 1897, 3^e^ éd. avec plan et 2 héliogr.

(2) Il serait à désirer que l'on pût photographier et publier ce panneau qui est extrêmement intéressant au point de vue du costume de guerre et de l'armement dans la seconde moitié du xvi^e^ siècle.

Digitized by Google

communications faites par M. Quarré-Reybourbon, de Lille, sur un voyage à Agen en 1690; par M. l'abbé Dubourg, curé de Nérac, et surtout par M. Brutails qui engage avec MM. le marquis de Fayolle et de Roumejoux un véritable tournoi plein de courtoisie sur la question si controversée des églises à coupoles dans le sud-ouest. La séance est close par une conférence de M. de Cardaillac sur l'art arabe dans les Pyrénées,

L'après-midi nous voit, installés dans des voitures variées dont le long ruban anime les routes montueuses, nous diriger vers Moirax. L'église de cette localité serait en partie du XI^e^ siècle; le chœur, terminé en cul-de-four, est précédé d'une coupole octogonale sur trompes, surmontée d'un lanternon, celle-ci sans doute remaniée postérieurement; faut-il y voir une influence périgourdine...? La nef est voûtée en berceau brisé et les bas-côtés en voûtes d'arêtes; mais ces voûtes sont postérieures au reste de l'église qui sans doute était primitivement voûtée en bois. Le transept, qui apparemment portait tout d'abord une tour lanterne, offre actuellement une voûte à nervures réticulées du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle. Des arcatures aveugles dans le fond des croisillons, des absidioles en cul-de-four, des chapiteaux assez curieux avec animaux, une belle façade, et des stalles en bois sculpté assez lourdes, du XVII^e^ siècle, complètent la description succincte de cette intéressante église.

Nous visitons ensuite le château d'Estillac, où Blaise de Monluc écrivit ses *Commentaires*; nous y sommes gracieusement reçus par la propriétaire, madame de la Roche, qui nous y avait fait préparer des rafraichissements. C'est un des derniers châteaux fortifiés du XVI^e^ siècle en Agenais; aussi présente-t-il l'aspect sombre et un peu rébarbatif des habitations destinées à la défense. Une belle cuisine offre cette particularité d'être voûtée en briques avec des nervures en pierre. Dans le jardin, la tombe de Monluc, en marbre blanc; étendue, les mains jointes, la tête sur un coussin, son casque auprès de lui, un levrier couché à ses pieds, l'image du grand guerrier repose, malheureusement mutilée, sur un sarcophage à gaudrons qui, par erreur, a été mis à l'envers, en sorte qu'il ne reste plus de place pour le levrier, qu'on a dû déposer à terre.

L'église d'Aubiac attire ensuite notre attention. Ce monument présente une nef voûtée en berceau et une abside en cul-de-four; sur le carré du transept s'élève un lanternon dont la coupole est soutenue par une croisée d'arcs doubleaux; sans doute cette

Digitized by Google

étrange disposition est-elle beaucoup plus récente que le reste de l'église et simplement destinée à réparer et soutenir peut-être une coupole plus ancienne; ou bien, primitivement, la coupole n'existait-elle pas et voyait-on à sa place une tour lanterne à deux étages; car il s'en trouve un, orné de colonnes à chapiteaux intéressants, au-dessus du rein de la coupole actuelle. La première travée de la nef, voûtée en voûte d'arêtes, est certainement postérieure au reste de l'édifice. Nous remarquons encore de jolis chapiteaux, un beau portail, les absidioles couvertes en pierres, et d'intéressants modillons. Le clocher est carré et les contreforts sont plats.

A huit heures du soir, conférences avec projections. 1° de M. le chanoine Pottier, sur les églises de la région; et 2°, de M. Lauzun, sur les châteaux.

Le 14 juin, nous nous mettons de nouveau en route par un ciel gris qui de temps à autre versait sur nous de légères ondées, et gagnons le château de Madaillan; partie en ruine et partie habité, il domine une jolie vallée du sommet d'une colline assez haute et très abrupte. Cet intéressant château, qui a été parfaitement décrit il y a quelques années par M. Tholin (1), offre cette particularité d'avoir un éperon très aigu rajouté au donjon carré primitif du XIII^e^ siècle. Cette petite place, bien défendue par la nature et par les hommes, après avoir subi trois sièges consécutifs au XIV^e^ siècle, vit le brave Monluc échouer devant ses murailles au mois de janvier 1575.

L'après-midi se passe à visiter la ville d'Agen. Saint-Caprais, église cathédrale, nous retient longtemps. Le chœur, sans doute voûté après coup, est sur plan périgourdin avec ses absidioles, qui alternent avec des fenêtres; des arcatures se voient dans le transsept; et on y remarque d'intéressants chapiteaux et un curieux cul-de-lampe; le chœur et la nef sont du XII^e^ siècle avec des remaniements du XIV^e^ siècle, la façade est de 1508.. A remarquer, ce plan très méridional de la nef: point de bas-côtés, mais des retraits entre les colonnes pour y placer des autels.

La salle capitulaire, qui se trouve à côté de la Cathédrale, a été transformée en chapelle; elle offre un portail dont les chapi-

(1) G. Tholin et P. Benouville: *Le château de Madaillan (Lot-et-Garonne)*. *Revue de l'Agenais*, t. XVIII, 1877, et tirage à part, Agen, 1887, in-8° de 68 pp. avec planches et plans.

Digitized by Google

teaux sont du plus grand intérêt pour l'histoire du costume dans la seconde moitié du XII^e^ siècle (1170); on y voit en effet des guerriers pleurant couverts de la cotte de maille, et du grand bouclier long rappelant les soldats de la tapisserie de Bayeux; sur le chapiteau qui fait pendant, sont représentées des femmes éplorées dont le costume moins bien conservé est cependant bon à étudier. A l'intérieur de la chapelle sont deux portions de sarcophages du IV^e^ ou du V^e^ siècle en marbre blanc. L'un offre seulement un chrisme entouré de feuilles de vigne; l'autre, plus curieux, nous montre Jonas entrant dans la baleine et en sortant. A remarquer, que dans ces deux représentations, la baleine porte sur le nez une corne assez semblable à celle du rhinocéros; nous croyons voir là une assimilation avec le narval ou licorne, cétacée dont l'ivoire était très estimé des anciens.

La Tour du Vieux Saint-Hilaire, dont la base est en pierres et le haut en briques, avec arcatures lombardes et des portions en petit appareil attribuable au XI^e^ siècle, est très curieuse; le reste de l'église, qui sert actuellement de magasin à un épicier en gros, est assez difficile à étudier; on peut y voir cependant une abside dont la voûte à pénétration est peut-être aussi du XI^e^ siècle.

L'église des Cordeliers, partie en pierres, partie en briques, paraît être presque entièrement du XV^e^ siècle; à l'une des chapelles, dont la clef de voûte porte un écusson armorié, les nervures ont été sculptées en forme de cordes garnies de nœuds, symbole du nom des religieux qui l'avaient fait construire.

L'église des Jacobins, toute en briques, est construite sur le même plan que celles des Jacobins de Paris et de Toulouse : deux nefs séparées l'une de l'autre par une rangée de colonnes

M. le Préfet de Lot-et-Garonne avait eu l'aimable pensée d'inviter les congressistes à prendre une collation dans les salons de la préfecture, et en même temps à visiter la belle galerie de tableaux qui proviennent du château d'Aiguillon, Notons spécialement: *M^me^ Dubarry* en Flore, par Drouais; — deux portraits de *M^me^ de Pompadour*, par Nattier; — *Cinq-Mars*, attribué à Le Nain; — *Olympe et Marie Mancini*, de l'école de Mignard; — *Louise de Crussol*, le *duc de Richelieu; M^lle^ de Blois* ou *de Nantes;* la *marquise de Mailly-Nesle*, etc., etc. Après

Digitized by Google

quelques paroles de remerciements de part et d'autre, on se sépare pour se retrouver à la séance du soir.

A huit heures, donc, nous sommes tous réunis, pour entendre de nombreuses communications. M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, continuant son utile campagne, nous entretient des archives notariales et des moyens à employer pour les mettre à la portée des travailleurs; M. Momméja nous parle d'un oppidum situé au-dessus d'Agen; M. Fallières, de textes relatifs aux églises de l'Agenais, et M. Adr. Blanchet, du château de Montaner, dans les Basses-Pyrénées. M. Lefèvre-Pontalis nous présente quelques observations sur la date des églises de Moirax et d'Aubiac, et M. Brutails, d'abord sur l'œuvre de M. Tholin, puis sur quelques points particuliers relatifs aux monuments que nous avons visités les jours précédents ; il attribue la nef de Monsempron au XVII^e^ siècle, considère le castrum du XIII^e^ siècle à Bonaguil comme douteux, et estime qu'à Moirax la voûte est plus récente que l'ensemble et que jadis la couverture devait être plus élevée. Enfin, diverses réflexions sont échangées entre M. Brutails et le marquis de Fayolle au sujet de l'église d'Aubiac. La séance est levée après une très intéressante communication de M. Brutails sur des découvertes gallo-romaines au Cardon Blanc, près Bordeaux.

Le samedi 15 juin, nous entreprenons l'excursion assurément la plus intéressante du Congrès avec celle de Bonaguil. M. le comte Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut, professeur d'archéogie à l'École des chartes, et M. le chanoine Pottier avaient bien voulu se joindre à nous pour visiter cette admirable et si curieuse église de Saint-Pierre de Moissac, universellement connue des archéologues. A la sortie de la gare, on nous fait visiter tout d'abord la petite église Saint-Martin, bien remaniée, mais dont un des côtés présente une muraille en petit appareil fort ancien avec des contreforts demi-cylindriques également en petit appareil. Le déjeuner est servi dans une des galeries du cloître, où la table s'allonge, garnie de fleurs et de fruits. A la fin du repas prennent successivement la parole M. l'adjoint de Moissac, M. Lefèvre-Pontalis, M. le comte de Lasteyrie, M. l'archiprêtre de Moissac et M. l'abbé Pottier. Le discours de M. de Lasteyrie, tout vibrant d'entrain, et celui, plein de finesse et d'esprit, de M. le chanoine Pottier sont particulièrement applaudis.

On commence alors la visite du monument par le portail de

Digitized by Google

l'église; M. le chanoine Pottier nous en explique les sculptures si variées et si curieuses du XII^e^ siècle, et une discussion s'engage alors au sujet du linteau qui supporte ce tympan. Ce linteau en marbre blanc présente sur sa face, principale, de grandes rosaces analogues à celles d'un autre linteau qui se trouve à Cahors. Mais ses côtés étroits, celui qui se voit par en dessous, et celui qui est caché sous la base du tympan, sont taillés, celui qu'on voit montre des feuilles de vigne à sculptures méplates d'un très faible relief dénotant une très basse époque de l'art antique, peut-être le VI^e^ siècle; il serait à rapprocher de certains morceaux publiés par Cattaneo (1). Tout le monde tombe d'accord que nous sommes en présence d'un morceau antique qui, comme il arrive souvent, a été réemployé, et que le sculpteur s'est inspiré — s'il n'a pas copié — le linteau de Cahors. Certains décrochements semblent confirmer cette hypothèse. M. de Lasteyrie pense également que les grandes figures sculptées sur les côtés du portail, l'ont été dans des couvercles de sarcophages antiques en marbre. Quelques-uns des personnages de ce portail seraient à rapprocher, comme style, des sculptures de l'église de Plaimpied près de Bourges. Ce portail conduit sous un porche qui, comme lui, est plus ancien que la nef; il est orné de curieux chapiteaux. L'ensemble de l'église est un beau vaisseau, actuellement voûté, mais qui paraît avoir dû posséder des coupoles, ou du moins avoir été préparé pour cela. On y admire un beau sarcophage chrétien en marbre blanc supporté par deux chapiteaux également en marbre blanc, le tout de la fin du V^e^ ou du commencement du VI^e^ siècle. On voit sur les chapiteaux deux colombes buvant dans une coupe. Le cloître est trop connu pour que nous en donnions une description détaillée. Disons que pas un de ses nombreux chapiteaux ne se ressemble et qu'ils rivalisent en finesse et en mouvement; c'est une pièce tout à fait capitale. Nous signalerons cependant sur l'un d'eux des guerriers tout à fait semblables, comme armement, à ceux du chapiteau de la salle capitulaire de Saint-Caprais à Agen. Ils portent, eux aussi, le grand bouclier sur lequel on distingue des *embryons* de pièces armoriales (??) des *fasces*, des *bandes*; une *rose* inscrite dans un cercle. Nous quittons Moissac, en emportant un excellent souvenir.

(1) Raph. Cattaneo, *L'architecture en Italie du* VI^e^ *au* VIII^e^ *siècle*, Venise, 1891, in-4°. Cf. p. 84, 138 et passim.

Digitized by Google

La journée du dimanche 16 est, comme d'habitude, laissée à la disposition des Congressistes; les uns vont à Toulouse; les autres à Montauban, ou à Cahors; d'autres encore vont refaire quelque excursion déjà faite; quelques-uns, enfin, se contentent de visiter de nouveau les monuments et le musée. A une heure, avait lieu la séance de clôture du Congrès pour la ville d'Agen; M. Gardère nous y entretient de l'église de Condom; M. Momméja, des carrelages vernissés; M. Lauzun, des Piles gallo-romaines qu'il connaît si bien; M. Coureau, de l'égliseде Clermont-Dessous (Lot-et-Garonne); dont M. Lefèvre-Pontalis en compare la coupole avec celle de Moirax. On présente alors deux mémoires de M. l'abbé Bouillet sur l'histoire de Sainte-Foy, à Agen et sur un Essai d'Iconographie de Sainte-Foy; puis M. Planté, inspecteur de la Société pour les Basses-Pyrénées, exhale une protestation indignée contre les procédés de l'Administration des Beaux-Arts qui, à la suite de l'exposition au Petit Palais en 1900 de panneaux de tapisserie du Château de Pau, veut les accaparer pour le Louvre et prétend en dépouiller leMusée béarnais, où leur place reste vide dans les boiseries.

On procède alors à la distribution des médailles. Nous relevons notamment : Une grande médaille de vermeil à M. Ph. Lauzun et une médaille de vermeil à M. Momméja, juste récompense du zèle déployé par les zélés organisateurs du Congrès qui a si bien réussi.

Le soir, un joyeux banquet, animé de gais propos et de beaux discours, terminait la journée.

Le 17, nous quittions Agen pour gagner Auch avec une halte à Lectoure. Après y avoir déjeuné, nous visitons la cathédrale dont le chœur est du XVI^e^ siècle; dans une des chapelles, on montre une *Assomption* en marbre blanc, de la fin du XVIII^e^ siècle et d'un assez joli effet, mais de qualité médiocre. La sous-préfecture qui est voisine, possède une belle rampe en fer forgé et quelques tableaux; mais le musée est beaucoup plus intéressant. Nous y remarquons un grand nombre d'inscriptions *tauroboliques*, deux fragments de sarcophages en marbre, du VI^e^ siècle, à rapprocher de ceux de la salle capitulaire de Saint-Caprais, et une série de poteries rouges à reliefs. Dans le fond de la salle, une très belle cheminée en pierre ornée d'une draperie sculptée et de petits personnage courants avec des grelots aux jambes. Au-dessous de la cathédrale, se voit une belle fontaine

Digitized by Google

voûtée, dite *de Diane*, dont les deux baies sont séparées par une colonne avec chapiteau du XII^e^ siècle.

Le soir, nous revenons à Auch où, après dîner, nous sommes reçus à la mairie dans la salle des *Illustres*, où sont réunis les portraits de tous les hommes célèbres de la ville et du département. M. Lefèvre-Pontalis ouvre la séance par un discours où, après avoir remercié les personnes qu'il a invitées à s'asseoir au bureau, il retrace l'histoire de la Société française d'archéologie depuis Arcisse de Caumont; il termine par l'éloge de quelques érudits de notre époque et particulièrement de M. Ph. Lauzun. M. Ditandy, président de la Société d'archéologie du Gers, répond en excellents termes à notre directeur, puis M. Lavergne lit un rapport sur l'état des études archéologiques dans le département du Gers, et M. Metivier sur les églises fortifiées du même département. M. Pagel nous donne quelques détails sur le costume civil en Gascogne au moyen âge, et M. Branet termine la séance par d'intéressantes projections des monuments du voisinage.

Le lendemain, 18 juin, dernière journée du Congrès, on commença la visite de la ville d'Auch, en allant voir le musée établi à l'archevêché et qui contient surtout de nombreux débris gallo-romains, notamment des inscriptions des sculptures et des mosaïques. A signaler, parmi les objets du moyen âge, un superbe olifant d'ivoire sculpté du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle. A côté du musée, une petite salle montre, avec des chapiteaux de la fin du XII^e^ siècle, des restes de peinture, peut-être du XV^e^.

A travers les rues aux pentes raides, nous gagnons le prieuré de Saint-Orens; là, encastré dans les murs de ce qui reste de l'église, à côté de la belle salle capitulaire, nous voyons de nombreux débris de sculptures ou d'inscriptions depuis l'époque romaine jusqu'au XV^e^ siècle, amenés un peu de partout par l'abbé Canéto; c'est un musée en plein air qui manque d'étiquettes.

Nour remontons péniblement vers la cathédrale, et, chemin faisant, examinons l'église des Jacobins, à deux nefs inégales du XVI^e^ siècle, et une maison du XIII^e^ siècle avec des fenêtres géminées.

Nous avons hâte d'arriver à la Cathédrale, dont le vaisseau de l'extrême fin de la période gothique, offre un des derniers exemples de *triforium*. Elle possède de beaux vitraux de la Renaissance, de style un peu lourd, peut-être flamand ou suisse.

Digitized by Google

Quant aux stalles du chœur, dont l'une porte la date 1528, ce sont de pures merveilles dans lesquelles les petits sujets sont d'ailleurs bien supérieurs aux grands. Ces boiseries du chœur passent à juste titre pour être des plus belles de France ; nous ne pouvons non plus passer sous silence le côté latéral, côté de l'épître, qui, bien qu'inachevé, est d'une richesse admirable. La crypte contient trois sarcophages ; l'un, de saint Léothade, en marbre blanc avec rinceaux de feuilles de vigne, date environ du VI^e siècle ; les deux autres, en pierre, sont du XV^e.

La visite terminée, chacun se dispersa se donnant rendez-vous l'an prochain à Troyes. Le 68^e Congrès était fini !

C^te Charles de Beaumont.

L'ENTRÉE DE MURAT DANS LA COALITION

Rapport confidentiel du comte de Mier au prince de Metternich.

(Suite et fin.)

Tous ces propos me prouvoient qu'il a des vues très étendues et que, profitant de la position des affaires, il croyoit pouvoir demander pour attraper le plus qu'il pourra. Je me permis de lui faire quelques observations très discrètes sur ses prétentions trop étendues, mais connoissant son caractère ombrageux, je n'ai pas voulu faire ralentir ses démarches hostiles contre la France en lui faisant entrevoir des difficultés à l'accomplissement de ses désirs. Je pensois qu'il valoit mieux lui faire entendre raison à cet égard par la Reine, ses ministres et les personnes en qui il a confiance, après qu'il sera entièrement brouillé avec la France et qu'il ne pourra plus reculer.

Sans entrer donc en discussion sur cette matière et sans le presser d'articuler clairement quel agrandissement il vouloit avoir, persuadé qu'une fois déclaré contre la France il devra se contenter de ce qu'on voudra bien lui donner, je me bornois à lui dire, que pour le moment il ne me restoit autre chose à faire que de tâcher de me rendre le plus tôt possible près de mon souverain pour m'acquitter des ouvertures dont il venoit de me

Digitized by Google

charger, et qui se réduisaient en substance *à une coopération active de sa part pour chasser les Français de l'Italie, moyennant la garantie de ses états et de son indépendance par l'Autriche et ses alliés et des avantages territorials* (*sic*) *qu'on lui accorderoit. Le reste devra être discuté pur les personnes qui seront chargées de pleins pouvoirs par les gouvernemens respectifs pour conclure cet arrangement.*

Je lui demandai après, s'il entreroit sut territoire français, comme ami ou ennemi et s'il permettroit aux autorités dans le pays occupé par son armée de lever des conscrits et des contributions. Il me répondit qu'il ne permettroit ni l'un ni l'autre.

« J'entrerai, me dit-il, sur territoire français comme ami et ferai semblant de l'être aussi longtems que la chose ira; mais vous concevez qu'tl est impossible que cela dure longtems. Je tâcherai même d'avancer ce moment pour avoir les mains libres. J'avancerai avec mes troupes vers le Pô où j'espère rencontrer votre armée et faire ma jonction avec elle.

« Mais si quelque retard imprévu, lui dis-je, faisoit arriver l'armée de Votre Majesté en face de celle de l'Autriche, avant qu'un arrangement ait été conclu entre les deux cours, que feriez,-vous alors, Sire? La position de votre armée pourroit gêner les opérations de l'armée autrichienne. —

C'est une chose qui ne peut pas arriver, répondit le Roi, nous nous arrangerons avant cette époque. Cariati sera chargé de son côté de faire les mêmes propositions à votre gouvernement, de combiner ses démarches avec les vôtres pour arriver à un arrangement convenable aux deux parties. Je remets, continua-t-il, entièrement mes affaires entre vos mains, vous connoissez mes bonnes intentions, les sentimens qui m'animent pour votre souverain, vous le servirez en bon et fidèle sujet en lui attachant pour jamais par reconnoissance et par la communauté des intérêts un allié sur lequel il pourra compter en toute occasion.

Sûr du côté de la mer je peux joindre l'armée autrichienne avec 50.000 hommes de mes troupes. J'ai beaucoup de partisans en Italie et ma présence ne pourra qu'y faire du bien pour la cause des alliés.

Il me parla après très en détail sur les évenémens de la dernière campagne, sur l'Empereur Napoléon, les personnes qui l'environnent et qui pour le moment sont en crédit, sur l'esprit en général qui règne dans l'armée française, sur ses projets

Digitized by Google

à l'égard des Français qui se trouvent à son service et sur beaucoup d'autres choses qui ont quelque rapport avec les événemens du moment. Il me dit à la fin qu'il désiroit que je visse la Reine avant mon départ.

« Parlez-lui franchement, faites-lui bien comprendre la posi-« tion des affaires. Elle a de la confiance en vous, vos discours « donc ne pourront que la raffermir dans ses bonnes dispositions ».

Mon audience se prolongea jusqu'à 4 heures du matin.

Les jours qui ont précédé mon départ, je vis journellement M. de Gallo. Je lui fis comprendre clairement à plusieures reprises, que je craignois que les prétentions trop étendues du Roi ne fussent pas accueillies favorablement par l'Autriche et ne mettent des obstacles à la réussite de la négociation dont sa Majesté m'avait chargé. Que le Roi n'avoit rien fait jusqu'à présent pour la cause des alliés et n'étoit, par conséquent, pas en droit de faire des demandes pour un aggrandissement; qu'il devroit d'abord tâcher de leur inspirer de la confiance en s'unissant franchement à leur cause et confier ses intérêts entre les mains de l'Empereur François, qui lui avoit témoigné de l'intérêt à plusieurs reprises et lui a fait faire les offres les plus amicales.

Je tins les mêmes propos à la Reine dans l'audience qu'elle m'accorda et à quelques autres personnes qui possèdent la confiance du Roi. Je leur fis comprendre que ces prétentions exagérées mèneroient la négociation en longueur ou la feroient échouer entièrement; que par ce retard, le Roi laisseroit échapper le moment de pouvoir être utile aux opérations militoires des armées autrichiennes et se priveroit par là du droit de prétendre à quelques avantages et agrandissemens. Que les Français chassés de l'Italie sans sa coopération, et son existence politique et son indépendance n'étant pas garanties par les puissances coalisées, il devra alors nécessairement se remettre à leur discrétion.

Tous ces raisonnement, faits avec ménagement et toujours accompagnés de choses qui pouvoient flatter l'amour-propre du Roi, lui furent rendus fidèlement et produisirent un bon effet. Le duc de Gallo me dit dans la dernière conversation que j'eus avec lui la veille de mon départ, qu'il avoit parlé au Roi de mes craintes sur la non-réussite de ma négociation, qu'il étoit autorisé à me dire, que ce que le Roi m avoit fait entrevoir sur ses

Digitized by Google

vues d'agrandissemens, n'étoit que des idées dont l'accomplissement seroit très avantageux et désirable pour son pays, mais que, du reste, ce n'était pas son dernier mot, qu'il falloit discuter la chose et qu'il étoit sûr de s'arranger avec l'Autriche.

« Il est permis de désirer beaucoup, me dit-il, mais à la fin on se contente du juste et raisonnable. Que l'Autriche pense seulement, qu'en agrandissant véritablement le Roi de Naples, elle acquiert un allié qui soutiendra toujours son influence en Italie. J'ai crû m'apercevoir, continua-t-il, que vous aviez encore quelque doute sur la sincérité des intentions du Roi, ou plutôt que vous aviez peur que quelques événements imprévus ne fassent changer le Roi de système; pour vous ôter toute crainte, je dois vous dire que je suis autorisé à conclure encore aujourd'hui une convention avec vous dans le sens des ouvertures dont le Roi vous a chargé pour votre gouvernement, si vous croyez pouvoir le faire.

La seconde chose qui doit vous convaincre de la sincérité du système que le Roi vient d'embrasser, c'est que dans deux jours nous envoyons Schinina à Palerme pour négocier une suspension d'hostilités avec l'Angleterre et quelques arrangemens préliminaires pour le commerce des deux pays.

L'Empereur Napoléon pourra-t-il jamais nous pardonner toutes ces démarches si contraire à sa politique? »

J'approuvai grandement l'envoi de Schinina à Palerme, car c'est encore une chose qui compromet le Roi vis-à-vis de la France et l'entraîne plus en avant dans nos intérêts.

Par la même raison, je lui avois proposé quelques jours auparavant de laisser à Naples M. de Menz pour lui épargner le désagrément du voyage, puisque selon toute apparence je serai dans le cas de retourner sous peu à Naple. Le Roi y consentit. Mon intention eut un succès complet, car dès qu'on sçut en ville que mon secrétaire restoit à Naples, on ne douta plus de la parfaite intelligence avec l'Autriche, et on parla avec certitude de la future coopération de troupes napolitaines avec nos armées. Si tous ces propos donnoient de l'inquiétude à M. Durand et aux partisans de la France, il ne rassuroient pas moins tous les bons Napolitains qui craignoient que les troupes destinées à sortir du royaume n'allassent joindre les armées françaises. M. de Gallo me pria au nom du Roi d'accélerer mon voyage et de revenir à Naples le plus vite que faire se pourra.

Digitized by Google

APPENDICE I

Le duc de Gallo au comte de Mier.

Naples, ce 10 octobre 1813.

« La guerre qui a été déclarée par Sa Majesté l'Empereur d'Autriche à la France, devant nécessairement interrompre toute communication entre S. M. le Roi des Deux Siciles et la cour d'Autriche, S. M. n'a pu se dispenser d'ordonner au soussigné, son Ministre des Affaires Étrangères, de passer les ordres de quitter Vienne et les États autrichiens à M. le prince de Cariati, son envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire auprès de S. M. l'Empereur d'Autriche : et de déclarer en même temps à M. le comte de Mier, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Autriche auprès d'Elle, que toute relation officielle entre les deux cours ne pouvant plus exister, ses fonctions diplomatiques viennent à cesser.

En s'acquittant des ordres de S. M., le soussigné a l'honneur de mettre à la disposition de M. le comte de Mier les passeports qui seront nécessaires pour lui et sa suite, et de lui réitérer l'assurance de sa plus haute considération.

Le duc de Gallo.

APPENDICE II

Le comte de Mier au duc de Gallo.

Naples, 11 octobre 1813.

« Le soussigné envoyé extraordinatre et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Autriche près de S. M. le Roi de Naples, a reçu la note que S. E. M. le duc de Gallo, ministre des relations extérieures de S. M. Napolitaine, lui a fait l'honneur de lui adresser hier soir, et dans laquelle Il lui déclare, au nom de son gouvernement, que S. M. l'Empereur d'Autriche étant en guerre avec la France, toutes communications et relations officielles entre les cours de Naples et de Vienne doivent nécessairement cesser. D'après cette déclaration il ne reste au soussigné que de demander ses passeports pour se rendre près de son souverain, ne doutant nullement, que le gouvernement napolitain s'empressera de lui procurer dans son voyage toute sûreté pour sa personne et sa suite, et facilitera les moyens pour sa rentrée en Autriche. Plein de cette confiance le soussigné saisit avec empressement cette occasion pour réitérer à S. E. M. le duc de Gallo l'assurance de sa plus haute considération. »

(Signé) Mier.

Digitized by Google

APPENDICE III

« *Note, adressée à S. E. M. Le Duc de Gallo, ministre des relations extérieures.*

Naples, 16 octobre 1813.

En réponse à la demande que le soussigné envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Autriche près S. M. le Roi de Naples a adressée à S. E. M. le Duc de Gallo, ministre des relations extérieures, il a eu la bonté de lui permettre au nom de S. M. la Reine Régente, que le gouvernement Napolitain feroit des démarches officielles auprès du gouvernement français et italien pour lui demander les sauf-conduits nécessaires et indispensables pour sa rentrée en Autriche, en traversant l'Italie, la France et leurs armées. Impatient de se voir muni le plus tôt possible de ces sauf-conduits, qui lui permettront de profiter des passeports, que S. E. lui a fait remettre, et lui procurent les moyens de se rendre près de son souverain, il prie S. E. de vouloir bien lui dire quand elle croit à peu près avoir la réponse aux demandes qu'elle a faites à cet égard pour que le soussigné puisse, d'après cela, régler ses préparatifs et arrangemens de voyage.

Il saisit en même tems avec empressement cette occasion pour réitérer à S. E. M. le ministre des relations extérieures l'assurance de sa très haute considération. »

APPENDICE IV

Le duc de Gallo au comte de Mier.

Portici, 16 octobre 1813.
(orig.)

Monsieur le Comte,

Je m'empresse de vous faire connaitre confidentiellement que d'apres ce que j'ai eu l'honneur de vous dire de vive voix jeudi dernier, je n'ai pu avoir l'honneur d'entretenir S. M. la Reine avant le conseil de ce même jeudi, du désir, que vous m'avez manifesté d'obtenir ses bons offices auprès des gouvernemens Romain et Italien pour qu'ils prendant un soin tout particulier de vous procurer les facilitations et la sûreté, dont vous avez besoin pour votre voyage dan leurs états.

Ce n'est que ce matin que S. M. m'a autorisé à réclamer de M. le ministre de France son intervention auprès du gouvernement Romain, afin qu'en traversant les états de l'Empire français vous y retrouviez toute la sûreté, qui vous est nécessaire pour votre personne,

Digitized by Google

et pour votre équipage. M. le Baron Durand s'est chargé de la manière la plus obligeante de remplir efficacement ce désir de S. M.

Le même office va être fait au gouvernement Italien, et à S. A. I. le Prince Vice-Roi, commandant de l'armée d'Italie, par le chargé d'affaires de S. M. à Milan, auquel j'ai prescrit en même tems par ordre de S. M. de vous adresser ou les passeports, ou les ordres donnés par le gouvernement Italien, à tel endroit sur votre route, que vous voudrez bien m'indiquer, ou lui faire connaître directement.

Agréez, M. le Comte, l'expression réitérée de ma très haute considération.

Le Duc de Gallo. »

APPENDICE V

Mémoire rédigé par le Comte de Mier, à la demande de la Reine Caroline.

« Une malheureuse combinaison des circonstances n'a pas permis, que les relations amicales et intimes, si heureusement établies entre les cours de Naples et de Vienne, ayent amené un résultat conforme aux désirs et aux intérêts communs des deux puissances. Le départ précipité de S. M. le Roi pour Dresde, motivé par des fausses nouvelles et basé sur un raisonnement trop aventuré, a mis un obstacle à la continuation des ouvertures et propositions que les deux gouvernemens s'étoient faites réciproquement. Le Roi, rendu à Dresde, a bien vu, qu'il avoit été trompé sur la position des affaires, mais une fois à l'armée française il a dû suivre la marche, que lui prescrivoit sa position personnelle. Pour mettre fin à tous les soupçons d'une intelligence secrète, il a dû se conformer à la volonté de l'Empereur Napoléon, en rappelant le Prince Cariati de Vienne, et en faisant donner les passeports au Comte de Mier à Naples. Cette démarche, hostile en apparence, ne pourra être envisagée par l'Autriche que comme une nécessité du moment aussi longtems que le Roi continue à se refuser à l'envoi des troupes pour combattre les alliés. Mais le Roi, au pouvoir de l'Empereur Napoléon, ne sera-t-il pas forcé de souscrire, à la fin, à cet envoi? et l'Autriche ne sera-t-elle pas alors dégagée de toutes promesses vis-à-vis de cette cour-ci? La position personnelle du Roi ne lui permettra pas de combiner ses intérêts personnels avec ceux de son royaume, et nécessairement il sera contraint de sacrifier ces derniers. Ne seroit-il pas du devoir de la Régente, libre dans ses actions, de prendre des déterminations conformes à la position du royaume de Naples, aux intérêts de LL. MM., à ceux de leurs enfans et de leurs sujets? Les devoirs sacrés, que contractent les souverains envers les peuples que la Providence a soumis à leur domination sont immenses: aucune

Digitized by Google

considération secondaire de parenté, de reconnaissance, etc., ne peut être mise en balance avec les intérêts de l'État. Ces vertus sont plutôt le partage des particuliers : les têtes couronnées peuvent rarement exercer et ne doivent jamais les confondre avec les devoirs du Souverain.

« Les circonstances et les événements militaires ont placé S. M. la Reine de Naples, Régente, dans une de ces positions décisives, où il faut penser d'avance au parti à prendre en cas de besoin, et se frayer le chemin pour y parvenir. On ne peut pas même supposer la possibilité du retour du Roi dans les circonstances actuelles. L'Empereur Napoléon se méfie trop de S. M. pour lui accorder la permission de se retirer à Naples, et le fait trop observer, pour que le Roi puisse d'une manière ou d'une autre rentrer dans ses États. L'Empereur, aigri par le refus soutenu de S. M. d'envoyer de ses troupes au secours de l'armée d'Italie, est capable de se porter aux dernières extrémités, et le Roi devra peut-être céder sur ce point comme sur beaucoup d'autres pour se soustraire aux desagrémens personnels qui pourraient lui arriver. Mais, l'Empereur lui pardonnera-t-il jamais ce refus aussi soutenu? et ne sera-t-il pas convaincu, que ce n'est qu'à une convention secrète avec l'Autriche qu'il faut attribuer obstination? Si même S. M. consentait maintenant à faire marcher ses troupes, cela le raccommoderoit-il avec l'Empereur? jamais. Le Roi espéroit, qu'en exposant sa vie pour les intérêts de l'Empereur Napoléon, qu'en lui donnant des nouvelles preuves de son dévouement, il regagneroit sa confiance, et lui feroit oublier les différends qui existoient entre eux. Y a-t-il réussi? Quel avantage a-t-il retiré de ses exploits guerriers dans les journées du 26 et du 27? (1) L'a-t-on seulement nommé dans le *Moniteur?* L'Empereur ne s'est-il pas permis, depuis ces deux journées mémorables pour la gloire militaire du Roi, les soupçons et les menaces les plus outrageans contre S. M. à cause du séjour prolongé du prince Cariati à Vienne, et du comte de Mier à Naples? Ces procédés de l'Empereur ne prouvent que trop clairement quel sort il prépare au royaume de Naples, et à la Dynastie y régnante, s'il sort victorieux de la lutte dans laquelle il est engagé. D'ailleurs, depuis plus de deux ans, n'a-t-il pas déjà déclaré son projet de réunir ce pays au grand Empire? *Il n'y a donc du salut pour ce royaume que dans la protection des alliés*, se concilier leur bienveillance, s'assurer d'avance de leur appui, promettre de coopérer à leur plan, quand les circonstances et la position géographique de ce pays le permettront, ne pas se compromettre d'avance vis-à-vis de la France par quelque démarche inconsidérée, tenir ferme dans le refus d'envoyer des troupes, préparer en silence et sans ostentation ses moyens pour les offrir, quand le moment propice arri-

(1) Il s'agit ici de la bataille de Dresde (26-27 août 1813).

Digitized by Google

vera, telle doit être dans ce moment la marche du gouvernement Napolitain.

Les sentemens d'amitié et d'intérêt, que l'Empereur François a fait témoigner à plusieurs reprises à LL. MM. Napolitaines, et les dernières ouvertures, dont M. Schinina a été chargé par le C^te^ de Metternich, devroient inspirer toute confiance au gouvernement Napolitain dans les bonnes intentions du cabinet de Vienne pour les intérêts de ce pays. Jamais aucune puissance n'a eu à se repentir de la confiance qu'elle avoit placée dans l'Autriche. Si les effets n'ont pas toujours répondu aux promesses, il faut s'en prendre aux évènemens malheureux, et pas à la bonne volonté et loyauté de ce cabinet. Il est incapable de faire le moindre abus d'une confidence quelconque, et est loin de vouloir compromettre inutilement quelque puissance que ce soit. C'est donc à l'Autriche que le gouvernement Napolitain devroit s'adresser directement pour faire connaitre ses intentions, prendre des arrangemens avec elle sur la marche à suivre dans les circonstances actuelles et futures, que les chances de la guerre pourront amener.

« Les progrès des armées autrichiennes en Italie et la probabilité de la poursuite de leurs succès vers l'intérieur de ce pays doivent nécessairement mettre S. M. la Reine Régente, dans le cas de prendre un parti décisif tant pour la sûreté intérieure qu'extérieure du royaume. En mettant de côté tous les raisonnements ridicules, et déplacés pour un Souverain, de parenté, de reconnaissance, que les Français ne cessent de mettre en avant, pour empêcher le Roi de suivre la route que lui prescrit une saine politique, et le bien être de ses sujets, un peu de logique, et le gros bon sens ne peuvent laisser aucun doute sur la marche que doit suivre le Roi de Naples dans le moment actuel. L'Empereur Napoléon humilie et tyrannise continuellement le Roy et ce pays, ne cache pas son projet de le réunir à la France ; l'Autriche, au contraire, avec ses alliés, veut garantir au Roi son existence politique et son indépendance, lui offre même des avantages. N'est-il donc pas de l'intérêt du Roi d'appuyer de toutes ses forces et moyens, les vues et les plans des alliés, et contrequarrer (*sic*) les intentions hostiles de la France ? Le début de la présente campagne pouvoit laisser des doutes sur l'issue de cette guerre, mais à présent toutes les probabilités d'une fin heureuse et glorieuse sont du côté des alliés. Le Roi de Naples auroit pu compromettre sa sûreté, et courir les chances de l'incertitude en déclarant sa neutralité ou sa coopération active aux plans des alliés au mois d'août ; mais dans ce moment-ci, ou lorsque les armées autrichiennes seront encore plus avancées en Italie, quel risque courroit-il, en se déclarant pour un parti ou pour l'autre ? La position géographique de son pays, les intérêts de son État, et ses obligations et responsabilités envers ses peuples, ne lui en imposent-ils pas le devoir ? Se déclarer pour

Digitized by Google

les alliés, lorsque leurs armées seront près des frontières du royaume sera trop tard, car cette démarche seroit alors dictée par la nécessité et n'auroit aucun mérite. Mais convenir d'avance du moment de la déclaration de la neutralité de ce pays, ou d'une coopération active en faveur des alliés, paroit répondre à la dignité du trône et aux intérêts du royaume.

Les événemens nous placent souvent dans des positions difficiles et embarrassantes, nous forcent à prendre un parti décisif, nous obligent à des mesures de vigueur. L'indécision et le manque de caractère dans de semblables occasions nous perdent presque toujours. S. M. la Reine de Naples, revêtue de la régence du royaume, séparée par les armées et une si grande distance de son auguste époux, qui pour ainsi dire peut être considéré comme prisonnier de l'Empereur Napoléon, doit se regarder comme indépendante dans les démarches qu'elle jugera, dans sa haute sagesse, conformes aux intérêts et à la position de son pays. Le Roi veut le bonheur de ses peuples et l'indépendance de son royaume, la Reine forme les mêmes désirs, leurs volontés sont donc les mêmes comme leurs intérêts. Le Roi, dans la position où il se trouve, n'est pas le maitre de prendre une détermination conforme à ses vues et indispensable pour le bien de son royaume; peut-être que bientôt il ne pourra pas même indiquer librement à la Reine la marche à suivre, et ne lui ordonnera à faire que ce que les autres lui dicteront. C'est donc à la Régente, qui connaît les vues et les intentions de son auguste époux, et qui est à même de juger de la position de son pays et de la dispositton des esprits, d'agir comme le Roi le ferait, s'il se trouvoit libre dans ses États. Agissant pour l'honneur de la couronne, le bien-être et l'indépendance du royaume, elle trouvera dans ses sujets tout le secours nécessaire, et la meilleure volonté pour parvenir à ce but. Aucun sacrifice ne leur paraitra difficile, ils courront aux armes et déposeront leurs fortunes aux pieds du trône. C'est le moment, et peut-être le seul qui se présentera jamais, où la Reine puisse déployer ses grandes qualites que le ciel lui a si richement prodiguées, et dévoiler aux yeux de l'Univers les vertus indispensables pour un Souverain, qu'elle possède dans un degré aussi éminent. »

RÉPONSES

Le sculpteur Lemot et la statue de la Liberté (230). — Depuis que nous avons demandé si l'on connaissait le sculpteur de la statue élevée, en 1793, sur la place de la Révolution,

Digitized by Google

nous avons trouvé dans un journal du temps (l'*Argus du Palais-Royal...*, n° 2, 10 messidor an V — 28 juillet 1797, p. 8) une poésie dont le mérite littéraire est nul, mais qui tendrait à prouver que, cinq ans après l'érection de la statue, les contemporains eux-mêmes en ignoraient déjà l'auteur. Un rédacteur de l'*Argus*, M***, raconte qu'au pied de la statue de la Liberté, il a rencontré un ami qui l'a ainsi interrogé :

« Quelle est cette jeune beauté,
Aux pieds mignons, au doux sourire?
De me le dire, auriez-vous la bonté? »
Deux mots suffisoient pour l'instruire.
« Quoi!... C'est là cette Liberté,
Don précieux de la nature!...
Avant l'âge de puberté,
On abandonne à l'aventure
Tant d'attraits et de chasteté!... »
— Vous n'en voyez que la peinture.
— « Mais est-ce bien là son portrait? »
— Oui, trait pour trait.
« *De cette œuvre quel est l'artiste?* »
— *Je n'en sais rien.* « D'où lui vient l'air si triste? »
— Encore moins, c'est son secret...

Une telle constatation découragera peut-être les chercheurs. Nous souhaitons plutôt qu'elle stimule leur zèle, sans trop oser l'espérer.

H. M.

CHRONIQUE

Société nationale des antiquaires de France. — *Séance du 27 février.* — M. Poinsot commente quelques inscriptions latines de Kou Hovitza (Médie inférieure). — M. Delaborde signale un diplôme, aujourd'hui perdu, par lequel Philippe-Auguste confirme, en 1179, un accord entre Hebes de Charenton-sur-Cher avec l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges. — M. Monceau étudie la *Vita Cypriani* du diacre Pontius, et montre que cette relation est indépendante des *Acta Cypriani*. — M. Toutain fait la critique des textes sur lesquels

Digitized by Google

on s'appuie d'ordinaire pour établir l'existence des druidesses dans la Gaule romaine. — *Séance du 6 mars.* — M. Tardif communique la photographie d'une inscription du moyen-âge trouvée à Saint-Pacé (Manche). — M. Blanchet signale un dessin ancien du sceau de Foulques-le-jeune, reproduit dans une publication de M. Marchegay. — M. Roman signale les ruines d'un hypocauste découvertes à Briançon. — *Séance du 13 mars.* — M. Lafaye communique des photographies représentant des mosaïques romaines découvertes à Villelaure, arr. d'Apt (Vaucluse). — M. Monceau signale un texte daté du début du v^e^ siècle et qui permet de préciser l'emplacement du tombeau de saint-Cyprien. — M. Maurice montre, d'après des légendes de monnaies, à quelle époque l'empereur Constantin construisit la forteresse de Constantiniana Daphne à la frontière du pays des Goths. — *Séance du 20 mars.* — M. Michon fait une communication sur une tête en bronze du Musée de Belgrade qui est sans doute un portrait de l'empereur Constantin. — M. Em. Eude appelle l'attention de la Société sur quelques noms géographiques du Portugal. — M. Ulysse Robert entretient ses confrères d'un tombeau disparu de Philibert de Chalon, prince d'Orange, et de quelques portraits de ce personnage. — M. de l'Espinasse présente plusieurs fragments de poteries estampillées provenant des fouilles de Champvert (Nièvre). — *Séance du 27 mars.* — On communique à la Société une lettre du R. P. Delattre, relatant la découverte importante, faite par lui, d'une colonnade sur les ruines de Carthage. — M. Müntz montre, par divers rapprochements, que la fresque de l'hospice de Palerme, représentant le triomphe de la mort, n'est pas une œuvre flamande, mais une œuvre italienne de l'école de Pisanello. — M. Blanchet présente une bague et des fibules en forme d'oiseau, trouvées aux environs d'Issoudun. — M. l'abbé Bouillet présente une petite plaque d'agrafe en bronze provenant d'un fermoir de livre et représentant une jongleuse analogue à un type fréquent au moyen-âge. — M. Hauvette présente quelques observations sur une restitution douteuse dans l'inscription connue sous le nom de marbre de Paros. — M. Héron de Villefosse lit une note de M. Déchelette sur les vases antiques à obturateurs percés de trous. — *Séance du 10 avril.* — M. Durrieu entretient la Société d'un beau manuscrit de la bibliothèque de l'Escorial, venant de la maison de Savoie, une *Apocalypse* avec peintures; l'illustration de ce volume est due à trois artistes, dont le plus récent est un maitre de l'École de Tours, Jean Colombe. — M. Vitry montre la photographie d'une vasque de la grande fontaine donnée au cardinal d'Amboise par les Vénitiens et provenant du château de Gaillon; elle est conservée aujourd'hui dans le parc du château de Liancourt (Oise). — *Séance du 17 avril.* — M. Maurice étudie un grand médaillon du Musée de Vienne, daté d'une manière certaine et qui présente au droit le buste de l'empereur Constance II à l'âge de seize ans environ; au

Digitized by Google

revers, Constantin entouré de ses deux fils Constantin II et Constance II. — M. l'abbé Bouillet analyse un mémoire de M. Destrée, relatif à une riche série de petits monuments religieux en albâtre datant du moyen-âge et provenant de la région de Nottingham. — M. Guiffrey signale un vieil usage du pays basque consistant à graver des inscriptions sur la façade des maisons rustiques. — *Séance du 8 mai.* — M. Selbman présente deux objets provenant d'Angleterre et faisant actuellement partie de sa collection : une enseigne romaine et un siège pliant en fer, incrusté d'or et d'argent qui paraît être une *sella Castœnsis*. — M. des Rochemontaix signale la découverte, entre Antibes et Cannes, de pierres sculptées représentant des trophées guerriers, reste d'un monument de l'époque romaine.

Sept livres extrêmement rares qui manquaient aux collections pourtant si riches de notre Bibliothèque nationale viennent d'être acquis par MM. Marchal, conservateur, et Blanchet, conservateur adjoint du département des imprimés de la rue Richelieu.

Ce sont d'abord un processionnal à l'usage de Rome et surtout à l'usage des frères mineurs, les Cordeliers, édition rouennaise in-octavo gothique, datée de 1510 et recouverte d'une belle reliure de l'époque, et une *Vie de saint Joseph*, imprimée également à Rouen chez Martin Morin, en 1491, seul exemplaire connu.

Le premier de ces livres précieux a été acquis au prix de 1.100 fr.; le second au prix de 1.060 francs.

MM. Marchal et Blanchet ont acheté, d'autre part, pour la somme de 2.680 francs, quatre recueils de poésies du seizième siècle : les *Faintises du monde*, par Pierre Gringoire; le *Variable Discours de la vie humaine*, par Guillaume Haudent, édition parisienne de 1545, ornée de bois très curieux; le *Blason de fausses amours*, par Guillaume Alexis, édition rouennaise in-octavo gothique, imprimée vers 1505 et dont il n'existe plus que ce seul exemplaire; le *Passe-Temps*, par les deux frères Alexis, exemplaire portant la marque de Le Forestier, si appréciée des bibliophiles.

Enfin, notre Bibliothèque nationale s'est encore enrichie, par les soins de MM. Marchal et Blanchet, d'un incunable de 1500 avec curieuse reliure de l'époque à composition représentant une Vierge à l'enfant, un saint Barnabé et quatre médaillons de saints. Tous ces livres sont en parfait état.

(*Temps* du 9 juin).

A l'Institut. — Les 3 et 24 mai, MM. Ch. Joret et Jules Lair ont été élus membres libres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Les 22 décembre et 25 mai, MM. A. Chuquet et Gustave Fagniez ont été élus membres titulaires de l'Académie des sciences morales et politiques.

Digitized by Google

Dans sa séance du 22 juin, l'Académie des sciences morales et politiques a réparti le prix Berger, d'une valeur de 12.000 francs, destiné à récompenser l'ouvrage le plus méritant concernant la ville de Paris, de la façon suivante :

6.000 francs à M. Alexandre Tuetey, sous-chef de section aux Archives nationales, pour ses deux ouvrages : *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, et *l'Assistance publique à Paris pendant la Révolution.*

3.000 francs à M. A. des Cilleuls, ancien chef de division à la préfecture de la Seine, pour son ouvrage : *Histoire de l'administration parisienne au dix-neuvième siècle;*

2.000 francs à M. le docteur Corlieu, bibliothécaire honoraire à la Faculté de médecine de Paris, pour son ouvrage : *Centenaire de la Faculté de Médecine de Paris.*

1.000 francs à M. Gaston Cadoux, chef de bureau à la préfecture de la Seine, pour son ouvrage les *Finances de la ville de Paris*, de 1798 à 1900.

Dans sa séance du 29 juin dernier, elle a partagé le prix *François-Joseph Audiffred*, (5.000 francs) comme suit :

1.500 francs à M. L. Bonneville de Marsangy, avocat à la cour d'appel de Paris, pour son ouvrage la *Légion d'honneur (1802-1900)*;

1.000 francs à M. Germain Martin, secrétaire général du Musée social, pour ses ouvrages intitulés : la *Grande industrie en France sous le règne de Louis XIV*; les *Associations ouvrières au dix-huitième siècle;* la *Grande industrie en France sous le règne de Louis XV;* l'*Industrie et le commerce du Velay aux dix-septième et dix-huitième siècles;*

1.000 francs à M. Emile Garnault pour son ouvrage : *Le commerce Rochelais au* XVIII^e *siècle; 5^e partie : Marine et Colonie de 1763 à 1790;*

500 francs à M. Deghilage, inspecteur primaire à Loudéac, pour son livre sur *La dépopulation des campagnes* ;

500 francs à M. Edouard Driault, professeur d'histoire au lycée d'Orléans, pour son ouvrage sur *La Question d'Orient depuis son origine jusqu'à nos jours.*

500 francs à M. Georges Toudouze pour son ouvrage sur *La Défense des côtes de Dunkerque à Bayonne au* XVII^e *siècle.*

L'Académie française a également décerné les prix Thérouanne et Thiers. Le prix Thérouanne a été partagé entre MM. G. Bloch, *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, 1.500 francs; Victor Bérard, l'*Angleterre et l'Impérialisme*, 1.000 francs; Isambert, l'*Indépendance grecque et l'Europe*, 1.000 francs; Stéphane Pol, *Le conventionnel Lebas*, 500 francs. Quant au prix Thiers, il a été attribué

Digitized by Google

à MM. Madelin, *Fouché (1759-1826)*, 1.500 francs; De Saint-Léger, la *France maritime et Dunkerque sous la domination française (1659-1759)*, 1.000 francs; Edmond Leclaire, *Histoire de la Pharmacie à Lille de 1801 à 1802*, 500 francs. — Le sujet du concours de poésie pour 1903 sera *Victor Hugo*.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a accordé le premier prix Gobert (9 000 francs), destiné à récompenser le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, à M. de la Roncière, pour son *Histoire de la marine française*; le second prix (1.000 francs), à M. P. Boissonnade, pour son *Essai sur l'organisation du travail en Poitou depuis le onzième siècle jusqu'à la Révolution*.

La commission du prix Bordin (extraordinairement 5.500 francs. — Ouvrages relatifs au moyen âge et à la Renaissance) décerne les récompenses suivantes :

1.500 francs à M. Chalandon pour son *Essai sur le règne d'Alexis Comnène*; 1.000 francs à M. Dufourq pour son *Étude sur les Gesta Martyrum*; 1.000 francs à M. Ulysse Robert pour sa publication de *l'Heptateuque*; 1.000 francs à M. Léon Dorez, de la Bibliothèque nationale, pour son *Itinéraire de Jérome Maurand*; 1.000 francs à M. Millet pour son travail sur le *Monastère de Daphni*.

L'Académie des inscriptions a, dans sa séance du 10 mai, décerné le prix Allier de Hauteroche (1.000 fr.) à MM. Michel Rostovtzew et Maurice Prou, pour leur ouvrage intitulé *Catalogue des plombs de l'antiquité, du moyen-âge et des temps modernes, conservés au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*. — Le prix de Courcel (2.400 fr.) est ainsi partagé : une somme de 1.000 francs est attribuée à M. Barrière-Flavy pour son ouvrage *Les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule*; — une somme de 1.400 francs est attribuée à M. P. Lauer pour son livre sur *Le règne de Louis IV d'Outre-Mer*.

~~~ Des fouilles viennent d'être commencées à Saint-Denis, sur l'emplacement des terrains qui bordent la basilique, du côté de la rue de Strasbourg, et sur lesquels s'élevait autrefois l'église des « Trois Patrons », dont la cour servit de sépulture aux cercueils des rois de France, enlevés des caveaux de la basilique en 1793. Ces fouilles ont mis à jour plusieurs médailles et pièces de monnaie anciennes, des vantaux et des pierres sculptées; ces objets ont été placés à la mairie.

~~~ M. l'abbé Paul Pâris-Jallobert, à Balazé (Ille-et-Vilaine), continue la publication des *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, qui paraît régulièrement chaque trimestre; actuellement, ce travail comprend plus de cent fascicules, qui donnent d'intéressants renseignements sur les anciennes familles de Bretagne.

Digitized by Google

Vient de paraître, à la librairie H. Kündig, à Genève, le t. I des *Registres du Conseil de Genève* (26 février 1409 au 6 février 1461), publié par M. Émile Rivoire, sous les auspices de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. L'ensemble de cette publication comprendra les registres du Conseil de Genève, de 1409 à 1536.

La même librairie vient de faire paraître le t. I de la *Bibliographie des Bibles et des nouveaux testaments en langue française des* XV^e^ *et* XVI^e^ *siècles*, par M. J. Van Eys. Ce volume comprend la description des bibles (212 pp. in-8°).

Paraîtra incessamment : *Études monographiques sur le canton de la Pacaudière* (*Loire*), par M. J. Bécaud, album tiré sur papier de luxe et illustré de gravures.

Ouvrages nouveaux :

Martin (Germain) : *Les associations ouvrières au* XVIII^e^ *siècle (1700-1792);* — Paris, Arthur Rousseau, 1900, in-8°, 3 ff.-277 pp.-1 f.

M. G. Martin s'est posé la question suivante :

La loi Le Chapelier (juin 1791) prohibe les associations professionnelles : pourquoi cette sévérité? Est-elle le résultat des seules doctrines des physiocrates, ou n'est-elle pas, plutôt, celui de faits concrets, d'événements historiques? et donc, y a-t-il eu au XVIII^e^ siècle des associations ouvrières?

Son nouvel ouvrage répond à ce questionnaire.

L'association ouvrière existe dès le XVI^e^ siècle, et provient de ce que l'ouvrier est amené à lutter contre le système corporatif : 1° parce que, à cette époque, la corporation n'apporte plus à l'ouvrier les mêmes avantages qu'auparavant : sa situation reste la même, celle du patron s'améliore; le temps de l'apprentissage est réduit pour les fils de maîtres; les patrons prennent des mesures vexatoires, élevant le taux des droits de réception à la maîtrise, abîmant le « chef-d'œuvre » de l'aspirant, etc.; 2° parce que la voie légale est insuffisante pour permettre à l'ouvrier d'exposer ses revendications. Et ainsi, lui étant interdit de se grouper en dehors de la corporation, l'ouvrier eut recours à la société secrète, dont la confrérie facilitait la formation.

Le pouvoir royal multiplia ses défenses. L'idée que le droit de travailler était un droit régalien remontait à la féodalité, au temps où il fallait, pour exercer un métier, en obtenir l'autorisation du seigneur ou de la ville. Même aux yeux des économistes, pour Pothier et pour Turgot, les rapports des ouvriers et des maîtres n'étaient pas affaire de droit commun, mais de police. La législation sur les associations ouvrières avant 1789 est donc formée par des ordonnances, des édits, des déclarations, des lettres-patentes. Les ordonnances de Villers-Cotterets, de Moulins, de Blois; le code Michaud et les règlements

Digitized by Google

de Colbert; des lettres-patentes de 1749; l'édit de Turgot, de 1776; des ordonnances de 1777 et de 1786; de nombreux arrêts réglementaires des parlements; les officiers de police, les intendants, — renouvellent, à l'encontre des associations d'ouvriers, les mêmes prohibitions. Et la fréquence de celles-ci montre la persistance de celles-là.

Comment, malgré les défenses du pouvoir royal, les ouvriers purent-ils se grouper? Ce fut surtout grâce au compagnonnage. Il était organisé en vue des nécessités du « tour de France » et dans les villes situées sur le trajet de ce traditionnel voyage. Pour devenir compagnon, il y avait des cérémonies de réception, au formalisme secret et compliqué, imité de la franc-maçonnerie avec, de plus qu'elle, des pratiques religieuses permettant aux initiés de se réunir. Ces groupements favorisaient puissamment la lutte des ouvriers contre les maîtres, et leurs efforts pour améliorer leur situation trouvaient en eux un point d'appui solide. La hausse des salaires était poursuivie et obtenue moins par les grèves que par le bureau de placement des compagnons, organisé par eux de façon à mettre les patrons à leur merci. C'est en vain que le pouvoir interdit ces bureaux et essaya de les remplacer par des bureaux de placement relevant des maîtres. — L'ouvrier avait encore à son service une autre arme : la force. M. G. M. cite des exemples de vols, de meurtres, d'entraves à la liberté du travail, de mauvais traitements contre les compagnons désobéissant aux volontés de l'association, qui avait encore la ressource de mettre en interdit des boutiques de maîtres. Ceux-ci tentèrent de se coaliser contre leurs employés : par exemple en 1701, à la Rochelle; une coalition nationale, partie de Bordeaux en 1754, échoua.

On voit que les associations ouvrières, à l'encontre de l'opinion commune, existaient dès l'ancien régime. Mais la loi Le Chapelier eut d'autres causes, et plus immédiates, qui en font bien (c'est la thèse même soutenue par M. G. M.) « une loi de circonstances et non l'œuvre d'un législateur obéissant aux idées de l'école physiocratique » (1). En 1791, « le compagnonnage subsistait encore, et c'est à lui qu'on doit les grands mouvements ouvriers qui précédèrent le vote de la loi Le Chapelier et en furent la cause » (2). Ces mouvements se produisirent à Lyon (1786), à Nîmes (1787), à Saint-Étienne (1787, 1790), surtout à Paris, où l'on sait quelle importance prirent les troubles du faubourg Saint-Antoine (affaires Réveillon et Henriot). Les ateliers de charité, que supprima le décret du 16 juin 1791, étaient, eux aussi, un centre d'agitation révolutionnaire. Les ouvriers profitaient de la suppression des corporations pour organiser de nouvelles associations, et protestaient contre les patrons, qui, à la démolition des barrières, n'avaient pas augmenté les salaires. Le 26 avril 1791,

(1) Page 242.
(2) Page 245.

Digitized by Google

la municipalité de Paris décidait qu'elle regarderait comme un délit la cessation concertée du travail dans le but d'obtenir une hausse de salaires. — Ainsi, les émeutes de la province et les traditions parisiennes poussaient le législateur, déjà prédisposé par les doctrines des physiocrates, à voter la loi Le Chapelier. Elle le fut, les 14-17 juin 1791.

Nous souhaiterions avoir montré, malgré la nécessaire sécheresse de ce résumé, le très grand intérêt du nouvel ouvrage de M. G. M., qui vient s'ajouter si heureusement à ses précédents travaux sur *La grande industrie sous Louis XIV*, sur *La grande industrie sous Louis XV*, et sur *L'industrie et le commerce du Velay aux* XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles* remarquable ensemble que l'Académie des sciences morales vient de couronner. Ce que nous n'avons pu indiquer, c'est l'extrême abondance des documents inédits recueillis dans les dépôts de Paris, les archives de l'Ain, de l'Allier, de la Côte-d'Or, d'Eure-et-Loir, de la Gironde, d'Indre-et-Loire, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Loiret, de Chartres, Dijon, Moulins et La Rochelle. On serait presque tenté — et M. G. M. l'a bien vu, et s'en défend (1) — de les trouver trop nombreux, pas toujours assez condensés, et embarrassant souvent la démonstration et les développements de l'auteur. Mais c'est un défaut léger, dont on ne se souvient plus à la dernière page du livre. Par contre, nous regrettons que M. G. M. n'ait pas cru devoir joindre à ses pièces justificatives le texte de la loi Le Chapelier qui, bien que plusieurs fois publié, n'eût semblé à personne inutile ici.

H. M.

Thiollier (Noël); — *L'église de Sainte-Foy-Saint-Sulpice (Loire)* : Caen, H. Delesques, 1901, 11 pp., pl. et grav. (Extr. du *Bulletin monumental*).

L'auteur signale une intelligente réparation de l'église romane de Sainte-Foy-Saint-Sulpice. La nef et les collatéraux avaient été démolis, soit pendant la guerre de Cent ans, soit pendant les guerres de religion. Le transept était devenu la nef de l'église; l'abside et les absidioles primitives servaient de chapelles et de sacristie. Des fonds ayant pu être réunis pour la restauration de l'église, un architecte, doublé d'un archéologue, M. Moreau, de Moulins, se rendit compte, par des fouilles méthodiques, du plan complet de l'église et réédifia les parties détruites, sur des bases certaines, tout en respectant les parties subsistantes. C'est là un excellent exemple pour les fabriques des églises rurales, qui trouvent trop souvent très simple de démolir une ancienne église et d'en reconstruire une nouvelle, plutôt que de conserver un monument ancien, tout en l'appropriant aux besoins du culte.

M.

(1) Page 258.

Digitized by Google

Tourneux (Maurice) : *Marie-Antoinette devant l'histoire. Essai bio-bibliographique*; — 2e éd , revue, très augmentée et ornée de [3] gravures. Paris, libr. H. Leclerc, 1901, in-4°, 2 ff.-xvi-164 pp. — 1 f. et 3 pl.

Cette deuxième édition d'une bibliographie qui, dans son premier état (1), avait été fort appréciée et se trouve aujourd'hui épuisée, est, en réalité, par ses additions considérables, un ouvrage tout à fait nouveau. La première édition (A) comptait 193 numéros; celle-ci (B) en a 459. Les art. nouveaux sont les suivants : 1 à 3, 12, 16, 20, 22, 24, 25, 28 à 31, 36, 38, 39, 41, 45, 45a, 45 bis, 61, 64, 65, 70, 72, 75c, 79a, 80 à 84, 86, 89 à 99, 101 à 106, 108 à 131, 135, 136, 138, 139, 145, 149 à 155a, 162 à 168, 175, 182 à 185, 187, 189 à 191, 197, 198, 204, 207 à 212, 214 à 218, 222, 223, 230, 232 à 248, 250 à 301, 303 à 312, 314 à 369, 371 à 373, 375, 380, 387, 388, 390, 395, 400, 403, 404, 409, 411, 421, 427, 442 à 444, 449 à 452. Ces additions proviennent, en majorité, du t. I de la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, à laquelle, dans A, M. Tourneux s'était contenté de renvoyer; partie aussi est toute nouvelle, dont M. T. a trouvé les éléments dans les collections particulières qu'il n'avait pu visiter en 1895. — Par contre, deux articles ont disparu : le n° 101 et le n° 111 de A, ce dernier remplacé dans B par une pièce analogue (232).

Un certain nombre d'articles ont été complétés par des renseignements plus abondants : on peut comparer, à cet égard, les nos 17, 79 et 393 de B aux nos 29, 117 et 148 de A. Enfin, leur place même a été très profondément remaniée, et, par exemple, le n° 12 est devenu 302; le n° 15, 143; le n° 30, 18; etc.

La librairie H. Leclerc a tenu à faire de cet ouvrage, si précieux pour les travailleurs, un volume qui charmât les bibliophiles. Voici trois planches gravées, en 1859, par Auguste Guillaumot pour une publication projetée par J. Techener et dont H. de Viel-Castel devait fournir le texte. Ces trois planches inédites représentent le sceau de Marie-Antoinette, — un soulier de soie noire, à talon élevé piqué de blanc, ramassé le 10 août, dans la chambre de la reine aux Tuileries, — et le croquis pris par David pendant le trajet de la charrette vers l'échafaud. De ce croquis, un mauvais fac-simile avait été seul publié dans la livraison de la *Vie contemporaine* du 1er octobre 1893 (p. 105).

Nous ne saurions, en terminant, nous défendre d'observer que, si nous rendions ici même, il y a un mois, compte du tome III de la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, œuvre monumentale qui semblerait devoir absorber à elle seule toute l'activité d'un travailleur, — dans le temps même que ce tome III s'imprimait, M. T. publiait une bibliographie de l'œuvre des Goncourt, un gros volume sur Diderot, des études sur Boilly et sur Tamizey de Lar-

(1) Paris, Techener, 1895, in-8° 2 ff. — VII-87 pp.

Digitized by Google

roque, sur Prosper Mérimée et sur les Colson, etc. En ce moment parait, dans la *Gazette des beaux-arts*, sous sa signature, un Salon très fin et plus interessant, souvent, que les œuvres qu'il apprécie. Sont annoncées une biographie d'Eugène Delacroix et une bibliographie de la presse française à la fin du second empire. On demeure vraiment confondu devant un tel labeur, s'affirmant chaque fois avec une maîtrise qui semble spéciale au sujet traité et que M. T. porte, au contraire, et sans effort, dans toutes les parties de cet immense domaine des XVIIIe et XIXe siècles français, dont je ne sache pas qu'aucun érudit possède, aussi bien que lui, l'histoire littéraire, l'histoire de l'art, et sur certains points l'histoire générale même.

H. M.

Périodiques :

Bulletin archéologique, 1900, 3e livraison : L'abbé Poulaine, Le plateau et les grottes de Basseville, à Surgy (Nièvre), pp. 394 à 400 — J. Feuvrier, Note sur le cimetière burgonde de Chevigny (Jura), pp. 401 à 405. — L. Maitre, Les sarcophages du pays nantais, pp. 406 à 428. — L. Maitre, L'âge de l'église de Deas, à Saint-Philibert-de Grandlieu (Loire-Inférieure), pp. 429 à 448, pl. et grav. — J. Gauthier, Étude archéologique sur la cathédrale de Saint-Etienne de Besançon, pp. 449 à 461 et pl. — J. Poux, Les fortifications septentrionales de la ville de Foix, et le quartier de l'Arget, de 1466 à 1790, pp. 462 à 490 et pl. — L.-H. Labande, Description d'un pied de croix du XIVe siècle de l'ancien monastère de Saint-Véran, près d'Avignon, pp. 491 à 498, pl. et grav. — L'abbé Brune, Notes iconographiques, pp. 499 à 505, 2 pl. et grav. — J.-B. Giraud, Pierre Bergier, armurier et horloger du Roi, à Grenoble (1633-1641), pp. 506 à 512. — H. Lacour et L. Turcat, Trouvailles d'objets préhistoriques dans la région de Dellys (Algérie), pp. 513 à 516 et 2 pl. — Dr Carton, Note sur quelques inscriptions inédites de Tunisie, pp. 517 à 524. — Gœtschy, Fouilles exécutées devant la porte ouest de la Casbah de Sousse, pp. 525 à 530 et pl.

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine, 1901, n° 3 : Robinet de Cléry, Saulmory, fief mouvant de la chatellenie de Dun, pp. 53 à 61. — L. Germain, Observations sur l'article qui précède, pp. 62 à 66. — L. Germain, Alphonse de Ramberviller, correspondant de Peiresc, pp. 66 à 69.

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine, 1901, n° d'avril : P. Zeiller, Lettres autographes du duc Nicolas-François de Lorraine et les duchesses Claude et Nicole, relatives à l'éducation des enfants de ce prince, pp. 82 à 87. — L. Germain, La famille des médecins Callot, à propos d'une épitaphe de

Digitized by Google

l'hospice Saint-Julien à Nancy (1689), pp. 88 à 92. — C. S., Document relatif à Yolande de Bar, reine d'Aragon, p. 94. — Robinet de Cléry, Au sujet d'une tombe mutilée de l'église de Saulmory, pp. 94 à 96.

Gazette numismatique française, dirigée par F. Mazerolle, t. IV, 1900 : A. de Fayolle, Recherches sur Bertrand Andrieu de Bordeaux, graveur en médailles (1761-1822). Sa vie, son œuvre (portrait et 3 planches en phototypie), pp. 1 à 33, 157 à 192, 247 à 303, 393 à 409. — A. de Witte, Le mouton du roi Jean le Bon et ses imitations (figures dans le texte), pp. 35 à 72. — A. Planchenault, Les jetons angevins (*suite*) (2 planches en phototypie), pp. 73 à 84, 357 à 392. — H. Denise, La discussion de la loi de Germinal an XI. Rapport de Lebreton (suite), pp. 85 à 102, 231 à 246. — F. Mazerolle, A. de Barthélemy, membre de l'Institut. Biographie et bibliographie numismatique (portrait), pp. 121 à 132. — C^te^ Charles de Beaumont, Les jetons tourangeaux (3 planches en phototypie), pp. 133 à 156, 223 à 230. — F. Mazerolle, J.-C. Chaplain. Catalogue de son œuvre. Deuxième supplément (2 planches en phototypie), pp. 193 à 196. — F. Mazerolle, E.-P. Tasset, graveur en médailles. Biographie et catalogue de ses principales œuvres (portrait et 2 planches en phototypie), pp. 217 à 222. — J. de Foville, Les médailleurs français à l'Exposition Universelle de 1900 (premier article), pp. 307 à 330. — Mélanges, Les médailles de mendicité à Lodève, p. 331. — Devises de monnaies composées par le poète Jean Dorat, p. 332. — J. Momméja, Note à propos d'un erratum du « Trésor de Numismatique et de Glyptique », p. 332. — F. M., Jacques Wiener, médailleur belge (1815-1899), p. 411. — F. M., Évaluation de monnaies françaises et étrangères d'après les essais faits à la Monnaie de Paris, dans la seconde partie du XVIII^e^ siècle, p. 415. — F. Mazerolle, Chronique artistique, p. 240. — L. Forrer, Correspondance anglaise, p. 202. — A. de Witte, Correspondance belge, p. 335.

Revue de l'art chrétien, 1901, 2^e^ livr. : Gerspach, Les actes des Apôtres; tapisseries d'après Raphaël, pp. 91 à 123 et grav. — W.-H. James Weale, Les peintures des maîtres inconnus; tableau attribué à Roger Van der Weyden, pp. 125 et 125 et pl. — L. Serbat, Bras-reliquaire à l'église Saint-Nicolas de Valenciennes, pp. 126 à 129 et grav. — Mélanges : W.-H. James Weales, Quelques observations sur le *Memling* de M. L. Kaemmerer. — H. Chabeuf, Le monument de Mgr. Rivet, à Dijon.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 13726

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

~~~ A l'occasion de la Fête nationale, une promotion a été faite dans l'ordre de la Légion d'honneur. Parmi les nouveaux chevaliers, nous relevons les noms de MM. Pfister, président de la Société de géographie de Nancy, — Sauvage, conservateur des musées de Boulogne, — Fécamp, bibliothécaire de l'Université de Montpellier, — Grandjean, archiviste-paléographe, secrétaire-rédacteur au Sénat.

~~~ M. Abel Lefranc, est nommé maître de conférences d'histoire littéraire de la Renaissance à l'École pratique des Hautes-Études.

~~~ M. Maisonobe, archiviste-paléographe, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, est nommé sous-préfet de Mauriac (Cantal).

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

L'ÉPITAPHE DE SILHOUETTE

La vie du contrôleur général des finances, Étienne de Silhouette est connue. On sait qu'après une période brillante de gestion financière, la mauvaise fortune survint, sinon pour lui, du moins pour les rentiers, qu'il réduisit à l'état d'ombres, de *silhouettes* (car c'est de là que vient le mot) et qu'il fut forcé de

Digitized by Google
~~~

quitter les affaires publiques. Il se retira à Bry-sur-Marne (Seine, canton de Nogent-sur-Marne), où il vécut trop en grand seigneur, si l'on en croit les nombreux mécontents qu'il avait faits, y mourut le 20 janvier 1767 et fut inhumé dans le chœur de l'église du lieu.

Cette église que le fameux tableau en perspective de Daguerre rend si curieuse à visiter, renferme un certain nombre d'inscriptions intéressantes, que le baron de Guilhermy a soigneusement reproduites dans son recueil des *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris* (t. IV, pp. 584-92). Nous ne nous expliquons pas que le monument funéraire consacré à Silhouette lui ait échappé. C'est une sorte de pyramide formée d'une lame de cuivre; elle est placée à droite du chœur et porte la longue inscription que voici :

CI GIT
HAUT ET
PUISSANT SEIGNEUR
ÉTIENNE DE SILHOUETTE,
MINISTRE D'ÉTAT
ANCIEN
CONTRÔLEUR
GÉNÉRAL DES FINANCES,
SEIGNEUR DE BRY
SUR MARNE.
DÈS SA JEUNESSE,
LA VOIX PUBLIQUE LE DÉSIGNA POUR
LES GRANDES PLACES.
CELLES QU'IL OBTINT FURENT LE PRIX
DE SES TRAVAUX
OU UN HOMMAGE RENDU A SON MÉRITE.
PHILOSOPHE RELIGIEUX, SÇAVANT MODESTE,
RICHE, BIENFAISANT,
IL FUT LES DÉLICES DE SES AMIS
ET LA RESSOURCE DES MALHEUREUX.
IL MOURUT LE VINGTIÈME JOUR
DE JANVIER DE L'ANNÉ (*sic*) MDCCLXVII, AGÉ
DE CINQUANTE SEPT ANS, CINQ MOIS ET
VINGT SIX JOURS. IL FUT INHUMÉ AUPRÈS
DE HAUTE ET PUISSANTE DAME

Digitized by Google

ANNE-JEANNE-ANTOINETTE ASTRUC,
SON ÉPOUSE, DÉCÉDÉE LE TREIZIÈME JOUR
DE JUIN DE L'AN MDCCLXV, DANS LA
QUARANTE DEUXIÈME ANNÉE DE
SON AGE.
UN MÊME ESPRIT LES AVAIT
UNIS PENDANT LEUR VIE,
LA MÊME TOMBE LES RÉUNIT APRÈS
LEUR MORT.
PRIÉS DIEU POUR LE REPOS
DE LEURS AMES.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE

Correspondant de l'Institut.

ESSAI BIO-BIBLIOGRAPHIQUE

(*Fin*)

La bibliographie du grand érudit gontaudais devrait être complétée par la liste détaillée des hommages spontanément rendus à sa mémoire par toute la presse politique et scientifique française. Ce travail a été excellement fait par M. le comte de Dienne. Nous ne le recommencerons pas, nous bornant à énumérer ceux de ces hommages qui ont été publiés à part.

Léopold Delisle, Georges Tholin et J. Serret. — *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen. — Ph. Tamizey de Larroque. — 30 décembre 1828. 26 mai 1898.* — Agen, imprimerie et lithographie agenaise, 1898, in-8° de 28 pp.

Louis Audiat. — *Publications de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. — Ph. Tamizey de Larroque. 1828-1898. Notice biographique.* — La Rochelle, Noël Texier, 1898, in-8° de 33 pp.

J. Brun-Durand. — *Nécrologie. M. Tamizey de Larroque (Jacques-Philippe), correspondant de l'Institut, membre du comité des travaux historiques et de nombre de Sociétés sa-*

Digitized by Google

vantes. — Extrait des *Annales des Alpes*, 6e livraison, mai-juin 1898. S. l. n. d., 4 pp.

Henri Chérot. S. J. — *Un maître de l'érudition française. Phillippe Tamizey de Larroque. (1828-1898). L'homme; — l'Érudit.* — Paris, Dumoulin, 1898, in-8° de 32 pp.

L. de Berluc-Perussis. — *Ph. Tamizey de Larroque.* Extrait du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.* — Digne, Chaspoul, 1898, pet. in-8° de 8 pp.

L'abbé Dubarrat. — *Lettres de Philippe Tamizey de Larroque, précédées d'une notice par M. Léopold Delisle.* — Extrait des *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne.* — Pau, Vignancourt, 1898, in-8° de 31 pp.

Maurice Tourneux. — *Tamizey de Larroque* (1828-1898). *Notice bio-bibliographique.* — Paris, Techener, 1898, in-8° de 23 pp.

Léonce Couture. — *Un grand érudit de notre temps. — Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut.* — Aix, G. Foix, 1899, in-8° de 75 pp.

F. Mistral. A. de Gagnaud-Baraun. Guillibert. V. Lieutaud. F. Vidal. A. Dumas. — *A noste ami Felip. Tamizey de Larroque, Félibre Majouran.* — Gap, L. Jean et Peyrat, 1899, in-8° de 7 pp.

Quelques autres publications analogues ont été mentionnées déjà dans la présente étude, que nous clorons en inscrivant la *Bibliographie des hommages rendus à la mémoire de Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, précédée de notes intimes par le Cte de Dienne.* — Agen, Imprimerie et lithographie agenaise, 1901, in-8° de 65 pp., avec portrait d'après un dessin de M. G. Trinquet.

TABLE

L'œuvre complète de Ph. Tamizey de Larroque est un trésor rare. L'auteur de la présente bibliographie n'a pu lui-même en réunir qu'une faible partie malgré les efforts de son vieil ami,

Digitized by Google

malgré les intentions bien arrêtées d'un autre ami qui avait, lui, le bonheur de posséder au grand complet cette collection inestimable. Mais si les brochures proprement dites sont, pour une grande part, presque introuvables, le texte en existe tout entier, et facilement accessible, dans les recueils périodiques où ils ont paru pour la majeure part et où il est aisé de les retrouver, grâce aux indications que nous venons de donner. Le prodigieux travail d'histoire documentaire, biographique et bibliographique de T. de L. reste donc à la portée de tous ceux qui voudront en profiter, et les moins expérimentés eux-mêmes pourront s'y orienter très vite avec notre bibliographie. Cette bibliographie, pourtant, resterait elle-même un instrument de travail bien incomplet, si elle ne se complétait pas d'une table de matières et de noms, abondante et précise, et qui soit comme la synthèse des immenses contributions apportées par l'érudit gontaudais à l'histoire de toutes les branches de la civilisation française dans les temps modernes. La voici : nous espérons bien sincèrement que les nombreux amis de T. de L. nous sauront gré de l'avoir dressée.

Pour la facilité des recherches, les renvois ont été faits, non aux pages, mais aux numéros des articles de la bibliographie. Quand les numéros font défaut, comme c'est le cas au début, nous renvoyons aux dates des publications.

AA. Cléricale, (l'), 158.
Abbeville, 186.
Adrien de Valois, 165.
Agen, 67, 106, 113, 124, 131, 131 *ter*, 141, 148, 169, 186.
Agenais, 47, 167.
Agenais (Sénéchal d'), 125, 131.
Aguilanneuf, 86 *bis*.
Agut (Honoré d'), 108.
Aiguillon (duchesse d'), 22, 68.
Aire, 54, 143.
Aix, 126, 131 *ter*, 245, 197.
Alain-le-Grand, 47, 130.
Alais (le comte d'), 55.
Albatia (Guillaume d'), 113.
Albigeois, 2.
Albret (Alain d'), 47, 130.
Albret (Claire d'), 196.
Albret (Jeanne), 13, 124, 193.
Alençon (le duc d'), 13.
Aleaute (Jérome), 84, 186.
Alger, 46.
Algérie, 86 *bis*.
Allain (l'abbé), 73, 163, 194.
Allemands, 1858.
Alis (l'abbé) 40, 131.
Alpheran (Mathieu), 147.
Alzaron (l'), 183.
Amelote (le P.), 46.
Amelot de la Houssaye, 34.
Ampère, 24.
Ancien Frondeur (Un), 128.
Ancre (la Maréchale d'), 17, 102.
Andorre (République d'), 141.
André de Bédoins (le P.), 155.
Andrieu (Jules), 43, 44, 56, 57, 101.
Andrault (le conseiller d'), 86 *bis*.
Angnieu (assassinat du duc), 36.
Anjou (le duc), 4, 85, 141.
Annales de Philosophie chrétienne, 1858-1861, 1, 2.
Anne de Boleyn, 37.
Anne de Caumont, 40 (voir Caumont).
Anne-Marie de Jésus (sœur), 56.
Autin (le docteur), 140.
Antoine de Bourbon, 85.
Antras (Jean d'), 70.
Antracothérium, 94.
Appolinaire de Valence (le P.), 154, 155.
Apulée, 124.
Archives historiques de la Gironde, 1860.

Digitized by Google

Archu (J.-B.), 57.
Arcos (Thomas d'), 136.
Aréopage, 3.
Argenson (comte d'), 5.
Argile mont (Hercule d'), 146.
Argoli de Molina, 186.
Armagnac (le cardinal d'), 27, 48, 53, 72, 87.
Armagnac (Charles d'), 130.
Arnaud de Forcalquier (Famille), 116.
Arnaud (Camille), 116.
Armoiries de Savoie, 168.
Arnaud (l'abbé), 2.
Arnaud d'Audilly, 69.
Arnaud de Pontac, 86 *bis*.
Arnoux (le P.), 36.
Artificiers, 153.
Artigue (Manon de l'), 44.
Ashburnam (lord), 139.
Aspremont (Adrien, vicomte d'Orte), 85.
Aspremont (Jean d'), 85.
Asq (le gouverneur d'), 85.
Assassinat du duc d'Anguien, 36.
Athènes, 108.
Aubespine (Gabriel de l'), 97.
Aubeterre (le chevalier d'), 98.
Aubigné (Agrippa d'), 81.
Auch, 97, 140.
Audiat (Louis), 24, 194, 196.
Aumale (le duc d'), 30.
Autels (l'affaire des), 163.
Autesserre (A. Dadine d'), 14, 82.
Autriche (Isabelle d'), 24.
Auxonne (la possession d'), 63.
Avenel, 24, 65, 131 *ter*.
Avignon, 45, 87, 96, 182.
Aycard, 136.
Aymar (Mlle), 100.
Azubi (Salomon), 114.
Babinet, 1859.
Babinet de Rencogne, 43.
Babon de la Bourdainère (le cardinal), 141.
Baboulène, 166.
Bagarris (Antoine de Rascas de) 126.
Baguenault de Puchesse, 190.
Baluc, 141.
Balthazar de Thoiras, 81.
Balthazar de Vias, 89.
Balzac (Guez de), 5, 16, 43, 77, 109, 125, 136.
Balzac (Robert de), 125.
Baluze, 1858, 1860, 15, 19, 22, 1870, 31, 51, 52, 64, 76, 96 *bis*, 89, 106, 113, 180, 183.
Bapteste (villa de), 43.
Barantuan (M. de), 70.
Barcelone, 76.
Barclay (Jean), 89.
Barkausen, 24.
Barnave (l'abbé), 208.
Barrère (l'abbé), 7.
Barraut (l'amiral Jaubert de), 174.
Bartas (voir Salluste du Bartas).
Bartayrès, 180, 186.
Barthélemy (A. de), 27.
Barthélemy (Ch. de), 7.
Basses-Alpes, 131, 183.
Bataillard (Paul), 99.
Baudrier (le recueil du), 148.
Baudrillard (Alfred), 108.
Baurein (l'abbé), 146.
Bayon (F.), 136.
Bayonne, 11, 50, 66, 196.
Bazas, 19, 22, 95, 107.
Béarn, 15, 27.
Béarn (Marthe de), 148.
Beaucourt (G. du Fresne de), 1, 11, 10, 27, 29.
Beaumarchais, 144.
Beaumarchais (Mme), 140.
Beaumont (de), 66, 178.
Beaulieu (Eustorg de), 74.
Beauville (Ysabeau de) 141.
Béchon de Caussade, 68.
Bègle, 174.
Belesta (Jean de), 99.
Bélisaire (Le), de Granier de Cassagnac, 1861.
Bellecombe (André de), 81.
Belleforest (F. R. de), 17, 98.
Belle-Isle-en-Mer, 183.
Belley (Camus évêque de), 1870.
Bellière (Pomponne de), 190.
Belgentier, 111, 145, 198.
Belonde (M. de), 36.
Belpech, 141.
Belzunce (Jean de), 85.
Belzunce, évêque de Marseille, 192.
Benac (le baron de), 68.
Benserade (Isaac), 1870.
Bérengier (Dom.), 192.
Bergenval, 70.
Berger de Xivrey, 54.
Beriga (Pacius de), 96.
Berluc-Perussis (L. de), 122, 151, 179, 183, 194, 198.
Bernard de Poeez, 17.
Bernarde (La), 44.
Bernadon, 85.
Bernet (Le président du), 131.
Berr (Henri), 69, 83.
Bertin (le ministre), 117.
Bertrand (l'abbé L.), 68.
Bertrand d'Echaud, 21.
Bertrand (Joseph), 27.
Bertrand d'Ornesan, 22
Bertrand de Vignoles, 157.
Bertrandy, 47.
Besly (Jean), 27, 80.
Besse (Margouton de), 177.
Besset. Mémoires de La Motte, 18.
Besset, livre de raison, 165.
Bethune (M. de), 163.
Beziers, 2, 115.
Bibliophiles de Guyenne, 18, 19.

Digitized by Google

Bibliografia Galileiana, 186.
Bichi (le Cardinal), 109.
Bien ducal, 168.
Binèle (le seigneur de La), 99.
Biron (Gaston de Gontaud, seigneur de), 141.
Biron, le maréchal de), 1860, 39, 169, 187, 200.
Bischop, 186.
Bladé (Jean-François-Zéphirin), 8.
Blanchemain (Prosper), 23, 71, 161.
Blanquet-le-Pirate, 174.
Blosseville (marquis de), 92.
Blayen, 74.
Blot, l'Esprit, 196.
Boëry, 200.
Boëtie (Etienne de La), 37.
Boileau (l'abbé J.-J.), 46, 56, 74, 164.
Boisgelin (marquis de), 147, 131 *bis*, 170.
Boislisle (de), 186, 200.
Boisrobert, 69.
Boisse Pardaillan, 72.
Boissin (Firmin), 26.
Boisvert (livre de raison), 158.
Bolevn (Anne de), 37.
Bologne (Raphaël de), 122.
Bonnaffé (Edmond), 186.
Bonnegarde (Anne du Pouy de), 36.
Bonnet, 79.
Bonnety, 61, 83.
Bonneau (Avenant), 68.
Bonnecorse, 15.
Bordeaux, 53, 69 *bis*, 82, 86 *bis*, 104, 108, 123, 128, 141, 146, 151, 153, 159, 174, 196.
Bordelais (Poètes), 37.
Bordier (Henry), 61.
Borilly, 131 *ter*, 148.
Bosquet (François), 76.
Bossuet, 74, 196.
Bourbon (Antoine de), 85.
Bourbon (Le Cardinal de), 87.
Bourbon (Jeanne-Baptiste de), 134.
Bourbonnais, 154.
Bouchard (Jean-Jacques), 69, 77, 121, 131 *ter*, 198.
Boucherel (Dame). (Livre de raison), 158.
Bouchery (L'abbé).
Boudet (Jean), 200.
Boudon de Saint-Amans (Florimond), 162, 180.
Bourdaloue, 100.
Bouhier (Le président), 64, 185, 186.
Bouillet, 11.
Boulle (Le sieur), 109.
Boulliau (Ismaël), 63, 65, 131.
Bouquinistes de Paris, 16.
Bourdaisière (Le cardinal de La), 13, 141.
Bourdelot (Edme), 92.
Bourdelot (Jean), 92, 162.
Bourdelot (Pierre), 189.
Bourdeille (Jeanne de), 80.
Bourg (Claude du), 180.
Bourg (Georges du), 46, 141.
Bourg (Henry du), 141.
Bourrilly (L'abbé), 148.
Bourotte (Dom), 118.
Bourousse de Laffore (J.-C.), 86 *bis*, 200.
Boy, 200.
Boyer d'Agen, 186.
Boygeney, 183.
Brahma, 74.
Brantôme, 104, 196.
Brassac-Béarn (Comte de), 166, 196.
Brav (Pays de), 74.
Brequigny, 25, 46, 1860.
Bretagne, 171, 196.
Brial (Dom), 143.
Brissaud, 1860.
Brunet (Gustave), 10, 103.
Brunot (J.), 86 *bis*.
Bruxelles (Courrier de), 21.
Bucleau (Comte de), 195.
Budé (Eugène de), 191.
Buon (Nicolas), 74.
Bury, 85, 90.
Buste de Peiresc, 172.
Buzet (Le seigneur de), 90.

Cabarroles (Ph. de), 200
Cabinet de Bagarris, 126.
Cabinet de Peiresc, 139.
Cadillac, 68, 194.
Cahors, 86 *bis*.
Calmet (Dom), 185.
Camayeul (De Saint-Sernin de Toulouse), 171.
Cambayrac, 169.
Camee de Vienne (Le grand), 171.
Cameron (Jean), 174.
Campagnol (M de), 43.
Campagne (Maurice), 177.
Campan (M^me^), 144.
Camus (évêque de Belley), 1870.
Canada, 186.
Caucou, 155.
Candolle (Christophe et François de Foix), 54.
Cantu (Cesar), 1859.
Capbreton, 108.
Capdebosc (Famille Dudrat de), 150.
Capucins, 155.
Carbannière (Ramond de), 120.
Cardinal Bichi, 109.
Cardinal de Bourbon, 87.
Cardinal d'Ossat, 34, 163.
Carle (Lancelot de), 37.
Carmaing (Le comte de), 141.
Carmel de la Gravelle (B.), 72.
Carnet d'adresses de T. de L., 200.
Carpentras, 78, 88, 109, 114
Carpentras (Bibliothèque de), 183.
Carpentras (Musee de), 44.
Carsalade (L'abbé J. de), 70.

Digitized by Google

Carsalade (Mr G. de), 141.
Cartouche, 15.
Caseneuve (P. de), 51.
Cassagner (Le Dm), 171.
Castecu (Famille de), 140.
Castelculier, 186.
Castille (M. de), 34.
Catelan (Laurent), 115.
Catherine de Navarre, 50.
Catherine de Suède (Sainte), 76.
Caumont (Château de), 40, 90, 146, 158, 186, 196.
Caumont (Le marquis de), 185.
Causaquet, 81.
Caussade (Béchon de), 68.
Cauterets, 196.
Cauzac (Le château de), 81.
Cauze de la Nazelle (Du), 196.
Cazenave (Famille de), 109.
Cazenave de Pradines, 196
Cersac (G. de Malvin de), 68.
Chabouillet (A.), 119.
Chaletti (Le peintre), 101.
Chambre de l'Edit de Nérac, 86.
Champs (Justine de), dame de Montbrun, 12.
Champier (Symphorien), 125.
Champollion, 49.
Chamvallon, 34.
Chapelle, 137.
Chapelle funèbre du Fabri, 173.
Chapelain (Jean), 43, 57, 69, 69 *bis*, 77, 89, 90.
Chardon (Henri), 44.
Charles VIII, 130.
Charles IX, 4, 13, 22, 30, 50, 82, 85, 86 *bis*, 98, 102.
Charles-Quint, 46.
Charles Dubui (Le baron), 1858.
Charles (L.), 19.
Chasle (Émile), 7.
Chasle (Philarète), 1859.
Chassaut (Alph.), 7.
Chastenet de Puységur, 93.
Château de Moulins, 151.
Château de Nérac, 21.
Château de Pau, 21.
Château de Sauvigny, 154.
Chateaunière, 1870.
Châtillon (Cardinal de), 13.
Chaudruc de Crazannes, 180.
Chauseuque (Vincent de), 94, 162.
Chemin (Jean du), 141.
Chennevières (Le marquis de), 101.
Cherot (Le P.), 40, 186, 191, 196, 200.
Chercheur (Un jeune), 1870.
Chercheur (Un vieux), 1870.
Chevalier d'Escage, 177.
Chevalier (Guillaume), 69 *bis*.
Chevreul, 1858.
Chevreuse (Mme de), 66.
Chesne (Joseph du), 17, 93, 117.
Chiverny, 13.
Chrestien, 28.
Christine de Suède, 16, 63.
Chonat (le P.), 196.
Clairac, 36.
Clairac (Abbaye de), 131 *ter*.
Clairac (Pasteur de), 180.
Clairac (Siège de), 180.
Claire d'Albret, 193.
Claude (Jean), 164.
Claudin (Gustave), 21, 48.
Claudine Colletet, 17.
Clausade, (C.), 70.
Clémence Isaure, 17, 196.
Clément (Simon G.), 40, 186.
Cléricale (L'AA.), 139.
Clermont-Derrue, 125.
Clotilde de Surville, 43.
Coconas et Lamolle, 4.
Coisnon (J.-B.), 80.
Colletet (Guillaume): 17, 23, 27, 28, 37, 39, 62, 152.
Colbert, 11, 52, 57, 113.
Colombin de Nantes (le P.), 155.
Coligny (Amiral de), 13.
Comminges (Le comte de), 30, 110.
Comminges (L'évêque de), 113.
Communay (A.), 128.
Condom, 63-141, 150.
Conrard, 63.
Comtat-Venaissin, 109.
Constitutionnel (Le), 13.
Constantin (L'empereur), 84.
Constantinople, 87, 147.
Carbarien, 30.
Corberan, 145.
Cordenau (La tour de), 10.
Cordeliers, 27.
Cornusson (M. de), 70.
Cornouaille, 108.
Cornac (Château de), 70.
Coras (Jacques de), 46.
Correspondance littéraire, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1361, 1862, 11.
Cortade (Le P.), 41, 49, 74.
Cosmographie de Munster, 98.
Cosnac (De), 24.
Costabadie, 22
Coste (Le P. Hilarion de), 170.
Costume féminin au xve siècle, 116.
Cottin (Mme), 27, 131.
Cottin (L'abbé), 106.
Cotton (R.), 171.
Cour burlesque du duc d'Epernon, 44.
Courbet (E.), 71.
Courtault (Henri), 141, 186, 196.
Cousin (Noël), 154.
Cousin (Victor), 53.
Couture (Léonce), 7, 17, 20, 23, 24, 32, 56, 70, 75, 76.
Cramail (Le comte de), 161.
Cramoisy (S.), 15
Crazannes (Chaudruc de), 180.
Croisilles (L'abbé), 69.
Cromwel, 33, 186.

Digitized by Google

Croquant, 47, 81, 165.
Crosnier (Mme), 24.
Crozet (E. de), 151.
Crusellus (Stéphanus), 82.
Cruzeau (Étienne), 82.
Cujas, 29, 149.
Daignan du Scudat, 34.
Dantier, 64.
Danemark, 7.
Danemark (Le roi de), 117.
Daru, 99.
Dax, 13, 98.
Defremery, 11, 43.
Dejole, 151.
Deymieu, 107.
Denis d'Avignon (Le P.), 155.
Deloche, 187.
Delisle (Léopold), 35, 67, 76, 127, 132, 135, 170, 196.
Delpit (Jules), 1856, 1860, 3, 7, 25, 80, 95, 134, 155.
Delpit (Madeleine), 134.
Delpit (Martial), 186, 196.
Delpit (René), 134.
Desportes, 136.
Desbarraux (Bernard), 48, 51.
Descartes (René), 83.
Desclaus, 149.
Despois (Eugène), 169.
Despois (Martin), 33.
Devienne (Dom), 118, 148.
Devic (Dom), 138.
Dezeymeris Reinhald, 48, 124.
Dubarat (L'abbé), 75, 190.
Du Bernet (Le président), 151.
Dubernard, 67.
Dubourg (Dom), 185.
Dudrat de Capdebosc (Famille), 150.
Duchâtel, 144.
Duchemin (Jean), 57.
Duchesne (André), 93, 117, 200.
Du Chesne (Joseph), 17.
Duc (M. du), 67.
Duc (Louis du), 86 *bis*.
Ducondut (Abel), 11.
Dugueselin, 186.
Du Faur, 149.
Du Lac (L'abbé), 43.
Du Laura (Dom), 143, 176.
Du Kar (MM.), 195.
Dumas (Alexandre), 44.
Dumas (Dom Gaspard), 26.
Dumas (Philippe), 180.
Dunes (Seigneurie de), 125.
Dunkerque, 21, 33.
Dupleix, 141, 187.
Dupuy (Les frères), 77, 122, 132, 133, 147 *bis*.
Du Puy (Christophe), 69 *bis*, 131 *bis*, 147 *bis*.
Dupuy (Claude), 51, 79, 95.
Dupuy (Pierre), 51, 164.
Dupuy de Montbrun, 12.
Duranty (Le président), 124.
Duras (M. de), 81.
Duras (Mme de), 81.
Duruy (Victor), 15.
Du Sault (L'évêque J.-J.), 98.
Dutaya, 50.
Daat (Collection), 1860.
Doffin (Le président), 141.
Daujat, 51, 69.
Dominique de Gourgues, 19.
Dominicy (Marc-Antoine), 180.
Donnadieu (Fréderic), 149, 161.
Dosdag (de), 50.
Douezani, 141.
Drouyn (Léo), 15.
Dreyburg (L'abbaye de), 195.
Diderot, 1859, 91.
Dietz, 131 *ter*.
Dieulafoy (Marcel), 17.
Digne (L'évêque de), 122.
Digne, 55, 83.
Dijon, 84.
Divorce satyrique, 81.

Eaux chaudes, 50.
Echaud (Bertrand d'), 11, 66.
Edit (Chambre de l'), 86.
Église de Bordeaux, 175.
Eléonore de Guyenne, 9.
Élisabeth d'Angleterre, 67.
Empereur (Constantin l'), 84.
Enlèvement de Mlle d'Aynar, 108.
Enlèvement de Mlle de Caumont, 108.
Enquoral, 1870.
Entragues (Robert de Balzac d'), 125.
Epernon (le duc d'), 44, 56, 67, 68, 81, 98, 123, 128, 196.
Erasme, 7.
Erskine (D. Stewart), 195.
Escage, 177.
Esclave veronaise 13.
Escodeca (Armand d'), 141.
Espagne, 11, 171.
Espagne (*Lettres d'*), 1866.
Espinac (Pierre, archevêque de Lyon), 18.
Estand de Fromentière (J. de), 143.
Estiennot (dom Claude), 42, 64, 143, 183.
Estillac (château d'), 4, 141.
Estrade (le maréchal d'), 27, 33, 164, 186.
Etampes (la duchesse d'), 68, 141.
Euclide, 54.
Eustorg de Beaulieu, 62.
Exotériques (*Les Sonnets*), 31.
Eynier, 107.
Eyquiem (Jeanne), 19.

Fabri de Peiresc. Voir Peiresc.
Fabri (Claire de), 142.
Fabri (Pierre de). Voir Peiresc.
Fabri (Raymond de), 131 *sext*.
Fabri (le tombeau du), 173.
Faucher (Paul), 179.

Digitized by Google

Fauchet (Claude), 164.
Faugère Dubarry, 86 *bis*.
Faur (Guy du), 28, 149.
Faur (Olympe du), 186.
Faur de Saint-Jaury (du), 149.
Faydit (l'abbé), 61, 200.
Feller (l'abbé), 7.
Fenouillet (P. de), 196.
Ferrand (la maison de), 186.
Ferrand (le P.), 109.
Ferramus (Charles), 43.
Ferrare (la duchesse de), 141.
Férière (Jacques de la), 164.
Figaro (*Le*), 2.
Fillot (J.), 128.
Flaux (de) 7.
Flamarens (la marquise de), 69, 90, 158.
Flammarion (Camille), 15.
Fleury (l'abbé de), 185, 196.
Floride, 19.
Florimond de Raymond, 20.
Fontainebleau, 126.
Fontainemarie, 41, 140, 158.
Fontevrault (l'ordre de), 134.
Foix-Candolle (Christophe et François de), 54.
Foix (comte de), 141.
Foix (Louis de), 10.
Fouillac (l'abbé de), 15.
Fournier (Edmond), 1858, 21.
Fournet (Frédéric), 187.
Fous littéraires, 74.
Forcalquier, 116, 185.
Forcadel, 161.
Fortin de la Hauguette, 68, 108, 128. 133, 178.
Fumel (coutumes de), 18.
Fumadère (R.), 200.
Furetières, 184.
Furgeat H.), 158.
Fuster (Charles), 155.
France (Anatole), 24, 108.
François Ier, 58, 116.
François II, 85.
Franclieu (le marquis de), 186.
Frédéric II, 1859.
Frégose (Janus), 39.
Freydiers, 185.
Fromentière (J. de l'Estang de), 143.
Froissart, 47.
Fronde (la), 47, 165, 113.
Fronsac (château de), 146.

Gabriel Naudé, 127.
Gaffarel (Jacques), 122, 127.
Gagnaud (A. de), 134.
Gaillard (le capitaine), 174.
Galard-Brassac (comte de), 166.
Galau, 147.
Galaup-Chasteuil (F. de), 147.
Galapiau (M. de), 107.
Galliée (Galileo Galilei), 63, 77, 186.
Gallien (palais), 18.
Gallia Christiania, 43.
Gallotti (le capitaine), 13.
Ganogabie (prieuré de), 122.
Gardire, 141.
Gardiner (Samuel), 33, 186.
Garnier (Désiré), 194.
Garrigue, 119, 149.
Garonne, 104, 153.
Gascogne, 15.
Gassion (le maréchal de), 125, 180, 186.
Gaston IV (comte de Foix), 186.
Gassendi, 55, 65, 69, 80, 83, 117, 122, 127, 131, 131 *ter*, 158, 131 *quater*, 170, 189.
Gastines (de), 136.
Gaufreteau (Jean), 54.
Gauchier de Volard, 116.
Gaullieu, 10.
Gault (J.-B.), 178.
Gaulter (J. Prieur de La Valette), 180.
Gautier (Théophile), 75.
Gave (l'Ode du), 17.
Gavini de Campille, 120.
Gazier (A.), 68, 74.
Gelas (Claude), 131 *ter*.
Germain (Dom Miquel), 138, 143.
Germain (M. O.), 115.
Germigny (Jacques de), 87.
Genebrard, 95.
Genève, 180.
Genève (Le lac de), 183.
Genèse (La-du P. Cotton), 171.
Genlis (Mme de), 57.
Geruzez, 7.
Gères (J. de), 95.
Gesvres (Marquis de), 69.
Gœthe, 94.
Gilles de Loches (Le P.), 155.
Gironde (Les Pirates de la), 102.
Guadet (J.), 54.
Guiche (Le comte de), 100.
Guesclin (Bertrand du), 186.
Guigniant, 1856.
Guillemin, 131 *quint*.
Guilloche (Jean), 155, 168.
Guillotin (Le docteur), 7.
Guillot (Dom J.), 64.
Guise (Duc de), 37, 81.
Guitres (l'abbaye de), 156.
Guiton (Jean), 6.
Guizot, 1861, 144.
Gobert (le peintre), 196.
Godefroy (F.), 24.
Godefroy (Collection), 1860.
Godefroy Menilglaise, 41.
Gaudefroy (les savants), 41, 168.
Godeau, 69.
Gourgues (Dominique), 19, 174.
Gourgues (M de), 141.
Gourgues (J.-J. de, évêque de Bazas), 19.
Galop de Chasteuil, 196.
Gourmet (Un), 117.

Digitized by Google

Golius, 84.
Gomès, 43.
Gonin (Joseph), 94, 111.
Gonin (Mlle), 94, 111.
Gontaud, 1860, 15, 103, 104, 112, 131, 132, 155, 187, 196, 199, 200.
Gontaud (Gaston de), 141.
Gontaud (Robert de), 141.
Govéa, 29.
Gouthe-Soulard, 173.
Goyau (Jean), 186.
Gramont (Antoine III de), 100.
Gramont (M. de), 70.
Grammont (H. Delmas de), 46.
Grammont (Le général Delmas de), 3, 191.
Gramont (Le maréchal de), 100.
Grandidier, 131, 180.
Grandier (Urbain), 65.
Granier de Cassagnac, 1861.
Grenailles (Fr. de), 186.
Greil (Louis), 166.
Gretry (Le P.), 144.
Grossales (Antoine de), 90.
Gremin, 91.
Griffet (Le P.), 93.
Grolier (Jean), 200.
Grotte du mont Ventoux, 109.
Gudule (Sainte), 75.
Guron (L. de Rechignevoisin), 113.
Guyenne, 1860, 13.
Guyet, 53, 124.
Guy-Patin, 74.

Habert de Montmort, 55.
Hallot (Mme d'), 36.
Hallier (François), 76.
Alphen, 163.
Hamy (Le docteur), 184, 200.
Hamilton (Lady), 195.
Hanotaux (Gabriel), 131 *ter*.
Harley (Achille de), 180.
Hautes vignes, 25, 94.
Heden, 147.
Heuisius, 84.
Henriette-Thérèse de Luynes, 74.
Henri II, 22, 37.
Henri III, 13, 22, 24, 39, 141, 157, 190.
Henri IV, 8, 10, 12, 21, 38, 39, 45, 50, 57, 72, 107, 112, 141, 163, 190, 200.
Hérault d'armes de Normandie, 55.
Héricault (Ch. d'), 24.
Héron de Villefosse, 135.
Hermès Trismégiste, 54.
Hægens (Van den), 150.
Hollande, 110.
Hood (Thomas), 116.
Holstenius, 96, 131 *quint*.
Hospital (P. Harault de l'), 197.
Hotman (François), 29.
Houel (Le peintre), 144.
Houssaye (Amelot de La), 34, 104.
Hovelacque (A.), 75, 85.
Huet (Paul), 165, 186.
Hurault (Paul), 197.
Husson (Général), 144.

Iconographie peirescienne, 172.
Illigricus (Thomas), 150.
Imbert (Gérard-Marie), 27, 31, 57.
Imitation de J.-C., 1, 2, 196, 200.
Inguimbert, 88.
Inguimbertine (Bibliothèque), 82, 88, 139.
Ingold (Le P.), 68, 151, 169, 178.
Innocent III, 2.
Innocent X, 113.
Insurrection des Paysans, 11.
Instruction publique en Périgord, 86 *bis*.
Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, 11, 1870.
Inventaires, 21, 80.
Isaac de Pérès, 68 *bis*.
Isaure (Clémence), 17.
Isle-en-Gondrais (L'), 141.
Isnard, 73.
Itinéraire d'Henri IV, 112.
Ivry (Bataille d'), 8.

Jacquemont (Victor), 186.
Jacques de Vendôme (Le P.), 155.
Janet (Claudio), 200.
Janus Frégose, 39.
Jarry (L.), 88, 151.
Jarrige (Pierre), 1870.
Jasmin, 80, 186.
Jaubert de Barrault, 174.
Jean XXII, 1858, 196.
Jean de Lur (Vicomte d'Uza), 66.
Jérusalem 99.
Jessée (Jean de La), 17.
Jésuites, 1870.
Jeune chercheur, 1870.
Jérome (Saint), 42.
Joly (Claude), 180.
Joret (Ch.), 200.
Jouannet, 180.
Jouarre, 74.
Joyau, 177.
Jules Faure, 1861.
Jullian (C.), 104, 131, 186.
Jumeau (l'Artificier), 153.

Kempis (Thomas A.), 1, 2, 75, 148
Kerviller (René), 46, 186.

Labande (H.), 22.
Labadie, 72.
Labat (G.), 10.
Labeyrie (Jean-Paul), 57.
Labour (Pays de), 50.
Labrouillère, 108.
Labrunie, 164.
Laccary, 105.
Lacépède, 63, 164.
Lacroix (Paul, 49).
Lacoste (Jean de), 124.

Digitized by Google

La Coste (Le chevalier de), 178.
Lacordaire (Le P.), 180.
Lacué, 63.
Lafargue (L'abbé A.-G.), 74.
La Ferrière Percy (H. de), 186.
Laffemas, 200.
Laffare (Jules de), 107.
La Fleche, 170.
Lagarde (G.), 108.
Lagarde (Louis), 108.
La Grange (marquis de), 2.
Lagune (François de La), 19.
La Harpe, 1857.
La Hauguette (Fortin de), Voir : *Fortin*.
Laincel (Le Muet de), 179.
La Jessée (Jean de), 17.
Lalanne (Ludovic), 1856, 1866.
La Lande (La famille de), 177.
La Mare (Philippe), 52.
La Manon, 147.
Lamoignon, 100, 118.
La Montjoie, 175.
La Motte Bessot (Mémoires), 18.
La Motte Bezaut, 98.
La Noue (Fr. de), 186.
Landes, 180.
Landaff, 195.
Languedoc, 15.
Lanusse (L'abbé), 151.
Lancelot de Carle, 37.
Lange (Jean), 69 *bis*.
Lantenay (A. de), voir : Bertrand (l'abbé), 168.
La Peyrère (Isaac de), 63.
La Pierre d'Unet, 151.
Laplace (J.), 200.
La Plagne-Barrès.
La Pujade (Antoine de), 23.
La Reynie, 61.
Larcher (Gabriel). 131 *ter*.
La Rochelle, 174.
Larroque (Mathieu de), 164.
Lartigue (Manon de), 44.
Lartissude (Madeleine), 22.
Lau (Famille de), 57.
Lauguas (Famille de), 68.
Laura (Dom du), 143.
Laurentie (de), 11.
La Serre (André de), 98.
La Sauve, 115.
Laubardemont, 68.
Lautier (Toussaint), 126.
Laubespine (Gabriel de), 97.
Launay (Jean de), 76.
Lauzun (Philippe), 32, 200.
La Valette (Joseph-Gautier, prieur de), 108.
La Valette (Le chevalier de), 108.
Lavardac, 180.
La Vauguyon, 142.
Lavigerie (Le cardinal), 15.
Layard (Florence de), 195.
Layrac, 196.
Lebrun (Le P.), 88.
Ledieu (Alcius), 186.
Lecoy de la Marche, 80.
Lectoure, 105, 141.
L'Eglise de Lalande (Famille de), 177.
Legouvé, 7.
Le Hardy de la Trousse (Mme), 90.
Le Jeule (Le peintre), 196.
Le Franc de Ponpignan, 22.
Lelong (Le P.), 88.
Lemerre, 161.
Lemi (Le P.), 80.
Le Mynne de la Borderie, 196.
Le Nain (Claudine), 17.
Lerut (Pierre), 44.
Léon XIII, 186.
Le Play, 140.
Le Pelletier, 133.
Lépine (L'abbé), 143.
Le Daulchre (Francois), 17.
Lesueur de Pérès, 86 *bis*.
L'Estoile (Pierre de), 49.
Lettres d'Espagne, 1866.
Le Varsov, 93.
Leyde, 84.
Liban (Le Solitaire du Mont), 147.
Libourne, 146.
Lebri, 139.
Lidou (Famille de), 158.
Ligue (La), 81.
Limousin, 7, 67.
Lionne (Hugues de), 33, 113.
Lisbonne, 110.
Lisieux, 77.
Lisle-Alaric, 108.
L'Isle-en-Jourdain, 46.
Livet, 33.
Livrade (Sainte-), 26.
Livre d'Adresses de T. de L., 155.
Livre de Raison, 80, 140, 150, 158, 165, 177, 173, 200.
Lobineau (Le comte de), 74.
Lobineau, 143.
Lodève, 76.
Lognon (A.), 183.
Louis XII, 186.
Louis XIII, 11, 25, 53, 57, 63, 93, 108, 174.
Louis XIV, 93, 104, 186.
Louis XV, 80.
Lomenie, 34.
Lomenie (Antoine de), 76, 132.
Lomenie (Henri de), 21.
Loudun, 63.
Longuevile (Le duc de), 69.
Lorraine (Le cardinal de), 37, 45, 85.
Lot-et-Garonne, 68.
Louvet (Pierre), 200.
Lucas de Montigny, 184.
Luce (Siméon), 140.
Ludovic Sforza, 186.
Luillière (François), 131, 137.
Lurbe (J. de), 104.

Digitized by Google

Lusignan (Famille de), 68.
Lusignan (Le baron de), 123.
Lusignan (Le marquis de), 123.
Lusignan (Pierre de), 107.
Lutchizky, 53.
Luynes (Le duc de), 108.
Luynes (La duchesse de), 74.
Lyon, 18.

Mabillon, 32, 64.
Maclou (Louis), 86 *bis*.
Madden, 1.
Madere (L'île de), 180.
Madeleine Lartissade, 22.
Mage (Le lieutenant), 27.
Magen (Adolphe), 7, 36, 68, 69, 70, 71, 86 *bis*, 120, 131, 162, 169.
Magnard (Francis), 2.
Magny (Olivier de), 71.
Maine (Marguerite), 80.
Maillet (Marc de), 37.
Mailly (Le maréchal de), 186.
Malcus, 99.
Malvin de Cessac (Geoffroy), 68.
Malvin de Montazet (Charles), 200.
Malvin de Montazet, (Marguerite), 200.
Malauze, 123.
Malherbe, 38.
Malherbe (Dom J.-F.-M.), 118.
Manon (L.), 73.
Manon de Lartigue, 44.
Manosque, 116.
Maran (G.), 124.
Maran (Claude), 51.
Marca (Galatoire de), 76.
Marca (Pierre de), 34, 52, 76, 113, 180.
Marca (Thomas de), 32.
Margassier (L.), 124.
Margouton de Besse, 177.
Marguerite d'Angoulême, 136.
Marguerite de Valois, 1870, 80, 81, 131, 190.
Marguet, 50.
Maricaud (C.), 114.
Marion, 34.
Marmiesse (B. de), 180.
Marmande, 22, 35, 180.
Marmande (de), 50.
Marni (famille), 200.
Marque (M. de la), 34.
Marsy (comte de), 167.
Marseille, 68, 89, 97.
Marisson (Alfred), 170.
Martianay (Dom), 42.
Martin (dom Claude), 185.
Martin (Henri), 7.
Martin (le capitaine), 85.
Marthe de Béarn, 148.
Martianay (dom.), 118.
Marty Lavaux, 69, 106.
Mascaron (Jules), 7, 106.
Martignon (le maréchal de), 57, 81.
Mathison (subdélégué à Nérac), 117.
Maucroix, 43.
Maumont (Jean de), 31.
Maures (Anne de), 44, 63, 160, 160 *bis*.
Maurin (Georges), 129.
Mauvezin (château de), 131.
Maynard (Fr. de), 69.
Mayenne (la duchesse de), 81.
Mazarin (le cardinal), 33, 57, 76, 98, 113.
Mazarinades, 68, 107, 123.
Mazauges (J. de), 185.
Medan, 51.
Médicis (Catherine de), 13, 24, 37, 39, 45, 50, 54, 85, 190.
Médicis (Marie de), 85, 66, 174.
Méjanes (bibliothèque), 149.
Meister, 91.
Mellin de Saint-Gelais, 1859.
Mely (F. de), 171, 186.
Meslai (baron de), 110.
Mémoires de Pontis, 7.
Ménard (Louis), 54.
Ménage (Giles), 46, 138.
Ménestrier, 131 *ter*.
Menilglaise (Godefroy), 41.
Mesmes (Jean-Pierre de), 59.
Mesmes (Romarine de), 19.
Mérovingienne (numismatique), 183.
Mérimée (Prosper), 1860.
Mérindol (le Docteur), 171.
Mersenne (le P.), 65, 121, 170, 196.
Messaline de Bordeaux (la), 104.
Meslan (famille de), 74.
Meyer (Paul), 2, 15, 19.
Micé, 187
Michelet, 1860.
Miquel Germain (dom), 143.
Mignot (le P.), 88.
Mirabeau, 181.
Millin (Aubin), 143.
Môle (La- et Coconas), 4.
Molé (Mathieu), 133.
Molière, 44, 169.
Momméja (Jules), 115, 139, 186.
Monconys, 51.
Montazet, 200.
Montet (Al.), 198.
Montbrun (Charles Dupuy de), 12.
Montbrun (Mme), 12.
Montagnac, 141.
Montaigne, 20.
Montastruc (le baron de), 90.
Montastruc (le vicaire de), 90.
Montauban (La Tour-du-Pin), 200.
Montauban, 46, 80.
Montaut. P. de Voisins (seigneur de), 99.
Montausier (le marquis de), 69.
Montmort (Habert de), 55.
Montmorency (le connétable de), 22, 24, 37, 38, 45, 72, 151.
Montmorency (le duc de), 34.
Montpezat, 81, 200.

Digitized by Google

Montpezat (Jeanne de), 200.
Montpezat (le marquis de), 81.
Montmaur (Pierre de), 86 *bis*.
Montal (château de), 80.
Montpellier, 96, 115.
Monluc (Adrien de), 141.
Monluc (Blaise de), 4, 20, 45, 58, 94, 95, 141.
Montluc (Jean de), 24, 141.
Montluc (Charles de), 141.
Montluc (le chevalier de), 141.
Montluc (Fabien de), 141.
Montesquieu, 7, 15, 151, 186.
Montesquiou, 141, 196.
Montesquiou-Fezensac, 70.
Mont-de-Marsan, 141.
Montheurt (la prise de), 172.
Montfaucon (Dom B. de), 1870, 64, 118, 185.
Monstre marin, 185.
Montigny (Lucas de), 181.
Moissac, 176.
Moquien-Landon, 180.
Moulenq-François, 125.
Mouttel (A.), 181.
Momier, 183.
Moret (E.), 7.
Morel artificier, 153.
Morgues (Mathieu de), 43.
Mort du baron de Lermes, 36.
Morrisson (Alfred), 170.
Motte-Bessot (Mémoires de La), 18.
Motte-Mersemée (Le Poulchre de La), 17.
Motte-Monluc (La), 141.
Motteville (Mme de), 63.
Monaci (E.), 99.
Mornac, 174
Monségur, 57.
Muet de Laincel (le), 179.
Munster (cosmographie de), 38.
Muntz (Eugène), 77.
Mussidan, 45.

Nanon de Lartigue, 44, 68.
Napoléon Ier, 1859-1860.
Napoléon III, 15.
Naudé (Gabriel), 127.
Nef des Princes, 125.
Nérac, 21, 86, 117.
Nevers (duc de), 95.
Nîmes, 129.
Niozelle, 183.
Nizard (Ch.), 15, 127.
Noailles (Antoine de), 56, 58, 61.
Noailles (évêque de Châlons), 56.
Noailles (François de), 13, 24.
Noailles (marquis de), 24.
Noguières (Bertrand), 158.
Nolhac (P. de), 99.
Nonantueil (H. de), 79.
Nostradamus (César de), 73.
Nostradamus (Michel de), 131 *ter*.
Noulens, 15, 47.
Novel A., 171.
Numismatique mérovingienne, 183

Odet de Selve, 200,
Olivari, 200.
Olivier de Magny, 71.
Olivier (Emile), 34.
Olympe du Faux, 186.
Omont (Henry), 96, 171.
Opède (baron d'), 197.
Orange (principauté d'), 109.
Oratoriens, 88.
Orfila, 144.
Orléans, 97.
Orléans (duchesse d'), 76.
Ornessan (Bertrand d'), 22, 196.
Ormée de Bordeaux (l'), 128.
Ornano (le maréchal d'), 21.
Orte (Adrien d'Aspremont, vicomte d'), 85.
Orthez (le vicomte d'), 22.
Ossat (cardinal d'), 34, 124, 163.
Ostreomyomachie, 115.
Otto Jarl, 74.

Pacius de Bériga, 96.
Poccatti (Dom), 185.
Padoue, 127.
Palinien (le pasteur), 174.
Palissy (Bernard), 21.
Pamiers, 69 *bis*.
Papau (l'abbé), 88.
Papesse (Jeanne), 11.
Paquet (René), 91.
Pavillon Peiresc, 94, 155.
Paramelle (l'abbé).
Paris, 84, 97, 126, 129, 137, 171, 189.
Paris (Paulin), 36, 78, 78, 137, 141.
Paris (Gaston), 20, 30, 158, 169, 180, 196.
Parlement de Bordeaux, 81.
Pasquier (Etienne), 20.
Pau, 45.
Paulet (Mademoselle), 161.
Pausaniaz, 1859.
Paysans (l'insurrection des), 11.
Peignot (Gabriel), 80.
Peiresc, 38, 64, 67, 68, 69, 73, 77, 80, 83, 84, 86, 96, 97, 69 *bis*, 101, 102, 104, 108, 109, 114, 115, 117, 119, 126, 127, 129, 131, 132, 133, 133, 136, 137, 137, 139, 142, 145, 146, 147, 147 *bis*, 148, 149, 131 *ter*, 152, 155, 156, 167, 131 *ter*, 170, 170, 172, 131 *quart*, 179, 180, 183, 184, 131 *quint*., 189, 193, 195, 131 *sext*., 198, 131 *sept*.
Pellechet (Mlle), 75.
Pellissier (L.-G.), 151, 160, 186.
Pellevé (cardinal de), 13.
Pène (le P. la), 109
Pénysse (Henri), 74.
Pérès (Isaac de), 86 *bis*.
Pérignac (abbaye de), 81.

Digitized by Google

Périgord, 15, 86 *bis*, 165.
Périgourdins, 27.
Perroniana, 16.
Peteau (le P.), 76, 77.
Petit (Samuel), 127, 129.
Petrarque, 1860.
Peyrère (La), 80.
Philippe V d'Espagne, 177.
Piag (le P.), 183.
Pibrac (Guy du Faur de), 28.
Picot (Emile), 99.
Pillebotte (Jean), 117.
Pinelli (Vincent), 84.
Piolin (Dom), 45.
Pirates de la Gironde, 102.
Pirates de La Rochelle, 174.
Pirate (Blanquet le), 174.
Pi-seleu (Charles de), 141.
Pithon (Famille), 86 *bis*.
Pithon (François), 29.
Pithon (Pierre), 124.
Platon, 1858.
Pleiade (La), 186.
Podio Dalphinum, 134.
Poey (Bernard de), 17.
Polí (Comte de), 200.
Polybiblion, 151 et *passim*.
Pompignan (Le Franc de), 12.
Pomponne de Bellèvre, 190.
Poncelet (Le P.), 151.
Pontac (Armand de), 86 *bis*, 95.
Pontchartrain, 66, 72, 85, 157.
Pontis (Mémoires de), 6, 180.
Porchères (Château de), 122.
Portugal, 110.
Possession d'Auxonne, 63.
Possession diabolique, 149.
Poujoulat, 21.
Poulchre (François Le), 17.
Pouy de Bonnegarde (Anne), 36.
Pouy (D. de Saint-Martin), 148.
Poyanne, 98.
Pragmatique sanction, 1861.
Price (Jean), 92.
Princes (Les), 30, 107.
Priolo (Benjamin), 57.
Proché, 199.
Propreté au Moyen-Age, 22.
Prot (Maison du), 18.
Protestantisme à Bordeaux, 6, 196.
Prou (Maurice), 145, 183.
Pruneaux, 28.
Provençales, 116.
Provence, 131.
Provinces-Unies, 110.
Puchesse (Baguenault de), 190.
Pujade (Antoine de La), 23.
Puy en Velay, 131 *ter*.
Puydauphin, 114.
Puy d'Ussolud, 14.
Puydeval (Le doyen de), 98.
Puymaigre (Le comte de), 186.
Puységur (Jacques de Chastenet), 18, 93.
Quatrains de Pibrac, 28.
Quercy, 7, 15, 169, 180.
Quicherat (Jules), 24, 108.

Racan, 43.
Racine (Louis), 160, 160 *bis*.
Ramberviller (Alphonse de), 195.
Ramond de Carbonnière, 120, 167.
Ramond (Fils), 162.
Ranconnet (Le président), 29, 148.
Rangouze, 164.
Raphaël (Jean), 130.
Rapin (Le P.), 63.
Rascas de Bagarris, 126.
Raspail (François-Vincent), 92.
Ratery, 69.
Raugon (Le marquis de), 182.
Ravaisson, 24.
Raymond (Marie de), 1866, 20, 36, 44, 120.
Raymond (Florimond de), 20, 95.
Raymond (Paul), 21.
Raynal, 91.
Read (Ch.), 49, 61.
Rechignevoisin (L. de), 113.
Recueil du Baudrier, 148.
Regnier (Alfred), 90, 184.
Religieuses possédées, 149.
Reliques de saint Louis, 195.
Reliquiæ Benedictinæ, 118, 185.
Remerville (Le sieur de), 103.
Remy (Abraham), 115, 131 *ter*.
Rencogne (Babinet de), 43.
Renée de France, 141.
Reuss (Rodolphe), 24, 27, 162.
Revillout (Charles), 96, 132.
Revue critique, 180.
Revue de Gascogne, 180.
Revue des Deux Mondes, 155.
Revue Indépendante, 1.
Riaur (Le baron de), 109.
Ribadieu, 10, 18.
Ribbe (Charles de), 140, 150, 200.
Richard II, 11.
Richard-Cœur-de-Lion, 3.
Richelieu (Le cardinal de), 50, 57, 113, 115, 131 *ter*.
Richelieu (Le duc de), 22, 100.
Rieti, 127.
Rigaud-Dorcille, 131.
Rigoley de Juvigny, 46.
Riscle, 155.
Ritter, 2, 186.
Rivet (André), 84.
Roaldei (François), 124.
Robersart (Mme de), 1866.
Robin (Vespasien), 184.
Rochambeau, 27.
Rochelle (La), 4, 6.
Roche-Noiant (M. de La), 34.
Rochemonteix (Le P.), 140.
Rohan (Le duc de), 123.
Rôles Gascons, 186.
Roman (J.), 5, 6, 180.

Digitized by Google

Romarine de Mesmes, 19.
Romas (Jacques de), 161.
Rome, 45, 77, 127, 138, 189.
Romolles (Le Prieur de), 115, 131 *ter*.
Roquelaure, 36.
Roquelaure (Le maréchal de), 68, 81.
Roschach, 17, 101.
Rossi (Le commandeur de), 131 *ter*.
Rouchier-Alquier (Mlle), 160.
Roure (Antoine du), 186.
Rousseau (Jean-Jacques), 186.
Roux (L'abbé), 75.
Rozat (Ferdinand), 69 *bis*.
Rubens (Pierre-Paul), 69 *bis*, 73, 104, 139.
Ruble (Baron de), 24, 58, 196.
Rubran (M. de), 67.
Rueil (Claude de), 50.
Ruellens (Charles), 68 *bis*, 139.
Ruinard (Dom), 42.
Rus (Jean), 27, 48.

Sable (Guillaume du), 23.
Sabran (Guillaume de), 200.
Sac de Béziers, 2.
Saïda, 147.
Salluste du Bartas, 7, 17, 20, 27.
Sault (J.-O. Du), 146.
Sarladais, 80.
Saint-Amans (L'abbé de), 192.
Saint-Amans (Casimir de), 180.
Saint-Amans (Tristan de), 119.
Saint-Blancard (B. d'Ornesan de), 22, 51.
Saint-Caprais, 164.
Saint-Cirq (L'aumônier de), 151.
Saint François de Salles, 53, 196.
Saint-Florentin (Le comte de), 98.
Saint-Germain-des-Prés, 118
Saint-Germain (Le sieur de), 43.
Saint-Hilaire d'Agen, 192.
Saint-Hilaire (Auguste), 180.
Saint-Jaury (Du Faur de), 149.
Saint Louis, 175, 183.
Saint-Marc de Venise, 99.
Saint Martin, 80, 179.
Saint-Martin du Pouy, 148.
Saint-Maurin (L'abbaye de), 26, 176.
Saint-René Taillandier, 1859.
Saint-Sernin de Toulouse, 171.
Saint-Simon (Le duc de), 32, 110, 186, 200.
Saint-Saud (Le comte de), 151, 165.
Saint-Véran (L'abbé de), 88.
Saint-Vincent (Fauris de), 136.
Sainte-Barbe (Collège de), 108.
Sainte-Bazeille, 107, 155.
Sainte-Beuve, 5, 6, 13, 15, 69, 74, 162.
Sainte-Eulalie de Bordeaux, 178.
Sainte-Livrade (Le prieuré de), 26.
Sainte-Madeleine d'Aix, 173.
Sainte-Foy, 80.
Saint-Julien (Dom, Bernard de), 118.
Saint-Vianec, 80.
Salabert, 43.
Sallo (Denis de), 11.
Salomon Azubi, 114.
Salomon de Caux, 1858.
Salon (Ville de), 73.
Samazan (Jean d'Antras de), 70.
Samazan (Château de), 70.
Santo-Esperio, 86.
Sapey, 1859.
Sarran (Claude), 16, 164, 180.
Sault (l'évêque du), 78.
Saumaise (Claude de), 84, 127.
Savoie, 168.
Scaliger (Joseph), 18, 31, 54, 60, 79, 124, 149, 164, 180.
Schapfer (Jean), 183.
Scholastique d'Aix (Le P.), 155.
Scot (Alexandre), 121.
Séguier, 63.
Séguier (Le chevalier), 15, 43, 36, 51, 52, 80, 76.
Séguins (Fr. de), 182.
Ségur (J.-J. de), 164.
Seitz (Ch.), 79, 180.
Selves (Odet de)' 200.
Seudat (L. Daignan du), 34.
Sem, 141.
Senelle (Le docteur), 171.
Sepet (Marius), 93.
Seramon, 77.
Serbelloni, 144.
Serre (André de La), 98.
Servais, 7.
Seure (Le chevalier de), 186.
Sévigné (Mme de), 1867, 90, 164.
Sévin (Charles de), 60.
Sévin (Le président de), 108.
Sévin (Marie), 60.
Sillon (Jean de), 43, 69, 164.
Siméon (R.), 43.
Simiane (Gaspard de), 178.
Simon (Le P.), 76.
Simond (Le P.), 84.
Sirmondi, 1858.
Smyrne, 108.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 141.
Societé historique de Gascogne, 134.
Société protectrice des animaux, 3.
Soulié (E.), 27.
Sommervogel (Le P.), 151, 200.
Sonnets exotériques, 27, 31.
Sorel, 1859. 43.
Soulac, 151.
Soury (Jules), 55.
Sourdis (Cardinal de), 27, 69.
Sourdis (François de), 163.
Souvigny, 154.
Sponde (Henri de), 69 *bis*.
Syrax (Le), 184.
Sudre (Le cardinal Guillaume), 86 *bis*.
Sully, 102.

Digitized by Google

Symphorien Champier, 125.
Surville (Clotilde de), 43.
Syrie, 147.
Syrueilh, 187.

Tallemant des Réaux, 36, 78, 137, 161.
Talluy (prieuré de), 185.
Tamizey de Larroque, 199, 200.
Tamizey de Larroque (Henry), 112, 199, 200.
Tamizey de Larroque (J.-P.), 199.
Tarde (Jean), 80.
Tarneau (Mme), 63.
Taxil, 83, 55.
Termes (Le baron de), 36.
Terre Sainte, 108.
Terrines de Nérac, 117.
Teulère (Joseph), 200.
Théobon (Famille de), 68.
Théophile de Viau, 1859.
Thierry (Edouard), 169.
Thoiras (Balthazar de), 81.
Tholin (Georges), 58, 81, 120, 186.
Thomarsin de Mazangues, 88.
Thomassin (Alphonse), 89.
Thomassin (Le P.), 88.
Thomas Illyricus, 150.
Thou (Le président), 18, 38, 111.
Thou (Jacques-Auguste de), 34, 79, 110, 132, 149, 187.
Tierny (Paul), 151.
Taldo (P.), 180.
Tonneins, 108, 131, 143, 151, 180.
Torey, 74.
Toulouse, 45, 102, 115, 171.
Tourette, 110.
Tournal, 169.
Tourneux (Maurice), 75, 78, 91, 194.
Tournon, 125.
Trébaix, 169.
Très-de-Niozelle, 183.
Tréverret (De), 20.
Tricotel, 49.
Tristan de Saint-Amans (Jean), 119.
Trognon (A.), 144.
Trollope, 169.
Troubat (J.), 144.
Trousse (Mme Le Hardy de La), 90.
Tsiganes, 99.
Tulle (L'évêque de), 106, 113.
Tunis, 136, 168.
Turnèbe, 29.
Turcs, 68.
Tutelle de Tonneins, 131.

Unet (La Pierre), 151.
Université de Paris, 1860.
Urbain Grandier, 65.
Urbain (l'abbé Charles), 186, 195.
Ury (Isaac), 124.
Uxellodunum, 14, 15.
Uza (le vicomte d'), 66.
Uzès (le missel d'), 51.

Vair (Guillaume du), 38, 180, 197.
Valladico (le P. André), 109.
Valavez, 77.
Valavez (Palamède de), 131 *ter*, 171.
Vallon (Henri), 11.
Valois (Adrien de), 115.
Valois (Marguerite de), 1870, 28, 39.
Van den Hægen, 150.
Vanel (l'abbé), 118.
Vaudoise (le vent de la), 183.
Vauguyon (le comte de La), 143.
Vaisseite (Dom), 185.
Var, 131.
Veyries (Alphonse), 108.
Vendôme (le duc de), 50.
Venise, 99, 122.
Vénitiennes, 99.
Ventoux (le Mont), 109.
Vergt, 141.
Vermandois (le régiment de), 180.
Verrier (A.), 125.
Veuillot (L.) 1886, 20.
Vespasien Robin, 181.
Vias (Balthazar de), 89.
Vic (don de), 118.
Vienne (le Grand Camée de), 171.
Vieux chercheur (Un), 1870.
Vicaire Bau d'Avignon, 96.
Vicomte d'Orte, 85.
Vignau (Jean du), 37.
Vignolles (Bertrand de), 27, 157.
Villani, 1858.
Villars (l'amiral de), 190.
Villegaignon, 46.
Villeroy, 11, 34, 38, 66, 87.
Villon (François), 43.
Vincent de Paul (Saint), 86 *bis*.
Vingtrinier (Aimé), 117, 151.
Vinson (Julien), 75, 85.
Violette (J. Duchesse, sieur de la), 17.
Visionnaire périgourdienne (une), 22.

Vitré (Antoine).
Valard (Gauchier de), 116.
Voltaire, 1857, 1860, 160, 160 *bis*.
Voisin (Philippe de), 99.
Voiture, 100.
Voyer de Paulmy (René), 5.

Wailly (Natalis de), 15, 67.
Wallon, 15.
Wendelin, 183.
Wilhelm, 185.

Xaintrailles (Poton de), 108.
Xaintrailles (château de), 1860.

Ysabeau de Beauville, 141.
Yezimat, 1870.

Zamet, 34.
Zimmermann, 1858.
Zingari, 99.
Zinzerling, 104.

Digitized by Google

CHRONIQUE

~~~ Nous avons le regret d'apprendre la mort de **M.** Georges Salles, archiviste-paléographe, auxiliaire de l'Institut, décédé le 21 juillet. On doit à M. G. Salles d'intéressantes études d'histoire diplomatique, parmi lesquelles nous citerons : *Les Origines des premiers consulats de la nation française à l'étranger* (1886), *L'Institution des consulats : son origine, son développement chez les différents peuples* (1898), *Un traître au* XVI^e^ *siècle* (1900).

~~~ **Étiquettes de papetiers parisiens.** — Sous ce titre, M. Lucien Lazard, signale dans le *Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique Le Vieux-Papier* (n° du 1^er^ juillet), les étiquettes et réclames de papetiers qui sont collées sur les gardes d'une série de registres de commerçants parisiens des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. De ces registres, conservés aux Archives de la Seine au nombre de 6.240, environ 1300 ont conservé leurs étiquettes, qui présentent au moins 300 types différents. L'article de M. Lazard est accompagné de trois fac-similés; on en trouvera un plus grand nombre, et mieux gravés, dans l'*Illustration* du 6 juillet.

~~~ **Les remparts d'Avignon.** — On sait que depuis longtemps le maire député d'Avignon, M. Pourquery de Boisserin, poursuit la démolition des remparts de cette ville et que déjà deux portes ont été détruites sans que l'État ait cru devoir intervenir.

Depuis peu aurait été passée, dit-on, une convention entre le ministre des beaux-arts et la municipalité d'Avignon, aux termes de laquelle celle-ci serait autorisée à démolir les remparts sur une longueur de 700 mètres environ, de la porte Saint-Roch à la porte Saint-Michel. Par contre, la municipalité avignonnaise *consentirait à ne plus contester le droit de l'État sur le reste des murailles!*

Une telle transaction — même approuvée par la commission des monuments historiques — serait absolument illégale, l'État ne pouvant concéder une partie de son domaine qu'en vertu d'un acte législatif (décret de la Constituante du 21 septembre 1790).

Or, les remparts d'Avignon sont exclusivement la propriété de l'État, et non celle de la ville. Cela résulte des termes mêmes de la loi du 24 août 1793, où l'État français est entièrement subrogé à l'État pontifical auquel appartenaient les remparts d'Avignon, construits par les papes eux-mêmes.

D'ailleurs, ces droits n'ont jamais été sérieusement contestés : le 22 novembre 1793, la Convention avait ordonné la démolition de ces remparts, ce qui prouve qu'à ses yeux l'État en était bien propriétaire;

Digitized by Google
~~~

le 5 septembre 1816, le duc de Feltre, ministre de la guerre, annulait une autorisation donnée par la ville d'adosser une construction et revendiquait pour l'État seul le droit de céder quoi que ce soit des remparts et de leurs dépendances. En 1853, l'administration ayant déjà tenté de revendiquer la propriété des remparts, le ministre de l'intérieur maintint les droits de l'État; sans compter encore un grand nombre d'autres témoignages probants.

Enfin, l'année dernière, le 10 mai 1900, M. Leygues faisait écrire par le directeur des beaux-arts à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui avait réclamé contre ce projet de démolition, la lettre suivante :

Paris, 10 mai.

« Monsieur le secrétaire perpétuel,

« Vous avez bien voulu, en me transmettant copie d'une lettre dans laquelle M. Eugène Müntz proteste contre le projet de démolition d'une partie des remparts d'Avignon, voté récemment par le Conseil municipal de cette ville. me faire connaître que l'Académie, à l'unanimité, s'était associée à la protestation de votre confrère et vous avait chargé d'appeler mon attention sur le danger qui menace un monument d'un si grand intérêt archéologique.

« J'ai l'honneur de vous remercier de cette communication et de vous informer que, pénétré comme votre compagnie de l'intérêt considérable du monument dont il s'agit, j'ai la préoccupation constante de l'éventualité d'une tentative de réalisation du vote émis par le Conseil municipal d'Avignon *et que je suis résolu à m'opposer par tous les moyens légaux à toute mesure tendant à l'exécution de ce projet.*

« Agréez, etc.

Pour le ministre :
Le directeur des beaux-arts,
HENRI ROUJON.

Si le fait de la convention est exact, il ne semble pas que cette question de la propriété exclusive de l'État ait été suffisamment représentée au ministre des beaux-arts, puisqu'il s'agirait dans l'espèce d'une véritable aliénation du domaine national, laquelle ne peut être opérée que par les Chambres.

~~~~ Le prochain Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, doit se tenir à Ajaccio, du 8 au 14 septembre 1901. De la circulaire que le président de la section d'archéologie, M. C. Enlart, adresse aux érudits désireux de prendre part à ce Congrès, nous détachons le passage suivant :

« La Corse, que nous allons visiter cette fois, a ceci de particulière-

Digitized by Google
~~~~

ment intéressant : qu'aucun Congrès archéologique ne l'a jamais visitée; pour les archéologues comme pour les amateurs des beautés de la nature, ce sera une bonne fortune de pouvoir faire une suite d'excursions soigneusement préparées dans ce curieux pays où l'organisation des promenades ne va pas sans souci pour le touriste isolé. Les monuments préhistoriques, antiques, du Moyen-Age et de la Renaissance, dont la Corse conserve un nombre plus grand qu'on ne le croit en général, ont été très peu étudiés et même, après les excellents souvenirs d'excursion de Mérimée, il reste beaucoup à dire sur ses églises lombardes, sur leurs fresques, sur les forteresses des Génois, la numismatique, etc. Il serait intéressant d'étudier plus qu'on ne l'a fait, les monuments romains de la Corse, de rechercher si cette île n'a pas connu le style gothique français qui a pénétré en Italie, en Sicile, à Majorque; si elle n'a pas connu au XV^e^ siècle le style aragonais qui règne en Roussillon, dans les Baléares, la Sardaigne, la Sicile, Rhodes et, dans une faible mesure, à Chypre : quand et comment l'art lombard et la Renaissance italienne y ont pénétré; à quelles écoles, byzantine, viennoise ou autres se rattachent les peintures murales. »

~~~ Dans le discours qu'il prononçait récemment, à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de Paris (1), M. Maurice Tourneux émettait un vœu dont il faut souhaiter la prompte réalisation; à savoir : la création, sous les auspices de la société, d'un album de reproductions de documents figurés sur l'iconographie parisienne. L'abondance de ces documents et les frais nécessités par les tirages de ces planches, peuvent seuls effrayer les membres du conseil d'administration. Il ne s'agirait d'ailleurs, de publier que des vues anciennes d'une grande importance, dessins, peintures, et qui, par l'emplacement où elles sont conservées, soit dans des musées de province, soit dans des collections particulières, sont ignorées et inconnues. La Société de l'histoire de Paris a déjà eu l'heureuse inspiration de centraliser les renseignements sur les œuvres d'art relatives à Paris, conservées dans les musées provinciaux et d'en dresser en quelque sorte le catalogue; il est logique de compléter cette œuvre par la publication de planches, d'un format maniable, où les reproductions seraient très nettes, mais sans luxe.

Dans les listes déjà parues dans les *Bulletins*, l'on trouverait aisément de nombreux documents dignes d'être photographiés; d'ailleurs, en feuilletant seulement les précieux articles sur l'*Iconographie du Vieux Paris*, publiés jadis par Alfred Bonnardot, dans la *Revue universelle des Arts*, il y aurait à glaner une ample moisson.

S'il est nécessaire de publier ainsi la reproduction d'œuvres d'art oubliées ou ignorées, il serait aussi bien utile de faire revenir à Paris

(1) *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1901, p. 79-81.

Digitized by Google
~~~

des œuvres qui n'intéressent que l'histoire parisienne et qui sont perdues par toute la France. Dans un article, tout plein d'idées justes, sur les *Musées de province* (Revue hebdomadaire du 16 mars 1901), M. F. Engerand exposait avec quelle négligence et quelle indifférence avait été faite et était encore accomplie la distribution des œuvres d'art acquises par l'État. Il était naturel, il était logique d'envoyer les œuvres d'un artiste au musée de sa ville natale, de ne point disperser les fragments d'un même ensemble ; on n'a point suivi ces idées toutes simples et c'est pourquoi, des trois morceaux qui composaient la prédelle du retable de San Zeno de Verone, par Mantegna, le motif central est au Louvre et les deux autres au musée de Tours; c'est pourquoi, tandis que le musée de Marseille possède le portrait de Fontenay, né à Caen, le musée de Caen possède le morceau de réception de Michel Serre, né à Marseille; c'est pourquoi, la série des *Chasses*, —tableaux commandés par Louis XV vers 1736, pour décorer la galerie des petits cabinets de Versailles — a été entièrement dispersée: quatre sont à Amiens, depuis 1802 (deux Boucher et deux Carle Van Loo), un au Louvre (J. F. de Troy), deux à Fontainebleau (Lancret et Pater), un à Calais (Parrocel), un dernier serait au musée de Toulon (le second Parrocel); or, ce sont là des peintures, quelques-unes admirables, qu'il importait de conserver ensemble et de replacer dans un milieu analogue à celui qu'elles devaient jadis orner. On a agi de même pour les vues de villes. Voici quelques exemples de la dispersion de l'iconographie parisienne : on a pu voir et admirer à l'Exposition centennale de l'art français, — car la peinture est pleine de fraîcheur et de délicatesse — un fort curieux tableau représentant le boulevard Poissonnière le matin, peint par Isidore Dagnan. Ce tableau fut exposé au Salon de 1834 (n° 398); il figure maintenant au musée du Puy (1), à qui il fut envoyé par l'État sur la demande d'un député de la Haute-Loire. Le peintre Ch. Léopold de Grevembroeck avait reçu en 1738, de la direction des bâtiments, la commande de quatre vues de Paris; elles furent exposées au Salon de 1741 ; elles avaient été prises : l'une, au-dessous du Pont-Royal; la seconde, des Champs-Élysées; la troisième, de Belleville; la dernière, du côté de la Tournelle. Ce sont des documents qui doivent être fort précieux, car nous avons une attestation de Gabriel prouvant la conscience avec

(1) N° 104 du catalogue de 1872. Le catalogue dit par erreur : Vue du *boulevard Saint-Martin* à Paris en 1834, le matin. Le livret du Salon de 1834 indique bien : Vue de Paris, prise sur le *boulevard Poissonnière*, effet du matin. L'erreur avait d'ailleurs été rectifiée dans le catalogue de l'Exposition centennale. Et que l'on ne vienne pas dire au sujet de ce tableau, que l'auteur était du département, il était né à Marseille! — La belle vue romantique de Dieppe, peinte par Eug. Isabey, en 1842, ne serait-elle pas mieux placée au musée de Rouen, en pendant à l'admirable panorama de cette ville, par Paul Huet, qu'au musée de Nancy? (n° 383 de l'Exposition centennale de 1900.)

Digitized by Google

laquelle l'artiste avait étudié ses tableaux : « Ç'a été un grand travail pour luy, qui luy a couté bien des transports sur les lieux pour faire des études de toutes les parties qu'il y a si précisément exprimées. Je puis dire que pendant trois années qu'il a employées à les faire, je ne l'ay pas vu travailler à autre chose. » (1) Or, ces quatre tableaux, si intéressants pour nous, furent envoyés en 1799 au musée de Lyon, longtemps il y furent visibles, mais ils sont depuis rentrés dans l'ombre des magasins, puisque le dernier catalogue, celui de 1887, ne les mentionne plus. Il semble qu'il devrait être aisé de faire rentrer dans les collections parisiennes de pareils documents locaux; mais nous craignons fort que nos souhaits soient irréalisables; au moins, publions-en de belles photographies. A Paris même, il y a bien des documents parisiens à faire connaître; le catalogue sommaire des peintures du musée du Louvre signale, sous le n° 618, ***Une vue de Paris, prise de la Rapée***, qu'il attribue à J.-B. Martin le jeune. La toile est considérable, elle mesure 1 m. 70 de hauteur, sur 3 m. 15 de large; qui donc peut se vanter de l'avoir jamais vue?

M. de Nolhac a jadis généreusement offert au musée Carnavalet les deux grands tableaux d'Hubert Robert, représentant la démolition du Pont Notre-Dame, mais il reste encore à Versailles une délicieuse vue de Paris, prise du Pont-Neuf, exposée par DeMachy au Salon de 1783 (n° 785 du catalogue de Soulié); le musée historique de la ville de Paris aurait-il quelque objet à pouvoir offrir en échange au musée de Versailles?

Tels sont, donnés à titres d'exemples, quelques-uns des documents de l'iconographie parisienne susceptibles d'être reproduits. Si la Société de l'histoire de Paris rendait ce nouveau service aux études d'archéologie parisienne, elle mériterait la reconnaissance des érudits. De plus en plus, l'on est convaincu de la nécessité de voir les œuvres d'art et d'en posséder des reproductions photographiques, qui seules permettent la comparaison, les rapprochements, les classifications, il est prudent également de garantir ainsi des peintures, des dessins, de la destruction et de l'oubli. Quels services rendront dans un siècle ces beaux catalogues de ventes, si richement illustrés, publiés dans ces vingt dernières années, alors que tant d'œuvres d'art précieuses auront disparu ou auront été anéanties! G. B.

Le **Musée Carnavalet** vient de s'enrichir d'une œuvre originale de Carpeaux, de deux documents de première valeur sur la captivité de Louis XVI et Marie-Antoinette au Temple, et enfin de quatre dessins et gouaches dont deux signés Saint-Aubin.

(1) Ces renseignements sont empruntés au volume d'une importance capitale pour l'histoire de l'art officiel au XVIII[e] siècle que vient de publier M. F. Engerand : Inventaire des tableaux commandés ou achetés par la direction des bâtiments du roi (1709-1792). Paris, Leroux, in-8; p. 220-221.

Digitized by Google

Le Carpeaux original, don de la veuve de l'illustre statuaire, est le buste en plâtre du modèle qui servit à l'exécution de l'une des bacchantes du fameux groupe de la *Danse* de l'Opéra.

Les deux documents, acquis de Mme Charavay, sont deux autographes provenant de la célèbre collection de la Morinerie.

La première est un bulletin de santé du roi et de la reine au Temple, avec le récit d'une visite faite aux prisonniers par le citoyen Drouet, membre de la Convention nationale et du Comité de sûreté générale. Ce document est daté du 16 décembre 1792, c'est-à-dire de quelques semaines avant l'exécution de Louis XVI :

« On a prié le citoyen Drouet d'être témoin lui-même des précautions qui étaient prises par les commissaires pour le service de la table : il a monté chez Louis. Celui-ci lui a répété les mêmes demandes qu'il lui avait présentées ainsi qu'à ses collègues dans la dernière visite qu'il avait reçue d'eux. Le député a promis de faire part de la nouvelle instance qu'il lui faisait.

« Marie-Antoinette va de mieux en mieux. Elle se considère même comme tout à fait guérie. »

Le second autographe, daté du 2 août 1793 à une heure un quart du matin, relate que « les citoyens Michouis, Godard, Froidure, Marineau et Michel, administrateurs de police, se sont présentés au Temple munis d'un arrêté du conseil général de la commune portant que Marie-Antoinette est renvoyée au tribunal extraordinaire et sera transférée sur-le-champ à la Conciergerie »; il mentionne la remise de « ladite Marie-Antoinette » et se termine par un rapport sur son transfert à la Conciergerie.

Ces deux autographes prendront place dans la vitrine spécialement affectée aux documents de la Révolution.

Enfin, pour les cartons de Carnavalet, M. Georges Cain vient d'acquérir deux croquis rehaussés de gouache et d'aquarelle de Gabriel Saint-Aubin représentant, l'un une vue de la grande salle du Parlement, l'autre une vue du Collège de pharmacie, et deux dessins de la collection Destailleurs : une vue de la Seine et du Louvre prise de l'hôtel de Salm, qui est devenu le palais de la Légion d'honneur, et une vue du Collège des Quatre Nations surmonté d'un énorme bonnet phrygien en zinc tel qu'il en existe un à Carnavalet même, dans la grande salle des souvenirs de la Révolution. (*Petit Temps* du 25 juin).

~~ **Fresques de l'Hôtel-de-Ville à Genève.** — On vient de découvrir, en déplaçant des panneaux qui recouvraient les murs de la salle du Conseil des États, à l'Hôtel-de-Ville de Genève, des fresques du XIVe siècle, assez bien conservées.

~~ Le t. XIV (3e série, 1900), des *Nouvelles Archives de l'Art français*, qui vient de paraître, contient la publication *in-extenso* de 250 lettres d'artistes, classées par ordre chronologique, de 1801 à

Digitized by Google

1886; ces lettres sont annotées par M. Henry Jouin, l'érudit secrétaire de l'École des Beaux-Arts, et donnent de très intéressants renseignements sur de nombreuses œuvres de nos artistes.

Le 23 juin, la Société l'*Ami des Monuments et des Arts*, a fait une intéressante excursion à Mantes, à Vetheuil, à Limay et à Gassicourt, sous la direction de notre sympathique collègue M. Ch. Normand.

Le 1er juillet a eu lieu, à l'occasion de l'Assemblée générale de la *Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*, une visite de l'église de Longpont, du château de Lormoy et de la tour de Montlhéry.

La *Société d'archéologie de Bruxelles* a fait, du 1er au 7 juillet, une excursion en Picardie et en Normandie. Nos confrères de Belgique ont visité Amiens, Rouen, Jumièges et Lille.

Fouilles. — M. Louis Brochet, agent-voyer en chef de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, vient de découvrir la voie romaine qui reliait Nantes à Saintes. Sur divers points, le dallage même de la route a été retrouvé, et l'on a mis à jour des vestiges d'habitations, des pièces de monnaie, des sculptures, des poteries, etc.

Doctorat ès-lettres. — Nous relevons, parmi les dernières thèses soutenues devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, les travaux suivants :

26 décembre. M. Jean Roucaute : *Qua ratione et quibus temporibus fines dominii regii in Gabalitano constituti sint (anno MCLXI-anno MCCCVII)*; — *Le pays de Gévaudan au temps de la Ligue (Édit de Nemours, 7 juillet 1585*; — *Édit de Folembray, 21 juin 1596)*.

30 janvier 1901. M. Madelin : *De conventu Bononiensi*; — *Fouché (1759-1820)*.

Ouvrages nouveaux :

Eugène Asse, homme de lettres, bibliothécaire à l'Arsenal. 25 mars 1830-1er février 1901; — Paris, 1901, in-8°, 21 pp. (Extr., à 100 exempl., du *Bull. du bibliophile*).

M. Georges Vicaire vient de réunir en plaquette les notices de M. Lorédan Larchey et de lui-même consacrées, dans le *Bulletin du bibliophile*, à la vie d'Eugène Asse, et accompagnées de la bibliographie de ses principaux travaux. Qu'il nous soit permis seulement de regretter qu'un portrait d'Eugène Asse n'ait pas été joint à ces pages excellentes, si toutefois M. G. Vicaire, dont on sait le culte pieux pour la mémoire de son ami, ne se réserve pas d'en écrire une bio-bibliographie étendue, qui serait alors illustrée d'une photographie.

Digitized by Google

Asse (Eugène) : *Une nièce du grand Corneille : Mlle Bernard ;* — Paris, à la Revue biblio-iconographique, 1900, in-8°, 3 ff.-56 pp.

C'est encore par les soins de M. G. Vicaire qu'a été récemment distribué le tirage à part du dernier travail publié par Asse, *Une nièce du grand Corneille : Mlle Bernard*, femme de lettres bien oubliée, qui, née à Rouen en 1662, écrivit des romans dont « les malheurs de l'amour » étaient la trame, *Eléonore d'Yvrée* (1687), *Le comte d'Amboise* (1689), *Inès de Cordoue* (1696), et donna, en 1689 et 1690, aux comédiens de la rue Mazarine, deux tragédies, *Laodamie* et *Brutus*, jouées avec succès. Plusieurs fois couronnée aux jeux floraux de Toulouse, Mlle Bernard fut trois fois lauréate de l'Académie française pour le prix de poésie, et les salons du temps goûtèrent ses madrigaux et ses impromptus. Au dire de Mme de Sévigné, « malgré toute cette poésie, la pauvre fille n'a pas de jupe; mais il n'importe, elle a du rouge et des mouches. » Mme de Ponchartrain la secourut, le roi la pensionna. Ne pouvant être membre de l'Académie française, Mlle Bernard fit du moins partie de l'Académie des Ricovrati de Padoue, et mourut en 1712. Il faut savoir gré à Eugène Asse de s'être imposé la lecture de ses romans, tragédies et poésies légères, et de nous avoir permis ainsi de connaître Mlle Bernard mieux que nous ne l'avions encore fait, car il est des extrémités auxquelles on a peine à se résoudre.

H. M.

Bossebœuf (Abbé L.) : *Le tombeau d'Agnès Sorel à Loches*; *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 1900, t. XLI, p. 113 à 150, avec pl.

M. l'abbé L. Bossebœuf est d'une activité infatigable; chaque année, l'on voit apparaître quelque mémoire ou quelque gros volume, écrit de sa plume inlassable. Il s'est donné pour tâche de faire connaître toutes les richesses artistiques de la Touraine; de là, ces monographies bien connues dont les principales sont : Fontevrault, Champigny-sur-Veude, Oiron, Langeais, Richelieu, Le Coudray-Montpensier et le beau livre : *Amboise, le château, la ville et le canton*, paru en 1897 par les soins de la Société archéologique (1). Le dernier volume des *Mémoires* de cette société contient une étude considérable de M. B. sur la *Soierie à Tours*, travail des plus importants, mais où l'on regrette que l'auteur se soit trop souvent contenté d'insérer intégralement dans son texte tous les documents qu'il a rencontrés, grossissant inutilement le nombre des pages et rompant ainsi la suite des développements.

Mais nous voulons seulement signaler ici le court mémoire sur le tombeau d'Agnès Sorel à Loches, parce qu'il soulève une question de méthode qui doit être discutée. M. Ch. de Grandmaison avait déjà

(1) Tous ces volumes sont édités par Bousrez, à Tours.

Digitized by Google

étudié, avec la compétence et le soin qu'il apporte à tous ses travaux, l'histoire de cette délicate œuvre d'art (*Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1890). M. B. a complété cette notice; à l'aide d'intéressantes descriptions non utilisées encore : relations de voyage de Du Buisson, Martin Marteau; extraits des almanachs historiques de Touraine, etc., il a définitivement raconté l'histoire des vicissitudes du tombeau, de ses déplacements successifs, il a rectifié la lecture des inscriptions, publié une lettre inédite de Mgr Barbal, archevêque de Tours (7 mars 1806), protestant contre le texte des inscriptions, d'une littérature assez drôlement anti-cléricale, que voulait faire graver le préfet d'Indre-et-Loire d'alors, le général Pommereul; tout cela est parfait, mais à la fin, M. B. pose cette question : quel est l'auteur de cette statue de gisante? et voici comment il s'efforce de « lever un coin du voile qui enveloppe cette question » (p. 114). Rappelant le rôle joué par le peintre Jehan Perréal, qui donna des dessins de monuments funéraires pour Brou et pour Nantes, il rappelle que la Touraine possédait au xvᵉ siècle son Perréal en la personne de Jean Foucquet, il suppose que « la particulière estime que Charles VII avait pour son peintre préféré a dû porter le roi à lui demander un *pourtraict* pour le tombeau de la belle des belles » (p. 140), et conclut intrépidement : « jusqu'à preuve manifeste du contraire établie par la découverte d'un document nouveau, nous nous permettrons d'attribuer à Jean Fouquet, le projet du tombeau d'Agnès Sorel. » (p. 142). Cette manière d'introduire un nom d'artiste par une hypothèse hasardeuse, puis d'affirmer l'exactitude de cette hypothèse jusqu'à preuve manifeste du contraire, constitue une déplorable méthode de raisonnement. C'est ainsi que les fausses attributions s'introduisent dans l'histoire de l'art, obscurcissent certains problèmes : mieux vaut avouer franchement notre ignorance que la masquer par une science fausse et encombrante.

M. B. a malheureusement l'habitude d'être très prodigue de ces attributions hasardées, plus ingénieuses que vraisemblables. Dans le très beau volume, et très important d'ailleurs, qu'il a consacré à l'étude du château d'Amboise et dans lequel il a esquissé toute une histoire de la renaissance en Touraine, il a essayé de nommer les auteurs de deux œuvres de sculpture : le célèbre ensevelissement du Christ de l'abbaye de Solesmes, et le groupe moins connu de la Vierge et l'enfant adoré par les rois mages dans l'église de Saint-Paterne. Ayant lu sur les orfrois d'une statue de saint Pierre conservée dans l'abbaye, ces lettres nettement gravées : *ràcione M. C. T.* il n'a pas hésité à y lire : *Racione Michaëlis Colombi Turonensis*, et fort de cette supposition hardie, admettant que Michel Colombe aurait modelé la maquette de cette statue, s'appuyant d'autre part sur l'identité de style qu'il croit voir entre ce saint Pierre et le

Digitized by Google

groupe, il affirme que le célèbre sculpteur est l'auteur de l'Ensevelissement du Christ (p. 240).

M. B. avait fait connaître, le premier, (*Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1897), le charmant groupe en terre-cuite peinte conservé à Saint-Paterne, que nous avons pu voir à l'Exposition rétrospective de l'art français, où il avait d'ailleurs été assez malencontreusement apporté. M. B. a daté cette œuvre des premières années du XVI^e^ siècle, il a jugé qu'elle était de caractère italianisant et, cherchant un auteur possible, il a songé qu'il y avait à cette époque, dans ce pays, un grand artiste italien, qui, lui aussi, avait sculpté. Si c'était une œuvre de Léonard de Vinci, une de ces sculptures si vainement cherchées, si mystérieusement disparues? Et M. B. a fait ce rêve... Mais, tout charmant que soit le sourire de la petite Vierge, il n'a rien de léonardesque, et par le caractère de son costume, ses pieds nus, par le style des têtes des rois mages dont les physionomies sont mièvres, douceâtres et quasi-jésuitiques déjà, ce groupe très gracieux doit être reporté aux dernières années du XVI^e^ siècle, peut-être même aux premières du XVII^e^ siècle.

Si nous avons relevé ces erreurs, c'est pour mettre en garde les chercheurs contre cette manie de vouloir toujours inscrire un nom d'auteur sur toutes les œuvres d'art du passé, mais ce n'est certes point pour railler le travail respectable et méritoire d'un érudit qui fait honneur à sa province.

Gruel (Léon) : *Les ex-libris français à l'époque revolutionnaire;* — Mâcon, Protat, 1901, in-4°, 13 pp. et 2 pl. (Extrait des *Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris*).

Curieux exemples d'ex-libris du temps de la Révolution, sur lesquels les bibliophiles d'alors, pour éviter d'être inquiétés, collaient d'autres pièces où les emblèmes et les expressions monarchiques étaient soigneusement évités. Même précaution a été souvent prise pour les reliures elles-mêmes. Cette intéressante plaquette de M. L. Gruel est illustrée de 23 vignettes et de 2 planches hors-texte.

Giry (Arthur) : *Notices bibliographiques sur les Archives des églises et des monastères de l'époque carolingienne*; — Paris, Em. Bouillon, 1901, in-8°, 4 ff.-102 pp. (Forme le 132^e^ fascicule de la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études).

Ces notices, au nombre de 89, devaient faire partie de l'Introduction à l'édition critique des diplômes que Giry n'a pu mener à terme. Cette œuvre est aujourd'hui continuée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sous la direction de M. d'Arbois de Jubainville; mais, en attendant son achèvement, le présent volume est d'un précieux secours aux travailleurs, à qui il donne des indications bibliographiques sur les documents carolingiens qui ont été conservés des archives de quatre-vingt-neuf églises et monastères. Toute la copie de

Digitized by Google

ce fascicule avait été préparée par Giry, et a pu être donnée, telle quelle, à l'impression.

~~ **Lex** (L.) : *Souvenirs diplomatiques et militaires du général Thiard, chambellan de Napoléon Ier;* — Paris, E. Flammarion, s. d. [1900], in-12, XXVIII-338 pp. et 1 portrait.

Auxonne-Marie-Théodose de Thiard, comte de Bissy, naquit aux Tuileries, dont son père était gouverneur, le 3 mai 1772. Sous-lieutenant au régiment d'Infanterie du roi en 1788, il émigra à la Révolution et prit du service dans l'armée de Condé. Revenu en France sous le Consulat, Bonaparte le nomma conseiller général de Saône-et-Loire, et, le 30 novembre 1804, le choisit pour « l'un de ses chambellans ordinaires ». Qu'arriva-t-il ensuite, et pourquoi, en 1807, Thiard quitta-t-il brusquement l'empereur? c'est ce que ses *Souvenirs* ne nous expliquent que très confusément. Toujours est-il qu'il redevint royaliste en 1814, mais refusa, l'année suivante, de marcher contre les bonapartistes. Puis, impliqué — à tort, paraît-il — dans la conspiration de Grenoble, il fut enfermé six mois à la prison de l'Abbaye : cet accident le brouilla irrémédiablement avec la royauté, et, en 1820, il entra à la Chambre comme député libéral. Ce fut sa dernière incarnation, et, réélu jusqu'à 1848, il continua de siéger à gauche. Il mourut le 28 juin 1852, sans avoir peut-être eu le temps de se rallier à l'Empire!

De cette vie active de soixante années, qui s'était déroulée au travers de tant de révolutions et mise au service de tant de causes, Thiard avait écrit les souvenirs : mais son testament ordonna la destruction de ses notes et de ses manuscrits, et deux cahiers seulement en sont restés, tous deux aujourd'hui conservés aux archives départementales de Saône-et-Loire, et dont l'un se trouvait, à la mort du général, entre les mains de Thiers : c'est à cette circonstance qu'il doit d'être venu jusqu'à nous, et c'est ce cahier même que M. Léonce Lex vient de publier, se réservant de donner quelque jour le second, qui est un *Journal de l'armée de Condé de 1791 à 1793.* — Les *Souvenirs diplomatiques et militaires* du général Thiard n'embrassent qu'une période très restreinte : 1804-1807, c'est-à-dire le temps de ses fonctions auprès de l'empereur. Leur intérêt est de nous exposer dans tous ses détails la mission dont fut chargé Thiard au retour du voyage de Gênes : il s'agissait de marier le prince Eugène de Beauharnais à la fille de l'électeur de Bavière, la princesse Augusta, déjà promise au prince électoral de Baden; ce mariage, en assurant à Napoléon l'alliance bavaroise, affermissait d'autant ses intérêts en Allemagne. Thiard, qui avait, pendant son séjour à l'armée de Condé, lié des relations avec les petites cours allemandes, fut envoyé à Baden et à Munich, et fut assez habile pour obtenir le désistement de l'électeur de Baden lui-même, avec qui il négocia, en même temps, un traité d'alliance offensive et défensive. Il rejoignit

Digitized by Google

l'empereur à Strasbourg et l'accompagna à Ulm, à Vienne, à Austerlitz. Cette partie de ses *Souvenirs*, sans nous apprendre grand'chose, n'en emprunte pas moins à la campagne qu'elle raconte un assez vif intérêt. Après Austerlitz, il fut envoyé à Carlsruhe pour négocier le mariage du prince héréditaire (« Vous l'avez démarié; il faut le remarier », avait dit l'Empereur) avec Mlle de Beauharnais. A Munich, Thiard assista à la célébration du mariage de la princesse Augusta, et, quelques jours après, à l'entrée triomphale de Napoléon à Strasbourg.

C'est ici que s'arrêtent ces *Souvenirs*. Leur éditeur, M. Lex, a rejeté en appendices une dizaine de digressions de Thiard sur Mme Récamier, le duc d'Enghien, etc., et, notamment, de curieuses mais peu prophétiques et bien peu sagaces réflexions sur les chemins de fer, qui, de l'avis de Thiard, devaient favoriser l'immoralité, assurer le succès des conspirations et n'être pas même utiles au commerce... — Un index des noms de famille termine le volume.

H. M.

~~~ *Napoléon. — Souvenirs de Sainte-Hélène, par la comtesse de Montholon, 1815-1816*, publiés, sous les auspices du vicomte Du Couëdic de Kergouider, son petit-fils, par le comte Fleury. Paris, Emile Paul; 1901, in-18, 247 p. ; 3 fr. 50.

Depuis quelques années, l'épopée napoléonienne est entrée dans le domaine public. Il n'est bientôt plus de mémoires qu'on n'ait exhumés, (*et quel temps fut jamais plus fertile...*); on peut dire que presque tous ont apporté une contribution utile à la recherche de la vérité. L'histoire se formera de la continuation et de la discussion critique de ces détails aussi nombreux que variés.

Les riens de la vie pèsent d'un poids considérable sur les caractères et sur les actions des hommes; il est intéressant de les connaître avec exactitude, là gît souvent le nœud des situations.

Les *Souvenirs de Mme de Montholon*, que M. le comte Fleury vient de publier, ont une signification particulière sous ce rapport. Ils révèlent la vie d'intérieur de l'Empereur, pendant les deux premières années de sa captivité. Avec les trois officiers généraux: Bertrand, Montholon, et Gourgaud, et le secrétaire Las-Cases, la comtesse de Montholon et la comtesse Bertrand, formaient la seule société de l'auguste prisonnier. Ces deux femmes furent donc témoins des moindres incidents journaliers; et on sait avec quelle perspicacité les femmes voient, rien ne leur échappe. « Les menus détails qui me sont personnels m'ont paru indispensables pour peindre notre situation, à Longwood, la vie que nous y menions, et offrir par là aux lecteurs une garantie d'authenticité. »

Et c'est là le côté véritablement inédit de ces *Souvenirs intimes de Sainte-Hélène*. Ils racontent le départ de l'Élysée, de la Malmaison,

Digitized by Google
~~~

l'exode à travers la Vendée, l'embarquement à Rochefort, le voyage sur le Bellérophon, l'escale à Plymouth, à Torlay, le transfert sur le Northumberland, la traversée, l'installation si défectueuse à la maison Portions, aux Briars, à Longwood. Ils disent l'emploi du temps : les conversations, les lectures, les parties d'échecs, la force d'âme, la bonté et la franchise du grand homme : « Il ne jouait aucun rôle. C'est parce qu'il était toujours naturel, toujours vrai, que la vie commune était si facile avec lui. Je ne l'ai jamais vu s'attrister à la pensée de sa chute. C'étaient plutôt les tracasseries du moment, dont on le tourmentait si inutilement, qui lui causaient des mouvements d'humeur. » Dans ces entretiens familiers, il exprimait son jugement sur la religion, sur la politique, sur les femmes, sur tout ce qui lui venait à l'esprit.

La geôle n'était pas autrement plaisante : « Pendant le jour les sentinelles étaient placées hors de notre vue... Un coup de canon nous annonçait le coucher du soleil; on plaçait alors les gardes autour du jardin, assez loin encore de la maison, et, à neuf heures, elles venaient l'entourer tout à fait sous les fenêtres... Le climat de Longwood est très désagréable, humide et excessivement variable... Le temps des pluies nous révéla bientôt le danger de ces latitudes. La dysentrie fit des ravages... L'habitation ne pouvait être saine. Elle se composait d'un rez-de-chaussée sans cave; aussi toutes les pièces étaient-elles plus ou moins humides et celles du nord inhabitables... Les nuages étaient quelquefois si bas que l'on ne pouvait voir le bout du jardin. Cet air salin et l'ardeur du soleil brûlait tout; les étoffes de soie passaient de suite, surtout le crêpe de Chine. Un des désagréments de ces latitudes est l'égalité constante des nuits et des jours... Le serein est très dangereux... Pendant le jour, aussitôt que la chaleur est arrivée, il est impossible de se promener sans prendre mal à la tête;... ce n'était que de quatre à six heures, matin ou soir, que l'on pouvait sortir dans les moments les plus chauds de l'année... » Il y avait en outre des cousins, des punaises, de gros rats et d'énormes lézards.

Mme de Montholon quitta Longwood, pour cause de santé, en juillet 1819; ses impressions demeurèrent aussi vives jusqu'à l'heure où elle rédigea ses *Souvenirs* d'après ses notes, vers 1840.

Inconsciemment, elle a remarqué des choses parfaitement insignifiantes, mais cela est une preuve de sa sincérité; elle nous renseigne sur chaque modification dans la toilette de l'Emperour, sur le frac et les bas qu'il portait dans telle ou telle circonstance, sur la couleur des cheveux de M. Wilkes qui les avait blancs. « Mme Bertrand a un joli pied, de jolis cheveux et une physionnomie agréable. », Miss Kneips (surnommée *bouton de rose*) est une « grande blonde », « les jeunes personnes de l'île avaient de très beaux cheveux, ce que l'on attribuait à l'air de la mer. »

Digitized by Google

L'auteur ne doit pas avoir fardé la vérité, même en écrivant pour la postérité, car elle se montre, malgré elle, ce qu'elle était. Femme distinguée, intelligente, douée de beaucoup de tact, véritablement séduisante, elle ne dissimule pas ses sympathies pour les marins : « on ne peut se faire une idée des officiers anglais en mer; leurs habits, par le brillant des boutons, semblaient être neufs; le linge d'une blancheur remarquable; l'amiral était resplendissant et se promenait fièrement sur le pont. » Une fois, elle avoue s'être ennuyée moins que de coutume : « Le vingt novembre, l'amiral donna un bal à la colonie. De tous les coins de l'île arrivèrent de jolies personnes en robe blanche et corset rose. De beaux cheveux, leur fraîcheur et leur âge les dispensaient d'avoir besoin de parure. La famille Wilkes, quelques femmes d'officiers de la Compagnie, enfin tout ce qu'il y avait de notabilités de terre et de mer y parut. Les hommes étaient en uniforme, les femmes bien mises; la salle où l'on dansait était très grande, bien aérée par des fenêtres de chaque côté; ce fut fort joli. Mme Bertrand y vint bien mise. Je me trouvai je ne sais comment, une robe de bal et une parure d'émeraudes entourée de diamants qui fit un effet merveilleux; je dansai et m'amusai beaucoup. » Est-ce naturel? On sent très bien qu'elle détestait Mme Bertrand, mais elle était trop correcte pour le laisser voir jamais. Les caquets de l'île ne la laissaient pas indifférente. Elle insinue qu'elle eut quelque courage, que l'Empereur faisait attention à elle. Tout cela, c'est, selon sa propre expression, « une garantie d'authenticité. »

L'éminent historien des *Grandes Dames de la Révolution et de l'Empire* n'a rien négligé de ce qui pouvait éclairer le texte : seize gravures d'après des dessins originaux, des portraits de l'époque; — un appendice important, où l'on trouve des notes inédites du général de Montholon, une correspondance échangée entre lui et sa femme, après le départ de Sainte-Hélène de Mme de Montholon, des lettres curieuses du roi Joseph, de la princesse Pauline Borghèse, de lord Holland, et enfin une généalogie des Montholon-Sémonville.

Les *Souvenirs* ne pouvaient rencontrer meilleur éditeur que M. le comte Flenry, bien connu pour ses travaux d'une érudition solide autant que captivante par l'attirance du style alerte et toujours facile.

On lit beaucoup de romans qui n'ont ni le charme évocateur ni la mélancolie, ni la véracité de ces pages.

M. Langlois.

Pélissier (L.-G.) : *La jeunesse d'un félibre arlésien. Amédée Pichot à Paris (1818-1820)*; — Montpellier, impr. centrale du Midi, 1901, in-8°, 91 pp. (Extr. de la *Revue des langues romanes.*)

Extraits, reliés par des analyses, des lettres écrites à sa mère par Amédée Pichot, le fondateur de la *Revue britannique*. Ces lettres, tout intimes, sont comme une autobiographie de Pichot pendant ses années

Digitized by Google

d'étudiant, et intéressent l'histoire de ses débuts littéraires. Mais ce que l'on goûtera plus, sans doute, que les lettres de Pichot, souvent un peu fastidieuses, c'est le commentaire humoristique de leur érudit éditeur.

— Du même : *Un Emblème séditieux à Venise en 1791;* — Paris, Alph. Picard, s. d., in-8°, 13 pp. (Extr. de la *Revue des études historiques*).

Récit d'un amusant incident diplomatique soulevé à Venise, le 8 janvier 1791, jour de l'arrivée du comte d'Artois, par un gentilhomme français, M. de Vergé, qui avait arboré à la proue de sa gondole un pavillon fantaisiste où figuraient les fleurs de lys.

— Du même : *Pour le trentième anniversaire de la Société pour l'étude des langues romanes. Allocution prononcée le 24 mai 1900 à l'ouverture du Congrès des Romanistes;* — Montpellier, impr. centrale du Midi, 1901, in-8°, 15 pp.

Périodiques :

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 5e série, t. III, 1901, 2e livr. : Edm. Geudens, Le spectacle, institution de bienfaisance, à Anvers, pp. 21 à 197 et 12 pl. — P. Errera, L'académie de Léonard de Vinci, pp. 198 à 212.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, 1901, 1re livr. : G. Cumont, Les monnaies dans les chartes du Brabant sous les règnes de Jean III et de Wenceslas, pp. 5 à 54. — A. Huisman, Quelques documents inédits sur la cour de de l'archiduchesse Marie-Élisabeth d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, pp. 55 à 78. — Ch. Clerbaut, Un facteur d'orgues bruxellois au XVIIIe siècle, pp. 79 à 81. — G. Cumont, Intaille romaine trouvée à Uccle, près Bruxelles, pp. 82 à 84 et grav. — J. Van der Linden, Notice sur quelques objets d'art de l'église d'Opwijck, pp. 85 à 99 et pl. — P. Combaz, Les restes de la Steenpoort et des remparts adjacents, pp. 100 à 112, 3 pl. et grav.

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine, 1901, n°2 : Ch. Sadoul, Deux maîtres d'école au ban d'Étival et Saint-Rémy, à la fin du XVIe siècle, pp. 27 à 33. — L. Davillé, La *Centaine* d'Arnaville (*fin*), pp. 33 à 40. — E. Duvernoy, Le tribunal du Change de Nancy, en 1491, pp. 40 à 42. — Robinet de Cléry, Une pierre tombale des Milly-Robinet, à Stenay (rectification), p. 42. — L. Germain, Recherches sur les fondeurs de cloches lorrains; la famille Bonnevie, pp. 43 à 45.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 13841

Digitized by Google

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LES TRAVAUX D'UN AMATEUR PARISIEN

NICOLAS-MICHEL TROCHE

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

Introduction.

Il n'est pas toujours indispensable d'avoir été un grand savant, ou un érudit de premier ordre, pour laisser après soi un bagage historique ou littéraire important et intéressant. Si cette assertion avait besoin d'être démontrée, on trouverait une nouvelle preuve de son exactitude dans la liste des travaux de N.-M. Troche, que les amateurs de l'histoire de Paris connaisssent en partie, mais dont j'étais bien loin de soupçonner le nombre et la valeur — relative, je le confesse — quand j'ai commencé à les rechercher.

J'avais été frappé de leur importance, non pas au point de vue de l'érudition, mais au point de vue du témoignage contemporain qu'ils présentent pour les temps modernes. Notre auteur,

Digitized by Google

né à Dieppe le 29 août 1789, a assisté aux transformations de Paris, aux grands travaux d'édilité, qui embellirent la Capitale, il est vrai, mais qui furent aussi le prétexte de destructions irréparables. Il était là, sur la brèche — c'est le cas de le dire — à chaque coup de pioche qui se donnait, à chaque percement de rue qui venait éventrer d'anciennes constructions, faire disparaître des reliques archéologiques. Il en constate l'existence, l'état et l'emplacement exact. C'est là le véritable intérêt de ses écrits, de ses menues publications, de ses lettres insérées dans les journaux et les revues du temps.

Troche vint fort jeune à Paris. Nous le voyons dès 1830 fonctionnaire à la Mairie du IV^e^ arrondissement (actuellement I^er^), et peut-être occupait-il ce poste déjà auparavant. Il paraît l'avoir quitté vers 1865 et s'être retiré en province ou à l'étranger, car je n'ai pas trouvé trace de sa mort à l'état-civil parisien.

La première de ses publications porte la date de 1837 et la dernière celle de 1866. Les ai-je toutes retrouvées, toutes énumérées? Je n'oserais le prétendre, mais je puis affirmer que je n'ai négligé aucune source d'information.

La source la plus sûre et la plus abondante à laquelle j'ai eu recours se trouve dans les collections de la Bibliothèque historique de la ville de Paris (ancienne Bibliothèque Carnavalet, actuellement à l'hôtel Saint-Fargeau). Jules Cousin, toujours à l'affût des bonnes occasions qui pouvaient enrichir son dépôt, ne négligea pas les manuscrits de Troche. Il les acquit en bloc, ainsi qu'une suite assez complète des ouvrages imprimés, de M^me^ veuve de Richelmi, fille de l'auteur, en mars 1883. Le marché fut conclu pour 800 francs; le dossier relatif à cette négociation est conservé dans le carton 18305*. On y a joint un portrait-carte de Troche, assez âgé, une liste de ses travaux (incomplète), enfin différents documents que j'ai, en leur vraie place, cités et analysés au cours de mon travail. J'ai utilisé tous ceux qui m'ont semblé susceptibles de m'apporter quelque renseignement utile; la moindre note, informe au premier abord, m'a souvent servi à retrouver la piste d'une publication perdue dans des périodiques peu connus et peu consultés. Et cependant je suis certain de n'avoir pas toujours réussi dans mes recherches. Voici, par exemple, dans le carton 18305* de la Bibliothèque de la Ville, un feuillet autographe, sans date, intitulé : *Notice biographique*. Il s'agit de M^lle^ Félicie de Fauveau, sta-

Digitized by Google

tuaire qui eut son heure de célébrité et dont les attaches royalistes sont bien connues; je n'ai pu retrouver dans quel recueil cette *Notice* a dû paraître. Son texte est, du reste, banal, et n'ajoute pas grand'chose à ce que les *Dictionnaires* nous apprennent sur cette artiste.

Une des notes du même carton nous apprend que Troche avait écrit une *Notice sur la commune de Levallois*. De la teneur de cette note, il résulte que ce manuscrit a passé entre les mains d'un ancien curé de cette paroisse, l'abbé Leguilloux (?). Je n'en ai pas trouvé trace : souhaitons qu'il se rencontre un jour dans quelque collection.

De pareils exemples pourraient encore être cités. Ceux-ci semblent suffisants pour montrer que si le bibliographe a poursuivi son enquête avec plus d'acharnement, peut-être, que n'en comportaient le but à atteindre, l'utilité à en recueillir, il l'a, du moins, poursuivie avec conscience.

A l'examen de ce qu'il nous reste des papiers de Troche, il est visible qu'il partagea exclusivement sa vie entre ses fonctions d'employé municipal et ses goûts pour l'histoire et l'archéologie. Sa correspondance en fait foi. A certains exemplaires de ses opuscules qui sont à la Bibliothèque de la Ville et qui lui avaient appartenu, à ses manuscrits, sont très souvent jointes les lettres qu'il recevait au sujet de ses travaux. On les trouvera signalées quand elles ont paru en valoir la peine. Tantôt il s'agit des fouilles des Célestins (voyez le n° 8 de la Bibliographie), tantôt de la Sorbonne et du crâne de Richelieu (voyez le n° 37); mais l'auteur revient toujours au sujet qui lui est cher : Saint-Germain-l'Auxerrois, le monument qui lui tient au cœur (voyez les n°s 2 et 69, ainsi que 15 et 20).

Le ton de la correspondance de Troche (je n'ai vu que très peu de ses lettres, mais j'en juge par celles qui lui sont adressées) est généralement doux et courtois. Il est probable pourtant qu'il n'aimait pas la contradiction, et si sa polémique avec M. Quantin, archiviste de l'Yonne, au sujet du sceau de Saint-Germain-l'Auxerrois, n'a pas dépassé les termes permis à toute discussion (voyez le n° 30), celle qu'il eut avec Louis Lacour au sujet de la Tour Saint-Jacques fut assez aiguë pour motiver le ministère de l'huissier, et l'intervention du rédacteur en chef du *Journal de l'Instruction publique* (voyez le n° 34). Ses meilleurs amis n'ignoraient pas ce côté faible de son caractère. Un ancien imprimeur-libraire de Paris, A. Egron, littérateur à ses

Digitized by Google

heures, avec lequel il était fort lié, lui décocha un jour le trait suivant (1) :

Mille bonjours à Monsieur Troche,
Qui va limant soir et matin
Son beau livre sur Saint-Germain.
Je désire que rien n'accroche
Ce chef-d'œuvre bénédictin;
Pourtant le saint homme est malin,
Et la plus légère brioche
Échappée au pauvre prochain,
De lui reçoit une taloche.
Dans son hôtel toujours au guet (2)
Comme un chevalier sans reproche,
Il va, tirant de sa sacoche
Tout doucement, un petit trait
Qu'il aiguise et qu'il vous décoche.

Mais le trait satirique n'empêchait pas les sentiments, et le même Egron lui écrivait en 1841 une lettre fort amicale et assez intéressante dont il sera question plus loin, à propos de l'ouvrage décrit sous le n° 20, mais dont le texte trouve ici très justement sa place :

Je vous ai bien reconnu, mon cher monsieur, dans votre lettre insérée au *Journal des Débats*. Vous êtes toujours le champion des bonnes doctrines et le défenseur de la Vérité. Vous voyez que je ne vous oublie pas dans mon cabinet de Luciennes, où, pendant qu'il pleut à torrents, et que le tonnerre gronde, je travaille à une Histoire du culte de la Vierge. Vendredi j'ai traversé votre église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et j'ai vu, dans la chapelle de la Vierge, sa statuette restaurée, entre les deux patrons de la paroisse, puis une autre vierge au-dessus d'une porte chargée d'ornements gothiques, en allant à la sacristie. Vous me donnerez, en novembre, des renseignements sur ces deux objets d'art.

Ne m'oubliez pas en faisant vos recherches, et notez ce que vous trouverez de relatif à mon sujet en travaillant à votre monographie. J'ai vu la Vierge à l'hostie de M. Ingres...

(1) Ces vers m'ont été communiqués de vive voix par M. Chéronnet père, qui a lui-même un peu connu Troche.

(2) Allusion à la demeure de Troche, à la Mairie, hôtel et place du Chevalier du Guet.

Digitized by Google

Adieu, monsieur, Paris est bien triste cette année, par le mauvais temps qui court...

Votre affectionné serviteur,
A. Egron. (1)

Luciennes (par St-Germain-en-Laye),
18 juillet 1841.

Les études de Troche ne s'éloignaient guère de son domaine exclusivement parisien. S'il dissertait sur l'archéologie, c'était toujours à propos d'un monument de Paris (voyez le n° 53); s'il parlait de musique ou de liturgie, c'est que la question à discuter (voyez le n° 50) se rattachait à des usages parisiens; il nous a laissé quelques notices biographiques: c'est que les personnages dont il s'est occupé se rapportaient à Paris par leur vie ou par leurs travaux (l'abbé Paravey, n° 52; Lassus, n° 54). Deux fois pourtant nous le voyons pousser une excursion loin de son pays d'adoption : les hasards de quelque voyage l'ont sans doute amené à s'occuper du château d'Amboise (n° 73) et un lien de famille fut cause qu'il tenta d'écrire un livre sur la Sardaigne (n° 10). Je n'ai pas cru devoir écarter ces travaux de mon étude bibliographique; celle-ci reste toute parisienne malgré ces exceptions.

En bon travailleur qu'il était, Troche possédait une bibliothèque. Nous voyons par le catalogue de sa vente (cf. le n° 67) qu'elle n'était ni nombreuse, ni riche en ouvrages précieux : les *classiques* de l'histoire de Paris, quelques publications officielles obtenues du Ministère, quelques dons d'auteurs, lui ont suffi pour se constituer, à défaut d'érudition, une science supérieure à celle qu'acquièrent habituellement la généralité des *amateurs*, et qui nous a semblé un titre suffisant pour lui mériter l'attention de ceux qui lui ont succédé dans la carrière.

A la suite de la bibliographie des travaux imprimés, on trouvera, sous les nos 68-78, une liste des manuscrits certainement inédits ou qui ont dû être considérés comme tels, faute d'avoir pu en identifier l'impression. Ces manuscrits, comme on le verra, appartiennent tous à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

Pour les imprimés, il a toujours été fait mention d'une cote de dépôt public. Celles de la Bibliothèque Nationale sont pré-

(1) Lettre jointe au recueil 19567, *B. V. P.*

Digitized by Google

cédées de la lettre *N;* celles de la Bibliothèque historique de la ville de Paris sont désignées par les lettres *B. V. P.*

Travaux imprimés

1 — Notice historique sur les inhumations provisoires faites sur la Place du Marché des Innocents, devant la Colonnade du Louvre, etc., offrant le récit véritable et détaillé des circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi ces inhumations. Par N.-M. Troche, chef de bureau de l'état-civil du 4e arrondissement de Paris. *Paris, chez Delaunay, libraire, au Palais-Royal; et à l'ancienne maison Postel, rue de la Monnaie,* 22, 1837, in-8. [*N.* Lb[50] 4. — *B. V. P.* 807.]

Faux titre, titre, 66 pages et 1 feuillet non chiffré pour la table. La couverture imprimée porte en plus : *Prix : 2 francs.*

Les pages 1-5 contiennent l'*Avant-Propos*. Le récit des faits commence à la page 7 qui porte comme titre de départ : *Notice historique sur les inhumations provisoires des victimes des journées de juillet 1830.* Ce récit s'achève à la page 34 et est daté du 28 septembre 1830. Le reste du volume se compose des *Pièces justificatives.*

Le dossier 1830* conservé à *B. V. P.* contient deux copies autographes de ce travail, l'une en 17 pages in-8° ne comprend pas les pièces justificatives, tandis que celles-ci se trouvent dans l'autre, en 40 pages de même format.

Un autre exemplaire imprimé de cette *Notice*, conservé à *B. V. P.*, n° 19576, in-8, mérite d'être signalé. Il contient un *Avant-propos complémentaire* resté inédit (22 pages autographes) et un prospectus destiné à faire connaître l'ouvrage, imprimé chez Béthune et Plon, 1 feuillet in 8.

A la fin du même volume, qui a appartenu à l'auteur, documents manuscrits officiels constatant le rôle de Troche dans les circonstances qui ont accompagné et suivi la Révolution de 1830. On y trouve aussi une affiche sur papier saumon annonçant l'ouvrage de Troche et destinée à être apposée aux vitrines des libraires.

2 — Histoire de l'église, ci-devant collégiale, aujourd'hui paroissiale et royale, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de la ville de Paris, par N.-M. Troche, chef de bureau de l'Etat civil du 4e arrondissement de Paris. (*Paris,*) *imprimerie et fonderie de E.-J. Bailly, place Sorbonne, 2, s. d.,* (1840,) in-4, 4 pp. [*B. V. P.* 12284* in-4°.]

Épigraphe : *Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus.* Ps. 101, v. 15.

Digitized by Google

Intéressant prospectus d'un ouvrage resté inédit et dont il sera parlé plus loin. (Voyez le nº 69.)

Il contient une courte notice, les titres des chapitres et la liste des gravures projetées. Celles-ci devaient être au nombre de 21, d'après des dessins exécutés sous la direction de Lassus. La gravure devait être confiée à Hibon.

Le prix de l'ouvrage devait être de 15 francs pour les souscripteurs et de 20 francs pour les non-souscripteurs. On souscrivait à Paris, chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69, et à la sacristie de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Ce prospectus fait le sujet d'une note dans le *Memoire sur l'hôtel de la Trémouille* décrit ci-dessous, nº 6.

3 — Saint-Germain-l'Auxerrois. Fresques de Victor Mottez.

L'Univers du 18 février 1841. [N. Lc² 1368.]

Signé : TROCHE.

4 — Détails historiques sur l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et sur les fouilles qui s'exécutent devant son portail. *Paris, imprimerie d'Ed. Proux, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3, s. d.*, in-8, 4 p. [*N.* Lk⁷ 7084.]

Il n'y a pas de titre. L'intitulé ci-dessus est le titre de départ, p. 1. Réimpression d'une *Lettre* adressée au *Journal des Débats* (11 juillet 1841), par TROCHE, au sujet de la trouvaille de sépultures faite sur l'emplacement de l'ancien cloître de l'église. Cette pièce a été tirée à 6,000 exemplaires : voyez la note de l'article suivant.

La *Lettre* est précédée d'une note historique de quelques lignes qui ne me paraît pas être de Troche. Elle contient l'énumération d'un certain nombre de personnages illustres qui furent enterrés dans les caveaux de Saint-Germain-l'Auxerrois, du XVIe au XVIIIe siècle.

Cette lettre a été réimprimée dans *La Quotidienne* du 15 juillet 1841. Voyez l'article suivant :

5 — Sépulture de Saint-Germain-l'Auxerrois. (Paris, le 24 juillet 1841.)

La Quotidienne du 26 juillet 1841. [*N.* Lc² 728.]

Signée : TROCHE, membre du conseil diocésain de Paris pour l'œuvre des Missions étrangères, et chef de bureau de l'état-civil du 4e arrondissement.

Notes historiques sur l'église. Fouilles archéologiques et découvertes de sépultures anciennes. Vers la fin, l'auteur se plaint de ce que quelqu'un s'est approprié une partie de sa seconde lettre (celle du 11 juillet, adressée aux *Débats*) et l'a arrangée d'une manière grotesque.

Digitized by Google

C'est une allusion à une brochure intitulée : « Notice historique sur l'église Saint-Germain-l'Auxerrois .. » (*Paris, Gauthier,* 1841, in-12). [N. Lk⁷ 7085.] Ce *canard* est en effet rempli de choses ridicules.

J'ai dans ma collection l'original (ou plutôt une copie, entièrement autographe et signée de l'auteur) de la lettre à *La Quotidienne;* ce manuscrit contient en plus le paragraphe suivant :

« J'ai appris que ma première lettre [celle que *La Quotidienne* avait insérée dans son numéro du 15 juillet 1841] a servi à une bonne action à laquelle, monsieur, vous avez la plus grande part. Elle a été tirée à 6,000 exemplaires par les presses de *La Quotidienne,* au profit d'un pauvre père de famille... » (Voyez l'article précédent.)

Depuis le commencement des travaux de restauration qui se faisaient à Saint-Germain-l'Auxerrois, Troche en suivait la nature et les progrès avec une grande assiduité. Ils étaient pour lui l'occasion d'observations et de remarques qu'il adressait aux journaux, et je ne puis être certain d'avoir retrouvé dans les publications du temps toutes les lettres qu'il y fit insérer. Voici, à titre d'exemple, un extrait de l'une d'elles; j'en ai rencontré la minute autographe dans le dossier 18305* de *B. V. P.*

« Paris, le 9 décembre 1841.

« Monsieur le Rédacteur,

« Si j'ouvre le Bulletin, ou les Instructions archéologiques du Comité des Travaux historiques.,. j'y lis presque à chaque page qu'en fait de restauration, le premier et inflexible principe, c'est de rappeler ce qui était, et non pas d'innover, quand même on serait poussé par la plus louable intention d'innover ou d'embellir...

« ...Cependant, malgré ces règles établies aujourd'hui d'une manière officielle, j'ai déjà eu à signaler par une lettre insérée dans votre estimable journal et dans quelques autres, en septembre 1839, plusieurs infractions à ces sages prescriptions... »

Et la lettre se termine par une critique longue et curieuse des travaux exécutés, avec d'intéressants détails sur la sépulture de la famille d'Aligre à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Cette lettre, j'avais cru pouvoir la retrouver imprimée dans *L'Univers* ou quelque autre journal similaire. Il n'en a rien été, et je me vois forcé de renvoyer au manuscrit ceux qui voudront la lire en entier. Mais on trouvera dans *La France* du 20 septembre 1839, *édition de Paris* (Bibl. de l'Arsenal, 510), la lettre à laquelle Troche fait allusion ci-dessus. *La France* la reproduit (d'après *L'Univers?*) et le rédacteur fait remarquer qu'elle montre dans son auteur une entente parfaite de l'art et une science de critique fort remarquable.

Digitized by Google

Sans aller jusqu'à ce point dans cette élogieuse appréciation, je dois dire pourtant que la lettre est intéressante et mérite d'être lue.

6 — Mémoire sur l'hôtel historique de La Trimouille, sis à Paris, rue des Bourdonnais, n° 11. Par M. Troche, chef de l'état-civil du 4e arrondissement de Paris. (Extrait du XVIe volume des « Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France »). (*Paris,*) *imprimerie de E. Duverger, rue de Verneuil, n° 4, s. d.*, (1842,) in-8°. 25 p. [*N.* Lk7 7434. — *B. V. P.* 5274.]

Ce mémoire avait été rédigé et communiqué à la Société dès 1840, ainsi que cela résulte d'un passage de la page 24.

P. 20, vignette représentant la tourelle qui se trouvait dans la cour de l'hôtel.

Un exemplaire provenant de l'auteur est conservé à la *B. V. P.* en outre de celui cité ci-dessus. Il est coté 18296, contient des planches ajoutées, un titre dessiné à la plume, et le manuscrit autographe d'une *Notice* sur le même hôtel (17 pages in-8°) dont le texte diffère absolument de celui du présent *Mémoire*. Enfin, une autre copie autographe de cette dernière *Notice* se trouve aussi à *B. V. P.* (18302) en 21 pages in-8°, datées du 8 décembre 1842. Cf. ci-dessous le n° 21.

A la page 1 de l'imprimé, note relative au *Prospectus* de l'histoire de Saint-Germain-l'Auxerrois, décrit ci-dessus, n° 2.

L'hôtel de La Trimouille a été l'objet de nombreux travaux. Ils sont connus. L'étude qui l'est le moins, mais qui mérite d'être lue, consiste en une série d'articles signés : Catulle Mendès, publiés dans le *Moniteur universel* et dont le premier a paru dans le n° du 7 avril 1868.

7 — Archéologie. L'abbaye de Saint-Magloire.

Signé : Troche, chef de bureau... — L'*Écho français* du 27 juillet 1843. [*N.* Lc2 1216.]

Intéressante description de ce qui restait à cette époque de cette abbaye, publiée à l'occasion des travaux de percement de la rue Rambuteau.

8 — Ancien Prieuré royal des Célestins, à Paris.

Signé : Troche, chef de bureau... — L'*Écho français* du 4 septembre 1843. [*N.* Lc2 1216. — *B. V. P.* 18305*, avec le manuscrit autographe de l'article.]

L'auteur assista aux fouilles faites à cette époque. J'en ai trouvé le témoignage dans ses notes manuscrites.

Digitized by Google

9 — Saint-Germain-l'Auxerrois.

Journal des villes et des campagnes, nos du 9 janvier 1844 et du 21 janvier 1844 (supplément). [*N.* Le² 1077.]

Le premier article est anonyme ; le second, seul, est signé : TROCHE, chef de bureau...

10 — Coup d'œil historique, topographique et religieux sur le royaume de Sardaigne, par N.-M. TROCHE, chef de bureau de l'état-civil du 4e arrondissement municipal de Paris. *Paris*, *J. Juteau et Cie*, 1844, in-8, v-143 pages. [*B. V. P.* 18298.]

Épigraphe tirée du *Livre de la Sagesse*, VI, 28.

Le manuscrit autographe (101 feuillets pet. in-4°) est à *B. V. P.* dans le dossier 18305*.

Comment et pourquoi Troche, qui ne s'occupait guère que de l'histoire de Paris et de ses monuments, fut-il amené à écrire ce livre ? L'explication s'en trouve dans ce fait que l'auteur, par une alliance de famille, avait des attaches en Italie : sa fille avait épousé M. de Richelmi, de Turin.

M. Chéronnet, à l'obligeance duquel je dois la communication de plusieurs particularités bibliographiques que j'ai utilisées dans mon travail, m'a communiqué un fragment d'un ancien journal, non dénommé, contenant un article de Troche, intitulé : *Fête nationale et religieuse à Turin en 1844.*

11 — Ancienne chapelle du collège de Navarre.

Revue archéologique, t. I (1844-45), pp. 192-200, 2 vig. [N. V684.]

Article signé : N.-M. TROCHE, auteur d'une monographie inédite de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Les deux vignettes représentent, l'une le grand bâtiment de l'ancien collège donnant sur la rue Descartes, l'autre, la chapelle. Cf. ci-dessous le n° 68.

12 — Restauration de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. Lettre à M. le directeur de la « Revue archéologique. »

Revue archéologique, t. I (1844-45), pp. 254-256. [*N.* V684.]

Signé : TROCHE, chef de bureau...

13 — Vitraux de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. (1er septembre 1846.)

Revue archéologique, t. III (1846-47), pp. 412-419. [*N.* V684.]

Signé : TROCHE, auteur d'une monographie inédite...

Voir aussi à *B. V. P.*, *Nouv. fonds*, 35568, un fragment d'un journal

Digitized by Google

non dénommé (*La Quotidienne?*) feuilleton du 6 novembre 1846, intitulé : *Vitraux de Saint-Germain-l'Auxerrois*. Ce fragment est joint à un exemplaire de l'ouvrage décrit ci-dessous, sous le n° 20.

14 — Embellissements de Paris. Ancien monastère des Filles du Calvaire, rue de Vaugirard, 23.

Revue archéologique, t. III (1846-47), pp. 520-529. [*N.* V684.]
2 vignettes dans le texte.
Signé : TROCHE, auteur d'une monographie...

15 — Mémoire historique et critique sur le portail, le porche et les peintures du porche de l'église royale et paroissiale de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, par M. N.-M. TROCHE, chef de bureau de l'état-civil du 4e arrondissement de Paris. (Extrait de la « Revue archéologique » du 15 décembre 1846.) *Paris, librairie archéologique de Leleux, rue Pierre-Sarrazin, 9*, 1846, in-8, 28 pp. 1 pl. [*N.* Lk[7] 7086.]

Le titre de départ, page 3, porte cette épigraphe : *Omnia autem honeste, et secundum ordinem fiant.* (I Cor. XIV, 40.)
La planche, dessinée par Langlois et gravée par Ch. Saunier, représente le portail. Troche composa cette étude à l'occasion de l'achèvement des peintures de Victor Mottez.
Dans la *Revue archéologique*, ce *Mémoire* occupe les pages 591-616 du tome III (1846-47).
Il y a à *B. V. P.* (19568, in-8°) un intéressant exemplaire de cette étude, exemplaire venant de l'auteur, qui y avait joint diverses pièces :
1° Son portrait, esquissé au crayon, non signé ;
2° Une lettre autographe de Gilbert (2 mars 1836) sur différentes questions historiques relatives à l'histoire et au monument de Saint-Germain-l'Auxerrois ;
3° Un article de Didron (*Revue française*, mai et juin 1839) et trois ou quatre articles découpés dans des journaux de l'époque, le tout sur le même sujet.

16. — Notice historique sur le quartier de la Cité, à Paris, à l'occasion de la démolition des restes de l'église paroissiale de Sainte-Croix.

Revue archéologique, t. III (1846-47), p. 740-753. [*N.* V684.]
Signé : TROCHE.
L'église Sainte-Croix occupait l'angle de la rue du même nom et de la rue de la Vieille-Draperie.

Digitized by Google

17 — Notice historique sur l'hôtel de Sens, ancienne résidence à Paris des archevêques de Sens.

Revue archéologique, tom. IV (1847-48), p. 146-163. [*N.* V684.]
Signé : TROCHE.

Cet article est accompagné d'une planche, donnant une vue de l'hôtel, d'après un dessin de Gaignières, gravé par Ch. Saunier.

P. 161 : vignette représentant une inscription à la louange de Mme d'Estouville.

Cf. dans le même volume, p. 383, la mention d'une lettre d'Eloi Johanneau à l'auteur, relative à cette inscription.

Le manuscrit autographie de cette *Notice* se trouve à *B. V. P.* (18301), en 45 pages in-8. Il est daté du 12 mars 1843.

18 — Notice historique sur l'ancienne église collégiale et paroissiale de Saint-Benoît, quartier de la Sorbonne à Paris.

Epigra. : *Quomodo... dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum?* Jerem. Lament., cap. IV, 1.

Revue archéologique, t. IV (1847-48), page 214-227 et 276-282. [*N.* V684.]
Signé : TROCHE.

19 — Notice historique et archéologique sur l'église paroissiale de Saint-Laurent, de la ville de Paris; et examen critique des vitraux historiés dont on vient de décorer cette église. (Extrait de la « Revue archéologique » du 15 janvier 1848.) (*Paris,*) *de l'imprimerie de Crapelet, rue de Vaugirard, 9, s. d.*, (1848,) in-8. 16 p. 1 planche [*B.V.P.* 2096.]

Epigraphe : *Domine, dilexi decorem domus tuæ.* (Psalm. XXV, v. 8.)
Il n'y a pas de titre; l'intitulé ci-dessus est le titre de départ, p. 1.

Tirage à part signé : TROCHE, Paris, le 31 décembre 1847. Description élogieuse des vitraux de Galimard et de Lami de Nozan. — La planche lithographiée représente l'un de ces vitraux.

Dans la *Revue archéologique* cette *Notice* occupe les pages 670-685 du tome IV (1847-48). [*N.* V684.]

Le manuscrit autographe de cette *Notice* est à *B. V. P.* 18305*; il se compose de 11 feuillets petit in-4° et est daté de 1847.

20 — Mémoire historique et critique sur la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église royale et paroissiale de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, et sur l'ornementation architecturale, les peintures et vitraux dont on vient de la décorer. Par N.-M. TROCHE, chef de bureau de l'état-civil du 4e arrondissement de

Digitized by Google

Paris. *Paris, imprimerie et librairie administratives de Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 55, Hôtel des Fermes*, 1848, in-8. 45 p. [*N.* Lk⁷ 7087. — *B. V. P.* 2066.]

Epigr. : *Viam veritatis elegi.* (Psalm. CXVIII, v. 30.)

Le verso du titre (p. 2) est occupé par une gravure sur bois anonyme. Au verso de la couverture se lit un avis annonçant que le *Mémoire* est vendu au profit des pauvres de la paroisse, chez l'auteur, place du Chevalier-du-Guet, 4.

L'exemplaire de l'auteur conservé à *B. V. P.* (19567*, in-8°) contient une intéressante lettre de A. Egron (18 juillet 1841) sur le culte et les chapelles de la Sainte-Vierge. (Voyez l'introduction, p. 228). On y trouve aussi un fragment du *Journal des Débats* du 12 mars 1850, contenant un article de Léon de Laborde sur la découverte qu'il venait de faire à la bibliothèque du Ministère de l'Intérieur, de documents curieux, utilisés pour la reliure d'une série de volumes (1789-1800) de la collection du *Journal des Débats*. L'auteur de l'article pense que ces documents provenaient des archives de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il y a trouvé et cite des mentions importantes de paiements faits pour des travaux, à Pierre Lescot, à Jean Goujon, et autres. — Un autre exemplaire du *Mémoire historique et critique sur la chapelle de la Sainte-Vierge* est conservé à *B. V. P.*, *nouveau fonds*, 35568; on y a joint un fragment d'un journal non dénommé *(La Quotidienne?)* du 6 nov. 1846, contenant un article sur les vitraux de Saint-Germain-l'Auxerrois (cf. ci-dessus le n° 13) et un prospectus imprimé de l'histoire de la même église. Cf. ci-dessus le n° 2.

21 — Notice historique sur l'ancien hôtel de La Trimouille, rue des Bourdonnais, n° 11, à Paris.

Epigr. : *Les âges minent, les hommes renversent.* (Génie du Christ., Liv. V., ch. III.) *Revue archéologique*, tome V (1848-49), p. 82-103. [*N.* V684.]

Signé : Troche.

Vignettes dans le texte. Cf. ci-dessus le n° 6.

22 — [Compte-rendu de] « Description des objets d'art qui composent la collection Debruge-Duménil, précédée d'une introduction historique, par Jules Labarthe... »

Revue archéologique, t. V (1848-49), p. 506-508.

Signé : Troche.

Le manuscrit autographe de cet article (8 pages petit in-4°) est à *B. V. P.*, 18305*.

Digitized by Google

23 — La Tour de l'Horloge. Détails historiques et archéologiques sur le Palais de Justice à Paris. [*B. V. P.* 19567.]

Epigr. : *Memor fui dierum antiquorum.* (Ps, 142, v. 5.)

Revue archéologique, t. VI (1849-50), p. 401-416. Cet article, signé : TROCHE, est accompagné d'une planche : *Tour de l'Horloge à Paris vue du Pont-au-Change*, dessinée par Albert Lenoir et gravée par Ch. Saunier. Bien qu'à proprement parler il n'existe pas de tirage à part de ce travail, son étendue constituant dans la *Revue* exactement un cahier de 16 pages, il en a été confectionné des exemplaires sous une couverture portant l'intitulé : *Revue archéologique... 6e annee Extrait*, avec l'adresse de *Leleux* et la date de 1849, sans que la pagination ait éte changée. L'exemplaire de *B. V. P.* contient des additions manuscrites autographes, mais le manuscrit autographe de tout le travail (22 pages in-8) est conservé dans le dossier 18305*.

24 — Mémoire historique et archéologique sur l'hôtel du Chevalier du Guet, à Paris, aujourd'hui mairie du 4e arrondissement, par N.-M. TROCHE, chef de bureau de l'état-civil du 4e arrondissement, l'un des collaborateurs de la « Revue archéologique ». *Paris, imprimerie administrative de Paul Dupont, rue de Grenelle Saint-Honoré, 55*, 1850, in-8°. 15 p. [*N.* Lk7 7428. — *B. V. P.* 17451*.]

Epigr. : *Quand le guet dormira sous sa tourelle sombre,*
Après le couvre-feu, fidèle au rendez-vous,
J'irai chez toi, suivi d'amis dignes de nous.
(Caboche ou Paris sous Charles VI,
poème tragique par L. Martinay.)

L'exemplaire de l'auteur, conservé à *B. V. P.* (19567* in-8°), contient des additions manuscrites assez étendues et intéressantes.

Voyez le n° suivant et cf. ci-dessous les nos 42 et 43.

25 — Mémoire historique et archéologique sur l'hôtel du Chevalier du Guet, à Paris, aujourd'hui mairie du 4e arrondissement.

Épigr. : *Quand le guet dormira...*

Revue archéologique, tome VII (1850-51), p. 13-23. [*N.* V684.]

Signé : TROCHE.

Voyez le n° précédent, et ci-dessous les nos 42 et 43.

26 — Notice historique et archéologique sur la commune et la paroisse de Chatillon-sous-Bagneux, canton et arrondisse-

Digitized by Google

ment de Sceaux (Seine). Par N.-M. TROCHE, chef de bureau de l'état-civil du 4e arrondissement de Paris, l'un des collaborateurs de la « Revue archéologique », auteur d'une monographie inédite de l'église paroissiale, ci-devant royale, de Saint-Germain-l'Auxerrois. *Paris, imprimerie administrative de Paul Dupont, rue de Grenelle Saint-Honoré, 55*, 1850, in-8°. 39 pp. [*N.* Lk⁷ 1988. — *B. V. P.* 18304*.]

Épigraphe : *Custodi die noctuque locum istum, cum habitatoribus ejus.* (Collect. eccles. Paris.)

Sur le titre, fleuron représentant les armes des Tardieu (d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux croissants d'argent en chef, les pointes en haut, et d'une croix pattée, de même, en pointe). Les Tardieu étaient seigneurs de Chatillon. Ces armes sont aussi reproduites à la page 15.

Voyez le n° suivant.

27 — Notice historique et archéologique sur la commune et paroisse de Chatillon-sous-Bagneux, canton et arrondissement de Sceaux (Seine).

Revue archéologique, t. VII (1850-51), p. 408-415). [*N.* V684].

Signée : TROCHE.

Une note, au bas de la p. 408, dit que « cette *Notice* est extraite d'un travail plus considérable de.. M. TROCHE ».

La page 409 porte le blason gravé des Tardieu.

Voyez le n° précédent.

28 — Notice historique et archéologique sur l'ancien hôpital de Saint-Gervais, dit de Sainte-Anastase, dont les ruines de la chapelle viennent d'être découvertes, rue de la Tixeranderie, n° 65, à Paris.

Épigr. : *Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus.* Ps. 101, v. 15.

Revue archéologique, t. VIII (1851-52), p. 255-260. [*N.* V684.]

Signée : TROCHE.

29 — Notice sur l'ancien hôtel de Ponthieu, quartier du Louvre, à Paris, où fut tué l'amiral Gaspard de Coligny, le 24 août 1572. [*B. V. P.* 1712.]

Épigr. : *Fiat lux.* (Gen. cap. I, v. 3.)

Signée : TROCHE.

Revue archeologique, t. VIII (1851-52), p. 589-604. [*N.* V684.]

Cet article est accompagné d'une planche : *Détails de l'hôtel de Mont-*

Digitized by Google

bazon, représentant des armoiries dessinée par Delongue et gravée par Ch. Saunier.

Bien qu'à proprement parler il n'existe pas de tirage à part de ce travail, son étendue constituant dans la *Revue* exactement un cahier de 16 pages, il en a été confectioné des exemplaires sous une couverture portant l'intitulé : *Revue archéologique... 8e année, Extrait*, avec l'adresse de *Leleux* et la date de 1851, sans que la pagination ait été changée.

Une note au bas de la page 589 dit que cette notice est extraite d'un *Mémoire inédit et très étendu du même auteur sur cette époque de notre histoire.*

On trouvera en effet le manuscrit autographe de ce *Mémoire* a *B. V. P.* [18286.]

30 — Sceau capitulaire de l'église collégiale et royale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. [*B. V. P.* 18293*.]

Société de sphragistique de Paris, tome II (1852-53), nº 15 juin 1852, pages 1-15. [*N.* Lc18. 95.]

La pagination a permis de constituer une sorte de tirage à part, ainsi que nous l'avons déjà vu pour quelques ouvrages de notre auteur, et comme nous le verrons encore pour d'autres. Le manuscrit autographe de cet article est à *B. V. P.*, dans le dossier 18305*.

Cette publication suscita une polémique entre M. Troche et M. Quantin, archiviste de l'Yonne. On en trouvera les documents aux pages 161-171 du même volume, livraison de novembre 1852.

31 — Mémoire archéologique et technologique sur les stalles de l'église paroissiale et municipale des Saints Gervais et Protais, en la ville de Paris. (*Paris*,) *de l'imprimerie de Ch. Lahure* (*ancienne maison Crapelet*), *rue de Vaugirard*, *9*, *près de l'Odéon*, *s. d.*,(1853,) in-8° 12 p. [*N.* Lj9 492. — *B. V. P.* 17451*.]

Épigr. : *Ambos erudivit sapientia ut faciant* [*opera*] *abietarii.* (Exod., cap. xxxv, v. 35.)

Signé (p. 12) : Troche.

La couverture imprimée porte : *Paris, Leleux*, 1852. Pas de titre. Tirage à part de la *Revue archéologique*, t. IX, (1852-53), p. 471-483. [*N.* V684].

A *B. V. P.* (18293*), exemplaire contenant des calques intéressants. On trouve dans le même dépôt (18305*) un manuscrit autographe de ce mémoire en 11 feuillets in-8°, et une autre copie autographe (même dossier) en 20 feuillets, in-8°, datée de 1866, et contenant des additions importantes restées inédites.

Digitized by Google

32 — La Sainte-Chapelle de Paris. Notice historique, archéologique et descriptive sur ce célèbre oratoire de saint Louis, par N.-M. TROCHE, chef de bureau de l'état-civil du 4e arrondissement de Paris, collaborateur de la « Revue archéologique » et membre titulaire de la « Société de Sphragistique de Paris ». *Paris, Boucquin, imprimeur, rue de la Sainte-Chapelle, 5*, 1853, in-12, 107 p. Couv. impr. [*V.* Lk⁷ 7206. — *B. V. P.* 2167.]

Épigr : *Et venient ad te curvi filii eorum qui humiliaverunt te.* (Isaiæ ; cap. LX, v. 14.)

Cette *Notice* a eu deux autres tirages, l'un en 1854 [Bibliothèque de M. E. MAREUSE] (1) l'autre en 1855. [*B. V. P.* 2167 *bis N.* Lk⁷ 7206 A.] Ces réimpressions ne comportent aucun changement dans le texte.

Il n'existe pas d'édition sous la date de 1856, malgré l'annonce qui se lit au dos de la couverture de *La Tour Saint-Jacques* (1857), décrite ci-dessous n° 51.

Il y a à *B. V. P.* un exemplaire [18303] ayant appartenu à l'auteur. Il contient des additions manuscrites intéressantes et importantes, rédigées en 1854, mais qui n'ont jamais été utilisées.

Le manuscrit complet de l'imprimé, en 92 et 16 feuillets in-8°, se trouve à *B. V. P.* dans le dossier 18305*. Dans le même dossier, une petite liasse de notes manuscrites, et une copie au net; celle-ci est inachevée. Une autre copie partielle, autographe, est à *B. V. P.* sous le n° 18299 (24 pages in-8°); elle contient quelques notes inédites.

Un compte-rendu élogieux de la *Notice* sur la Sainte-Chapelle (cet opuscule est, en effet, intéressant et bien fait) a été publié dans le *Journal général de l'instruction publique* du 6 janvier 1855, sous les initiales E. T.; lisez E. Talbot, alors professeur de seconde au lycée Bonaparte.

Troche avait, de longue main, préparé et étudié son sujet. Sous la signature : X... (je ne sais pourquoi cette fois — c'est la seule fois, je crois — il conserva l'anonyme), il avait inséré une note relative à la restauration de la Sainte-Chapelle dans la *Revue archéologique*, tome VIII (1851-1852), pages 577-579, et il annonçait déjà sa future publication.

Notre auteur était un admirateur enthousiaste du style gothique en général et de la Sainte-Chapelle en particulier. A la page 90 de sa *Notice* il cite avec indignation un article *anti-gothique* publié dans *Le National* du 27 novembre 1849 sous la signature Pe. H. Cet article qui excitait, à juste titre, du reste, la colère de Troche, est de P. Haussard, professeur d'histoire à Charlemagne, devenu en avril 1855 cen-

(1) Dans cet exemplaire le titre est daté de 1853; la date de 1854 ne se trouve que sur la couverture.

Digitized by Google

seur du lycée Bonaparte. (Note ms. dans l'exemplaire 18303 de *B. V. P.*)

La *Table alphabétique*, qui occupe les pages 101-107 de la *Notice*, est de L.-J. Guénebault. Elle n'a pas satisfait l'auteur de l'ouvrage, et on trouve les traces de son mécontentement dans les lettres jointes à l'un des exemplaires de *B. V. P.*

(*A suivre*). PAUL LACOMBE, *parisien*.

VALENTIN HAUY

ET SES FONCTIONS D'INTERPRÈTE,

d'après des documents inédits.

La vie de Valentin Haüy, quand on ne considère en lui que le fondateur de l'Institution des aveugles et l'inventeur de l'écriture en relief, nous est connue par plusieurs études, dont les meilleures sont celles de P.-A. Dufau (1), de M. de la Sizeranne (2) et, pour le séjour d'Haüy en Russie, du Dr Skrébitzky (3). Il faut y ajouter une source très précieuse, et qui paraît n'avoir pas été connue de M. de la Sizeranne (car, pour le Dr Skrébitzky, en sa qualité d'étranger, il lui était permis de l'ignorer) : c'est une lettre inédite, de V. Haüy lui-même, écrite en 1820, deux ans avant sa mort, sorte d'autobiographie qu'a publiée Maxime du Camp, au tome V de son *Paris* (4).

Mais, à côté de ses fonctions d'instituteur et d'éducateur des aveugles, V. Haüy en exerça d'autres, moins nobles, si l'on veut, ou moins utiles : il fut interprète et traducteur « pour les langues étrangères. » Et, sous ce jour, il est presque entièrement ignoré.

(1) *Notice sur Valentin Haüy, créateur des procédés spéciaux d'enseignement à l'usage des aveugles* (Paris, 1844, in-8°).

(2) *Les aveugles, par un aveugle* (Paris, Hachette, 1899, in-16); pp. 59 à 111 : *Valentin Haüy et son œuvre.*

(3) *Valentin Haüy à Saint-Pétersbourg, d'après des documents inédits* (Paris, Noizette, 1884, in-8°).

(4) *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie...*, t. V, pp. 370 sqq., de l'éd. in-18 de 1875.

Digitized by Google

I

V. Haüy interprète du roi.

Né en 1745, à Saint-Just (1), il vint de bonne heure à Paris, « entra, par le crédit de quelques protecteurs, dans les bureaux des affaires étrangères, et y fut consacré, pendant plusieurs annés, à traduire les pièces officielles et les correspondances chiffrées » (2). Plus tard, en 1805, dans un mémoire adressé au préfet de la Seine sur des « moyens nouveaux propres, si l'on ne s'abuse, à étendre et peut-être même à perfectionner le service du Télégraphe » (3), il s'exprimera ainsi :

... L'auteur ne prétend point faire ici un étalage de ses faibles connoissances; mais, pour inspirer quelque confiance dans ses procédés, il croit devoir prévenir qu'ils sont le fruit de trente-cinq années d'un travail continuel et opiniâtre dans différens genres d'occupation qui ont tous concouru à l'amener à ce résultat. En effet, après avoir étudié les Langues Latine, Grecque et Hébraïque, il s'est livré à celles qui jouent un rôlle (*sic*) principal parmi les modernes... Il s'est également livré au déchiffrement des écritures anciennes, de celles de convention, et aux abréviations; il a cru ne devoir pas négliger la connoissance de la sténographie, de le patigraphie (*sic*), etc. » (4).

On le voit, V. Haüy devait être tout désigné pour faire partie du Bureau académique d'écriture lorsque Louis XVI, par lettres-patentes du 23 janvier 1779 (5), avait créé cette Société.

« Les Maîtres Ecrivains, disait l'article 10 de ces lettres, formeront entr' eux un Bureau particulier composé de vingt-quatre Maîtres, lesquels s'occuperont de la perfection des caractères de l'écriture, *de la connoissance des anciennes écritures et de leurs abréviations*, afin d'en faciliter le déchiffrement; des opérations du calcul, relatives au commerce, à la banque et à la

(1) Auj. ch. l. de c. du dépt de l'Oise, arr. de Clermont.
(2) Dufau, op. cit., p. 5.
(3) En 1810, Haüy fait imprimer à Saint-Pétersbourg un *Mémoire historique abrégé sur les télégraphes en général et sur les diverses tentatives faites jusqu'à ce jour pour en introduire l'usage en Russie...* (in-8°). Cf. iDr Skrébiztky, op. cit., p. 4.
(4) Institution nationale des aveugles : autographes d'Haüy.
(5) Et non en 1772, comme le dit Thierry dans son *Guide des amateurs* (t. I, p. 433), qui donne, sur le Bureau académique et sur les fonctions qu'y occupait Haüy, des renseignements tout à fait erronés.

Digitized by Google

finance; de la vérification des écritures et signatures; de la Grammaire Françoise relative à l'orthographe, et des autres parties dépendantes de l'état de Maître-Écrivain. » Il devait être composé de vingt-quatre « membres, » de vingt-quatre « agrégés », de vingt-quatre « associés-écrivains et graveurs », et d'un nombre indéterminé de « correspondants-écrivains » (1).

Et de fait, V. Haüy fut nommé agrégé au Bureau académique d'écriture; il figure, pour la première fois en cette qualité, à l'*Almanach royal* de 1781 (2). La même année, à la séance publique du Bureau, il lisait un *Essai sur la nécessité de se livrer à l'étude des anciennes écritures* (3).

Deux ans plus tard, il postula le titre d'*interprète du roi*. Ce titre était commun à plusieurs classes de fonctionnaire (4) : les « lecteurs » et « professeurs » au Collège royal pour l'hébreu, le syriaque, l'arabe, le turc, le persan et le grec; — les interprètes attachés à la Bibliothèque du roi; — enfin, les « autres interprètes du Roi » qui ne faisaient pas partie du personnel de la Bibliothèque et dont les fonctions étaient purement honorifiques. C'est parmi ces derniers que V. Haüy sollicitait son inscription, dans ce mémoire qu'il adressa, le 3 juin 1783, à Amelot, et qui nous donne sur ses occupations et ses travaux, d'intéressants détails que nous n'avons trouvés que là : (5).

Valentin Haüy a l'honneur de représenter à Votre Grandeur qu'après avoir fait ses cours d'humanités et de philosophie, avec quelque succès, dans l'Université de Paris, s'étant livré par goût à l'étude des langues étrangères, il est parvenu à en traduire plusieurs; que depuis 10 ans il travaille dans cette partie pour le service des avocats aux Conseils, notaires, banquiers et autres personnes pu-

(1) Nous avions à peu près terminé un travail sur cette institution, sur ses origines et sur ses transformations, quand nous avons appris qu'une monographie toute semblable, composée par M. A. Vidier, doit figurer dans le prochain fascicule, actuellement sous presse, de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France.*

(2) P. 523. De même, les *Almanachs* de 1782 (p. 529), 1783 (p. 536), et 1784 (p. 537).

(3) Cet *Essai* occupe les pp. 41 à 45 des *Mémoires et Eloge lus dans la séance publique du Bureau académique d'écriture... le 8 novembre 1781*... (Paris, d'Houry, 1781, in-4°). A la séance publique du 18 novembre 1784, Haüy donna lecture encore d'un Mémoire, mais *Sur l'éducation des aveugles* : c'est l'époque, en effet, de ses premières recherches sur cet objet. Il devait être bien aise de leur donner la publicité du Bureau, avec lequel elles n'avaient, d'ailleurs, aucun rapport.

(4) *Almanachs royaux.*

(5) Arch. nat., O^{1} 609^{7}.

Digitized by Google

bliques; qu'il y a même été employé par M. l'abbé Duval, ancien recteur de l'Université de Paris, pour des pièces relatives aux affaires de son corps; qu'à la connaissance des langues étrangères joignant celle de leurs anciennes écritures et abréviations, et même la faculté d'écrire les caractères modernes de quelques nations étrangères, cet avantage non seulement l'a fait agréger par Mgr le lieutenant de police au Bureau académique d'écriture pour cette partie, mais encore l'a fait choisir en 1782 par les intéressés à la succession Thierry, ouverte à Venise, pour déchiffrer et traduire sous les yeux de Me Trubert, notaire, les testaments d'Athanase Tipaldi et de Jean Thierry, écrits en italien : la première de ces deux pièces d'autant plus difficile à lire qu'elle était gratée et altérée en 45 endroits différens (1).

Ce considéré, Valentin Haüy supplie Votre Grandeur de daigner favoriser la demande qu'il se propose de faire au Roi, de l'agréer au nombre de ses interprètes, à la place du feu Sr Bertera dont il est l'élève (2); ou à l'une de celles dont il va faire mention ci-après : tant sur la production des certificats qu'il joint ici, que sur sa soumission à faire encore les preuves de capacité qu'il plairoit à Sa Majesté d'exiger de lui.

Le suppliant se sent d'autant plus enhardi à former cette demande, qu'il ose assurer Monseigneur que, des trois seuls interprètes (3) pour les langues italienne, espagnole, portugaise et angloise annoncés dans l'Amanach (*sic*) royal de 1783, pages 542 et 543, aucun ne se trouve maintenant à Paris, ainsi que l'attestent les certificats de leurs principaux locataires ci-joints, en sorte que le service public est aujourd'hui 3 juin 1783, absolument interrompu dans cette partie.

1° Le Sr abbé Blanchet demeure toujours à Saint-Germain (4); et il renvoye lui-même le public à ses confrères;

2° Depuis 18 ans le Sr Gerbault a disparu (5);

(1) Sur cette succession fameuse, qui, ouverte en 1676 par la mort de Jean Thiery (ou Thierry), a suscité des procès et donné des espérances qui, après plus de deux siècles écoulées, durent encore, voy. le *Catalogue des Factums* de la Bibliothèque nationale, t. VI (sous presse), Vo Thiery, et notamment le *Précis de tout ce qui s'est fait et passé relativement à la succession de Jean Thiery* (s. l. n. d., in-4°, 14 pp.).

(2) Bertera est porté, sur l'*Almanach* de 1782 (p. 536), comme interprète pour l'italien et l'espagnol. Il mourut avant l'impression de l'*Almanach* de 1783, où il n'est plus nommé.

(3) C'était Haüy, va les nommer : l'abbé Blanchet, interprète de la Bibliothèque pour les langues italienne, espagnole et anglaise; les trois autres (car Haüy en oublie un), non attachés à la Bibliothèque, étaient Gerbault (pour l'allemand, l'espagnol et l'italien), Pereire (pour l'espagnol et le portugais) et l'abbé Defrançois (pour l'anglais et l'italien).

(4) Il s'y était retiré pour raison de santé.

(5) Nous ignorons ce qu'il devint.

Digitized by Google

3° Enfin le Sr Pereire vient de fixer son séjour dans les iles (1).

Le suppliant, Monseigneur, trop peu prévenu en sa faveur, et sentant toute la nécessité de s'étayer d'un mérite étranger pour se présenter d'une manière favorable, a l'honneur de prévenir Votre Grandeur qu'il est frère unique de l'abbé Haüy, nouvellement reçu à l'Académie des Sciences (2). Il fera plus : il appuiera sa demande de la puissante recommandation de M. le comte d'Angivilliers.

Pénétré de la plus vive reconnoissance dans l'espoir d'obtenir la grâce qu'il sollicite, il ne cessera d'adresser des vœux au ciel pour la conservation des jours précieux de Votre Grandeur.

HAUY, rue de Viarmes, n° 7.

La recommandation de d'Angivilliers n'est pas au dossier, qui, d'ailleurs, en renferme une autre : celle du duc de La Rochefoucauld, depuis 1782 collègue de l'abbé Haüy à l'Académie des Sciences.

Bien que la place demandée par Haüy ne dépendit pas de la Bibliothèque, Bignon fut consulté par le ministre, à qui il écrivait, le 7 juin :

Il paroît, d'après les attestations produittes par le sr Haüy, que l'on ne peut pas douter de ses connaissances et même de sa capacité dans les langues italienne, espagnole, portugaise, et que vous pouvez avec confiance lui accorder le titre d'interprète du Roy. Je dis simplement le titre parce qu'en effet il est nud et sans aucun traitement. Il n'en est pas de même des interprètes de la Bibliothèque; ceux-ci ont des appointemens, attendu qu'ils sont dans le cas d'être continuellement occupés pour le service particulier de la Bibliothèque...

Une mention au haut de la lettre indique que le 20 juin suivant la réponse a été faite, le brevet d'interprète expédié à Haüy et que le duc de La Rochefoucault en a été avisé.

Enfin, voici la lettre de remerciement de Haüy au Ministre de la maison du Roi :

(1) Joseph-Rodrigues Pereire avait obtenu un congé de deux ans pour aller « au cap François, dans l'isle Saint-Domingue, pour des affaires de famille de la dernière importance ». (Arch. nat., O1 669[7]).

(2) L'abbé René-Just Haüy (1743-1822), simple régent au collège de Navarre, s'était, en 1781, fait brusquement connaître par ses recherches sur la géométrie des cristaux, et, « le 15 février 1782, l'Académie [des Sciences], dans son empressement à le posséder, le nommait presque à l'unanimité membre adjoint de la section de botanique ». (J. Bertrand, *L'Académie des Sciences et les Académiciens de 1666 à 1793*; Paris, 1869. in-8°, p. 400).

Digitized by Google

22 juin 1783.

Monseigneur,

Je m'empresse, suivant les ordres de Votre Grandeur, à lui accuser la réception de mon brevet d'interprète du Roi. Je dois ce titre à vos bontés, Monseigneur, et sans avoir l'avantage d'être ni Virgile, ni Horace, j'ai eu le bonheur de trouver en vous un Mécène. Daignez agréer le premier hommage de ma nouvelle qualité, ainsi que l'assurance de la vive gratitude et du profond respect avec lesquels je suis...

HAUY, *interprète du Roi* (1).

L'*Almanach royal* de 1784 (2) mentionne donc, parmi les « autres interprètes du roi, » V. Haüy comme « interprète du Roi pour les langues italienne, espagnole et portugaise ». En 1785 (3), les mots « Interprète du Roi » font place à ceux-ci : « Secrétaire-Interprète du Roi et Interprète de l'Amirauté ». A cette nouvelle fonction d' « Interprète de l'Amirauté », nous voyons qu'en 1786, dans l'intitulé de son *Essai sur l'éducation des aveugles* (4), Haüy ajoutait celles d' « interprète de l'Hôtel-de-Ville de Paris », et de « membre et professeur du Bureau académique d'écriture »; en cette dernière qualité, et non plus comme simple « agrégé », il figure déjà à l'*Almanach royal* de 1785 (5).

(1) Arch. nat., O¹ 609⁷.

(2) P. 544.

(3) P. 538. De même, les *Almanachs* de 1786 (p. 551), 1787 (p. 539), 1788 (p. 560), 1789 (p. 551), 1790 (p. 537), 1791 (pp. 512-513), et 1792 (p. 499).

(4) *Essai sur l'éducation des aveugles, par M.* HAUY, *interprète de Sa Majesté, de l'Amirauté de France, et de l'Hôtel-de-Ville de Paris; Membre et Professeur du Bureau Académique d'Écriture, pour la lecture et vérification des Écritures anciennes et étrangères* (Paris, 1786, in-4°).

(5) P. 530. De même, les *Almanachs* de 1786 (p. 543), 1787 (p. 550), 1788 (p. 553), 1789 (p. 542), 1790 (p. 528), 1791 (p. 489), 1792 (p. 511) et 1793 (p. 343).

(*A suivre.*)

HENRI MAÏSTRE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Nous apprenons avec les plus vifs regrets le décès de M. Désiré Blanchet, conservateur-adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale.

Désiré Blanchet est mort, le 23 août dernier, des suites d'un accident. Il s'était cassé la jambe et rien ne faisait prévoir un dénouement fatal aussi rapide.

Le défunt était né à Paris le 15 novembre 1852. Entré à la Bibliothèque nationale le 1er septembre 1871, il avait été nommé bibliothécaire le 27 juin 1885, et conservateur-adjoint le 7 novembre 1890. Il était chevalier de la Légion d'Honneur depuis 1899.

Ses obsèques ont eu lieu le 26 août. M. Léopold Delisle a, sur sa tombe, prononcé un discours dans lequel il a exprimé tous les regrets que lui inspirait la perte de son collaborateur. Les habitués de la Bibliothèque auxquels les obligeants conseils de M. Blanchet n'ont jamais fait défaut ne seront pas moins sensibles à cette perte, mais, grâce aux excellentes traditions de la maison, ils sont assurés de le voir remplacé par un fonctionnaire digne de son prédécesseur.

La Bibliothèque Nationale a récemment acquis le célèbre *Livre rouge* de l'évêché de Bayeux; c'est un précieux cartulaire qui contient un grand nombre de chartes royales, et d'actes divers relatifs au diocèse de Bayeux, principalement aux XIIIe et XIVe siècles.

Société des Antiquaires de France. — *Séance du 24 juillet.* — M. Michon communique un mémoire sur diverses statues trouvées en France et faisant partie de la collection du Roi. — M. Blanchet donne lecture d'un travail sur les figurines de terre cuite de la Gaule romaine. — *Séance du 31 juillet.* — M. Gaidoz entretient la Société du rôle de Chuchulain dans l'épopée irlandaise au sujet des exercices de gymnastique. Il communique ensuite le dessin d'un moule du XVIIIe siècle qui servait à la fabrication des gâteaux de Noël dans le Gévaudan. — M. Durrieu parle des concessions territoriales accordées par Charles Ier d'Anjou à des seigneurs français dans le royaume de Naples.

Deux nouveaux fascicules, portant les nos 13 et 14, viennent de paraître dans la Bibliothèque des bibliographies critiques publiée par la Société des études historiques. L'une, consacrée à l'*Epigraphie latine*, est l'œuvre de M. René Cagnat; c'est l'une des meilleures de la collection. L'autre, due à M. Henri de Curzon, concerne *Hoffmann* (1).

(1) Paris, A. Picard, s. d. [1901], 24 pp. et 9 pp.

Digitized by Google

~~~ L'année prochaine aura lieu à Rome le congrès international de l'histoire composée. Les questions que doivent étudier les cinq groupes de la section des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Venturi, sont les suivantes :

1° Enseignement des Beaux-Arts; 2° Protection et conservation des œuvres d'art; 3° Histoire de l'art depuis les origines de l'art chrétien jusqu'au quinzième siècle; 4° Histoire de l'art de la Renaissance et des temps modernes jusqu'à la fin du dix-huitième siècle; 5° Histoire de l'art au dix-neuvième siècle.

Ouvrages nouveaux :

~~~ **Grand** (Roger) : *Les plus anciens textes romans de la Haute-Auvergne;* — Paris, A. Picard, 1901, 1 f.-56 pp.-1 f. et 3 fac-simile héliogravés. (Extr. de la *Revue de la Haute-Auvergne*, 1900).

M. Roger Grand, archiviste du Cantal, donne ici la collection complète des textes en langue vulgaire, découverts jusqu'à ce jour en Haute-Auvergne. Ils sont au nombre de sept. Le premier, qui se place entre 1119 et 1130, fournit l'époque à laquelle, dans la région d'Aurillac, la langue vulgaire s'est introduite dans les actes publics; dans ce texte, qui est un serment, seule la formule sacramentelle est rédigée en roman. Puis, dans une charte de 1230 apparaissent des phrases entières rédigées en langue vulgaire. Celle-ci enfin est seule employée, à quelques formules près, dans des textes de 1248, 1250, 1254, 1256 et 1274.

Les Appendices sont formés d'une charte de 1201, que M. Grand hésite à attribuer à la Haute-Auvergne; d'un texte de 1219 environ, intéressant la région de Mauriac, région de transition au point de vue linguistique; et d'un testament de Hugues, bourgeois d'Aurillac au temps de saint Louis, testament rédigé en langue vulgaire.

Toutes ces chartes sont accompagnées de notes et de commentaires copieux, qui attestent la patiente érudition de leur éditeur.

H. M.

~~~ **Joannidès** (A.). — *La Comédie-Française de 1680 à 1900.* — Dictionnaire général des pièces et des auteurs, avec une préface de Jules Claretie... Paris, Plon, 1901, in-8.

Pour entreprendre et mener à bonne fin un travail de ce genre, il fallait à son auteur des qualités qui, sans être exclusives d'un goût très vif pour les œuvres dramatiques, ne se rencontrent pas habituellement en harmonie avec ce goût : les qualités du bibliophile et du statisticien le plus patient, le plus précis, le plus rigoureux dans sa méthode. Les archives de la Comédie-Française possèdent, on le

Digitized by Google
~~~

sait, la collection des registres journaliers de ses représentations, depuis 1680, date de la fusion des deux troupes de l'Hôtel de Bourgogne et du théâtre Guénégaud, jusqu'à l'heure actuelle. La série n'en est interrompue que par une lacune d'une année, mars 1739 à avril 1740, et pour la période de septembre 1793 à mai 1799, pendant laquelle le théâtre se tint fermé. En véritable benédictin, M. Joannidès s'est attaqué au labeur formidable du dépouillement, page par page, de ces deux cents registres, sachant qu'il aurait ensuite à refaire le même chemin, lors du collationnement sur les épreuves. C'est ainsi qu'il a pu dresser, sur des documents authentiques, la nomenclature complète des pièces jouées chaque année, avec le nombre de leurs représentations, répertoire qui rendra les plus grands services aux historiens de notre littérature théâtrale.

Son livre contient bien d'autres choses utiles encore, et notamment deux listes alphabétiques fort étendues des titres des pièces et des noms des auteurs. Une série de tableaux, donnant synoptiquement par périodes de dix ans le chiffre des représentations auquel ont atteint les œuvres principales restées au répertoire, fait naître le regret que l'auteur n'ait pas étendu cette statistique à toutes les pièces. Il est intéressant de savoir combien de fois Molière ou Beaumarchais, ou Victor Hugo ont été joués, et, de leurs œuvres, quelle est celle qui a eu le plus de fois les honneurs de la scène. Ne serait-il pas aussi intéressant de le savoir pour Dancourt, ou Favart, ou Octave Feuillet? Mais gardons-nous de trop demander. Avant tout, le travail de M. Joannidès a droit à nos éloges, à nos remerciements, que, dans une charmante préface, M. Jules Claretie a exprimés si bien que l'on ne saurait mieux dire.

L'ouvrage était rédigé lorsque survint le déplorable incendie du 8 mars 1900. Si les archives du théâtre avaient péri, la perte en eût été irréparable, et cependant, elle n'eût pas été totale grâce à M. Joannidès qui aurait ainsi, par son livre, sauvé une partie importante de leur substance. On s'étonnera même peut-être un peu de n'y trouver nulle mention de cette catastrophe. Ne valait-il pas la peine d'indiquer, dans les notes du tableau de l'année 1900, que telle pièce fut cette année-là jouée sur une des trois scènes parisiennes où les comédiens exilés reçurent asile, et que le 4e acte seul du *Cid* fut joué le 20 décembre?

Au point de vue matériel, le volume a été imprimé avec le soin ordinaire à la maison Plon et est embelli par dix-neuf *fac-simile* de documents empruntés aux archives de la Comédie-Française. Il n'a pas de pagination continue et l'on y chercherait vainement une table des matières. Ce n'est certainement pas par oubli, mais par modestie que l'auteur a privé ses lecteurs du résumé de tout ce que son livre renferme. Nous avons tenté, par la rédaction de la table ci-dessous, de combler cette légère lacune, en cherchant à imiter la précision de

Digitized by Google

M. Joannidès et surtout en le priant de trouver là un témoignage de la gratitude des historiens pour sa belle publication.

TABLE

	Pages.
Préface, par M. J. Claretie.	I-VII
Avertissement, signé A. Joannidès.	IX-XI
Tableaux donnant, par périodes décennales le nombre de représentation à la Comédie-Française du répertoire de Corneille, Molière, Racine, Regnard, Voltaire, Marivaux, Beaumarchais, Hugo, Musset, Augier et Dumas fils.	XII-XXII
Table alphabétique des pièces (avec la date de la première représentation à la Comédie-Française).	1-88
Table alphabétique des auteurs.	89-135
Table chronologique des pièces. Nombre des représentations par année. Les premières représentations [à la Comédie-Française] en caractères italiques.	flles 1-15 1re moitié de la fle 16 soit 248 pp. Non pag.
Appendices :	
A. Indications complémentaires pour l'année 1739..	
B. Indications bibliographiques sur la période de l'histoire de la Comédie-Française entre 1793 et 1799.	
C. Fragments de pièces qui ont été joués par les artistes de la Comédie française à des représentations de retraite et qui n'appartenaient pas au répertoire.	
D. Représentations données par la Comédie-Française au théâtre de l'Odéon [de 1832 à 1838].	
E. Pièces données par la Comédie-Française en province et à Londres [en 1868, 1871, 1879, 1893].	
F. Poésies et pièces diverses récitées à la Comédie-Française et qui ne figurent pas au répertoire de 1823 à 1900..	2me moitié de la fle 16 et 14 p. de la fle 17.
Additions et Corrections..	15e page de la fle 17.
Fac Simile :	
Titre du *Registre pour la troupe du Roy, commencé après Pasques, le mardy 30e avril 1680*..	Ne 1

Digitized by Google

Pages.

Fol. 78 de l'année théâtrale 1680-1681 : 25 août 1680 (jour de la jonction des deux troupes)... . . . . N° 2
Répertoire pour l'année 1687. [Tableau imprimé, avec additions mss.] . . . . . N° 3
Fol. 3 r° du registre de l'année théâtrale 1689-1690; 18 avril 1689; « première représentation sur le théâtre nouveau du quartier Saint-Germain ». . . N° 4
Fol. 1 r° du registre de l'année théâtrale 1770-1771; 23 avril 1770 : « pour l'ouverture » à la salle des Tuileries. . . . . N° 5
Affiche de la représentation du 31 janvier 1779. . . N° 6
Fol. 1 r° du registre de la *Recette journalière* de l'année théâtrale 1782-1783; 9 avril 1782 « la première représentation de l'inauguration du Théâtre Français » [Odéon actuel]. . . . . N° 7
Fol. 1 r° du registre de la *Recette journalière* de l'année théâtrale 1784-1785; 27 avril 1784 : « la première représentation de la *Folle journée* ou le *Mariage de Figaro* ».. . . . . N° 8
Affiches de la représentation du 30 novembre 1785. N° 9
Page 1 du registre de l'année théâtrale 1799-1800; représentation du 11 prairial an VII [30 mai 1799]; « pour l'ouverture » de la salle de la rue de Richelieu.. . . . . N° 10
Affiche de la représentation du 2 nivôse an IX (23 décembre 1800). . . . . N° 11
Affiche de la représentation du 4 mai 1814. . . . . N° 12
Affiche de la représentation du 1er juillet 1844. . . N° 13
Affiche de la représentation du 3 février 1849. . . . N° 14
Affiche de la représentation du 8 mai 1851. . . . . N° 15
Affiche de la représentation du 22 octobre 1852. . . N° 16
Affiche de la représentation du 13 septembre 1855.. N° 17
Affiche de la représentation du 6 août 1870. . . . . N° 18
Page 376 du registre de l'année 1900; représentation du 29 décembre « réouverture de la Comédie-Française, soirée de gala ». . . . . N° 19

FERNAND BOURNON.

Mac-Auliffe (Dr Léon) : *La Révolution et les hôpitaux de Paris, année 1789, 1790, 1791*; — Paris, Soc. nouvelle de librairie et d'édition (libr. G. Bellais), 1901, in-8°, 2 ff.-242 pp. - 1 f.

La centennale de l'Assistance publique à la dernière Exposition

Digitized by Google

universelle a familiarisé bien des gens avec les pratiques encore en usage dans les hôpitaux il n'y a guère plus d'un siècle. M. Mac-Auliffe vient précisément de soutenir devant la Faculté de médecine de l'Université de Paris une thèse très bien documentée, qui fait honneur aux connaissances et à la méthode historiques du nouveau docteur. Il y étudie, surtout d'après les Archives nationales et les Archives de la Seine, l'œuvre de la Révolution en matière d'assistance hospitalière, à Paris. On sait qu'en 1789 cette ville possédait vingt-trois hôpitaux ou hospices, dont les uns dépendaient du Bureau de l'Hôpital-Général, du Bureau de l'Hôtel-Dieu et du Grand Bureau des pauvres, et les autres possédaient une administration particulière. Mais à tous étaient communs un manque de soins, une malpropreté et des abus déplorables. Les visiteurs du Pavillon de la Ville de Paris, en 1900, s'y rappellent avoir vu reconstitué un lit à quatre places de l'ancien Hôtel-Dieu. C'est de ce même hôpital que l'*Encyclopédie* disait : « Qu'on se représente une longue enfilade de salles contiguës, où l'on rassemble des malades de toute espèce, et où l'on en entasse souvent trois, quatre, cinq et six dans un même lit, les vivants à côté des moribonds et des morts; l'air infecté des exhalaisons de cette multitude de corps malsains, portant des uns aux autres des germes pestilentiels de leurs infirmités et le spectacle de la douleur et de l'agonie de tous côtés offert et reçu. Voilà l'Hôtel-Dieu. » Alors qu'à Londres il mourait 1 femme sur 50 accouchées; à Dublin, 1 sur 110; à Manchester, 1 sur 128, — il en mourait, à l'Hôtel-Dieu, 1 sur 15! Aucun médecin, fût-ce même à titre consultatif, ne faisait partie des conseils d'administration. Dans certains établissements, comme les Quinze-Vingts, les frais du culte dépassaient le budget intérieur.

Dès le 8 octobre 1789, le Conseil de Ville fut divisé en huit « départements », dont le cinquième était le *département des hôpitaux;* et le 21 janvier 1790, l'Assemblé nationale institua le *Comité de mendicité.* Leurs enquêtes, leurs questionnaires, leurs rapports, leurs travaux, leurs projets de réforme sont des plus intéressants et furent des plus fructueux. Les administrations hospitalières perdirent leur autonomie, le Bureau de l'Hôtel-Dieu et le Bureau de l'Hôpital-Général furent supprimés, et avec eux disparurent leurs abus et leurs privilèges. Désormais, les malades sont couchés seuls. Les médecins entrent aux conseils des hôpitaux. Desault et Corvisart fondent les cliniques chirurgicales. L'Assistance publique est établie, et sur les bases où nous la voyons encore aujourd'hui. On lira dans l'ouvrage du Dr M.-A. le détail, hôpital par hôpital, de tous ces progrès et de toutes ces transformations, poursuivies et obtenues, selon l'expression de J.-B. Say, dans la *Décade* du 20 floréal an XI, « au milieu des bouleversements.., de l'instabilité des lois et des gouvernants, de la pénurie d'argent occasionnée par les profusions, les dilapidations de la guerre... »

Le Dr M.-A. s'est, comme on pense bien, beaucoup servi du recueil

Digitized by Google

de M. Tuetey, qui lui a été visiblement d'un grand secours et qu'il cite à toute page. Mais il faut reconnaître qu'il a beaucoup ajouté aux documents publiés par M. Tuetey : soit grâce à des travaux spéciaux que, de par ses études médicales, il était plus à même de connaître; soit à l'aide de brochures dont le tome III de la *Bibliographie* de M. Tourneux lui a signalé l'existence; soit, enfin, en s'adressant à un dépôt que M. Tuetey a négligé : les Archives départementales de la Seine.

H. M.

Quarré-Reybourbon (L.) : *Plans anciens et modernes de la ville de Lille, suivis des cartes de la châtellenie de Lille*; — Paris, Impr. Nat., 1901, in-8°, 82 pp. (Extr. du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1900).

Très intéressant catalogue des plans anciens et modernes, gravés ou manuscrits, de la ville de Lille, dressé d'après la collection de l'auteur et celles des Archives départementales du Nord et des Archives municipales de Lille. Cet inventaire, dressé avec le soin le plus minutieux, est suivi de la nomenclature des cartes de la châtellenie et de l'arrondissement de Lille.

M.

Périodiques :

Carnet historique et littéraire, 1901, n° 1 : Souvenirs du duc de Gramont (1848-1850) [épisodes des journées de juin], pp. 1 à 18. — G^al M^is d'Hautpoul, A l'Ecole polytechnique (1800-1802), pp. 48 à 65. — J. Garsoz, Les princes de Ligne et le château de Beloeil, pp. 66 à 75 et 1 pl. — B^on R. de Casse, Le prytanée de la Flèche, pp. 76 à 85. — Lettres de 1814 : l'abbé de Montesquiou à la marquise de Lage, pp. 96 à 112. — M. Parker, Napoléon et Saint-Marin, pp. 132 à 135.

N° 2 : M^al Jourdan, Le 18 brumaire, pp. 161 à 172. — Une expédition de Bougainville en 1766, Journal du chevalier Walsh, pp. 190 à 201. — A. Foulon de Vaulx, Antoine Vestier (1740-1824), notes et renseignements, pp. 213 à 234. — G^al M^is d'Hautpoul, A l'Ecole polytechnique (1800-1802) (*fin*), pp. 235 à 245. — Edm. Beaurepaire, Le Cloitre Saint-Honoré, pp. 246 à 253. — P. Fromageot, La chevalière d'Eon à Versailles en 1777, pp. 254 à 272. — Une lettre de Napoléon I^er au C^te de Champigny, p. 272. — J. Viard, Les fausses lettres de M^me de Pompadour, pp. 294 à 297.

Chercheur des Provinces de l'Ouest, 1900, n° 2 : G. W. Le P. Dorgère, pp. 17 à 19. — R. Blanchard, Documents sur la Ligue en Bretagne, pp. 19 à 21. — La cinq-centième de la Societé Archéologique de Nantes, pp. 22 à 23. — G. W., La cinq centième de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 24. — X***, Les héros

Digitized by Google

bretons au théâtre, p. 25. — Baron de Wismes, La Société des Amis des Arts de Nantes, 1890-1900.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, t. XXII : L. Régnier, Les Carmélites de Gisors (1631-1792), pp. 1 à 132 et 3 planches [monastère fondé par François Sublet, seigneur de Noyers, secrétaire d'État de la guerre et surintendant des bâtiments; détails sur ce personnage] — J. Depoin, Eléonor, comtesse de Beaumont, et la réunion des provinces septentrionales à la couronne de France, pp. 133 à 139.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine. t. L, 1900 : L. Quintard, Bayon et ses seigneurs, pp. 5 à 82, 7 pl. et grav. — L'abbé E. Mangenot, Correspondance du libraire Nicolas avec Dom Calmet, pp. 83 à 107. — L. Wiener, Note pour servir à l'histoire de la numismatique pendant la minorité de Charles III, pp. 108 à 114 et pl. — Ch. Pfister, Les manuscrits lorrains de Florence, pp. 115 à 128. — Bon de Braux, Journal de Mme de Chateaufort, pp. 129 à 184. — P. Boyé, Etude historique sur les Hautes-Chaumes des Vosges, pp. 185 à 350 et pl.

Revue de l'art chrétien, 1901, 3e livr. : X. Barbier de Montault, Le trésor de l'église abbatiale de Saint-Mathieu, à Trèves (Prusse), pp. 179 à 192 et grav. — Bon Béthune, Église de Messines, pp. 193 à 211, 2 pl. et grav. — L. Cloquet, Essai sur la décoration architectonique (*suite*), pp. 212 à 233. — Mélanges : J. Helbig, De la restauration des monuments en Belgique et ailleurs. 4e livr. : J. Helbig, Le Pérugin, pp. 273 à 280 et pl. — E. Rupin, Pince et fer à hosties au Musée de Brive (Corrèze), pp. 281 à 288 et grav. — L. Cloquet, Essai sur la décoration architectonique (4e article), pp. 289 à 299, pl. et grav. — Gerspach, Fresques de Santa Maria Antiqua, au Forum romain, pp. 300 à 313. — Mélanges : J. Helbig, De la restauration des monuments en Belgique et ailleurs. — X. Barbier de Montault, Fragments d'un *Physiologus* du XIIe siècle, à Monza. — Une maistrance flamande, à Sedan [fin du XVe siècle ou commencement du XVIe].

Revue historique ardennaise, 1901, livr. de janvier à juin : Roger Gratfin, Jacques Testu, abbé de Belval, membre de l'Académie française (1626-1706), pp. 1 à 71 et 2 pl. — Paul Pellot, Notes sur Annelles, pp. 72 à 83. — Variétés révolutionnaires : Révolte des habitants de Giraumont contre la Régie, pp. 84-85 ; — La vente de l'abbaye de Signy, p. 85. — Bibliographie ardennaise, pp. 86 à 88. — H. Moranville, Une rixe entre Ardennais et Allemands, en 1392, pp. 89 à 93. — Al. Baudon, Les francs archers de Rethel au XVe siècle,

Digitized by Google

pp. 94 à 105. — Henri Lacaille, Les droits seigneuriaux des Petites-Armoises, en 1301, pp. 105 à 109. — A. Frézet, La châsse de saint Oricle, en 1628, pp. 109 à 114. — Variétés révolutionnaires : Demande d'érection de Mouzon en évêché, en 1790, pp. 115 à 127. — Bibliographie et chronique ardennaises, pp 128 à 136. — Henri Lacaille, L'administration du Rethelois au XVIIe siècle, pp. 137 à 194. — Variétés révolutionnaires : Arthur Chuquet, Un émigré ardennais, le juge Mouroux, pp. 195-196; — A. Lesort, Une lettre du général Barbier, pp. 196-197; — Paul Laurent, La destruction des loups dans le district de Grandpré, pp. 197-198; — Un brûlement de brevet d'arpenteur à Mézières, p. 199; — Les droits de l'homme dans les écoles ardennaises, en 1793, pp. 200 à 202; — Une réquisition de sabots pour l'armée, pp. 202-203; — Le droit de terrage à Rocquigny, p. 203. — Bibliographie et chronique ardennaises, pp. 204 à 208.

Souvenirs et Mémoires, n° 33 (15 mars 1901) : Ch. de Larivière, Une impératrice et son premier architecte : Catherine II et Clérisseau, pp. 193 à 226. — Napoléon, Murat et le roi de Prusse en 1813 (*fin*), pp. 227 à 242. — Mémoires d'un soldat sous l'ancien régime (*suite*), pp. 243 à 270. — Mémoires de Mme d'Épinay (*suite*), pp. 271 à 282. — P. B., Les livres d'histoire, pp. 283 à 288.

N° 34 (avril 1901) : L.-G. F., Le général Duchesne à l'armée de Naples (1799), pp. 289 à 314. — Ch. de Larivière, Une impératrice et son premier architecte (*fin*), pp. 315 à 338. — Mémoires d'un soldat sous l'ancien régime (*suite*), pp. 339 à 378. — P. B., Les livres d'histoire, pp. 379 à 384. — Pp. 161 à 192 du Journal de Louis XVI.

N° 35 (mai 1901) : Paul d'Estrée, Nouvelles à la main de Bosquet de Colomiers (avril-nov. 1752), pp. 385 à 419. — L.-G. F., Le général Duchesne à l'armée de Naples (*fin*), pp. 420 à 441. — Lettres inédites du maréchal de Saint-Arnaud (*suite*), pp. 442 à 456. — Mémoires d'un soldat de l'ancien régime, pp. 457 à 472. — P. B., Les livres d'histoire, pp. 473 à 484. — Pp. 193 à 208 du Journal de Louis XVI.

N° 36 (juin 1901) : Pensées inédites de Montesquieu, pp. 481 à 505. — Mémoires d'un soldat de l'ancien régime (*fin*), pp. 506 à 535. — Lettres inédites du maréchal de Saint-Arnaud (*fin*), pp. 536 à 553. — Les vicissitudes de l'ordre de Malte au XIXe siècle, pp. 554 à 567. — P. B., Les livres d'histoire, pp. 568 à 576. — Pp. 209 à 224 du Journal de Louis XVI. Ce numéro est le dernier des *Souvenirs et Mémoires*, qui ont cessé de paraître.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

Saint-Denis. — Imprimerie H. Bouillant, 20, rue de Paris. — 13871

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Par arrêté ministériel du 12 avril, MM. Duvernoy et Labande ont été nommés officiers d'instruction publique; M. G. Chavanon archiviste du Pas-de-Calais, a été nommé officier d'académie.

Par arrêté du 3 mai, la Commission de publication des inventaires, rattachée au Comité des travaux historiques et scientifiques, est ainsi composée : *Président :* M. Héron de Villefosse; *Membres :* MM. Babelon, A. Bertrand, Guiffrey, R. de Lasteyrie, Omont, Prou, Saglio, Servois.

Par arrêté ministériel du 1er septembre, M. Paulin Teste a été nommé conservateur-adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, en remplacement de M. Blanchet, décédé.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

VALENTIN HAÜY

ET SES FONCTIONS D'INTERPRÈTE,

d'après des documents inédits.

(Suite et Fin.)

II

V. HAÜY ET LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

C'est l'époque où la vocation de Valentin Haüy se révèle. « Je vivois, a-t-il écrit lui-même, dans cette lettre publiée par

Digitized by Google

Maxime du Camp (1), je vivois du produit de mon cabinet, sous le règne de notre infortuné souverain feu Louis XVI, honoré que j'étois du titre de secrétaire-interprète du roi pour la traduction des langues étrangères et des écritures en caractères illisibles au commun des hommes, etc. etc. (*sic*), voulant en outre employer mes loisirs à quelque objet utile au soulagement et à la consolation de l'infortune (1782, mai 28). Un jour où la grande duchesse de Russie (aujourd'hui l'impératrice-mère) venait de passer sur le boulevard de la place Louis XV, avec le grand-duc, son époux, j'aperçus dans un café (2) dix pauvres aveugles, affublés d'une manière ridicule, ayant des bonnets de papier sur la tête, des lunettes de carton sans verre sur le nez, des parties de musique éclairées devant eux, et jouant fort mal le même air tous à l'unisson. On vendoit à la porte du café une gravure représentant cette scène atroce. Au bas de l'estampe étaient huit vers dans lesquels on se moquoit de ces infortunés. J'achetai cette gravure; et l'esprit encore frappé des regards bienveillants de la princesse Marie Féodorowna, je conçus le projet de secourir et de consoler les malheureux aveugles (1784). Il me vint dans l'idée d'imprimer des paroles et de la musique en relief sur du papier, pour les mettre à portée d'apprendre chacun sa partie par cœur à l'aide du tact.

« Je ne fus pas découragé par le premier obstacle qui se rencontra (le défaut de finances), secours si nécessaire dans une entreprise sujette à beaucoup d'avances pour faire des essais multipliés. Le produit de mon cabinet de secrétaire-interprète du roi ne me suffisant pas, je fis des emprunts. »

Les premiers résultats de sa méthode, expérimentée sur l'aveugle Le Sueur, furent tels, que la Société philanthropique n'hésita pas à lui confier l'éducation de douze pauvres enfants aveugles. L'Académie des sciences approuva ses « procédés. » « Les encyclopédies française et anglaise en firent mention au mot aveugles » (3).

De son appartement de la rue de Viarmes, devenu insuffisant, V. Haüy s'était, en 1784, transporté rue Coquillière, puis, en 1785, « dans un local plus favorablement disposé, situé rue

(1). Op. cit., pp. 370 et suiv.
(2). La foire Saint-Ovide se tenait alors sur la place Louis XV.
(3). Haüy, lettre citée par Maxime du Camp, op. cit., p. 372.

Digitized by Google

Notre-Dame des Victoires, en face de l'emplacement aujourd'hui occupé par la Bourse » (1).

Sa peu brillante situation financière, grevée par ses frais d'éducation des aveugles, poussa V. Haüy, au moins autant que sa propre ambition, à solliciter du gouvernement une fonction plus rémunératrice que celle d'interprète du roi. Il demanda à être attaché à la Bibliothèque.

Ce qu'était au juste cette place, nous le voyons par une lettre de Lenoir au baron de Breteuil, du 26 mars 1787 :

... Vous savez que les interprètes ont été jusqu'à présent fort peu utiles au bien de la Bibliothèque du Roy, qu'ils ne lui rendent aucun service, et qu'on regarde de pareils titres, presque uniquement, comme des récompenses en faveur d'hommes de lettres célèbres, et instruits dans la connoissance des langues... (2).

Pourtant, c'est là qu'il faut chercher les origines de notre École des langues orientales, puisque ces interprètes, qui pour la première fois sont nommés sur l'*Almanach roya* del 1723, et, pour la dernière, sur celui de 1792, sont remplacés, en l'an II et en l'an III, par quatre « sous-gardes des manuscrits » qui s'effacent eux-mêmes, sur l'*Almanach* de l'an IV, devant les « Cours des langues orientales », et, en l'an V, devant l' « École spéciale de langues orientales vivantes », — « Cours » ou *École*, pour lui donner son véritable nom, instituée, près la Bibliothèque nationale, par le décret du 10 germinal an III.

Dans un mémoire adressé à De Villedeuil, Valentin Haüy exposait ainsi sa requête :

Le Sr Haüy, secrétaire-interprète du Roi, a l'honneur de représenter que depuis plusieurs années il a sacrifié son temps et sa fortune à l'institution des aveugles, établissement formé par lui seul, adopté depuis par la Société philanthropique, et dont il a encore la direction. Les vues d'humanité qui l'ont animé, lorsqu'il a commencé à ses frais l'éducation de quelques aveugles, ne lui ont pas permis d'accepter des honoraires toujours incompatibles avec une œuvre charitable, malgré les offres réitérées de la Société philanthropique.

D'après ces considérations, le Sr Haüy supplie très respectueuse-

(1). P.-A. Dufau, op. cit., p. 7.—Cf. *Almanach royal* de 1784, p. 544; 1785, p. 538. Celui de 1786, p. 551, indique encore la rue Coquillière. Ce n'est que sur celui de 1787, p. 539, que V. Haüy est porté demeurant rue Notre-Dame-des-Victoires.

(2). Arch. nat., O^{1} 609^{7}.

Digitized by Google

ment Monseigneur de Villedeuil de vouloir bien lui accorder la place d'interprète de la Bibliothèque du Roi, dont est pourvu le Sr Venture, qui vient d'être attaqué d'apoplexie, dans le cas de décès de ce titulaire ; ou du moins sa survivance, dans le cas contraire... (1).

Ce mémoire était accompagné d'une lettre de recommandation du duc de Villequier, datée du 8 décembre 1788 (2), qui signale en outre « l'intérêt que Mme Necker prend au Sr Haüy ».

Mais la place de Venture, qui mourut le 12 mars 1789, était demandée par un second candidat. Lemoine écrivait au ministre, le 14 mars, que « deux personnes demandent la place vacante par la mort de Venture » (3). Il en nommait une : Zalkind Hourwitz; c'était un juif polonais, très versé en langue hébraïque. L'autre « personne » était sans doute Haüy.

Or, ce ne fut pas lui qui l'obtint. Le brevet de secrétaire-interprète de la Bibliothèque fut accordé, le 13 mai 1789, à Zalkind Hourwitz (4), et nous lisons dans « l'État des dépenses de la Bibliothèque pour 1786 » (5) :

Interprètes.

. . . . . .

Venture, jusques et compris le 12 mars qu'il est décédé. 159# 19s 8d
Zalkind Hourwitz, au lieu et place du sieur Venture,
pour le surplus des appointemens à raison de 800# par an. 640 4 »

III

V. Haüy et ses fonctions d'interprète, de 1789 a sa mort

V. Haüy dut ainsi se contenter de son titre de « Secrétaire-Interprète du Roi, » et du « produit de son cabinet. » Nous avons retrouvé, à l'Institution des aveugles, un reçu donné par Haüy au « citoyen Beaumarchais, » sans doute l'auteur du *Mariage de Figaro*.

(1). Arch. nat., O1 6097.
(2). Ibid. C'était le duc de Villequier qui s'était chargé de transmettre au roi une requête des élèves d'Haüy demandant pour leur maître le cordon de Saint-Michel (Haüy, lettre citée par M. du Camp, op. cit., pp. 371-372).
(3). Arch. nat., O1 6097.
(4). Id.
(5). Arch. nat., O1 6098.

Digitized by Google

Je soussigné, reconnois avoir reçu du *Citoyen Beaumarchais* (1) la somme de *trente sous* pour mes honoraires *de traduction d'une lettre.*

Dont quittance à Paris le *9 octobre 1792, l'an Iᵉʳ de la Rép. Française.*

HAÜY.

Interprète [du Roi] (2) et de la Municipalité
à l'Institution des Enfans-Aveugles,
Port St-Paul, près l'Arsenal à Paris (3).

N. B. Messieurs les Banquiers, Négocians, Notaires et autres officiers publics sont priés d'envoyer leurs pièces à traduire, au Domicile indiqué ci-dessus, en ayant soin d'y joindre leur adresse. Ils voudront bien se servir de la Petite Poste ou d'un exprès, et mettre les dites pi[è]ces sous enveloppe et sous leur Contreseing, afin que le port n'en soit point à leur charge; elles seront reportées traduites avec célérité, et également franches de port.

On voit, sur ce document, que Valentin Haüy a supprimé son titre d' « interprète du roi. » L'*Almanach* de 1793 ne le mentionne plus en cette qualité, mais seulement, et pour la dernière fois, sous celui de « membre et professeur » du Bureau académique d'écriture (4).

Cette année-là, le nom de V. Haüy, que nous rapprochions tout à l'heure de celui de Beaumarchais, se trouve uni au nom d'un autre grand auteur dramatique, Carlo Goldoni.

En tête d'un exemplaire de l'*Essai sur l'éducation des aveugles*, exemplaire conservé à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris sous la cote 5576.4°, sont reliées plusieurs pièces manuscrites. L'une est la traduction de l'acte de mariage de Goldoni (5), et cette traduction est signée par Haüy.

(1) Les mots écrits de la main d'Haüy sont ici reproduits en italiques. Tout le reste est une formule imprimée. Voy. le fac-simile ci-contre.

(2) Ces deux mots sont barrés.

(3) L'Assemblée nationale avait, le 28 décembre 1791, affecté en partie le couvent des Célestins à l'institution des aveugles qui, en l'an III, fut transférée dans la maison Sainte-Catherine, rue des Lombards (Dufau, op. cit., pp. 10sqq.)

(4) P. 343.

(5) L'original, en latin (Haüy dit : « l'original italien »; ce ne devait être qu'une première traduction), a été publié par E.-T. Belgrano, *Imbreviature di Giovanni Scriba* (Genova, tipogr. del r. instituto sordo muti, 1882, in-8°), p. 23. La traduction de V. Haüy fut peut-être faite à l'occasion et à la suite du vote de la Convention du 9 février 1793 accordant à la veuve de Goldoni une pension viagère de douze cents livres. Voy. J. Guillaume, *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention nationale*, t. I, p. 356, note 3, et pp. 358 à 362.

Digitized by Google

Je soussigné, l'un des interprètes de la République françoise, et ordinaire de la municipalité de Paris, certifie la traduction ci-dessus exacte et conforme à l'original italien (1) de moi paraphé. En foi de quoi j'ai signé le présent à Paris le mardi 11 juin 1793 l'an deuxième de la République françoise une et indivisible.

HAÜY.

La Terreur ne paraît pas avoir inquiété Valentin Haüy. Sur l'*Almanach* de l'an II (1), il reparaît comme « Interprète assermenté, non attaché à la Bibliothèque, pour les langues italienne, espagnole, portugaise, anglaise, allemande et hollandaise ». Ci, trois langues de plus que sur les *Almanachs* de 1784 à 1792. Il n'y manquait plus que le russe! Encore y a-t-il de grandes chances pour qu'Haüy ait, pendant son séjour en Russie, comblé cette « lacune »...

Le Bureau académique d'écriture, qu'on a vu supprimé à la Révolution, l'avait été en même temps qu'une institution rivale, la « Société académique d'écriture, de vérification et d'institution nationale » (2). Ils avaient tous deux « pendant plus de deux ans.... interrompu leurs travaux ». « Aujourd'hui, lit-on dans l'*Almanach national* de l'an IV (3), la majorité des artistes qui les composoient se sont ralliés pour y substituer une institution nouvelle. Ils se sont associés (*sic*) un grand nombre d'artistes, de savants, de littérateurs et d'instituteurs déjà connus par des talents distingués, et viennent de se réunir sous le nom de *Société libre d'Institution et vérification d'Écriture, Arts et Belles-Lettres.* » On y retrouve, en effet, d'anciens membres du Bureau académique (4), et, parmi eux, Valentin Haüy.

En l'an VIII, son nom disparaît définitivement de l'*Almanach national* (5), où il figurait comme « interprète assermenté, non attaché à la Bibliothèque... ». Par une coïncidence qui n'est peut-être pas fortuite, c'est l'année où de nouvelles difficultés s'ouvrent pour lui : malgré toutes ses protestations, l'Institut

(1) P. 479.

(2) Voy. *Almanach royal* de 1792, pp. 515-516, et *Almanach national* de 1793, pp. 339 à 342. — Sur les démêlés du Bureau et de la Société, cf. Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. III, n° 17.994.

(3) Pp. 467-468.

(4) Harger, Delile, Roberge, Chauvel, d'Autrepe (devenu Dautrepe), Duchosal, Oudard, Verron, etc. L'un des vingt-deux cours publics qu'ouvrit la nouvelle Société était consacré à l' « art d'écrire de la main gauche »!

(5) La Société libre d'institution... n'est mentionnée que dans le seul *Almanach* de l'an VI.

Digitized by Google

des aveugles venait d'être supprimé et rattaché aux Quinze Vingts.

Pourtant, une lettre du 1er octobre 1805 (1) au préfet de la Seine est encore signée : « Haüy, inventeur de la manière d'instruire les aveugles, interprète du gouvernement et son pensionnaire. » Le mémoire, que nous citons plus haut, sur les « Moyens nouveaux propres.... à perfectionner le service du Télégraphe, » mémoire daté du 11 octobre 1805, est également signé : « Haüy, interprète impérial.... »

Mais, découragé de ne pouvoir rendre son autonomie à l'Institut des aveugles, Haüy accepta les offres d'Alexandre 1er d'aller à Saint-Pétersbourg créer un établissement semblable. Il partit le 2 mai 1806, et ne revint en France qu'en 1817. Déjà Louis XVIII avait, le 7 février 1815, séparé sa fondation de l'hospice des Quinze-Vingts (2).

Valentin Haüy mourut le 19 mars 1822. Nous ne sachons pas qu'il ait repris, pendant ses dernières années, son ancien métier d'interprète; il se consacra tout entier à l'éducation de ses aveugles, et, bien que ce soit à ce seul titre qu'il mérite l'attention et la reconnaissance de la postérité, toute la partie de son existence laissée jusqu'ici dans l'ombre par ses biographes n'était pas, nous croyons l'avoir montré, indigne d'être étudiée, au moins brièvement.

HENRI MAÎSTRE.

LES TRAVAUX D'UN AMATEUR PARISIEN

NICOLAS-MICHEL TROCHE

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

(*Suite et fin*).

33 — La Tour Saint-Jacques-la-Boucherie.

Le Moniteur du 2 juillet 1853, article de 5 colonnes. Voyez l'article suivant.

(1) Institut des aveugles: autographes d'Haüy.

(2) Elle fut transférée rue Saint-Victor, dans l'ancien séminaire Saint-Firmin, qu'elle quitta en 1844, pour s'installer dans le bâtiment actuel, boulevard des Invalides.

Digitized by Google

34 — Mémoire historique et archéologique sur la Tour de Saint-Jacques-la-Boucherie, et sur son appropriation monumentale, à l'occasion du percement en prolongation de la rue de Rivoli. Par N.-M. Troche, l'un des collaborateurs de la « Revue archéologique », membre titulaire de la « Société de sphragistique ». *Paris, imprimerie administrative de Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45*, 1853, in-8. 27 pages. [*N.* Lk⁷ 7102. — *B. V. P.* 17451.]

Épigraphe : *Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est* [*in*] *caput anguli.* (Psalm. cxvii, v. 22.)

La couverture imprimée porte en plus, en tête du titre : *Extrait du Journal général de l'instruction publique et des cultes.*

Voyez les nos des 21, 24 et 28 décembre 1853. [*N.* Lc³ 55.]

Tirage à part à 100 exemplaires.

C'est une nouvelle édition, augmentée, d'un travail qui avait déjà paru dans *Le Moniteur universel* (voyez l'article précédent). La partie relative aux temps modernes est des plus intéressantes et contient des détails curieux sur la vente de l'église en 1797.

Cette étude a été l'objet d'une mention honorable décernée en 1855 par l'Académie des Inscriptions. L'auteur en donna une troisième édition en 1859 : voyez ci-dessous le n° 51.

Le manuscrit autographe est à *B. V. P.*, dans le dossier 18305* (10 feuillets pet. in-4) daté de 1852.

Le *Journal général de l'Instruction publique* du 18 janvier 1854 (n° 5, p. 51) contient une note, signée G. Guiffrey, relative à une polémique entre Troche et Louis Lacour au sujet de la Tour Saint-Jacques. Louis Lacour avait dans *le Moniteur*, du 6 août 1853, publié un article relatif à ce monument. Troche, dans son étude, contesta certaines de ses assertions, et Louis Lacour protesta dans une lettre qu'il adressa au *Journ. de l'instr. publ.*, mais qui ne fut pas insérée tout d'abord. Il exigea par ministère d'huissier l'insertion de sa lettre, et elle se trouve en effet dans le dit numéro. Troche ne se tint pas pour battu : il répliqua vivement par une lettre datée du 30 décembre et insérée dans le n° 13 (16 février 1854, pp. 115-116). Il termine en disant que ce débat l'a fait sortir de ses habitudes paisibles... *Tantæne animis*!...

Le ton des deux adversaires est, du reste, des plus aigres.

35 — Sceau de l'ancienne léproserie de Saint-Lazare-lez-Paris. [*B. V. P.* 18293*.]

Société de sphragistique de Paris, tome III (1853-54), n° 1, 15 juillet 1854, p. 1-25. [*N.* Lc¹⁸ 95.]

Le manuscrit autographe se trouve à *B. V. P.*, dans le dos-

Digitized by Google

sier 18,305* (13 feuillets in-8°). Il porte une note de l'auteur recommandant à l'imprimeur de « ménager ce manuscrit ».

36 — Notice sur l'ancien hôpital de Sainte-Catherine, primitivement de Sainte-Opportune, rue Saint-Denis, n° 72, à Paris, (Extrait de la « Revue archéologique », X^e année.) *Paris, impr. Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9, s. d.* (1853,) in-8. 8 p. [*N.* Lk⁷ 7706. — *B. V. P.* 17451*.]

Épigraphe : *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem.* (Ps. XL., v. 1.)

Signée (p. 8) : TROCHE.

Il n'y a pas de titre ; l'intitulé ci-dessus est le titre de départ, p. 1. La couverture imprimée porte : *Paris, Leleux*, 1853.

Dans la *Revue archéologique* cette notice occupe les pages 432-439 du tome X (1851-1854).

37 — Etudes historiques. La Sorbonne.

Signé : TROCHE.

Journal général de l'Instruction publique, n° 60, 29 juillet 1854, pages 501-502, et n° 62, 5 août 1854, pages 516-518. [*N.* Lc⁵ 55.

Le manuscrit autographe est à *B. V. P.*, dans le dossier 18.305* (9 feuillets in-folio). Il porte beaucoup de ratures et d'indications de suppressions. L'auteur fait allusion au crâne de Richelieu qui était alors en possession de M. Armez. Il rappelle le vœu, non suivi de résultat, qui avait été émis par le Comité historique des arts et des monuments, le 13 juin 1846, à la suite d'une communication de M. Grille (*Bulletin archéologique*, IV, 54). Au manuscrit de Troche sont jointes des lettres, à lui adressées par M. Armez, qui confirmaient à l'avance tout ce que le public devait apprendre plus tard par la brochure anonyme du comte Fontaine de Resbecq intitulée : *Les Tombeaux de Richelieu à la Sorbonne*. (Paris, Thorin, 1867, in-8), et par un article du comte E. de Kératry inséré dans *Le Figaro* (suppl. littér.) du 16 février 1889.

38 — La Bibliothèque impériale de Paris.

Signé : TROCHE.

Journal général de l'Instruction publique, n° 78, 29 septembre 1854, pages 653-654 [*N.* Lc⁵ 55]. Le manuscrit autographe est à *B. V. P.*, dossier 18305*.

39 — Commanderie de Malte, Saint-Jean de l'Hôpital dit de Latran.

Tableau de Paris... Journal mensuel par A. Jeandel. (Paris, 1854-1856, gr. in-8), pages 177-182. [*N.* Lc¹¹ 799. — *B. V. P.* 17459, in-4°.]

Digitized by Google

Signé (p. 182) : TROCHE. Ces pages font partie de la 12e livraison, parue en décembre 1854.

Aux pages 183-188 du même recueil on trouve un article anonyme intitulé : *Enclos Saint-Jean-de-Latran.* Cet article n'est pas de Troche et n'a aucun rapport avec celui qui est décrit ci-dessous, n° 45.

40 — Sceau de l'Hôtel-Dieu de Paris. *S. l. n. d.* (*Paris, imp. Boucquin*, 1855), in-8, 39 p. [*B. V. P.* 17451 et 18291.]

Société de sphragistique de Paris, tome IV (1854-1855), n° 5, mai 1855. pages 113-151 [*N.* Lc 18 95.]

Le manuscrit autographe de cet article (17 pages in-8°), se trouve à *B. V. P.* dans le dossier 18305*.

41 — Le Muséum d'histoire naturelle.

Signé : TROCHE.

Journal général de l'instruction publique : n° 2, 6 janvier 1855, p. 25-27; n° 3, 10 janvier 1855, p. 34-36; n° 4, 13 janvier 1855, p. 41-42. [*N.* Lc5 55.]

42 — Hôtel du Chevalier du Guet, rue et place de ce nom.

Signé : TROCHE.

Epigraphe : *Les âges minent; les hommes renversent.* (Chateaubriand).

Tableau de Paris... Journal mensuel par A. Jeandel (Paris, 1854-1856, gr. in-8), pages 379-384 [*N.* Lc 11 799. — *B. V. P.* 17459, in-4°]. Ces pages font partie de la livraison chiffrée 23-24, nov.-déc. 1855. Elles sont précédées d'un très intéressant article sur le Guet, par A. Jeandel. Voyez l'article suivant.

43 — Notice sur le Chevalier du Guet à Paris, par M. TROCHE. Extrait du « Tableau de Paris ». *Versailles, imprimerie de Beau jeune, rue* [*de*] *Satory 28, s. d.* (1855,) in-8, 16 p. [Collection personnelle.]

Épigr. : *Les âges minent, les hommes renversent.* (Chateaubriand.) Tirage à part de l'article décrit sous le numéro précédent. Voyez aussi le n° 25 ci-dessus.

44 — L'Eglise Saint-Eustache à Paris, et ses peintures, à l'occasion de la chapelle Saint-Louis, peinte par M. F. Barrias.

Signé : TROCHE. *La Gazette de France* du 31 juillet et du 1er août 1855. [*B. V. P.* 18305*.] Dans le même dossier, liasse de notes manuscrites parmi lesquelles un grand nombre se rapportent à Saint-Eustache. Cf. le n° 71 ci-dessous.

Digitized by Google

45 — Notice sur l'Enclos de Saint-Jean de Latran, par M. TROCHE, membre titulaire de la Société historique de Saint-Grégoire de Tours. (Extrait de la « Revue catholique ».) *Versailles, imprimerie de Beau jeune, rue [de] Satory, 28,* 1855, in-8°, 16 p. [*B. V. P.* 17461*.]

Cette notice avait été lue à la *Société de Saint-Grégoire de Tours*, qui tenait ses séances au presbytère de Saint-Roch. Dans la « Revue catholique » (*Paris, aux bureaux du journal, rue Cassette, 28*), elle est insérée au tome XX (1855-56), pages 19, 47 et 72. [*N.* Inv. Z 58706.] Cf. ci-dessus le n° 39.

46 — Discours prononcé sur la tombe de M. P. Valérius, mécanicien orthopédiste, au cimetière communal de Montrouge (Seine), le lundi 31 mars 1856, par M. N.-M. TROCHE, chef de bureau de l'État-civil du 4e arrondissement, membre de plusieurs sociétés savantes. *Paris, imprimé chez Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Grands-Augustins, s. d.* (1856), in-8, 3 p. [*N.* Ln^{27} 19972. — *B. V. P.* 2800*.]

P. Valérius, mort en 1856 à 61 ans avait tenu à Paris un rang important dans le commerce et l'industrie.

47 — Saint-Éloi, chapelle et hôpital aux orfèvres.

Signé : TROCHE.

Tableau de Paris... Journal mensuel par A. Jeandel (Paris, 1854-1856, gr. in-8), p. 433-443 [*N.* Le^{11} 799. — *B. V. P.* 17459 in-4°]. Ces pages font partie des livraisons 28-29, avril-mai 1856. Voyez les deux articles suivants.

48 — Le Grenier à sel.

Signé : TROCHE.

Tableau de Paris... Journal mensuel par A. Jeandel (Paris, 1854-1856, gr. in-8), p. 443-441. [*N* Le^{11} 799. — *B. V. P.* 17459 in-4°]. Ces pages font partie des livraisons 28-29, avril-mai 1856. Voyez l'article précédent, ainsi que le suivant.

49 — La Rue, la chapelle et la maison hospitalière des orfèvres, et le Grenier à sel, à Paris, par M. TROCHE. (Extrait du « Tableau de Paris ».) *Versailles, impr. de Beau jeune, rue de l'Orangerie, 36, s. d.* (1856,) in-8 56 p. [*N.* Lk^{7} 7538. — *B. V. P.* 17596.]

Il n'y a pas de titre ; l'intitulé ci-dessus est le titre de départ. Réunion et tirage à part des deux articles décrits sous les nos 47 et 48.

Digitized by Google

50 — La Musique, l'organomanie et les offices divins dans les églises de Paris. *Rennes, imprimerie de H. Vatar, éditeur, s. d.* (1856), in-8°, 4 pp. [*B. V.* P. 2800*.]

Signé : Troche, membre de plusieurs sociétés archéologiques.

Il n'y a pas de titre. On lit, en tête du titre de départ énoncé ci-dessus : *Extrait de la* « Revue de Musique ancienne et moderne », *année 1856, p. 500.*

51 — La Tour de Saint-Jacques-la-Boucherie, ou Mémoire historique, archéologique sur ce monument et sur sa restauration, par N.-M. Troche, membre résidant de la « Société de Saint-Grégoire de Tours » et de celle de la « Sphragistique de Paris ». *Paris, Julien, Lanier, Cosnard, et Cie, éditeurs, rue de Buci, 4, F. S.-G.*, 1857, petit in-8, 2 ff. et 84 pp. Couv. impr. [*B. V. P.* 2078.]

Epigr. : *Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli.* (Psalm. cxvii, v. 22).

Nouvelle édition d'un travail publié en 1853 (voy. ci-dessus le n° 34). Il est ici très augmenté, principalement en ce qui concerne la restauration du monument qui venait d'être achevée.

52 — Nécrologie. [Notice sur l'abbé J.-B. Paravey, chanoine de Saint-Denis.]

L'Union du 12 juin 1857 [*N.* Lc² 1648]. *La Semaine religieuse* du 21 au 28 juin 1857 (tome vii, p. 621) [*N.* Lc³ 45]. Le manuscrit de cette *Notice* (4 feuilles, petit in-4°) se trouve à B. V. P., 18305*.

53 — Archéologie et sculpture religieuse monumentale.

The International du 24 juin 1857. Signé : Troche.

Compte-rendu d'un ouvrage de M. Adams, architecte, inspecteur des travaux de la Sainte-Chapelle de Paris, relatif aux « sculptures dessinées et gravées sur et d'après les plus beaux monuments religieux construits en France depuis le xi^e^ jusqu'au xv^e^ siècle. — Bien que publié dans un journal anglais, et imprimé à Londres, cet article est en français. On le trouvera à B. V. P., à l'état de découpure, dans le dossier 18305*.

54 — L'architecte Lassus.

Signé : Troche, 1^er^ août 1857.

Annales de la charité. Revue mensuelle, in-8°, xiii^e^ année, 1857, *Paris, Adrien Le Clère et Cie*, in-8°), pp. 502-509. [*N.* Inv. R 10312.]

Digitized by Google

Troche compléta cette notice par un second article inséré dans la même revue (quatorzième année, 1858, pp. 188-192 [*N.* Inv. R 10313] et intitulé : *Dernier et pieux souvenir d'un ami.*

Ces deux articles ont été tirés à part; voyez les deux numéros suivants.

55 — L'architecte Lassus. *Paris, imprimerie Adrien Le Clère, rue Cassette, 29, s. d.* (1857), in-8, 8 pp. [*B. V. P.* 2800*.]

Signé : Troche, Paris, 1er août 1857.

Il n'y a ni titre, ni couverture imprimée. Tirage à part de l'article décrit sous le nº précédent.

56 — Dernier et pieux souvenir d'un ami, par M. Troche. Extrait des « Annales de la Charité », nº de mars 1858. *Paris, librairie Adrien Le Clère et Cie, rue Cassette, 29, près Saint-Sulpice*, 1858, in-8, 7 pp. [*B. V. P.* 2800*.]

Complément de la notice décrite sous le nº précédent. Tirage à part de l'article décrit dans la note du nº 54.

L'archevêque de Paris avait demandé que Lassus fut inhumé à Belleville, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, construite par lui-même. L'autorisation fut refusée. Troche rappelle à cette occasion quelques particularités curieuses sur l'inhumation d'architectes dans les églises élevées par eux. (Vignon et Huvé à la Madeleine, Soufflot au Panthéon, etc.)

57 — Monuments français inédits pour servir à l'histoire des arts depuis le vie siècle jusqu'au xviie siècle.

Signé : Troche.

L'Union du 20 décembre 1857 [*B. V. P.* 18305*]. Compte-rendu de l'ouvrage de N.-X. Willemin dont le titre a été inexactement et incomplètement reproduit par Troche, mais dont on trouvera la description plus précise dans le *Catalogue de l'histoire de France*, tome VII, page 676, nos 6 et 6 A.

58 — Quelques Souvenirs rétrospectifs du vieux Paris, se rattachant au boulevard [de] Sébastopol, par M. Troche, archéologue, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand. *Amiens, typographie de Lenoël-Hérouart, rue des Rabuissons, 10*, 1859, in-8, 52 pp. *Couv. impr.* [*N.* Lk7 7462. — *B. V. P.* 11943*, tome IV, nº 27.]

Sans qu'aucune indication l'annonce au lecteur, cette publication est un tirage à part de *La Picardie, revue littéraire et scientifique,*

Digitized by Google

publiée à Amiens, tome V, année 1859, pages 1-17, 49-65 et 97-112. [*N.* Lc[9] 116 (3).]

59 — Saint-Germain-l'Auxerrois; Saint-Julien-le-Pauvre; Saint-Laurent; Saint-Merry; Saint-Séverin; Saint-Pierre-de-Chaillot; Saint-Nicolas-des-Champs; Saint-Médard.

Ces huit monographies signées TROCHE (p. 66) occupent les pages 41-66 de *Paris dans sa splendeur* (Paris et Nantes, H. Charpentier, 1861, 3 vol. in-folio), tome I, chapitre II, avec planches et vignettes. (Dans ce volume, chaque chapitre a une pagination distincte.) [*N.* Lk[7] 6467. — *B. V. P.*, usuels.]

Il y a à *B. V. P.*, dans le dossier 18305*, une notice manuscrite sur Saint-Pierre-de-Chaillot (3 pages, sans date) qui a sans doute servi à la publication de l'un des chapitres ci-dessus. Elle semble incomplète et inachevée.

60 — La Communion de la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie, par N.-M. TROCHE, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand. Lettre extraite du journal « Le Monde » du 31 mars 1863. *Paris, imprimerie Divry et C[ie], 49, rue Notre-Dame-des-Champs*, 1863, in-8, 16 pp.

[*N.* Lb[41] 3408 A. — *B. V. P.* 4959*.]

Signée (p. 16) : TROCHE, auteur d'une monographie inédite de Saint-Germain-l'Auxerrois.

M. Campardon venait de publier son ouvrage sur *Marie-Antoinette à la Conciergerie*. Léon Gautier en avait fait un compte-rendu dans *Le Monde*, du 23 janvier 1863 et avait, à cette occasion, déclaré que la reine avait été privée de toute consolation sacramentelle à ses derniers moments. C'est pour réfuter cette assertion que Troche évoqua, d'après ses souvenirs personnels, le témoignage contraire et développa ses pensées dans la lettre adressée au journal « Le Monde ». (Cf. Tourneux, *Marie-Antoinette devant l'histoire*, 2[e] édition, n[os] 361-364.) Il y a lieu de croire que cette réimpression de la lettre de Troche doit être classée avant la suivante puisque son titre figure dans la *Bibliographie de la France* du 25 avril 1863, tandis que l'édition imprimée chez Hennuyer (voyez le n° suivant) n'est annoncée que dans le n° du 4 juillet.

On conserve à la *B. V. P.*, à l'état de découpure (dossier 18305*), un exemplaire du feuilleton du journal *Le Monde* du 31 mars 1863.

61 — La Communion de la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie, par N.-M. TROCHE, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand. Lettre extraite du journal « Le

Digitized by Google

Monde » du 31 mars 1863. *Paris, typographie Hennuyer, rue du Boulevard, 7*, 1863, in-8, 13 pages. [*N.* Lb[41] 3408.]

Signée (p. 13) : TROCHE; auteur d'une monographie inédite de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Voyez l'article précédent, ainsi que les deux suivants.

62 — Nouvelles Preuves de la communion de la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie, par N.-M. TROCHE, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand. Extrait du journal « Le Monde » du 17 juillet 1864. *Paris, imprimerie Divry et C[ie], rue Notre-Dame-des-Champs, 49*, 1864, in-8, 16 pp. [*N.* Lb[41] 3409. — *B. V. P.* 4961.]

Voyez les deux articles précédents ainsi que le suivant.

On conserve à la *B. V. P.* [dossier 18305*] le manuscrit autographe de cet article.

63 — Extrait du journal « Le Monde » du 12 septembre 1864. *Paris, typ. Jules Juteau et fils, rue Saint-Denis, 341, s. d.*, (1864,) in-8, 4 pp. [*N.* Lb[41] 3410. — *B. V. P.* 4959*.]

Signé (p. 4) : TROCHE, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

Lettre datée de *Bourbonne-les-Bains, le 28 juillet 1864.* L'auteur se félicite d'avoir provoqué la rédaction d'une lettre adressée par le P. Simon Fouché au directeur du *Monde*, insérée dans ce journal le 23 juillet 1864, et contenant de nouvelles preuves en faveur de ses propres affirmations. (Tourneux, op. cit., n° 363.)

Voyez les trois articles qui précèdent.

64 — Notice historique sur l'ancienne commune de Belleville, annexée à Paris, et sur sa nouvelle église en style du XIII[e] siècle; par N.-M. TROCHE, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand. *S. l., imprimerie Jules Juteau et fils, rue Saint-Denis, 341*, 1864, in-8 x-98 pp., 1 planche. [*N.* Lk[7] 11238. — *B. P. V.* 17863*, n° 6.]

Épigr. : *Custodi die noctuque locum istum cum habitatoribus ejus.* (Collect. Eccles. Paris.)

La couverture imprimée porte : *Paris, imprimerie Jules Juteau et fils, rue Saint-Denis, 341, 1864.*

La planche, lithographie de Fichot, représente la nouvelle église de Belleville, construite par Lassus.

Il y a à *B. V. P.* (18288) un manuscrit autographe de cette *Notice*

Digitized by Google

(49 pages petit in-4°), accompagné d'un autre manuscrit intitulé : *Belleville, près Paris, et sa nouvelle église en style du XIII^e siècle...* 1858. (23 pages petit in-4°.)

65 — Mémoire historique et archéologique sur le Temple, à Paris. *Paris, E. de Soye, imprimeur, 2, place du Panthéon*, s.d..(1865,) in-8, 50 pp. [*B. V. P.* 4945.— Bibl. Mazarine, 41355, 2^e pièce.]

Signé : N.-M. TROCHE.

Tirage à part de l'*Ange gardien. Revue mensuelle...* tome XVIII, année 1865, janvier, pp. 1-17; février, pp. 74-86; mars, pp. 121-126; avril, pp. 165-178. [*N. Z* invent. 40419.]

Ce tirage à part n'a pas de titre; l'intitulé ci-dessus est le titre de départ, p. 1.

Les pages 1-36 contiennent une histoire abrégée de l'ordre du Temple et du couvent avant la Révolution. Elles n'offrent ni la valeur, ni l'intérêt que présente la suite du travail, où l'on trouve de précieuses indications sur l'aliénation partielle de 1795 (p. 37), sur la vente faite en 1808 (p. 45), et de curieux détails sur les transformations successives qui ont abouti à la création du marché et du square du Temple.

66 — Mémoire historique et archéologique sur la commune et l'église paroissiale de Bagneux, canton et arrondissement de Sceaux (Seine). Par N.-M. TROCHE, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand. *Arlon, typ. et lith. de P.-A. Bruck*, 1866, in-8, 31 pp. [*B. V. P.* 18304*.]

Le titre de départ, p. 3, porte en plus cette épigraphe : *Priora quæ fuerunt nuntiate : et ponemus cor nostrum, et sciemus novissima eorum.* Isaiæ, cap. XLI, v. 22.

Cet intéressant travail a toutes les apparences d'un tirage à part. Il doit avoir paru dans quelque revue que, malgré mes recherches, je n'ai pu arriver à identifier.

L'exemplaire de la Bibliothèque de la Ville est le seul que j'aie jamais rencontré.

67 — Catalogue de livres d'archéologie et d'histoire, principalement sur Paris et ses environs, provenant de la bibliothèque de feu M. TROCHE, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, membre de plusieurs sociétés savantes et artistiques, collaborateur de la « Revue archéologique », etc. La vente aura lieu le jeudi 20 mai 1880 et les jours suivants, à huit heures

Digitized by Google

précises du soir, rue des Bons-Enfants, 28 (maison Silvestre), salle n° 1, par le ministère de Me Delestre, commissaire-priseur, assisté de M. Féchoz, libraire-expert. *Paris, librairie Fénelon, F.-J. Féchoz, librairie-expert, rue des Saint-Pères, 5,* 1880, in-8. 56 pp. Couv. impr. [*B. V. P.*18544*, pièce 33.]

En tête du titre on lit : *Supplément du Moniteur bibliographique du 1er mai 1880.*

Bien que la rédaction de ce catalogue ne soit évidemment pas l'œuvre personnelle du collectionneur, j'ai cru devoir le citer ici, comme couronnement de ses travaux. Troche était probablement mort depuis longtemps quand sa bibliothèque fut vendue. J'en ai dit quelques mots dans l'introduction de mon travail, mais il y a lieu d'ajouter encore quelques remarques.

Le catalogue se compose de 635 articles ainsi divisés :

Théologie, nos 1-65.
Beaux-arts, nos 66-208.
Belles-lettres, nos 209-287.
Histoire, nos 288-476.
Paris, nos 477-570.
Supplément, nos 571-635.

La classification laisse quelquefois à désirer, mais c'est le libraire chargé de la vente qui doit, sur ce point, être seul rendu responsable.

J'ai sous les yeux un exemplaire portant, manuscrits, les prix d'adjudication; ils furent, en général, peu élevés; à noter, cependant: *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, de Lebeuf (1754, 15 vol. in-12) sous le n° 481, vendue 175 francs, sans doute à cause des armes dont la reliure était frappée.

Troche annotait rarement ses livres, et cependant, sur la garde d'un volume de l'*Histoire des environs de Paris* de Dulaure (Paris, Guillaume, 1825, 7 volumes in-8), n° 552 du catalogue, il avait inscrit et signé cette note :

« Ce livre, mal écrit littérairement et moralement parlant, n'est point du révolutionnaire Dulaure, qui a seulement vendu son nom au libraire Guillaume; mais bien de Guadet, fils ou neveu du Jacobin de ce nom. Nous tenons le fait de Guillaume lui-même, qui détestait Guadet et lui attribuait le non-succès de ce mauvais livre. »

Que Troche ait qualifié de *Jacobin* l'un des chefs du parti *Girondin*, nous ne lui ferons pas un crime de l'exagération où l'entraînaient ses opinions politiques; mais la note était bonne à retenir, puisqu'elle ajoute, par son côté anecdotique, une preuve d'exactitude à l'assertion que Quérard avait déjà consignée dans ses *Supercheries*.

A noter, encore, le n° 554 : *Dictionnaire historique, topographique*

Digitized by Google

et militaire de Paris..., par P. St A... (Paris, Panckoucke, s. d. [1816], in-12) que le rédacteur du catalogue attribue nettement à un certain P. Saint-Aubin; cela, sans doute, d'après une annotation manuscrite de l'exemplaire. (Cf. la *Correspondance*, novembre 1900, p. 346.)

Le catalogue ne fait mention d'aucun exemplaire des ouvrages de Troche, ni d'aucun manuscrit. A ce dernier point de vue, à peine peut-on citer les nos 524 ou 553 qui portaient quelques annotations autographes. Tout avait été réservé sous ce rapport, en vue d'une cession en bloc, et nous avons vu que cela fut heureux, puisque le tout, presque intact, est maintenant, à la Ville, à la disposition des travailleurs.

Certains articles du catalogue de Troche mériteraient d'être recherchés; les uns, à cause *d'envois d'auteur*, les autres à cause des *lettres autographes* qui y étaient jointes; tels les nos 497, avec des lettres de Guilhermy, ou 504, avec une lettre de Mérimée.

Manuscrits inédits

68 — Notice sur les bâtiments de l'Ecole Polytechnique et les projets conçus pour leur amélioration, précédée d'un précis historique sur les établissements qui ont fondé ou occupé les plus anciens [de ces bâtiments]. *Manuscrit*, in-folio 8 et 16 pages. [*B. V. P.* 18306*.]

Ne consiste guère que dans deux séries de notes destinées à être utilisées pour un travail que Troche semble n'avoir jamais rédigé.

Les six premières pages sont autographes. Les seize autres sont d'une autre main, mais elles émanent évidemment du travail de notre auteur. Le tout semble dater des environs de 1830. Cf. ci-dessus le n° 11.

69 — Histoire et monographie de l'église ci-devant collégiale, actuellement paroissiale et royale, de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. [*B. V. P.* 18284, in-4°.]

Epigr. : *Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus*. Ps. 101, v. 15. Manuscrit autographe d'environ 600 pages d'un écriture fine et serrée. L'auteur semble avoir travaillé à cette étude remplie de détails jusqu'au 1842. C'est du moins à cette date que s'arrêtent les éphémérides qui la terminent. Troche tenta de publier son œuvre. Il fit imprimer un prospectus qui a été décrit ci-dessus, n° 2, et obtint 155 souscriptions qui devaient lui fournir (à 15 francs l'exemplaire) une somme de 2325 francs. Il projetait une illustration qui ne lui aurait pas coûté moins de 3000 francs, mais il dut renoncer à sa publication devant son insuccès relatif, ou plutôt à la suite d'une discussion avec

Digitized by Google

son éditeur. (Voyez le n° suivant.) Heureusement le manuscrit nous est resté ; il est bon à consulter car l'historien eut recours non seulement aux sources imprimées dont il donne la liste, mais aussi à un grand nombre de sources manuscrites dont il a dressé aussi une énumération complète. A ce manuscrit sont joints différents documents au moyen desquels j'ai résumé les renseignements qui précédent.

Une note que je relève dans les papiers de Troche [*B. V.P.* 18305. dit que ce travail a été analysé en 4 articles par H. de Riancey en 1852 dans *l'Ami de la religion*, tome 155.

70 — Histoire de la profanation de l'église paroissiale et royale de Saint-Germain-l'Auxerrois en 1831, par N.-M. Troche, chef de bureau de l'état-civil du IV^e^ arrondissement de Paris. [*B. V. P.* 12285 in-4.]

Manuscrit autographe de 180 pages in-4. L'auteur explique dans une préface que cette relation des troubles des 14-15 février 1831 devait constituer un chapitre de son Histoire de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Il l'en détacha et fit bien. Troche joint à ces explications un historique de ses démêlés avec le libraire Debécourt (voyez le n° précédent) qui furent, dit-il, la cause de la non-publication de son grand ouvrage.

71 — Essai d'une histoire archéologique et descriptive de l'église paroissiale de Saint-Eustache, à Paris. *Manuscrit autographe.* 14 feuillets in-folio. [*B. V. P.* 18386*.]

Epigraphe tirée du psaume XLII, verset 12. Ce manuscrit semble inédit. Des notes détachées y sont jointes, entre autres une liste chronologique, plus ou moins complète, des curés de Saint-Eustache depuis 1223 jusqu'en 1844. Pour d'autres notes sur Saint-Eustache, voyez encore le n° 44 ci-dessus.

72 — La Sainte Tunique de N. S. J.-C., vénérée à Argenteuil. Son histoire, ses légendes et son culte, avec quelques détails historiques sur la Sainte-Robe vénérée à Trêves. Le tout précédé d'une Notice sur la ville d'Argenteuil. Par N.-M. Troche, chef de bureau de l'état-civil du 4^e^ arrondissement de Paris... *Manuscrit* petit in-4°. XVII et 285 p. [*B. V. P.* 18289.]

Daté du 14 septembre 1845, ce travail est resté inédit. Il a pour épigraphe : *Et vestitus erat veste aspersâ sanguine : et vocatur nomen ejus Verbum Dei.* (Apoc. cap. XIX, v. 13.)

La *Notice sur Argenteuil* est chiffrée I-XVII ; elle ne manque pas d'intérêt.

Digitized by Google

73 — Notice historique et archéologique sur la ville et le château d'Amboise. Par N.-M. Troche, chef de bureau de l'état-civil... *Manuscrit* in-8°, 26 pages. [*B. V. P.* 18300.]

Inédit; écrit postérieurement à 1848.

74 — Mémoire sur la nouvelle décoration polychrome du chœur de l'église Saint-Germain-des-Prés, précédé d'une notice historique sur l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés. *Manuscrit sans date* (vers 1856?), petit in-4°, 25 pp. [*B. V. P.* 18305*.]

Une note autographe de Jules Cousin, jointe au manuscrit, constate que la *Notice* seule existe et que le *Mémoire sur les peintures du chœur* semble ne pas avoir été rédigé.

75 — La Place du Louvre. La tour neuve de Saint-Germain-l'Auxerrois et la mairie du premier arrondissement municipal de Paris. *Manuscrit in-4°, 23 pages. Sans date* (vers 1864). [*B. V. P.* 18287* in-4°.]

En partie inédit? Il y aurait quelques indications utiles à y puiser, à propos des travaux exécutés de nos jours. Travail faible et insuffisant au point de vue littéraire et sous le rapport historique.

76 — Les Portiers et concierges parisiens considérés au point de vue de l'Histoire, des usages et des mœurs. *Manuscrit autographe, sans date* (vers 1865), petit in-4°, 38 pages. [*B. V. P.* 18287*.]

Épigraphe : *Qui se jactat et dilatat jurgia concitat.* (Prov. cap. XXVIII, v. 25.)

Cet écrit contient quelques remarques curieuses, mais il est sans la moindre valeur littéraire.

77 — Notice historique, archéologique et descriptive sur l'église paroissiale des SS. martyrs Gervais et Protais, à Paris. *Manuscrit autographe, sans date* (vers 1865?), petit in-4°, 59 pages. [*B. V. P.* 18287*.]

Signé : Troche, chevalier de Saint-Grégoire le Grand.

78 — Une ancienne propriété du chapitre de l'ancienne collé-

Digitized by Google

giale et paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. *Manuscrit autographe* petit in-4°, 8 pages. [*B. V. P.* 18287*.]

Signé et daté : Troche, *Bourbonne-les-Bains*, 31 août 1867.

Il s'agit de maisons qui étaient situées rue de la Ferronnerie, ce qui a amené l'auteur à donner un historique assez court, mais intéressant, du cimetière des Innocents et de la destruction des Charniers.

TABLE DES TITRES

(Les chiffres renvoient aux numéros des articles et non aux pages.

Ancien prieuré des Célestins, 8.
Ancienne chapelle du collège de Navarre, 11.
Archéologie et sculpture, 53.
Archéologie. L'abbaye de Saint-Magloire, 7.
Architecte (L') Lassus, 54, 55.

Bibliothèque (La) impériale, 38.

Catalogue de livres, 67.
Commanderie de Malte, 39.
Communion (La) de la Reine, 60, 61.
Coup d'œil sur la Sardaigne, 10.

Dernier et pieux souvenir, 56.
Description des objets d'art, 22.
Détails historiques, 4.
Discours prononcé, 46.

Eglise (L') Saint-Eustache, 44.
Embellissements de Paris. Ancien monastère, 14.
Essai d'une histoire de Saint-Eustache, 71.
Etudes historiques. La Sorbonne, 37.
Extrait du journal *Le Monde*, 63.

Grenier (Le) à sel, 48.

Histoire de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, 2.
Histoire de la profanation, 70.
Histoire et monographie de Saint-Germain-l'Auxerrois, 69.
Hôtel du Chevalier du Guet, 42.

Mémoire archéologique sur les stalles de Saint-Gervais, 31.
Mémoire historique et archéologique sur l'hôtel du Chevalier du Guet, 24, 25.
Mémoire historique et archéologique sur la commune de Bagneux, 66.
Mémoire historique et archéologique sur la Tour Saint-Jacques, 34.
Mémoire historique et archéologique sur le Temple, 65.
Mémoire historique et critique sur la chapelle de la Sainte-Vierge de Saint-Germain-l'Auxerrois, 20.
Mémoire historique et critique sur le portail de Saint-Germain-l'Auxerrois, 15.
Mémoire sur l'hôtel historique de la Trémouille, 6.
Mémoire sur la nouvelle décoration, 74.
Monuments français inédits, 57.
Muséum (Le) d'histoire naturelle, 41.
Musique (La), l'organomanie, 50.

Nécrologie, 52.
Notice historique, archéologique et descriptive sur Saint-Gervais, 77.
Notice historique et archéologique sur l'ancien hôpital de Saint-Gervais, 28.
Notice historique et archéologique sur l'église Saint-Laurent, 19.
Notice historique et archéologique sur Amboise, 73.
Notice historique et archéologique sur Chatillon, 26, 27.
Notice historique sur l'ancien hôtel de la Trémouille, 21.

Digitized by Google

Notice historique sur l'ancien couvent de Belleville, 64.
Notice historique sur l'ancienne église Saint-Benoit, 18.
Notice historique sur l'hôtel de Sens, 17.
Notice historique sur le quartier de la Cité, 16.
Notice historique sur les inhumations, 1.
Notice sur l'ancien hôpital de Sainte-Catherine, 36.
Notice sur l'ancien hôtel de Ponthieu, 29.
Notice sur l'enclos de Saint-Jean de Latran, 45.
Notice sur l'hôtel du chevalier du Guet, 43.
Notice sur les bâtiments de l'Ecole Polytechnique, 68.
Nouvelles preuves de la communion de la Reine, 62.

Place (La) du Louvre, 75.
Portiers (Les) et concierges, 76.

Quelques souvenirs rétrospectifs, 58.

Restauration de Saint-Germain-l'Auxerrois, 12.
Rue (La), la Chapelle des orfèvres, 49.

Saint-Eloi, chapelle, 47.
Saint-Germain-l'Auxerrois, 3, 9, 59.
Sainte-Chapelle (La) de Paris. Notice, 32.
Sainte-Tunique (La), 72.
Sceau capitulaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, 30.
Sceau de l'ancienne léproserie de Saint-Lazare, 35.
Sceau de l'Hôtel-Dieu, 40.
Sépultures de Saint-Germain-l'Auxerrois, 5.

Tour (La) de l'Horloge, 23.
Tour (La) Saint-Jacques, 33, 51.

Une ancienne propriété du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, 78.

Vitraux de Saint-Germain-l'Auxerrois, 13.

INDEX DES NOMS ET DES SUJETS

(*Les chiffres renvoient aux numéros des articles et non aux pages.*)

A

Abbaye... (Voyez au nom de chaque abbaye).
Adams, architecte, 53.
Amboise, 73.
Argenteuil, 72.
Armez, 37,

B

Bagneux, 66.
Belleville, 56, 64.
Bibliothèque impériale, 38.
Bibliothèque de Troche, 67.

C

Calvaire (Les Filles du), 14.
Campardon, 60.
Catalogue des livres de Troche, 67.
Célestins, 8.
Chaillot, (Voyez Saint-Pierre de)
Chapelle... (Voyez le nom de chaque chapelle).
Chapelle (Sainte-). (Voyez Sainte-Chapelle).
Charniers des Innocents, (voyez Innocents).
Châtillon-sur-Bagneux, 26, 27.
Chevalier du Guet, (voyez Guet).
Cité (La), 16.
Coligny, 29.
Colonnade du Louvre, 1.
Collège de Navarre, (voyez Navarre).
Commanderie de Malte, 39.
Communion de Marie-Antoinette, 60 à 63.
Conciergerie, 60 à 62.
Concierges, (voyez Portiers).

D

Debécourt, libraire, 2, 70.
Debruge-Dumenil, 22.
Delongue, dessinateur, 29.
Descartes (rue), 11.
Didron, 15.

E

Ecole polytechnique, 68.

Digitized by Google

Eglise... (Voyez au nom de chaque église).
Egron, libraire, 20.
Enclos Saint-Jean de Latran, 39, 45.
Estouville (Mme d'), 17.

F.

Fichot, dessinateur, 64.
Filles du Calvaire, voyez Calvaire.
Ferronnerie (rue de la), 78.
Fontaine de Resbecq, 37.
Fouché (le R. P. Simon), 63.

G.

Gaignières, 17.
Galimard, 19.
Gautier (Léon), 60.
Gilbert (A.-P.-M.), 15.
Grenier à sel, 48.
Grille (Fr.-Jos.), 37.
Guenebault (L.-J.), 32.
Guet (Hotel du chevalier du), 24, 25, 42, 43.
Guiffrey (Georges), 34.

H.

Haussard (P.), 32.
Hibon, graveur, 2.
Hôpital... (Voyez le nom de chaque hôpital).
Horloge du Palais, 23.
Hôtel... (Voyez au nom de chaque hôtel).
Hôtel-Dieu, 40.
Huvé (J.-J.), 56.

I.

Inhumations provisoires de 1830, 1.
Innocents (Marché, place, cimetière des) 1, 78.

J.

Jardin des Plantes, voyez Muséum.
Jeandel (A.), 39, 42, 47, 48.
Johanneau (Eloi), 17.

K.

Kératry (E. de), 37.

L.

Labarthe (Jules), 22.
Laborde (Léon de), 20.
Lacour (Louis), 34.
Lami de Nozan, peintre, 19.
Langlois, dessinateur, 15.
Lassus, architecte, 2, 54, 55, 56.
La Trémouille (Hôtel de), 6, 21.
Lenoir (Albert), 23.
Léproserie de Saint-Lazare, 35.
Louvre, 1, 75.

M.

Madeleine (La), 56.
Mairie du Ier arrond., 75.
Mairie du IVe arrond. (ancien), 24.
Maison hospitalière des orfèvres, 49.
Malte (commanderie de), 39.
Marché... (Voir au nom de chaque marché).
Marie-Antoinette, 60 à 63.
Mendès (Catulle), 6.
Montbazon (Hôtel), 29.
Mottez (Victor), peintre, 3, 15.
Muséum d'hist. nat., 41.
Musique, 50.

N.

Navarre (Chapelle du coll. de), 11.

O.

Orfèvres (Chapelle et hôpital des), 47, 49.

P.

Palais de Justice, 23.
Panthéon, 56.
Paravey (l'abbé), 32.
« Paris dans sa splendeur », 59.
Pe. H, pseudonyme de P. Haussard, 32.
Place... (Voyez au nom de chaque place).
Ponthieu (Hôtel de), 29.
Portiers de Paris, 76.
Prieuré, voyez Célestins.
Prospectus, 2.

Q.

Quantin, archiviste de l'Yonne, 30

R.

Révolution de 1830, voyez Inhumations.
Richelieu, 37
Rivoli (rue de), 34.
Rue... (Voir au nom de chaque rue).

S.

Saint-Benoit (Eglise), 18.

Digitized by Google

Saint-Denis (rue), 36.
Saint-Eloi (Chapelle), 47, 49.
Saint-Eustache (Eglise), 44, 71.
Saint-Germain-l'Auxerrois (Eglise). — Prospectus, 2. — Histoire manuscrite, 69. — Fresques, 3. — Fouilles, 4, 5. — Sépultures, 5. — Histoire et description générale, 9, 59. — Restauration, 12. — Vitraux, 13. — Portail et peintures du porche, 15. - Chap. de la Vierge, 20. — Sceau capitulaire, 30. — Profanation de 1831, 70. — Tour, 75. — Maisons du Chapitre, 78.
Saint-Germain-des-Prés (Eglise), 74.
Saint-Gervais (Eglise), Notice, 77. — Stalles, 31.
Saint-Gervais (Hôpital), 28.
Saint-Grégoire de Tours (Société de), 45.
Saint-Jacques-la-Boucherie (Eglise et Tour), 33, 34, 51.
Saint-Jean-de-l'Hôpital, ou de Latran, 39, 45.
Saint-Julien-le-Pauvre (Eglise), 59.
Saint-Laurent (Eglise), 19, 59.
Saint-Lazare (Sceau de), 35.
Saint-Magloire (Abbaye de), 7.
Saint-Médard (Eglise), 59.
Saint-Merry (Eglise), 59.
Saint-Nicolas-des-Champs (Eglise), 59.
Saint-Pierre-de-Chaillot (Eglise), 59.
Saint-Severin (Eglise), 59.
Sainte-Anastase (Hôpital), 29.
Sainte-Catherine (Hôpital), 36.
Sainte-Chapelle, 32, 53.
Sainte-Croix (Eglise), 16.
Sainte-Opportune (Hôpital), 36.
Sainte Tunique d'Argenteuil, 72.
Sardaigne, 10.
Saunier (Ch), graveur, 15, 17, 23, 29.
Sceau de l'Hôtel-Dieu, 40.
Sceau de Saint-Germain-l'Auxerrois, 30.
Sceau de Saint-Lazare, 35.
Sébastopol (Boulevard de), 58.
Sens (Hôtel de), 17.
Société de Saint-Grégoire-de-Tours, 45.
Sorbonne, 37.
Soufflot, 56.

T.

Talbot (E.), 32.
Temple (L.), 65.
Tixeranderie (rue de la), 28.
Tour de l'Horloge), 23.
Tour Saint-Jacques, 33, 34, 51.
Tourneux (Maurice), 60, 63.

V.

Valérius (P.), 46.
Vaugirard (Rue de), 14.
Vieille-Draperie (Rue de la), 16.
Vignon, architecte, 56.

W.

Willemin (N.-X.), 57.

X.

X., pseudonyme de Troche, 32.

PAUL LACOMBE, *Parisien.*

QUESTIONS

231. — Le comte Flahault (1785-1870), général et diplomate, a-t-il laissé des Mémoires et sont-ils publiés?

232. — Le duc de Morny. — L'acte de naissance du duc de Morny a-t-il été publié? Existe-t-il une bibliographie des travaux faits sur la vie du duc de Morny?

Digitized by Google

CHRONIQUE

Nous apprenons avec regret la mort de M. Alphonse Passier, qui, depuis quelques mois seulement, avait été nommé inspecteur général des bibliothèques et des archives, après une longue et honorable carrière au Ministère de l'Instruction Publique en qualité de chef de bureau des bibliothèques. M. A. Passier n'etait âgé que de 54 ans.

Nous apprenons aussi avec regret la mort, à l'âge de soixante et onze ans, de M. Guillaume Depping, conservateur honoraire de la bibliothèque Sainte-Geneviève et rédacteur au *Journal officiel*. Né à Paris en 1829, il acheva, dans la collection des documents inédits, la publication, commencée par son père Georges-Bernard Depping, de la *Correspondance administrative de Louis XIV;* lui-même il donna les *Nouvelles lettres de la princesse Palatine* (1862), une *Vie de l'électeur Charles-Louis* (1864), etc.

De l'inutilité des diplômes. — Sous ce titre, le journal *le Temps* a publié, dans son numéro du 2 mai, un article que nous reproduisons ici :

« On a décidé, au Ministère du Commerce, de former une bibliothèque.

Il n'y a rien à reprendre à cette décision.

Le désir, manifesté par une de nos grandes administrations, de mettre de l'ordre dans ses collections, d'empêcher que ne se perdent et s'éparpillent les documents qu'on y rassemble, de créer, comme il en existait sous l'ancien régime, des bibliothèques techniques où puiseraient, pour les ministres à venir, en vue de rapports spéciaux, les chefs de service futurs, n'est rien moins que très légitime et n'a rien que de louable.

Un avis, inséré au *Journal officiel*, a averti le public de la décision prise.

Suivant l'usage démocratique qui veut que tout soit donné au mérite et rien à la faveur, l'avis marque que les places de bibliothécaires de la bibliothèque en formation seront données au concours.

Tout ceci serait parfait, si ce même avis n'ajoutait que, seuls, pourront prendre part à ce concours, les archivistes-paléographes, les agrégés ou les docteurs de l'Université.

Si, à l'École des chartes, où se délivre le diplôme d'archiviste-paléographe, il existe, durant les trois années d'études, un cours de bibliographie, cours complémentaire d'un ensemble de travaux de même nature, analogue à celui d'archéologie ; si, par conséquent, la présence de cet unique cours rend, *a priori*, les archivistes-paléographes aptes

Digitized by Google

à concourir à des emplois de bibliothécaires, il n'en va pas de même des autres titres exigés des candidats.

Certes, les agrégations de l'Université et le doctorat sont des titres sérieux, qui attestent la haute culture de ceux qui les possèdent. L'agrégation prouve qu'on a beaucoup appris dans les livres et qu'on sait s'en servir ; le doctorat montre qu'on peut en faire ; mais aucun de ces grades ne signifie qu'on soit apte, en aucune façon, à tenir, à organiser, à classer, à administrer une bibliothèque.

Jamais, cependant, en aucun pays et en aucun temps, on n'a créé autant de titres, de diplômes, de certificats d'aptitude qu'en France depuis dix ans.

Le surnumémariat compris comme apprentissage complet n'existe plus nulle part et, à l'entrée de chaque carrière, il faut prouver, par la production d'un parchemin, qu'on n'y est pas totalement étranger.

Les fonctions de bibliothécaire n'ont pas échappé à la règle commune et il existe un diplôme technique, délivré après très sérieux examen sur la valeur des connaissances du candidat : c'est le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire.

C'est le seul de ce genre qui existe en France, et nul, même nos archivistes-paléographes, ne peut se dire familiarisé avec ce qu'est une bibliothèque, s'il ne le possède.

Or, malgré leur nombre et leur valeur, voyez combien est grande l'inutilité des diplômes en France!

On crée une bibliothèque dans un ministère, et l'on écarte du concours où l'on choisira les bibliothécaires, les seuls titulaires du diplôme de bibliothécaire ! »

Nous serions curieux de connaître les raisons qui font dire à l'auteur de cet article, que les archivistes-paléographes ne sont pas familiarisés « avec ce qu'est une bibliothèque. ».

Bibliothèque nationale. — Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale vient d'acquérir, à la vente des collections de lord Ashburnham, une partie des manuscrits autrefois réunis par Barrois, et dont quelques-uns déjà, ceux détournés par Libri de la Bibliothèque, lui avaient été généreusement restitués par lord Ashburnham. Dans cette acquisition figurent environ soixante volumes de manuscrits latins et français d'une grande importance littéraire, et notamment le manuscrit original de *Petit Jehan de Saintré*. M. H. Omont a, dans le dernier fascicule de la *Revue des bibliothèques* (nº 4-6, pp. 161 à 168), dressé la liste de ces manuscrits.

Archives départementales du Calvados. — Le Rapport pour l'exercice de 1900-1901, qui vient de paraître (1), énumère les

(1). *Archives du Calvados. Rapport de l'archiviste du département... Exercice 1900-1901* ; — Caen, Ch. Valin, 1901, in-8°, 41 pp.

Digitized by Google

donations dont s'est enrichi le dépôt confié à M. Armand Bénet : c'est d'abord un don volumineux de M. Anquetil, puis de MM. de Beaumont, l'abbé Deslandes, Guillemette, T. de Hauteville, Le Court, etc. Un anonyme a donné une bien curieuse lettre de M. de Salvandy, que M. de Bénet reproduit *in-extenso*. Le rapport entre dans le détail des acquisitions (très nombreuses), et de la rédaction de l'inventaire et de l'état sommaire : 2.791 articles ont été rédigés, notamment pour les séries C et Q. M. Bénet a, en outre, rédigé le catalogue du supplément des manuscrits de la bibliothèque de Bagneux. Le chiffre des communications a atteint 7.964 dont 5.535 pour les Archives antérieures à la Révolution, et 440 pour les séries révolutionnaires. — Quant aux archives communales, M. Bénet a fait ou terminé les inventaires de Cheux, Rots, Saint-Vaast, Sallenelles et Vimont, et inspecté les archives d'Amayé-sur-Seulles, Maisoncelles-Pelvey, Cahagnolles, Anctoville, Feuguerolles-sur-Seulles, Hottot-les-Bagues, Livry, Orbois, Parfouru-l'Eclin, Saint-Germain d'Ectot, Sainte-Honorine-de-Ducy, Sermentot, Torteval, Grimbosq, Clécy, La Villette, Le Bô, Le Vey, Saint-Denis-de-Méré, Saint-Marc-d'Ouilly, Saint-Rémy-sur-Orne, Cahagnes, Coulvain, La Ferrière-au-Doyen, Les Loges, Saint-Pierre-du-Fresne, Beaulieu, Etouvy, La Graverie, Le Reculey, Saint-Martin-des-Besaces, Saint-Ouen-des-Besaces, La Chapelle-Engerbold, Lénault, Périgny, Pontécoulant, Proussy, Saint-Germain du Crioult, Saint-Pierre-la-Vieille, Saint-Vigor-des-Mézerets, Annebecq, Beaumesnil, Campagnolles, Mesnil-Robert, Pontfarcy, Sainte-Marie-outre-l'Eau, Estry, Le Désert, Montchamp, Saint-Charles-de-Percy, Vire, et Coulonces.

Signalons la publication d'un nouveau volume d'Inventaire-sommaire (1) qui, malgré sa date, vient seulement d'être distribué. Il est consacré à quatre importantes collections de la série F, désignées, du nom de leurs donateurs, par fonds de Petiville, de Beaumont, Le Duc et Le Hardy. Parmi les pièces les plus curieuses, il faut noter (p. 338) une lettre sur les fêtes du mariage de Marie-Louise; — des lettres écrites en 1668-1670 par un jésuite qui émet sur la dévotion et les pratiques religieuses des idées d'un étonnant libéralisme (pp. 372-373); — des notes (p. 384) sur le tribunal de Château-Thierry au début de la Restauration : le procureur a une fille qui, dit-elle, « accepterait pour Roi qui l'on voudrait, pourvu que ce ne fût pas le gros cochon de Louis XVIII »; et le substitut « n'a jamais cessé le commerce du poisson, qui ne cadre pas trop bien avec la magistrature »; — des lettres d'un soldat racontant l'entrée dans Moscou (p. 427); — une lettre d'un juge de Nogent-sur-Seine, sur la fin des Cent-Jours dans cette ville. On voit que l'intérêt de ce volume n'est pas exclusivement

(1) *Inventaire-sommaire des archives départementales... Calvados. Série F, Tome I. ... Articles 1-1222;* — Caen, H. Delesques, 1897, in-4° xv-439 pp.

Digitized by Google

local, et qu'on y peut trouver plus d'un renseignement intéressant d'autres régions que le Calvados.

H. M.

Fouilles en Vendée. — M. Lacouloumère et le docteur Marcel Baudoin, chargés par le ministère de l'Instruction publique d'une mission archéologique sur les côtes de Vendée, viennent de terminer la première partie de leurs recherches sur les monuments préhistoriques du Havre de la Gachère et du pays de Monts. Ils ont découvert une fabrique d'outils et d'armes de la période de la pierre taillée et un menhir à inscriptions jusqu'ici non catalogués ; de plus, ils ont fouillé, avec des résultats intéressants, les dolmens voisins du Havre de la Gachère et la magnifique allée couverte de Pierre-Folle (Commequiers), trop peu connue.

A Saint-Nicolas-de-Brem, après avoir fait exécuter des terrassements considérables, ils ont mis au jour les murailles d'un château-fort très ancien, totalement ignoré même dans la contrée.

Ils vont désormais parcourir à nouveau tout le pays de la baie de Bourgneuf à Jard, en passant par Saint-Gilles-sur-Vie et le Havre de la Gachère, pour rechereher les voies romaines qui se rendaient au Portus-Secor.

Ensuite ils continueront à faire sortir de terre le curieux château de Saint-Nicolas-de-Brem.

(*Petit Temps* du 19 juillet)

Le 4 juillet dernier, la *Société historique et archéologique du Maine*, sous la conduite de son zélé président M. Robert Triger, faisait son excursion annuelle et la dirigeait vers Fresnay-sur-Sarthe. Des membres de diverses sociétés voisines, de la *Société archéologique d'Indre-et-Loire*, de la *Société archéologique de l'Orne*, et surtout les Directeurs ainsi que plusieurs membres de la *Société française d'archéologie* avaient voulu se joindre à la vaillante société mancelle. Les premiers instants de séjour à Fresnay furent employés à visiter l'église qui possède un chœur et une nef du XIII^e^ siècle, un intéressant portail de la même époque avec portes, dont les boiseries représentent les apôtres et l'arbre de Jessé datées de 1528, et surtout un superbe clocher octogone sur plan carré qu'il y a lieu de rapprocher de celui d'Evron et de celui deSaint-Aubin d'Angers. L'alternance, dans la construction, de roussard et de pierre blanche, disposition qui se retrouve dans le Velay, donne à cette église un caractère tout particulier; les bras du transept sont modernes. Après le déjeuner, réunion à la mairie pour la remise par M. Eug. Lefebvre-Pontalis, à la municipalité de Fresnay, d'une médaille d'argent, en reconnaissance du bel exemple qu'elle a donné en acquérant et faisant arranger à ses frais un jardin public autour des restes de l'ancien donjon et de la porte du château. Après plusieurs discours, inaugu-

Digitized by Google

ration d'une plaque en l'honneut d'Ambroise de Loré, prévost des marchands de Paris, compagnon de Jeanne d'Arc, qui défendit vaillamment le Maine et, en particulier, le château de Fresnay contre les Anglais pendant la guerre de Cent Ans.

On monte ensuite en voiture pour visiter successivement Sougé-le-Ganelon, où se trouvent d'assez médiocres statues en terre cuite et un tableau sur bois assez curieux, daté de 1504, puis Saint-Léonard-des-Bois, dont le principal intérêt consiste en un groupe de terre cuite daté de 1628, representant la mort de la Vierge; le donateur, un curé nommé Brandelys Laigneau, se voit à côté.

Le soir, un banquet terminait l'excursion.

Comte Ch. de Beaumont.

~~ *Le Mercure héraldique et le Recueil d'actes* vient d'entrer dans sa seconde année, sous la double direction de M. P. Albert Dubourg et du baron Trigant de la Tour.

A ses travaux habituels de généalogie, d'héraldique et de sigiilographie, cette jeune revue joint des travaux de longue haleine avec pagination spéciale; elle a notamment commencé la publication de de l'*Armorial manuscrit de d'Hozier* pour la généralité d'Auvergne.

~~ La Société historique de Pontoise et du Vexin a fait le 8 août dernier, une excursion archéologique aux Andelys et au Château-Gaillard. La séance qui aura lieu à l'Hôtel-de-Ville du Grand-Andelys, sera présidée par M. Louis Passy. Une lecture sur : *Le Régulus de Château-Gaillard, la captivité de Barbazan*, sera faite par M. G. Lefèvre-Portalis, vice-président de la Société.

Ouvrages nouveaux :

~~ **Beaumont** (comte Charles de) : *Jean-Louis Ducis, peintre, 1775-1847;* — Paris, Plon-Nourrit, 1900, in-8° de 32 pl. (Extr. du *Compte-rendu des réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1900*).

Étude sur la vie d'un peintre, élève assez distingué de David et neveu du poète tragique. L'auteur s'est efforcé de le tirer de l'oubli et d'établir un catalogue de son œuvre.

~~ Du même. — *Jetons des comtes du Lude;* — Mamers, Fleury et Dangin, 1901, in-8° de 15 pp. et 1 pl. (Extr. de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLIX).

Description annotée de quinze jetons de Jehan III de Daillon, comte du Lude, et de Henri de Daillon, comte, puis duc du Lude, grand-maître de l'artillerie de France (1670 à 1685). Une planche en phototypie reproduit treize d'entre eux.

M.

Digitized by Google

Lauzun (Philippe) : *Société Française d'Archéologie. Guide du Congrès d'Agen et d'Auch en 1901 ;* — Caen, Delesque, 1901, in-8° de 59 pp. et plans.

Ce guide, dont la rédaction a été confiée à l'un des travailleurs du midi qui honorent le plus leur pays par leur science, est un des mieux faits qu'on ait vu depuis longtemps. Quelques notes, très sobres, sur l'histoire de chaque monument, des détails archéologiques plus étendus, et pour terminer, des indications bibliographiques très complètes, tel est ce guide dont la disposition générale pourrait être citée comme exemple. A l'appui de ses descriptions, M. Lauzun a ajouté six plans très nets : ce sont ceux de l'église Saint-Caprais d'Agen, d'une partie de l'église de Monsempron, de l'église de Moirax, de l'église d'Aubiac, de la cathédrale de Lectoure et de la cathédrale d'Auch.

CH. DE BEAUMONT.

Quarré-Reybourbon (L.). *Plaques de foyer lilloises au point de vue artistique et historique ;* — Paris, Plon-Nourrit, 1900, in-8° de 16 pp. et 4 pl. (Extr. du *Compte-rendu des réunions des Soc. des Beaux-Arts des départements en 1900*).

Curieuse étude sur un sujet devenu fort à la mode depuis quelques années. Ses quatre planches représentent : 1° un maréchal de France à cheval au milieu de son camp ; 2° Les armes de France accompagnées de celles de Boufflers et de Lille : 3° les armes de Boufflers, accolées à celles de Villeroy ; 4° enfin la plus curieuse : un intérieur de cuisine (1624). M. Q.-R. donne la description détaillée de 30 de ces curieux petits monuments.

CH. DE B.

Raadt (J.-Th. de) : *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants (Belgique — Royaume des Pays-Bas — Luxembourg — Allemagne-France.) Recueil historique et héraldique.* T. IV. 1er fascic. ; — O. Schepens, 1901, in-8°.

M. de Raadt, travailleur infatigable, est arrivé au commencement de son quatrième et dernier volume. Le présent fascicule, de 136 pp., donne les noms depuis la lettre T, jusqu'à *Viron* ; plus 16 planches reproduisant 66 sceaux ; plus deux autres planches d'armoiries d'après ces sceaux donnant 60 écussons.

Le public ne peut être que reconnaissant à M. de R. pour cette immense et utile travail.

CH. de B.

Périodiques :

Bulletin archéologique, 1901, 1re livraison : J. Pilloy, L'orfèvrerie lapidaire et l'émaillerie au Ve siècle, pp. 3 à 14 et pl. — L'abbé Poulaine, Le tumulus de Saint-Menoux (Allier), pp. 15 à 22

Digitized by Google

et grav. — Du même, Tombeaux de pierre et monuments funéraires gallo-romains à Avallon (Yonne), pp. 23 à 26 et gr. — H. de Gérin-Ricard, Plats d'argent contremarqués à l'époque mérovingienne, trouvés à Valdonne (Bouches-du-Rhône), pp. 27 à 31. — L'abbé Chartraire, Deux statues de la Vierge, pp. 32 à 35 et 2 pl. — H. Jadart, Une peinture murale du XIIIe siècle à la cathédrale de Reims, pp. 36 à 43 et pl. — E. Vimont, Peintures murales de la cathédrale de Clermont-Ferrand, pp. 44 à 47 et 2 pl. — Comte A. de Loisne, Les tableaux de l'église d'Hesdigneul-lès-Béthune, pp. 48 à 57 et 2 pl. — Du même, Inventaire du trésor de Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer, en 1713, pp. 58 à 65. — R. Arnaud, Les monuments mégalithiques d'Es-Snam, pp. 66 à 71 et grav. — Molins, Note sur la nécropole punique et romaine de Maxula-Rodes, pp. 72 à 74. — L. Bertrand, La nécropole phénicienne de Stora, pp. 75 à 80 et pl. — Gombeaud, Fouilles du castellum d'El-Hagueuif (Tunisie), pp. 81 à 94 et pl. — Hilaire, Note sur la voie stratégique romaine qui longeait la frontière militaire de la Tripolitaine, pp. 85 à 105 et grav. — Héron de Villefosse, Quelques inscriptions d'Algérie, pp. 100 à 109. — R. Cagnat, Note sur des découvertes épigraphiques récentes faites en Afrique, pp. 110 à 119. — P. Gauckler, Notes d'épigraphie latine (Tunisie), pp. 120 à 157 et grav. — G. Gsell, Note sur quatre consoles chrétiennes trouvées à Morsott, pp. 158 à 161 et grav. — O. Houdas, Note sur une inscription arabe trouvée chez les Maures Trarza, pp. 162 à 165. — Ben-Attar, Histoire du petit serpent vert, de la fille du marchand et de la sorcière, pp. 166 à 171.

Bulletin monumental, 1901, n° 1 : Lefèvre-Pontalis, L'église de Chars (Seine-et-Oise), p. 7 à 29, 4 pl. et 11 grav. — J.-G. Bulliot, Découverte de deux inscriptions romaines et d'un casque votif à Autun, p. 30 à 36 et 3 pl. — Ad. de Rochemonteix, L'église de Lascelle (Cantal), p. 37 à 45, 1 pl. et 1 grav. — Abbe Bouillet, La fabrication industrielle des retables en albatre (XIVe et XVe s.), p. 45 à 52 et 1 pl. — Essai de catalogue des panneaux de retables et albâtre, p. 52 à 62. — E.-J. Soil, Congrès international d'archéologie chrétienne (Rome, 1900), p. 63 à 72. N° 2. — R. de Lasteyrie, Quelques notes sur le Château de Gisors, p. 121 à 137, 2 pl. et 2 grav. — Abbé A. Bouillet, L'art religieux à l'Exposition rétrospective du Petit Palais en 1900 (1er art.), p. 138 à 166, et 17 pl. — N. Thiollier, L'église de Sainte-Foy-Saint-Sulpice (Loire), p. 167 à 175 et 1 pl. — R. Triger, Le donjon et l'enceinte de Beaumont-le-Vicomte (Sarthe), p. 176 à 190 et 2 grav.

Bulletin de la Société académique du centre, 1901, n° 1 : M. l'abbé Lamy, archiprêtre du Blanc, pp. 1 à 34. — J. Patureau, Le carabinier Pierre Pied, dit la « Flemme » (*suite*), pp. 35 à 41. — T. Bouillet, Mirabeau, pp. 42 à 56.

Digitized by Google

Bulletin de la Société historique et d'archéologie du Périgord, t. XXVIII, nº 1 : A. Dujarric-Descombes, Jean d'Asside, évêque de Périgueux et son mausolée (1169), pp. 53 à 72 et 1 pl. — A. Vigié, Histoire de la châtellenie de Belvès, pp. 72 à 104 et 1 pl. — G. Hermann, Rimes de Pierre de Laval, pp. 104 à 125.

Nº 2. — M. Féaux, Station néolithique des Roches de Goudaud, pp. 152 à 166 et 3 pl. — A. Vigié, Histoire de la châtellenie de Belvès, (*suite*) pp. 166 à 218. — G. Hermann, Rimes de Pierre de Laval (*suite*), pp. 218 à 239.

Nº 3. — A. Vigié, Histoire de la châtellenie de Balvès (*suite*), p. 266 à 321. — Comte, Badefols d'Ans, p. 321 à 333 et 1 pl. — G. Hermann, Rimes de Pierre de Laval (*suite*), p. 333 à 371. — A. Duverneuil et L. Germain de Maidy, Une plaque de foyer de fabrication hollandaise, p. 371 à 373. — H.-B. *Varia ;* Démolition des châteaux du Ribéracois en 1793 (*suite*), p. 373 à 376. — H. Brugière, Nécrologie ; Monseigneur Dabert, évêque de Périgueux et de Sarlat, p. 376 à 380.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. 1900, 1er trim. : H. Fournié, L'assistance hospitalière aux gens de guerre à Amiens, p. 521 à 550.

2e et 3e trim. : Rousseau de Forceville, Excursion archéologique du 22 mai 1900, p. 590 à 596. — R. Guerlin, Congrès d'Arlon, p. 597 à 608. — Collombier, Monnaies gauloises trouvées à Amiens, p. 690 à 412 et 1 pl. — Abbé Vatinelle, Excursion archéologique du 27 juin 1900, p, 613 à 625.

Bulletin trimestriel et Archéologique de Touraine. t. XIII, 1er trim. : Liste des Membres de la Société, p. 1 à 13. — Sociétés échangeant leurs publications, pp. 19 à 21. — Historique de la Société archéologique de Tourraine, pp. 22 à 26. — Procès-verbaux, p. 27 à 48. — Discours prononcé par M. l'abbé Bossebœuf, pp. 49 à 54. — Cte Boulay de la Meurthe, Translation des restes de Descartes à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, pp. 55 à 80.

Le Mercure héraldique et le recueil d'Actes, 1901, nº 1 : De l'Estoile, Généalogie de la famille de Rivoire de la Tourette (*suite*) pp. 2 à 4 — P. Albert Dubourg, Nobiliaire du Quercy (*suite*) pp. 5 à 11 et 1 pl. — F. d'Hébrard de St-Sulpice, Testament de M. le Maréchal de Thémines. 15 juillet 1523, pp. 12 à 13. — [*Supplément*] Armorial, général Manuscrit de d'Hozier, dit de 1696, 8 pp. — Maison de Renty, B. N. Nouv. d'Hozier, 282, 8 pp.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

Saint-Denis. — Imprimerie H. Bouillant, 20, rue de Paris. — 13969

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Par arrêté ministériel en date du 27 septembre, M. Eugène Lelong est chargé, à l'École des Chartes, du cours de seconde année sur le service des archives.

A la suite des examens qui viennent de se terminer à l'École des Chartes, ont été nommés élèves de première année dans l'ordre de mérite suivant : MM. 1 Faure, 2 Robert, 3 Maupassant (de), 4 Bernus, 5 Delarue, 6 Mallebay du Cluzeau d'Echérac, 7 Jacob, 8 Bouteron, 9 Prost, 10 Caillet, 11 Desage, 12 Cahen, 13 Célier, 14 Boutillier du Retail, 15 Delmas, 16 Balencie, 17 Beuve, 18 Cornu.

Les articles 9 et 10 du décret du 1er février 1873 sur l'organisation du Collège de France viennent d'être modifiés comme suit :

Art. 9. — Dans les cas prévus par l'article 1er du décret du 3 juillet 1857, les demandes ayant pour objet d'obtenir un suppléant doivent être accompagnées de l'avis de l'assemblée des professeurs du Collège de France, qui a mission d'apprécier si les conditions exigées par ledit décret sont remplies et de désigner le suppléant.

Les professeurs peuvent obtenir un suppléant soit pour la totalité, soit pour la moitié de leur enseignement.

Les suppléants sont nommés annuellement par le ministre, après avis de l'assemblée; ils reçoivent la moitié du traitement net du professeur, quand la suppléance porte sur la totalité de l'enseignement, le quart pour la moitié de l'enseignement.

Ces allocations sont soumises à la retenue; si la suppléance est renouvelée, l'assemblée fait connaître au ministre s'il y a lieu ou non de modifier la quotité de l'allocation.

Art. 10. — Les professeurs peuvent obtenir des remplaçants, soit pour absence motivée par une mission du gouvernement, soit pour congé temporaire, soit pour raisons de santé.

Les professeurs peuvent se faire remplacer, soit pour la totalité, soit pour la moitié de leur enseignement; dans le premier cas, les remplaçants sont nommés pour un semestre, dans le second, pour une année.

Nul ne peut se faire remplacer pendant plus de deux semestres consécutifs pour un remplacement total, de deux années consécutives

Digitized by Google

pour un demi-remplacement. Après ce temps écoulé, si les motifs, qui avaient justifié une première autorisation, devaient empêcher encore le professeur de reprendre son enseignement, il sera tenu de demander un suppléant.

Les remplaçants sont proposés par l'assemblée et nommés par le ministre. Ils reçoivent, à titre d'indemnité, le tiers du traitement de professeur titulaire en cas de remplacement total, le sixième en cas de demi-remplacement.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DE CÉLESTIN PORT

M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, est mort à Angers le 4 mars dernier. Né à Paris le 23 mai 1828, il avait été nommé, le 4 janvier 1854, archiviste de Maine-et-Loire : c'est à ce poste, qu'il n'avait jamais voulu quitter, que la mort est venu le frapper, après plus de quarante-sept années d'un labeur consacré sans trêve et sans partage à l'histoire de la province qui lui avait confié la garde de ses archives.

« Sa vie, a dit M. de Lasteyrie, président de l'Académie des Inscriptions, en annonçant à la Compagnie la perte qu'elle venait de faire, peut être donnée en modèle à ceux, si nombreux de nos jours, qui croient toute activité d'esprit et tout travail fécond impossibles loin de Paris. Mais c'est surtout aux jeunes générations qui sortent chaque année de nos grandes Écoles et prennent le chemin de la province en maugréant contre les rigueurs du sort, c'est aux jeunes savants appelés à vivre dans nos archives départementales que son exemple peut être cité à bon droit. »

Ses inventaires d'archives, ses travaux sur l'histoire de la Vendée, par-dessus tout, ce *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire,* œuvre sans précédent, aussi remarquable par la sûreté de la critique et le talent de la mise en œuvre que par

Digitized by Google

l'étendue des recherches et l'abondance de l'information, assurent à son nom une place parmi ceux des meilleurs érudits de notre temps.

En dehors de ces œuvres de longue haleine, Célestin Port a, dans des livres de moindre étendue, dans des revues, dans des recueils de sociétés savantes, parfois dans des journaux, publié un grand nombre de documents sur l'histoire de l'Anjou — particulièrement sur l'histoire de l'art et des artistes, qu'il eut toujours très à cœur — et semé sur cent problèmes de la légende angevine des pages d'un tour toujours ingénieux et primesautier.

Les Angevins savent bien où les trouver, mais il a paru à la *Correspondance historique et archéologique* qu'il pouvait y avoir intérêt à les faire connaître à d'autres qu'à des Angevins, et à consacrer aux publications de Célestin Port une bibliographie analogue à celles qu'elle a précédemment données des écrits d'autres bons travailleurs. Je souhaite que l'essai bibliographique qu'elle m'a fait l'honneur de me demander ne paraisse pas trop indigne du confrère et de l'ami à l'œuvre duquel il est consacré.

E. Lelong.

1. — Relation d'une chasse du Roi, pièce inédite de La Fontaine (Bibliothèque de l'École des chartes, 3e série, t. III, 1851-1852, p. 182-185).

2. — *Étude sur la vie et les ouvrages de Du Cange*, par M. Léon Feugère (Bibliothèque de l'École des chartes, 3e série, t. IV, 1852-53, p. 192).

Compte-rendu critique. Signé : C. P.

3. — Lettres inédites de Pierre Corneille, 1652-1656 (Bibliothèque de l'École des chartes, 3e série, t. III, 1851-1852, p. 348-360; — tirage à part, Paris, Firmin Didot, in-8°, 15 pages).

Ces lettres, au nombre de quatre, adressées au P. Boulart, abbé coadjuteur de Sainte-Geneviève, ont été reproduites, en 1862, dans l'édition des œuvres de Corneille donnée par M. Marty-Laveaux, dans la collection des Grands écrivains de la France, t. X, p. 458-473.

4. — Essai sur le commerce maritime de Narbonne. Thèse soutenue par Célestin Port, licencié ès-lettres (École nationale des Chartes. Thèses soutenues par les élèves sortants de l'École des chartes de la promotion 1849-1852 pour obtenir le diplôme

Digitized by Google

d'archiviste-paléographe. Paris, Simon Raçon, 1852, in-8°, 28 p.).

Les positions de la thèse de Célestin Port occupent les pages 17 à 19 de la brochure renfermant les positions des thèses. La thèse elle-même a été imprimée en 1854. Voy. *infra* n° 6.

5. — L'Univers. — Histoire et description de tous les peuples. — Iles de la Grèce, par Louis Lacroix. Paris, Firmin Didot, 1853, in-8°, IV-644 p.

Célestin Port a rédigé dans ce volume la notice relative à l'île de Lesbos, p. 297 à 338. Voy. Préface, p. II.

6. — Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne. Paris, Durand et Dumoulin, 1854, in-8°, III-208 p.

Ce mémoire, présenté en manuscrit au Concours des Antiquités nationales de 1853, y obtint la troisième médaille. Voy. en tête du volume un extrait du rapport de M. Berger de Xivrey.

Voy. aussi sur cet ouvrage un compte-rendu signé H. d'A[rbois] de J[ubainville], inséré dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e série, t. I, 1855-56, p. 71-72).

7. — Les sœurs de charité à l'hôpital Saint-Jean d'Angers (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 3e année, 1854, t. I, p. 205-216; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 12 p.; — réimprimé dans *Notes et notices angevines*, p. 84-96).

Lettres de Madame Legraset de saint Vincent de Paul (1633-1639).

8. — Le Jeu de Robin et Marion (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 3e année, 1854, t. II, p. 119-124; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 6 p.).

Lettres de rémission accordées en juin 1392 à un écolier d'Angers, Jehan Le Bègue, lequel « et cinq ou six autres escoliers, ses compaignons, s'en alèrent jouer par la ville d'Angiers desguisiez à un jeu que l'on dit "Robin et Marion".

9. — Lettres d'abolition pour François Du Plessis, marquis de Jarzé [Au camp devant La Rochelle, septembre 1628] (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4e année, 1855, t. I, p. 109-112).

10. — Une charte de la Trinité de Vendôme [1058] (Revue de l'Anjou et de Maine et Loire, 4e année, 1855, t. I, p. 364-368).

Digitized by Google

11. — René Tardif, poète angevin [xv^e^ siècle] (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4^e^ année, 1855, t. I, p. 375-384; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 10 p.)

12. — Ancienneté de la mairie de Doué (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4^e^ année, 1855, t. II, p. 121-122).

Lettre de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, du 2 août 1560.

13. — Les fêtages du chapitre de Saint-Maurice (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4^e^ année, 1855, t. II, p. 123-128; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 6 p.).

14. — Le roi des violons de Paris et les maîtres musiciens d'Angers (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4^e^ année, 1855, t. II, p. 232-236; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 5 p.)

15. — Le théâtre à Doué (Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 2^e^ série, t. VI, 1855, p. 128-135; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 8 pages; — réimprimé dans *Notes et notices angevines*, p. 244-249).

Représentations théâtrales données dans l'amphithéâtre de Doué en 1634.

16. — L'Anjou historique, archéologique et pittoresque. — Recueil des sites et des monuments les plus remarquables sous le rapport de l'art et de l'histoire du département de Maine-et-Loire et des parties de la Sarthe et de la Mayenne comprises dans l'ancienne province d'Anjou, dessinés par le baron de Wismes... et accompagné d'un texte historique, archéologique et descriptif par M. le baron de Wismes et par MM. P. Belleuvre, E. Berger, etc... Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, s. d., in-fol. Pagination distincte pour chaque notice.

Célestin Port a publié dans cet ouvrage la notice sur Trèves (2 p.) et celle sur Doué (6 p.).

17. — Les inondations dans le département de Maine-et-Loire, vi^e^ siècle-1799 (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 5^e^ année, 1856, t. I, p. 360-374; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 15 p.; — réimprimé dans l'*Annuaire statistique de Maine-et-Loire*, année 1857, dans *Notes et*

Digitized by Google

notices angevines, p. 260-281, et dans *Questions angevines*, p. 99-136).

18. — La pyramide de Sorges (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 1856, t. II, p. 130-132; — tirage à part, Cosnier et Lachèse, in-8°, 3 p.; — réimprimé dans *Notes et notices angevines*, p. 256-259, et dans *Questions angevines*, p. 93-96).

Cette pyramide, qui a donné lieu aux légendes les plus diverses, a été élevée en 1743, sous la direction de l'architecte Louis Launay, pour constater l'achèvement de la grande levée de la Loire jusqu'à l'entrée de la banlieue d'Angers.

19. — L'Album angevin, journal du théâtre, de la littérature et des arts. Angers, Julien Lecerf.

Célestin Port a été rédacteur en chef de ce journal hebdomadaire, du 5 octobre 1856 au 29 mars 1857.

Il y a inséré, sous le titre général, *Le Bon vieux Temps*, trois articles : I. L'*Andouille des avocats* (19 octobre 1856); II. *Les Fleurs* (16 novembre 1856); III. *Les Légendes angevines : la Sainte et le Charbonnier* (17 janvier 1857); — sous celui de *Les sciences et les arts à* Angers, un article sur *le Jardin botanique d'Angers* (2 novembre 1856); — dans le n° du 15 février 1857, un article intitulé : *Promenade le long des archives départementales.*

A côté de ces articles, qui renferment un certain nombre de renseignements historiques présentés sous une forme littéraire, Célestin Port a publié dans l'*Album angevin* plusieurs chroniques théâtrales (5 octobre, 2, 9, 16, 23 et 30 novembre, 7 décembre 1856), des articles de critique littéraire, et une douzaine de poésies : l'*Écho* (5 octobre 1856); *Sur le boulevard, idylle* (26 octobre); *le Portrait de mon amie* (2 novembre); *la Saint-Martin* (23 novembre); *Attente* (30 novembre); *Sursum corda* (7 décembre); *la Fiancée du pêcheur* (14 décembre); *Revue de la semaine* (4 janvier 1857); *Souvenir* (25 janvier); *A une fille sans cœur* (1er février); *Déception* (15 mars); *Souvenir de noce* (22 mars).

Dans le numéro du 29 mars 1857, il prenait en ces termes congé de ses lecteurs :

« Et maintenant, ami lecteur, adieu — oui, adieu.

« Voici bien six mois, n'est-ce pas? que nous conversons ensemble et que, chaque dimanche, à ton heure, je t'apporte mes quatre pages, archéologie, musique, critique ou fantaisie, vers ou prose, sous un nom ou sous un autre, suivant le hasard du jour et le caprice de la semaine. J'y allais de bon cœur et sans grand scrupule, te causant à demi voix comme à un ami la joie, la peine, trompant les heures, cherchant l'oubli. — Pourtant adieu. J'entends en moi quelque chose qui se

Digitized by Google

plaint et murmure. Des études plus austères m'appellent, des devoirs plus sérieux que je ne veux pas encore répudier — qui sait? des espérances plus hautes, et de ces tentations qui souffrent de tant de hâte et demandent tous les loisirs. — Au moins, au départ, laisse-moi me rendre ce témoignage que je t'ai respecté, et que la plume que j'abandonne n'a servi qu'à maintenir des traditions d'indépendance et d'honnêteté.

« Et toi, mon petit *Album*, ne crains pas, non, ne crains pas que je t'oublie. »

20. — Brevets d'invention octroyés par Henri IV et Louis XIII (Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 28e année, 2e série, t. VIII, 1857, p. 330-332).

Brevet d'invention pour un engin propre à lever les fardeaux (4 décembre 1599); — Brevet d'invention pour un moulin à farine (1er août 1621).

21. — Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours... publiée par MM. Firmin Didot frères, sous la direction de M. le Dr Hœfer. Paris, Firmin Didot frères, 1857-1866, 47 vol. in-8° à 2 col.

Célestin Port a donné à la *Nouvelle Biographie générale* un certain nombre d'articles qui lui avaient été demandés par Vallet de Viriville, un des directeurs de la publication. J'ai relevé sa signature au bas des articles suivants :

Tome XVIII (1858) : Foulques Ier, Foulques II, Foulques III, Foulques IV, Foulques V, comtes d'Anjou (col. 298-306).

Tome XX (1858) : Geoffroy Ier, Geoffroy II, Geoffroy III, Geoffroy IV, comtes d'Anjou (col. 6-11).

Tome XXI (1858) : Grandet (col. 637-639).

Tome XXII (1859) : Grille (col. 51-54); Grimaudet (col. 84-85); Guyet (Lezin, Martial et François) (col. 928-929).

Tome XXXI (1862) : Livonnière (Claude, Claude-Gabriel et Jean-André Pocquet de).

22. — Privilège octroyé par le roi Louis XIV pour des recherches minéralogiques en Anjou (Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 29e année, 2e série, t. IX, 1858, p. 29-30).

23. — Note sur les Lagouz, artistes angevins des XVIe et XVIIe siècles (Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du

Digitized by Google

département de Maine-et-Loire, 29e année, 2e série, t. IX, 1858, p. 81-82; — tirage à part, Cosnier et Lachèse, in-8o, 2 p.).

24. — Entrée de François Ier à Angers, le 5 juin 1518, et cavalcade reproduisant cette fête (juin 1858). Angers, Cosnier et Lachèse, 1858, in-8°, 16 p.

Signé : C. P.

25. — Les tremblements de terre dans le département de Maine-et-Loire [VIe siècle-1799] (Annuaire statistique de Maine-et-Loire, année 1858; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 8 p.; — réimprimé dans *Notes et Notices angevines*, p. 282-293, et dans *Questions angevines*, p. 137-154).

Dans l'*Annuaire de Maine-et-Loire* et dans le tirage à part, la notice sur les tremblements de terre est précédée d'une notice de trois pages sur les Archives départementales de Maine-et-Loire.

26. — Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. — Exposition quinquennale agricole, industrielle et artistique de 1858. — 2e division : Industrie; 8e section : Imprimerie, lithographie, carrosserie, arts divers. Angers, s. d. [1858], in-8°, 23 p. (Extrait du Compte-rendu général de l'Exposition de 1858. Angers, impr. Cosnier et Lachèse).

Rapport signé : Célestin PORT.

27. — Documents sur l'histoire du théâtre à Angers et sur le véritable auteur du *Mystère de la Passion* (Bibliothèque de l'École des chartes, 5e série, t. II, 1860-1861, p. 69-80).

28. — Histoire de France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque, par MM. Henri Bordier et Édouard Charton. Paris, aux bureaux du Magasin pittoresque, 1859, 2 vol., gr. in-8° à 2 col., VIII-592 et VI-598 p.

On lit à la page 392 du tome second de cet ouvrage : « Nous devons à M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, le récit qu'on vient de lire des faits politiques du règne de Louis XV, ainsi que ceux des règnes de Henri IV et de Louis XIII. »

Les parties traitées par Célestin Port occupent, dans le tome II, les pages 92 à 215 et 348 à 392.

Digitized by Google

Une nouvelle édition de l'*Histoire de France*, de Bordier et Charton, complétée et mise à jour par M. G. Ducoudray, est actuellement en cours de publication chez Montgredien et Cie, Librairie illustrée, 8, rue Saint-Joseph. Les livraisons publiées jusqu'à ce jour paraissent reproduire presque sans modifications le texte de la première édition.

29. — Inventaire analytique des Archives anciennes de la mairie d'Angers (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 3e série, 1re année, 1861, t. II, p. 489-496).

Introduction de l'ouvrage qui suit.

30. — Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers, suivi de tables et de documents inédits, publié sous les auspices du Conseil municipal. Paris, Dumoulin; Angers, Cosnier et Lachèse, 1861, gr. in-8°, XIII-628 p.

Cet ouvrage a obtenu un rappel de médaille au concours des Antiquités nationales, en 1861. Voy. sur ce concours le rapport de M. Alfred Maury (Bibliothèque de l'École des chartes, 3e série, t. II, 1861-1862, p. 561).

31. — Notice sommaire sur l'hôtel de Pincé, dit hôtel d'Anjou (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 3e série, 1re année, 1861, t. II, p. 27-33; — tirage à part. Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 7 p.; — réimprimé dans *Notes et notices angevines*, p. 250-255, et dans *Questions angevines*, p. 83-92).

32. — Sur les archives civiles du département de Maine-et-Loire, antérieures à 1790 (Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 34e année, 3e série, t. IV, 1863, p. 314-324).

33. — Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. — Maine-et-Loire.

Archives civiles, t. Ier. Paris, Durand, 1863, in-4°. — Introduction, XIII p. — Série A, 2 p. — Série B, non publiée. — Série C, 24 p. — Série D, 5 p.

Archives civiles, t. II. — Série E, t. Ier [E 1-4169.] Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1871, in-4°, 472 p.

Archives civiles, [t. III]. — Série E, t. II [E 4170-4426. — E supplément : Arrondissement d'Angers]. Angers, Lachèse et Dolbeau 1885, in-4°, 436 p.

Digitized by Google

Archives civiles, t. IV. — Série E, t. III [E supplément : Arrondissements de Baugé et de Cholet]. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1898, in-4°, 472 p.

Archives civiles, t. V. — Série E, t. IV [E supplément : Arrondissement de Saumur]. — *En cours d'impression* (18 feuilles tirées).

Archives ecclésiastiques. — Série G. Clergé séculier. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1880, in-4°, 333 p.

Archives ecclésiastiques. — Série H. Clergé régulier, t. I^er^ [H 1-1832]. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1898, in-4°, 276 p.

Célestin Port a laissé en manuscrit la copie, presque entièrement préparée pour l'impression, de l'inventaire du fonds de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, qui doit former le tome II de l'inventaire de la série H.

Il laisse également en manuscrit l'inventaire des archives des communes des arrondissements de Saumur et de Segré.

34. — Lettre à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique sur les travaux de Biardeau, suivie de documents inédits relatifs à ce sculpteur [1671] (Revue des Sociétés savantes des départements, 3^e^ série, t. III, année 1864, 1^er^ semestre, p. 85-110; — réimprimé sous le titre de « Documents inédits sur le sculpteur Biardeau » dans le Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 35^e^ année, 3^e^ série, t. V, 1864, p. 97-107; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, 1864, in-8°, 30 p.)

35. — Dictionnaire des communes de la France, par Adolphe Joanne, avec la collaboration d'une Société d'archivistes, de géographes et de savants. Paris, Hachette, 1864, in-8° à 2 col., CLX-2272 p. — Dictionnaire géographique, administratif, postal, statistique, archéologique, etc., de la France, de l'Algérie et des colonies, par Adolphe Joanne, 2^e^ édition, entièrement revisée et considérablement augmentée. Paris, Hachette, 1869, gr. in-8° à 2 col., CLXXXVIII, 2555 p.

Il existe de la seconde édition un tirage de 1872.

Célestin Port a rédigé dans ce dictionnaire les articles relatifs au département de Maine-et-Loire.

36. — Prologue pour l'inauguration à Angers, le 4 novembre 1865, du théâtre Auber. Angers, Lemesle, 1865, in-8°, 8 p.

Digitized by Google

37. — Vercingétorix. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, s. d. [1865], in-8°, 16 p.

Poésie, avec dédicace : A mon maître et plus que maître Jules Quicherat. — Angers, 4 août 1865.

38. — Les perrayeurs d'Angers (L'École, Revue de l'Instruction populaire, 1re année, n° 3, 27 janvier 1867, p. 19-23).

39. — Correspondance et extraits concernant la réception de Marie Stuart à Angers [1548] (Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. V., année 1867, 1er semestre, p. 89-92).

40. — Notes et notices angevines : les deux Bourdigné (Revue historique, littéraire en archéologique de l'Anjou, 1re année, t. I, 1867, p. 62-66; — réimprimé dans le *Dictionnaire historique, géographique et biographique du Maine-et-Loire*, t. I, p. 445-447).

41. — Notes et notices angevines : Le *Te Deum* des notaires d'Angers [3 octobre 1729] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. I, 1867, 137-141; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 1-5) (1).

Te Deum et réjouissances à l'occasion de la naissance du Dauphin.

42. — Cahier du tiers-état de la sénéchaussée de Saumur aux États-généraux de 1614 (Revue historique, littéraire et archoélogique de l'Anjou, 1re année, t. I, 1867, p. 203-210; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 6-13).

43. — Pillage de l'abbaye Saint-Florent, près Saumur, en 1562 (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. I, 1867, p. 262-271; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 14-23).

44. — La bibliothèque de l'Université d'Angers (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. I, 1867, p. 342-355; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 24-37).

Statuts de la Librairie commune de l'Université (1431).

(1) Les articles insérés par Célestin Port dans la *Revue de l'Anjou*, de 1867 à 1879, ont été réunis pour former le volume intitulé *Notes et notices angevines* (*infra*). La composition typographique qui avait servi pour la *Revue* a été utilisée pour ce volume.

Digitized by Google

45. — Le roi de la Basoche d'Angers [1498, 1602] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. Ier, 1867, p. 416-420; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 38-42).

46. — Rapport [par M. Ch. Jourdain] sur divers documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique communiqués par MM. Célestin Port, correspondant à Angers, et Henri Beaune, substitut du procureur général à Dijon, et texte de ces communications (Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. VII, année 1867, 2e semestre, p. 194-202).

Le rapport de M. Jourdain renferme l'analyse et d'abondants extraits des lettres adressées, au cours des années 1592, 1594 et 1595, à M. Christophe Milsonneau, sieur des Baraudières, avocat à Saumur, par l'un de ses beaux-fils, François Bourneau, étudiant à Bordeaux, puis à Toulouse.

47. — Collection des Guides-Joanne. — De Paris à Agen, par Vierzon, Châteauroux, Limoges et Périgueux, itinéraire descriptif et historique, par Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, illustré de 66 vignettes, par Hubert Clerget et Thorigny. Paris, Hachette, 1867, in-8°, IV-414 p.

« Remerciez pour moi l'aimable auteur de *Paris à Agen*, écrit George Sand à Adolphe Joanne (Nohant, 29 avril 1867). Il a vu en artiste et en ami, mon doux pays de la Creuse. Je suis touchée de sa sympathie pour Gargilesse et pour moi. »

48. — Petit inventaire des archives départementales de Maine-et-Loire [séries A à E] (Annuaire statistique de Maine-et-Loire, année 1868 p. 397-420; année 1869, p. 405-430; — tirage à part, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, in-8°, 48 p.), deux fascicules, (p. 1-24, 25 à 48).

Cet inventaire numérique des archives de Maine-et-Loire comprend les séries A à D, et la série E, de la cote E 1 à la cote E 907.

49. — Les enfants de France à Fontevrault [1738-1751]. (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. II, 1868, p. 67-78; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 43-54; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 217-237).

50. — Lettres d'un lieutenant du régiment de Montmorin

Digitized by Google

(Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. II, 1868, p. 149-159; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 55-65).

Lettres de Gilles-Joseph Dufour du Vau, lieutenant à l'armée de Flandres (1746-1747).

51. — Le médecin des pauvres [1450-1455]. (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. II, 1868, p. 233-239; — reproduit dans *Notes et notices angevines*. p. 67-73).

52. — Livres et manuscrits (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. II, 1868, p. 317-326; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 74-83).

Recueil d'homélies exécuté au XIe siècle pour Agnès de Bourgogne, comtesse d'Anjou; — Missel écrit en lettres de forme, légué en 1468 à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers par Pierre Trépigné, jadis prieur et, en dernier lieu, pensionnaire du prieuré-cure du Lion d'Angers; — Évangéliaire et épistolier avec miniatures exécuté, de 1470 à 1475, pour le chapitre de Saint-Laud d'Angers; — Inscriptions en vers sur divers manuscrits angevins; — Poursuites contre un livre protestant à Saumur, en 1648.

53. — Le siège de Rochefort-sur-Loire [1562]. (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, tome II, 1868, p. 391-397; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 97-103).

54. — Les boulangers d'Angers (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. II, 1868, p. 462-471; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 104-113).

Statuts des maîtres boulangers d'Angers, (1544).

55. — Les Carmes patriotes (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e année, t. III, 1868, p. 69-70; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 114-116).

Certificat de patriotisme délivré par la mairie de la Rochelle aux religieux Carmes, (18 janvier 1327, n. st).

56. — Les stalles et les tapisseries de Saint-Pierre de Saumur (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e an-

Digitized by Google

née, t. III, 1868, p. 231-243; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 117-136).

Comptes pour la façon des stalles de l'église Saint-Pierre de Saumur (1474-1478); — Comptes pour les tapisseries de la même église (1542) et description de ces tapisseries.

57. — *Quand même*, berquinade bretonne en un petit acte, par XXX... (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e année, t. III, 1868, p. 271-288; — réimprimé à part, Angers, Lachèse et Cie, s. d. [1893], in-8°, 20 p.).

En vers.

58 — Questions angevines. — I. L'hôtel de Lancreau (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e année, t. III, 1868, p. 302-309; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 137-144; — réimprimé sous le titre de « L'hôtel de Lancrau », dans *Questions angevines*, p. 11-24.

Signale la confusion qui s'est produite entre les deux hôtels de ce nom, situé l'un et l'autre rue Saint-Michel.

59. — Questions angevines. — II. La Godeline (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e année, t. III, 1868, p. 378-385; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 145-152; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 24-35).

La Godeline, premier hôtel de ville d'Angers, (1484-1529).

60 — [Documents relatifs à l'histoire des arts et des artistes en Anjou [1426-1566]. (Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. VII, année 1868, 1er semestre, p. 277-289).

Marché passé avec Conrardin Chappelle, « ouvrier de menuiserie », par le prieur de l'Hôtel-Dieu d'Angers pour la façon des stalles et des boiseries du chœur de son église (1426); — Compte pour la façon des stalles du chœur de l'église Saint-Pierre de Saumur (1474-1478) [Cf. *supra* n° 56]; — Dépenses faites pour les tapisseries de l'église de Saint-Pierre de Saumur (1542) [Cf. *supra* n° 56]; — Marché conclu avec un peintre angevin par le chapitre de Saint-Maimbœuf d'Angers pour représenter la légende de Saint-Saturnin (1566).

61. — Bibliothèque angevine. — (1) I. Description d'Angers,

(1) La réimpression des *Antiquités d'Anjou*, par Jean Hiret, qui devait former le second volume de la *Bibliothèque angevine*, annoncée comme sous presse en 1881, n'a pas paru.

Digitized by Google

par M. Péan de la Tuilerie, prêtre de Château-Gontier; — Nouvelle édition, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les rues, les hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des archives du département et de la mairie, par Célestin Port. Angers, Barassé, 1869, in-12, XIX-607 p. et un plan.

Voy. sur cet ouvrage un compte-rendu de M. H. d'Arbois de Jubainville (Bibliothèque de l'École des Chartes, 6e série, t. V, 1869, p. 700-701).

Cf. dans le même volume, p. 720, un extrait du rapport de M. Ferdinand de Lasteyrie sur le Concours des antiquités de la France de 1869.

62 — Deux banquets (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. V, 1869, p. 53-63; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 153-163).

Dépenses du festage du Sacre de l'année 1512; — Ordre du festin donné pour l'entrée de Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, en juin 1542.

63 — Les Thesmophories de Blaison [1775-1777] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. V, 1869, p. 341-353; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 164-177).

Réunion de huit amis qui s'assemblaient chaque mois pour discuter en commun des questions d'agriculture et d'économie politique; — programme des questions proposées pour 1776 et 1777.

64 — [Documents inédits des XVIe et XVIIe siècles] (Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. X, année 1869, 2e semestre, p. 533-547).

Marchés concernant les travaux de fortification du château d'Angers (1592); — Extrait de l'inventaire des meubles de Marie de Médicis, provenant du chartrier de Milly-le-Meugon (1645).

(*A suivre.*)

Digitized by Google

VAISSELLE ET OBJETS D'ORFÈVRERIE DU DUC DE MAZARIN FONDUS A LA MONNAIE en 1689.

On sait que malgré le désir exprimé dans son testament par Mazarin, on fit, sur l'ordre du roi, un inventaire de ses meubles aussitôt après sa mort, en mars 1661. Plusieurs copies de ce document existent, dont une à la Bibliothèque nationale et une autre aux archives du Palais de Monaco; mais dans ces dernières, on conserve, en outre, un autre inventaire fait en 1688, avec récolements en 1690 et 1693, et tandis que le premier a été utilisé et publié en partie par M. de Cosnac (1), le second jusqu'ici est resté inconnu.

En voici le titre exact : *Inventaire des meubles provenant de la succession de fue* (sic) *Son Éminence, lesquelles se trouvent tant au Palais Mazarin, que dans les maisons de Monseigneur le duc Mazarin, et qui proviennent de l'inventaire fait après la mort de mond. seigneur le cardinal Mazarin.*

Le premier mars 1661, le cardinal avait en effet marié sa nièce, Hortense Mancini, au marquis de la Meilleraye, à condition que ce dernier prît, avec le titre de duc, le nom et les armes de Mazarin. Par son testament, il les avait déclarés ses héritiers et, entre autres choses, de son palais de la rue des Petits-Champs et de ses meubles.

Or, parmi la vaisselle d'or et d'argent et les objets précieux portés dans l'inventaire de Monaco, plusieurs ont en marge cette mention : *Porté à la Monnoye en décembre 1689.*

Cette note et cette date s'expliquent facilement si on se reporte à une ordonnance de Louis XIV, du 14 décembre 1689, rappelant les ordonnances de 1672 et 1687 défendant la fabrication d'ouvrages d'or au-dessus de 4 onces et de vaisselle d'argent au-dessus de 3 et 4 marcs, au mépris desquelles les particuliers avaient « vaisselle de poids excessif » et « toute sorte de meubles et d'ustencils d'argent inutils, ce qui a causé une si prodigieuse consommation d'or et d'argent en ornemens superflus que nos

(1) *Les Richesses du Palais Mazarin.* Paris, 1885. — La partie publiée comprend les tableaux, les tapisseries et les statues, mais on y peut relever beaucoup d'incorrections.

Digitized by Google

Monnoyes se trouvent quasi sans aliment », il était donc ordonné « à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, qui ont chez eux des ouvrages ci-dessus deffendus, de les porter aux hostels de nos Monnoyes, à commencer du 1er janvier prochain et pendant le cours dudit mois, sous peine de confiscation et de 6,000 livres d'amende... pour être convertis en espèces, etc. »

Le duc s'exécuta donc, et sans doute sans attendre la date fixée. Le roi lui-même avait déjà commencé à faire fondre son argenterie dès le 9 décembre, comme le prouve le procès-verbal de l'opération (1). Pour les particuliers, les documents sont plus rares, et il m'a paru intéressant de publier ici la liste des objets que le duc Mazarin envoya à la Monnaie; quelques-uns ayant une réelle valeur artistique comme un grand chandelier de Ballin d'une grande richesse, et presque tous ayant une origine digne d'être signalée, puisqu'ils avaient figuré dans les collections si précieuses du cardinal Mazarin.

H. Lacaille.

VAISSELLE ET OBJETS D'ART PORTÉS A LA MONNAIE

Un autre bassin rond, aussy vermeil doré, cizelé des amours de Vénus, prisé la somme de ..... 772 liv.

Un autre bassin rond, aussy vermeil doré, cizelé de la prise et incendie de Troyes, prisé (2)..... 833 liv.

Un bassin rond, cizelé dans le millieu d'un Neptune avec son tridant, et à l'antour des divinitez et monstres marins, pesant quatorze marcs, sept onces, deux gros, prisé..... 447 liv.

Un grand vase d'argent de Paris, vermeil doré, cizelé, sur lequel est représentée l'antrée du roy Louis treize dans La Rochelle, aux armes de Son Éminence, timbrées, pesant vingt-deux marcs, prisé..... 836 liv.

Un autre grand vaze d'argent de Paris, vermeil doré, sur lequel est

(1) Archives nationales. K. 121, n° 13. La fonte continua jusqu'en mai 1690. Le total fut de 2,505,637 livres 4 sous 9 deniers.

(2) Ces deux bassins provenaient d'un ensemble de quatre bassins, dont les deux autres représentaient : 1° La Bataille de Rocroy; 2° La Prise de Dunkerque. Les quatre bassins pesaient 96 marcs, 2 onces, prisés, à raison de 38 livres le marc..., 3,657 l., 10 s. (Inventaire du Palais Mazarin, fol. 123).

Digitized by Google

cizelé et représenté Louis treize devant un officier de son armée (1), pesant 22 marcs, deux onces, prisé..... 845 liv.

Deux petits pots à boucquets, cizelés de testes de chérubins, festons de fruicts et goderons, prisés ensemble (2)..... 171 liv.

Deux vases cizelés d'un costé d'un nom de Jésus dans un soleil, et de l'autre d'un Maria aussy dans un soleil, prisé ensemble... 270 liv.

Un vinaigrier à six pans, cizelée de quatre figures avec une arpie pour ance, et pour bec un dragon, pesant trois marcs, sept onces, quatre gros, prisé..... ..... 150 liv.

Un vinaigrier d'argent, vermeil doré, à six pants, cizelée par le corps de festons, masques, trophées et feuillages, son biberon en dragon auquel il manque une aile, pesant trois marcs, six gros, prisé 238 liv.

Une sallière à l'espagnolle, carrée, en forme d'une grosse tour, au quatre coins de laquel sont quatre petites tours, et au-dessus d'ycelle quatre teste d'aigle qui servent de biberons, et dans un des costés de ladite grosse tour sont deux tirouer, dans l'un desquels est une petite cuillier d'argent vermeil dorée, pesant le tout ensemble sept marcs, trois onces, quatre gros, prisé (3)..... 117 liv.

Une placque gravée et pointillée dans le milieu d'un vaze de fleurs, cizelée à l'antour d'un grand cartouche, feuillages et festons à jour, de trois figures d'anfans et de deux figures de chien, avec sa bobesche et sa coquille cizelée d'un chérubin, pesant unze marcs, trois onces, trois gros, prisé..... 434 liv.

Une autre placque cizelée dans le meillieu des armes de Sourdis, à l'antour de feuillages et festons à jour et de deux figures aux costée, avec sa bobesche et coquille, cizelée de deux cartouches et de deux masques, pesant quatorze marcs, trois gros, prisé (4). . . 534 liv.

Six grands flambeaux d'argent de Paris vermeil doré, cizelée sur les tuiaux de feuillages et cartouches, et sur le pied de figures d'anfans représentant les Artz Libéraux, pesant les six ensamble cinquante et un marcs, deux onces, prisé (5). . . . . 1957 liv.

(1) A ajouter : aux armes de S. E. (Invent. du Palais Mazarin, fol. 129).

(2) Partie d'un lot de sept pots à bouquets, dont les cinq premiers « cizelés de figures de métamorphoses et de deux masques. » (Invent. du Palais Mazarin, fol. 138).

(3) Ces deux vinaigriers et la salière font partie, dans l'inventaire du Palais Mazarin, du chapitre des salières, vinaigriers et boîtes à sucre, du fol. 145 v° au fol. 148 v° — prisés ensemble 4,177 livres 12 sous.

(4) Ces deux plaques faisaient partie, dans l'inventaire du Palais Mazarin, de quinze « placques d'argent vermeil doré » prisées ensemble 4177 livres, 12 sous (fol. 151).

(5) Partie d'un lot de douze flambeaux; même description. (Invent. du Palais Mazarin, fol. 154 v°).

Digitized by Google

Une cassolette en trois pièces, le corps cizelée de goderons dans une forme de campane, et au-dessus de deux rangs d'oval à jour, portée sur trois pieds de griffons, à l'un desquelles est attachez le manche de ladite cassolette, pesant sept marcs, deux onces, quatre gros, prisé. . . . . 277 liv.

Une autre cassolette en trois pièces, pareil et semblable à celle cy-dessus, et néantmoins qui ne pèse que six marcs, cinq onces, prisé (1). . . . . 251 liv.

Un grand chandelier fait par Baslin, pesant trois cens trante et un marcs, trois onces, six gros, prisé (2). . . . . 10956 liv.

Un brasier d'argent blanc avec son bahud, façon d'Espagne, pesant trante et un marc, cinq onces, prisé. . . . . 822 liv.

Une armure d'argent blanc cizelé, faict à Paris, concistant en un casque garny de ses oreillettes sur lequel est un dragon, hoscol devant et dairier, corps de cuirasse aussy devant et dairière, les deux espaullières, les deux brassars, les deux gantelets, deux tassettes, cuissars et deux genouillères, le champhrain du cheval et l'entre deux oreilles, le tout garny, pour lier les mouvans de ladite armure, partie de cuir, partie de toille et canevas, avec les attaches de velours, pesant le tout ensemble quatre-vingt-douze marcs, deux onces, prisé (3). . . . . 2400 liv.

Une garniture de feu composé de cinq pièces, sçavoir : le souflet, pincette, pelle, tire-braize et fourchette, garnis par les boutz et millieu d'argent blanc, façon d'Italie, prisé (4). . . . . 25 liv.

(1) Ces deux cassolettes sont comprises dans l'invent. du Palais Mazarin dans un chap. intitulé « Chozes diverses d'argent vermeil doré ».

(2) Ce chandelier est ainsi décrit dans l'invent. du Palais Mazarin : « Un grand chandelier en forme de lampe, faict par Baslin, à Paris, cizelé à godrons, chargé par le hault de six termes, trois d'hommes et trois de femmes, portant six bobesches, et au dessoubz de six branches en feuillages, de chacune desquelles sort un enfant qui tient deux (*sic*); ledit chandelier finissant en hault par trois petits enfans aillez qui d'une main soustiennent en l'air une couronne ducalle, et de l'autre tiennent chacun un escusson des armes de Son Éminence, et par le bas un cul de lampe cizelé par dessoubz des Vens; poisant le tout ensemble trois cens trente et un marc, cinq onces, six gros. (fol. 171 v°).

Le cardinal possédait un autre chandelier identique à celui-ci, et qui est inventorié immédiatement après.

Ce sont les deux seules pièces mentionnées avec le nom d'un artiste.

Tous les flambeaux et chandeliers de Mazarin furent estimés 35605 liv. 5 s.

(3) Variante de l'inv. du Palais Mazarin : « ...concistant en un masque crochecol (*sic*) oreillères, hausse col devant et derrière, etc... » (fol. 178 v°).

(4) Cette garniture et les objets suivants sont compris dans l'invent. du Palais Mazarin dans ce chapitre « Argent blanc, choses diverses ».

Digitized by Google

Un bouton d'argent blanc, façon d'Italie, pesant quatre onces, sept gros, prisé. . . . . 15 liv.

Une paire d'esperon d'argent blanc, façon de Paris, cizelée de feuillage et figures, lesquels ont esté employée à garnir la bordure d'un grand miroire, pesant ensemble cinquante-six marcs, deux onces, prisé. . . . . 1687 liv.

Une chaisne d'argent faicte à la Chine, composé de soixante et cinq gros grains à cinq costé, cizelée à jour fort délicatement, servant de chaisnons, pesant trois marcs, une once, quatre gros, prisé. . . . . 95 liv. 12 s.

Un petit ancrier rong, tout uny, pesant deux onces, six gros, prisé (1). . . . . 15 liv.

Un soufflet de peau de santeur, le bois verni de noir à la chinoise, tout garny de philigranes d'argent.

Un petit housoir avec le manche de bois tourné et verny comme dessus et garni de mesme philigranne.

Deux bordures avec deux bobesches, et chacune cizelée de festons, feuillages et fruicts, lesquelz servent à deux placques de miroire.

Un coffre à toilette, de racine d'olivier, carée, garny aux quatre coings, au millieu, au-dessus et à l'indroit de la clef, de grandes placques d'argent vermeil doré cizelée de feuillages et de fleurs, avec son piedz suporté par des collones de mesme bois et garnitures; dans lequel coffre il y a les pièces cy-dessoubz mentionnez, le tout d'argent vermeil doré et cizelé comme dessus, savoir :

Un carré couvert, pesant (*sic*). . . . . *Marcs.* 8 5 4
Un autre carré sans couverture, pesant. . . . . *Marcs.* 5 6 4
Deux petites brosses à poignées, avec les manches de mesme argent et ouvrages.

Une autre petite brosse de philigraine d'argent vermeil dorée.

Un petit coffre à plotte cizelée de feuillages, festons et fruicts.

Une boitte à poudre à six pants, pesant. . . . . *Marcs.* 2 6 0
Une petite boitte à gosme, pesant. . . . . *Marcs.* 0 2 0
Une boitte à mousches, pesant. . . . . *Marcs.* 0 4 4
Une tasse couverte, pesant. . . . . *Marcs.* 2 3 2

(1) Cet encrier est le dernier objet qui se trouve mentionné à la fois dans l'inventaire du Palais Mazarin de 1661 et dans celui des Archives de Monaco. Le reste ne provenait pas du cardinal et devait être la propriété du duc Mazarin. Le prix n'est plus marqué, il n'y a plus que le poids, sauf pour les premiers articles.

Digitized by Google

Une petite tasse couverte, pesant. . . . . *Marcs.* 0 5 4
Une autre tasse pareille, pesant. . . . . *Marcs.* 0 5 4
Une petite soucouppe ronde, pesant. . . . . *Marcs.* 2 0 0
Un bassin ovalle, pesant. . . . . *Marcs.* 6 3 0
Une gantière oval, pesant. . . . . *Marcs.* 3 0 4
Une autre gantière, pesant. . . . . *Marcs.* 2 7 0
Une aiguière couverte, pesant. . . . . *Marcs.* 3 3 4
Une bouteille carrée, pesant. . . . . *Marcs.* 2 4 0
Une autre bouteille carrée, pesant. . . . . *Marcs.* 2 4 0
Un potz à mettre de la paste, pesant. . . . . *Marcs.* 1 4 0
Une petite boitte en forme de baril, pesant . . . *Marcs.* 0 4 0
Un flambeau carré, pesant. . . . . *Marcs.* 1 6 0
Un autre flambeau pareil, pesant. . . . . *Marcs.* 1 6 0

VAISELLE D'ARGENT BLANC.

Deux très grands plats pesant (1) :
le premier. . . . . *Marcs.* 12 1 6
le deuxiesme. . . . . *Marcs.* 12 1 6

Quatre autres grands platz, pesant (2) :
le premier. . . . . *Marcs.* 9 4 4
le deuxiesme. . . . . *Marcs.* 9 3 4
le troisiesme. . . . . *Marcs.* (*en blanc*)
le quatriesme. . . . . *Marcs.* (*en blanc*)

Un grand porte sallière en sept pièces, sçavoir : une sallière avec sa hausse, deux sucriers aux deux coing et deux vinaigriers aux deux autres coings, pesant ensemble vingt et un marcs.

Une grande sallière à quatre branches, pesant trois marcs, six gros.

Deux grands flacon avec leurs chaisnes, pesant :
le premier. . . . . *Marcs.* 14 5 4
le deuxiesme. . . . . *Marcs.* 14 5 4

Une petite marmite couverte, pesant. . . . . *Marcs.* 4 7 0

Une garniture de grille de feu composée de quatre vaze et quatre devant de pied.

Neuf fourchettes marqué avec une N dairière.

Quatre cuillieres marqué de mesme avec une grande N.

Un grand flambeau rond, à l'antique, toutte uny, marqué desoubz avec un V et un P, la tige à quatre boulons, pesant. *Marcs.* 4 2 0

(1) En marge dans l'inventaire « à la Monnoye, décembre 1690 ».
(2) En marge : « A la Monnoye, en décembre 1690 ».

Digitized by Google

Une petite cassette à jour servant d'escritoire avec un poudrier, sans ancrier, pesant. . . . . *Marcs.* 8 1 0

Unze cuillières escritte dairière *d'Effiat,* dont il y a une de rompue, pesant ensemble. . . . . *Marcs.* 2 6 4

Deux petits bras, pesant ensemble. . . . . *Marcs.* 1 3 2

Deux pots à boucquetz cizelé dans le milieu de chaque costé d'une taite de chérubin, et de deux masques au-dessoubz des ances, pesant. . . . . *Marcs.* 4 4 0

Un grand bassin (1) rond cizelé tout autour de feuillages et rozes, ayant dans le meillieu un petit rond eslevé sur lequel est une arme de petits carreaux en lozange (*sic*) avec une couronne au-dessus, et plus bas un grand rond sur lequel sont trois dauphins et trois teste de chérubins, pesant treize marcs, cinq onces, deux gros.

Un autre vaze faict en buire, cizelé de crotesque et feuillage, avec trois cartouches représentant les Forces d'Hercule, et sur son biberon une petite cartouche sans armes, pesant. *Marcs.* 4 7 4

Une tasse à six goderons avec un petit moulin, sur laquelle s'ajuste une autre tasse aussy à six goderons, cizelé de trois aigles, et dans le millieu de ladite tasse est une collonne sur laquel est une canne (*sic*), le tout d'argent d'Allemagne, pesant ensamble. . . . . *Marcs.* 3 2 0

Un couvercle d'escuelle avec les armes de la Meilleraye, d'argent vermeil doré, pesant. . . . . *Marcs.* 1 2 6

Deux petites bobesches avec des branches de feuillage d'argent vermeil doré, pesant ensemble. . . . . *Marcs.* 0 7 2

Une paire d'esperons d'argent vermeil doré, tout autour desquels sont des petits ornemens d'argent blanc, pesant ensemble. *Marcs.* 1 5 4

Un chandelier à six branches avec sept bobesches (*sic*) porté par un pied rond, tout uny, pesant. . . . . *Marcs.* 9 0 0

Un petit coffre carée, le couvercle rond, de philigranne, dans lequel est un petit coffre carrée d'argent porte par quatre boulles et deux ancres d'argent vermeil doré, pesant. . . . . *Marcs.* 3 0 4

Deux petite boitte de philigraine, couverte, faicte en tasse, pesant. . . . . *Marcs.* 1 6 6

Une autre petite boitte ronde, platte, couverte, portée par trois petites boulles, le tout de mesme philigranne que cy-dessus, pesant. . . . . *Marcs.* 0 3 6

(1) Ce bassin et les quelques articles qui suivent étaient en « argent vermeil doré » d'après le titre du chapitre.

Digitized by Google

LES GRANDES DATES DE LA RÉVOLUTION D'APRÈS LE CONVENTIONNEL PICQUÉ

Le conventionnel Picqué, député des Hautes-Pyrénées, a occupé sa vieillesse à dicter ses souvenirs, plus prolixes qu'intéressants, quoiqu'ils ne soient pas dépourvus de tout intérêt, à corriger ces dictées, à y faire des additions; il a laissé de tout cela un gros volume assez malaisé à déchiffrer, actuellement conservé à la bibliothèque municipale de Bagnères-de-Bigorre. A la suite de ses souvenirs proprement dits, Picqué a inséré divers fragments, des notices biographiques, et, entre autres morceaux, à la page 607, de *Courtes et simples indications des principales époques et phases de la Révolution française*. Elles comprennent d'abord un résumé chronologique fort bref des faits restés saillants dans la mémoire de ce vieillard, et qu'on peut donc croire l'avoir jadis frappé ou intéressé davantage; puis, à partir de la proclamation de la République, une division en huit époques des événements de l'histoire de France, du 21 septembre 1792 au 5 mai 1821, mort de Napoléon. Les dates choisies comme limites de ces périodes sont toujours curieuses et le plus souvent importantes à quelque titre. Ce document a donc un réel intérêt, non pas que la sélection opérée dans ces trente années historiques par la mémoire fléchissante de Picqué soit définitive et sans défaut, mais par les indications qu'il donne sur la psychologie des conventionnels : il montre comment la masse moyenne et anonyme des députés se figurait la suite et l'enchaînement des grandes choses dont ils avaient été témoins d'abord, et ensuite acteurs.

L.-G. PÉLISSIER.

Courtes et simples indications des principales époques et phases de la Révolution française.

Assemblée des notables. Le bureau de Monsieur, frère du roi, donne l'exemple du rejet de l'impôt foncier. Dès lors, le roi est forcé d'annoncer la

Convocation des États généraux à Versailles le 5 mai 1789.

Digitized by Google

Extrait des cahiers des bailliages, qui demandent la suppression des droits féodaux, des dixmes, des lettres de cachet et réclament la liberté personnelle et de la presse.

Séance royale du 23 juin contre la réunion des ordres. Elle n'a pas de suite.

Toccin (*sic*) du 14 juillet 1789. Prise d'armes et de la Bastille. Le roi se rend à la maison commune et prend la cocarde nationale, le 17 juillet.

4 août. Abolition des privilèges.

8 août. Abolition des justices seigneuriales.

13 août. Abolition des dixmes.

23 août. Liberté des opinions religieuses.

24 août. Liberté de la presse.

5 octobre. Le peuple amène le roi à Paris.

6 octobre. On démolit les prisons de Saint-Lazare.

7 octobre. L'uniformité des contributions décrétée.

12 octobre. Translation de l'Assemblée nationale à Paris. Abolition des offices de judicature.

16 novembre. Monsieur vient s'expliquer sur son agent, le marquis de Favras, condamné à la peine capitale. Il proteste de son attachement, adopte les couleurs nationales.

15 janvier 1790. Fixation de 93 départements.

4 février. Le roi se rend à l'Assemblée. Il promet d'aimer et de maintenir la Constitution, d'élèver son fils dans « ses maximes. »

6 février. Suppression de tous les Parlemens.

5 mars. Communication du livre rouge, où l'on trouve une partie des dilapidations et de la corruption de la Cour.

30 avril. Établissement des jurés en matière criminelle. Le droit de guerre et de paix appartient à la nation.

24 mai. Établissement du tribunal de cassation. Le roi demande 25 millions. Accordé.

16 juin. Les ministres catholiques salariés par la nation.

14 juillet 1790. Première fédération générale des Français au Champ de Mars.

6 août. Abolition du droit d'aubaine et d'extraction.

25 septembre. Émission des assignats.

13 octobre. Restitution des biens des religionnaires.

26 décembre. Le roi approuve la Constitution civile du clergé.

16 février 1791. Suppression des jurandes.

19 février. Suppression des entrées.

2 avril. Mort de Mirabeau.

25 avril. Le roi notifie aux puissances son intention de maintenir la Constitution.

21 juin. Dans la nuit, le roi s'enfuit avec sa famille.

22 juin. Le maître de poste de Sainte-Menehould, Drouet, l'arrête.

Digitized by Google

25 juin. La garde nationale ramène le roi à Paris.

On nomme des commissaires pour entendre le roi et la reine. Les députés communiquent leurs réponses à l'Assemblée; elle leur est plus dévouée qu'avant leur fuite. Intrigue.

8 août. Revision funeste de la Constitution.

14 août. Le roi la jure au sein de l'Assemblée. Y croira-t-on?

30 septembre 1791. Dernière séance de l'Assemblée constituante.

Première assemblée législative; les désordres sont à leur comble. Décret qui prononce la déchéance du roi.

Les municipalités de janvier 1792 préparent un mouvement.

Les patriotes se réunissent au *Cadran bleu*, boulevard du Temple, à Saint-Roch, à Charenton avec 224 membres de la Législative. Le bataillon sacré des Marseillais et des Brestois. Ils marchent aux Thuilleries le 30 août 1792. Les Suisses refusent des pourparlers, l'attaque commence par les Suisses. Le roi, abandonné par quelques gardes nationaux et des chevaliers du poignard, se réfugie à l'Assemblée. Les Suisses sont massacrés.

Convocation d'une Convention nationale. Le roi conduit à la Tour du Temple avec sa famille.

La Convention nationale, à sa première séance, proclame la R. F. une et indivisible le 21 septembre 1792.

Première époque qui a précédé le jugement du roi.

Deuxième époque, entre ce jugement et l'exécution du monarque le 21 janvier 1792 (*sic*), offre le tableau de la France, la défection des Girondins, l'assassinat de Marat, les sièges de Lion et de Toulon, la guerre de la Vendée, les victoires de Pichegru et de Jourdan, la mort de Danton, la fête à l'Être Suprême, le 31 mai, le supplice de Robespierre le 9 thermidor, celui de Saint-Just, de Couthon, la société des Jacobins dissoute.

Troisième époque. Désastre de Saint-Domingue. Débarquement des émigrés trahis par les Anglais à la baye de Quiberon. Gouververnement révolutionnaire (de Billot-Varenne). Journées désastreuses du 8 germinal, 8 prairial, 13 vendémiaire. Succès et revers sur le Rhin, la constitution de l'an III, la fin des séances de la Convention nationale.

Quatrième époque. Établissement de deux conseils, du directoire exécutif. La défaite de Pichegru. Premières victoires de Bonaparte et de Moreau. La conjuration de Babeuf. La paix de Leoben. La mort de Hoche. 18 fructidor.

Cinquième époque comprise entre le traité de Campo-Formio, la réaction de l'an 6, le congrès de Rastadt, l'invasion de Rome, de Naples, de la Suisse, la fin de la puissance temporelle des papes, l'arrivée de Souvarof en Italie. Bataille de Novi. Destitution de trois directeurs. Expédition d'Égypte. Retour de Bonaparte. Mort de

Digitized by Google

Kléber assassiné. 18 fructidor (*sic*), dispersion des Conseils à Saint-Cloud.

Sixième époque. Consulat. Consulat à vie. Tribunat. Passage du Saint-Bernard. Bataille de Marengo et de Hohellinden. Paix de Lunéville. Bonaparte empereur. Système continental, préparatifs de descente en Angleterre. Alliance avec la Russie. Pie VI meurt à Vienne en France. Rétablissement du culte catholique dominant. Expédition malheureuse à Saint-Domingue. Bataille navale à Trafalgar; procès, exil de Moreau. Bonaparte exhume l'ancien régime; il fait des rois, des princes, des barons; imagine des cordons, des sénatoreries.

Septième époque. Censure des journaux. Sénat, Corps législatif muets. Établissement de l'Université et de la Légion d'honneur. Arrivée de Pie VII à Paris. Couronnement de l'Empereur; il se nomme roi d'Italie, prend Vienne. Paix de Presbourg. Confédération du Rhin. Guerre contre la Prusse. Invasion de l'Espagne, répudiation de Joséphine. Mariage de Bonaparte avec Marie-Louise. Naissance du roi de Rome. Expédition manquée contre la Russie. Incendie de Moscow, conspiration de Mallet, campagne de Dresde, mort de Moreau, bataille de Leipsick, les coalisés sont en Champagne. Belle défense. L'Empereur est trahi. Il donne sa démission et part pour l'île d'Elbe.

Huitième époque. Arrivée des Bourbons. La Charte; on l'anéantit. Fuite des Bourbons. Retour de Bonaparte trahi à Waterloo. On le conduit à Sainte-Hélène. Il y meurt le 5 mai 1821.

CHRONIQUE

Notre secrétaire de rédaction, M. Henri Maïstre passe de la bibliothèque de l'Arsenal au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, et nous lui en adressons toutes nos félicitations. Le goût si vif dont il a témoigné ici et ailleurs pour les travaux historiques et bibliographiques, la solidité et l'élégance de ses écrits, sont un sûr garant de l'heureux choix qu'a fait la Bibliothèque. M. Maïstre ne nous privera pas, nous l'espérons, de sa collaboration, mais il abandonne le secrétariat — plus astreignant qu'on ne le croit — de la rédaction de la *Correspondance*. C'est en cela qu'à nos félicitations se mêle une part égoïste de regrets; nos lecteurs s'associeront aux uns comme aux autres.

Digitized by Google

A propos de la Bibliothèque nationale, nous devons réparer les inexactitudes d'une information la concernant, inexactitudes empruntées un peu à la légère à un grand journal du soir, ordinairement mieux renseigné.

Les manuscrits de la collection Barrois, dérobés à la Bibliothèque aux environs de l'année 1840, y sont rentrés en 1888, non pas à la suite d'un don généreusement consenti par lord Ashburnam, fils de l'acquéreur, mais par voie d'achat. Ces manuscrits ont été payés au prix de 600.000 francs, c'est-à-dire à peu près six fois plus que le prix originairemnet payé par lord Ashburnam père.

En outre, le manuscrit du *Petit Jehan de Saintré* n'est pas réellement un autographe, mais il porte un certain nombre de corrections dues à l'auteur. M. Gaston Raynaud doit en faire une étude critique dans le *Romania.*

~~~ La librairie Hachette met en vente la cinquième édition du beau livre de notre collaborateur, M. Frantz Funck-Brentano, *le Drame des Poisons.* Il ne s'agit pas d'une simple réimpression. Cette nouvelle édition est précédée d'une importante préface de M. Albert Sorel, membre de l'Académie Française. Le chapitre sur la mort de Madame est accompagné d'une note de M. le professeur Brouardel, qui ne figurait pas non plus dans les éditions précédentes.

~~~ M. C. Boulanger se propose de publier, sous le titre de : *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie,* un recueil où il reproduira, en 50 planches, la collection d'antiquités gallo-romaines et franques qui a figuré à l'*Exposition rétrospective* de 1900. La partie descriptive sera précédée d'une préface par M. S. Reinach, conservateur-adjoint du Musée de Saint-Germain-en-Laye.

~~~ **Cours d'archéologie et d'histoire de l'art.** — *Faculté des Lettres :* M. Collignon étudiera, le samedi, à 3 heures, à partir de décembre, l'art à Athènes avant les guerres médiques; le mercredi, à 10 heures et à 11 heures, il étudiera diverses questions relatives à l'art grec du Ve et du IVe siècles et dirigera des exercices pratiques d'archéologie. — M. H. Lemonnier étudiera, le jeudi, à 3 heures, Notre-Dame et le Louvre; le lundi, à 2 heures et à 4 heures, il traitera de diverses questions sur la bibliographie et l'histoire de l'art.

École des Chartes : M. R. de Lasteyrie fera son cours d'archéologie du moyen âge, les mercredis et jeudis, à 2 h. 1/2.

Conservatoire des Arts et Métiers : M. Lucien Magne étudiera, les mercredis et samedis, à 9 heures du soir, à partir du 6 novembre, l'art appliqué aux métiers.

École des Beaux-Arts : A partir du 28 novembre, cours de M. L. de Fourcaud, le jeudi, à 3 heures, sur l'esthétique et l'histoire de l'art — A partir du 4 novembre, le lundi, à 10 heures du matin, cours de M. Lucien Magne, sur l'histoire de l'architecture. — A partir du

Digitized by Google
~~~

7 novembre, le jeudi, à 10 heures, cours de M. Boeswilwald, sur l'histoire de l'architecture française du moyen âge à la Renaissance. — A partir du 5 novembre, le mardi, à 1 h. 1/2, cours de M. E. Pottier, sur l'histoire et l'archéologie.

~~ M. René Bonnat, le nouvel archiviste départemental du Lot-et-Garonne, a inauguré la prise de possession de son service par un compte-rendu du *Congrès archéologique d'Agen* (*Agen et Auch*), *11-18 juin 1901* (Agen, Imp. moderne, 1901; in-8°, 42 pp.) Il retrace les diverses excursions des congressistes et résume les principaux travaux dont ils ont donné lecture. C'est une relation très complète, et, de plus, fort agréable, M. René Bonnat n'étant pas de ces érudits qui se défendent d'avoir de l'esprit.

Ouvrages nouveaux :

~~ **Champier** (Victor) et **Sandoz** (G.-Roger) : *Le Palais-Royal d'après des documents inédits* (*1629-1900*); — Paris, Société de propagation des livres d'art, 1900, 2 vol. in-4° de XXI-548 pp. et 28 pl., et de 220 pp. et 12 pl.

Bien que les deux volumes de ce luxueux ouvrage soient datés d'un même millésime, notons, pour les bibliographes amoureux de précision, qu'ils ont, en réalité, paru, le tome II en 1900, et le tome Ier en 1901. Celui-ci est en effet le plus important, d'abord par son étendue, et parce qu'il étudie du Palais-Royal l'époque la moins connue, et sur laquelle tout ou presque tout était à faire, car Édouard Fournier, dans sa monographie qui était jusqu'ici le seul travail suffisant sur le Palais-Royal, n'avait pas eu recours aux documents inédits si nombreux que recèlent les Archives nationales et nos autres dépôts de manuscrits.

M. Champier a donc pris pour sa part l'histoire du palais depuis Richelieu jusqu'à la Révolution. Depuis Richelieu et pas avant; il a laissé volontairement de côté l'histoire du quartier depuis ses lointaines origines, et, ce faisant, n'a pas eu tort : car traiter cette partie superficiellement, comme Fournier, était inutile; et la traiter à fond eût exigé des recherches très longues et assez ardues, considérablement accru l'épaisseur du volume, et n'a, du reste, que peu ou prou de rapports avec le Palais-Royal lui-même. Ce qui importait était de connaître parfaitement la topographie de cette région à l'époque où Richelieu y fit élever ses premières constructions, et M. Champier a, précisément là-dessus, un chapitre, le premier, qui est fondamental. A l'aide de la série R⁴ des Archives nationales et des minutes conservées dans l'étude du notaire de Richelieu, il a pu dresser la liste complète des acquisitions faites de 1624 à 1643 pour l'édification du Palais-Cardinal, et, par le moyen de cette liste, établir un plan

Digitized by Google

reconstitutif de l'emplacement où s'éleva ce Palais. Pour toute la suite du volume, ce plan est d'un intérêt et d'un secours évidents. Il diffère quelque peu de celui donné par Hoffbauer (pl. VI à la suite du travail de Fournier), et, basé sur des documents plus précis, doit se rapprocher davantage de la réalité. Mais qu'il y soit entièrement conforme, c'est peu probable : on sait combien, en l'absence d'un plan contemporain, de telles reconstitutions, fondées sur des textes embrouillés et souvent contradictoires, sont difficiles; celle de M. Champier, qui ne correspond pas toujours à ce qu'il en dit lui-même (comparez, par exemple, le plan au premier alinéa de la pl. 18), donne pourtant une représentation approximative de ce que devait être, vers 1624, cette partie du quartier Saint-Honoré : c'est déjà beaucoup, et, tel quel, ce plan est précieux.

M. Champier a fait d'autres trouvailles encore, dont nous ne pourrions, sans nous étendre trop, indiquer ici seulement les principales. Tant sur le Palais lui-même que sur ses divers occupants, ses fouilles dans les cartons des Archives lui ont permis de nous donner en abondance des détails inédits sur bon nombre de questions jusqu'ici laissées dans l'ombre. A propos de chacun des propriétaires du Palais, il trace un tableau, très précis et très curieux, de leur vie intime, des objets d'art dont ils enrichirent les célèbres galeries, etc.

M. Sandoz, qui s'était chargé du second volume (le Palais-Royal, de Richelieu à nos jours), tâche un peu ingrate puisque cette période à été presque épuisée par les historiens, s'en est acquitté très honorablement. Et d'abord il a, lui aussi, dépouillé, aux Archives nationales, les papiers des princes d'Orléans (dont il néglige de donner les cotes), et y a trouvé l'état des ventes, faites par Philippe-Égalité, des arcades du Palais-Royal, plusieurs renseignements nouveaux sur l'histoire du Théâtre-Français sous la Révolution et l'Empire, etc. Qu'il nous permette, néanmoins, de lui signaler, aux Archives de la Seine, un certain nombre de documents encore inédits, dont quelques-uns, concernant la police du Palais-Égalité en l'an VI, viennent seulement d'être publiés dans *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (10 septembre 1901, pp. 282-283). Nous avons eu quelque surprise à constater que M. R. Sandoz, en général si bien informé de la bibliographie de son sujet, ne s'était pas servi du *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, dû à M. A. Tuetey, et notamment de la remarquable introduction qui précède le tome II. A ces réserves près, il n'y a qu'à louer M. R. Sandoz de ses chapitres, brillants et colorés, sur les galeries de bois, les cafés et les restaurants, les maisons de jeu, les magasins et les boutiques qui ont longtemps animé ce Palais-Royal si morne aujourd'hui, et si tranquille au milieu d'un quartier bruyant et affairé.

L'exécution matérielle de ces deux volumes est très soignée. Luxueusement édités par la Société de propagation des livres d'art, qui a

Digitized by Google

fait ses preuves et dont chaque publication est un événement pour les bibliophiles, ils sont illustrés d'un nombre considérable de vignettes et de culs-de-lampe, d'eaux-fortes, d'héliotypies, de fac-similés d'aquarelles, en tout une trentaine de planches hors-texte et quatre cents gravures dans le texte.

Grand (Roger) : *Recherches sur l'art roman à Aurillac ; ses derniers vestiges ;* — Aurillac, E. Bancharel, 1901, 23 pp. et pl. (Extr. de la *Revue de la Haute Auvergne*). Intéressante notice dans laquelle l'auteur a signalé et reproduit par la gravure les principaux vestiges de l'art roman, encore conservés à Aurillac, dont les monuments de cette époque ont disparu.

M.

Renart (E) : *Répertoire général des collectionneurs et des principaux artistes, lettrés, savants et curieux de la France, la Belgique et la Suisse ;* — Paris, 1901, chez l'auteur. — In-18, 708 pp.

Cette nouvelle édition du *Répertoire général des collectionneurs* est très supérieure à la précédente édition, qui rendait déjà de réels services ; celle-ci en rendra plus encore.

L'auteur a d'abord donné la liste des collectionneurs français de l'Algérie et de la Tunisie, puis, dans une seconde partie, celle des collectionneurs, des principaux artistes, lettrés, savants et curieux de Paris ; la troisième partie est consacrée à la Belgique et à la Suisse ; en annexe se trouvent les noms des marchands, liste malheureusement trop incomplète.

Ce volume, d'un format plus pratique que le précédent, est indispensable aux curieux et aux travailleurs ; son auteur donne des renseignements précis et presque toujours très complets ; souhaitons que dans une édition postérieure, il fasse figurer l'énumération des principales revues ou publications périodiques, en particulier au point de vue historique, ce qui serait un excellent complément de cette publication si utile.

M.

Périodiques :

Bulletin archéologique, 1901, 2e livr : L'abbé Arnaud d'Agnel et L. Allec, Compte rendu de l'exploration d'une station préhistorique découverte à Vachères (Basses-Alpes), pp. 174 à 184 et 2 pl. — P. de Châtellier, Exploration des tumulus des Montagnes Noires (Finistère), pp. 185 à 203 et grav. — Bleicher et J. Beaupré, Note sur l'exploitation du minerai de fer fort et oolithique en Lorraine dans l'antiquité, pp. 204 à 207. — J. Beaupré, Étude des enceintes préhistoriques en Lorraine, pp. 208 à 214. — L. Coutil, Les fouilles de Pitres (Eure), pp. 215 à 224 et 2 pl. — Th. Eck, Note sur les moulins à grain de Vermand (Aisne), pp. 225 à 230. — J. Déchelette,

Digitized by Google

Découverte d'un vase sigillé de fabrique arverne, dans la Prusse orientale, pp. 231 à 237. — L. Plancouard, Un cimetière franc à Mézières-Maudétour (Seine-et-Oise), pp. 238 à 244 et grav. — J. Pilloy, Notice sur quatre fibules de Monceau-le-Neuf (Aisne), pp. 245 à 253 et grav. — F. Pasquier, La construction du château de Saint-Élix-en-Comminges (1540-1548), étude d'après les minutes notariales, pp. 254 à 275 et grav. — L'abbé Brune, Notice sur quelques œuvres d'art ancien dans le Jura, pp. 276 à 280, 3 pl. et grav. — R. Drouault, Inscription hébraïque trouvée à Loudun (Vienne) pp. 281 à 203. — Recherches archéologiques aux environs du poste de Tatahonine (Tunisie), par MM. le capitaine Tribalet, Gauckler, Ph. Berger, pp. 284 à 298, pl. et grav. — Capitaine Maumené, Note sur des dessins et peintures rupestres relevés dans la région entre Laghouat et Géryville (1899-1900), pp. 299-307, pl. et grav. — Saint-Gsell, Notes d'archéologie algérienne, pp. 308 à 323.

Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, 1901, n° 9-10 : H. Levallois, Recherches, à propos d'une liste des vassaux de Bar, de l'an 1311, sur les débuts du règne du comte Édouard Ier, pp. 193 à 219. — E. Duvernoy, Chartes d'Antoine et de Ferry II, comtes de Vaudémont, pp. 219 à 226. — J. Beaupré, Le briquetage de la Seille, et les fouilles faites en 1901, à l'occasion du Congrès d'anthropologie de Metz, pp. 227 à 230. — L. Germain, La famille des médecins Callot (*suite*), pp. 231 à 237. — Du même, La parenté de Henri II, duc de Lorraine, avec Catherine de Bourbon, sa première femme, pp. 237 et 238.

Carnet historique et littéraire, 1901, n° 3 : Comte de Riocour, La fin d'une société : lettres du chevalier de l'Isle, pp. 321 à 338. — V. du Bled, La famille de Mazarin, pp. 351 à 376. — Comte de Diesbach, Souvenirs d'un soldat (1809) (*suite*), pp. 377 à 393. — A. Foulon de Vaulx, Antoine Vestier (*fin*), pp. 394 à 419. — P. Fromageot, La chevalière d'Eon à Versailles en 1777, pp. 420 à 439. — Rouges, blancs et bleus : lettres, portraits et fac-similés, pp. 453 à 458.

N° 4 : Baron Durrieu, Nicolas Ier et l'avènement de Napoléon III, pp. 32 à 42. — C. de Latour, Mémoires inédits du général Chapowski, officier d'ordonnance de Napoléon Ier, pp. 65 à 84. — Mémoires sur le Collier de la Reine, pp. 85 à 92 et une grav. — Comte A. de Diesbach, Souvenirs d'un soldat (1809) (*suite*), pp. 99 à 122. — Rouges, blancs et bleus : lettres, portraits, fac-similés, pp. 129 à 135.

N° 5 : Duc de la Trémoille, Conversation entre Bonaparte et Bourmont (1800), pp. 161 à 168. — A. Guillois, La captivité de Napoléon à Sainte-Hélène, pp. 179 à 189. — E. Coüard, Hoche et l'abbé Merlière, pp. 253 à 258. — Comte de Riocour : La fin d'une société : lettres du chevalier de l'Isle (*suite*), pp. 285 à 290. — Rouges, blancs

Digitized by Google

et bleus : lettres et fac-similés, pp. 291 à 295. — Une lettre inédite du régicide Fieschi, p. 296.

~~ **Le Mercure héraldique et le Recueil d'Actes**, 1901, n° 2. : P. Albert Dubourg, Armorial de la Noblesse de l'Agenais (1789-1870), p. 17 à 22. — De l'Estoile, Le Blazon, p. 22 à 25 et 3 gr. — P. A. Dubourg, Nobiliaire du Quercy (*suite*), p. 25 à 30. — Cte A. d'Inghuem, Chronique héraldique belge, p. 20. — Le Griffon, Héraldischer Atlas, p. 31 à 32 et 2 pl. — Inventaire des registres d'État civil conservés à la mairie de Cercoux, p. 1 à 8. — Bon M. Trigant de la Tour, Turgan, p. 1 à 8.

~~ **Précis des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen**, année 1899-1900 : R. Desbuissons, Les derniers chouans de la Basse-Normandie, pp. 11 à 60 [affaire Le Chevalier et Aquet de Ferolles, 1807-1808]. — Paul Allard, Rapport sur le prix Bouctot, pp. 79 à 94 [les poètes normands du xvie siècle]. — Dr Jude Hue, Du rôle de la médecine dans le développement de la bienfaisance et du progrès moral [depuis l'antiquité, étude historique], pp. 135 à 192. — Barbier de la Serre, Saint-Denis, chef de Caux [aujourd'hui Sainte-Adresse], pp. 193 à 200. — Dr L. Boucher, Notice sur les débuts de Cl. Nicolas Le Cat [chirurgien du xviiie siècle], pp. 201 à 222]. — Pauline, Le Musée d'estampes de Rouen, pp. 281 à 315. — Th. Canonville-Deslis, Quatre peintres normands, pp. 317 à 346 [Philippe Rousseau, Ribot, Chaplin, Renouf]. — L'abbé Vacandard, Le poème acrostiche de Saint-Ambert en l'honneur de Saint-Ouen, pp. 347 à 356 et une planche. — Albert Sarrazin, Pierre Cauchon, juge de Jeanne d'Arc, pp. 357 à 496, avec figures. — L. Chanoine-Davranches, Deux familles de parlementaires [normands au xvie siècle : les Leroux et les Groulard], pp. 497 à 522. — Ch. de Beaurepaire, L'affaire Saint-Ange, épisode de la vie de Blaise Pascal, à Rouen (1647), pp. 523 à 547. — Abbé Tougard, Un moraliste d'Envermeu et un jurisconsulte d'Aumale, pp. 549 à 574 [Robert d'Envermeu, maire de Clairvaux, xve siècle; Pierre Bougler, bailli d'Aumale, xvie siècle]. — Barbier de la Serre, Rouen en 1789 et en 1900, pp. 575 à 629.

~~ **La Province du Maine**, t. IX, janvier 1901 : B. de Broussillon, Le nom et l'écu de Michel de Brèche, évêque du Mans, p. 17 à 22 et 1 grav. — G. Fleury, L'Éperon et la Vieille-Porte au Mans, p. 23 à 33 et 4 grav. — A. Ledru, Le Maine sous le règne de Jean le Bon (1350-1364), (*suite*), p. 34 à 41. — Amb. Ledru, L'église Saint-Pierre et les Curés de Précigné (*suite*), p. 38 à 45.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 14024

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de la retraite de M. Blancard, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, et par arrêté préfectoral du 12 octobre, les promotions suivantes ont été faites dans le personnel des archives départementales : M. Félix Reynaud, archiviste adjoint, est nommé archiviste en chef du département ; M. J. Fournier, sous-archiviste, est nommé archiviste-adjoint, et M. M. Raimbaud, attaché, est nommé sous-archiviste. Ces différentes nominations ont leur effet à dater du 1er novembre.

Par arrêté en date du 8 novembre, M. Just Berland, archiviste paléographe, a été nommé bibliothécaire-adjoint de la Bibliothèque de Besançon.

M. Daniel Maze, surnuméraire à la Bibliothèque de l'Arsenal, vient d'être attaché à la rédaction des procès-verbaux du Sénat.

Il est remplacé à la Bibliothèque de l'Arsenal par M. Robert Lavollée, ancien élève de l'École des Chartes.

Par arrêté en date du 28 octobre, M. Georges Besnier, archiviste-paléographe, a été nommé archiviste de l'Eure, en remplacement de M. Bourbon, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté en date du 1er décembre 1901 décembre 1901, M. Alfred Gandilhon, archiviste-paléographe, a été nommé archiviste de Tarn-et-Garonne, en remplacement de M. Maisonobe, nommé sous-préfet de Mauriac.

Digitized by Google

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

COMPTE D'EXPÉDITION DU CORSAIRE « L'AVENTURE » EN 1763

Le dépôt des Archives départementales du Pas-de-Calais s'est encore enrichi dernièrement par la réintégration du fonds de l'Amirauté de Calais, qui était déposé dans un grenier des archives communales de cette ville. Les documents composant ce fonds vont du XVII^e^ siècle à la Révolution. Une bonne partie d'entre eux intéressent les corsaires. Ce sont des rapports de capitaines, des procès-verbaux de prises, des comptes d'expéditions, etc. En attendant que le dépouillement complet de ces pièces soit fait et que l'inventaire en soit publié, nous croyons bon d'en offrir aux lecteurs de la *Correspondance* un échantillon. Le compte qui suit contient un certain nombre de renseignements curieux sur le produit d'une course (produit très élevé relativement au peu de durée de l'expédition), sur les dépenses faites pour l'armement, les émoluments du personnel, le salaire des ouvriers d'un port, etc. Nous le transcrivons à peu près in-extenso, n'en ayant retranché que certains articles trop souvent répétés et par conséquent inutiles.

J. CHAVANON.

Compte (1) que rend (*sic*) par devant vous Messieurs les officiers de l'Amirauté de Calais, le sieur Antoine Quantin-Coquart, négociant de cette ville de Calais, armateur et dépositaire du corsaire l'Avanture de Calais, commandé en premier lieu par Charles-Thomas Berthe, et ensuitte par Pierre Brier, dit Artus, en vertu des commissions de Son Altesse Sérénissime Monseigneur l'Amiral n^os^ 253 et 255, bien et duement enregistrées au greffe de cette amirauté.

De la recette qu'il a fait pendant la course que ledit corsaire a fait sur les ennemis de l'État en prises et rançons, et de la dépense, en frais d'armement, réarmement, relâches et autres

(1) Nous ne changeons rien à l'orthographe du document, sauf ce qui est nécessaire pour l'intelligence du texte.

Digitized by Google

frais, suivant le détail qui sera mentionné dans les articles du présent compte, le tout ainsy qu'il suit, sçavoir :

Recette.

Fait recette le rendant de la somme de quarante trois mille deux cent soixante quatorze livres deux sols onze deniers pour le produit de la prise du navire nommé l'Ellisabeth de la Nouvelle York, dont était maître Frédérick Becker, chargé de thé et de briques pour l'est, prise en mer par ledit Pierre Brier, dit Artus, allant de Hambourg à Saint-Thomas, conduitte à Christiansand, liquidée par Messieurs les officiers de l'amirauté de Dunkerque, suivant le compte par eux arretté le dix-huit aoust mil sept cent soixante deux, cy..... 43.274#2ˢ

Item de cinq mille neuf cent soixante onze livres cinq sols quatre deniers pour le produit de la rançon du navire nommé l'Yrishoack de Nerry, en Irlande, dont était maître John Simple, liquidée en laditte amirauté de Dunkerque le treize aoust mil sept cents soixante-deux, cy..... 5.971 5

Item de la somme de douze cens quatorze livres seize sols pour la part revenante audit corsaire l'Avanture de Calais, et dans la rançon faite en compagnie et avec le corsaire le Duc d'Ayen de Boulogne, capitaine Charles Cary, pour la prise du navire nommé le Jean et Margueritte de Barwick, dont étoit maître Ralph Le Wic, allant en l'est de Londres à Gottembourg, réglée et liquidée en laditte amirauté de Dunkerque le dix décembre mil sept cent soixante, cy..... 1.214 16

Item de vingt mille sept cent soixante-huit livres douze sols six deniers, dont le randant fait recette suivant les comptes qui lui ont été fournis par le sieur Moes, négociant à Christiansand, traduit par l'interprette de cette amirauté, du montant de la prise du navire l'Elisabeth, de celuy de l'Helene, et pour deux rançons, le tout portant quatre mille six cent quinze risdalles un ort, évalué à quatre livres dix sols la pièce ainsi qu'il s'est pratiqué pendant la guerre et conformément à une lettre des sieurs Conelly et Compagnie, négociant audit Dunkerque en datte du vingt-trois novembre dernier, faisant argent de France laditte somme de cy..... 20.768 12 6

La recette du présent compte monte en totalle à la somme de soixante onze mille deux cent vingt-huit livres seize sols neuf deniers, cy..... 71.228 16

Digitized by Google

Dépense

Fait dépense le rendant de la somme de quatre mille deux cent trente livres payé à une partie de l'équipage dudit corsaire pour leurs avances en argent sur mains à l'occasion de la course dudit corsaire, suivant l'état détaillé du rendant, cy..... 4.230

Item de quatorze cens quatre vingt neuf livres onze sols, remboursé au sieur Connelly de Dunkerque, pour autant qu'il avoit paié en avances, argent sur mains à plusieurs de l'équipage dudit corsaire et frais de foyhius à l'occasion dudit armement, suivant la notte du rendant, cy..... 1.489 11

Item de onze cens vingt huit livres treize sols paié pour nourritures de divers matelots de l'équipage dudit corsaire pendant ledit armement, suivant sept mémoires d'aubergistes vérifiés tant par le capitaine que par le sieur Connelly propriétaires, et le compte du rendant, cy..... 1.128 13

Item de trois cent trois livres onze sols six deniers, paié au sieur Touillier l'ainé, pour livraisons d'eau-de-vie en demies ancres et différentes ustancilles qu'il a remboursé au tonnelier qui les a fourni, suivant son mémoire détaillé et quittancé, cy..... 303 11 6

Item de cent vingt huit livres quatorze sols paié pour quatre-vingt dix bouteilles de taffia que le rendant a fourni au capitaine Kane pour l'armement dudit corsaire, suiv[t] le mémoire de luy certiffié véritable, cy..... 128 14

Item de vingt-six livres trois sols paié aux sieurs Gaudoin et Labat pour livraisons de liqueurs par eux faittes audit capitaine Kane pendant l'armement dudit corsaire, suivant les mémoires détaillés et quittancés, cy..... 26 3

Item de cinq cent neuf livres et six deniers, paié au sieur Touillier l'aîné, pour diverses livraisons de merceries par luy faittes pour l'armement dudit corsaire, suivant son mémoire détaillé et quittancé, cy..... 509 » 6

Item de six cents sept livres huit sols, payé au sieur Bilouet aubergiste, pour nourriture des officiers dudit corsaire pendant son armement, et différentes livraisons par luy faittes pour ledit armement, suivant le mémoire dettaillé et quittancé, cy..... 607 8

Digitized by Google

Item de six cent trente sept livres six sols, paié au sieur Tribout l'ainé, pour fournitures d'agrés, cordages, gaudrons, et diverses ustancilles pour l'armement dudit corsaire, suivant son mémoire détaillé et quittancé, cy..... 637 6

Item de deux mille livres, paié au sieur Bremont, constructeur, pour travail qu'il a fait audit corsaire, journées d'ouvriers charpentiers et calfats, fourniture de bois, pienne, étouppes et autres choses, suivant son mémoire détaillé, modéré, arretté à ladite somme et quittancé, cy..... 2.000

Item de trois cents quinze livres, paié à Edouard Rooke, menuisier, pour travail et fournitures de son mettier par luy faittes audit corsaire, suivant son mémoire détaillé visé des sieurs Connelly et quittancé, cy..... 315

Item de trois cent livres, paié à Thomas Dubout, serrurier, pour travail audit corsaire et fourniture de son métier, suivant son mémoire détaillé, visé du capitaine Kane et quittancé, cy..... 300

Item de cent livres, paié à Salembier, cloutier, pour livraisons de cloux par luy faites pour ledit armement, suivant son mémoire visé des sieurs Connelly, modéré à ladite somme et quittancé, cy..... 100

Item de deux cent livres, paié à Raisin, pouilleur, pour travail et livraisons de poulies par luy faittes pour l'armement dudit corsaire, suivant son mémoire détaillé, visé des sieurs Connelly, modéré à ladite somme et quittancé, cy..... 200

Item de trois cent vingt livres, paié à Boulanger, cordier, pour travail de son métier et livraisons de cordages par luy faittes pour l'armement dudit corsaire, suivant son mémoire détaillé, visé desdits sieurs Connelly, modéré à ladite somme et quittancé, cy..... 320

Item de neuf cent vingt quatre livres quatorze sols, paié à Marelle, voillier, pour travail de son métier à l'armement dudit corsaire, et fourniture de toilles et cordages, suivant son mémoire détaillé, visé dudit capitaine Kane et quittancé, cy..... 924 14

Item de quarante cinq livres, payé à Hurez, armurier, pour travail par luy fait aux armes dudit corsaire, suivant son mémoire détaillé, visé des sieurs Connelly et quittancé, cy. 45

Item de mille quatre vingt livres, paié au sieur Pierre Laidez,

Digitized by Google

pour quatre canons de quatre livres de balles qu'il a fourny pour l'armement dudit corsaire, suivant son mémoire visé des sieurs Connelly et sa quittance, cy..... 1.080

Item de quatre cent six livres quatre sols, payé au sieur Andry, commis au poudres, pour livraisons des poudres dudit armement, suivant son mémoire détaillé, visé du sieur Connelly et quittancé, cy..... 406 4

Item de vingt-trois livres, paié au sieur Fredonnet pour la visitte qu'il a faitte de dix pièces de canons, suivant son mémoire dudit sieur Connelly et quittancé, cy..... 23

Item de soixante dix huit livres, paié à Maury, chaudronnier, pour travail et fournitures de son mettier audit armement, suivant son mémoire detaillé, moderé à laditte somme et quittancé, cy 78

Item de cent quarante six livres cinq sols, paié au sieur Tuker, brasseur, pour livraisons de bierres pour ledit armement, suivant son mémoire détaillé et quittancé, cy..... 146 5

Item de quatre vingt six livres, paié au sieur Bove, boulanger, pour fournitures de biscuit pour ledit armement, suivant son mémoire détaillé, visé du capitaine Kane et quittancé, cy. 86

Item de trente trois livres, paié à Detailleur, boucher, pour livraisons de viande pour ledit armement, suivant sa quittance, cy..... 33

Item de trente neuf livres, payé au sieur Couvois, marchand, pour livraisons de quinquailleries, suivant son mémoire visé du sieur Connelly et quittancé, cy..... 39

Item de cent soixante huit livres huit sols neuf deniers, paié au sieur Diveux fils, marchand mercier, pour livraisons de suif et sel pour l'armement dudit corsaire, suivant son mémoire détaillé, taxé et quittancé, cy..... 168 8 9

Item de dix livres deux sols paié au sieur Vasseur pour livraison de gaudronnier et barils de noir pour le dit corsaire, suivant son mémoire détaillé et quittancé, cy 10 2

Item de vingt huit livres paié au sieur Vimeux pour livraison d'un baril de térébantine, suivant son mémoire quittancé, cy..... 28

Item de vingt quatre livres paié à Guntesperger, barbouilleur, pour ouvrage de son métier audit corsaire, suivant son mémoire détaillé visé du sieur Connelly et quittancé, cy. 24

Digitized by Google

Item de vingt une livres paié à Ducamp, vitrier, pour ouvrage de son métier au dit corsaire, suivant son mémoire visé du capitaine Kane modéré à laditte somme, cy..... 21

Item de vingt une livres quinze sols paié au nommé Niver pour livraison de bois à bruler pour le dit corsaire, suivant sa quittance, cy..... 21 15

Item de cinq cent seize livres paié au sieur Doharty de Boulogne pour livraisons de vins par luy faittes audit capitaine Kane, suivant son mémoire détaillé, veriffié dudit Kane et quittancé, cy..... 516

Item de cent trente cinq livres douze sols trois deniers payé à de Rheims, interprette, pour le court de la commission en guerre dudit corsaire, jaugeage et divers fournitures de barilliages par luy faittes pour le dit armement, suivant son mémoire détaillé visé du dit capitaine Kane et quittancé, cy..... 135 12 3

Item de soixante onze livres seize sols paié au sieur Mulot, greffier de l'amirauté, pour les frais à l'occasion de l'armement dudit corsaire, les contrats d'achat et de revente d'iceluy enregistrement de sa commission et autres expéditions, suivant sa quittance, cy..... 71 16

Item de soixante trois livres dix huit sols paié au nommé Bernard voiturier pour cent quarante deux voitures de cailloux pour lester le dit corsaite, suivant son mémoire visé dudit capitaine Kane et quittancé, cy..... 62 18

Item de six livres paié au nommé Fauquanet pour avoir gueri de la galle deux matelots dudit corsaire qui en étoient attaqués, suivant sa quittance, cy..... 6

Item de trente six livres onze sols paié à Flajeolet pour loyer de chevaux par luy fournis au capitaine Kane, suivant son mémoire visé dudit Kane et quittancé, cy..... 36 11

Item de cent trente trois livres seize sols paié aux nommés Jean Laneleman et Vandecastel, voituriers, pour le transport de Dunkerque en cette ville de différentes munitions de guerres pour l'armement du dit corsaire, suivant les lettres de voitures signées du sieur Conelly et Artus et leur quittance, cy 133 16

Item de quarante huit livres dix sept sols paié au bureau des fermes pour les droits de quatre canons venus de Dunkerque, cy..... 48 17

Digitized by Google

Item de soixante deux livres paié à la nommée Marie Margolé pour livraison, suivant mémoire visé du capitaine Kane et quittancé, cy..... 62

Item de six livres six sols paié au nommé Bourguignon, manellier, pour livraison de mannes au lest, suivant son mémoire visé du dit capitaine Kane et quittancé, cy..... 6 6

Item de seize cent quarante livres paié en espèces audit capitaine Kane, suivant dix quittances signées de luy, cy..... 1640

Item de quatre cens livres six sols pour divers débours faits par le rendant à l'occasion dudit armement, suivant son mémoire détaillé et de lui certiffié véritable, cy..... 400 6

Item de seize livres cinq sols paié par le rendant pour divers ports de lettres à l'occasion du dit armement, cy..... 16 5

Item de trois cent soixante onze livres six sols neuf deniers pour la commission du rendant sur la somme de dix huit mille cinq cent soixante sept livres trois sols, montant des frais dudit armement à raison de deux pour cent suivant l'usage, cy..... 371 6

Item de sept mille neuf cent cinq livres paié au capitaine et à l'équipage du dit corsaire lors du réarmement qui en a été fait pour continuer la course après sa relâche en ce port a la suitte d'un combat, lequel corsaire a été commandé par le capitaine Brier dit Artus suivant l'état détaillé, en forme de rolle, cy..... 7905

Item de quatre vingt dix livres paié à neuf matelots que le capitaine Artus avait engagé de trop pour leur tenir lieu de conduitte et indemnité suivant leur quittance et le visa du sieur Porquet, commissaire de la marine, cy..... 90

Item de treize cens quatre vingt dix neuf livres cinq sols que le rendant a paié mensuellement pendant le réarmement dudit corsaire à plusieurs officiers et matelots de l'équipage qui ont voulus avoir leur nourriture en argent, suivant l'état détaillé dudit rendant de luy certifié véritable, cy..... 1399 5

Item de deux cent quatre vingt quatre livres payé au nommé Rouke, aubergiste, pour nourriture de plusieurs matelots de l'équipage dudit corsaire pendant ledit réarmement, suivant son état détaillé et quittancé, cy..... 284

Item de quatre vingt treize livres quinze sols paié au même pour nourriture de plusieurs autres pendant ledit tems, sui-

Digitized by Google

vant un pareil mémoire, cy..... 93 15

Item de quatre livres sept sols deux deniers paié au même pour semblable nourriture auxdits matelots, suivant un pareil mémoire, cy..... 4 7 2

Item de douze livres paié à Rondelle, cabaretier sur le port, pour le souper de plusieurs officiers dudit corsaire la veille de leur départ, suivant le mémoire signé d'eux et quittancé, cy..... 12

(*Suivent des mentions absolument analogues aux précédentes, que nous omettons*).

Item de cent quatorze livres seize sols payé au nommé Rousseau, geôlier des prisons, pour la nourriture de plusieurs matelots dudit corsaire qui avaient été emprisonnés lors du dit réarmement, suivant son mémoire détaillé et quittancé, cy... 114 16

Item de soixante six livres paié au même pour le repas qui a été fait chez lui le jour de la messe à l'occasion du départ dudit corsaire, suivant son mémoire détaillé, modéré à laditte somme et quittancé, cy..... 66

Item de cent soixante dix livres paié a Rondelle, cabaretier sur le port, pour dépenses faites chez luy par le capitaine Kane et ses officiers, tant le jour de sa relâche que lorsqu'il s'est embarqué dans son petit bateau pour aller croiser à la coste d'Angleterre, suivant son mémoire détaillé modéré à laditte somme et quittancé, cy..... 170

Item de trois cent livres dix huit sols paié à Barthélemy d'Amy cabaretier, chez qui le foyhius d'engagement de l'équipage s'est tenu, pour dépenses faittes à cet effet, suivant son mémoire détaillé et quittancé, cy..... 300 18

Item de sept livres quatre sols paié au sieur Labat pour quatre bouteilles de liqueurs qu'il a fourni au capitaine Artus, suivant son mémoire signé dudit Artus et quittancé, cy.... 7 4

Item de soixante sept livres quatre sols neuf deniers paié au sieur Faillant pour livraison d'un sixième et trois pots de vin pour ledit armement, suivant sa quittance, cy..... 67 4 9

Item de dix livres paié pour dépenses qui ont été faites à Boulogne par le nommé Joseph Bouton qui y étoit pour y engager du monde, suivant le mémoire signé du capitaine Artus et quittancé, cy..... 10

Item de onze cens livres payé au sieur Bremont, maitre charpen-

Digitized by Google

tier constructeur, pour reparations par luy faittes audit corsaire lors du réarmement et fournitures à cet effet, suivant son mémoire détaillé, visé du capitaine Brier Artus, modéré à la dite somme et quittancé, cy..... 1100

Item de trois cent vingt sept livres payé à Raisin, pouilleur, pour travail et livraison de son métier lors dudit réarmement suivant ses mémoires visés du capitaine et officiers dudit corsaire, détaillé et quittancé, cy..... 327

Item de six cent livres payé à Dubout, serrurier, aussy pour travail et livraisons de son métier audit corsaire lors dudit réarmement, suivant son mémoire détaillé, visé dudit capitaine Brier, modéré à la ditte somme et quittancé, cy..... 600

Item de cent quatre vingt quinze livres paié au capitaine Artus pour le coust d'une petitte chalouppe avec laquelle le capitaine Kane avoit passé à la dune, suivant le billet dudit Kane et la quittance du dit Artus, cy..... 195

Item de deux cent vingt livres paié à Salembier, cloutier, pour fournitures de cloux pour le réarmement dudit corsaire, suivant ses mémoires détaillés, modérés à laditte somme et quittancés, cy..... 220

Item de six cent livres paié à Boulanger, cordier, pour fournitures de cordages et agrès pour le réarmement dudit corsaire, suivant son mémoire détaillé, modéré à la ditte somme et quittancé, cy 600

Item de trois cent quarante livres paié au même pour suplement de pareilles fournitures, suivant son memoire visé dudit capitaine Artus modéré laditte somme et quittancé, cy.. 340

Item de six cent vingt livres payé à Marelle, voillier, pour fournitures et façon de voilles audit corsaire lors dudit rearmement, suivant son mémoire détaillé, modéré à laditte somme et quittancé, cy..... 620

Item de vingt quatre livres payé à Bacquet, menuisier, pour travail de son metier audit corsaire suivant son mémoire quittancé, cy 24

Item de quatre vingt dix livres paié à Mozet, tonnellier, pour ouvrages et fournitures de son métier suivant son mémoire détaillé, modéré à laditte somme et quittancé, cy..... 90

Item de quatre cent quatre vingt livres paié à Hurez, armurier, pour travail de son métier aux armes dudit corsaire et

Digitized by Google

fournitures par luy faittes, suivant son mémoire détaillé modéré a laditte somme et quittancé, cy..... 480

Item de huit livres dix huit sols paié a Labaume, vitrier, pour ouvrages de son métier faittes audit corsaire, suivant ses mémoires et quittances, cy..... 8 18

Item de trente deux livres quinze sols paié aux nommés Sailly et Ravel pour livraisons de cuirs pour ledit corsaire, suivant leurs mémoires et quittances, cy..... 32 15

Item de cinquante quatre livres paié à Maury, chaudronnier, pour ouvrages de son métier et fourniture de batterie de cuisine pour ledit corsaire, suivant son mémoire détaillé, modéré à laditte somme et quittancé, cy..... 54

Item de soixante dix huit livres payé à la veuve Poulain pour fourniture d'étoffe de tricot pour garnir les sabords dudit corsaire, suivant son mémoire et quittancé, cy..... 78

Item de quarante une livres sept sols paié au sieur Tribout l'aîné pour fournitures de gaudron et autres choses pour ledit réarmement ainsy qu'il est détaillé en son mémoire et quittancé..... 41 7

Item de quinze livres paié à Briche, gantier, pour garnitures des barils à poudre, suivant son mémoire modéré à laditte somme et quittancé, cy..... 15

Item de quatre vingt livres paié à Fredonnet, canonnier, pour livraisons de silindres fulinguantes et grenades, suivant son memoire détaillé modéré à laditte somme et quittancé, cy. 80

Item de trente quatre livres trois sols paié au même pour dépense d'un voyage fait à Dunkerque pour l'achat de deux canons et visitte d'iceux suivant son mémoire détaillé et quittancé, cy..... 34 3

Item de six cent vingt quatre livres dix huit sols paié au sieur Andry, commis aux poudres, pour livraisons de poudre lors dudit réarmement, suivant son mémoire détaillé et quittancé, cy..... 124 18

Item de cent trente trois livres paié à Mozieux, armurier, pour livraisons de boulets lors du réarmement, suivant son mémoire visé du capitaine Artus et quittancé, cy..... 133

Item de quatre cent quarante livres paié à Couvois, quincaillier, pour fournitures de quincailleries audit armement, suivant son

Digitized by Google

mémoire détaillé visé du capitaine Brier Artus et quittancé, cy..... 440

Item de dix huit livres paié a Maury, libraire, pour fournitures de livres d'engagement et papiers à gargousses, suivant son mémoire détaillé et quittancé, cy..... 18

Item de quatre vingt dix livres un sol quatre deniers paié au bureau des fermes pour droit de marques de fer sur les canons achettés pour ledit corsaire, suivant les acquits signés des receveur et controlleur, cy..... 90 1 4

Item de cent vingt neuf livres paié au nommé Lévêque et autres voituriers qui ont apporté de Boulogne et Dunkerque diverses ustancilles pour l'ornement dudit corsaire, suivant les lettres de voitures quittancées, cy..... 129

Item de neuf livres paié au sieur Mouron fils pour livraison d'une lunette d'approche suivant le billet du capitaine Artus, cy. 9

Item de quarante deux livres paié à plusieurs matelots pour le sauvement d'un ancre qui avait été laissé en rade lors de la relache dudit corsaire, suivant sa quittance, cy 42

Item de douze livres paié à Aujour qui a fourny un magazin pour y déposer les poudres et qui a prêté la chaloupe qui a été sauver l'ancre laissée en rade, suivant le billet du capitaine Brier Artus et la quittance, cy..... 12

Item de seize livres quinze sols paié pour la voiture qui a amené en ville la chaloupe dudit corsaire qui était échouée sur la coste, et aux ouvriers qui l'ont chargée, suivant le mémoire taxé et quittancé, cy..... 16 15

Item de dix livres paié au capitaine Artus pour fournitures de quatre avirons audit corsaire suivant sa quittance, cy.... 10

Item de vingt neuf livres quatorze sols paié au nommé Broutier pour dépenses faittes chez luy par le capitaine Kane, suivant le mémoire visé du sieur Connelly et quittancé, cy... 29 14

Item de six livres paié au sieur Audibert pour fournitures de lest audit corsaire, suivant sa quittance, cy..... 6

Item de douze livres paié à un grenadier du régiment de Lion noir pour un sabre qui a été cassé lors du départ dudit corsaire en fermant la porte du havre qui avoit retardé pour ledit départ, suivant sa quittance, cy..... 12

Item de vingt une livres paié à Puchez, qui a gardé le corsaire

Digitized by Google

pendant vingt un jours et nuits, suivant le billet signé du capitaine Artus et quittancé, cy..... 21

Item de trente sept livres sept sols paié a Artus fils pour frais de voyages qu'il a fait à Dunkerque pour le service de l'armement dudit corsaire, suivant le mémoire signé du capitaine Artus, son père, et quittancé, cy..... 37 7

Item de vingt quatre livres paié au sieur Odoyer pour frais d'un voyage fait à Boulogne pour courir après trois hommes deserté dudit corsaire, suivant sa quittance, cy..... 24

Item de trois livres seize sols paié à Bourguignon, mannellier, pour fournitures de mannes au lest, suivant son mémoire quittancé, cy..... 3 16

Item de douze livres paié a Flajeolet pour loyer de chevaux fourni aux officiers dudit corsaire, suivant sa quittance. 12

Item de deux cent livres paié au sieur Martin chirurgien pour avoir pansé et médicamenté le capitaine Kane qui avait été blessé d'une balle dans les reins, suivant son mémoire et modéré à laditte somme et quittancé, cy..... 200

Item de six cent livres paié aux sieurs Lachèvre et Souville pour avoir pansé et médicamenté et guéry six matelots dudit corsaire qui avoit (*sic*) été blessé dans le combat lors de la relâche dudit corsaire, suivant leur quittance, cy..... 600

Item de deux cent cinquante livres paié au sieur Vital fils, apoticaire, pour fournitures des diverses drogues et médicaments employés au traittement desdits capitaine et matelots, suivant son mémoire détaillé, modéré à laditte somme et quittancé, cy..... 250

Item de trois cent trente cinq livres paié à divers marchands merciers pour diverses livraisons de mourcües pour le réarmement dudit corsaire, suivant son memoire detaillé visé du capitaine Artus et quittancé, cy..... 335

Item de deux cent trois livres paié à Detailleur, boucher, pour fourniture de viande audit corsaire, suivant son mémoire visé du capitaine Artus et quittancé, cy..... 203

Item de deux cent cinquante livres payé à Mallet, lardier, pour fournitures de lard, langues et graisse pour ledit corsaire, suivant ses mémoires détaillés, visés dudit capitaine Artus et quittancés, cy..... 250

Item de deux cens livres paié à Morieux, boulanger, pour fourni-

Digitized by Google

tures de biscuits et pain pour ledit réarmement, suivant son mémoire visé du capitaine Artus, détaillé et quittancé, cy. 200

Item de cent quatre vingt livres paié à Tuker, brasseur, pour livraisons de bierres lors dudit réarmement suivant son mémoire visé dudit capitaine Artus, détaillé et quittancé, cy..... 180

Item de douze livres dix sols paié à la nommée Madeleine Lapierre pour fournitures de légumes audit corsaire, suivant son mémoire visé du capitaine Artus et quittancé, cy. 12 10

Item de quarante sols paié pour poissons, suivant le billet du capitaine Artur, cy..... 2

Item de cinquante livres paié au sieur Oreilly, officier dudit corsaire, pour peines extraordinaires qu'il s'est donné lors de la relâche dudit corsaire, suivant sa quittance, cy 50

Item de cinquante trois livres six sols paié au sieur Mulot, greffier de l'amirauté, pour les frais du second armement, raport de relâche, enregistrement de commission, expéditions d'icelles, billets de rançons et déclarations à l'occasion du corsaire, suivant sa quittance, cy..... 53 6

Item de quarante quatre livres douze sols, paié au nommé Henry Vanberquel, suivant le mandat du capitaine Kane et la quittance, cy..... 44 12

Item de quarante cinq livres douze sols 6 deniers, payé à plusieurs ouvriers pour journées de travail à bord dudit corsaire lors du réarmement, suivant l'état visé du sieur Oreilly, officier dudit corsaire, cy..... 45 12 6

(*Suivent plusieurs articles semblables au dernier qu'il est inutile de transcrire*).

Item de deux cent quatre vingt quatorze livres huit sols, paié au sieur Touillier l'aîné, pour différentes fournitures par luy faittes pour ledit corsaire, suivant son mémoire détaillé, visé du sieur Connelly et quittancé, cy..... 294 8

Item de cent quatre vingt neuf livres huit sols, paié au même pour diverses autres fournitures par luy faittes audit armement, suivant un pareil mémoire visé du sieur Connelly et quittancé, cy..... 189 8

Item de cent onze livres, paié à Lacroix tailleur, pour habillements et fournitures par luy faittes au capitaine Kane, suivant son mémoire détaillé et quittancé, cy..... 111

Digitized by Google

Item de cent cinquante livres, paié au capitaine Artus pour demy gage d'un mois qu'il a été employé à l'expédition dudit corsaire, suivant sa quittance, cy..... 150

Item de cinq cent cinquante livres six sols, pour divers débours paié et déboursé par le rendant à l'occasion de la relâche dudit corsaire ainsy qu'il est au long détaillé en son mémoire de luy certifié véritable, cy..... 555 6

Item de quatre cent quatre vingt dix huit livres quatorze sols neuf deniers pour la commission du rendant à raison de deux pour cent sur la somme de vingt quatre mille neuf cent trente sept livres deux sols un denier, montant des frais de la relâche et réarmement dudit corsaire, suivant l'usage, cy..... 498 14 9

Item de dix huit livres paié au sieur Avril, interprette de la langue anglaise, pour la traduction de diverses comptes et lettres concernant les prises et rançons faittes par ledit corsaire, suivant son mémoire et sa quittance, cy..... 18

Item de soixante livres paié au sieur Du Biez, pour ses peines et soins et différentes écritures par luy faittes à l'occasion des armements, prises et rançons dudit corsaire, suivant sa quittance, cy..... 60

Item de deux cent cinquante livres pour les différents ports de lettres du rendant, à l'occasion des armements, prises et rançons dudit corsaire, suivant compte, cy..... 250

Item de dix mille quatre cent dix sept livres treize sols neuf deniers, pour le montant du compte des débours faits par le sieur Connelly de Dunkerque, à l'occasion desdits armements, suivant ledit compte et ainsy qu'il est porté en l'extrait de celuy arretté par les propriétaires, cy..... 10.417 13 9

Item de quinze mille cinq cent quatre vingt quinze livres dix sept sols six deniers pour le montant du compte des frais faits par le sieur Moye de Christiansand, à l'occasion des prises et rançons dudit corsaire dont il a été fait recette, suivant le compte du rendant, cy..... 15.595 17 6

Item de quinze cent soixante trois livres sept sols trois deniers pour la commission du rendant à raison de deux pour cent sur la somme de soixante dix huit mille cent soixante huit livres neuf sols, montant des prises et rançons faittes par ledit corsaire suivant l'usage, cy..... 1.563 7

Digitized by Google

Item de cinq cent quatre vingt six livres pour les frais de justice, façon et rédaction du présent compte compris le papier timbré, vaccations à l'examiner, à l'arretter et aux calculs, compris deux expéditions et extraits, suivant le mémoire montant à laditte somme, cy..... 586

Tous les articles de dépense portés au présent compte montent à la somme de soixante douze mille sept cent quinze livres dix neuf sols six deniers pour les deux armements, de laquelle il s'en trouve celle de trente mille quatre cent cinquante huit livres un sol six deniers à la charge du premier, qui n'entrera pas dans la liquidation, attendu qu'il n'a été fait aucune prise ny rançon concernant ledit premier armement, il reste pour le second la somme de quarante deux mille deux cent cinquante sept livres dix huit sols, sauf les radiations les allocations, reprises et retenues.

La dépense allouée sur laditte somme de quarante deux mille deux cent cinquante sept livres dix huit sols porte celle de vingt huit mille cent quarante sept livres six sols quatre deniers, laquelle déduitte de la recette portant soixante onze mille deux cent vingt huit livres seize sols neuf deniers ; il reste d'icelle la somme de quarante trois mille quatre vingt une livres dix sols cinq deniers, sur laquelle prélevant les six deniers pour livre revenans aux Invalides de la marine, portant la somme de mille soixante dix sept livres quatre deniers, il leur revient laditte somme de mille soixante dix sept livres quatre deniers, qui sera paié par le rendant au trésorier desdits Invalides de la marine de cette amirauté; moyennant sa quittance, il en demeurera quitte et déchargé, cy..... 1.077 4

Les frais communs alloués au présent compte pour le second armement, portent la somme de dix huit mille cent soixante dix huit livres dix..... sols, à laquelle ajoutant la susditte de mille soixante dix sept livre quatre deniers pour le montant des six deniers pour livres des Invalides de la marine, les deux sommes portent ensemble celle de dix-neuf mille deux cent quarante cinq livres dix sept sols quatre deniers, qui doit être prélevée sur la recette montant soixante onze mille deux cent vingt huit livres seize sols neuf deniers; partant il reste de laditte recette la somme de cinquante un mille neuf cens quatre vingt deux livres dix neuf sols cinq deniers, dont il

Digitized by Google

revient le tiers à l'équipage portant dix sept mille trois cent vingt sept livres treize sols un denier, sur laquelle déduisant quatre cent vingt livres six sols neuf deniers de frais de foyhius à la charge seulle dudit équipage, il reste la somme de seize mille neuf cent deux livres six sols quatre deniers qui sera paiée par le rendant à ceux dudit équipage suivant et conformément à leur engagement, à la retenue néantmoins de ce que chacun d'eux aura reçû tant en avance d'argent sur mains, qu'en nourriture et autres avances, cy..... 16.902 6 4

Fait et arretté par nous officiers de l'amirauté de Calais cejourd huy seize de juillet mil sept cens soixante trois.

Signé : Carpentier, Becquet de Cour.

L'ABBÉ BARTHÉLEMY ET L'AGE DE LA PIERRE

Au commencement de l'année 1784, le président Fauris de Saint-Vincent écrivait à l'abbé Barthélemy : « Un particulier a trouvé à Mollans, en Dauphiné, deux ou trois cents cadavres rangés les uns à côté des autres. Ils avaient chacun à côté d'eux une espèce de couteau fait de pierre à fusil. L'avidité de ce particulier a fait que, sur-le-champ, il a tout dérangé et tout brisé, espérant trouver quelques pièces d'argent. Ces recherches ont été inutiles; et il n'existe plus dans ce monument qu'un tas d'ossements brisés. Les couteaux ont été aussi mis en pièces. Ils avoient, lorsqu'ils étoient entiers, environ un pied de long. On n'a pu m'envoyer qu'un fragment qui a quatre pouces de longueur sur un pied de largeur. Il est triangulaire, et le bout est un peu recourbé. Il est aigu, paroissant avoir été poli à la meule. On seroit tenté de croire que ces armes sont du temps où les habitants de cette contrée ne connoissaient pas l'usage du fer (1). »

(1) *Œuvres diverses de J.-J. Barthélemy*. Paris, J. Jansen, l'an VI, in-12, tome IV; ce billet du président de Saint-Vincent est donné en note de la lettre de Barthélemy que nous reproduirons plus loin et qui comprend les pages 189 à 192.

Digitized by Google

Si nous traduisons ce récit en langage scientifique, il en restera le fait de la découverte inopinée d'une importante nécropole remontant à l'âge de la pierre polie. Les sépultures étaient régulières, puisque chaque cadavre, est-il dit, avait auprès de lui un couteau de silex. Ce sont les seuls objets qui aient frappé l'attention toute tendue vers la recherche de ces affreux trésors qui ont amené la destruction de tant de curieux monuments. Ces couteaux, d'ailleurs, étaient de grandes dimensions : environ 30 centimètres de longueur; le fragment possédé par le président de Saint-Vincent avait encore un peu plus de 10 centimètres de longueur et 3 centimètres de largeur. J'interprète les mesures, car sûrement, selon la méthode du temps, on ne les avait pas relevées avec la précision que nous exigeons aujourd'hui. D'ailleurs, ces silex étaient du type dit *couteau*, des « éclats à côte » comme les dénomme sir John Evans, puisqu'ils étaient à section triangulaire. La courbure signalée se trouve sur tous les grands éclats de silex; il ne faut pas tenir compte de l'opinion de l'auteur de la lettre sur le polissage à la meule auquel auraient été soumis ces couteaux, la netteté des surfaces obtenues par percussion produisant encore la même illusion à beaucoup de personnes mal instruites de la technique spéciale à la taille du silex.

Dans tout ce récit, une seule chose est à critiquer, la longueur de un pied attribuée à ces couteaux. Admettant que les très grandes lames trouvés dans le Gers sont des exceptions rarissimes, nous devons croire que les informateurs de Fauris de Saint-Vincent avaient péché par exagération, les plus grands éclats ne dépassant pas en moyenne 20 à 22 centimètres de longueur.

L'abbé Barthélemy répondit en ces termes à son zélé correspondant :

« *Ce n'est pas, Monsieur, la première fois, à ce qu'on prétend, qu'on a trouvé des couteaux ou poignards de pierre auprès des cadavres déterrés dans les Gaules. On m'en a cité plus d'un exemple à l'Académie, où j'ai lu vos lettres. On m'a dit aussi qu'à Brême* (sic *pour Braisne*) *auprès de Soissons, des laboureurs avaient trouvé, à quelques pieds sous terre, une espèce de caveau, sur lequel était étendu un cadavre entouré de douze têtes placées sur autant de pierres, avec un couteau de pierre auprès de lui. Je ne me rappelle point d'avoir vu, ni dans les cabinets, ni dans les recueils des antiquaires, des instruments de cette espèce. Mais j'ai vu souvent des haches de pierre assez tranchantes qui*

Digitized by Google

avaient servi aux anciens habitants du pays. Ils pouvaient donc avoir des poignards, tels que ceux qu'on a découverts dans votre terre. »

L'excellent auteur du *Voyage d'Anacharsis*, entièrement préoccupé des monuments de l'antiquité classique, n'avait pas remarqué les nombreux objets en pierre figurés dans le grand ouvrage de Montfaucon; même il n'avait pas pris la peine de recourir à cet inépuisable recueil de monuments et de documents authentiques ou non; sans cela, il eût trouvé, à la planche CXXXVIII du tome V, les figures de deux éclats de silex comparables à ceux de Mollans. Pourtant, pris de remords, sans doute, sa lettre finie, il fit quelques recherches dans sa bibliothèque et ajouta le post-scriptum suivant :

« *Écard a fait graver dans son traité De* « Origine Germanorum » (1) *deux couteaux de pierre, semblables à ceux qu'on a découverts en Dauphiné. On les a trouvés dans les tombeaux des anciens Germains; il est certain qu'ils se servaient de ces espèces d'armes avant de connaître l'usage du fer.* »

Eckard avait nettement indiqué l'antériorité des armes de pierre sur celles de bronze : « *Lapideis armis apud omnes successere ærea.* » L'abbé Barthélemy ne parle pas du bronze dans cette lettre, mais il reconnaît que les armes de pierre sont au début de la civilisation, tout en faisant des réserves sur l'antiquité démesurée qu'on pouvait être tenté de leur attribuer.

« *Je pense, comme vous, que ces armes sont d'un temps où les habitants de cette contrée ne connaissoient pas encore l'usage du fer. Mais ce temps pourroit n'être que de quelques siècles antérieur à la conquête des Gaules par les Romains, et peut-être même d'un petit nombre d'années. Les peuples grossiers conservent longtemps leurs anciens usages, et par le défaut, soit des historiens, soit des autres monuments, nous ne sommes plus en état de suivre les révolutions que ces usages ont éprouvées.* »

Barthélemy était un timide, un timoré ; ce passage de sa lettre le prouverait assez, quand bien même on ne connaîtrait pas l'histoire de sa vie. Il ne contredit pas l'opinion de son correspondant sur la haute antiquité des armes de pierre, mais il n'ose s'y rallier ouvertement, et il se borne à faire valoir le fait, très vrai, assurément, de la survivance remarquable de certains

(1) 1750, p. 81, s. XLII. — Voir le *Préhistorique*, de MM. G. et A. de Mortillet. Paris, Reinwald, 1900, p. 6.

Digitized by Google

usages chez les peuplades arriérées. En somme, à y regarder de près, cette observation ne touche qu'un point particulier, l'usage de la pierre chez les anciens habitants du Dauphiné, et contient l'approbation implicite de la croyance à la haute antiquité de l'âge de la pierre dans les civilisations plus avancées.

On a sans doute remarqué la phrase de Barthélemy sur la sépulture mégalithique découverte par un cultivateur à Brême (*sic*) près de Soissons. J'ai recherché dans les *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, par Ed. Fleury, des renseignements sur cette découverte et j'ai découvert le passage suivant qui se rapporte, sans nul doute, au fait visé par notre antiquaire.

Le lieu de la sépulture est *La Fosse à Chapelet*, près Chassemy, canton de Braisne.

« *En 1780, c'est l'Annuaire du département de l'Aisne de 1828 qui nous l'apprend, des ouvriers de la fabrique de Saint-Gobain, cherchant du grès tendre et propre au polissage des glaces, trouvèrent sur un promontoire voisin du village, et à peu de profondeur, une tombe fermée sur chaque face par des plaques de grès recouvertes par d'autres dalles de même formation. La longueur de ce dolmen était d'environ 2 m. 80. Il renfermait cinq squelettes appuyés aux parois latérales, les pieds au centre. Il n'y avait près d'eux qu'un petit vase de terre très grossière et cinq haches de silex. On ne constata pas de traces de métal* (1)... »

Les détails diffèrent grandement; d'après Ed. Fleury, la tombe de Chassemy contenait cinq squelettes; d'après Barthélemy, il n'y avait qu'un seul cadavre entouré de douze têtes, placées sur autant de pierres. Évidemment, ce sont là deux sépultures différentes, mais Chassemy paraît avoir été un centre funèbre important, quelque chose comme une nécropole de l'âge de la pierre polie (2); il se peut donc très bien que la découverte mentionnée par Barthélemy n'ait de commun que le lieu, avec celle qu'a décrite Ed. Fleury.

Quant aux crânes humains disposés autour du cadavre sur douze pierres, on peut les rapprocher des têtes de cheval placées sur les cinq pierres debout du tumulus-dolmen du Mané-Lud

(1) Ed. Fleury, loc. cit., T. I, p. 120.
(2) Ed. Fleury, ibid., T. I, p. 71.

Digitized by Google

si intelligemment fouillé par M. René Galles (1). On est forcé de constater l'évidente parenté des faits sans pouvoir expliquer les rites dont ils dérivent.

J. Momméja.

RABELAIS A MEUDON

M. H. Omont veut bien nous communiquer l'extrait suivant du *Bulletin du Bibliophile* de 1836 (p. 66), signé C. N. (Charles Nodier) :

On annonce que S. A. R. Mgr le duc d'Orléans se propose de faire élever à Meudon un monument en l'honneur de Rabelais. Cette idée, pleine de goût, sera certainement agréable aux amateurs de notre ancienne littérature.

Pourquoi le prince ne mit pas ce projet « plein de goût » à exécution, on l'ignore. Peut-être lui démontra-t-on que Rabelais ne fut jamais effectivement curé de Meudon; peut-être est-ce une toute autre cause. Nous serions heureux que l'on nous renseignât là-dessus. Quoi qu'il en soit, Rabelais a son buste à Meudon, buste en plâtre d'abord, inauguré en 1886, — en bronze ensuite, inauguré le 29 mai 1887. C'est la société *La Cigale* qui a repris l'idée du duc d'Orléans et le sculpteur Truphème qui l'exécuta.

B.

DE QUELQUES SÉPULTURES BARBARES FOUILLÉES AU MOYEN AGE.

Lors d'un court séjour à Padoue, en 1888, je fus vivement intéressé par ce que tout le monde désigne comme le tombeau d'Anténor.

C'est, tout près de la préfecture, adossé au mur de l'église de

(1) Alexandre Bertrand, *La religion des Gaulois*, p 50.

Digitized by Google

San Laronzo, un assez grossier sarcophage, à couvercle prismatique, supporté par quatre colonnettes trapues. Sur le couvercle, une inscription métrique en latin patoisant et moyenâgeux déclare que l'illustre Anténor, le fugitif de Troie, le fils de Priam, le fondateur de Padoue, repose dans ce monument qui fut commencé en 1285 par le podesta Oliviero dé Cerchi, et terminé par le podesta Fantone dé Rossi.

Grâce à l'excellent *Guide à Padoue* (1) de Selvatico, nous connaissons très exactement l'histoire de ce curieux monument; elle ne manque pas d'intérêt.

En 1274, des fouilles pratiquées auprès de l'hôpital *della casa dé Dio*, au cœur de la ville, mirent au jour un cercueil accompagné de deux vases remplis de pièces d'or. Ce cercueil était formé de deux caisses, l'une en bois de cyprès, l'autre en plomb. Dans l'intérieur reposait un squelette ayant au flanc une belle épée de si bonne conservation qu'elle put servir, plus tard, au podesta Albert Scaliger, le frère de Mastino. Le chevalier avocat et poète Lovato, que Pétrarque aimait fort, ayant vu cette sépulture, déclara que, sans aucun doute possible, c'était celle d'Anténor. Son enthousiasme se traduisit en discours et poèmes et gagna si bien ses concitoyens que les deux conseils des Anciens et de la Cité décrétèrent au squelette ainsi retrouvé, des funérailles solennelles et l'érection du monument que nous venons de décrire.

On donnerait beaucoup pour avoir des détails plus circonstanciés sur le mobilier funèbre de cette sépulture. Selvatico croyait que c'était celle d'un « hongrois du IX^e^ siècle » : l'épée et les deux vases pleins de pièces d'or nous font plutôt songer à un chef barbare longobard, à quelque frère d'armes des chefs qui furent enfouis à Vermand, à Pouan et à Tournai.

Si nous nous trompons pour ce cas, il n'en saurait être de même pour celui qui est relaté, à la date de 1174, par la Chronique de Cologne : « *Apud Auturnacum quidam fodientes corpus Valentiniani imperatoris invenerunt, sicut in superscriptione denarii, qui una secum repertus est, continebatur. Ad caput quoque ejus corona, ad pedes vero urna, ad latus autem gladius rubigine peresus, aureum habens capulum et lavidem Victoriae, est inventus; qui gladius est imperatori ad videndum delatus* (2). »

(1) *Guida di Padova*. Padoue, 1869, p. 336 et suiv.
(2) *Annales Coloniæ*, in *Monumenta Germaniæ historiæ*, t. XVIII, p. 723.

Digitized by Google

Jules Quicherat lut ce passage à la *Société des Antiquaires de France* et sans s'attarder à réfuter l'opinion de ceux qui virent dans cette sépulture celle de Valentinien, sur la foi d'une monnaie, il y reconnut, ce qu'elle était en effet, celle d'un chef barbare.

« *Il y a toute apparence que la sépulture découverte à Andernach, en 1174, était celle d'un chef franc, probablement celle d'un roi ripuaire, inhumé là à la fin du* IV^e^ *ou au commencement du* V^e^ *siècle. Conformément à l'usage observé chez les Germains, on avait déposé dans sa fosse les attributs de sa dignité. La couronne n'était pas un de ces attributs pour les premiers rois germains qui servirent dans les armées romaines avec le rang de préfets militaires. Sans doute on aura pris pour une couronne un cercle d'or qui avait formé la bordure inférieure d'un casque de cuir entièrement détruit par le temps* (1). »

Il peut être aussi imprudent d'affirmer que l'objet appelé *corona* était une couronne que de le nier. Pourtant, Quicherat lui-même ne s'est pas servi de cet exemple dans son *Histoire du Costume*, et les objets analogues trouvés dans les sépultures barbares ont été reconnus plus tard pour être de simples garnitures de sceau.

L'abbé Cochet, qui avait longtemps pris ces modestes ustensiles pour des bandeaux royaux, mentionne la découverte faite vers 1665 près Bar-sur-Seine, d'une sépulture que le père Vignier prit pour celle de Divico et où l'on avait trouvé « un diadème ou couronne radiée (2) ». De même, Oberlin (3) affirme qu'une couronne radiée et surmontée d'une anse de bronze avait été recueillie par Schœplin, dans la tombe d'un chef franc exhumé aux environs de Verdun en 1740. Nous n'avons pas besoin de reproduire ici l'argumentation de Roach Smith pour prouver que c'étaient là de simples garnitures de sceaux : l'abbé Cochet, Lindenschmit et tous les spécialistes de l'archéologie barbare, après eux, ayant adopté cette manière de voir et l'ayant même fortifiée par des considérations nouvelles (4). Il semble donc prudent de ne voir qu'un objet analogue dans la prétendue couronne de Va-

(1) *Bullet. de la Société des Antiq. de France*, 1868, p. 95 et suiv.

(2) Abbé Cochet, *Sépultures gauloises romaines, franques et normandes, etc.*, 1847, p. 279.

(3) Joa. Jac. Oberlinus, *Musæum Schœpflini, Thesaurus sepulchralis Virodunensis, 1740*. Argentorati, 1773.

(4) Voir l'excellent résumé des faits dans *Les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, par M. Barrière-Flavy. Toulouse, 1901, in-4° t. I. chap. III. S 1, p. 69 et suiv.

Digitized by Google

lentinien, que le texte cité n'affirme pas d'ailleurs avoir été d'or.

Quant au glaive dont la lame était rongée par la rouille et qui avait un pommeau d'or, il devait ressembler beaucoup à ceux de Pouan et de Tournay; mais que penser de la *pierre de victoire, ou de la victoire* qui y était jointe?

Pour Quicherat, pas de doute possible, c'était un camée antique; je cite le passage tout entier du maître.

« *Il est à peine néessaire de réfuter l'attribution d'une sépulture à un empereur romain, fondée uniquement sur la rencontre d'une monnaie de cet emperenr avec des ossements et des armes de prix. Cette assertion toutefois à de l'intérêt parce qu'elle témoigne d'une certaine critique dont, selon toute apparence, on n'aurait pas fait preuve à la même époque, dans un autre pays. Ainsi, en France, au* XII^e^ *siècle on n'aurait pas su reconnaître l'image de la Victoire sur une pierre antique, attendu que pour les Français de ce temps-là tous les camées et intailles représentaient soit des sujets de la Bible soit de figures cabalistiques appropriées à la guérison des maladies.* »

Sans doute, en France à cet époque, on n'était guère en état de reconnaître et de nommer avec précision les divinités païennes gravées sur les pierres fines. Il en existe même une preuve absolument typique; c'est le contre sceau de Nicolas, abbé de Saint-Etienne de Caen qui est formé d'une intaille antique représentant une Victoire ailée, que son propriétaire avait pris pour un ange, comme en témoigne l'inscription gravée par ses soins sur la monture métallique : ECCE MITTO ANGELVM MEVM (1). Mais cette ignorance naïve était le commun lot de toutes les nations de la chrétienté. Un archevêque d'York n'avait-il pas fait graver autour d'une chimère tricéphale les mots : CAPUT NOSTRUM TRINITAS EST? A-t-on oublié les légendes absurdes auxquelles avaient donné lieu plusieurs statues antiques célèbres, les Dioscures de Rome, le Regisol de Pavie, l'Hercule de Milan, la Vénus de Sienne, la louve romaine d'Aix-la-Chapelle, ville allemande s'il en fut? Outre Rhin, en ces temps de ténèbres, l'ignorance dépassant toutes les bornes avait sombré dans la plus plate des stupidités, si l'on en juge par le poème de Walafrid Strabon sur la statue équestre en bronze que Charlemagne avait fait porter de Ravenne. Pour Walafrid, qui n'était pourtant pas français, cet antique représentait Théodoric, et si

(1) Lecoy de la Marche, *Les Sceaux*, p. 26.

Digitized by Google

le personnage était nu, c'était pour qu'il pût s'enorgueillir de sa peau noire!

Nudus ob hoc solum, puto, ut atra pelle fruatur.

Peut-on raisonnablement soutenir que ceux qui ornèrent la chaire du dôme d'Aix-la-Chapelle avec des bas-reliefs d'ivoire représentant (1) Bacchus, Vénus et Jupiter comprenaient ce que ces bas-reliefs représentaient. Il est donc impossible d'admettre cette prétendue supériorité attribuée par Quicherat aux Allemands sur les Français, aux XII^e^ siècle ; en matière d'iconographie antique, l'auteur de la *Chronique de Cologne* était certainement aussi incapable de reconnaître une Victoire sur une camée antique que Walafrid Strabon de comprendre la statuaire antique. Il est donc légitime de rechercher si les mots *lapidem victoriæ* ne comportent pas une explication plus adéquate aux connaissances du moyen âge et particulièrement aux idées qui avaient cours en territoire germanique.

L'objet qu'il s'agit de déterminer était une pierre; il était relié, nous ne savons comment, au glaive de fer à pommeau d'or placé auprès du cadavre d'un chef barbare franc ou ripuaire, enfin des Allemands du XII^e^ siècle l'ont découvert et lui ont donné la dénomination qui convenait le mieux à leur manière de voir et leur dénomination associe le nom de victoire à celui de pierre. Le problème était ainsi posé, un seul objet semble devoir remplir les conditions réquises, c'est la *seger-stenar*, ou *pierre de victoire*, célèbre dans l'ancienne littérature du Nord. Je laisse ici la parole à Sven Nilsson, faute de pouvoir recourir aux excellentes observations de Bonstetten (2) sur le même objet.

« *Nos anciennes sagas nous fournissent la preuve de ce fait* (3). *Il y est parlé de pierres de vie (lifotenav), de pierres de victoire (seger-stenar), etc., que les guerriers portaient avec eux au combat afin d'obtenir la victoire. La Saga de Didrik de Bern raconte (chap. 25) que le roi Nidung rassembla une grande armée avec laquelle il marcha contre l'ennemi. Il était à une journée de distance de l'armée adverse et s'attendait à livrer bataille tout le jour suivant. Il s'aperçut toutefois vers le soir*

(1) E. Muntz, *La tradition antique au Moyen-Age*, dans le *Journal des Savants*, 1887 et 1888; passim.

(2) *Recueil d'Antiquites suisses*, p. 8.

(3) Sven Wilson, *Les habitants primitifs de la Scandinavie*, p. 259. — Voir aussi *Les Ages de la Pierre*, par John Evans, p. 465.

Digitized by Google

qu'il avait oublié sa « pierre de victoire ». — « Cette pierre avait passé en héritage de père en fils dans sa famille, et elle possédait la vertu de donner toujours la victoire à celui qui la porterait. » Le roi craignit de perdre la bataille s'il n'avait pas sa pierre sur lui, d'autant que son armée était inférieure en nombre à celle de l'ennemi. Il promit, par conséquent, sa fille et le tiers de son royaume à celui qui lui apporterait cette amulette avant la bataille. L'armurier Valent alla à cheval chercher la pierre ; le roi engagea ensuite la bataille et la gagna.

« Le chapitre 96 de la même saga contient à cet égard un récit encore plus détaillé. Ditlev, jeune guerrier de Tumatorp en Scanie, eut à soutenir un combat singulier contre un vieux guerrier du nom de Sigurd. Vers le soir, Sigurd, harassé et saignant d'une blessure, s'aperçut qu'il avait oublié sa pierre de victoire dans son domicile. Il invita Ditlev à venir passer la nuit chez lui, afin de continuer le combat le jour suivant. Ditlev y fit la connaissance de Gunhild, fille de Sigurd, et ils se prirent bientôt d'amour l'un pour l'autre. Le vieux Sigurd s'était hâté à son retour « de s'attacher la pierre de victoire au col », mais ayant trop bu pendant la soirée, il passa la nuit dans un sommeil pesant. Gunhild vola alors l'amulette à son père et la donna à son amant. Le combat ayant été repris le jour suivant, Sigurd reçut trois blessures et dut s'avouer vaincu.

« Ces deux récits nous montrent : 1° que les amulettes portées par les guerriers étaient de pierre, 2° qu'elles se portaient au cou au moyen d'une attache ou d'une courroie. Le musée des antiquités de Stockolm possède deux amulettes de ce genre, probablement portées jadis par nos aïeux de race gothique.

... L'un d'eux est un percuteur pareil à celui qui est reproduit plus loin pl. 1, f. 8 ; la seule différence est que la cannelure a été munie d'une bande de fer, en grande partie détruite par la rouille, et d'une boucle du même métal, dans laquelle on passait l'attache. On voit au même musée un autre percuteur qui, d'après la donnée de M. le pasteur Ekdahl, a été, ainsi qu'une épée de fer, trouvée par lui dans une sépulture antique de la Suède septentrionale. Ces objets ont sans doute appartenu à un individu d'une race qui se servait du fer, et la pierre en question était probablement une amulette de combat. »

La saga de Didrick de Bern telle que nous la connaissons est d'origine allemande (1), je n'ai pas besoin d'insister sur cette

(1) Depping, *Véland le Forgeron*. Paris, Didot, 1833, p.5.

Digitized by Google

communauté originaire des sagas scandinaves et des légendes germaniques, que proclament tous les manuels d'histoire de la littérature. J'en induis que la croyance aux *pierres de victoire* était courante outre Rhin pendant tout le moyen âge, et comme conséquence il semble plus naturel de reconnaître un de ces talismans dans la *lapidem victoriæ* de la *Chronique de Cologne*, qu'un camée antique représentant une Victoire ailée.

De là à admettre que ce fut un percuteur ou un polissoir préhistorique, il y a loin ; il ne faut pas oublier le rôle considérable que les pierres précieuses ont joué dans les superstitions de tous les temps et de presque tous les pays.

Il n'est pierre (oultre sa beauté),
Qui n'ait quelque propriété,

dit Jean de la Taille, et les vieux lapidaires sont encore là pour nous détailler à l'infini ces propriétés fantastiques. Or, ils ne négligent pas, parmi tant d'autres, les pierres fines que l'on croyait propres à assurer la victoire au général qui la portait sur lui, témoin le passage suivant du *Propriétaire des Choses* (1), « *Le Béril à cestuy qui le porte vault contre le péril, et le garde d'estre vaincu et le fait estre de bon cœur et lui donne bon enging.* »

Rappelons encore que nombre de tombes barbares scientifiquement explorées, ont fourni des objets divers, globes de cristal, disques de granit, etc., dans lesquels il n'est pas possible de voir autre chose que des amulettes. La célèbre boule en cristal du tombeau de Childéric n'était probablement pas autre chose (1).

De quel nom se fussent servis des Germains du XII^e^ siècle pour désigner ces objets ? Nous croyons fermement qu'ils eussent employé la même locution que le scribe de la *Chronique de Cologne* et qu'il faut laisser aux antiquaires italiens de la Renaissance l'honneur d'avoir reconnu les divinités de l'Olympe sur les pierres gravées antiques.

J. Momméja.

(1) Cité par Laborde, *Glossaire*, p. 446.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX

DE

CÉLESTIN PORT

(*Suite et fin*) (1).

65. — Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1869-1878. 3 vol. gr. in-8° à 2 colonnes, LII-812, 776 et 763 p.

Le Dictionnaire historique de Maine-et-Loire a obtenu une médaille au concours des Antiquités nationales, en 1872, et le 1er prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1877. Voy., sur ces concours, les rapports ou discours de M. de Longpérier (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXIV, 1873, p. 636; t. XXXV, 1874, p. 615-616, et de M. Ravaisson (même recueil, t. XXXVIII, 1877, p. 666-667).

Voy. aussi, sur le même ouvrage, un compte-rendu de M. T[amizey] de L[arroque] (*Revue critique*, année 1874, 2e semestre, p. 274-280).

Des tirages à part, sur hollande, à 25 exemplaires, avec mise en page spéciale, petit in-8°, ont été exécutés pour les articles suivants : J.-B. Leclerc et Leclerc-Thouin (16 p.); les Ponts-de-Cé (30 p.); le Puy-Notre-Dame (16 p.); René d'Anjou (24 p.); Saumur (77 p.); Thouarcé (16 p.); Vihiers (20 p.) Tous ces tirages à part, sauf le premier, se rapportent à des articles insérés dans le 3e volume du *Dictionnaire*.

66. — Questions angevines. — IV (2). Ogeron de la Boire (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. VI, 1870, p. 278-280; — reproduit dans *Notes et Notices angevines*, p. 178-180; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 24-35).

(1) V. p. 290. — Aux articles insérés par Célestin Port dans la *Nouvelle biographie générale* (n° 21), il y a lieu d'ajouter les suivants :

T. XXV (1861) : INGELGER (col. 858-860).

T. XXX (1862) : LECORVAISIER (col. 240-241); LEFEBVRE (Tanneguy) [2 art.] (col. 307-312); LEGANGNEUR (col. 372); LE GOUVELLO (col. 413-414); LE GOUZ DE LA BOULLAYE (col. 414-417); LELOYER (col. 545-548); LE PELETIER (Dom Laurent) (col. 831-832).

Tome XXXI (1862) : LOUET (col. 743).

(2) Le n° III de cette serie n'existe pas. Il devait sans doute être porté par le n° 74 qui a paru dans un autre recueil.

Digitized by Google

Ogeron de la Boire, gouverneur de Saint-Domingue, mort le 31 janvier 1676, à Paris, en la paroisse de Saint-Séverin, né le 19 mars 1613 à Rochefort-sur-Loire, et non à la Bouère, en Jallais, comme le porte la plaque de marbre posée en 1864 dans l'église de Saint-Séverin.

67. — *Temps passé* (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. VI, 1870, p. 216-218).

Poésie.

68. — [Bulle de rémission, du 4 des nones de décembre 1545, du pape Paul III, en faveur de René Lemusson, prêtre du diocèse du Mans] (Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, t. Ier, année 1870, 1er semestre, p. 104-106).

69. — La Baumette (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. VI, 1870, p. 316-320; — réimprimé dans le *Dictionnaire historique, géographique et archéologique de Maine-et-Loire*, t. Ier, p. 230-231).

70. — Journal de Jacques Valuche [1607-1662] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. VI, 1870, p. 331-341, 387-400; 4e année, t. VII, 1870, p. 122-133; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 181-216).

71. — Inventaire analytique des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet hôtel-Dieu. Paris, Dumoulin; Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1870, in-4°, xxxii-166 p.

Inventaire, p. 1-104; — Documents, p. 105-166.

Voy. sur cet ouvrage un compte-rendu de M. L. Delisle (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXI, 1870, p. 110-112).

72. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique sur cet hôtel-Dieu. Paris, Dumoulin; Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1870, in-8°, 96-CLXXXIII p.

Tirage à part, à 100 exemplaires, dans un format différent, de l'introduction et des documents qui forment l'appendice de l'ouvrage précédent.

73. — Prologue pour l'inauguration du théâtre d'Angers

Digitized by Google

(11 novembre 1871). Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau 1871, in-8°, 8 p.

Pièce de vers.

74. — Questions angevines. — La belle Agnès (Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXV, 1871, p. 1-8; — réimprimé dans *Notes et notices angevines*, p. 130-136, et dans *Questions angevines*, p. 1-10).

Curieux exemple de la déformation d'un fait historique par la légende.

75. — Questions angevines. — V. La Loire et ses affluents : la Vienne, le Thouet et l'Authion (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 4e année, t. VIII, 1872, p. 81-96; — reproduit dans *Notes et Notices angevines*, p. 217-232; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 41-65).

Établit que, contrairement à l'opinion professé par Walckenaër, le cours de la Loire n'a pas changé entre Candes et les Ponts-de-Cé depuis les temps historiques.

76. — Les artistes peintres angevins, d'après les archives angevines (Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, t. III, année 1872, 1er semestre, p. 339-413; — tirage à part, Paris, Imprimerie nationale, 1872, in-8°, 75 p.).

Cf. *infra* le n° 78.

Voy., sur cette publication, un compte-rendu de M. T[amizey] de L[arroque], inséré dans la *Revue des Questions historiques*, t. XIV, 1873, p. 343-344.

77. — Marché passé par le chapitre de Montreuil-Bellay avec Christophe More pour la restauration des vitraux de l'église [2 mars 1511] (Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, t. V, 1873, 1er semestre, p. 93-94).

Les parties essentielles de ce marché sont données dans le rapport de M. Alfred Darcel sur la communication de M. Port.

78. — Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 5e année, t. X, 1873, p. 376-392; 6e année, t. XI, 1873, p. 95-112, 236-251, 359-369; t. XII, 1874, p. 88-98, 241-249,

Digitized by Google

379-386; 7e année, t. XIII, 1874, p. 104-110, 178-184, 230-241; t. XIV, 1875, p. 103-112, 380-383; 8e année, t. XV, 1875, p. 105-107, 353-361; t. XVI, 1876, p. 113-123; 9e année, t. XVIII, 1877, p. 220-227, 338-348; 10e année, t. XIX, 1877, p. 112-120 192-200, 300-312; t. XX, 1878, p. 345-352, 395-400, 445-448, 480-488; 11e année, t. XXI, 1878, p. 37-40, 198-200, 257-264; 12e année, t. XXIII, 1879, p. 50-56, 118-120; t. XXIV, 1880, p. 42-45, 156-163; — tirage à part, avec addition des articles Pomeau à Zagaroli (p. 255-319), avec l'en-tête : Société de l'Histoire de l'Art français. Paris, Baur; Angers, Germain et Grassin, Lachèse et Dolbeau, 1881, in-8°, xx-329 p.).

Ef. le n° 76.

79. — Procès-verbal de la vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France [septembre 1572] (Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, t. VII, année 1874, 1er semestre, p. 553-579).

La communication de M. Port est précédée, dans la *Revue des Sociétés savantes*, d'un rapport étendu de M. Alfred Darcel (p. 549-553), qui se termine ainsi : « A tous égards, le document adressé par M. Célestin Port est digne d'être publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, puisqu'il nous donne un chapitre des mœurs à la fin du XVIe siècle, en même temps que le détail de l'ameublement d'un homme qui a marqué dans l'art par la protection qu'il lui a donnée ».

80. — Le Livre de Guillaume Le Maire (Collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du Ministre de l'Instruction publique. Mélanges historiques, t. II, 1877, p. 187-569; — tirage à part, Paris, Imprimerie nationale, 1874, in-4°, 385 p.).

La différence entre la date du tirage à part du *Livre de Guillaumin Le Maire* et celle du volume des *Documents inédits* dont il est extrait, est la conséquence du long espace de temps qui s'est écoulé entre le commencement et l'achèvement de l'impression de ce volume de *Mélanges historiques*.

Voy., sur cette publication, un article de M. G. Monod (*Revue historique*, t. VI, 1878, p. 404).

81. — [Communication au sujet de débris de murs gaulois découverts à la Ségourie, près Beaupréau] (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1875, p. 109-110).

Digitized by Google

82. — Antiquités trouvées à Saint-Ellier (Maine-et-Loire) (Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, t. III, année 1876, 1er semestre, p. 529-530).

Sépultures préhistoriques.

83. — *D'un amour à l'autre*, fantaisie en un acte, par *** (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 10e année, t. XIX, 1877, p. 163-179, et tirage à part, Germain et Grassin, in-8°, 16 p.).

84. — [Marque de potier gallo-romain, relevée sur une anse d'amphore trouvée à Saint-Cyr-sur-Dive] (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1877, p. 179-180).

85. — L'inventaire et le chartrier de l'hôpital Saint-Jean d'Angers. Lettre à M. P. Marchegay, des Roches-Baritaud, par Célestin Port. Angers, Germain et Grassin, 1877, in-8°, 39 p.).

Réponse à une brochure de M. Paul Marchegay intitulée : *Trois lettres à Messieurs les Administrateurs des hospices d'Angers concernant le chartrier, le cartulaire et le fondateur de l'hôpital Saint-Jean l'Évangéliste*. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1877, in-8°, 71 p.

86. — Questions angevines. — VI. Thomasseau de Cursay (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 10e année, t. XIX, 1877, p. 255-265 ; — tirage à part, Angers, Germain et Grassin, 1878, in-8°, 15 p. ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 233-243 ; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 66-82).

« J'aborde une des mystifications les plus audacieuses et, quoique entreprise sans art, les mieux réussies qu'on puisse citer dans la littérature historique. La piste en a pourtant échappé jusqu'à ce jour aux dénicheurs de supercheries littéraires... C'est une recherche curieuse et qui en vaut la peine ; car il s'agit de toute une famille de héros angevins, née tout d'un coup à la renommée et introduite sans autre enquête dans la tradition locale en plein siècle de scepticisme et de critique. »

87. — Statuts des quatre Facultés de l'Université d'Angers, 1464-1494. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1878, in-8°, VI-75 p. et 4 dessins.

Les quatre dessins représentent : le sceau du Recteur (XVe siècle),

Digitized by Google

le sceau du Recteur (XVII[e] siècle), le sceau de la Faculté de théologie (XIV[e] siècle), le sceau de la Faculté de médecine (XVII[e] siècle).

Tiré à 200 exemplaires.

88. — [Inscription relevée sur une anse d'amphore, découverte près de l'église de Saint-Maimbeuf, à Angers] (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1879, p. 268).

89. — Questions angevines. — VII. L'hymne *Gloria, Laus* (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 11[e] année, t. XXII, 1879, p. 1-13); — Encore l'hymne *Gloria, Laus*. Réponse à D. Chamard (même volume, p. 125-140); — Le dernier mot (même volume, p. 194); — tirage à part, Angers, Germain et Grassin, 1879, in-8°, 15 et 18 p.; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 294-322; — réimprimé, avec addition d'un *Petit post-scriptum* de 4 pages, dans *Questions angevines*, p. 238-286.

Sur l'attribution à Théodulfe de l'hymne *Gloria, Laus*, la *Revue de l'Anjou* a publié, dans le volume ci-dessus indiqué, deux articles de Dom Chamard : *L'hymne* Gloria, Laus. *Réponse à M. Port* (p. 57-70); *L'hymne* Gloria, Laus. *Réplique à M. Port* (p. 189-193). C'est à cette réplique que répond (p. 194) *Le dernier mot* de M. Port.

Cf. sur cette controverse : *Monumenta Germaniae historica. Poetarum latinorum medii aevi*, t. I, ed. E. Duemmler, 1881, in-4°, p. 439; — *Die Gedichte Theodulfs, bischofs von Orléans*. Inaugural Dissertation... von Karl Liersch aus Guben, Halle, 1880, in-8°, 77 p.

90. — Notes et notices angevines. Angers, Germain et Grassin, 1879, in-8°, 324 pages.

Tiré à 40 exemplaires.

Réunion, avec pagination continue, de trente notices insérées (sauf le n° 74) dans la *Revue de l'Anjou*. Voy. *supra* les n[os] 7, 17, 18, 25, 31, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 62, 63, 66, 70, 74, 75, 86 et 89. La composition de la *Revue* a été utilisée pour les articles insérés dans la nouvelle série de la *Revue* (années 1866 et suiv.; imprimerie Barassé, puis Germain et Grassin). Les articles insérés dans les deux premières séries de la *Revue* (n[os] 7, 17, 18, 31; imprimerie Cosnier et Lachèse) et le n° 74 ont été composés à nouveau.

« C'est ici, comme après la moisson, une glane d'épis tombés et de fleurettes, que j'ai plaisir à relier en humble gerbe. Qu'elle s'en aille

Digitized by Google

égayer un instant quelque foyer d'ami ou rappeler encore une fois à toute mémoire bienveillante un modeste souvenir. »

Voy., sur ce volume, un compte-rendu de M. T[amizey] de L[arroque] (*Revue critique*, année 1879, 2e semestre, p. 54-56).

91. — *Mémoires de René Nepveu de La Manouillère, chanoine de l'église du Mans* (1759-1808), publiés et annotés par l'abbé Gustave Esnault (Revue historique, 4e année, t. IX, 1879, p. 205-209).

Compte-rendu.

92. — *Registres des comptes municipaux de la ville de Tours*, publiés avec notes et éclaircissements par J. Delaville Le Roulx (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 12e année, t. XXIII, 1879, p. 213-216).

Compte-rendu.

93. — *Mémoires de Saint-Simon*. Nouvelle édition, par A. de Boislisle (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 12e année, t. XXIV, 1880, p. 90-93).

Compte-rendu.

94. — [Extrait baptistaire signé du nom de Jean Rocquelin, comédien du Roi, 13 décembre 1650] (Le Moliériste, t. Ier, 1880, p. 21).

95. — L'hiver en Anjou (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 12e année, t. XXIV, 1880, p. 169-205 ; — tirage à part, Angers, Germain et Grassin, 1880, in-8°, 39 p. ; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 155-216).

96. — Souvenirs d'un nonagénaire. Mémoires de François-Yves Bernard, publiés sur le manuscrit autographe, avec deux portraits de l'auteur d'après Bodinier et David d'Angers. Paris, Champion ; Angers, Lachèse et Dolbeau ; Le Mans, Pellechat, 1880, 2 vol. in-8°, XXII-363 et 385 p.

Voy., sur cette publication, les comptes-rendus de MM. T[amizey] de L[arroque] (*Revue critique*, année 1880, 2e semestre, p. 430-434), A. de Villiers (*Revue de l'Anjou*, nouvelle série, t. II, 1881, p. 56-59), A. Gazier (*Revue historique*, t. XXI, 1882, p. 193-194), et de Dom Piolin (*Revue des questions historiques*, t. XXIX, 1880, p. 679-680).

97. — *Histoire de Sablé*, par Gilles Ménage. Nouvelle édition,

Digitized by Google

publiée, annotée et rectifiée par Célestin Port et l'abbé Gustave Esnault. Le Mans, Edmond Monnoyer.

Il n'a paru que le prospectus (4 pages in-8°, 1880) de cette réédition qui devait former quatre volumes in-8°, M. l'abbé Esnault ayant été empêché de fournir, pour le Maine, sa part de collaboration.

98. — [Délibération de la municipalité d'Angers, au sujet d'une représentation à Angers du *Médecin malgré lui*, 12 brumaire an II-2 novembre 1794] (Le Moliériste, t. II, 1881, p. 94).

« L'agent municipal dit qu'hier, étant au spectacle, il a vu avec peine qu'on y a joué une pièce intitulée *le Médecin malgré lui*, pièce absolument immorale. Il observe que, dans un instant où les mœurs sont à l'ordre du jour, il est du devoir des magistrats du peuple de ne pas souffrir que de pareilles pièces soient jouées ; qu'ils doivent, au contraire, veiller à ce qu'on ne joue que des pièces patriotiques dont le théâtre fourmille en cet instant. »

99. — *L'Université d'Angers du* XV^e^ *siècle à la Révolution française.* T. I. *Faculté des droits*, par L. de Lens (Revue historique, 6^e^ année, t. XVII, 1881, p. 170-174).

Compte-rendu.

100. — Découvertes d'objets antiques à Angers. Communication de M. Célestin Port, membre non résidant du Comité, à Angers. Rapport de M. R. de Lasteyrie, membre du Comité (Revue des Sociétés savantes des départements, 7^e^ série, t. VI, 1882, p. 439-440).

La communication de M. Port, qui énumère un certain nombre d'objets de divers âges trouvés, à la fin de l'année 1880, dans des fouilles faites à l'ancien couvent des Jacobins d'Angers, est résumée dans un rapport de M. de Lasteyrie, qui reproduit notamment l'inscription de la première pierre du couvent, posée en 1640 par Matthieu de la Lande, prévôt général et provincial d'Anjou, et deux marques de potiers gallo-romains.

101. — [Molière et Cotin] (Le Moliériste, t. IV, 1883, p. 363-364).

Produit, à propos d'une controverse engagée dans *le Moliériste*, au sujet du personnage de Trissotin, un sonnet de l'abbé Cotin, inséré dans la *Ménagerie* de cet auteur.

102. — L'opinion des maistres d'euvres de Tours que maistre

Digitized by Google

Michiel Coulombe envoya à Monseigneur [l'abbé de Saint-Florent de Saumur], en ce comprins le cherpantier, maistre d'euvrez de la cherpenterie de Gisieulx [1496] (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Direction des Beaux-Arts. Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne, du 28 au 30 mars 1883 ; 7e session, p. 103-119).

103. — [Mention, en 1644, de la suppression d'un dolmen troué en l'église de Saint-Jean du Marillais] (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1884, p. 76).

104. — Questions angevines. Première série. Angers, Lachèse et Dolbeau ; Paris, Lechevalier, in-18, 1884, IV-288 p.

Réimpression des études indiquées ci-dessus sous les nos 17, 18, 25, 31, 49, 58, 59, 66, 74, 75, 86, 89 et 95.

« Les études que je rassemble en ce premier recueil ont paru primitivement, l'une après l'autre, à distances inégales, dans la *Revue d'Anjou,* la plupart avec tirages à part depuis longtemps épuisés. Je les ai réimprimées dans mes *Notes et notices angevines ;* mais ce volume de regain, que j'aurais eu plaisir à voir se répandre, a été tiré par malentendu à si petit nombre qu'on le peut bien dire inédit, là même où je l'aurais voulu retrouver en pleine lumière. Je les reprends de troisième main en leur souhaitant aujourd'hui fortune meilleure... »

Voy., sur ce volume, un compte-rendu de M. T[amizey] de L[arroque (Revue critique, année 1884, 2e semestre, p. 77-79).

105. — [Découvertes archéologiques faites en 1884 aux environs du bourg de Monceau-Vivy, près de Saumur] (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1885, p. 63-64).

Vivy, *Vetus Vicus,* emplacement présumé de la station ***Robrica*** de la carte de Peutinger.

106. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières. Paris, Plon, 1886, in-8°, 534 p.

Célestin Port a rédigé dans ce volume la partie relative aux Archives de Maine-et-Loire, p. 193-194.

107. — Prêt d'un roman de César en 1457 (Bibliothèque de l'Ecole des chartes, t. XLVII, 1886, p. 694).

Digitized by Google

108. — La Vendée angevine. — Les origines. — L'insurrection (janvier 1789-31 mars 1793). Paris, Hachette, 1888, 2 vol. in-8°, xv-447 et 409 p.

Voy., sur cet ouvrage, les comptes-rendus suivants : *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. L, 1889, p. 248-250 (A. de Barthélemy) ; *Bulletin critique*, 1889, p. 65-70 (P. Bonnassieux) ; *Revue critique*, 1888, 2e semestre, p. 236-238 (A. Chuquet) ; *Revue des Deux Mondes*, 3e période, t. XCII, 1889, p. 884-912 (E. Beaussire) ; *Revue historique*, t. XXXVII, 1888, p. 368-369 (Ch. Bémont) ; *Revue de l'Anjou*, t. XVIII, 1889, p. 61-98 (L. de La Sicotière) [Cf. le n° suivant] ; *Bibliographie catholique*, décembre 1888 (G. Gandy) ; *Revue de Bretagne et de Vendée*, novembre 1888 (F. Lanvern) ; *la Révolution française*, t. XV, 1868, p. 471-479, et, parmi les articles de journaux quotidiens : *le Petit Courrier* [*d'Angers*], 13 mai 1888 (M[arcel] M[orry]) ; *le Courrier de Saumur*, 6 juin 1888 (Eug. Bonnemère) ; *la République française*, 23 septembre 1888 (A. Debidour) et 7 janvier 1889 (Ch. Bigot) ; *l'Union de l'Ouest*, 31 août 1888 (E. Faligan) ; *la Justice*, 24 septembre 1888 (Santhonax) ; *le Radical*, 19 février 1889 (A[rthur] C[héreau]) ; *le Temps*, 25 avril 1889 (A. Sorel).

109. — La Vendée angevine. — Les origines. — L'insurrection (janvier 1789-31 mars 1793). — Lettre à M. de La Sicotière (Revue de l'Anjou. Nouvelle série, t. XVIII, 1889, p. 171-186, et tirage à part. Angers, Germain et Grassin, 1889, in-8°, 17 p.).

Réponse à un article de M. de La Sicotière inséré dans le même volume de la *Revue de l'Anjou*, p. 61-98, sous le titre de : *Étude historique et critique sur l'ouvrage de M. Port, la Vendée angevine.*

110. — Archives de Maine-et-Loire. Don de collections angevines. Angers, s. d. [1891] Impr. Germain et Grassin, in-8°, 14 p. ; — réimprimé dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII, 1891, p. 665-670.

Notice, sous forme de rapport au préfet de Maine-et-Loire, en date du 10 août 1891, de la bibliothèque angevine, de la collection iconographique et des notes sur le département de Maine-et-Loire, donnés aux archives par Célestin Port (2,067 volumes ou brochures, 559 dessins, 1,013 gravures ou lithographies, 685 photographies, en tout 2,257 pièces, 34 boîtes de fiches et 30 cartons de notes sur l'histoire, la topographie et la biographie angevines).

111. — La légende de Cathelineau. — Ses débuts. — Son brevet de généralissime. — Sa mort (mars-juillet 1793), avec

Digitized by Google

nombreux documents inédits et inconnus. Paris, Alcan, 1893, in-8°, 350 p.

Un chapitre de *la Légende de Cathelineau* a été imprimé dans la *Révolution française*, t. XXIV, 1893, 1er semestre, p. 97-112.

Voy., sur cet ouvrage, les comptes-rendus suivants : *Revue critique*, 1893, 1er semestre, p. 449-452 (T[amizey] de L[arroque]) ; *Revue historique*, t. LII, 1893, p. 152-153 (G. Monod) ; *Revue des questions historiques*, t. LIV, 1893, p. 347-349 (Denys d'Aussy) ; *Revue internationale de l'Enseignement*, 15 juillet 1893 (A. L.) ; *Revue politique et littéraire*, t. LI, 1883, 1er semestre, p. 785-792 (F.-A. Aulard) ; *la Semaine politique et littéraire*, 26 février 1893 (Gibrac) ; *l'Ouest artistique*, 15 mars 1893 (H. B[aguenier]-D[esormeaux]) ; *Revue des provinces de l'Ouest*, avril 1893 (Léon Séché) ; *l'Archiviste*, avril 1893 (H. Carré) ; et, parmi les articles de journaux quotidiens : *la République française*, 6 mars 1893 ; *le XIXe Siècle*, 13 mars 1893 (P. Ginisty) ; *le Monde*, 14 mars 1893 (O. Havard) ; *le Patriote de l'Ouest*, 4 mars 1893 (L. Narquet) ; *le Journal de Maine-et-Loire*, 22 mars 1893 (J[ules] A[ndré]) ; *le Petit Courrier [d'Angers]*, 30 mars 1893 (M[arcel M[orry]) ; *la Vérité*, 11 juillet 1893 (D'Auteuil [A. Lecoy de La Marche]) ; *le Temps*, 30 août 1893 [C. B.].

Voy. encore : *Questions vendéennes* ; *Cathelineau, généralissime de la grande armée catholique et royale* (13 mars-14 juillet 1793) ; *Réponse à M. Célestin Port*, par l'abbé E. Bossard, 1893, in-8° ; une lettre de Célestin Port dans la *Révolution française*, t. XXV, 1893, p. 564-565, et un article de l'abbé Bossard : « A nos contradicteurs » (*Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, 3e année, 1893-1894, p. 438-451).

112. — Dictionnaire géographique et administratif de la France, publié sous la direction de Paul Joanne. Paris, Hachette, 1890 et suiv., in-4° (en cours de publication).

Célestin Port a rédigé dans ce dictionnaire une partie de l'article MAINE-ET-LOIRE, t. IV, p. 2401-2408. Cf. *supra* n° 35.

113. — L'hôpital Saint-Jean [d'Angers] (Archives médicales d'Angers, 1re année, 1897, p. 243-246).

Avec un dessin représentant la vue intérieure de la salle Saint-Jean (XIIe siècle), aujourd'hui Musée archéologique.

114. — Fouilles de Méron (1897). — [Rapport au préfet de Maine-et-Loire, 4 août 1897] (Signé :) C. Port, A. Michel, Ch. Urseau. Angers, Impr. Lachèse et Cie, in-8°, 8 p. ; *planche*.

Digitized by Google

Rapport sur une découverte de ruines romaines à Méron et sur les fouilles faites dans cette localité aux frais du Département.

L'exemplaire de ce rapport conservé dans la Bibliothèque des Archives départementales est accompagné de la correspondance, des comptes-rendus et pièces de comptabilité relatifs à ces fouilles.

115. — République Française. — Département de Maine-et-Loire. — Conseil général. — Deuxième session ordinaire de 1898. — Rapports du Préfet et procès-verbaux des séances du Conseil. Angers, Lachèse et Cie, 1898, in-8°, 1086 p. — Deuxième session ordinaire de 1899... 1899, in-8°, 1204 p. — Deuxième session ordinaire de 1900... 1900, in-8°, 1014 p.

Le rapport annuel de l'archiviste du Département sur le service des Archives occupe dans ces trois volumes les pages 553-571 (année 1898), 615-633 (année 1899), 527-543 (année 1900). Il existe de ces trois rapports un tirage à part : Archives départementales. Rapport de l'Archiviste du Département (Signé : Célestin Port) ; 19 p., 19 p., et 17 p.

Les rapports antérieurs à 1898 n'ont pas été imprimés. Ils sont résumés sommairement dans le rapport présenté chaque année au Conseil général par le rapporteur du budget des Archives.

116. — Guides-Joanne. — Angers. — [Paris], Hachette, s. d. [1899], in-8°, 32 p.

Cette nouvelle édition du guide d'Angers a été revue par Célestin Port, qui avait déjà donné ses soins à l'édition précédente.

117. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — État général par fonds des Archives départementales. Ancien régime et période révolutionnaire. Paris, Picard, 1902, in-4°.

Célestin Port a rédigé dans ce volume la partie relative au département de Maine-et-Loire (col. 421-442).

INDEX

Agen (*De Paris à*), 47.
Agnès (La belle), 74.
Agnès de Bourgogne, comtesse d'Anjou, 52.
Album angevin (*L'*), 19.
Angers, 90, 104, 116. — Abbaye de Saint-Aubin, 52. — Archives municipales, 29, 30, 33, 39, 76, 78, 98. — Avocats, 19. — La Baumette, 69. — Bibliothèque de l'Université, 44. — Boulangers, 54. — Chapitre de Saint-Laud, 52; de Saint-Maurice, 13, 62. — Château, 64. — Couvent des Jacobins, 100 — Découverte d'antiquités, 88, 100. — Église Saint-Maimbeuf, 60, 88. — Entrée de François Ier, 24; de Marie Stuart, 39; de l'évêque Gabriel Bouvery, 62. — Evêques, 62, 80. — Exposition de 1858, 26. — La Godeline, 59. — Hôpital Saint-Jean, 7, 60, 71, 72, 85, 113. — Hô-

Digitized by Google

tel de Lancrau, 58; de Pincé, dit hôtel d'Anjou, 31. — Hôtel de Ville, 59. — Jardin botanique, 19. — Maîtres musiciens, 14. — Médecin des pauvres, 51. — Notaires, 41. — Perrayeurs, 38. — Roi de la Basoche, 45. — Sacre, 62. — Sœurs de charité, 7. — Théâtre, 8, 27, 36, 73, 94, 98. — Université, 44, 87, 99.
Anjou, 16, 35, 90, 100, 104, 108, 112. — Artistes, 14, 23, 34, 60, 76, 78, 102. — Comtes, 21, 52. — *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, 65. — Hiver, 95. — Inondations, 17. — Recherches minéralogiques, 22. — Tremblements de terre, 25. Voy. *Archives départementales.*
Archives départementales de Maine-et-Loire, 19, 25, 32, 33, 48, 76,106, 110, 114, 115, 117.
Archives municipales d'Angers, 29, 30, 33, 39, 76, 78, 98.
Archives de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, 71, 72, 85.
Architectes angevins, 31, 78.
Artistes angevins, 14, 23, 31, 34, 60, 76, 78, 102.
Authion (L'), 75.
Avocats d'Angers, 19.

Baumette (La), 69.
Besnard (Mémoires de François-Yves), 96.
Biardeau, sculpteur angevin, 34.
Bibliothèque de l'Université d'Angers, 44.
Blaison (Les Thesmophories de), 63.
Boulangers d'Angers, 54.
Bourdigné (Les deux), 40.
Bouvery (Gabriel), évêque d'Angers, 62.
Brevets d'invention, 20.

Carmes de la Rochelle, 55.
Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, 78, 85.
Cathelineau (La légende de), 111.
César (Roman de), 107.
Comédien du Roi, 74.
Commerce maritime de Narbonne, 4,6.
Comtes d'Anjou, 21, 52.
Corneille (Lettres inédites de Pierre), 3.
Cotin (L'abbé), 101.
Coulombe (Michel), 102.

Description d'Angers, par Péan de la Tuilerie, 61.
Dictionnaire de la France, par Joanne, 35, 112.
Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, 65.
Dolmen, 103.
Doué, 16. — Mairie, 12. — Théâtre, 15.
Du Cange, 2
Du Four du Vau, 50.

Enfants de France à Fontevrault, 49.
Entrées. Voy. *Angers.*
États généraux de 1614, 42.
Etat-civil, 33, 94.
Exposition d'Angers en 1858, 26.

Fêtages du chapitre de Saint-Maurice, 13; — du Sacre, 62.
Fontevrault, 49.
Fortifications du château d'Angers, 64.
Foulques (Les), comtes d'Anjou, 21.
François Ier, 24.

Geoffroy (Les), comtes d'Anjou, 21.
Gizeux, 102.
Godeline (La), à Angers, 58.
Gouffier, duc de Roannès (Claude). Vente de ses meubles, 79.
Grandet, 21.
Graveurs angevins, 78.
Grille, 21.
Grimaudet, 21.
Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, 80.
Guyet, 21.

Henri IV, 20, 28.
Histoire de France, par Bordier et Charton, 28.
Hiver en Anjou (L'), 95.
Hôpital Saint-Jean [Hôtel-Dieu] d'Angers, 7, 60, 71, 72, 85, 113.
Hôtel de Lancrau (L'), à Angers, 58.
Hôtel de Pincé, dit hôtel d'Anjou, à Angers, 31.
Hôtel de ville d'Angers, 59.
Hymne *Gloria, Laus* (L'), 89.

Ingelger, comte d'Anjou, 21.
Inscriptions, 88. — Voy. *Marques de potiers.*
Instruction publique, 46. — Voy. *Université d'Angers.*
Invention (Brevets d'), 20.
Inventaire de meubles, 79.
Inventaires d'archives. Voy. *Archives.*

Jarzé (Marquis de), 9.
Journal de Jacques Valuche, 70.

La Fontaine (Pièce inédite de), 1.
Lagouz (Les), artistes angevins, 23.
La Lande (Matthieu de), prévôt gé-

Digitized by Google

néral et provincial d'Anjou, 100.
Leclerc (J.-B.), 65.
Leclerc-Thouin, 65.
Lecorvaisier, 21.
Letebvre (Tanneguy), 21.
Legangneur, 21.
Le Gouvello, 21.
Le Gouz de La Boullaye, 21.
Legras (Lettres de Madame), 7.
Leloyer, 21.
Le Peletier (Dom Laurent), 21.
Lesbos (Ile de), 5.
Lettres d'abolition, 9.
Livre de Guillaume Le Maire (Le), 80.
Livres et manuscrits angevins, 52.
Loire. Cours du fleuve, 75. — Levée, 18.
Louis XIII, 20, 28.
Louis XIV, 22.
Louis XV, 28.

Maine-et-Loire, 16, 35, 90, 104, 108, 112. — Archives départementales, 19, 25, 32, 33, 48, 76, 106, 110, 114, 115, 117. — *Dictionnaire historique, géographique et biographique*, 65. — Hiver, 95. — Inondations, 17. — Tremblements de terre, 25.
Mairie d'Angers, 30; — de Doué, 12.
Maitres d'œuvres d'Anjou, 78, 102; — de Tours, 102.
Maitres musiciens d'Angers, 14.
Mans (Le), 91.
Marie de Médicis, 64.
Marie Stuart, 39.
Marillais (Saint-Jean du), 103.
Marques de potiers gallo-romains, 84, 88, 100.
Medecin des pauvres, 51.
Medecin malgré lui (Le), 98.
Ménage, 97.
Méron. Fouilles, 114.
Michel Coulombe, 102.
Milly-le-Meugon, 64.
Molière, 98, 101.
Montreuil-Bellay. Vitraux, 77.
Murs gaulois, 81.
Mystère de la Passion, 27.

Narbonne (Commerce maritime de), 4, 6.
Nepveu de La Manouillère, chanoine du Mans, 91.
Notaires d'Angers, 41.
Notes et notices Angevines, 90.

Ogeron de la Boire, 66.

Paris. Église Saint-Séverin, 66. — Roi des violons, 14.
Paul III, 68.
Peintres angevins, 76, 78.
Perrayeurs d'Angers, 38.
Pocquet de Livonnière, 21.
Poestes, 19, 36, 37, 57, 67, 73.
Poètes angevins, 11.
Ponts-de-Cé (Les), 65.
Protestantisme, 52.
Puy-Notre-Dame (Le), 65.
Pyramide de Sorges, 18.

Questions angevines, 104.

René d'Anjou, 65.
Roannès (Claude Gouffier, duc de). Vente de ses meubles, 79.
Robin et Marion (Le Jeu de), 8.
Robrica, station romaine, 105.
Rochefort-sur-Loire (Siège de), 53.
Rochelle (La), 55.
Rocquelin (Jean), comédien du Roi, 94.
Roi des violons de Paris (Le), 14.
Roman de César, 107.

Sablé, 97.
Sacre d'Angers, 62.
Saint-Aubin d'Angers (Abbaye de), 52.
Saint-Cyr-sur-Dive, 84.
Saint-Domingue, 66.
Saint-Ellier. Sépultures préhistoriques, 82.
Saint-Florent de Saumur (Abbaye de), 33, 43, 102.
Saint-Maurice d'Angers (Fêtages du chapitre de), 13, 62.
Saint-Maimbeuf d'Angers, 60, 88.
Saint-Séverin de Paris, 66.
Saint-Simon, 93.
Saumur, 65. — Cahier du tiers-état aux États généraux de 1614. — Poursuites contre un livre protestant, 52. — Stalles et tapisserie de Saint-Pierre, 56, 60. — Voy. *Saint-Florent*.
Sceaux, 87.
Sculpteurs angevins, 34, 78.
Sculpteurs. V. Michel Colombe.
Ségourie (La). Murs gaulois, 81.
Sépultures préhistoriques, 82.
Sœurs de charité, 7.
Sorges (Pyramide de), 18.
Souvenirs d'un nonagénaire, 96.
Stalles de Saint-Pierre de Saumur, 56, 60; — de l'hotel-Dieu d'Angers, 60.

Tapisseries de Saint-Pierre de Saumur, 56, 60.
Tardif (René), poète angevin, 11.
Te Deum (Le) des notaires d'Angers, 41.
Théâtre à Angers, 8, 27, 36, 73, 94, 98; — à Doué, 15.
Théodulfe, évêque d'Orléans, 89.
Thesmophories de Blaison (Les), 63.

Digitized by Google

Thomasseau de Cursay, 86.
Thouet (Le), 75.
Tremblements de terre en Anjou, 25.
Tours, 92.
Treves (Maine-et-Loire), 16.
Trissotin, 101.
Université d'Angers, 44, 87, 99.

Valuche (Jacques), 70.
Vendée angevine (La), 108, 109, 111.
Vendôme (Abbaye de la Trinité de), 10.
Vercingétorix, 37.
Vienne (La), 75.
Vihiers, 65.
Vincent de Paul (Lettres de saint), 7.
Vitraux, 77.
Vivy, 105.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE POPINCOURT

AVOCAT AU PARLEMENT

1784-1787

Le manuscrit dont nous allons publier une partie n'était pas identifié au moment où nous l'avons vu pour la première fois, à la Bibliothèque Nationale; il était ainsi décrit dans le catalogue (1) : « 10364. Mémoires anecdotiques de la fin du règne de Louis XVI, *incomplets du début à la fin*, XVIII^e^. Papier 318 et 335 feuillets 275 sur 185 millimètres. D. rel. (*Supplément français*, 1829). »

La lecture de ce manuscrit en fait connaître l'auteur dès les premières pages; en effet, celui-ci dit habiter la rue de Popincourt, et plus loin, il cite un de ses confrères, avocat au Parlement. Au moyen de ces indications, on est amené à attribuer ce journal à Lefebvre de Beauvray, avocat au Parlement, demeurant rue de Popincourt, en 1784.

Quérard consacre une notice assez longue à Lefebvre de Beauvray, qu'il fait naître le 14 novembre 1720 et mourir à la fin du XVIII^e^ siècle (2). Lefebvre de Beauvray devint aveugle de bonne heure et chercha des consolations dans la culture des lettres; il était membre des académies d'Angers et de Châlons, et produisit les ouvrages suivants :

Adresse à la nation anglaise, poème patriotique, par un citoyen, sur la guerre présente. Amsterdam et Paris. 1757, in-12°;

Dictionnaire social et patriotique. Paris, 1769, in-8°;

(1) *Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits français par* HENRI OMONT. *Ancien supplément français*, II, n° 10364.

(2) L'auteur de ce manuscrit dit à la page 218 de la 2^e^ partie : On vient de nous prédire, entre autres choses, que nous ferions une maladie fort grave et très opiniâtre dont heureusement nous relèverons pour jouir constamment d'une bonne santé jusqu'en 1815, époque à laquelle notre vie doit se terminer enfin dans la 91^e^ année de notre âge à compter du 12 novembre 1724, jour de notre naissance en ce bas monde ». Nous perdons de vue Lefebvre de Beauvray en 1791, année pendant laquelle il vendit sa maison de la rue de Popincourt (voir plus loin).

Digitized by Google

Épitre à M. de Fontenelle. 1743;
Étrennes au genre humain en vers... S. D;
Histoire de miss Honora ou le vice dupe de lui-même. Paris, Durand, 1766, 4 parties, in-12° (1);
Recréations philosophiques d'un aveugle, 1769, in-8°;
Singularités diverses tant en vers qu'en prose, 1753, in-12°;
Vœux patriotiques à la France, 1762, in-4.

Lefebvre de Beauvray est encore l'auteur d'un éloge de Montesquieu, petite pièce en vers, insérée dans le *Journal de Verdun* d'octobre 1755 et terminée par un épilogue qui est un portrait en vers de l'auteur (2).

A Paris, cette ville unique,
Où règnent les colifichets,
Avec le goût philosophique;
Où, parmi les cabriolets,
Le persiflage et les ballets,
Triomphe l'esprit méthodique;
Au fond du faubourg Saint-Marcel,
Sur les confins de la barrière,
En bon air, sous un beau ciel,
Près d'un jardin salutaire,
Loge paisiblement en son petit castel,
Sans pont-levis, sans tours et sans fossés de pierre,
Certain sage ou soi-disant tel,
Sensible sans apprêts, misanthrope sans fiel;
Par hasard dissipé, par état solitaire,
Content du peu qu'il a parce qu'il sçait jouir;
Ennemi faible, ami sincère;
Indulgent pour autrui, pour lui-même sévère (3).

(1) Lefebvre avait dicté ce roman à l'abbé Irailth et lui avait donné le manuscrit; en apprenant que l'abbé se l'attribuait, l'aveugle écrivit au rédacteur de l'*Année Littéraire*, en 1766, pour déclarer qu'après avoir abandonné le profit de ce travail à l'éditeur, il lui en cède la gloire. — Biographie Didot.

(2) *Journal de Verdun*, octobre 1755, p. 289.

(3) On lit à ce sujet à la page 116 de la 1re partie du *Journal* : Ce n'est point de cette production-là que l'on s'est avisé de nous contester jamais la paternité, mais bien d'une autre, intitulée : « Miss Honora ou le vice dupe de lui-même », en quatre parties, mises un beau jour sous presse à Paris même à notre insçu par les soins d'un certain abbé N. Irail, natif du Puy, capitale du Velay, contre lequel nous bornâmes notre vengeance à l'épigramme qui suit, imprimée alors dans l'*Année littéraire*, 1766, et depuis dans les mémoires de Bachaumont :

Ce nouveau livre où l'on s'engage,
D'avertir en instruisant,
D'un aveugle et d'un clairvoyant,
Est, dit-on, le commun ouvrage...
Il est vrai... l'aveugle dictoit
Et le clairvoyant écrivoit.

Digitized by Google

Nous avons retrouvé aux Archives de la Seine, son acte de mariage reconstitué au moyen d'un acte authentique annexé à la minute d'un acte de notoriété, reçu le 29 frimaire an 3 par Maître Fourchy, notaire à Paris :

« Du registre déposé au Greffe de la Chambre Civile du Châtelet de Paris aux termes de la déclaration du roy du neuf avril mil sept cent trente-six et autres déclarations antérieures servant de seconde minutes pour les actes de baptêmes, mariages et sépultures faits dans la paroisse de Saint-Jacques et Saint-Christophe de la Villette-Saint-Lazare-lez-Paris pendant l'année mil sept cent soixante-six à la page six dudit registre verso et sept recto a été tiré l'acte dont la teneur suit :

« L'an mil sept cent soixante-six, le lundi sept du mois de juillet, vu la dispense de la publication de deux bans accordée par Monseigneur l'Archevêque de Paris ainsi que la permission de fiancer et marier en même temps, en date du trois du mois de juillet, signée par Monseigneur Henry, évêque de Sidon, vicaire général, vu l'extrait mortuaire de Monsieur Rigobert Lefebvre, père du futur époux, vu le certificat de la publication d'un ban faite en l'église paroissiale de Saint-Jean-en-Grève, signé du sieur Piébusque, vicaire de ladite paroisse, vu le certificat de publication d'un ban à l'église Saint-Eustache, signé du sieur de Villerouge, vicaire de ladite église, vu la permission à nous adressée par messire Jacquin, curé de Saint-Sauveur à Paris, de marier, après avoir vu le certificat de la publication d'un ban faite en ladite église Saint-Sauveur, les fiançailles célébrées sur la permission de nous accordée ont été par ledit soussigné, mariés et après avoir pris leur mutuel consentement ont reçu de nous la bénédiction nuptiale Maître *Claude-Rigobert Lefebvre* (1), avocat au Parlement, fils majeur de défunt Rigobert Lefebvre, procureur au Parlement, et dame Marguerite-Germaine Laudot, son épouse, à présent sa veuve, et auparavant veuve de Monsieur Jean-François Caffrot, avocat au Parlement, ses père et mère ; l'époux demeurant rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et rue Saint-Jean-en-Grève, et demoiselle *Marie-Marguerite De La Bonne*, fille mineure du sieur Jean-Baptiste-Jacques De La Bonne, marchand mercier, bourgeois de Paris, et de défunte Marie-Marguerite de Beaulieu, son épouse, ses

(1) Quérard donne à Lefebvre de Beauvray le prénom de Pierre.

Digitized by Google

père et mère, l'épouse demeurant à Paris, de fait sur la paroisse Saint-Sauveur et de droit sur la paroisse Saint-Eustache, et ont les témoins de Marguerite-Germaine Laudot, mère de l'époux, qui a déclaré ne pouvoir signer à cause de la faiblesse de sa vue, Maître Joachim-François Caffrot, avocat au Parlement, frère utérin de l'époux; maître Louis-Gabriel Marmottant, procureur au Parlement, beau-frère de l'époux, et Jean-Baptiste Jacques De La Bonne, procureur au Châtelet, frère consanguin de l'épouse, qui ont signé avec nous. Ainsi signé audit registre De La Bonne, Lefebvre, De La Bonne, Caffrot, Marmottant, De la Bonne et Nouvelet, curé. »

Au moment de son mariage, notre auteur habitait rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, il y demeura jusqu'en 1774, époque à laquelle il vint habiter le faubourg Saint-Antoine (1). Dans les registres d'insinuations conservés aux Archives de la Seine, certains documents précisent la date de l'achat des maisons habitées par l'aveugle dans la rue de Popincourt, ces indications nous ont même permis d'identifier très exactement ces immeubles. Une première maison avec jardin fut acquise par Lefebvre de Beauvray au moyen d'une sentence de licitation du Châtelet de Paris entre les enfants héritiers de Denis Pillet, jardinier-fleuriste, et Geneviève Langlois, sa femme, sentence suivie d'un décret volontaire et adjugée définitivement le 8 juin 1771 (2). Le 24 novembre 1781, pour agrandir son petit domaine, l'avocat se fit adjuger, moyennant une somme de 7,850 livres, un terrain même rue, tenant à droite à Chevet, à gauche à la manufacture de sparterie (3), licité entre Dominique-Madeleine Moisy, architecte de jardins, et les autres co-héritiers de Jean Moisy, également architecte de jardins (4).

Ces maisons et jardins situés près de la rue des Amandiers appartinrent à Lefebvre de Beauvray qui y élut domicile jusqu'en 1791; c'est là que l'aveugle dicta les mémoires dont nous publions un fragment. Le 9 juillet 1791, Claude-Rigobert Lefebvre de Beauvray et Marie-Marguerite de La Bonne, son épouse, vendirent devant Tru-

(1) De 1756 à 1761, l'Almanach Royal indique : Lefebvre, rue Françoise, faubourg Saint-Marcel; de 1762 à 1774 : Lefebvre, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie et de 1775 à 1792 : Lefebvre de Beauvray, rue de Popincourt, près la rue des Amandiers.

(2) *Plan des limites de la Ville de Paris* (1726), Archives nationales, q¹ 1099, *162, faubourg Saint-Antoine*, rue de Popincourt, nos 11 et 12 du plan : « Maisons appartenant à Pillet, jardinier, occupées par lui et différents locataires. »

(3) Il sera beaucoup question de cette manufacture au cours de ce journal.

(4) (Archives de la Seine). Lettres de ratification d'hypothèques, n° 525. (9 juillet 1791).

Digitized by Google

bert, notaire à Paris, leurs maisons et jardins, rue de Popincourt, à Augustin Oudart, expert-vérificateur en écritures (1).

Lefebvre de Beauvray s'éloigna-t-il de Paris? nous inclinons à le croire, car nos recherches ne nous ont amené à découvrir aucune preuve de son existence depuis cette date. L'aveugle dut quitter la capitale après la vente de ses propriétés et se retirer en province où ses traces échappent à nos investigations.

L'avocat n'était pas toujours confiné au logis, comme on pourrait le croire en raison de son infirmité; accompagné d'un guide sûr, il se faisait conduire auprès de vieux amis avec lesquels il aimait parler des événements d'actualité; dans la maison des Favart, à Belleville, il trouvait à glaner les anecdotes théâtrales; assis à d'autres foyers, la politique faisant les frais de la conversation, Lefebvre se documentait pour le journal du lendemain. Tout ce qui passionna l'opinion publique pendant ces trois années se trouve consigné dans les mémoires de l'aveugle; les expériences d'aérostation, les scandaleux mystères de l'affaire du Collier, les démêlés de Beaumarchais avec ses contemporains, la réunion des notables en 1787, rien n'échappe au conteur; il sort même de la ville et les remarques qu'il fait par les yeux de son guide, sont souvent judicieuses (2); c'est ainsi qu'afin d'être mieux renseigné, il se fait mener à Thieux, afin d'interroger lui-même les ouvriers indiens d'une fabrique d'étoffes exotiques que l'on vient d'installer dans le château de l'endroit (3).

Il nous a paru intéressant d'extraire de ces mémoires, que Lefebvre de Beauvray avait l'intention de publier sous le titre de *Mémoires raisonnés,* les informations vraiment inédites qu'il dictait à ses secrétaires, c'est-à-dire le récit au jour le jour des événements locaux, formant ainsi la chronique spéciale de ce quartier, de 1784 à 1787.

Le peu que l'on apprendra par ce fragment de journal a été rigoureusement contrôlé, vérifié, et, suivant la mesure du possible, annoté par nous, de façon qu'il peut constituer une sorte de monographie de la rue de Popincourt au XVIII^e^ siècle.

De l'examen méthodique que nous avons fait de ses mémoires, il résulte que l'avocat était surtout bien instruit des scandales de son quartier; il se fait l'écho de la rumeur publique et consigne dans ses

(1) (Archives de la Seine). Lettres de ratification d'hypothèques, n° 525 (9 juillet 1791).

(2) Au cours d'une de ces promenades, l'aveugle fit l'observation suivante: « A propos d'idées nouvelles analogues au bien public, nous allons en communiquer une plus ou moins utile à nos lecteurs; elle nous est venue à l'esprit en voyageant aux environs de Paris. Il est surprenant, en effet, que l'on ne se soit point avisé de marquer les noms de chaque bourg ou village sur des écriteaux placés à chaque extrémité, comme cela depuis longtemps se pratique pour les noms de chacune des rues de la capitale et des grandes villes de province. » II, 42.

(3) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Une colonie indienne à Thieux*, *Paul Marichal*, 1895, 85-95.

Digitized by Google

papiers les gestes de ses voisins dont il a soin parfois de nous retracer l'existence antérieure ; malheureusement, quelques dames survivantes à un demi-siècle de galanterie, échouées dans cette paisible rue, ne trouvent pas grâce devant sa caustique verve et il nous informe, sans ambages, de leur conduite d'autrefois ou de l'heure présente.

Les autres renseignements donnés par l'avocat de Popincourt ayant un caractère moins anecdotique, présentent assez d'intérêt pour que nous ayons cru devoir les conserver ; ils se rattachent surtout à la disparition du couvent des Annonciades de Popincourt. Les historiens futurs de la région y trouveront quelques indications sur la topographie de cette partie du faubourg Saint-Antoine.

H. Vial et G. Capon.

***

Le nouveau réservoir d'eau à peine achevé par les ordres du corps municipal et presque aussitôt démoli sur les anciens boulevards, près de la première barrière du fauxbourg de la Courtille ou du Temple ; démolition subite occasionnée par l'établissement de la nouvelle pompe à feu construite à Chaillot par les sieurs Perrier. I, 22 (1).

***

L'on devine plus aisément le motif des nouveaux arrangemens pris par l'Académie Royale de musique avec les directeurs des petits spectacles des boulevards pour l'augmentation du tribut annuel qu'elle est par le gouvernement autorisée à lever sur eux ainsi que la Comédie Italienne (2) taxée depuis

(1) Le manuscrit est en deux parties : la première, numérotée de 1 à 148 ; la deuxième, de 1 à 335.

Les frères Perrier créèrent sous le nom de Compagnie des Eaux de Paris une Société qui fut constituée le 22 août 1778.

Ils se mirent immédiatement à l'œuvre et construisirent d'abord les pompes à feu de Chaillot ; il paraît que cet emplacement fut choisi parce qu'il était sur le chemin du roi pour aller à Versailles ; ce qui lui permettait de visiter facilement les machines qui furent terminées en 1781. (*Belgrand, Les eaux de Paris*, 1877, II, 325, 328).

(2) A la suite de l'incendie de son théâtre au Palais-Royal, l'Opéra s'était établi du 5 octobre 1771 au 9 avril 1782, près de la porte Saint-Martin dans une salle provisoire, construite sur l'ancien emplacement du magasin de la ville, aujourd'hui occupé par le théâtre de la Porte Saint-Martin. (Revue rétrospective. Septembre 1837, 461.) Les succès des petits théâtres forains, ses voisins, rendirent l'Académie royale de musique jalouse et, au

Digitized by Google

quelque tems à 45 mille livres par année, et même sur le sieur Astley, cet écuyer anglais (1), directeur d'un spectacle de chevaux au faux bourg du Temple, obligé pour son compte de payer à l'Opéra la somme de trois louis par jour et par semaine. I. 29 verso.

(*A suivre.*)

QUESTIONS

233. Sculpture ancienne à déterminer. — L'inventaire du château d'Amboise rédigé en 1499 (De Laborde, *Glossaire* page 482) mentionne : « Une espée, la poignée de cuir rouge, nommée l'espée, qui fut trouvée en ung fondement du boulevard de la porte neuve de Tours, et fut trouvée auprès une beste dont la teste tenait 5 ou 6 seaulx de eaue. » Existe-t-il quelques traces, soit dans les chroniqueurs du moyen âge, soit dans les documents tourangeaux, publiés ou inédits, de cette curieuse découverte ?

J. M.

mois de juillet 1784, elle obtint un arrêt du conseil d'Etat par lequel le roi lui attribuait le privilège de tous les théâtres du boulevard. Campardon. *Les spectacles de la foire*, 1877, I, xxv.)

(1) La redevance des courses de chevaux du sieur Astley fut de 1784 à 1785 de 2016 livres. Philippe Astley, né en 1742 à Newcastle-under-Lyne, après avoir organisé plusieurs cirques en Angleterre, vint à Paris et ouvrit en 1782 à Paris, faubourg du Temple, près le boulevard un spectacle où l'on voyait des : « exercices de manège et des tours surprenans de force et de souplesse tant sérieux que comiques. » Les deux principaux acteurs étaient Astley père, « le plus superbe homme de l'Europe », et son fils âgé de 17 ans qui « avec des grâces et une vigueur capable d'enchanter le beau sexe » exécutait sur des chevaux courants au grand galop le menuet de Devonshire composé et dansé en 1781, à Londres, par le grand Vestris. On y admirait encore le cheval qui rapporte, le cheval qui s'assied comme un chien, le combat du tailleur anglais et de son cheval, un équilibriste sur le fil d'archal, nommé Sanders, un paillasse d'une agilité merveilleuse et une petite fille de 40 mois qui touchait du forte-piano. Les places coûtaient aux premières loges 3 livres, aux secondes 1 livre 10 sous et au parterre 12 sous.

Astley créa ensuite avec Franconi le fameux cirque Olympique dont la réputation fut si brillante. (Campardon, ibid., 28).

Digitized by Google

CHRONIQUE

Bibliothèques. — Par arrêté en date du 24 décembre 1901, le Ministre de l'Insruction Publique et des Beaux-Arts arrête :

ART. 1er. — La Bibliothèque nationale, les bibliothèques Sainte-Geneviève, Mazarine et de l'Arsenal, la bibliothèque de l'Institut, les bibliothèques des Universités sont autorisées à se prêter directement, de bibliothèque à bibliothèque.

1° Les manuscrits que les règlements de chaque établissement permettent de communiquer au dehors;

2° Les livres imprimés qui existent en double exemplaire dans l'établissement prêteur.

ART. 2. — Ne sont pas considérés comme doubles, susceptibles d'être prêtés, les exemplaires auxquels des différences d'état, des reliures artistiques ou toute autre circonstance, donnent une valeur exceptionnelle.

Sont également exclus du prêt les ouvrages de vulgarisation ou de lecture courante.

ART. 3. — La durée du prêt est fixée par l'administration de l'établissement prêteur.

ART. 4. — Les frais de transport, s'il y a lieu, sont à la charge de l'établissement emprunteur.

ART. 5. — Les dispositions qui précèdent peuvent être étendues aux bibliothèques municipales par décision du Ministre de l'Instruction Publique, sur la demande des maires, après avis de la Commission des bibliothèques nationales et municipales.

Les thèses suivantes seront soutenues à l'École des Chartes, pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, le lundi 27 janvier et jours suivants :

MM. COCHIN : Le Conseil et les réformés (1652-1658). — DE DAMPIERRE : Les Antilles françaises avant Colbert. — GIARD : Jean Canard (? -1407), avocat au Parlement, chancelier de Bourgogne et évêque d'Arras. — GUIGNARD : Etude sur la condition de la classe agricole en Franche-Comté, du XIIe au XIVe siècle. — HUARD : La régence du duc de Bedford à Paris, de 1422 à 1435. — KNIGHT : La diplomatie française et l'indépendance du Portugal au XVIIe siècle. — LAVOLLÉE : Un collaborateur de Richelieu, Abel Servien (1591-1636), — LE PELLETIER : Étude sur la forêt de Villers-Cotterets. — LEVALLOIS : Introduction historique et diplomatique au catalogue des actes de Raoul, duc de Lorraine. — PÉRINELLE : Etude sur les relations de Louis XI avec l'Angleterre. — PRÉVOST : Notes historiques sur la forêt de Roumare.

Digitized by Google

Cours de l'École du Louvre. — *Archéologie Nationale* (M. S. Reinach), vendredi, à 10 heures 1/2 du matin, à partir du 6 décembre.— *Archéologie orientale et Céramique antique* (M. E. Pottier), le jeudi à 1 h. 1/2, à partir du 5 décembre. — *Archéologie égyptienne* [M. Pierret), le mardi à 10 h. 1/2 du matin, à partir du 3 décembre. — *Histoire de la peinture* (M. Lafenestre), le samedi à 10 1/2 du matin, à partir du 7 décembre. — *Histoire de la sculpture du Moyen-Age, de la Renaissance et des temps modernes* (M. A. Michel), le mercredi, à10 h. 1/2 du matin, à partir du 4 décembre. — *Histoire des Arts appliqués à l'industrie en France* (M. E. Molinier), le vendredi à 2 h. 1/2, à partir du 13 décembre.

Le cours de M. A. de Baudot sur l'*Architecture française du Moyen-Age et de la Renaissance*, aura lieu au Musée de sculpture comparée du Trocadéro, le jeudi, à 2 h. 1/2, à partir du 5 décembre.

Le Journal du 19 novembre 1901 a publié un assez curieux article sur *Le Nu et l'Eglise*, signé de M. Jean de Bonnefon. Il établit que pendant la fin du Moyen-Age et la Renaissance, l'Eglise catholique n'a point écarté le nu des tableaux et des statues destinés à orner les églises ; à l'appui de cette thèse indéniable, M. de B. a orné son article de sept petites gravures représentant : deux personnages de la cathédrale de Bâle ; un moine de la fresque du « Triomphe de la Mort » à Pise ; le Cupidon de l'église d'Arezzo ; la Vierge, l'Enfant et Saint-Bernard, de l'école hollandaise au Musée de Berlin ; la Vierge aux deux seins, à l'église de San Giminiano ; le Jugement dernier, du tympan de la cathédrale de Bourges.

M. A. Molinier, professeur à l'Ecole des Chartes, vient de faire paraitre chez Picard, dans la collection des *Manuels de Bibliographie historique* la première partie d'un ouvrage sur *les sources de l'Histoire de France*, consacrée aux origines et aux époques mérovingienne et carolingienne.

La librairie Hachette poursuit avec une parfaite régularité la publication de sa belle *Histoire de France*, rédigée sous la direction de M. Ernest Lavisse. Ont paru actuellement : les Origines et la période gallo-romaine, par M. Bloch (tome I, 2e partie) ; — les Capétiens, de 987 à 1226, par M. Luchaire (tome II, 2e partie et tome III, 1re partie) ; les derniers Capétiens, de 1226 à 1328, par M. Ch.-V. Langlois (tome III, 2e partie), — et enfin les trois premiers fascicules du tome IV, 1re partie, consacré par M. A. Coville aux premiers Valois et à la guerre de Cent ans.

Il vient de se constituer une *Société d'études historiques et archéologiques du IVe arrondissement*, sous le nom La Cité. La Société a élu président M. Georges Fabre, maire du IVe arrondissement ; vice-présidents, MM. Fernoux et Hartmann ; secrétaire général, M. Cal-

Digitized by Google

let. Son premier bulletin vient de paraitre. Il comprend des notices sur l'Hôtel du Prévôt, par notre collaborateur M. Ch. Sellier ; sur l'Hôtel La Vieuville, par M. Lucien Lambeau ; sur le Café de la Garde Nationale, sur une maison à pignon du xvᵉ siècle, rue Clocheperce, par M. Callet, sur l'arrivée de Danton à Paris, etc.

Ouvrages nouveaux :

Beaurepaire (Edmond). *Causeries anecdotiques sur les monuments de Paris.* I. Le Louvre et les Tuileries. Préface de H. Lenôtre ; — Paris, P. Sevin et Rey, 1901, in-12 ; 227 pp.

M. Ed. Beaurepaire a pris à tâche de rendre aimable l'histoire de Paris et il y excelle. Naguère, dans sa *Chronique des rues* (cf. *Correspondance*, 1900, p. 349), il nous contait maintes anecdotes souvent très nouvelles, toujours attrayantes, suggérées par l'actualité d'un fait, par le hasard d'une flânerie à travers la grande ville. Aujourd'hui, c'est aux monuments qu'il s'attaque, et il se propose de les étudier, l'un après l'autre, en vingt séries dont certaines contiendront deux volumes. Telle celle-ci, consacrée au Louvre et aux Tuileries et dont le tome I donne l'histoire des deux palais jusqu'au 18 brumaire seulement. Après l'avoir lu, on est assuré de ne rien ignorer d'important, ni sur les édifices eux-mêmes, ni sur les évènements dont ils ont fourni le cadre. Souhaitons que la même ardeur soutienne M. Beaurepaire dans l'achèvement de ce vaste travail, et il se sera acquis une grosse somme de reconnaissance de tous ces « amoureux de Paris » dont M. Gosselin-Lenôtre, dans une aimable préface, décrit si bien la mentalité. B.

Buttin (Ch.) : *Notes sur les armures à l'épreuve* ; — Annecy, Abry, 1901, 100 p. in-8°, avec 18 gravures.

L'épreuve des armures, qui a progressivement amené la transformation des armes défensives, n'a pas encore été étudiée jusqu'à présent. L'étude très documentée de M. Buttin, déjà connu par quelques travaux sur des armes conservées dans la *Reale Armeria* de Turin, ou dans sa collection, comble une lacune regrettable.

On désignait sous le non d'armure *à l'épreuve* celle qui résistait à l'épreuve des armes à laquelle elle était soumise. Exceptionnellement employée dans l'antiquité, l'épreuve était déjà connue en France en 1340 et soumise, à ce moment, à des règlements ; à la même époque, de nombreux textes italiens, surtout dans la seconde moitié du xivᵉ siècle les comptes des trésoriers-généraux de Savoie prouvent son emploi ; dans le siècle suivant se généralise l'usage d'attester le fait de l'épreuve par l'apposition d'un poinçon, que l'on a trop souvent pris simplement pour un sigle de l'armurier.

M. Buttin a établi indiscutablement que le double poinçonnage que l'on observe sur de nombreuses armures, depuis le xvᵉ siècle,

Digitized by Google

ndique que cette arme défensive a été soumise à l'épreuve de l'*arbalète à tour*, et doit être considérée comme le criterium d'une arme *à toute épreuve*, tandis que le poinçonnage unique sert à indiquer une arme de *demi-épreuve*, qui n'a été soumise qu'au tir moins dangereux de l'*arbalète à croc*. En ce qui concerne les pièces de fabrication française, « si le double poinçon est simplement la marque de l'armurier, il est probable que l'armure est antérieure aux ordonnances de 1451 et 1467; si, au contraire, le poinçon est aux armes d'une ville ou d'un pays, sa date est probablement postérieure à 1467. »

L'usage des armes à feu devait nécessairement modifier ce genre d'épreuve; les armures furent soumises à leur tir, et l'épreuve fut dès lors attestée depuis le XVI^e^ siècle, non plus par le poinçonnage, mais par la trace des balles.

Tandis que l'épreuve des armures par l'arbalète avait amené les artistes à combiner des armures alliant l'élégance à la solidité, et marquant la belle époque de ces harnais de guerre, l'épreuve par les armes à feu allait provoquer, par l'exagération du poids des armures, la décadence de cet art.

Avec une abondance de textes, inédits pour la plupart ou appartenant tout au moins à des documents qui n'avaient pas jusqu'à présent attiré l'attention, interprétés par un collectionneur qui sait expliquer les difficultés des textes par un examen attentif des monuments, M. Buttin a apporté, par l'étude de cette question nouvelle, une très utile contribution à la science des armes anciennes. Des reproductions de quelques pièces de nos musées, ou d'anciennes gravures, complètent très heureusement ses intéressantes recherches, dissimulées sous un titre trop modeste, et qui doivent retenir la curiosité des amateurs et des archéologues.

Chavanon (J.) : *Études et documents sur Calais avant la domination anglaise (1180-1346)*; — Paris, Picard, 1901, in-8° de 35 et 52 p.

Sous ce titre, M. Chavanon, archiviste du Pas-de-Calais, publie deux études très distinctes : l'une sur le *Port de Calais avant 1300*, l'autre sur le *mouvement* du même port de 1300 à 1346, qui sont également intéressantes. Le premier mémoire, résumé des meilleurs livres, est neuf en quelques parties seulement, mais les textes publiés à sa suite, inédits jusqu'à ce jour ou imparfaitement transcrits dans des publications trop anciennes, sont importants, non-seulement pour l'histoire particulière de Calais, mais encore pour celles des institutions communales en général. On trouve parmi ces documents : la Charte de commune de Calais (1253), une ordonnance taxant l'entrée des marchandises dans le port et une ordonnance de justice pour remplacer la loi ordinaire, toutes pièces de premier ordre. — La deuxième étude est tout à fait nouvelle. M. C. y expose, dans

Digitized by Google

le détail, la valeur du mouvement du célèbre port pendant près d'un demi-siècle, jusqu'à la veille de la domination anglaise. Pour ce faire, il a dépouillé avec soin tous les comptes de la *boîte de Calais*, c'est-à-dire de la Caisse des revenus du transit. Les érudits apprécieront le parti qu'en a tiré pour l'histoire commerciale notre collaborateur, et par quel heureux choix de pièces justificatives il a complété sa dissertation. F. M.

~~~ **Coyecque** (Ernest) : *Paris à l'Exposition universelle de 1900 : Expositions décennale et centennale, Exposition rétrospective de l'art français;* — Paris, 1900, in-8°, 54 pp. (Extr. des *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXVII).

Depuis 1899, M. Coyecque dresse, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, la liste des œuvres parisiennes exposées aux Salons. C'est un travail aussi fastidieux à exécuter, sans aucun doute, qu'il est précieux à consulter, et qui ne rend pas moins de services qu'il ne coûte de peines. En 1900, M. C. n'a pas reculé devant l'examen des milliers d'œuvres qui composaient la « décennale », la « centennale », et la « rétrospective de la Ville de Paris », et a noté 644 articles, qu'il a classés en « Généralités » et par arrondissements. Selon son habitude, il ne s'est pas contenté de reproduire les livrets officiels (dont, au surplus, il signale les erreurs), mais au contraire il a rédigé chaque article « de telle sorte qu'on pût comprendre l'élément d'information qu'il est susceptible de fournir », a exclu « toute œuvre dont l'auteur n'a pu avoir réellement sous les yeux le sujet qu'il a représenté », bref, s'est exclusivement placé au point de vue documentaire : d'où la valeur du présent répertoire, comme de ceux qui l'ont précédé — et le suivront. Car M. C. exprime le vœu d'être à l'avenir déchargé de ce travail par quelque confrère « plus compétent » M. C., qui a écrit cette phrase désespérée dans un de ces moments de lassitude qui suivent une tâche longue et pénible, voudra bien contraindre sa modestie à reconnaître qu'il doit poursuivre un travail pour lequel il est si admirablement préparé, et dont il s'acquitte si bien.

~~~ Du même : *Le Dépôt central des vieilles archives notariales de la Seine; réponse à la Chambre des notaires;* — Paris, Em. Bouillon, 1901, in-8°, 2 ff.-55 pp. (Extr. de la *Revue des bibliothèques*, avril-juin 1901).

Continuant sa campagne en faveur de la création d'un minutier central des vieilles archives notariales de la Seine, M. C. examine la valeur des conclusions défavorables prises par la Chambre des notaires contre le projet qu'il lui avait soumis. Il n'a pas de peine à démontrer que cette valeur est nulle, et que toutes les objections disparaissent devant un examen sérieux : l'intérêt et l'honneur des familles, notamment, ont tout à gagner à la réorganisation de l'état

Digitized by Google

actuel, et les risques d'incendie seront bien moindres dans un minutier surveillé et muni d'appareils de secours que dans les greniers où s'entassent les vieilles archives notariales. Ce n'est pas ici, dans un recueil dont tous les lecteurs sont favorables et intéressés à la réforme proposée et si fortement défendue par M. C., qu'il y a lieu de s'étendre sur ce sujet. Mais encore faut-il aider M. C. à triompher des obstacles que lui suscitent des préventions dont la routine et l'ignorance sont seules causes. Le refus de la Chambre des notaires rend désormais impossible une entente amiable, et il n'appartient plus qu'au législateur de se prononcer sur la création d'un minutier central. Le moment est d'ailleurs opportun : une commission de la Chambre des députés est précisément en train de modifier sur certains points la « charte du notariat », la loi de ventôse an XI. C'est une occasion qu'il faut mettre à profit. « Que tous les hommes que cette question intéresse provoquent et entretiennent autour d'elle une sage et saine agitation; que les sociétés savantes joignent leurs efforts aux leurs; qu'on décide le gouvernement à agir; qu'à défaut, on utilise les bonnes volontés qui existent à la Chambre et qui sont toutes prêtes à se manifester, et nous finirons bien par avoir raison, simplement parce que nous avons raison ». — Mais c'est bien « parce que nous avons raison » qu'il est à craindre qu'on nous donne toujours tort... H. M.

~~~ **Franklin** (Alfred). *Histoire de la Bibliothèque Mazarine et du palais de l'Institut.* Deuxième édition, entièrement refondue, avec 60 gravures; — Paris, Welter, 1901, in-8; 401 pp.

Nouvelle édition serait plus exact que deuxième, tant le travail consacré par M. Franklin à la bibliothèque qu'il administre avec une si grande autorité depuis 1885 est plus important et développé que celui qu'il publiait chez Aubry en 1860. Et ce n'est pas seulement l'histoire du dépôt depuis ces quarante dernières années qui constitue un appoint forcément nouveau, ce sont aussi des renseignements nombreux, des chapitres entiers ajoutés au travail primitif sur les origines et les accroissements de la *Bibliotheca a fundatore Mazarinea*; il n'en est pas moins vrai qu'on lira surtout et avec le plus de plaisir les pages consacrées au XIX^e^ siècle, notamment celles qui ont trait aux prédécesseurs de M. F.: Philarète Chasles, Sainte-Beuve, Sandeau, Silvestre de Sacy.

Il faut bien convenir que les promesses du titre en ce qui concerne « le palais de l'Institut » ne sont pas complètement tenues et que l'Institut attend encore son historien; on voit que l'auteur a toujours hâte de revenir à sa chère bibliothèque; pour elle, aucun détail ne lui paraît insignifiant et quand il parle en ces termes du costume du gardien : « il était de drap vert avec un gilet amarante; une casquette avait remplacé le chapeau à cornes » il ajoute scrupuleusement cette note relative à la casquette (p. 321, note 3) : « elle coû-

Digitized by Google
~~~

tait dix francs »; pourquoi, cependant, nous laisser ignorer le prix du gilet amarante? B.

Funck-Brentano (Frantz). *L'Affaire du Collier*; — *La mort de la reine* (les suites de l'affaire du collier), d'après de nouveaux documents recueillis en partie par A. Bégis; Paris, Hachette, 1901, 2 in-12 avec planches.

Que dire aujourd'hui qui n'ait été dit, sur l'intérêt de ces deux volumes, dont l'un nous charma au printemps et l'autre à l'automne de l'an dernier? Ce sont deux drames autrement poignants que ce *Drame des poisons* dont notre ami M. Funck-Brentano retraçait naguère les sinistres phases; il s'agit cette fois de la tragédie suprême où sombra l'ancien régime: l'honneur de la reine, d'abord, sa tête ensuite. Il semblait qu'on n'eût plus rien à nous apprendre sur des faits aussi connus, et relativement presque contemporains; or, le mérite de ces deux volumes est précisément d'y ajouter beaucoup de nouveau, beauconp d'inédit; aussi, demeure-t-il peu important de se demander si le lien qui les réunit est tout à fait solide, si Marie-Antoinette est vraiment morte de l'affaire du collier et si cette lamentable mystification n'a pas été seulement un facteur — peut-être moindre que la fuite de Varennes — du dénouement fatal. B.

Lazard (Lucien): *Paris à l'Exposition universelle de 1900. Expositions rétrospectives des groupes et classes. Exposition rétrospective de l'art français, Préfecture de Police. Ville de Paris*; — Paris, 1900, in-8°, 16 pp. (Extr. des *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXVII).

Précieux inventaire consacré à l'énumération des tableaux, dessins et plans relatifs à Paris qui ont figuré à l'Exposition de 1900, dans les diverses sections qu'énumère le titre de ce travail. L'auteur y a compris même les vues de Paris gravées sur les tasses, services à café, etc.; celles peintes à la gouache sur des éventails, celles appliquées sur des reliures, etc. Bien entendu, il ne cite pas les œuvres en nombre, mais celles-là seulement dont l'exemplaire exposé a été le seul fabriqué, peint et dessiné, ou est le seul connu. Ainsi se complètent l'un par l'autre et ce travail et celui de M. Coyecque dont nous parlons plus haut.

Du même: *Les peintres de Paris*. I. *Étienne Bouhot*; — Paris, 1901, in-8°, 12 pp. (Extr. du *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXVIII).

On a déjà eu l'occasion, ici et ailleurs, de dire les services que rendrait une monographie parisienne, « inventaire raisonné des estampes, des dessins et des tableaux qui représentent la grande ville, soit dans son ensemble, soit dans ses parties ». Et cette définition est précisément de l'un des érudits qui seraient le plus aptes à entreprendre ce travail considérable: en attendant qu'il s'y décide

Digitized by Google

(ce à quoi, par malheur, il ne songe guère) il inaugure, avec cette notice sur Étienne Bouhot, une série qui, si elle est continuée, calmera notre impatience. Étienne Bouhot est bien oublié, et pourtant il n'est mort qu'en 1862, et le catalogue de ses œuvres parisiennes, dressé par M. Lazard, ne comprend pas moins de 46 articles. Quelques-unes ont été gravées dans les deux *Galeries* du duc d'Orléans et de la duchesse de Berry : mais c'est le petit nombre, et voilà pourquoi il faut regretter qu'on n'ait accompagné d'aucune reproduction le travail de M. Lazard. Il est même un tableau (représentant l'*Intérieur de la chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice* et acquis par l'État en 1822) que M. L. n'a pu retrouver, faute de pouvoir connaître en quel musée provincial il est caché ; à ce propos, il dit excellemment : « Les archives de l'État ou des départements ont leurs inventaires, les manuscrits de toutes les bibliothèques ont leurs catalogues, mais on n'a jamais encore songé à créer un catalogue général des musées de France et à rassembler au moins à Paris, quelque part, les inventaires, si souvent défectueux, des collections provinciales. *L'Inventaire des richesses d'art* eût comblé cette lacune; mais il semble bien que ce soit là un travail à jamais interrompu. A défaut de cette œuvre colossale, ne pourrait-on pas au moins essayer d'établir à la direction des Beaux-Arts un fichier central des musées de France? C'est là un instrument dont les travailleurs auraient presque tous à se servir. » Verrons-nous jamais réalisé ce projet?

~~~ **Letainturier-Fradin** (G.) *La chevalière d'Eon* : Paris, Flammarion, 1901, in-12; 390 pp.

Ce personnage énigmatique, dont la personnalité masculine n'est plus douteuse maintenant, a fait couler plus d'encre que de sang, encore que son extrême habileté aux armes eût dû produire un résultat contraire. Voici heureusement un livre complet, définitif sur son compte et nous espérons bien que de longtemps il ne sera plus question de la fameuse « chevalière ». M. Letainturier-Fradin, dont la compétence en matière d'escrime est bien connue, s'est senti attiré par cela même vers l'étude du rival de Saint-Georges, et, une fois lancé, il n'a plus rien voulu laisser dans l'ombre. Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée d'Eon de Beaumont, né à Tonnerre le 5 octobre 1728, mort à Londres le 21 mai 1810, a cessé de mystifier l'histoire après avoir mystifié ses contemporains. B.

~~~ **Signerin** (l'abbé Charles) : *Les quatre madones anciennes des portes historiques de la ville de Saint-Rambert-en-Forez* ; — Saint-Etienne, Impr. Théolier, 1901, in-8°, 52 pp. et 4 pl.

L'auteur décrit quatre madones qui se trouvaient autrefois à quatre portes de la ville de Saint-Rambert, et qui ont été heureusement conservées après les démolitions des anciennes portes. Ces statues, en

Digitized by Google

bois, représentent Notre-Dame de Pitié (XVe siècle), Notre-Dame de Grâces (XVIIe siècle), Notre-Dame de Bon Secours (XVIIIe siècle) et Notre-Dame de la Porte dé Franchise (XVIe siècle). M. l'abbé Signerin complète ses descriptions de ces sculptures en donnant des indications sur le culte de la Vierge à Saint-Rambert. M.

~~~ **Tourneux** (Maurice) : *Étienne Charavay, sa vie et ses travaux;* — Paris, au siège de la Société [de l'histoire de la Révolution française], 1900, gr. in-8°, 47 pp. et 1 héliogravure (Extrait de la *Révolution française*).

Excellente bio-bibliographie, d'autant plus complète que son auteur fut très lié avec le regretté Et. Charavay et, ainsi, mis à même de connaître bien des particularités de sa vie et de son œuvre. La bibliographie comprend 145 numéros; nous y signalerons tout particulièrement la liste des catalogues des principales ventes effectuées par Ét. Charavay, et l'article consacré à la *Revue des documents historiques*, où se trouve révélée la part prise à la rédaction de ce recueil par MM. Anatole France, Léon de la Sicotière et M. Tourneux lui-même. — Ce précieux travail, qui complète si heureusement l'hommage rendu à la mémoire de Charavay par le médaillon de Dalou, et fixe son œuvre comme le sculpteur ses traits, est accompagné d'une héliogravure où Charavay est frappant de ressemblance.

~~~ Du même : *Lettre et note de Fr.-J. M. Raynouard;* — Paris, H. Leclerc, 1900, in-8°, 9 pp. (Extr. du *Bulletin du bibliophile*).

Lettre et note inédites, qui fournissent d'intéressants renseignements sur l'origine, le coût et la confection du *Choix des poésies originales des troubadours* commandé à Raynouard en 1814 par le ministre de la maison du Roi et achevé sous la monarchie de Juillet.

~~~ Du même : *Un Factum inconnu de Diderot;* — Paris. H. Leclerc, 1901, in-8°, 41 pp. (Extrait du *Bulletin du bibliophile*).

M. Tourneux a retrouvé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, relié dans le tome XVIII des manuscrits de Diderot, un exemplaire, vraisemblablement unique, d'un factum rédigé par Diderot à l'occasion de sa polémique avec Luneau de Boisjermain sur la publication de l'*Encyclopédie*. Ce factum avait été imprimé, mais non distribué; il peut donc être en quelque sorte considéré comme inédit, et, en tous cas, il était complètement inconnu. Il méritait à tous égards d'être réimprimé, non seulement parce qu'il est plein d'esprit et de verve, mais aussi parce qu'il abonde en renseignements curieux sur l'*Encyclopédie* elle-même M. Tourneux a pris soin de retracer en même temps les phases successives de toute l'affaire, et il y a montré une fois de plus cette précision, cette richesse d'informations et ce charme de style que nous ne pouvons nous lasser d'admirer.

HENRI MAISTRE.

Digitized by Google
~~~

Uzureau (M. l'abbé F.) : *Tableau de la province d'Anjou (1762-1766)*; — Angers, Siraudeau, 1901, in-8° de 176 pp.

C'est une des trois parties d'un manuscrit du milieu du XVIII^e^ siècle qui se trouve dans les bibliothèques de Tours et de Château-Gontier. Il est intitulé : *Tableau de la généralité de Tours depuis 1772 jusques et y compris 1766*. En 1863, l'abbé Casimir Chevalier en avait publié la partie tourangelle sous le titre : *Tableau de la province de Touraine, 1762-1766. Administration, Agriculture; Industrie, Commerce, Impôts* (Tours, Ladève, in-8°); voici que M. l'abbé Uzureau nous donne la partie relative à l'Anjou ; il serait à désirer que quelqu'un publiât la partie relative au Maine, pour compléter cet ensemble curieux sur l'administration et les productions de trois de nos plus riches provinces de l'Ouest.

Du même : *Les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers (1801-1803)* ; — Angers, Siraudeau, 1901, in-8° de 107 pp.

Le titre suffit à lui seul à faire connaître le contenu de cette brochure très documentée, et faite avec tout le soin que son auteur apporte toujours à ses ouvrages.

Du même : *Histoire de l'établissement de l'Académie royale des Belles-Lettres, par François Grandet, conseiller au présidial, ancien maire d'Angers.* — Angers, Siraudeau, 1901, in-8° de 12 pp.

C'est l'historique d'une société scientifique qui a commencé par un jeu de boule et de tric-trac destiné aux divertissements de « MM. du Corps de Ville » ; l'auteur l'a fait précéder de notes biographiques sur François Grandet.

Du même : *Une famille saumuroise pendant la Révolution ; les Sailland d'Epinaty.* Saumur, Picard, 1901, in-8° de 27 pp.

Relation de divers épisodes révolutionnaires appuyée de documents.

Ch. de B.

Périodiques :

L'Anjou historique, 1901, n° 3 : Yvonnik, une paroisse des Mauges pendant la Révolution, p. 241 à 254. — Duc de la Trémoïlle, Bonaparte et Bourmont, Pacification de la Vendée, p. 255 à 270. — Abbé F. Uzureau, Le ministre de la police générale et le préfet de Maine-et-Loire ; correspondance secrète (1801) (*fin*) p. 271 à 285. — Andegaviana, p. 286 à 330. — Chronique angevine, p. 331 à 334. — Bibliographie angevine, p. 335 à 332.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, 1901, 2^e^ livr. : L'abbé J. Claerhout, Notice sur les objets en bronze de l'âge du bronze, rencontrés dans les fouilles de la station palustre

Digitized by Google

de Denterghem, pp. 182 à 198, et 2 pl. — J. Van der Linden, Les boites en cuivre dites tabatières hollandaises, pp. 199 à 231 pl. et grav. — E. de Prelle de la Nieppe, Un tonnelet d'une armure allemande de la première moitié du XVI^e siècle pour combattre à pied, pp. 236 à 248 et grav. — P. Verhaegen, Le commerce des esclaves en Belgique, à la fin du XVIII^e siècle, pp. 254 à 262.

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, t. LII, 3^e livr., 1900 : A. de Behault de Dornon, Notice historique sur les cloches et sur les carillons de Mons, pp. 213 à 286. — L. Maeterlinck, Une sculpture tournaisienne du XV^e siècle au Louvre, pp. 287 à 294 et pl. — Le R. P. J. Van den Gheyn, L'obituaire du prieuré de Corsendonck, pp. 295 à 342.

Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 5^e série, 2^e partie, n° 2, 1901 : J. Van Spilbeek, Les abbesses de Soleilmont au XVIII^e siècle, pp. 93 à 112 et 134 à 154 et grav. — A. de Behault de Dornon, De la conservation de la tour d'angle située près de la Steenpoort (première enceinte rurale de Bruxelles), pp. 113 à 120. — C. Bamps, Note sur une estampe rare ou inédite, représentant le peintre Théodore Van Loon, gravée par Bechet, d'après un tableau de Van Dyck. — Encore une estampe d'après Van Dyck, inédite ou peu connue, pp. 121 à 125, pl. et grav.

Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, 1901, n° 6-8 : J. Beaupré, Note sur le Rud-Mont, pp. 123 à 127 et 2 pl. — L. Germain, La famille des médecins Callot (*suite*), pp. 146 à 158 et pp. 183 à 186. — E. des Robert, Deux épisodes de la vie de Saint-Norbert, panneaux en bois sculpté provenant de l'abbaye de Rangéval, pp. 159 à 163 et pl. — L. Germain, Une plaque de foyer rémoise aux armoiries du Cardinal de Lorraine, pp. 163 à 166. — Du même, Un feuillet d'album aux armes de Claude Guichard, nancéien, daté de 1612, pp. 167-168. — Du même, La famille Klein, de Dieuze, pp. 173 à 181. — G. de Braux, Lettre inédite de Henri IV, alors prince de Béarn et roi de Navarre, pp. 181 à 183.

Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire, t. XVII, 1901 : P. Gaffarel, Henry de Bourgogne et les Croisades en Espagne, pp. 1 à 30. — J.-M. Durand, Notice historique par Labergemont-lès-Auxonne, pp. 31 à 53. — P. Gaffarel, Une lettre de Bonaparte [8 sept. 1793], pp. 55 à 63 et pl. — Ladey de Saint-Germain, Le château des Montaigu et ses seigneurs, de 1160 à 1900 et de 761 à 1160, pp. 91 à 195 et 2 pl. — Cinquième décade du *De orbe novo*, de Pierre Martyr d'Anghiera, traduit par P. Gaffarel, (*suite*), pp. 147 à 325. — A. Cornereau, La mission du comte de Ségur dans la dix-huitième division militaire, 1813-1814, pp. 327 à 368.

Digitized by Google

Mémoire de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, t. XXIII, 1901 : Lucien Broche, Documents pontoisiens inédits extraits des registres de la chancellerie royale et des archives de la ville de Pontoise [XIII^e-XV^e siècles], pp. 67 à 84. — Le chanoine L. Marsaux, Notice sur quelques broderies du diocèse de Versailles, pp. 85 à 94, 5 pl. [Ornements sacerdotaux conservés à Pontoise, Beaumont-sur-Oise, L'Isle-Adam, Maffliers, Taverny, Gonesse, Montfort-l'Amaury, Viry-Châtillon et Versailles, XVI^e-XVII^e siècles.]

La Province du Maine, t. IX, 1901, Février : G. Fleury, L'Éperon et la Vieille-Porte au Mans (*suite*), p. 49 à 57. — Amb. Ledru, Un missel manceau du XII^e siècle, 58 à 73 et 1 pl. — J. L'Hermitte, Un travestissement scandaleux dans la paroisse du Lorouer, (mars 1699), p. 74 à 77. — A. Ledru, La Confrérie de Saint-Louis de Toulouse ou de Marseille chez les Cordeliers du Mans. Note sur le prieuré des Filles-Dieu au Mans, p. 78 à 80.

Mars : A. Houtin, Les Origines de l'Église d'Angers, p. 81 à 98. — Amb. Ledru, L'église Saint-Pierre et les curés de Précigné, (*suite*), p. 99 à 187.

Avril : V^te Menjot d'Elbenne, Franchises accordées par leurs seigneurs aux villes de la Ferté-Bernard, Château-du-Loir et Mayet (1256-1272), p. 113 à 128. — A. Ledru, Le bienheureux Démétrius de la Fontaine Saint-Martin, p. 129 à 140 et 2 pl. — Amb. Ledru, La cathédrale du Mans; Une rectification, 141 à 142.

Mai : G. Busson, Les sources de la Vie de saint Julien, par Léthald, Réponse au R. P. Poncelet, p. 145 à 151. — L. Froger, La Confrérie du Saint-Rosaire à la Ferté-Bernard, p. 152 à 156. — Amb. Ledru, Un dénicheur de saints au IX^e siècle, p. 157 à 158. — A. Ledru, L'église Saint-Pierre et les curés de Précigné (*fin*), p. 159 à 169. — A. Ledru, Le Maine sous le règne de Jean-le-Bon (1350-1364), (*suite*), p. 164 à 171. — L. Denis, Document (1445) p. 172 à 173.

Juin : G. Busson, Les Sources de la Vie de St-Julien par Léthald, (Réponse au R. P. Poncelet) (*fin*), p. 177 à 187. — A. Houtin, Les origines de l'Église d'Angers (*suite*), p. 188 à 205.

Juillet : L. Froger, Obsèques de Guillaume et de Martin de Langey du Bellay, pp. 209 à 216. — Ern.-Louis Chambois, Un marchand mercier-grossier au Grand-Lucé au XVIII^e siècle, pp. 217 à 226. — Amb. Ledru. Le Maine sous le règne de Jean le Bon, 1350-1360 (*suite*), pp. 227 à 232.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 5^e série t. VII, 1899 : Léon Coutil, Les fouilles de Pîtres, p. 60 à 66. — Louis

Digitized by Google

Régnier, Documents tirés des minutes du tabellionage de Rugles, par M. Ad. Le Maréchal, p. 110 à 175.

5e série, t. VIII, 1900 : Discours prononcé par M. Omont, membre de l'Institut, président, le 18 février 1900 [notice sur Jean Le Blond, sieur de Branville, poète et traducteur du XVIe siècle, né à la Barre-en-Ouche,] pp. III à IX. — L'abbé Mesnel, L'aliénation des biens d'Eglise en 1586-1588 et la bulle de Sixte-Quint *Cum carissimus* à propos de la vente du fief d'Heudreville (1587), pp. 6 à 73, [avec le texte de la bulle]. — H. Omont, [nouvelle notice sur Jean Le Blond,] pp. 76 à 83. — Documents tirés des minutes du tabellionage de Rugles par M. Adolphe Le Maréchal, publiés ou analysés par L. Régnier *(suite et fin)* : M. du Plessis-Châtillon et ses projets pour l'embellissement de l'église Saint-Germain de Rugles ; le testament de M. du Plessis-Châtillon et l'inventaire dressé après son décès (1736-1782), pp. 94 à 270 [détails sur un tableau de Jean-Baptiste Vanloo, la *Résurrection de Lazare*].

Revue de l'Art chrétien, 1901, 5e livr. : J. Weale, Le couronnement de la Sainte Vierge, peint par Albert Cornélis, 1517-1521, pp. 361 à 364 et pl. — J. Bilson, Les origines de l'architecture gothique ; les premières croisées d'ogives en Angleterre, pp. 365 à 393, 2 pl. et grav. — L. Cloquet, Essai sur la décoration architectonique, pp. 394 à 413 et grav. — Mélanges : A. Ledieu, La maison de François Ier à Abbeville.

Revue historique et archéologique du Maine. t. XLVIII, 3e livr. : R. de Linières, Excursion historique et archéologique à la Flèche et au Lude, pp. 209 à 241, 7 pl. et 2 grav. — G. Fleury, La chambre de Henri IV au château de la Tournerie, pp. 242 à 249, 2 pl. et 3 grav. — P. Mautouchet, Les relations de Simon Hayeneufve avec Lezin Cheminart, doyen du Chapitre cathédrale du Mans, pp. 250 à 253. — L'abbé E. Levavasseur, Un moine du Maine au VIe siècle ; Saint-Almire, abbé de Gréez-sur-Roc (*suite*), pp. 254 à 281 et 1 grav. — L. Brière, Bibliographie du Maine pour l'année 1899, pp. 282-305.

T. XLIX, 1re livr. : D. Guilloreau, Une fondation royale en l'honneur de Saint-Louis de Toulouse, chez les Cordeliers du Mans (1329-1612), pp. 30 à 50 et 1 pl. — Cte Ch. de Beaumont, Jetons des Comtes du Lude, pp. 51 à 61 et 1 pl. — Abbé L. Froger, La Collégiale Saint-Pierre, à Saint-Calais, pp. 62 à 77 et 2 pl. — R. Deschamps La Rivière, Le Théâtre au Mans pendant la Révolution, pp. 78 à 100. — J. Chappée, Croquis et Monuments du Maine, pp. 101 à 105 et 2 grav.

2e livr. : D. Guilloreau, L'abbaye d'Etival-en-Charnie et ses abbesses (1109-1790), pp. 113 à 139. — J. L'Hermite, Notice biblio-

Digitized by Google

graphique sur les Observations de Me Launay, curé de Ruillé-le-Gravelais (1771-1790), pp. 140 à 152. — J. Bouveret, La porte Saint-Julien à la Ferté-Bernard, pp. 153 à 156, 1 pl. et 1 gr. — Abbé Em. Vavasseur, L'église Saint-Almire de Gréez-sur-Roc, pp. 157 à 190 et 4 pl. — R. Deschamps La Rivière, Le Théâtre au Mans pendant la Révolution (*suite*), pp. 190 à 218. — R. Triger, La Place de l'Éperon au Mans, au XVIIe siècle, pp. 219 à 236 et 1 pl.

3e livr. : R. Triger, Le château et la ville de Beaumont-le-Vicomte, pendant l'invasion anglaise (1417-1450), pp. 241 à 284 et 4 pl. — Ed. de Lorière, Notes et documents complémentaires sur Jean V de Champagne, dit le Grand Godet, pp. 285 à 320. — Abbé E. Vavasseur, Notes sur la vie de saint Almire, pp. 321 à 323.

T. L, 1re liv. : J. Chappée, Le carrelage de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil, d'après les pavés retrouvés dans les fouilles récentes, p. 5 à 25 et 14 gr. — H. Roquet, Moncé-en-Belin, p. 26 à 51, 1 pl. et 5 gr. — R. Triger, Le château et la ville de Beaumont-le-Vicomte, pendant l'invasion anglaise (1417-1450) (*fin*) p. 52 à 70. — R. Deschamps La Rivière, le théâtre du Mans pendant la Révolution (*suite*), p. 71 à 104, 2e liv. — Excursion historique et archéologique à Fresnay-sur Sarthe, le 4 juillet 1901, et érection d'une plaque à Ambroise de Loré, capitaine de Fresnay de 1418 à 1420, p. 113 à 181, 2 pl. et 4 grav. — Rob. Triger, Documents inédits sur le château de Fresnay en 1569, p. 182 à 195. — H. Roquet, Moncé-en-Belin (*suite*), p. 196 à 214, et 5 grav. — J. Chappée, Le carrelage de l'abbaye de St-Maur de Glanfeuil (*fin*), p. 215 à 224 et 16 grav.

Table des matières contenues dans les volumes XXI à XL (1887-1896) dressée par Dom B. Heurtebize.

Revue d'Archéologie poitevine, 1901, n° 2 : X. Barbier de Montault, La Vierge de Doué, pp. 33 à 40. — N.-D. de Celles, p. 40 à 42. — La Vierge des de Belloir, à Poitiers, p. 42 à 44. — La Vierge de Ré, pp. 45 à 50. — Pent-à-col hongrois du XVIIIe siècle, pp. 50 à 55. — Statuette de la collection Branthôme, pp. 56 à 57. — La prison conventuelle des Carmes à Loudun, p. 57 à 62. — Un abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, pp. 62 à 63. — J. Fraikin, La procuration en 1367, pp. 63. — X. Barbier de Montault, La médaille de Sainte-Marie de la Lumière à Messine, p. 64.

N° 3. X. Barbier de Montault, Le drap mortuaire de Thurageau, pp. 65 à 83. — R. Drouault, Le Prieuré de Notre-Dame de Loudun, pp. 83 à 96.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, 2e année, n° 1, février 1900 : P. de Nolhac, L'allée d'eau des jardins de Versailles, pp. 9 à 17 et 2 pl. — Paul Fromageot, Les

Digitized by Google

propriétaires versaillais au temps de Louis XIV, pp. 18 à 38. — Henri Léonardon, Le mariage du Dauphin, fils de Louis XV, avec l'infante Marie Thérèse, pp. 39 à 50. — L.-A. Gatin, Vétheuil, un bourg du Vexin français, pp. 51 à 68, et 2 fig. — Mauseau, Mémoires inédits sur la maison royale de Saint-Cyr (*suite*), pp. 69 à 77. — Paul Fromageot, Addition à l'article sur Le Cointre, pp. 78 à 80.

N° 2, mai 1900 : P. de Nolhac, Le château de Clagny, pp. 81 à 93 et 3 fig. — Paul Fromageot, Les propriétaires versaillais au temps de Louis XV, pp. 94 à 123. — L.-A. Gatin, Vétheuil, un bourg du Vexin français (*suite*), pp. 124 à 141 et 2 fig. — Mauseau, Mémoires inédits sur la maison royale de Saint-Cyr (*suite*), pp. 142 à 160.

N° 3, août 1900 : J. Fennebresque, La replantation des parcs et jardins de Versailles (1775-1776), pp. 161 à 170. — L.-A. Gatin, Vétheuil, un bourg du Vexin français (*fin*), pp. 171 à 191 et 2 fig. — Paul Fromageot, Les propriétaires versaillais au temps de Louis XVI et sous la Révolution, pp. 192 à 217. — Manseau, Mémoires inédits sur la maison royale de Saint-Cyr (*suite*), pp. 218 à 240.

N° 4, novembre 1900 : Auguste Rey, Le naturaliste Bosc ; un Girondin herborisant, pp. 241 à 277 et 1 pl. héliogr. — J. Maillard, Le château royal de Saint-Hubert, pp. 278 à 297. — Mauseau, Mémoires inédits sur la maison royale de Saint-Cyr (*suite*), pp. 298 à 320. — Bibliographie de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, année 1900, pp. 321-322. — Table des matières, p. 323.

Le Roannais illustré, 7e série, 5e livr. (nov. 1901) : L'abbé Reure, La ville de Roanne dans les itinéraires et guides, et dans les relations de voyages, pp. 131 à 152 et 3 pl.

Nouvelle revue rétrospective, n° 77 (nov. 1900) : Lettres du capitaine Louis Prêheur (1812-1815), pp. 289 à 336. — Séjours de Pierre Leroux en Provence, pp. 337 à 360.

N° 78 (déc. 1900) : Arrestation de Mme de Lafayette et de sa famille au château de Chavaniac (1992), pp. 363 à 406 et 1 pl. — Un placet en vers, par Hyacinthe Dorvo (1996), pp. 406 à 408. — Journal de C. Lechat, ancien ministre de Murat (1814-1836), pp. 409 à 432.

N° 79 (janv. 1901) : Benjamin Constant à Saumur (1820), pp. 1 à 36. — Lettres du bailli de Suffren au comte Le Bègue (1784-1787), pp. 36 à 41. — Le général d'Anselme dénoncé (1793), pp. 41 [sa conduite à Nice]. — Pour la solde des Miliciens (1793), p. 48 [violation des sépultures des barons de Picquigny, et vente du plomb des cercueils]. — Journal de J.-C. Lechat, ancien secrétaire de Murat (1814-1836

Digitized by Google

(suite), pp. 49 à 72 [1815 : les Alliés à Paris, le ministère Talleyrand-Fouché, exécution de Labédoyère; formation du ministère Richelieu].

N° 80 (février) : Campagnes d'Haïti et du Mexique (1838-1839), pp. 73 à 102. — Documents sur la peste (1721-1810) pp. 102 à 111 [à Aix, — à Menton]. — Dumouriez à Stuttgart (1793), pp. 112 à 116 conversation avec D. sur son rôle à Paris].— Lettre d'A. Dumas fils au directeur des domaines, à Rouen, pp. 117 à 119 [5 sept. 1873; au sujet de la plage du Puys]. — Trois billets de l'auteur dramatique, Bayard, pp. 119-120 [1833-38. — Journal de J.-C. Lechat (suite), pp. 121 à 144 [la société à Paris, 1815 à 1817; récit du passage de la grande armée à Wilna, déc. 1812; 23 mai 1830 : soirée aux Tuileries la famille royale].

N° 81 (mars) : Journal de J.-C. Lechat (fin), pp. 145 à 179 [anecdoctes sur Frochot, Talleyrand; visite à Casimir Delavigne, 1836; ordre du jour donné par Murat à l'ouverture de la campagne de Russie, juin 1812; lettres adressées à Lechat par le général Dery, juillet-1812, sur la campagne de Russie; par le comte de Mosbourg, 1812, et par P. Questiaux, 1813, sur le roy. de Naples; par l'auteur dramatique Picard, 1809 : sa comédie *Les capitalutions de conscience*, sifflée]. — Une lettre de Law au lieutenant général de police d'Argenson (1720), p. 180, [sur les colporteurs trafiquant de la vente des arrêts]. — Carnet du colonel Colson, attaché militaire à l'ambassade de France en Russie (1861), pp. 181 à 216.

N° 82 (avril) : Les Anglais à Alexandrie en 1882, lettre d'un témoin, pp. 217 à 232. — Le procès des Jésuites (1762-1765), lettres du président d'Eguilles et des conseillers Honoré et André de Montvalon, pp. 232 à 264. — Douze ans de campagnes (1794-1806), lettres du V^te^ Louis de Villiers, pp. 264 à 288, 1 pl.

N° 83 (mai) : L'attentat du général Malet (23 oct. 1812), rapports de Pelet de la Lozère et du B^on^ Pasquier, pp. 289 à 300. — La situation politique en mars 1831, lettre du duc de Bassano, pp. 300 à 306. — Les Juifs à Limoges (1793), pp. 306 à 311. — La mort du général Colson (6 août 1870), pp. 311 à 312. — Douze ans de campagnes (1794-1806) (*suite*), pp. 313 à 336. — Lettres des Leczinski à la comtesse d'Andlau et au maréchal du Bourg (1725-1738), pp. 337 à 360.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. FOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 14083

Digitized by Google

TABLE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Arbois de Jubainville (d'), 33.
Babelon (E.), 161.
Balencie, 289.
Barrau, 97.
Bazin, 97.
Berger (Elie), 97.
Berland (J.), 34, 321.
Bernus, 219.
Bertrand (A.), 161.
Besnier (G.), 381.
Beuve, 289.
Bizot, 33.
Blancard, 321.
Blanchet, 257.
Boislisle (J. Michel de), 34.
Bonnat (R.), 34, 65.
Bourbon (G.), 321.
Bouteron, 289.
Boutillier du Retail, 289.
Boy, 33.
Brioux, 97.
Broche (L.), 34.
Bruel, 33.
Brunelair, 97.
Caillet, 289.
Cagnieul (A.), 33.
Cahen, 289.
Calvet (P.), 97.
Célier, 289.
Chambon, 97.
Champorin (de), 97.
Chavanon (J.), 161.
Clermont (Ph. de), 97.
Collège de France, 289-90.
Cornu, 289.
Courteault (H.), 97.
Crépaux-Delmaire, 97.
Delarue, 289.
Desage, 289.
Delmas, 289.
Dumas, 97.
Dupond (A.), 97.
Duval (F.), 34.
Duvernoy, 161.
Eckel, 98.
Falgairolle, 98.
Faure, 289.
Fécamp, 193.
Fournier (F.), 321.
Gabory (E.), 34.
Gabut, 98.
Galabert (F.), 34.
Gandilhon (Alfred), 34, 321.
Giard (R.), 34.
Gourlet (de), 65.
Grandjean, 193.
Grenouillot, 98.
Guibert, 98.
Guiffrey (J.), 161.
Guilhou, 98.
Guimbal, 98.
Haraucourt (Ed.), 33.
Heredia (J.-M. de), 33.
Héron de Villefosse, 161.
Hoffbauer, 33.
Houdard, 98.
Hubert, 98.
Jacob, 289.

Digitized by Google

Labande (H.), 161.
Labusquière (John), 97.
Laforge, 98.
Lasteyrie (R. de), 161.
Laurent (J.), 34.
Lavollée (Robert), 321.
Le Breton, 33, 98.
Lelong (Eugène), 97, 289.
Lempereur, 97.
Lemoisne (P.-A.), 34.
Lemoyne, 97.
Leprieur, 97.
Lévêque (P.), 34.
Maisonobe, 98, 193, 321.
Mallebay du Cluzeau d'Echérac, 289.
Massip, 97.
Mazerolle (F.), 33.
Maupassant (de), 289.
Maze (Daniel), 321.
Migrenne, 98.
Mirembois (Malherbe de), 98.
Morel, 98.
Morin de Champrousse, 98.
Mouret (H.), 97.
Omont (H.), 161.
Oudinot (Camille), 65.
Passier (A.), 33.
Patry (H.), 33.
Pelletier, 97.
Pfister, 193.
Philippe (A.), 34, 65.
Picot (Emile), 97.
Pidoux (A.-H.), 34.
Prost, 289.
Prou (M.), 161.
Raimbaud, 321.
Reynaud (F.), 97, 321.
Roger (F.), 33.
Robert, 289.
Roussel (E.), 97.
Roux (de), 98.
Saglio, 161.
Samaran (Ch.), 34.
Sauvage, 193.
Servois, 161.
Simon (J.), 98.
Tempier (D.), 97.
Teste (Paulin), 257.
Teulet (R.), 97.
Thorand, 97.
Tholin, 65.
Vaissière (P. de), 98.
Vigo, 98.
Vitry, 98.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

Beaumont (Cte Ch. de) : Souvenirs du Petit-Palais; Exposition rétrospective de l'art français (*fin*). . 1
— Le Congrès d'Agen et d'Auch. . . . 161
Bénet (Armand) : Eugène Labiche et la Commune de Paris . . 98
Brière (Gaston) : Le rapport du budget des Beaux-Arts pour 1901 65
Chavanon (J.) : Compte d'expédition du corsaire « l'Aventure » en 1763. 322
Coyecque (Ernest) : Le budget du Ministère de l'Instruction publique pour 1901 (*fin*). 8
Delisle (Léopold) : Discours d'ouverture prononcé au Congrès international des bibliothèques tenu à Paris en 1900. 81
Lacaille (H) : Vaisselle et objets d'orfèvrerie du duc Mazarin, fondus à la Monnaie en 1689. 304
Lacombe (Paul) : Les travaux d'un amateur parisien, Nicolas-Michel Troche; essai bibliographique. 225, 263

Digitized by Google

Lelong (Eugène) : Bibliographie des travaux de Célestin Port. — 290, 348
Maistre (Henri) : Valentin Hauy et ses fonctions d'interprète, d'après des documents inédits. 242, 258
Momméja (Jules) : Philippe Tamizey de Larroque; essai bibliographique (*suite*) 35, 195
— L'abbé Barthélemy et l'âge de pierre. 337
— De quelques sépultures barbares fouillées au moyen-âge. 341
Pelissier (L.-G.) : Louis David et le *Napoléon* de Canova. . . 39
— Une commission de podestat vénitien en 1499. 103
— Les grandes dates de la Révolution, d'après le conventionnel Picqué. 311
Vial (Henri) : La faillite de Gouthière, doreur et ciseleur du Roi. 131
Vial et Caron (Gaston) : Journal d'un bourgeois de Popincourt, avocat au Parlement (1784-1787). 362
Weil (Commandant) : L'entrée de Murat dans la coalition. 111, 172
Anonymes : Une lettre de Vauban relative à la Bastille. 20
— Les archives historiques des colonies. 90
— Rabelais à Meudon. 337

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

227. Un captif d'Agnadel. — Question de V., 23.
228. La collection numismatique de Gaignières. — Quest. de A. P., 93.
229. Le buste de Turgot, par Houdon. — Quest. de G. B., 143.
230. Deux questions sur la place de la Concorde à l'époque révolutionnaire : I. Le sculpteur Lemot et la statue de la Liberté; II. Une brochure de Baltard. — Question de H. M., 143. — Réponse à la première question, 181.
231. Le comte Flahault, 280.
232. Le duc de Morny, 280.
233. Sculpture ancienne à déterminer. — Quest. de J. M., 368.

RÉPONSES

Médailles de mendicité (Rép. à la question 220), 40.
P. Saint. A. pseudonyme (Rép. à la question 224), 39.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Archives de l'histoire religieuse de la France, 152.
Archives du Calvados, 46, 282.
— de la Corrèze, 45.
— de l'Isère, 48.
— du Pas-de-Calais, 47.
— de la Sarthe, 46.
Asse (E.), 42.
Athenæ Normannorum, 149.
Avignon, 210.
Barrière-Flavy, 186.
Baudot (A. de), 370.
Baye (baron de), 145.
Bécaud (J.), 187.
Bérard (V.), 185.
Bergues, 52.
Bibles (Bibliographie), 187.
Bibliographies critiques, 248.
Bibliothèques (Prêts), 369.
Bibliothèque nationale, 184, 248, 282.
Bibliothèque du Cabinet des Estampes, 149.
Blanchet (D.), 248.
Bloch (G.), 185, 370.
Bœswilwald, 316.
Boissonnade (P.), 186.
Bonnat (R.), 316.
Bonnefon (J. de), 370.
Bonneville de Marsangy (L.), 185.
Bornier (H. de), 42.
Boulanger (C.), 315.
Bourel de la Roncière, 186.
Bourgogne (*Histoire des ducs*), 52.
Bourgogne (Marie de), 96.
Bourrienne (Abbé), 149.
Bretagne (Registres paroissiaux), 186.
Brochet (L.), 216.
Brun-Durand (J.), 52.
Cadoux (G.), 185.
Cagnat (R.), 248.
Callet, 371.
Chalandon, 186.
Chambon (F.), 49.
Chuquet (A.), 184.
Cilleuls (A. des), 185.
Cochin, 369.
Collignon, 315.
Congrès archéologique, 149, 152, 316.
— de l'Association française pour l'avancement des sciences, 211.
Congrès international de l'histoire comparée, 249.
— des Sociétés des Beaux-Arts, 150.
— des Sociétés savantes, 96.
— de Tongres, 152.
Corlieu (Dr), 185.
Cours d'archéologie et d'histoire de l'art, 315.
— de l'Ecole du Louvre, 370.
Courteault (H.), 50.
Coutumes du Nivernais, 51.
Coville (A.), 370.
Coyecque, 149.
Croiset (A. et M.), 51.
Curzon (H. de), 248.
Deghilage, 185.
Depping (G.), 281.
Dijon (Dom H.), 51.
Diplômes (Inutilité), 281.
Domanig (Dr K.), 51.
Dorez (L.), 186.
Douarche, 149.
Driault (Ed.), 185.
Drôme (*Dictionnaire biographique et biblio-iconographique*), 52.
Dufourq, 186.
Duval (G.), 51.
Eléonore d'Autriche, 96.
Fagniez (G.), 184.
Fourcaud (L. de), 315.
Funck-Brentano (Fr.), 315.
Garnault (Em.), 185.
Genève (Conseil de), 187.
Genève (Fresques), 215.
Genty (Tony), 149.
Giard, 369.
Guignard, 363.
Histoire de France (*Sources*), 370.
Hondshoote, 52.
Huard, 369.
Iconographie parisienne, 212.
Isambert, 185.
Joret (Ch.), 184.
Knight, 369.
Lafenestre, 370.
Lair (J.), 184.
Lambeau (L.), 371.
La Pacaudière, 187.
Lasteyrie (R. de), 315.

Digitized by Google

Lauer (P.), 186.
Lavallée, 50.
Lavisse, 370.
Lavollée, 369.
Lazard (L.), 210.
Leclaire (Edm.), 186.
Lemonnier (H.), 315.
Le Moyne de la Borderie (A.), 94.
Le Pelletier, 369.
Levallois, 369.
Littérature grecque (Manuel d'histoire), 51.
Luchaire, 370.
Madelin, 186, 216.
Madot (Abbé de), 50.
Magne (L.), 315.
Maignien (Edm.), 52.
Maintenon (Mme de), 50.
Maistre (H.), 314.
Marquet de Vasselot (J.-J.), 96.
Martin (Le P.), 149.
Martin (G.), 185.
Mazarinades, 52.
Mercure héraldique et le recueil d'actes, 285.
Mérimée (Lettres), 48.
Michel (A.), 370.
Millet, 186.
Molinier (A.), 370.
Molinier (E.), 370.
Musée Carnavalet, 152, 214.
— Condé, 152.
— Galliera, 145.
— Guimet, 145.
— de Versailles, 151.
Notariés (Actes), 149.
Nouvelles archives de l'Art français, 215.
Pape de Saint-Auban (J.), 52.
Papetiers parisiens, 210.
Paris-Jallobert (Abbé P.), 186.
Passier (A.), 281.
Pellechet (Mlle Marie), 95.
Périnelle, 369.
Perroud (Cl.), 51.
Petit (E.), 52.
Piégut (Fouilles), 24.
Pierret, 370.
Pol (St.), 185.
Porcabeuf, 149.
Pottier (E.), 316, 370.
Prévost, 363.
Prou (M.), 186.
Quarré-Reybourbon (L.), 52, 149.
Reinach (S.), 370.
Reliure (Musée centennal à l'Exposition universelle), 51.
Rivoire (Em.), 187.
Robert (U.), 186.
Roland (Mme), 51.
Rostovtzew (M.), 186.
Roucaute (J.), 216.
Saint-Antoine (Bourg et abbaye), 51.
Saint-Denis (Fouilles), 186.
Saint-Léger (De), 186.
Salles (G.), 210.
Sarriau (H.), 51.
Seré-Depoin, 45.
Sellier (Ch.), 51, 371.
Société nationale des antiquair. de France, 41, 94, 182, 248.
— d'études historiques et archéologiques du IVe arrondissement, 370.
— des Amis des Monuments et des Arts, 216.
— historique et archéologiq. de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix, 216.
— historique et archéologique du Maine, 284.
— historique de Pontoise et du Vexin, 285.
— d'archéologie de Bruxelles, 216.
Toudouze (G.), 185.
Tourneux (M.), 212.
Tribunaux civils de Paris, 149.
Tuetey (A.), 185.
Van Eys (J.), 187.
Vendée (Fouilles), 284.
Villeneuve (Guyot de), 150.
Voie romaine de Nantes à Saintes, 216.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

Asse (Eugène) : *Homme de lettres...*, 216.

Asse (E.) : *Une nièce du grand Corneille, Mlle Bernard*, 217 (H. M.).

Beaumont (Cte de) : *Jean-Louis-Ducis...*, 285. — *Jetons des comtes du Lude*, 285 (M.).

Beaurepaire (Edm.) : *Causeries anecdotiques sur les monuments de Paris...* 371 (B.).

Blanchard (Edm.) : *Armorial des communes du département de la Seine*, 152 (B.).

Bobeau (O.) : *Note sur des sépultures de la seconde moitié du IIIe siècle...*, 25 (Ch. de B.).

Bossebœuf (Abbé L.) : *Le tombeau d'Agnès Sorel à Loches*, 217.

Buttin (Ch.) : *Notes sur les armures à l'épreuve*, 371.

Catalogue de la bibliothèque d'art de Georges Duplessis, 153 (G. B.).

Champier (V.) et Sandoz (G.-R.) : *Le Palais-Royal...*, 316.

Chavanon (J.) : *Etudes et documents sur Calais...*, 372 (F. M.).

Coyecque (E.) : *Paris à l'Exposition universelle de 1900...*, 373. — *Dépôt central des vieilles archives notariales de la Seine*, 373 (H. M.)

Destrée (J.) : *L'industrie de la tapisserie à Enghien...*, 52 (Ch. de Beaumont).

Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat..., par G. Saige et le comte de Dienne, 25 (J. Chavanon).

Dumoulin (J.) : *Vie et œuvres de Frédéric Morel, imprimeur...*, 28 (M.).

Franklin (A.) : *Histoire de la Bibliothèque Mazarine...*, 374 (B.).

Funck-Brentano (Fr.) : *La formation des villes dans l'Europe occidentale...*, 53. — *L'affaire du collier*, 375 (B.).

Galabert (Fr.) : *Les assemblées de protestants dans le Montalbanais...*, 54 (H. M.).

Ghellinck-Vernewyck (Vte de) : *Le comte de Marsy...*, 29.

Giry (A.) : *Notice bibliographique sur les Archives des églises...*, 219.

Grand (R.) : *Les plus anciens textes romans de la Haute-Loire*, 249. (H. M.). — *Recherches sur l'art roman à Aurillac...*, 318 (M.).

Gruel (L.) : *Les ex-libris français de l'époque révolutionnaire*, 219.

Guignard de Butteville (L.) : *Inventaire des titres de la châtellenie de Romorantin*, 28.

Hardy (J.) : *Correspondance intime du général Jean Hardy...*, 55 (Ed. Blanchard).

Herluison (H.) : *Coup d'œil sur le musée historique d'Orléans*, 29.

Johannidès (A.) : *La Comédie-Française...*, 249 (F. Bournon).

Lauzun (Ph.) : *La Société académique d'Agen...*, 29 (Ch. de Beaumont). — *Société française d'archéologie... Guide au Congrès d'Agen et d'Auch...*, 286 (Ch. de Beaumont).

Lazard (L.) : *Paris à l'Exposition Universelle de 1900...*, 375. — *Les peintres à Paris...* 375.

Letainturier-Fradin (G.) : *La chevalière d'Eon*, 376 (B.).

Lex (L.) : *Souvenirs... du général de Thiard...*, 220 (H. M.).

Mac-Auliffe (Dr L.) : *La Révolution et les hôpitaux à Paris...*, 252 (H. M.).

Martin (G.) : *Les associations ouvrières au XVIIIe siècle...*, 187 (H. M.).

Napoléon, souvenirs de Sainte-Hélène, par la comtesse de Montholon..., 221 (M. Langlois).

Normand (Ch.) : *La côte normande à travers les âges*, 155 (E. Müntz).

Pélissier (L.-G.) : *La jeunesse d'un célèbre artésien, Amédée Pichot...*, 223. — *Un emblème séditieux à Venise en 1791*, 224. — *Pour le trentième anniversaire de la Société de l'étude des langues romanes...*, 224.

Quarré-Reybourbon (L.) : *Lille et Béthune...*, 29 (Ch. de B.). — *Plans... de Lille...*, 254 (M.). — *Plaques de foyer lilloises...*, 286 (Ch. de B.).

Raadt (J.-Ch. de) : *Sceaux armoriés des Pays-Bas...*, 286 (Ch. de B.).

Renart (É.) : *Répertoire général des collectionneurs...*, 318 (M.).

Salles (G.) *Un traître au XVIe siècle, Clément Champion...*, 55 (H. M.).

Signerin (Abbé Ch.) : *Histoire de Saint-Rambert-en-Forez*, 156 (N. T.). — *Les quatre madones... de Saint-Rambert-en-Forez*, 376 (M.)

Thiollier (N.) : *Objets mobiliers...*

Digitized by Google

dans les églises du canton de Chambon-Fougerolles..., 29. — *L'église de Chamallières-sur-Loire*, 156 (M.) *L'église de Sainte-Foy-Saint-Sulpice (Loire)*, 189 (M.).

Toudouze (G.) : *La défense des côtes de Dunkerque à Bayonne*, 30 (H. M.).

Tourneux (M.) : *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, 156 (H. M.). — *Marie-Antoinette devant l'Histoire...*, 190 (H. M.). — *Etienne Charavay...*, 377. — *Lettre et notes de Fr.-J. M. Raynouard*, 377. — *Un factum inconnu de Diderot*, 377 (H. Maistre).

Triger (R.) : *Etude sur la navigation de la Sarthe...*, 31 (Ch. de B.).

Uzureau (Abbé F.) : *Tableau de la province d'Anjou...*, 378. — *Les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers...*, 378. — *Histoire de l'Académie d'Angers*, 378. — *Une famille saumuroise pendant la Révolution, les Sailland d'Epinay*, 378 (Ch. de B.).

SOMMAIRE DES PÉRIODIQUES

Ami des monuments et des arts, 56.

Anjou historique, 378.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, 57.

— de l'Académ. royale d'archéologie de Belgique, 57, 159, 224, 379.

— de la Société d'archéologie de Bruxelles, 57, 224, 378.

— de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 31.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 58.

Bulletin archéologique, 58, 191, 286, 318.

— de l'Institut international de bibliographie, 59.

— de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 31, 379.

— de la Société académique du Centre, 31, 287.

— de la Société historique et archéologique du VIII[e] arrondissement de Paris, 58.

— de la Société des amis des arts du département de l'Eure, 159.

— mensuel de la Société d'archéologie lorraine, 59, 191, 224, 319, 379.

— de la Société des antiquaires de Picardie, 288.

— de la Société historique et archéologique du Périgord, 32, 288.

— monumental, 59, 287.

— trimestriel de la Société archéologique de Touraine, 32, 288.

Carnet historique et littéraire, 59, 159, 254, 319.

Chercheur des provinces de l'Ouest, 254.

Gazette numismatique française, 192.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 32, 60.

— des arts.

Digitized by Google

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 159.
— de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, 379.
— de la Société d'archéologie lorraine, 61, 255.
— de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, 255, 380.
Mercure héraldique, 61, 288, 320.
Nouvelle revue rétrospective, 61, 383.
Précis des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 320.
Province du Maine, 320, 380.
Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 160, 380.
Revue d'archéologie poitevine, 62, 382.
— de l'art chrétien, 63, 192, 255, 381.
— des études historiques, 63.
— d'histoire moderne et contemporaine, 64.
— historique ardennaise, 160, 255.
— historique et archéologique du Maine, 381.
— de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, 382.
Roannais illustré, 383.
Souvenirs et Mémoires, 256.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 14253

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google